



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

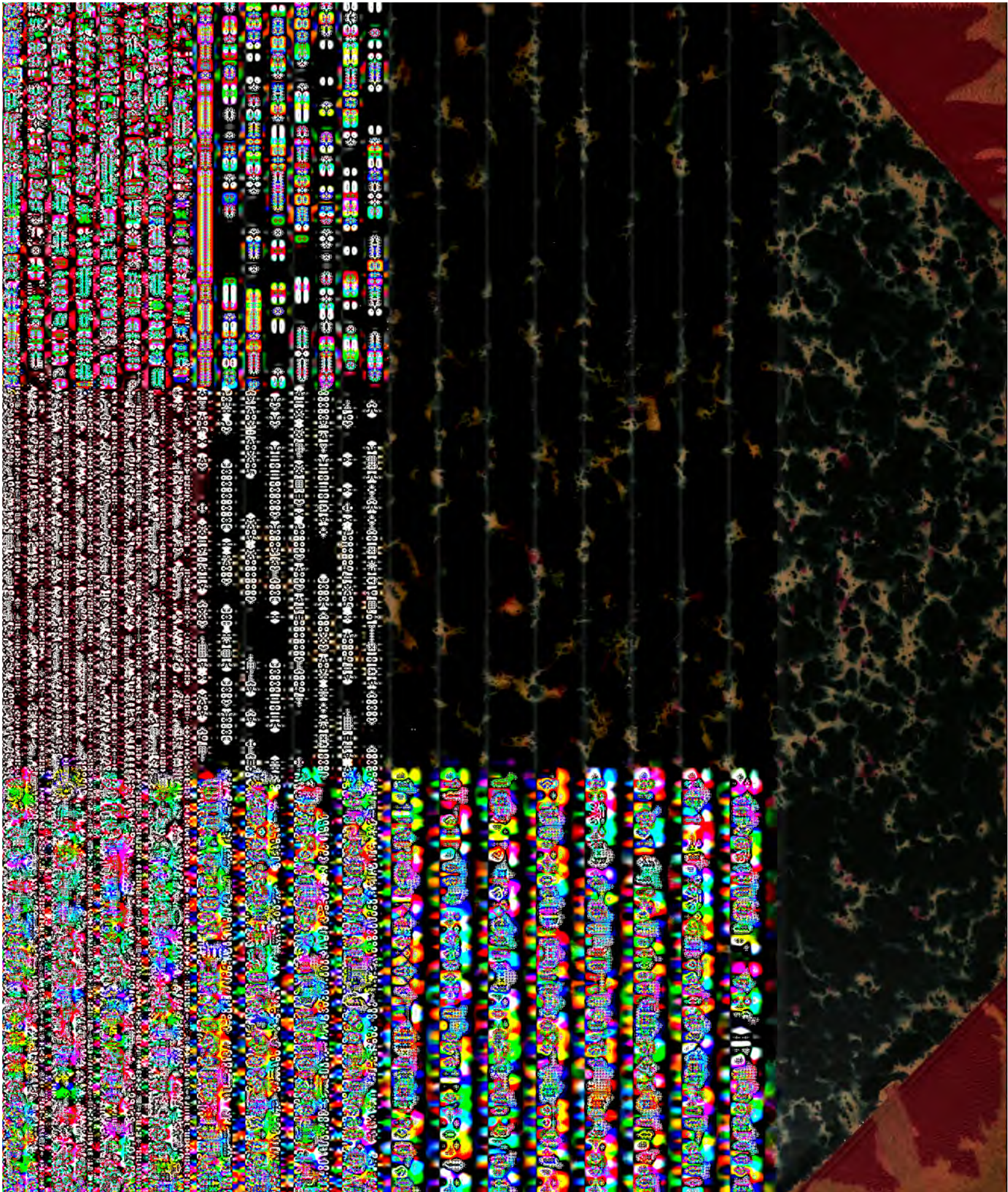
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



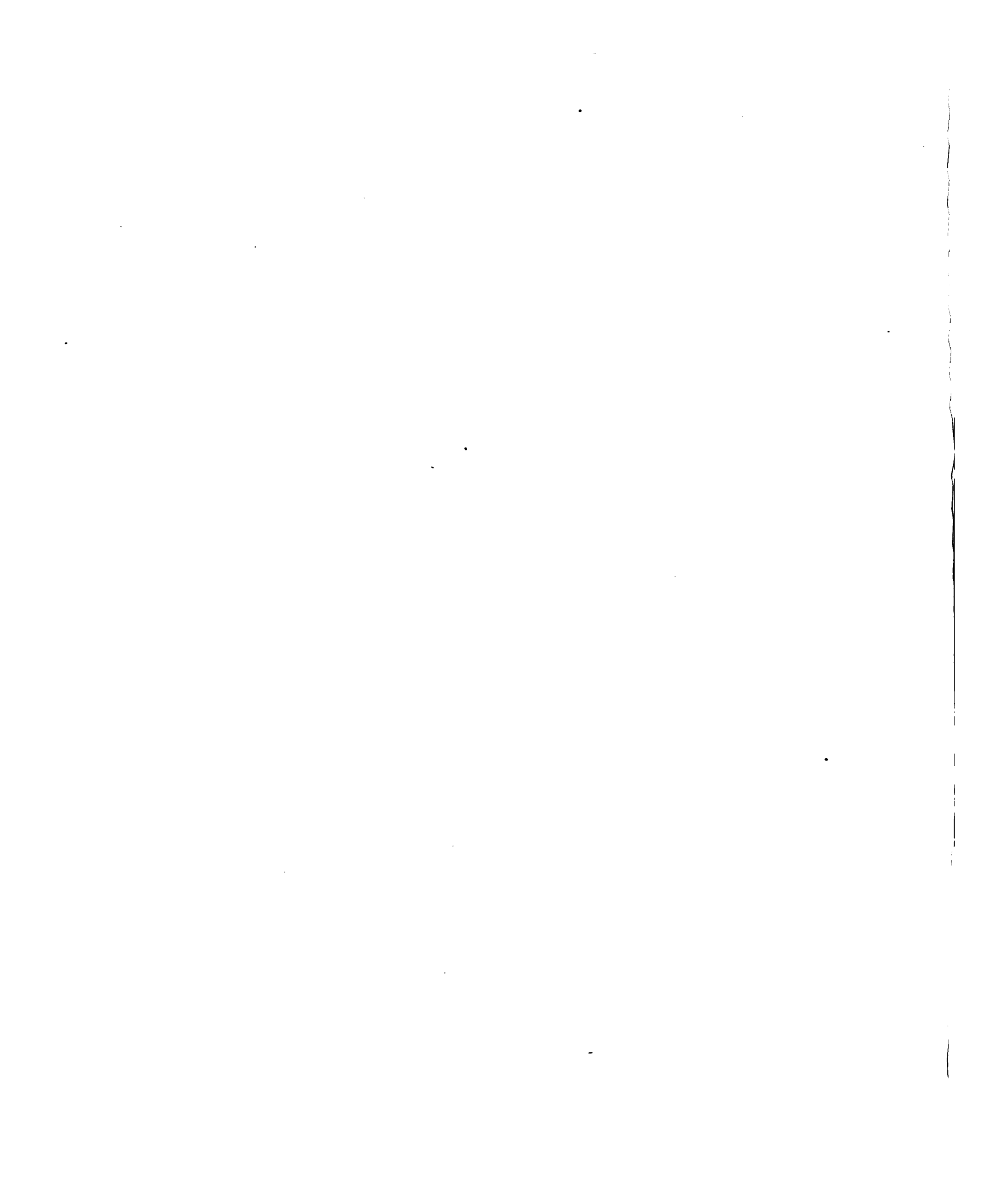
25

Bd. Dec., 1887.



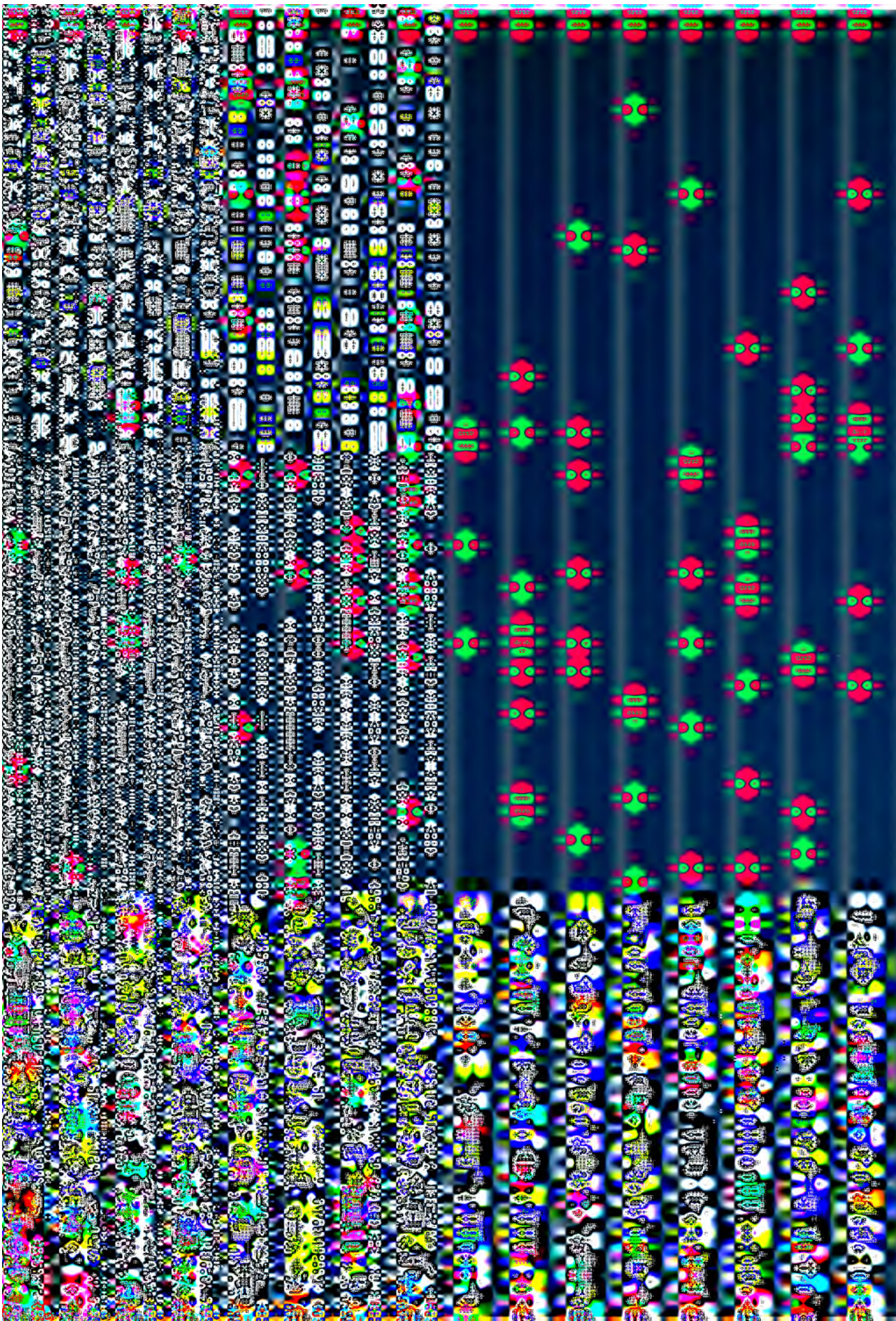
11 Aug. 1887.

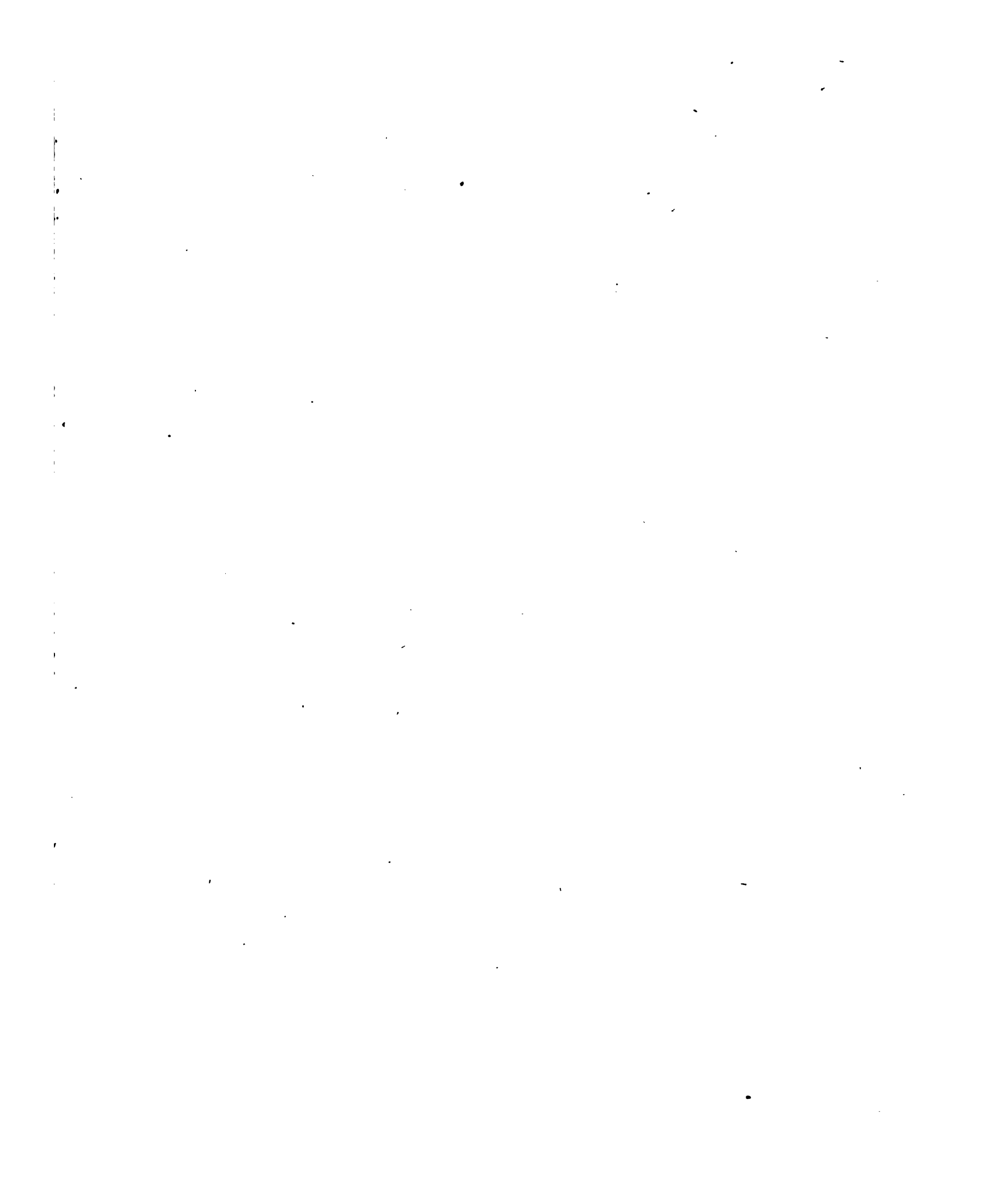












Vertical line on the left side of the page.

Vertical line on the right side of the page.

35-2 Pac
-137

NOTICES ET EXTRAITS
DES
MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

Vertical line on the left side of the page.

Vertical line on the right side of the page.

ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

BIBLIOTHÈQUES,

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE,

Faisant suite

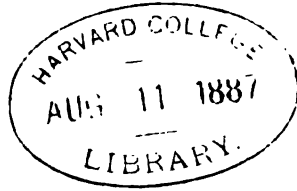
à la vente par le Comité établi dans l'Académie
des Sciences et Belles-Lettres.

Paris, chez M. Moitte, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, ci-après des Sciences et Belles-Lettres, ci-devant de la Liberté, ci-après de la République, ci-devant de la Nation, ci-après de la Loi, ci-devant de la Liberté, ci-après de la République, ci-devant de la Nation, ci-après de la Loi.



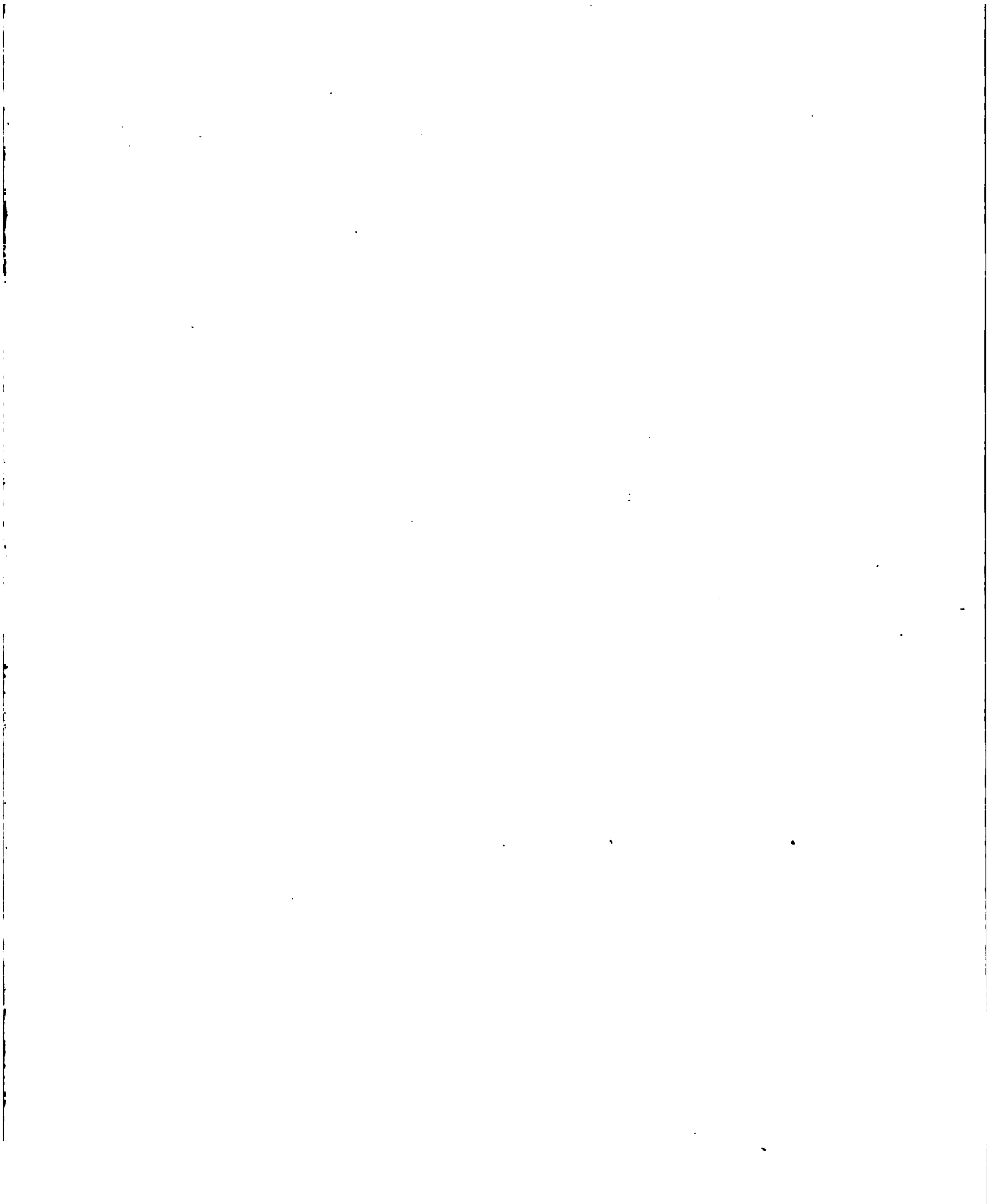
Paris, chez M. Moitte, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, ci-après des Sciences et Belles-Lettres, ci-devant de la Liberté, ci-après de la République, ci-devant de la Nation, ci-après de la Loi.

~~23.126~~
LSoc 1621.25



Subscription fund.

DEUXIÈME PARTIE.



TABLE

DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME XXXI.

	Pages.
CATALOGUE DES MANUSCRITS GRECS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE MADRID (Supplément au catalogue d'Iriarte), par M. Miller	1
NOTICE SUR LE NUMÉRO 17251 DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, par M. Hauréau	117
NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE LUXEUIL COPIÉ EN 625, par M. Léopold Delisle	149
NOTICE SUR UN POÈME CONTENU DANS LE NUMÉRO 386 DES MANUSCRITS DE CAMBRAI, par M. Hauréau	165
NOTICE SUR LE NUMÉRO 17813 DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, par M. Hauréau	195
NOTICE SUR DES FRAGMENTS D'ONOMATOMANCIE ARITHMÉTIQUE, par M. Paul Tannery	231
NOTICE SUR LE NUMÉRO 3203 DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, par M. Hauréau	261
NOTICE SUR LE NUMÉRO 8299 DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, par M. Hauréau	275
NOTICE SUR LE NUMÉRO 14886 DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, par M. Hauréau	293

NOTICES ET EXTRAITS
DES
MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE MADRID.

CATALOGUE
DES
MANUSCRITS GRECS
(SUPPLÉMENT AU CATALOGUE D'IRIARTE),
PAR M. MILLER.

Lorsqu'en 1848 je publiai mon *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, je m'exprimais ainsi : « Pendant l'été de l'année 1843, c'est-à-dire pendant la révolution qui éclata en Espagne à cette époque, je fus chargé par M. Villemain, alors Ministre de l'instruction publique, d'une mission littéraire ayant pour but d'examiner les manuscrits grecs conservés dans les différentes bibliothèques de la Péninsule. Je quittai Paris le 16 mai et je me rendis immédiatement à Madrid, où je dressai le catalogue des manuscrits grecs non compris dans celui d'Iriarte. De là, j'allai à l'Escurial, où

TOME XXXI, 2^e partie.

1

IMPRIMERIE NATIONALE.

je fis un séjour de deux mois, et où je me livrai aux recherches les plus minutieuses malgré les obstacles et les dangers de la révolution. Il s'agissait, pour moi, de constater, avant tout, les richesses conservées dans la bibliothèque de Saint-Laurent, me réservant de soumettre à un examen ultérieur et plus détaillé les manuscrits les plus importants et de copier ceux qui n'avaient pas encore été publiés. C'est ainsi que je découvris des fragments considérables de Nicolas de Damas et quelques-uns de Diodore de Sicile. Malheureusement un événement inattendu me rappela subitement en France et ne me permit pas d'exécuter complètement mon projet. Ma mission, qui devait durer quatre mois, se trouva ainsi réduite à trois seulement, dont il faut retrancher encore le temps de l'aller et du retour¹.

• Dans ce court espace de temps j'ai fait le complément de l'ouvrage d'Iriarte, ainsi que je l'ai dit plus haut, et le catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial. C'est ce dernier que je livre aujourd'hui à l'impression, ayant réservé pour un autre volume les manuscrits de la Bibliothèque royale de Madrid. »

J'exécute aujourd'hui ma promesse en ce qui concerne ces derniers manuscrits. Quelques mots sont nécessaires pour expliquer pourquoi ce travail, annoncé en 1848, a tardé si longtemps à paraître. Je m'occupais alors d'une autre découverte d'une non moins grande importance. Je veux parler du livre des *Philosophumena* que j'ai publié à Oxford en 1851, sous le nom d'Origène². Les deux volumes des poésies de Manuel Philé m'ont conduit jusqu'en 1857, puis de nombreux travaux accidentels et mes voyages en Russie et en Orient, enfin, il faut bien l'avouer, un peu de négligence, que l'on m'a reproché avec raison³, m'ont fait ajourner indéfiniment l'exécution de

¹ Le chemin de fer n'allait pas plus loin que Bordeaux.

² Voyez la préface où je donne des détails sur cette découverte.

³ En 1875, M. Ruelle s'exprimait ainsi

(*Arch. miss.*, 3^e série, t. II, p. 509) : « Qu'il me soit permis de déplorer, avec tous les amis des études grecques et de la paléographie, que le travail fait par M. Miller sur les manuscrits de Madrid, non traités

la promesse que j'avais faite en 1848. Plusieurs habiles philologues, et, en dernier lieu, M. Ch. Graux, sont allés en Espagne après moi, mais, comme aucun d'eux n'a encore donné le catalogue des manuscrits non compris dans Iriarte, je crois que je rendrai service aux savants grecs en leur faisant connaître ces manuscrits.

Je n'ai pas à faire ici l'histoire du fonds grec de la Bibliothèque nationale de Madrid. Je me contenterai de reproduire la courte notice que M. Ch. Graux lui a consacrée dans sa thèse intitulée : *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escorial*¹, p. 61. « Les philologues connaissent le livre d'Iriarte², où se trouvent décrits 125 manuscrits grecs de la *Biblioteca nacional*. Ces volumes, dont la moitié au moins proviennent de Constantin Lascaris, occupent les 125 premiers numéros de l'armoire N, au cabinet des manuscrits. A leur suite, viennent les numéros 126-143 de la même armoire; puis l'armoire O, composée de 106 numéros : ce sont encore, en tout, 124 manuscrits grecs, non catalogués chez Iriarte. Dans ce nombre, il y a quelques non-valeurs³, quelques numéros à laisser de côté pour des raisons diverses. Tout déchet écarté, nous nous trouvons avoir affaire à un fonds qui compte effectivement 111 manuscrits grecs proprement dits, et qui présente une composition assez homogène; c'est le pendant, très digne d'estime, de la bibliothèque Lascaris. La *Biblioteca nacional* n'a pas d'archives qui remontent au delà de l'année 1716; ce fonds de 111 manuscrits fait partie de la Bibliothèque, à l'exception d'un nombre relativement petit de volumes, depuis une époque antérieure à cette date. On en a oublié l'origine

par le bibliographe espagnol, gise indéfiniment dans le portefeuille du savant académicien. »

¹ Paris, 1880, in-8°.

² *Regiæ Biblioth. matritensis codices græci mss.*, Madrid, 1769, in-fol. (1^{er} vol. seul paru).

³ Voy. N. 126. — N. 141, 142, 143 respectivement : Brouillon d'une traduc-

tion latine de parties de S. Cyrille par Roland Vuinkel; papiers de Casalbon et mélanges de médecine par un grec anonyme du xviii^e siècle, à ce qu'il semble. — O. 33, 52, et 101 impressions. O. 100, 103, 104 et 105, papiers de Casalbon en vue d'une publication d'*anecdota* qui n'a pas été effectuée. — O. 102, identique à N. 44. — O. 106 *fac-similés* d'écritures grecques.

principale. Mais il suffit d'examiner avec un peu d'attention la couverture des livres pour être remis sur la trace. »

Suivent de nombreux détails sur ces derniers volumes, détails auxquels nous renvoyons le lecteur.

Nous devons citer aussi une pièce très intéressante publiée par M. Graux dans son *Essai*, n° 2 de l'appendice, d'après un manuscrit du *British Museum* sous le titre de *Memorial de los libros*, etc., catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de Don Diego Hurtado de Mendoza. Nous ferons fréquemment usage de cette pièce.

Ce sont donc les 111 manuscrits grecs cités plus haut dont je donne ici la notice. Je rappellerai seulement que j'ai fait ce travail un peu rapidement, désireux que j'étais d'aller examiner le fonds grec de l'Escurial. Je comptais retourner à Madrid pour revoir attentivement plusieurs des manuscrits de la Bibliothèque royale, mais j'ai dû revenir subitement en France sans en avoir le temps, ainsi que je l'ai dit dans le discours préliminaire placé en tête de mon *Catalogue de l'Escurial*.

Iriarte a intitulé son premier volume : *Regiæ Bibliothecæ Matritensis codices græci mss. ad priorem pluteum pertinentes*. Ce qu'il appelle *priorem pluteum* répond à l'armoire N, lettre qui ne figure point dans le catalogue imprimé. Le second *pluteus* portait et porte encore la lettre O. Comment aurait-il fait pour distinguer de la première cette seconde série de numéros ? Les matériaux du second volume qui existent en préparation portent la désignation des deux lettres depuis N. 126.

J'ai consulté rarement les notices d'Iriarte, parce que je tenais à voir les manuscrits par moi-même, d'où j'ai été amené à faire le catalogue aussi complet que le temps le permettait. Lorsqu'il s'agissait d'ouvrages très connus, comme ceux de quelques Pères de l'Église, je me suis contenté quelquefois, après avoir fixé l'âge du volume et avoir noté les conditions matérielles qui intéressent la paléographie, de donner quelques titres en latin d'après Iriarte. On sait avec quel soin, avec quel luxe de détails et de développements, ce savant a publié son

travail, mais malheureusement sa science ne répondait point à son zèle, car ses transcriptions et ses collations trahissent une grande inexpérience paléographique.

Je ne me suis donc servi de ces notices manuscrites qu'avec une grande prudence. Si j'ai donné la liste si détaillée des chapitres qui composent l'ouvrage inédit de Doxopater, c'est qu'il m'a été permis de la transcrire d'après Iriarte en dehors des heures où la bibliothèque était ouverte. Mais je ne garantis point l'exactitude de cette transcription, n'ayant pas eu le temps de la collationner. La manière dont ce savant a publié le *stadiasmus*¹ n'est pas de nature à m'inspirer la moindre confiance.

Je commence par le manuscrit coté N. 126, les 125 premiers numéros formant le premier volume d'Iriarte.

N. 126.

In-quarto, en papier et du xv^e siècle. On distingue au dos un ancien numéro, 2031.

Psautier dans un idiome slave².

N. 127.

In-folio, en papier, de 286 feuillets et du xvi^e siècle. Provient du cardinal de Burgos, ainsi³ que les neuf suivants.

Fol. 1. Ἑρμείου⁴ φιλοσόφου τῶν εἰς τὸν Πλάτωνος Φαῖδρον σχολίων τῶν εἰς τρία. Τὸ πρῶτον. *Inc.*, Ὁ Σωκράτης ἐπὶ εὐεργεσίᾳ. *Fin.*, ὁ ἀναπέμπει ὁ νῦν Σωκράτους λόγον.

Fol. 52 r^o. Τὸ δεύτερον. *Inc.*, Οὐκ ἔστ' ἔτυμος λόγος. *Fin.*, ὁ ἐνθουσιασμὸς καὶ ἡ θεία κατακωχή.

¹ Voy. l'article que j'ai publié dans le *Journal des Savants* (1844, p. 300) sur cet ouvrage important.

² Voy. Graux, *Essai*, p. 61, n. 3.

³ *Id.*, *ibid.*, p. 73 et le mémorial.

⁴ Fabric. *Bibl. gr.*, III, 82.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

Fol. 105 v°. Τὸ τρίτον. *Inc.*, Ἔστι δὴ οὖν δεῦρο ὁ παῖς. *Fin.*, καὶ τοῖς φίλοις ἀπερ ἂν ἑαυτοῖς εὐξαίμεθα.

Τέλος εἴληφεν οἱ (*leg.* ἢ) βίβλος ἀφ' ἑσπερίου ια'. Ἐγράφη διὰ χειρὸς ἐμοῦ Πέτρου Καρνεάδου¹ τοῦ ἐκ Μονεμβασίας, c'est-à-dire le 11 septembre 1549.

Fol. 166 r°. Ὀλυμπιοδώρου² φιλοσόφου σχόλια εἰς τὸν Πλάτωνος Φαίδωνα. Λεῖπει δὲ τούτοις τὰ ἐξ ἀρχῆς φύλλα ἕξ. *Inc.*, Οὐ μέντοι ἴσως βιάζεται αὐτόν.

Fol. 169 v°. Περὶ Φιλολάου τοῦ Πυθαγορίου (*leg.* Πυθαγορείου) καὶ τῶν παραγγελμάτων αὐτοῦ. *Inc.*, Ἦν δὲ ὁ Φιλόλαος εἰπών.

Fol. 170 r°. Περὶ τῶν Πυθαγορίων (*leg.* Πυθαγορείων), ὡς ἐπέδευε καὶ ὡς ὑπὸ πυρκαϊᾶς ἀπώλοντο Γύλωνος ὑφάψαντος αὐτήν. *Inc.*, Ἰστίον ὅτι ἔθος ἦν παρ' αὐτοῖς.

Fol. 171 r°. Πρᾶξις σὺν Θεῶ. *Inc.*, Ὅ μὲν τοίνυν ἤδη ἔλεγεσ. (*Cod.* Par. 1823, fol. 4 v°.)

Fol. 173 v°. Πρᾶξις σὺν Θεῶ. *Inc.*, Ἀλλ' ὑμῖν δὴ τοῖς δικασταῖς. (*Ibid.*, 6 v°.)

Fol. 175 v°. Πρᾶξις σὺν Θεῶ. *Inc.*, Τί δὲ δὴ περὶ αὐτήν τὴν τῆς φρονήσεως. (*Ibid.*, 8 v°.)

Fol. 178 v°. Πρᾶξις σὺν Θεῶ. *Inc.*, Τί δὲ δὴ, ὦ Συμμία. (*Ibid.*, 10 v°.)

Fol. 181 v°. Πρᾶξις σὺν Θεῶ. *Inc.*, Μυρίας μὲν γὰρ ἡμῖν ἀσχολίας. (*Ibid.*, 11 v°.)

Fol. 183 r°. Πρᾶξις σὺν Θεῶ. *Inc.*, Οὐκοῦν ἔφη ὁ Σωκράτης. (*Ibid.*, 13 v°.)

Fol. 185 v°. Πρᾶξις σὺν Θεῶ. *Inc.*, Ἄρα οὖν ἔφη ὦ Συμμία. *Fin.*, διὸ εἰκὸς ἦν καὶ πιθανώτερον. (*Ibid.*, 15 v°.)

Fol. 189 r°. Ἀρχὴ τοῦ δευτέρου τμημάτος. *Inc.*, Εἰπόντος δὴ τοῦ Σωκράτους. *Fin.*, ὅτι καὶ τοῦτο τῆς ὑποθέσεως ἤρτηται. (*Ibid.*, 17 v°.)

Fol. 277 r°³. Περὶ τοῦ ἀπὸ τῶν ἐναντίων λόγου, διάταξις ἡμετέρου

¹ Graux, *Essai*, p. 77.

² Fabric., III, 75. Voy. le manuscrit de Paris n° 1823, qui paraît provenir de la même source. On y trouve les mêmes

lacunes que dans le manuscrit de Madrid.

³ Il doit y avoir une erreur de chiffre. Peut-être 197?

καθηγεμόνος τό τε ἐνδεχομένου τό τε ἀληθές τοῦ λόγου διασώζουσα. *Init.*, Τὸν ἀπὸ τῶν ἐναντίων τοῦ Πλάτωνος λόγου. *Fin.*, ἀναλωμένων τῶν γε ὑπολειμμένων τοιούτων. (*Ibid.*, 46 v°.)

Fol. 231 v°. Ἐπιλύσεις τῶν προσηπορημένων σύντομοι. *Init.*, Τούτων ἡμῖν οὕτω διωρισμένων. *Fin.*, διὰ τῶν αἰσθήσεων καὶ ἀπὸ τῶν αἰσθητῶν. (*Ibid.*, 51 r°.)

Fol. 234 v°. Ἐπιλύσεις τῶν τοῦ φιλοσόφου ἀποριῶν κατὰ τὰς ἡμετέρας ὑποθέσεις τῶν γενναιοτέρων. *Init.*, Τὰ μὲν οὖν ἡμῖν προειρημένα. *Fin.*, παρὰ μέρος ἀπουσίας καὶ παρουσίας τῆς πρὸς τὸ σῶμα. (*Ibid.*, 54 r°.)

Fol. 236 r°. Συναγωγή τοῦ λόγου διὰ βραχέων. *Init.*, Σκοπὸς μὲν ἐστὶ τῷ λόγῳ. *Fin.*, Τῆς οἰκείας φύσεως ὅπερ ἔδει δεῖξαι. (*Ibid.*, 55 v°.)

Fol. 237 r°. Κεφάλαια τοῦ ἐκ τῶν ἀναμνήσεων λόγου. *Init.*, Ὅτι πέντε ὑποθέσεις προλαμβάνει. *Fin.*, δικαιοτάτος δὲ κατὰ τὴν ὄρεξιν. (*Ibid.*, 56 v°.)

Fol. 265 v°. Εἰς τὸν Φαίδωνα ἀπὸ τοῦ περὶ τῶν ἐναντίων λόγου. *Init.*, Ὅτι σκοπὸς ἐπιδειξαι. (*Ibid.*, 82 r°.)

Fol. 269 r°. Ἐπιχειρημάτων διαφόρων συναγωγή δεικνύντων ἀναμνήσεις εἶναι τὰς μαθήσεις ἐκ τῶν τοῦ Χαιρωνέως Πλουτάρχου. *Inc.*, Εἰ ἐφ' ἑτέρου ἕτερον ἐννοοῦμεν. (*Ibid.*, 85 r°.)

Fol. 274 r°. Ἀπορίαι. *Inc.*, Ὅτι ὁμοίως ἐροῦμεν. (*Ibid.*, 89 r°.)

Fol. 274 v°. Ἀπορία Σπράτωνος πρὸς τὸν πρῶτον λόγον τῶν ἀπὸ τῶν ἐναντίων. *Inc.*, Εἰ μὴ ἐκ τῶν ἐφθαρμένων. (*Ibid.*, 90 r°.)

Fol. 275 r°. Ἀπορία Σπράτωνος πρὸς τὸν ἀπὸ τῶν ἀναμνήσεων λόγον. *Inc.*, Εἰ πρὸ χρόνου ἔχουσι. *Fin.*, τὰς ψυχὰς ἀναγομένας τὸν Παιῶνα ἄδειν.

Ce manuscrit contient des notes marginales.

N. 128.

In-folio, en papier et de 163 feuillets, avec un ancien n° 2047.

Τοῦ σοφωτάτου καὶ ὑπερτίμου Μιχαὴλ τοῦ Ψέλλου σύντομος καὶ

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

σαφειστάτη ἐξήγησις εἰς τὴν Φυσικὴν Ἀκρόασιω τοῦ Ἀριστοτέλους¹. *Inc.*, Καὶ πρῶτα μὲν σοι φοιτητῶν ἀριστοί. *Fin.*, τί γὰρ τῶν κλισμάτων τὸν κτίσαντα περιέξει.

Τέλος τοῦ Θῆτα τῆς Φυσικῆς Ἀκρόασεως καὶ αὐτῆς.

Γεώργιος Μπεβαινῆς² ἀρχὼν τῆς Ἐπιδαύρου μετὰ τὴν πατρίδος ἀλωσιν πενία συζῶν μισθῶ καὶ τοῦτο τὸ βιβλίον ἐξέγραψεν ἐν Βεναιτίᾳ (*sic*) 1546 μηνὸς Ιουλλίου Ἰ" ἡμέρας ἀβάτο (*leg.* ἡμέρα σαββάτω) ὥρας ιθ' τῆς ἡμέρας.

Une seconde main a suppléé à la marge ce que le copiste avait oublié.

N. 129.

In-folio, en papier de 343 feuillets et du xvi^e siècle; ancien numéro 2044. En tête une table en grec.

Fol. 1 r^o. Τοῦ ἀγίου Κυρίλλου Ἀλεξανδρίας εἰς τὸν προφήτην Ἀβρααμ³ τόμος πρῶτος. *Inc.*, Δισκευάσαι μὲν ἡμῖν. *Fin.*, τοῦ νικῆσαι με ἐν τῇ ὁδῷ αὐτοῦ.

Fol. 40 r^o. Εἰς τὸν Ἰωήλ⁴ τόμος πρῶτος. *Inc.*, Προφντεύει (*sic*) μὲν ὁ Θεσπέσιος Ἰωήλ. *Fin.*, ἐναντίων πολιορκοῖντο φάλαγξιν.

Fol. 56 r^o. Τόμος δεύτερος. *Inc.*, Καὶ ἐζήλωσε Κύριος. *Fin.*, Ἀπέθανε καὶ ἐτάφη ἐκεῖ⁵.

¹ Ces commentaires ont été publiés en latin, à Venise, 1544, in-fol. Voy. Fabricius, X, p. 52. La bibliothèque de Paris contient trois manuscrits, n^o 1920 et 1947 et Coisl. n^o 159, de cet ouvrage de Psellus. Le premier se rapporte exactement à celui de Madrid pour les indications et provient certainement de la même source, car il a été acheté à Venise par Hurault de Boistallier pendant son ambassade. On lit en effet en tête : « Ex bibliotheca Jo. Huraultii Boistallerii. Emi a Zacharia 6 coro. » Dans notre catalogue imprimé sous le n^o 1920,

on lit : Michaelis Pselli scholia in Aristotelis libros *quatuor* de naturali auscultatione. C'est une erreur, car le manuscrit copié par Michel Apostolius contient les huit livres et non pas seulement quatre. Il se termine même, comme celui de Madrid, par les mots : Τέλος τοῦ Θῆτα τῆς κ. τ. λ. L'autre, le n^o 1947, provient de la bibliothèque d'Asulan.

² Voy. Graux, *Essai*, p. 76.

³ *Opp.*, t. III, p. 517.

⁴ *Opp.*, t. III, p. 197.

⁵ Dans l'édition, t. III, p. 245, les com-

Fol. 72 v°. *Eis tòn prophētēn Sophonían. Inc., Λόγος Κυρίου ὅς ἐγενέθη. Fin., βαδιεῖται σκοποῦ*¹.

Fol. 86 v°. *Init., Καὶ ὑμεῖς Αἰθίοπες. Fin., δι' αὐτοῦ δὴ φημί Χριστοῦ δι' οὗ.*

Fol. 102 r°. *Eis tòn prophētēn Μαλαχίαν*² *τόμος πρῶτος τοῦ ἁγίου Κυριλλου. Init., Καὶ περὶ τῆς τοῦ Μαλαχίου. Fin., τὰ τῆς εἰς Θεὸν ἀγάπης αὐχήματα.*

Fol. 121 r°. *Eis tòn prophētēn Μαλαχίαν τόμος δεύτερος. Inc., Οἱ παροξύνοντες τὸν Θεόν. Fin., πλήρωμα*³ *γὰρ νόμου καὶ προφητῶν ὁ Χριστὸς δι' οὗ.*

Fol. 135 r°. *Eis tòn prophētēn Ναοῦμ*⁴ *τόμος πρῶτος. Inc., Ἐκαστος τῶν ἁγίων προφητῶν. Fin., ἀπέθανε δὲ ἐν εἰρήνῃ καὶ ἐτάφη ἐκεῖ ἐν τῇ γῆ αὐτοῦ*⁵.

Fol. 160 r°. *Eis tòn prophētēn Ἀβδίου*⁶. *Inc., Ἀβδίου δὴ πάλιν. Fin., καὶ βεβασίλευκεν ἐπ' αὐτούς.*

Fol. 165 v°. *Eis tòn prophētēn Ἰωνᾶν*⁷. *Inc., Ὁ Θεοπέσιος Ἰωνᾶς. Fin., τῶν πτερόγων (sic) σοῦ ἐλπιούσιν.*

Fol. 181 r°. *Eis tòn prophētēn Ἀγγαῖον*⁸. *Inc., Τῆς Ἀγγαίου προφητείας. Fin., καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς ἐν τῷ Χριστῷ*⁹.

Fol. 196 r°. *Θεοδωρίτου ἐπισκόπου κύρρου (sic) εἰς τὸν μακάριον Ὡσηέ*¹⁰. *Inc., Λόγος Κυρίου ὅς ἐγένετο. Fin., τοῖς δὲ φαύλοις κόλασιν καὶ ἀπώλειαν.*

mentaires sur Joël se terminent par les mots : *Eis ἦν καὶ ἡμᾶς ἀφαιέσθαι γένοιντο διὰ Χριστοῦ.*

¹ Dans l'édition, t. III, p. 578, le commentaire sur Sophonias commence par ces mots : *Προφητεύει μὲν ἐν Ἱεροσολύμοις* et se termine par *τιμὴ καὶ προσκύνησις, σὺν τῷ ἁγίῳ, κ. τ. λ.*

² *Opp.*, t. III, p. 816.

³ *Ibid.*, p. 870.

⁴ *Opp.*, t. III, p. 474.

⁵ Dans l'édition, t. III, p. 516, les derniers mots de ce commentaire sont *διότι*

ἐπὶ τινα οὐκ ἦλθεν ἡ κακία σου διαπαντός.

⁶ *Opp.*, t. III, p. 354.

⁷ *Opp.*, t. III, p. 364.

⁸ *Opp.*, t. III, p. 626.

⁹ Dans l'édition, p. 651, ce commentaire se termine par les mots *καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς ἐν τῷ Χριστῷ.*

¹⁰ Dans l'édition, p. 1, ce commentaire commence ainsi : *Οἰηθείη ἂν τις περιττὸν εἶναι*, et se termine par les mots : *καὶ πνευματικῆς ἰσχύος εὐπλήσει διὰ Χριστοῦ, δι' οὗ κ.τ.λ.*

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

Fol. 220 r°. Autre écriture, sans titre¹. *Inil.*, *Is* (*leg.* *Eis*) *μέν*
ἀπασι καὶ Θεοφιλῆς. Fin., *ἐκολλήθη ἡ ψυχὴ μου ὀπίσω σου.*

Fol. 256 v°. Sans titre. *Inc.*, . . . *ντίνι καταλάβωμεν τὸν Κύριον.*

Fol. 272 v°. Vers sur le prophète Michée.

Μιχαίου τὰ δόσληπτα εὐληπτα φαίνει
Κύριλλος ὁ πρόεδρος Ἀλεξανδρέων,
ὅσπερ² τὸ κύδος πᾶσα μὲν γῆ κατέχει
Διὰ τὴν εἰς ἄκρον δὲ ἀγιασίαν.
Τέλος δόξα τῷ Θεῷ ἀμήν.

Fol. 275 r°. Troisième écriture du xvi^e siècle. Κυρίλλου ἀρχιεπι-
σκόπου Ἀλεξανδρείας ἐξηγήσεως (*sic*) ὑπομνηματικὴ εἰς τὸν προφήτην
Ἀμώς³. *Inc.*, Ἀμὼς γέγονεν αἰπόλος⁴. A la fin on trouve ces vers :

Ἀμὼν τὸ χρησμώδημα διασαφίζει
ἀρισία ὡς ἐνεσίον⁵ καθ' ἰστορίαν
Κύριλλος ὁ πρόεδρος Ἀλεξανδρείας
εἶθ' οὕτως αὐθις εἰς Θεωρίαν ἄγει
καὶ διατρανοῖ μουσικῶς⁶ καὶ πανσόφως
τὸν κεκρυμμένον ἐν τῷ γράμματι νόμον.

N. 130.

In-folio, en papier, de 243 feuillets et du xvi^e siècle; ancien nu-
méro 2050.

Ce manuscrit contient les discours et les lettres de Libanius et
porte pour titre : *Λιβανίου σοφιστοῦ μελέται.*

Fol. 1. Πρεσβευτικὸς⁷ πρὸς τοὺς Τρῶας ὑπὲρ τῆς Ἑλένης. Μενέλαος.
Inc., *Εἰ μὲν ἐβούλετο Ἀλέξανδρος. Fin.*, *καὶ πολεμήσομεν ἐτέρων*
ἀναγκαζόντων.

Fol. 5 v°. Φιλαργύρου παῖς ἀριστεύσας ἤτησεν εἰς τὴν δωρεάν

¹ C'est le commentaire sur Michée,
t. III, p. 390, qui se termine, p. 473,
par les mots *νοσῖτ' ἐν ἡ χάρις ἡ ἐν Χριστῷ,*
δι' οὗ κ.τ.λ.

² Cod. *ὅσπερ* et *εἰσάκρον.*

³ *Opp.*, t. III, p. 246.

⁴ Dans l'édition, p. 353, les derniers
mots de ce commentaire sont ; *Καὶ πανη-*
γυριάρχην αὐτὸν ἔχοντες τὸν Χριστὸν.

⁵ Cod. *ἐνεστον.*

⁶ Cod. *μουσικῶς.*

⁷ *Libanii Oratt.*, ed. Reiske, t. IV, p. 1.

Θαλλοῦ σφέφανον· καὶ ἀποκηρύσσεται παρὰ τοῦ ἰδίου πατρός¹. Inc.,
Τῆς μὲν ἀριστείας οὐ πάνυ. Fin., ἀριστεύσας πάλιν αἴτησον χρυσίον.

Fol. 13^{ro}. Πλούσιος² ἐν λιμῷ Θρέφειν ὑπισχνεῖτο τὴν πόλιν, εἰ
ἐκδιδούς³ τὸν ἐχθρὸν αὐτῷ· ἡ μὲν οὖν ἔδωκεν, ὁ δὲ ἀξιοῖ ἀποθανεῖν
κατὰ τὸν τοῦτο δίδοντα νόμον. Inc., τῷ μὲν δήμῳ πολλὴ χάρις. Fin.,
πατρῶαν πρὸς τὸν δῆμον εὐνοίαν.

Fol. 18^{vo}. Οἱ Ποτιδαῖαται⁴ ἀλλήλων ἐγέυσαντο πολιορκούμενοι
ὑπὸ τῶν Ἀθηναίων· καὶ κρίνονται Ἀθηναῖοι ὑπὸ Κορινθίων ἀσεθείας,
Inc., Πολλὰ ἐβουλευσάμεθα. Fin., ἀξία γὰρ Ἀθηναίων ἢ νῦν Ποτιδαῖα.

Fol. 29^{vo}. Ἀφαιρεθεὶς Ἀχιλλεύς⁵, κ. τ. λ. Θεωρία. Πόθεν τοῖς
Ἕλλησι. Ἡ μελέτη. Inc., Ὀμην μὲν, ὦ Ἀχιλλεῦ. Fin., Φωνῆς ἐκκλίνων
τὸν Θόρυβον.

Fol. 42^{ro}. Μετὰ τὴν τῆς Τροίας ἄλωσιν⁶ καὶ τὸν Ἀγαμέμνονος
φόνον Ὀρέστης ἀπεκτονῶς τὴν αὐτοῦ μητέρα⁷ κρίνεται φόνου. Προ-
θεωρία⁸. Inc., Ἡ τῶν πολιτικῶν ὑποθέσεων. Fin., σωφροσύνη καὶ
νόμοις.

Fol. 53^{vo}. Μετὰ τὰ ἐν Χερωνείᾳ (leg. Χαίρωνείᾳ⁹) ἐπεμψε Φίλιππος
ὑποσχοόμενος (sic) τοὺς δισχιλίους¹⁰ αἰχμαλώτους, εἰ λάβοι Δημοσθέ-
νην· ἀξιοῖ Δημοσθένης ἐκδίδοσθαι. Inc., Τῶν πρέσβειων ἠκόντων. Fin.,
ἢ τοῖς ὅπλοις ἀδικήσαντα πλείω.

Fol. 59^{vo}. Μετὰ τὰ ἐν Χερωνείᾳ (leg. Χαίρωνείᾳ) Φίλιππος¹¹. Inc.,
Ὅν μὲν ἐβουλόμην. Fin., τὰ ὑμέτερα κατορθώματα.

Fol. 65^{vo}. Ἐκδοθεὶς¹² Φιλίππῳ Δημοσθένης, ἀφθεὶς καὶ μὴ πολι-
τευόμενος, κρίνεται δημοσίᾳ. Inc., Ὀμην μὲν ἔγωγε, ἄνδρες¹³. Fin.,
ἀπελθὼν εἰς Θήβας πολιτεύσομαι.

¹ Reiske, t. IV, p. 622, sans les mots :
παρὰ τοῦ ἰδίου πατρός.

² Reiske, t. IV, p. 227.

³ Reiske, εἰ ἐκδοίη.

⁴ Reiske, t. IV, p. 348.

⁵ Reiske, t. IV, p. 83, avec ce titre : Ἡ
μελέτη Πατρόκλου.

⁶ Reiske, t. IV, p. 110 : Μετὰ Τροίας
ἄλωσιν καὶ Ἀγαμέμνονος τελευταίην.

⁷ Reiske, τὴν μητέρα, sans αὐτοῦ.

⁸ Reiske, Ἡ Θεωρία, pour Προθεωρία.

⁹ Reiske, t. IV, p. 226.

¹⁰ Reiske, ὑπισχνόμενος τοὺς χιλίους.

¹¹ Voy. le titre entier dans Reiske, t. IV,
p. 817.

¹² Reiske, t. IV, p. 280.

¹³ Reiske, ὦ ἄνδρες.

Fol. 82 v°. Διέσωσέ τις ἐμπρησμοῦ¹. Προθεωρία. Inc., Τὸ δυσχερὲς τοῦ ζητήματος.

Fol. 83 v°. Ἡ πηρὸς². Μόλις ὦ ἄνδρες. Fin., ἡ ἐμαυτῷ μᾶλλον λυσιτελέσιερος.

Fol. 96 v°. Φθονερός³ τοῦ γείτονος αὐτὸν⁴ πλουτήσαντος ἐξαίφνης αὐτὸν προσαγγέλλει. Inc., Ἄλλ' εἰ καὶ καλῶς. Fin., οὐδὲ γείτων εὐπωρότερος γείτονος.

Fol. 107 r°. Φιλάργυρος⁵ ἐρασθεὶς ἐταίρας, καὶ μισθὸν αἰτούμενος, αὐτὸν προσαγγέλει (sic). Inc., Εἰ μὴ καὶ ὑμεῖς ἀργύριον. Fin., πλοῦτον τὸν ἐμαντοῦ λαβῶν Ψησαυρόν.

Fol. 115 r°. Νόμος⁶, τὸν ξενίας. Inc., Οἷας μὲν ἐκτίνω τὰς χάριτας. Fin., Ἔσται Δημοσθένης ἀριθμούμενος.

Fol. 120 v°. Ἐγράψατό τις τὸν αὐτοῦ πατέρα⁷. Inc., Τὸ μὲν οὖν εὐτυχέσιερον. Fin., ὁ μόνη τῶν δικαίων ἡ ροπή.

Fol. 127 v°. Νόμος τὸν Θορύβου⁸. Inc., Ὁ μὲν πολλὰ φθεγξάμενος. Fin., ἄφωνόν τε καὶ πένητα.

Fol. 135 r°. Νόμος τὸν τύραννον⁹. Inc., Εἰκὸς μὲν ἦν με. Fin., Τυραννεῖν δὲ καλόν.

Fol. 140 v°. Λοιμὸς ἐπέϊχε τὴν πόλιν¹⁰. Πραγματικὴ. Inc., Τὸ τοῦτον, ὦ παρόντες¹¹. Fin., καὶ αὐτὸς οἷα¹² κερδαίνων.

Fol. 148 r°. D'une autre écriture plus élégante que la première. Λιβανίου σοφιστοῦ λόγος Ἀντιοχικός¹³ α'. Inc., Ἀμφοτέροις ἂν τις εἰκότως. Fin., λόγον οὐδὲ εἰς ἐξισώσει.

Fol. 166 r°. Λιβανίου ῥήτορος μελέται. Δύσκολος¹⁴ ὄλισθεν · ὁ παῖς

¹ Reiske, t. IV, p. 739, avec le titre détaillé.

² Reiske, t. IV, p. 742, avec ce titre : Τυφλοῦ φιλοπάτορος ἀπολογία.

³ Reiske, t. IV, p. 159.

⁴ Reiske, αὐτὸν pour αὐτοῦ.

⁵ Reiske, t. IV, p. 827.

⁶ Voy. le titre détaillé dans Reiske, t. IV, p. 323.

⁷ Reiske, t. IV, p. 841, avec le titre détaillé.

⁸ Reiske, t. IV, p. 707, avec le titre entier.

⁹ Voy. le titre entier dans Reiske, t. IV, p. 447.

¹⁰ Reiske, t. IV, p. 723, avec le titre détaillé.

¹¹ Dans l'édition le commencement est : Οὐ τὸ τοῦτον, ὦ πολῖται.

¹² Reiske, ἰδίᾳ pour οἷα.

¹³ Reiske, t. I, p. 275.

¹⁴ Reiske, t. IV, p. 612.

παρῶν ἐγέλασε, καὶ ἀποκηρύττει αὐτόν. *Inc.*, Ἐπειδὴ ποτε ῥᾶον ἔσχον.
Fin., καὶ τεθνεῶτα καλύψει.

Fol. 169 v°. Παράσιτος ἐπὶ δειπνου¹. *Inc.*, Ἰσχύω μὲν οὐδ' ἂ πεί-
πουθα. *Fin.*, δείκνυτε σωφρονοῦντά² με.

Fol. 173 r°. Δύο γείτονες ἦσαν³. *Inc.*, Ἄλλ' εἰ καὶ καλῶς. *Fin.*, γεί-
των εὐπορώτερος γείτονος.

Fol. 182 v°. Ἐπιστολαὶ Λιβανίου σοφιστοῦ. Πολλὰ ἀγαθὰ γένοιτο,
κ. τ. λ.

Fol. 183 r°. Δομνίνω⁴. *Inc.*, Ἀρτέμων οὗτος.

Ibid. Κληματίω⁵. *Inc.*, Ῥητόριος οὗτος.

Fol. 183 v°. Μητερίω⁶. *Inc.*, Ἐγὼ τοῦ φιλεῖν.

Ibid. Μοδέσιω⁷. *Inc.*, Ὁ καλὸν μοι.

Fol. 184 r°. Γερμανῶ⁸. *Inc.*, Ἐγὼ σε οὔπω.

Ibid. Ἀριστανέτω⁹. *Inc.*, Εἰπόν ποτε πρὸς σέ. A la fin de ce feuillet:
Τέλος ὁ Θεὸς διδοὺς τὴν χάριν. Δόξα αὐτῷ εἰς τοὺς αἰῶνας.

Fol. 185 r°. D'une troisième écriture. Λιβανίου σοφιστοῦ ἐπιστολαί.

Ibid. α'. Κλεάρχω¹⁰. *Inc.*, Ἐμελλον γράφω.

Ibid. β'. Μοδέσιω¹¹. *Inc.*, Εἰ περὶ τάς.

Ibid. γ'. Σελεύκω¹². *Inc.*, Ὁμολογῶν ἀδικεῖν.

Fol. 185 v°. δ'. Κληματίω¹³. *Inc.*, Κράτιστον μὲν.

Fol. 186 r°.¹⁴ *Inc.*, Μὴ σοι φαινέσθω. (Sans le nom
et sans le numéro d'ordre.)

Ibid. ε'. Ἀριστανέτω¹⁵. *Inc.*, Ἐπανήκων ἡμῖν.

Fol. 186 v°. ζ'. Ἀνατολίω¹⁶. *Inc.*, Λαμπρὸς ἡμῖν.

¹ Voy. le titre entier dans Reiske, t. IV,
p. 150.

² Reiske, σωφρονοῦντα, sans με.

³ Le titre est différent dans Reiske,
p. 159.

⁴ La 447°, p. 225, dans l'édition de
Wolf, Amstel., 1738, in-fol.

⁵ Wolf, p. 155.

⁶ *Id.*, p. 212.

⁷ *Id.*, p. 137.

⁸ Wolf, p. 133.

⁹ *Id.*, p. 231.

¹⁰ *Id.*, p. 1.

¹¹ *Id.*, p. 259.

¹² *Id.*, p. 212.

¹³ *Id.*, p. 158.

¹⁴ *Id.*, p. 159, Ἰαμβλίχῳ.

¹⁵ *Id.*, p. 65, Φλωρεντίῳ.

¹⁶ *Id.*, p. 163.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

- Fol. 187 r°. ζ. Σπεκτάτω¹. *Inc.*, Οἷς οὖν ἐραυτόν.
 Fol. 187 v°. η'. Ανατολίω². *Inc.*, Ἐπειδὴ πλειόνων.
 Fol. 188 r°. θ'. Τατιανῶ³. *Inc.*, Ὁ μὲν Ὀδυσσεύς.
 Fol. 188 v°. ι'. Χρωματίω⁴. *Inc.*, Ἐγὼ δέ σε.
 Fol. 189 r°. ια'. Κέλσω⁵. *Inc.*, Οὐκοῦν τόν.
Ibid. ιβ'. Πολυχρονίω⁶. *Inc.*, Δέχου δὴ καί.
Ibid. ιγ'. Ἡσυχίω⁷. *Inc.*, Ἀκόνω παῖδα.
 Fol. 189 v°. Ἀκακίω⁸. *Inc.*, Τῶν πολλῶν.
 Fol. 190 r°. Ἀντιπάτρω⁹. *Inc.*, Ἐοικας ἀνδρός.
 Fol. 190 v°. Ανατολίω¹⁰. *Inc.*, Παρεκαθήμην τῷ θεῷ.
 Fol. 191 r°. Ἀνδρονίω¹¹. *Inc.*, Ἡ παίζειν εοικας.
Ibid.¹² *Inc.*, Ὅταν ἀριθμήσω. (Sans numéro et sans noni.)
 Fol. 191 v°. Πολεμίω¹³. *Inc.*, Ὁ πολλὰ μετὰ. (Sans numéro.)
 Fol. 192 r°. Ἀλεξάνδρω¹⁴. *Inc.*, Εἰ δὲ Μίδας. (Sans numéro.)
 Fol. 192 v°. κ'. Πρόκλω¹⁵. *Inc.*, Εἰ τοῖς ἐπαινοῦσι.
 Fol. 193 r°. κα'. Τατιανῶ¹⁶. *Inc.*, Ἐδει τὴν βουλήν.
Ibid. κβ'. Ἐντρεχίω¹⁷. *Inc.*, Ἐγὼ δέ σε ἐβουλόμην.
 Fol. 193 v°. κγ'. Λεοντίω¹⁸. *Inc.*, ὄντος σὺ τοῦ χρυσοῦ.
 Fol. 194 r°. κδ'. Δατιανῶ¹⁹. *Inc.*, Τὸ μὲν εἶναι.
 Fol. 194 v°. κε'. Τατιανῶ²⁰. *Inc.*, Τὸ δέ σε πάντα.
 Fol. 195 v°. κς'. Ἀνδρονίω²¹. *Inc.*, Μέτρον ἀρίστον.
 Fol. 196 r°. κζ'. Νικεντίω²². *Inc.*, Παρεκελεύου μοι.

¹ Cette lettre est la 155^e de la collection de Wolf, et se trouve à la page 173. Elle a été oubliée dans l'index des commencements de lettres.

² Wolf, p. 152.

³ *Id.*, p. 374, Ὁ μὲν οὖν Ὀδυσσεύς.

⁴ *Id.*, p. 289, Ἐγὼ σε.

⁵ *Id.*, p. 294.

⁶ *Id.*, *ibid.*

⁷ *Id.*, p. 449.

⁸ *Id.*, p. 317.

⁹ *Id.*, p. 338.

¹⁰ *Id.*, p. 216.

¹¹ Wolf, p. 219.

¹² *Id.*, p. 395, Ὁπλάτω.

¹³ *Id.*, p. 448.

¹⁴ *Id.*, p. 358.

¹⁵ *Id.*, p. 364.

¹⁶ *Id.*, p. 365.

¹⁷ *Id.*, p. 386.

¹⁸ *Id.*, p. 54, ὄντως σὺ.

¹⁹ *Id.*, p. 59, Τατιανῶ. *Inc.*, Τὸ μὲν μὴ εἶναι.

²⁰ *Id.*, p. 62, Γαιανῶ.

²¹ *Id.*, p. 75.

²² *Id.*, p. 64.

- Fol. 196 r^o. κη'. Εὐσταθίω¹. Inc., Οἱ λέγοντές με.
 Fol. 196 v^o. κθ'. Πρισκιανῶ². Inc., Πείθομαι μὴ πολλά.
 Fol. 197 r^o. λ'. Τῶ αὐτῶ³. Inc., Τὸ δέ σε τοσοῦτοίς.
 Fol. 197 v^o. λα'. Ἀνδρονίκω⁴. Inc., Ἄλλ' ἐγὼ σοι.
 Fol. 198 r^o. λς'. Ἀνδρονίκω⁵. Inc., Οἶον ἐδρασεας.
Ibid. λγ'. Τῶ αὐτῶ⁶. Inc., Σέβων ἐστί.
 Fol. 199 r^o. λδ'. Εὐφημίω⁷. Inc., Τί τοῦτο νομίσει.
Ibid. λε'. Ἀνδρονίκω⁸. Inc., Ἡμεῖς μὲν ὠόμεθα.
 Fol. 199 v^o. λς'.⁹. Inc., Ἄλλὰ φίλοι.
 Fol. 200 r^o. λζ'. Πρισκιανῶ¹⁰. Inc., Οἶδα, τή μοι.
 Fol. 200 v^o. λη'. Ἰταλικιανῶ¹¹. Inc., Ἐπανοῦντι μοι.
 Fol. 201 r^o. λθ'. Μαξίμω¹². Inc., Ὁμοῦ παῖδα.
 Fol. 201 v^o. μ'. Εὐθηρίω¹³. Inc., Οὐ ταῦτα μέντοι.
 Fol. 202 r^o. μα'. Ἰφικράτει¹⁴. Inc., Ἄλλ' οὔτε τὰ πρῶτα.
 Fol. 202 v^o. μς'. Κλεάρχω¹⁵. Inc., Ψευδόμενοι δέ σε.
Ibid. μγ'. Εὐδαίμονι¹⁶. Inc., Παλασθὼν ἔμοι γε.
 Fol. 203 v^o. μδ'. Πρισκιανῶ¹⁷. Inc., Λουκιανὸς ὁ οὐ πάντα.
 Fol. 204 r^o. με'. Ἀκακίω¹⁸. Inc., Ἄλλ' ὄγε δή.
 Fol. 204 v^o. μς'. Ἀλεξάνδρω¹⁹. Inc., Οὐκ ἄρα εἴμαρτο.
 Fol. 205 r^o. μζ'. Ἀλεξάνδρω²⁰. Inc., Εὔχου πολλούς.
 Fol. 205 v^o. μη'. Θεμιστίω²¹. Inc., Κατὰ μὲν τοῦς.
Ibid. μθ'. Ἀνατολίω²². Inc., Ἐπειδὴ σὺ μὲν.
 Fol. 206 v^o. ν'. Ἀκακίω²³. Inc., Ἐδει τόν.

¹ Wolf, p. 65.² *Id.*, p. 72.³ *Id.*, p. 82.⁴ *Id.*, p. 84.⁵ *Id.*, p. 87.⁶ *Id.*, p. 90.⁷ *Id.*, p. 99.⁸ *Id.*, p. 106.⁹ *Id.*, p. 109, Τοῖς Ἐλπίδιου παρέροις.¹⁰ *Id.*, p. 114.¹¹ *Id.*, p. 115.¹² Wolf, p. 116.¹³ *Id.*, p. 120.¹⁴ *Id.*, p. 122.¹⁵ *Id.*, p. 125.¹⁶ *Id.*, p. 126, Πάλας pour Παλαιόν.¹⁷ *Id.*, p. 128.¹⁸ *Il.*, p. 145.¹⁹ *Id.*, p. 139.²⁰ *Il.*, p. 146.²¹ *Id.*, p. 147.²² *Id.*, p. 170.²³ *Id.*, p. 532.

- Fol. 207 r°. να'. Αλεξάνδρω¹. Inc., Ἴσως σου νῦν.
 Fol. 207 v°. νβ'. Καλλισπίω². Inc., Τὰ μὲν ἄλλα.
Ibid. γγ'. Ἀβουρηῶ³. Inc., Πάνυ μοι βεβαιούν.
 Fol. 208 r°. νδ' Νοεῖται⁴ (*sic*). Inc., Οὐδ' εἰ πᾶσαν.
 Fol. 209 r°. . . . Λεοντίω⁵. Inc., Ἐμοὶ φιλοτιμία.
 Fol. 209 v°. νς'. Τῷ αὐτῷ⁶. Inc., Οὐκ ἔσχε μὲν.
Ibid. νζ'. Συμμάχω⁷. Inc., Χρησθῆς νυκτός.
 Fol. 210 v°. νη'. Κελσίνω⁸. Inc., Ἀλλ' ἢ μὲν ἀρίστου.
 Fol. 211 r°. ξ' (leg. νθ'). Τατιανῷ⁹. Inc., Εἰ με ἐθέλεις.
Ibid. ξ'. Βηλαίω¹⁰. Inc., Ἐγένετό μοι φίλος.
 Fol. 212 r°. ξα'. Βηλαίω. Inc., Ὀρίων (leg. Ὠρίων)¹¹ γίνεται μοι.
 Fol. 212 v°. ξβ'. Νικοκλεῖ¹². Inc., Οὐκ ἄδηλον.
 Fol. 213 r°. ξγ'. Ἰουλιανῷ¹³. Inc., Ὅσα κατηγόρησα.
 Fol. 213 v°. ξδ'. Ἰεράκι¹⁴. Inc., Ἐθαύμασα ἔπως.
 Fol. 214 r°. ξε'. Ἀταρδίω¹⁵. Inc., Ἐμελλον αἰτιάσεσθαι.
 Fol. 215 r°. ξς'. Κέλσω¹⁶. Inc., Οὐκ ἐφθησε.
Ibid. ξζ'. Ἀκακίω¹⁷. Inc., Ἀλλὰ τί με.
 Fol. 215 v°. ξη'. Ὑπερεχίω¹⁸. Inc., Συνησθεὶς σοὶ τε.
 Fol. 216 r°. ξθ'. Ἀκακίω¹⁹. Inc., Εἰ μοὶ τὰ Κροίσου.
 Fol. 216 v°. σ'. . . .²⁰ Inc., Ἄ ἐποίουν ἄν.
 Fol. 217 v°. σα'. Ἀρισταινέτω²¹. Inc., Ἐγένετο καί.
Ibid. σβ'. Ἀνατολίω²². Inc., Ἦκεν ἡμῖν.

¹ Wolf, p. 535.

² *Id.*, p. 210.

³ *Id.*, p. 437.

⁴ *Id.*, p. 452, Φιρμίνω.

⁵ *Id.*, p. 467.

⁶ *Id.*, p. 432, Ἀνατολίω.

⁷ *Il.*, p. 430.

⁸ *I'*, p. 391.

⁹ *Id.*, p. 390.

¹⁰ *Id.*, p. 349.

¹¹ *Id.*, p. 322. A la table des noms propres placée à la fin, p. 836, au nom *Βελαο*, il y a une erreur de chiffre. Au lieu de

682. b., il faut lire 672. b. et ajouter le n° 673, qui a été oublié.

¹² Wolf, p. 345.

¹³ *Id.*, p. 341.

¹⁴ *Id.*, p. 337.

¹⁵ *Id.*, p. 312.

¹⁶ *Id.*, p. 309.

¹⁷ *Id.*, p. 308.

¹⁸ *Id.*, p. 305.

¹⁹ *Id.*, p. 273.

²⁰ *Id.*, p. 290.

²¹ *Id.*, p. 239.

²² *Id.*, p. 232.

- Fol. 218 v°. ογ'. Ἀριστῆνέτω¹. Inc., Καὶ ὅτε ἀσθενεῖν.
 Fol. 220 r°. οδ'. Ἱεροκλεῖ². Inc., Εἶτα τῆς δυνάμεως.
 Fol. 221 r°. οε'. Στρατηγίω³. Inc., Οὕτω με καθαρῶς.
 Ibid. ος'. Ὀνωράτω⁴. Inc., Ἐνετύχομεν ἀλλήλοις.
 Fol. 222 r°. οζ'. Καλυκίω⁵. Inc., Ἡμῖν τοῖς οὐ μετασχοῦσι.
 Fol. 222 v°. οη'. Ἀριστῆνέτω⁶. Inc., Ἐμελλές ποτε.
 Fol. 223 v°. οθ'. Τῷ αὐτῷ⁷. Inc., Ἐξέσιω παίζειν.
 Ibid. ς'. Ἀνατολίω⁸. Inc., Τὸ μὲν τοὺς σοφιστάς.
 Fol. 224 r°. πα'. Ἀνατολίω⁹. Inc., Σὺ μὲν παρεκάλεις.
 Fol. 225 r°. πβ'. Τῷ αὐτῷ¹⁰. Inc., Μήτοι σαφῶς.
 Fol. 226 r°. πγ'. Ἀνατολίω¹¹. Inc., Ἀνέγγνων τοῖς φίλοις.
 Fol. 227 v°. πδ'. Τῷ αὐτῷ¹². Inc., Οἶα τετόλμηται.
 Fol. 228 r°. πε'. Τῷ αὐτῷ¹³. Inc., Ἐγὼ τοὺς ὄντας.
 Fol. 229 v°. πς'. Ἰουλιανῷ¹⁴. Inc., Διπλῆν ἀνήρησαι.
 Fol. 230 v°. πζ'. Δατιανῷ¹⁵. Inc., Ἴσως μὲν ἐμοί.
 Fol. 231 r°. πη'. Δατιανῷ¹⁶. Inc., Μόλις ἐκινήθησαν.
 Fol. 232 r°. πθ'. Σαλουσίω¹⁷. Inc., Μέμνημαί σου.
 Fol. 233 r°. ζ'. Δατιανῷ¹⁸. Inc., Ἐλαβόν σου.
 Fol. 233 v°. ζα'. Δατιανῷ¹⁹. Inc., Ὅτι μὲν ἀκήκοας.
 Fol. 234 v°. ζβ'. Ἀλεξάνδρω²⁰. Inc., Ἥσθόμην σε.
 Fol. 235 v°. ζγ'. Τῷ αὐτῷ²¹. Inc., Ὁ μάλιστα.

¹ Wolf, p. 207.² *Id.*, p. 198, *Εἰ τὸ (al. τὰ) τῆς*.³ *Id.*, p. 197. A la marge de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris, on lit, de la main de Hase : *του* (au lieu de *με*), Vatic. 1353.⁴ *Id.*, p. 195.⁵ *Id.*, p. 191.⁶ *Id.*, p. 188.⁷ *Id.*, p. 477.⁸ *I.*, p. 41.⁹ *Id.*, p. 42.¹⁰ *Id.*, p. 247, *Σὴ τοι σαφῶς*.¹¹ *Id.*, p. 5.¹² Wolf, p. 267.¹³ *Id.*, p. 200.¹⁴ *Id.*, p. 184.¹⁵ *Id.*, p. 481.¹⁶ *Id.*, p. 487.¹⁷ *Id.*, p. 545, *Σαλουσίω*.¹⁸ *Id.*, p. 492, *Τατιανῷ*.¹⁹ *Id.*, p. 493.²⁰ *Id.*, p. 497.²¹ *Id.*, p. 517, *Ἄ μάλιστα*. Dans l'édition, table des noms, au mot *Alexandro*, au lieu de 1054, il faut corriger 1084, qui est le numéro de cette lettre.

MANUSCRITS
GRÆCS
DE MADRID.

- Fol. 236 r^o. 4δ'. Τῷ αὐτῷ¹. *Inc.*, Ὅτι μὲν εἶς.
 Fol. 236 v^o. 4ε'. Τῷ αὐτῷ². *Inc.*, Ἐσπανδακέμαι μὲν σε.
 Fol. 237 r^o. 4ς'. Ἀλεξάνδρω³. *Inc.*, Ὁ Νέσιωρ ἀξιῶν.
 Fol. 237 v^o. 4ζ'. Μοδέσιω⁴. *Init.*, Τὰ τῶν πολλῶν.
 Fol. 238 r^o. 4η'. Σελεύκω⁵. *Init.*, Ἐδάκρυσσα ἐπὶ τοῖς.
 Fol. 238 v^o. 4θ'. Ἰαβιανῷ⁶. *Init.*, Ὅτι μέμνημαι.
 Fol. 239 v^o. ρ'. Ἀριστοφάνει⁷. *Inc.*, Οὐδέπω με.
 Fol. 240 r^o. ρα'. Κέλσω⁸. *Inc.*, Οὐκ ἔφθησε.
 Fol. 240 v^o. ρβ'. Ἰουλιανῷ⁹. *Inc.*, Ἰού, ἰού.
Ibid. ργ'. Τῷ αὐτῷ¹⁰. *Inc.*, Ἀλλά σοι τὸ μὲν.
 Fol. 241 v^o. ρδ'. Ἀκακίω¹¹. *Inc.*, Πάλω ἤκει σοι.
Ibid. Θεμισίω¹². *Inc.*, Καὶ περὶ τῆς.
 Fol. 242 v^o. ρε'. Τῷ αὐτῷ¹³. *Inc.*, Ὅτι μου λέγοντος.
 Fol. 243 r^o. ρζ'. . . .¹⁴ *Inc.*, Ἀλλ' εἰ καὶ μή.

Τέλος.

N. 131.

In-folio, en papier, de 168 feuillets et du xv^e siècle; ancien n^o 2055.

Fol. 1. Ἰωάννου¹⁵ ὑπάτου καὶ διδασκάλου τῶν φιλοσόφων τοῦ Ἰταλοῦ ἔκδοσις εἰς τὸ δεύτερον τῶν Τοπικῶν¹⁶. *Inc.*, Εἰς μὲν δὴ τόπος. *Fin.*, ἀλλὰ τὸ δύνασθαι ὑπάρχειν¹⁷.

¹ Wolf, p. 499.

² *Id.*, p. 501.

³ *Id.*, p. 500.

⁴ *Id.*, p. 511.

⁵ *Id.*, p. 512.

⁶ *Id.*, p. 516.

⁷ *Id.*, p. 564. Ἀριστοφάνει τῷ Κορινθίω.

⁸ *Id.*, p. 309. Déjà plus haut, n^o 4ς'.

⁹ *Id.*, p. 534.

¹⁰ *Id.*, p. 15.

¹¹ *Id.*, p. 287.

¹² *Id.*, p. 261.

¹³ *Id.*, p. 33, Ἐτι μου λέγοντος.

¹⁴ Probablement la 60^e qui se trouve à la page 32, près de la précédente, et qui est adressée à Albanus, Ἀλβανίω. Le commencement est Ἀλλ' ἐν καὶ μή, mais ἐν est une faute d'impression pour εἰ. Il y en a une autre, la 637^e, qui commence de la même manière.

¹⁵ Sur Jean Italus, voy. Hase, *Notice des manuscrits*, IX, p. 149.

¹⁶ Ce commentaire sur le deuxième livre des Topiques d'Aristote se trouve aussi dans le manuscrit de Paris, n^o 2002, fol. 364 v^o.

¹⁷ *Ibid.*, fol. 420 v^o. Voy. Hase, p. 150.

Fol. 16 r°. *Περὶ τῶν συγκριτικῶν¹ τόπων. Inc., Διαλαβὼν ὁ Ἀριστοτέλης. Fin., περικτὸν ἠγησάμεθα.*

Fol. 25 r°. *Ἀρχὴ τοῦ τετάρτου τῶν Τοπικῶν². Inc., Παραδοὺς ἡμῖν. Fin., τοσαυταχῶς ἐπισκεπίεον.*

Fol. 31 v°. *Οὗς τόπους ἐξέθετο³. Inc., Ὅτε γὰρ πρῶτος τῶν ῥηθέντων. Fin., διὰ τοῦτο οὐδὲ τῆς στερήσεως⁴.*

Fol. 38 r°. *Τοῦ αὐτοῦ φιλοσόφου μέθοδος ῥητορικῆς⁵ ἐκδοθεῖσα κατὰ σύνοψιν. Inc., Ἡ ῥητορικὴ μέθοδος. Fin., κἂν πιθανῶς διελεχταί.*

Fol. 44 r°. *Ἰωάννου σοφωτάτου ὑπάτου καὶ διδασκάλου τῶν φιλοσόφων, τοῦ Ἰταλοῦ, ἐκδόσεις⁶ εἰς διάφορα ζητήματα, διὰ τὸ καὶ διαφόρους τοὺς ταῦτα παραβαλλομένους⁷. Εἰς τὸ, Τέχνη τεχνῶν καὶ ἐπιστήμη ἐπιστημῶν. Inc., Πολλοὶ μὲν πολλαχῶς. Fin., Τὸ ποσὸν ἐναντιότητα ἐπιδέχεται.*

Fol. 63 r°. *Εἰς τὸ περὶ Ἑρμηνείας ἐκδοσις ἐπίτομος⁸. Inc., Τὰ εἶδη τοῦ λόγου.*

Fol. 69 r°. *Θεμιστίου φιλοσόφου ὅταν ἐποίησεν αὐτὸν ὑπαρχον ὁ παραβάτης Ἰουλιανός⁹.*

*Ἄντυγος¹⁰ αἰθερίης ὑπερήμενος, ἐς πτόθον¹¹ ἦλθεσ
ἀντυγος ἀργυρέης· αἴσχος ἀπειρέσιον.*

¹ Le ms. n° 2002, fol. 420 v°, qui ne porte point non plus de titre. C'est le commentaire sur le troisième livre des Topiques. Voy. Hase, *loc. cit.*

² Ms. n° 2002, fol. 451 r°, et Hase, p. 151.

³ Appartient au commentaire sur le quatrième livre des Topiques. Ms. n° 2002, fol. 475 r°.

⁴ Ms. n° 2002, fol. 500 r°, et Hase, *loc. cit.*

⁵ Ms. n° 2002, fol. 566 v°, qui ajoute l'article, *τῆς ῥητορικῆς*. Voir Hase, p. 152.

⁶ Ms. n° 2002, fol. 1 r°, et Hase, p. 149.

⁷ Ms. n° 2002, *προβαλλομένοις*, que

M. Hase corrige en *προβαλλομένους*.

⁸ Fait partie de l'ouvrage précédent. Ms. n° 2002, fol. 58 r°.

⁹ Fait aussi partie du même ouvrage. Ms. n° 2002, fol. 79 r°.

¹⁰ Cette épigramme est attribuée à Pallas, dans l'*Anthologie Palatine*, II, p. 400, ed. Jac. Voy. les notes, t. III, p. 704, où l'on trouvera les variantes indiquées à l'exception de *μέγα* au troisième vers, au lieu de *πολὸν* donné par l'édition.

¹¹ *ἦ εἴποθεν* dans le manuscrit, et à la marge *γρ. εἰς πτόθον*. Dans le n° 2002, *ἦ εἰσποθεν*.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

Ἦσθα κάτω κρείσσων, ἀναβὰς δ' ἐγένου μέγα χείρων
δεῦρ' ἀνάβηθι κάτω, νῦν γάρ¹ ἄνω κατέβης.

Fol. 78 r°. Εἰς τὸν βασιλέα κυρ. Ἀνδρόνικον ἀπορήσαντα τί ἐσίν
ὃ φησιν Ὀμηρος, τῶν οὐείρων τοὺς μὲν ἐκ κεράτων, τοὺς δὲ ἐξ ἐλε-
φάντων². Inc., Τῆς περὶ ἐνυπνίων θεωρίας. Fin., καὶ μορφή καὶ εἶδος
εἰδικώτατον³.

Fol. 150 v°. Τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν βασιλέα κυρ. Ἀνδρόνικον ἐρωτή-
σαντα περὶ διαλεκτικῆς⁴. Inc., Καὶ πρῶτην μὲν, ὃ κράτιστε βασιλεῦ.
Fin., Ἐν τοῖς ἐπομένοις ρηθήσεται.

Fol. 159 r°. Ἐκδοσις τοῦ αὐτοῦ⁵, περὶ τῆς τῶν συλλογισμῶν ὕλης
καὶ τῆς συστάσεως αὐτῶν. Inc., Ἐπεὶ δὲ περὶ συλλογισμῶν⁶. Fin.,
καὶ εἰ ἐκ τῶν ἀντικειμένων.

Fol. 165 v°. Περὶ τῶν ἐκ τοῦ γένους προβλημάτων⁷. Inc., Ἐὰν δὲ
τεθῆ γένος. Fin., ἐνδέχεται περὶ αὐτῶν διαλέγεσθαι⁸.

N. 132.

In-folio, en papier, de 256 feuillets et du xvi^e siècle, ancien
n° 2030.

Fol. 1. Προοίμιον τοῦ ἐγγραφέως (l. συγγραφέως) καὶ πίναξ τοῦ
παρόντος βιβλίου. Inc., Ἦν χρόνος ὅτε φιλοσοφία σχολάζων.

Fol. 2 v°. Fin., Ἰστέον τοίνυν ὡς περιέχει ἡ παροῦσα πραγματεία
βιβλία εἰς φέροντα τίτλους μὲν μζ', κεφάλαια δὲ σλή' τὰ τῆς Ἀριστοτε-
λικῆς φιλοσοφίας ἀπάσης, ὡς ἐν τύπῳ περιέχων τὰ (l. περιέχοντα)
θεωρήματα. Suit la table.

¹ γάρ manque dans le ms. de Paris.

² Appartient aussi à l'ouvrage cité précédemment. Ms. n° 2002, fol. 108 v°, qui ajoute εἶναι après ἐλεφάντων.

³ Ms. n° 2002, fol. 364 r°. Voy. Hase, p. 149.

⁴ Ms. n° 2002, fol. 500 v°, qui ajoute l'article, περὶ τῆς δια'εκτικῆς. Voy. Hase, p. 151.

⁵ Ms. 2002, fol. 532 r°. Ferait partie de l'ouvrage précédent, selon Hase, ainsi que le fragment suivant.

⁶ Ms. de Paris, περὶ τῶν συλλογισμῶν.

⁷ Ms. de Paris, fol. 557 v°.

⁸ Ms. de Paris, fol. 566 v°, et Hase, p. 151.

Fol. 7 v°. Στίχοι¹ ἠρωϊκοὶ εἰς τὴν παροῦσαν βίβλον.

Δέχνησο ἡμετέροιο πόνου ἐριοῦνιον ὄφρος,
 Εὐμορ' ἐμῶν προσόλων, πόλεων κυδίστατε πασῶν².
 πλὴν ἐυήτριον, οὐ Σταγείρης νήματ' ἐνεικε·
 τὰ ῥῥά καὶ εὐφυέως ξυγκερκίσαι ἠθέλον αὐτόν³,
 ὡς κεν ἐϋπλοκίης μηθ' ὅσσοι τυτθὰ λίποιτο⁴
 ἔργον ὅπως συνάσαιμι ὑπέρτερον ἀσχολίης τευ,
 ἐντὸς ἀπασίονης ἱερῶν τετελεσμένον εἰδῶν⁵
 πρῶτη τῆδε μετεγγραφή⁶ μάλα νήϊδι δέλτω,
 τῷ καὶ ὅσον τύχε' συντελής δόμα ὑψόθεν ἐσίω,
 ὅσσοι δ' αὐτ' ἀπέκυσεν ἀμάρταδος ἦεν ἐμοῖο⁷.

Fol. 8 r°. Φιλοσοφία. Πόνημα Γεωργίου τοῦ σοφωτάτου διακόνου
 πρωτεκδικου καὶ δικαιοφύλακος τοῦ Παχυμέρη.

Fol. 357 r°. Souscription du calligraphe : Μιχαῆλος ὁ Μαλέας⁹ ὁ
 Ἐπιδουριότης (sic) μετὰ τῆς πατρίδος ἄλωσιν πεινίαν συμβῶ (l. πεινία
 συμβιῶν) μισθῶ καὶ τοῦτο τὸ βιβλίον ἐξέγραψεν ἐν Φλωρεντία ἔτει
 ἀπὸ Χριστοῦ γεννήσεως αϕν', μηνὸς ἰουνίου ιε'. C'est-à-dire, écrit à
 Florence le 15 juin 1550.

N. 133.

In-folio, en papier, de 246 feuillets et du xv^e siècle.

Fol. 1. Ἰησοῦ Χριστὲ Θεέ μου $\frac{\text{ις}}{\text{νι}} \mid \frac{\text{χς}}{\text{κα}}$ ¹⁰ προηγοῦ τῶν ἐμῶν πονη-
 μάτων.

Ἐπιστολαὶ τοῦ ἀγίου Ἰσιδώρου τοῦ Πηλουσιώτου εἰς τὴν ἐρμηνείαν

¹ Ces vers, qui se trouvent aussi dans le ms. de Paris n° 1931, ont été publiés dans Fabricius (VII, p. 784), que l'on peut consulter pour cette paraphrase de la philosophie d'Aristote par George Pachymère.

² Édit. κυδίστατε πασῶν. Ms. κηδίστατε πασῶν.

³ Ms. αὐτός.

⁴ Ms. μηδ' ὅσσοι οὐτι γ' ἐλειψεν. L'édition, ainsi que le ms. de Paris n° 1931,

donne à la suite deux vers de plus. Le copiste a mis la fin du septième vers à la place de la fin du cinquième.

⁵ Ms. ἱερὸν τετ. ἰδῶν.

⁶ Les mots μετεγγραφή et μεταγραφία, donnés par l'édition, manquent au *Thes.*

⁷ Ms. ὅσου τύχω.

⁸ Ms. ἀπέκυσεν ἀμ. ἦεν ἐμοῖο.

⁹ Voy. Graux, *Essai*, p. 77.

¹⁰ Ce monogramme signifie Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

τῆς Θείας γραφῆς περὶ τῆς τοῦ παντὸς δημιουργίας εἰς τὸν Διέφανον ἐνιαυτοῦ καὶ τροχοῦ γενέσεως.

Fol. 1. Ἰσιδώρου ἐπισκόπου. Inc., Ἐπειδὴ κυκλικόν ἐστὶ τοῦ χρόνου τὸ σχῆμα.

Fol. 170 v°. La dernière lettre de cette série porte le n° χνθ'. Παύλω. Init., Πολλῶν προβλημάτων. Fin., ἐκ τοῦ προμαθεῖν προθυμηθήσονται.

Τέλος τῶν κατὰ κεφαλαίων κειμένων ἐπιστολῶν.

Ici reconimence une nouvelle série de 489 lettres. La première, α'. Νεῖλω μοναχῶ. Inc., Οἱ μὲν οἱ ἅγιοι τῆς μοναχικῆς φιλοσοφίας. La dernière, υπθ'. Ζωσίμω πρεσβυτέρω. Inc., Λίαν ἀλγῶ τὴν ψυχὴν κ. τ. λ.

Les marges des premiers feuillets de ce manuscrit contiennent des notes latines d'une main italienne.

N. 134.

In-folio, en papier, de 313 feuillets et du xv^e siècle; ancien n° 2057.

Τοῦ μακαρίου Θεοδωρίτου¹ ἐπισκόπου προθεωρία εἰς τοὺς ψαλμοὺς. Init., Ἐμοὶ μὲν πρὸ τῶν ἄλλων Θείων. Fin., τοῦ μακαρίου Θεοδωρίτου ἐπισκόπου Κύρρου (sic) εἰς τοὺς ρν' ψαλμοὺς ἐρμηνεῖα.

Χριστὸ δίδου πονέοντι τέην πολυβολσον ἀραγῆν.

N. 135.

In-folio, en papier, de 259 feuillets et du xv^e siècle; ancien n° 2058.

Πρόκλου² Διαδόχου Πλατωνικοῦ εἰς τὴν Πλάτωνος Θεολογίαν.

N. 136.

In-folio, en papier, de 155 feuillets et du xv^e siècle; ancien n° 2054.

¹ Opp., t. I, p. 393. — ² Fabricius, IX, 407.

Fol. 1. *Ἐπιστολή Ἀβάμωνος*¹ διδασκάλου πρὸς τὴν Πορφυρίου ἐπιστολήν. *Inc.*, Ἰστέον ὅτι φιλόσοφος. *Fin.*, κρίναντα καὶ ἰσλορήσαντα.

Fol. . . . Ἀβάμωνος διδασκάλου πρὸς τὴν Πορφυρίου πρὸς Ἀνεβῶ ἐπιστολήν ἀπόκρισις καὶ τῶν ἐν αὐτῇ ἀπορημάτων λύσεις. *Inc.*, Θεὸς ὁ τῶν λόγων ἡγεμών. *Fin.*, τῆς ὁμοιοτητικῆς φιλίας τῆς πρὸς ἀλλήλους. Dans les premiers feuillets on remarque quelques lacunes provenant sans doute du manuscrit qui a servi de modèle. On distingue aussi quelques notes grecques marginales.

Fol. 75 r°. D'une autre écriture : Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Γρηγορίου² ἐπισκόπου Νύσσης λόγος περὶ ψυχῆς. *Inc.*, Διαφωνεῖται σχεδὸν πᾶσι. *Fin.*, ἐν ταῖς δὴ πρῶταις ἀνωθεῖται.

Fol. 85 v°. Sans titre. *Init.*, Καὶ τὸ γεννητικὸν δὲ τοῦ μέρους.

Fol. 88 r°. Τοῦ αὐτοῦ. Ἐν τῷ τριακοσῷ κεφαλαίῳ. *Init.*, ὡς οἶμαι ὁ σκοπός.

Ibid. Εἰρηναίου συγγραφέων (*f.* συγγραφέως) περὶ τοῦ μὴ εἶναι ἀγέννητον τὴν ὕλην. *Inc.*, Ἐπειδὴ τινες οὐκ οἶδ' ἐπόθεν.

Fol. 89 r°. D'une troisième écriture : Τοῦ αὐτοῦ³ εἰς τὴν ἁγίαν τοῦ Χριστοῦ γέννησιν. *Inc.*, Σαλπίζατε ἐν νεομηνίᾳ. *Fin.*, ἐπιγείων καὶ καταχθονίων βαώσης ὅτι Κύριας.

Fol. 98 r°. Τοῦ αὐτοῦ⁴ εἰς τὸν ἅγιον Στέφανον τὸν πρωτομάρτυρα. *Init.*, ὡς καλὴ τῶν ἀγαθῶν. *Fin.*, εἰς καθαίρεσιν τῶν ἀντιδικῶν εἰς δόξαν.

Fol. 105 r°. Τοῦ αὐτοῦ⁵ ἐπιτάφιος εἰς τὸν ἴδιον ἀδελφὸν τὸν μέγαν Βασιλειον. *Inc.*, Καλὴν ἀπέθηκεν ὁ Θεός. *Fin.*, ἐποίησεν ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ τῷ Κυρίῳ.

Fol. 116 r°. D'une quatrième écriture : Ἡθικά τοῦ Ἀριστοτέλους. Βιβλίον ια' τοῦ Παχυμέρη. C'est le onzième livre de la paraphrase de Georges Pachymère⁶.

¹ Fabricius, V, 733.

² *Opp.*, ed. Paris. 1615, in-fol. t. I, p. 922.

³ C'est-à-dire de saint Grégoire de Nysse, *Opp.*, t. II, 771.

⁴ Saint Grégoire de Nysse, t. II, p. 786.

⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 911.

⁶ Voir plus haut le N. 132, qui contient les douze livres de cette paraphrase.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

N. 137.

In-folio, en papier, de 214 feuillets et du xv^e siècle.

Histoire du concile de Florence¹. Le commencement manque.

N. 138.

In-folio, en papier, de 236 feuillets et de plusieurs mains du xvi^e siècle. Provenant du cardinal de Burgos².

Fol. 1. Συνεσίου³ (à la marge Κυρηναίου) εις τὸν αὐτοκράτορα Ἀρκάδιον περὶ Βασιλείας. Α'. Quelques scholies marginales.

Fol. 20 r^o. Συνεσίου (au-dessus Κυρηναίου) λόγος Φαλάκρας ἐγκώμιον⁴.

Fol. 35 r^o. Συνεσίου Δίων, ἢ περὶ τῆς κατ' αὐτὸν διαγωγῆς⁵.

Fol. 51 r^o. Σχόλια ἐκ τοῦ περὶ Βασιλείας Συνεσίου.

Fol. 54 r^o. Συνεσίου Κυρηναίου ἐπισκόπου Πτολεμαίδος, Αἰγύπτιοι ἢ περὶ Προνοίας προθεωρία⁶.

Fol. 74 r^o. Πρὸς Παιόνιον περὶ τοῦ δώρου (τοῦτο δὲ ἦν ἀσίρολαβος).

Fol. 77 v^o. Τοῦ αὐτοῦ κατάσλασις⁷. Inc., Οὔτε φιλοσοφίαν.

Fol. 78 r^o. Τοῦ αὐτοῦ ὁμιλία⁸ πρώτη. Inc., Οὐ θήσομαι.

Fol. 79 r^o. Ὁμιλία ἑτέρα, δευτέρα⁹. Inc., Νύξ ἱερὰ φῶς.

Fol. 80 r^o. Συνεσίου ὕμνοι ἑμμετροί¹⁰, sur deux colonnes.

Fol. 93 r^o. Ἐκ τοῦ περὶ Προνοίας λόγου.

Fol. 94 r^o. Συνεσίου ἐπισκόπου κατάσλασις¹¹ ῥηθεῖσα κ. τ. λ. Inc., Ἐγὼ μὲν οὐκ οἶδ' ὅτι.

¹ Par Sylvestre Syropule. Voy. Fabric., XI, 711.

² Graux, *Essai*, p. 73 et 422.

³ Synes. *Opp.*, Paris. 1612, in-fol., p. 1.

⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 63.

⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 35.

⁶ Synes. *Opp.*, p. 88, ubi *Περὶ Προνοίας ἢ Αἰγύπτιος*.

⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 304.

⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 295.

⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 297.

¹⁰ *Id.*, *ibid.*, p. 313.

¹¹ *Id.*, *ibid.*, p. 298.

Fol. 97 r°. Τοῦ σοφωτάτου Νικηφόρου τοῦ Γρηγόρα¹ κ. τ. λ. Περὶ ἐνυπνίων.

Fol. 126 r°. Τοῦ σοφωτάτου Ψέλλου ἐξήγησις εἰς τὰ λεγόμενα Χαλδαικὰ λόγια². Inc., Εἶδωλα λέγεται.

Fol. 137 r°. Διοκλέους ἐπιστολὴ³ προφυλακτικὴ πρὸς Ἀντίγονου βασιλέα. Inc., Ἐπειδὴ σοι συμβαίνει.

Fol. 139 r°. Ἰσαάκ μοναχοῦ τοῦ Ἀργύρου⁴ τῷ Οἰναιώτῃ κυρ. Ἀνδρονίκῳ μεθόδους αἰτήσαντι λογικὰς ἐκθέσθαι ἡλιακῶν καὶ σεληνιακῶν κύκλων καὶ τῶν τούτοις ἐπομένων. Inc., Ἐπειδὴ τοὺς ἄλλους.

Fol. 144 r°. Περὶ τῶν ἐξ ἑκατέρας τῶν ἀπὸ τῆς γῆς ἀναφερομένων δύο ἀναθυμιάσεων ἀποτελουμένων ἦγουν νεφέλης καὶ ὄμβρου βροντῆς τε καὶ ἀστραπῆς καὶ τῶν ἄλλων τῶν τοιούτων. Inc., Δύο ἀναθυμιάσεων ἀναφερομένων.

Fol. 146 r°. Θεοφυλάκτου ἀπὸ ἐπαρχῶν τοῦ Σιμοκάτου διάλογος⁵ περὶ διαφορῶν φυσικῶν ἀπορημάτων καὶ ἐπιλύσεων αὐτῶν ἢ διαλέξεις τοῦ διαλόγου.

Fol. 154 r°. Ἀγαθημέρου⁶ τοῦ Ὄρθωνος γεωγραφίας ὑποτύπωσις.

Fol. 166 r°. Διονυσίου⁷ Βυζαντίου ἀνάπλους Βοσπόρου.

Fol. 167 r°. Ἀδαμαντίωνος λόγος κεφαλαϊώδης. La table n'indique que 41 chapitres, tandis que l'ouvrage en contient 43. Le dernier porte pour titre : Περὶ τοῦ τίνων ἐστὶ πρόνοια λόγος μγ'. Inc., Ὅτι μὲν οὖν ἐστὶ πρόνοια. Fin., συμφέρειν ἐκείνοις ἀφείλοντο. On lit aussi ce titre dans le manuscrit : Ἀδαμαντίωνος⁸ τοῦ καὶ Νεμεσίου ἐπισκόπου Ἐμέσης περὶ φύσεως ἀνθρώπου λόγοι κεφαλαϊώδεις.

N. 139.

In-folio, en papier, de 352 feuillets et du xvi^e siècle. Ce manuscrit

¹ Synes. *Opp.*, p. 349.

² Fabric. X, p. 51.

³ Se trouve dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque de Paris.

⁴ Fabric., XI, p. 127. Voy. Graux, *Essai*, p. 422.

⁵ Fabric., VII, 585.

⁶ *Geogr. Min.* éd. Didot, t. II, p. 471.

⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 1.

⁸ Sur ces différents titres voyez Fabricius, VIII, 449.

est de ceux qui ont été achetés par le comte de la Miranda et apportés à la Bibliothèque royale de Madrid.

Fol. 1. Περὶ τῆς οὐρανίας ἱεραρχίας. Σχόλια περὶ τῆς ἐπιγραφῆς Διονυσίου Ἀρεοπαγίτου¹.

Fol. 77 r°. Scholies de Maxime le confesseur sur le traité de la Théologie mystique.

Fol. 85 r°. Scholies du même Père sur l'ouvrage de Denys l'Aréopagite intitulé *Des noms divins*.

Fol. 187 r°. Constitutions ecclésiastiques de Théodore Balsamon².

Fol. 194 v°. Ἐν ἔτει παρὰ Ἀνδρέου Δαρμαρίου τοῦ Ἐπιδαυρίου αὐξῆς³ νοεμβρίου κη', ἐν Τρέντῳ. C'est-à-dire le 28 novembre 1562, à Tarente.

Fol. 197 r°. Ἴσον Θείου νόμου. *Inc.*, Ἀπαγορεύομεν δὲ τοῖς ὀσιωτάτοις.

Fol. 198 v°. Νόμος Ἰουστινιανοῦ βασιλέως. *Inc.*, Ἀρχὴ τοῦ πρώτου βιβλίου τοῦ κώδικος.

Fol. 309 r°. Νόμος⁴ βεβαιῶν τοῖς ὀσιωτάτοις ἐπισκόποις κ. τ. λ. *Inc.*, Ἐν ὀνόματι τοῦ δεσπότη τοῦ Ῥησοῦ.

Fol. 322 v°. Κεφάλαια⁵ τοῦ νόμου τοῦ ναυτικοῦ.

Fol. 324 r°. Κεφάλαια⁶ νόμου τοῦ Ῥοδιακοῦ.

Fol. 326 r°. Νόμος Ῥοδίων ναυτικὸς κατ' ἐκλογὴν ἐκ τοῦ ἐνδεκάτου⁷ βιβλίου τῶν Διγέσεων.

Fol. 334 v°. Κανονάριον διαγορευθῆναι περὶ πάντων λεπτομερῶς κ. τ. λ. *Inc.*, Τῆς Θείας καὶ παναγάθου τοῦ ὑπεραγάθου.

Fol. 346 r°. Ἴδου τὸ β' τῶν διαφορῶν ἐπιτιμιῶν. *Inc.*, Καὶ αὗται αἱ διαφοραί.

¹ Voir Fabric. VII, 13.

² Voir *Justell. Biblioth. jur. canon. vet.*, t. II, p. 1223.

³ Voir mon *Catalogue de l'Escorial*, p. xxiii.

⁴ Voir Leuncl., I, p. 73-83.

⁵ Voir Leuncl., II, p. 266.

⁶ *Id.*, *ibid.*, p. 267. Basilic., lib. LIII, tit. viii.

⁷ Au lieu de ἐνδεκάτου, lisez τετάρτου καὶ δεκάτου, correction indiquée par Fabrot.

A la fin on lit la souscription de Darmarius : *αφῆς' νοεμβρίων*¹ ἁ' Ἀνδράου Δαρμαρίου. C'est-à-dire le 1^{er} novembre 1562.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

N. 140.

In-folio, en parchemin, de 289 feuillets et du XI^e siècle. Ce manuscrit provient du cardinal de Burgos².

Chaîne des Pères sur saint Matthieu sans le commencement. Elle commence au chapitre XI, vers. 25. Le premier extrait est de saint Jean Chrysostome : *Σοφούς ἐνταῦθα τοὺς γραμματέας*. Les Pères cités sont Cyrille, Tite, Maxime, Basile, Grégoire de Nysse, Macaire, Athanase, Grégoire, Jean Damascène, Isidore, Marc (le moine), Clément, Ésaïas (l'ascétique), Épiphanes de Chypre, Irénée, Dorothee.

Le dernier extrait est de saint Jean Chrysostome³ : *Οὐ μετ' ἐκείνων μόνων εἶπεν ἔσεσθαι*. Les derniers mots sont : *ζωῆς ἀπολαύσωμεν ἐν Χριστῷ*.

N. 141.

In-folio, en papier, écrit sur deux colonnes, dont l'une contient la version latine, et du XVII^e siècle. Ce manuscrit provient, comme le précédent, d'un monastère de Plaisance.

Fol. 1^{ro}. Τοῦ ἀγιωτάτου Κυριλλου⁴ ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρείας εἰς τὸ τῆς Γενέσεως βιβλίον ἐξήγησις. Inc., Ἐρευνᾶτε τὰς γραφὰς τοῖς Ἰουδαίων. Corrections nombreuses dans la traduction latine.

¹ Voy. plus haut, p. 26.

² Graux, *Essai*, p. 73 et 418. Il doit y avoir eu changement de numéro, car les indications ne concordent pas.

³ Je donne ici une note d'Iriarte sur ce manuscrit : « Tota catena desinit in hanc Chrysostomi symbolam Joanni Damasceno in impressis adscriptam. Possinus tomo altero symbolarum in Matthæum Tolosæ, 1646-1647. Hæc animadvertas quibus et impressum et ms. exemplar inter se dis-

crepant. 1° Quod illud catenam exhibeat ex xxx patrum symbolis concinnatam, hoc vero ex XIX tantum. 2° Quod in utroque eadem symbole diversis auctoribus non semel tribuatur. 3° Quod in hoc duæ symbolæ in unam coalescant, in illo secus. 4° Quod alterum altero modo sit amplius, modo contractius : ita ut in utroque conferendo, differentiisque annotandis non parum utilis ponatur opera. »

⁴ *Opp.*, t. I, p. 1, part. II.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

Fol. 15 r°. Βιβλίον β'. Περὶ¹ τοῦ Νῶε καὶ τῆς κιβωτοῦ. *Inc.*, Νῶε γέγονεν ἀνὴρ ἀγαθός.

Fol. 22 r°. Περὶ τῆς γυμνώσεως τοῦ Νῶε καὶ τοῦ Χάμ. *Inc.*, Συμπερασμένων ἀπάντων τῶν ἐπὶ τῇ κιβωτῷ.

Fol. 23 r°. Περὶ τοῦ πύργου καὶ τῆς αὐτοῦ κατασκευῆς. *Inc.*, Ἐλελοίπει μὲν οὐδὲν τῇ ἀνθρωπείᾳ φύσει.

Fol. 31 r°. Τὸ γ' βιβλίον. Περὶ τοῦ Ἀβραάμ καὶ τῆς ἐπαγγελίας τῆς κατὰ τὸν Ἰσαὰκ, καὶ ὅτι δι'² αὐτῶν προετυπούτο τῆς πίστεως τὸ μυστήριον. *Inc.*, Ἀρχιερέα καὶ ἀπόστολον τῆς ὁμολογίας.

Fol. 46 r°. Βιβλίον τέταρτον. Περὶ³ τοῦ πατριάρχου Ἰακώβ. *Inc.*, Ἀληθὲς ὅτι πάντες οἱ Θελοντες.

Fol. 55 v°. Βιβλίον ε'. Περὶ⁴ τοῦ Ἰακώβ. *Inc.*, Πολυμερῶς καὶ πολυτρόπως ἡ Θεόπνευστος γραφή.

Fol. 66 v°. Ἐκτον βιβλίον. *Inc.*, Μέγα⁵ μὲν ὁμολογουμένως τὸ τῆς εὐσεβείας μυστήριον.

Fol. 76 r°. Βιβλίον ζ'. Περὶ⁶ τῆς εὐλογίας τῶν δώδεκα πατριαρχῶν. *Inc.*, Σκοπὸς μὲν τῷ λόγῳ τὸ ἀφηγήσασθαι.

Après le feuillet 82, il s'en trouve deux autres non numérotés, et la pagination recommence au fol. 31 r°.

Fol. 31 r°. Τὴν τρίχα κεκαθαρμένοι κ. τ. λ.

Περὶ τῆς τῶν Ἰουδαίων συναγωγῆς ὅτε συνέβη πεσεῖν ἐξ ἀπειθείας αὐτήν. *Inc.*, Τῆς Ἰουδαίων συναγωγῆς.

Fol. 35 v°. Ἀρχὴ⁷ τῶν ἐν τοῖς ἀρίθμοις περὶ Χριστοῦ καὶ τῆς Ἰουδαίων συναγωγῆς. *Inc.*, Ἀπηνῆ καὶ ἄγροικον ἐπὶ Χριστόν.

Fol. 41 r°. Περὶ τῆς δαμάλεως τῆς πυρρᾶς τῆς καιομένης ἔξω τῆς παρεμβολῆς. *Inc.*, Ψάλλει μὲν πον καὶ φησὶν ὁ μακάριος Δαυὶδ κ. τ. λ.

Fol. 42. Περὶ τοῦ λαοῦ καὶ εἶπε Κύριος πρὸς Μωυσῆν.

A la suite de ce manuscrit, je trouve dans mes notes, sous le titre de *Même manuscrit*, cette indication, extraite probablement des pa-

¹ *Opp.*, t. I, p. 26, part. II.

² *Ibid.*, p. 65, part. II.

³ *Ibid.*, p. 108, part. II.

⁴ *Ibid.*, p. 140, part. II.

⁵ *Opp.*, t. I, p. 178, part. II.

⁶ *Ibid.*, p. 211.

⁷ *Ibid.*, p. 377.

piers d'Iriarte : « Interprete Vuinkelio S. T. doctore, cive romano Cathol. M. a sacris.

« GLAPHYRORUM LIBRI.

« Priorum foliorum ordinem excipit alter, quo cæteri Glaphyrorum libri in Pentat., nempe Exodum, Levitic., Numer. et Deuter. haud dubie continebantur. Codex manu Rolandi Vuinkelii videtur ad MDL referri posse. »

O. 1.

In-folio, en papier de coton, de 326 feuillets écrits sur deux colonnes, vers la moitié du xv^e siècle, par George de Constantinople, moine basilien du monastère du Sauveur, à Messine, à ce que pense Iriarte. Provient du cardinal de Burgos, ainsi que les six suivants¹.

Traité de Doxopater en deux livres, l'un sur Adam, l'autre sur le Christ.

Quel est cet écrivain nommé Doxopater? C'est ce qu'il est bien difficile de décider d'après les catalogues existants, puisqu'ils ne parlent point de ce traité théologique. D'après l'ouvrage lui-même, on voit que l'auteur était moine, car il parle aux moines comme à ses frères. En louant les cénobites, il dit nos pères; tout, dans son ouvrage, annonce un religieux. Il est sans doute postérieur au x^e siècle, car (lib. II, cap. cci, fol. 307 v^o, col. 2) il parle de Sergius, patriarche de Constantinople (en 999); c'est le plus moderne que cite l'auteur. Dans le chapitre σα' (201), dans lequel il cherche à prouver que le Saint-Esprit procède seulement du Père, il dit : Μέχρι τοῦ εὐσεβοῦς πατριάρχου Κωνσταντινου πόλεως Σεργίου οἱ τῆς Ρώμης ἀρχιερεῖς, ἐν ἀρχῇ τῆς ἱερωσύνηςπέμποντες συσλατικὴν ἐπιστολὴν εἰς πάντας τοὺς πατριαρχικοὺς Θρόνους, τὸ σύμβολον τῆς πίστεως ἀπαραλλάκτως ἐνέταττον. D'où il ressort évidemment que Doxopater écrivait ces mots après Sergius mort en 1019, ce qui le placerait au commence-

¹ Graux, *Essai*, 73 et 422. Le Mémoiral donne ce titre : « Codex antiquus de œconomia Dei christiana et de heresibus ».

ment du XI^e siècle. Mais, suivant Iriarte, ce qui prouve qu'il ne peut être plus moderne que le commencement du XII^e siècle, c'est qu'il dit, en parlant de l'hérésie des Arméniens (lib. II, fol. 133 v^o, col. 2) : *Τῇ γοῦν τοῦ Διοσκόρου καὶ Σευήρου καὶ τῶν λοιπῶν Μονοφυσιτῶν πλάνη κατηκολούθησε καὶ τῶν Ἀρμενίων ἅπαν ἔθνος· διὸ καὶ ἀπεσχισμένοι εἰσὶ τῶν πέντε πατριαρχῶν καὶ τῆς μιᾶς καθολικῆς ἐκκλησίας διεσπαρμένοι, κ. τ. λ.* Cette phrase s'applique à une situation qui durait depuis plusieurs siècles, et elle ne fournit pas le moyen de déterminer l'époque où vivait l'écrivain. Quoi qu'il en soit, Iriarte pense que Jean Doxopater aurait vécu entre les années 1019 et 1113, mais plutôt à la fin du XI^e siècle ou vers le commencement du XII^e, au commencement du règne de Jean Comnène.

Dans son ouvrage, non seulement il invoque le témoignage des Pères, mais il leur emprunte des paragraphes et des chapitres entiers. Il cite Saint Jean Chrysostome, Sévérien de Gabala, Grégoire de Nysse, Maxime, Origène, Nemesius, Anastase d'Antioche et d'autres, rarement Saint Jean Damascène, et met très souvent à ses chapitres des épigraphes tirées de leurs écrits. Son style est clair, élégant, châtié; ses expressions sont vraiment grecques, et il n'a point recours au néologisme de la barbarie de l'époque. On croirait lire Saint Jean Damascène ou quelque autre Père plus ancien; il est même probable qu'il était très nourri de la lecture de leurs écrits. Son ouvrage comprenait plus de deux livres; que sont devenus les autres? Voici en effet ce qu'il dit dans le chapitre XLII du second livre :

Ἰπόσχεσις τῶν μελλόντων ἔτι ῥηθεῖναι (leg. ῥηθῆναι) περὶ τῶν χρησίμων τῶ ἡμετέρῳ δόγματι μάλιστα.

Περὶ γὰρ τῶν λεπτομένων χριστιαν[ικ]ῶν δογμάτων ἔμπροσθεν ἀνελλειπῶς (leg. ἀνελλιπῶς) ῥηθήσεται ἐν τῷ προσφύρῳ τόπῳ, ἥτοι περὶ πίστεως ἀπλῶς, περὶ βαπτίσματος, περὶ σταυροῦ, περὶ τῆς κατὰ Ἀνατολῆς προσκυνήσεως, περὶ τῆς προσκυνήσεως καὶ τιμῆς τῶν ἁγίων λειψάνων αὐτῶν, περὶ τῶν ἀχράντων τοῦ Χριστοῦ μυστήριων, περὶ τῶν ἁγίων γραφῶν καὶ τῆς ἐξ αὐτῶν ὠφελείας, περὶ τῶν θείων βίβλων, ποῖα εἰσι δεικταί (leg. δεκταί), περὶ τῆς προσκυνήσεως τῶν ἁγίων

εἰκόνων, περὶ τοῦ σαββίτου καὶ τῆς περιτομῆς, περὶ τῆς θεότητος, περὶ τοῦ μίαν εἶναι ἀρχὴν, καὶ οὐ δύο κατὰ τοὺς μισοὺς Μανιχαίους, καὶ ὅτι οὐκ ἐστὶν ὁ Θεὸς αἴτιος τῶν κακῶν· περὶ νόμον ἁμαρτίας, καὶ πρὸς τοὺς ἀποροῦντας· διατί ὁ Θεὸς προγινώσκων ταὺς ἁμαρτάνειν μέλλοντας καὶ μὴ μετανοεῖν παρήγαγεν ὅλως καὶ πρὸς τοὺς διαβάλλοντας τὴν παρθενίαν διὰ τὴν πρόφασιν τῆς τεκνογονίας καὶ περὶ τοῦ Ἀντιχριστοῦ· εἶτα καὶ περὶ τῆς ἀναστιάσεως, περὶ τούτων γὰρ πάντως ἐν τῇ δεούσῃ ἀκολουθίᾳ ἀνελλιπῶς διαληφόμεθα. Νῦν δὲ ἐπισυναπτέον τὸν λόγον τῇ περὶ Χριστοῦ διηγήσει, καὶ ῥητέον τὰ μετὰ τὴν γέννησιν, καὶ τὴν αὐτοῦ αὔξησιν, καὶ τέλειαν ἡλικίαν παρ' αὐτοῦ γενόμενα· καὶ πότε καὶ ὅπως ἐβαπτίσατο (ἢ ἐβαπτίσσατο) καὶ πάντα τὰ μέχρι τοῦ σταυροῦ καὶ ἀναστιάσεως καὶ αὐτῆς τῆς εἰς οὐρανοὺς ἀναλήψεως. Καὶ οὕτως ἐν τούτοις τὰ τοῦ δευτέρου βιβλίου πληρώσαντες, ἐν ἑτέρῳ βιβλίῳ τρίτῳ τὴν κατὰ πλάτος ἐρμηνείαν τῶν εὐαγγελιστῶν ποιησώμεθα (ἢ σό) οὐκ ἰδίως καὶ ἴδιον ἕκαστον εὐαγγελιστὴν σαφηνίσαντες, ἀλλ' ἐν τῇ αὐτῇ καὶ μᾶλλον ὑφ' ἡ τῆς αὐτῆς ἐννοίας ἐκείνου κεφάλαια προτιθέμενοι καὶ κατὰ τὴν ἐνδεχομένην ἀκολουθίαν τὴν διήγησιν ποιούμενοι, ὥστε τὰ πρῶτον γενόμενα καὶ λεχθέντα παρὰ τοῦ σωτῆρος πρῶτα καὶ γραφῆναι, εἶτα τὰ δεύτερα καὶ τρίτα καὶ ἔξῃς τὰ λοιπὰ ἱστορικῶς καὶ ἀναγωγικῶς. Ἐν δὲ τῷ αὐτῷ τρίτῳ βιβλίῳ τὰς ἀνακύπτουσας ἀπορίας διαλύσωμεν (ἢ διαλύσομεν) σαφηνίσαντες, καὶ ὅπως κατήλθον εἰς τοὺς μαθητὰς τὸ Ἅγιον Πνεῦμα καὶ διατί πεντηκοστῇ ἡμέρᾳ καὶ διατί τῇ σαρακοστῇ (ἢ τεσσαρακοστῇ) ἀνελήθη ὁ Κύριος, καὶ περὶ πίστεως τί ἐστὶν, καὶ περὶ σταυροῦ, βαπτίσματος, καὶ τὰ λοιπὰ πάντα ὑποσχεθέντα χριστιανικὰ δόγματα. Εἶτα ἐν ἄλλῳ βιβλίῳ τὰ περὶ τῶν μαθητῶν καὶ ἀποστόλων τοῦ Χριστοῦ καὶ τὰ συγγράμματα αὐτῶν διεξεληθόντες, ὡς δέον, τὰ λειπόμενα ἀπαρτήσωμεν (ἢ τίσομεν) μέχρις ὅτου τὸ τέλος τὸ πρέπον τῷ τετάρτῳ βιβλίῳ ἐπιθήσωμεν (ἢ ἐπιθήσομεν). Εἶτα ἐροῦμεν ἐν ἄλλῳ βιβλίῳ περὶ τῆς πίστεως, ὅπως συνέστη, καὶ περὶ πασῶν τῶν ἀπὸ Χριστοῦ ἀναφυσῶν καὶ μέχρι τέλους αἰρέσεων καὶ περὶ τῶν ἁγίων οἰκουμηνικῶν καὶ τοπικῶν ἀπασῶν συνόδων, καὶ πότε, καὶ ποῦ, καὶ τίνων συνέστησαν, καὶ πάντα ἀπλῶς καὶ χρειώδη καὶ χρήσιμα τοῖς χριστιανικῶς

βιοῦν ἐθέλουσιν. Ἐν δὲ τοσούτῳ καὶ τὰ περὶ βασιλέων τότε χρονογραφήσομεν.

L'ouvrage de Doxopater avait donc 5 livres; dans le livre III pour les dogmes chrétiens il a dû extraire Saint Jean Damascène, car les têtes de chapitre se retrouvent dans ce dernier (*lib. IV, de fide orthodoxa*), et l'on reconnaît qu'il a lui-même beaucoup servi à Euthymius Zygabenus.

Voici maintenant le détail des chapitres¹.

Fol. 1 r°.

Τοῦ Δόξα πατρι βίβλος εἰμι τοῦ πάνυ.
Τῆς τῆς παλαιᾶς ἡσδε² καὶ Θείας βίβλου
ἀρχὴ πίνακος ἱστορικῆς ἐνθάδε
πέφυκεν ἤδη συγγραφείσα σὺν πόθῳ
πλειστοῦ χαρεντῶς, ὡς Θεμίς, ἀρτι φίλοι³.
Εἰς δόξαν, εἰς ἔπαινον Ἰησοῦ λόγου
τοῦ παντάνακτος καὶ βασιλέως μόνου.

Περὶ τῆς ἐξ ἀρχῆς καὶ μέχρι τέλους οἰκονομίας τοῦ Θεοῦ εἰς τὸν ἄνθρωπον ἱστορία ἐπωφελεῖ (sic) καὶ περὶ τῆς χριστιανικῆς πολιτείας ὅπως συνέσκησε (sic) κατὰ πασῶν τῶν αἰρετικῶν (l. αἰρέσεων).

Fol. 6 r°. En tête de l'ouvrage une grande miniature représente Adam et Ève agenouillés : Ἐξωθεν τοῦ Παραδείσου Ἀδάμ καὶ Εὐά⁴.

α' Καὶ τίς ὁ σκοπὸς τῷ Θεῷ τῆς πρώτης τοῦ ἀνθρώπου πλάσεως, καὶ τῆς δευτέρας αὐτοῦ ἀναπλάσεως διὰ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ.

β' Περὶ Παραδείσου καὶ τῶν ἐν αὐτῷ ξύλων, καὶ ὁποῖος ἐπλάσθη ὁ Ἀδάμ, καὶ ἐπὶ ποίῳ ἔργῳ, καὶ τί τὸ κατοικητήριον τούτου, καὶ τίς ἡ ζωὴ, καὶ τίς ἡ ἐντολὴ καὶ τὸ ἔπαθλον τῆς ὑπακοῆς, καὶ τίς ὁ Θάνατος ὁ ἐκ τῆς παρακοῆς, καὶ ὅτι ἅμα ψυχὴ καὶ σῶμα ἐπλάσθη, καὶ τί τὸ

¹ Afin d'épargner le temps, je me suis servi de la copie qu'Iriarte avait faite de cette liste des chapitres et que l'on a bien voulu me communiquer en dehors des heures pendant lesquelles la bibliothèque restait ouverte. Je ne réponds donc point de l'exactitude de cette copie, comme je l'ai dit plus haut.

² Lisez ταύτης παλαιᾶς τῆσδε.

³ Fort. χαρέντων, ὡς Θεμίς, ἀρτι φίλων. *Conscriptus fuit tandem liber summo studio, amicis modo jam, ut par est, gaudentibus.*

⁴ Genes. 3 : Καὶ ἐξέβαλε τὸν Ἀδάμ, καὶ κατώκισεν αὐτὸν ἀπέναντι τοῦ Παραδείσου τῆς τρυφῆς. *Ejecitque Adam, et collocavit ante Paradisum voluptatis.*

ἐμφύσημα. Ἐν δὲ τούτῳ τῷ κεφάλαιον (l. κεφαλαίῳ) εὐρήσεις καὶ περὶ φθορᾶς καὶ Θανάτου, καὶ διατί μετὰ τὴν κτῆσιν (l. κτίσιν) ὁ ἄνθρωπος, καὶ ὅτι ἐπὶ τῆς τοῦ ἀνθρώπου κτίσεως βουλή παρὰ τῷ Θεῷ προσηγήσατο. Le commencement de ce chapitre est rédigé dans les mêmes termes que le second chapitre du livre deuxième de Saint Jean Damascène (*De Fide orthodox.*) jusqu'aux mots qui terminent le premier paragraphe (éd. Paris, t. I, p. 173 et 174). Saint Jean Damascène pour ce travail a employé l'homélie de saint Basile sur le Paradis.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

- γ'. Περὶ τοῦ ἐκφυσθήματος.
 δ'. Ἐτι περὶ ψυχῆς καὶ τοῦ σώματος, ὅτι ἅμα ἐκτίσθη.
 ε'. Περὶ τοῦ ὅτι ἐπὶ μόνῃς τῆς τοῦ ἀνθρώπου κτίσεως βουλή παρὰ τῷ Θεῷ προσηγήσατο.
 ζ'. Περὶ τοῦ ὅτι αὐτεξούσιος ἐπλάσθη ὁ ἄνθρωπος καὶ διατί.
 ζ'. Περὶ τοῦ διατί ὄρθριον (l. ὄρθιον) τὸ σχῆμα τοῦ ἀνθρώπου.
 η'. Περὶ τοῦ πῶς ἐστὶν εἰκὼν τοῦ Θεοῦ ὁ ἄνθρωπος.
 θ'. Περὶ τοῦ ὅτι γυμνὸς ἐπλάσθη ὁ ἄνθρωπος πανταχόθεν.
 ι'. Περὶ τοῦ διατί αἱ χεῖρες τῷ ἀνθρώπῳ ἐδόθησαν.
 ια'. Περὶ τοῦ ὅτι ἀπλῶς καὶ τὸ ὅλον τοῦ ἀνθρώπου σχῆμα ὀργανικὸν κατεσκευάσθη διὰ τὸ ἐπιτηδείως ἔχειν πρὸς τὴν τοῦ λόγου χρείαν.
 ιβ'. Περὶ τοῦ ὅτι ἀπλῶς διὰ τῶν αἰσθήσεων τῶν σωματικῶν, πάντε πάντων τὴν γνῶσιν ὁ νοῦς εἰσδέχεται, καὶ καταφανῆς γίνεται, ἀθεώρητος-ὢν τῇ ἑαυτοῦ φύσει, καὶ ἀλλ' ὅτι παρὰ τὰς αἰσθήσεις καὶ ἀκατανόητος ἡμῖν.
 ιγ'. Ἐτι περὶ τοῦ πῶς εἰκὼν τοῦ Θεοῦ ὁ ἄνθρωπος.
 ιδ'. Περὶ τοῦ ὅτι ὁ νοῦς οὐκ ἐκλείσται (int. ἐκλείσθη) ἐνί τινι μορίῳ (l. ἐν τινι μορίῳ) σωματικῷ, ἀλλ' ἐν πᾶσιν ἐπίσεις (l. ἐπίσης) ἐστὶν τοῖς σωματικοῖς μέρεσιν, καὶ διὰ πάντων διήσει (l. διήκει) οὔτε ἐντὸς κρατούμενος, οὔτε ἐκτὸς περιλαμβάνων, ἀλλὰ κατὰ τινὰ τρόπον ἀκατανόητον (l. ἀκατανόητος).
 ιε'. Σημειῶσαι διὰ τὸ ῥητὸν τοῦ μελωδοῦ, τὸ λέγει, καὶ ἰδὼν (l. ὁ λέγει καὶ εἶδον) ἐν τοῖς τάφοις κειμένην τὴν κατ' εἰκόνα Θεοῦ πλαθησᾶν (l. πλασθεῖσαν) ἡμῖν ὠραιότητα.

MANUSCRITS
GRÆCIS
DE MADRID.

ιβ'. Περὶ τοῦ ὅτι κυρίως ψυχὴ ἐστίν· καὶ λέγεται ἢ λογικὴ, καὶ δὲ ἄλλαι κατάχρηστικῶς λέγονται ψυχαὶ καὶ κατὰ ὁμοιωμάτων.

ιγ'. Περὶ τοῦ διατί μετὰ τὴν κτῆσιν (ἢ κτίσιν) τελευταῖος ὁ ἀνθρώπος.

ιδ'. Περὶ τοῦ ὅτι τρεῖς εἶσι κατὰ τὸν ἀπόστολον καταστάσεις ζωῆς καὶ διαφοραὶ προαιρέσεων.

ιε'. Περὶ τοῦ διατί ψυχικός ἐκλήθη ὁ κατ' αἰθόησιν ζῶν καὶ φρονεῖ κῶς.

ις'. Ἐπανάληψις τῶν προειρημένων σύντομοι.

κα'. Περὶ τοῦ τί ἐρμηνεύεται Ἀδάμ.

κβ'. Ἐρώτησις· πῶς δυνατὸν λέγεω πλαισθῆναι τὸν ἀνθρώπον κατ' εἰκόνα τοῦ Θεοῦ τοῦ ἀσωμάτου τὸν ἐν σώματι, τοῦ αἰδίου τὸν πρόσκαιρον, καὶ τὰ λοιπά.

κγ'. Ἀνατροπὴ τῶν μὴ λεγόντων¹ Θεὸν τὸν υἱὸς ἢ τὸ πνεῦμα κατὰ τὸν πατέρα, ἀλλ' ἐνόησαν κατ' οὐσίαν.

κδ'. Ἐπανάληψις τοῦ πρώτου ζητήματος τοῦ κατ' εἰκόνα, πῶς δυνατὸν ἀρμόζειν τοῦτο ἐπὶ τοῦ ἔλεεινοῦ².

κε'. Ἐπὶ τὸ κατ' εἰκόνα, καὶ ἐν τίσιν θεωρεῖται³ λόγος συνοπτικῶς.

κς'. Πάλιν ὡδε κύεται τὸ προτεθέν ζήτημα, πῶς ὁ ἄθλος ἀνθρώπος εἴη ἂν τοῦ μακαρίου Θεοῦ.

κζ'. Περὶ τοῦ τί δηλοῖ τὸ εἰπεῖν τὴν γραφὴν ὅτι ἐποίησεν ὁ Θεὸς τὸν ἀνθρώπον· διατί γὰρ οὐκ εἶπεν τὸν Ἀδάμ, ἀλλὰ τὸν ἀνθρώπον.

Vient ensuite une petite section n'ayant point de numéro d'ordre; elle est sans doute mise là comme corollaire de ce qui précède : Ὅρος τῆς ἀληθοῦς ψυχῆς καὶ τῆς κυρίας. Τί ἐστὶν ἡ κυρία ψυχὴ.

κη'. Περὶ τοῦ ὅτι οὐδὲν θνητὸν (leg. οὐδὲ θνητὸς) ἐπλάσθη ἐξ ἀρχῆς ὁ Ἀδάμ, οὐδὲ ἀθάνατος, ἀλλὰ μέσον ζωῆς καὶ θανάτου.

κθ'. Περὶ τοῦ ὅτι μείζων τοῦ Παράδεισου ἢ τῶν οὐρανῶν βασιλεία.

λ'. Τίς ὁ κυρίως θάνατος, καὶ τίς ἡ κυρίως φθορά, καὶ τίς ἡ κυρίως διαφορὰ (leg. διαφορὰ).

¹ Cod. λέγοντα.

² Cod. ἔλεεινῶ. Il faut ajouter ἀνθρώπου comme dans la liste des chapitres placée

en tête du volume et qui présente quelques différences.

³ Cod. ἐν τίσιν θεωρεῖται.

- λα'. Τί ἦν τὸ πᾶν ξύλον, καὶ τὸ τῆς ζωῆς.
- λβ'. Διὰ τί ἐδοκίμασθε τὸ ὄνομα εἰπὼν, βρώσιμ (leg. βρώσιμ) φεγγῆ.
- λγ'. Ἐπι περὶ τοῦ παντὸς ξύλου¹.
- λδ'. Περὶ τοῦ ξύλου τῆς γνώσεως.
- λε'. Περὶ τοῦ τί ἦν τὸ τῆς γνώσεως ξύλον.
- λς'. Ἄλλη θεωρία β' περὶ τοῦ ξύλου τῆς γνώσεως.
- λζ'. Ἡ αὐτὴ θεωρία β' περὶ τοῦ παντὸς ξύλου τῆς ζωῆς.
- λη'. Τί ἐδήλη (l. ἐδηλω) τὸ, ἐκ τῶν φύλλων τῆς συκῆς περιζώματα.
- λθ'. Ἄλλη τρίτη θεωρία περὶ τοῦ ξύλου τῆς ζωῆς, ἐν ᾧ καὶ περὶ τοῦ σίτουραυ, καὶ τοῦ τιμίου σώματος τοῦ Χριστοῦ.
- μ'. Ἐπανάληψις τῆς δευτέρας θεωρίας τοῦ διπλοῦ ξύλου, καὶ ἔλεγχος τῶν αἰομένων κακῶν φύσεων (l. κακὴν τὴν φύσιν νεὶ κατὰ τὴν φύσιν) εἶναι τὸ ξύλον τοῦτον, καὶ περισσῶς φυττωθῆναι ἡμῖν (l. εἰ μὴ) ἐμελλε λαμβάνειν ἄνθρωπος.
- μα'. Περὶ τοῦ διατί γνωστὸν καλοῦ καὶ πονηροῦ ἐκλήθη τὸ τοιοῦτον ξύλον.
- μβ'. Περὶ τοῦ ὅτι διττὸν τὸ τῆς γνώσεως ὄνομα.
- μγ'. Ὅτι πάλιν ἢ εἰδησις διττή.
- μδ'. Ὅτι πάλιν ἢ πρὸ τῶν πραγμάτων εἰδησις διττή.
- με'. Ἐτέρα ἐπιβολὴ (l. ἐπιβολή) διατί ἐκλήθη ξύλον γνώσεως καλοῦ καὶ πονηροῦ.
- μς'. Ἐτέρα ἐπιβολὴ (l. ἐπιβολή) περὶ τοῦ Παραδείσου, καὶ τῶν ἐν αὐτῷ ξύλων.
- μζ'. Περὶ τοῦ παντὸς ξύλου ἄλλη ἐπιβολὴ (l. ἐπιβολή).
- μη'. Ἐπιβολὴ ἄλλη περὶ τοῦ διπλοῦ ξύλου.
- μθ'. Ἐτέρα ἐπιβολὴ διὰ τὸ (l. διατί) ἀπηγορευμένον ξύλον ἐκλήθη γνωστὸν καλοῦ καὶ πονηροῦ.
- ν'. Ἐτέρα ἐπιβολὴ περὶ τοῦ διπλοῦ ξύλου.
- να'. Διατί καλοῦ καὶ κακοῦ γνωστὸν, ἄλλαι ἐπιβολή.
- νβ'. Ἄλλαι β' ἐπιβολαὶ περὶ τοῦ καλοῦ καὶ πονηροῦ.
- νγ'. Στηλογραφία τῆς ἀμαρτίας καὶ κακίας, καὶ ὁ (l. ὅτι) παρὰ τὴν φύσιν ἐστὶν διήγησις πλατυτάτη καὶ ὀφέλιμος (l. ὠφέλιμος).

¹ Peut-être faut-il ajouter καὶ τοῦ τῆς ζωῆς, d'après le chap. λα'.

υδ'. Ἐτι πῶς καλὸν καὶ κακὸν ἅμα τὸ αὐτὸ ἐκλήθη κατὰ τὴν προρρηθειῶσαν ἐπιβολή (l. ἐπιβολήν) περὶ τῶν εἰς ἡδονὴν χρωμένων τῶ αἰσθητῶ κόσμῳ, καὶ Θεραπείαν σωματικὴν.

νε'. Ἐτι περὶ τοῦ διπλοῦ ξύλου. Κατασκευὴ περὶ αὐτοῦ ἄλλης ἐννοίας τῆς προγραφείσης, ὅτι ὁ αἰσθητὸς κόσμος ἐστὶν τοῦτο τὸ ξύλον, καὶ ἐστὶν οὕτως πρὸς τὴν χρῆσιν αὐτοῦ ἢ καλὸν ἢ κακόν.

νε'. Περὶ τῶν τριῶν τῆς ζωῆς καταστάσεων ἀνάμνησις.

νη'. Ἐτι περὶ διπλοῦ ξύλου, ὅτι τοιοῦτος δοκεῖ καὶ ὁ μωσαϊκὸς νόμος.

νη'. Ἐτι περὶ τοῦ παντὸς ξύλου καὶ τοῦ τῆς ζωῆς, ὡς εἶη ἂν ταῦτα ὁ εὐαγγελικὸς νόμος.

νθ'. Ἐτέρα ἐπιβολή περὶ τοῦ ξύλου τῆς ζωῆς, καὶ τοῦ παντὸς ξύλου, καὶ τοῦ διπλοῦ ξύλου τῆς γνώσεως.

ξ'. Ἐτι περὶ τοῦ ξύλου τῆς γνώσεως, καὶ τῆς ἀπὸ τοῦ Θεοῦ κρύψεως, καὶ τῆς ἀνοίξεως τῶν ὀφθαλμῶν, καὶ τῆς αἰσχύνης καὶ τοῦ περιζώματος.

ξα'. Ἐτέρα ἐπιβολή τοῦ ξύλου τῆς ζωῆς, καὶ τοῦ τῆς γνώσεως.

ξβ'. Περὶ καλοῦ καὶ κακοῦ διδασκαλία.

ξγ'. Σύνοψις σιενὴ τῆς τῶν ξύλων ἐννοίας τῆς προγραφείσης, καὶ τοῦ Παραδείσου.

ξδ'. Ἐτι περὶ τῶν ξύλων διδασκαλία κατὰ τὸν μέγαν Βασιλείου.

ξε'. Περὶ τῆς γυμνώσεως τοῦ Ἀδάμ καὶ τῆς Εὐας, τοῦ αὐτοῦ.

ξς'. Διατί γυμνὸς ἐνδυμάτων φυσικῶν καὶ τεχνικῶν ἐπλάσθη ὁ ἄνθρωπος.

ξζ'. Περὶ τοῦ Παραδείσου καὶ τῶν ξύλων, καὶ τῆς γυμνώσεως, καὶ τῆς τοῦ σώματος καὶ τῆς ψυχῆς πλάσεως τοῦ Ἀδάμ, καὶ τῆς διανοίξεως τῶν ὀφθαλμῶν αὐτοῦ καὶ περὶ τοῦ ὁποῖος ἐπλάσθη ἦτε (l. εἶτε) θνητὸς ἦτε (l. εἶτε) ἀθάνατος ἐξ ἀρχῆς, καὶ περὶ τοῦ κατ' εἰκόνα καὶ καθ' ὁμοίωσιν, κατὰ τὸν Χρυσόστομον.

ξη'. Ὅτι κατὰ τὸν Χρυσόστομον ἀθάνατος ἐπλάσθη ὁ ἄνθρωπος.

ξθ'. Θεωρία κατὰ τὸν Χρυσόστομον τοῦ, ποιήσωμεν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα ἡμετέραν καὶ καθ' ὁμοίωσιν.

ο'. Περὶ τῆς τοῦ σώματος πλάσεως τοῦ ἀνθρώπου καὶ τῆς ψυχῆς, Θεωρία κατὰ τὸν Χρυσόστομον.

σα'. Ὅτι κατὰ τὸν Χρυσόσιμον πρῶτα ἐπλάσθη τὸ σῶμα καὶ οὗτος (l. οὕτως) ἢ ψυχὴ ἐπιγέγονεν.

σβ'. Πῶς ἦσαν γυμνοὶ καὶ οὐκ ἰσχυροὶ (l. ἡσχύοντο) κατὰ τὸν Χρυσόσιμον.

σγ'. Διατί ἐφθόνησε ὁ διάβολος τὸν ἄνθρωπον (l. τῷ ἀνθρώπῳ) ἐκ τοῦ Χρυσόσιμου.

σδ'. Τί δηλοῖ τὸ, διηνοίχθησαν οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ, καὶ ποίους ὀφθαλμοὺς νοεῖ ὁ Χρυσόσιμος.

σε'. Θεωρία τοῦ, διατί ἐκλήθη ξύλον γνωστὸν καλοῦ καὶ πονηροῦ κατὰ τὸν Χρυσόσιμον.

σς'. Ἐκ τοῦ Χρυσόσιμου ὅτι ἀθάνατος (l. ἀθάνατοι) ἦσαν οἱ πρῶτόπλαστοι πρὸ τῆς παραβάσεως.

σζ'. Ἐπι διὰ τὸ (l. ἐτι διατί) ξύλον τὸ διπλοῦν οὕτως ἐκλήθη, καὶ ὅτι οὐκ ἐκ τούτου ἔσχη τὴν γυνῶσιν ὁ ἄνθρωπος.

ση'. Πῶς ἐξελάβετο τὸ κατὰ ἄνθρωπον ὁ Γαβαλὸν (l. Γαβαλῶν) Σευηριανός, ὁ ποτε μαθητευθεὶς τῷ Χρυσόσιμῳ, ὑψίτερον δὲ κατ' αὐτὸν (l. κατ' αὐτοῦ) ἀντάρας, καὶ τί λέγεται (l. τί λέγει) εἰς τὸν Ἑξαήμερον.

σθ'. Τί δηλοῖ ἢ τοῦ ἔπλασε τὸν ἄνθρωπον λέξις κατὰ τὸν εὐηριανόν (l. Σευηριανόν), ὅτι οὗτος λέγει πρότερον πλασθεὶς (l. πλασθῆναι) τῆς ψυχῆς τὸ σῶμα, καὶ ἐπάγει τὴν αἰτίαν.

σι'. Διατί κατὰ ἀνατολὰς ὁ Παράδεισος, ἐκ τοῦ Σευηριανοῦ.

σιά'. Ἐκ τοῦ αὐτοῦ, ὅτι ἔξω τοῦ Παραδείσου ὁ Ἄδὰμ ἐπλάσθη.

σιβ'. Ἐκ τοῦ αὐτοῦ, τί δηλοῖ τὸ ἐργάζεσθαι καὶ φυλάττεται (l. φυλάττειν).

σιγ'. Ἐκ τοῦ αὐτοῦ περὶ τῶν ξύλων· διατί εἶπεν ὅτι ἐφυτεύθη πᾶν ξύλον εἰς ὄρασιν (l. ὠραῖον εἰς ὄρασιν) καὶ καλὸν εἰς βρῶσιν.

σιδ'. Περὶ τῶν ξύλων.

σιε'. Ἐκ τοῦ αὐτοῦ ἀνατροπὴ Πορφυρίου τοῦ Ἑλλήνου.

σις'. Διατί ἐκλήθη ξύλον γνωστοῦ καὶ πονηροῦ (l. γνωστὸν καλοῦ καὶ πονηροῦ) τοῦ αὐτοῦ ἐκ τῆς ὀμιλείας (l. ὀμιλίας).

σιζ'. Ὅτι εὐσλοχώτερον λέγουσι οἱ λέγοντες τὰ τοῦ Παραδείσου ξύλα ἢ πάντα νοητὰ, ἢ τὰ μὲν νοητὰ, τὰ δὲ αἰσθητὰ.

πθ'. Αναγωγή εἰς ἡμᾶς τοῦ Παραδείσου, καὶ τῶν ξύλων, καὶ τοῦ Ἀδάμ καὶ τῆς Εὔας καὶ τῆς παραβάσεως.

πθ'. Τίς ὁ ἐπὶ τὸ σιγήθη (l. τῷ σιγήθαι) καὶ τῇ κοιλίᾳ πορεύση (l. πορεύμενος, vel ut in inscript. ejusd. cap. περιπατῶν) ὁ ὄφει καὶ χοῦν ἐσθίων.

ζ'. Περὶ τοῦ τίς ὁ Ἀδάμ καὶ τίς ἡ Εὔα.

ζα'. Πῶς ὠμίλησεν ὁ ὄφει τῇ γυναικί, ἐρμηγία (l. ἐρμηγία) κατὰ τὸ αἰσθητόν.

ζβ'. Πῶς ἠπάτησεν ὁ ὄφει τῇ γυναικί, τί ὑποσχόμενος.

ζγ'. Διατί τῷ ὄφει ἐχρήσατο ὄργανῳ ὁ διάβολος καὶ οὐκ ἄλλῳ ζῳῷ εἰς τὸ ὀμιλῆσαι τῇ Εὔᾳ, καὶ τίς ὁ ὄφει καὶ τίνος ἡ ἀπάτη τοῦ διαβόλου ἢ τοῦ ὄφειος.

ζδ'. Διατί ψεύσεως λέγεται ὁ διάβολος ἀπ' ἀρχῆς.

ζε'. Διατί ἐκλήθη διάβολος.

ζς'. Διατί λέγεται Σατὰν ὁ διάβολος.

ζζ'. Τίς ἡ φύσις τοῦ διαβόλου.

ζη'. Τί τὸ ἀξίωμα τοῦ διαβόλου, καὶ τίς ὁ τύπος τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ.

ζθ'. Ποῖος τόπος τοῦ ἄρχοντος (l. ἄρχοντος) τοῦ κόσμου.

Διατί¹ λέγεται ἄρχων τοῦ κόσμου.

ρ'. Ἐπι περὶ τοῦ διαβόλου πλατύτερον· πῶς ἐξέπεσεν ὁ διάβολος. Ἡ αὐτὴ αἰτία εἴτις (l. ἦτις) ἀρμόζει καὶ ἐπὶ τοῦ ἀνθρώπου, ἀρμόζει καὶ ἐπὶ τοῦ διαβόλου, ἐκ τοῦ μεγάλου Βασιλείου.

ρα'. Πόθεν τῷ διαβόλῳ ὁ πρὸς ἡμῶν πόλεμος· ἐκ τοῦ μεγάλου Βασιλείου.

ρβ'. Περὶ τῆς ἐχθρας τῆς τεθείσης παρὰ Θεοῦ μέσον τοῦ ὄφειος, ἦτοι διαβόλου, καὶ μέσον τοῦ σπέρματος τοῦ ἀνθρώπου· ἔτι δηλοῖ (l. τί δηλοῖ τοῦτο), ἐκ τοῦ αὐτοῦ.

ργ'. Διατί δέλεαρ τοῦ πονηροῦ τὸ διπλοῦν ξύλον ἐφυντεύθη ὄλως ἐν τῷ Παραδείσῳ. Ἄλλη ἐπιβουλὴ (l. ἐπιβολή) παρὰ τὴν παρώην, καὶ διατί εἶασε τὸν διάβολον αἰεὶ πολεμεῖν ἡμᾶς ὁ Θεός. Τοῦ αὐτοῦ.

ρδ'. Πῶς ἐτράπη ὁ διάβολος ἐκ τοῦ ἀγαθοῦ εἰς τὸ ἐναντίον. Τοῦ Νυσσάεως Γρηγορίου.

¹ Sans numéro.

ρε'. Θεωρία αναγωγική τοῦ ὄφους καὶ τῆς αὐτοῦ ὀμλίας πρὸς τὴν γυναῖκα.

ρς'. Ὅτι τὸ τῆς ἔχθρας τοῦ διαβόλου καὶ τοῦ ἀνθρώπου, καὶ τὸ τῆς τηρήσεως (l. τειρήσεως) τῆς κεφαλῆς καὶ τῆς πλείρης, οὐ πρὸς τὸν ὄφιν, ἀλλὰ πρὸς τὸν διάβολον τὸν αἴτιον, καὶ ἀναγωγή τούτου.

ρζ'. Ὅτι δυνατόν μὴ πρὸς τὸν διάβολον ἐκλαβεῖν ρηθῆναι παρὰ Θεοῦ περὶ τῆς ἔχθρας, ἀλλὰ πρὸς τὸν ὄφιν ὁμοίως καὶ τὰ περὶ τῆς τηρήσεως (l. τειρήσεως) καὶ Θεωρία ἀναγωγική τούτων.

ρη'. Δευτέρα ἀναγωγή τοῦ ὄφους, καὶ τῶν περὶ αὐτοῦ.

ρθ'. Τί δηλοῖ τὸ, πορεύσει (l. πορεύση).

ρί'. Τί ἐσίν, χοῦν ἐσθίειν.

ρια'. Τρίτη ἀναγωγή τοῦ ὄφους, καὶ τῶν περὶ αὐτοῦ.

ριβ'. Ἡ ψυχὴ λογικόν, ἄλογον· ἐπιπαιθὲς λόγῳ, μὴ ἐπιπαιθὲς λόγῳ· θυμικόν, ἐπιθυμητικόν (l. ἐπιθυμητικόν)· ἀνήκουον δὲ ὃ ἐσίν τὸ θρηπτικόν καὶ τὸ ζωτικόν.

ριγ'. Περὶ τῶν παθῶν τῶν κακῶν τῶν ἐκ τοῦ θυμοῦ καὶ τῆς ἐπιθυμίας, ὅτι οὐ συνεκτίσθη (l. συνεκτίσθη ut in inscr. huj. cap. vel si mavis συνεκτίσθησαν) ἔμπροσθεν.

ριδ'. Ὅ ἐκ συνεκτίσθησαν τῷ ἀνθρώπῳ εἰ καὶ ὁ θυμὸς καὶ ἡ ἐπιθυμία (mallem εἰ καὶ τὸ θυμικόν καὶ τὸ ἐπιθυμητικόν) συνεκτίσθη· καὶ παρὰ θεοῦ τῶν περὶ τῶν τεσσάρων παθῶν. Πρὸς τοῦ ἀγίου Μαξίμου (l. Μαξίμου) καὶ τοῦ Νύσσης.

ριε'. Τί εἴρηται τῇ γραφῇ.

ρις'. Ἀπέκρσις πρὸς τοὺς ἀποροῦντας ἢ ἡ παιδοποιία πῶς εἶναι γέγονται αἱ ψυχαὶ εἰμὶ ἡμαρτον οἱ πρωτόπλαστοι. Corrupt. restit. ex his quæ ad calcem superioris capituli: Πρὸς τοὺς ἀποροῦντας πῶς εἶναι γέγοντο οἱ ἄνθρωποι εἰ μὴ ὁ ἀδάμ παρέβη, καὶ ἐσχῆ χῶραν ἢ παιδοποιία.

Similis¹ Greg. Nyss. de opif. hom. cap. κxv, p. 89, ed. Morell.

ριζ'. Σημαίνουσι περὶ τῆς ἀνεκστάσεως τὰ δηλοῦ.

ρη'. Λύσεις τῆς προτέρας ἐπιτομίας, διακί τῇ εἰκάσι τοῦ Θεοῦ ἐκταχνάσθη (l. ἐπετεχνάσθη) ἢ μετὰ τὸ ἄρσεν καὶ Θῆλυ διαφύσεων (l. διαφορά).

¹ Dans la copie d'Iriarte.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

ριθ'. Ἐτι πάλιν πλατύτερον περι τῆς κατὰ τὸ ἄρσεν καὶ Θῆλυ διαφορᾶς τῆς εἰκόνας τοῦ Θεοῦ ἤτοι ἀνθρώπου.

ρκ'. Τὸ καλῶς εἴρηται τῷ ἀγίῳ Μαξίμῳ καὶ τῷ Νύσσης τὰ πάθη μὲν συνεκτίσθη τῷ Ἀδὰμ τῷ χοϊκῷ, ᾧ συνεκτίσθη καὶ πάθη τὰ διαβεβλημένα.

ρκα'. Ὅτι διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν οὕτω γέγωνεν (l. γέγονεν) ἡ τῶν νεκρῶν ἀνάστασις. Ce qui suit semble superflu.

ρκβ'. Ἐτι περι τῶν παθῶν.

ρκγ'. Ἀναγωγή τοῦ ὄφους, διατί εἰς τὸν διάβολον.

ρκδ'. Πῶς παρεικάζεται τῷ ὄφει ὁ διάβολος.

ρκε'. Ἐτι περι τοῦ αὐτοῦ.

ρκς'. Ἐτι περι τοῦ αὐτοῦ.

ρκζ'. Τίς ἡ τοῦ διαδόλου κεφαλή.

ρκη'. Ἐτι τίς ἡ τοῦ διαδόλου κεφαλή.

ρκθ'. Πῶς ἦν ὁ διάβολος συήθει (l. συνήθης) τῇ Εὐα.

ρλ'. Ὅτι (l. Ἐτι) διατί ὄφει εἰκάσκει (l. εἰκάσθη) ὁ διάβολος.

ρλα'. Ἐτι διατί τῷ ὄφει ἠκάσθη (l. εἰκάσθη) ὁ διάβολος.

ρλε'. Ἐτι περι τοῦ αὐτοῦ κείμενον.

ρλγ'. Πῶς ἐπὶ τῷ σιήθει καὶ τῇ κοιλίᾳ περιπαθεῖ ὁ διάβολος καὶ χοῦν αἰσθίει (l. ἐσθίει).

ρλδ'. Πάλιν πῶς ἐπὶ τῷ σιήθει (l. σιήθει) καὶ τῇ κοιλίᾳ ὁ διάβολος περιπαθεῖ.

ρλε'. Ἐτι περι τοῦ σιήθους καὶ τῆς κοιλίας.

ρλς'. Περι τοῦ λογίου (l. λογιῶν) τοῦ μωσαϊκοῦ τοῦ ἐν τῷ σιήθει τοῦ ἱερέως.

ρλζ'. Περι τοῦ σιιθυνίου (l. σιηθυνίου).

ρλη'. Περι τοῦ σιιθυνίου (l. σιηθυνίου) καὶ τοῦ βραχίονος.

ρλη'. Ἐτι (l. Ἐτι) περι τοῦ πορεύεσθαι ἐν τῇ κοιλίᾳ.

ρμα'¹. Περι τῆς πλῆσεως (l. πλύσεως) τῆς κοιλίας² καὶ τῶν ποδῶν τοῦ θυομένου ζῶον (l. ζώου) τὸ παλαιόν³.

¹ Le copiste a oublié le chiffre ρμ'. — ² Fort. τῶν ἐγκοιλίων; cf. Levit. c. i. —

³ Fort. τοῦ παλαιοῦ.

ρμβ'. Περὶ τῆς ἐν τῇ παλαιᾷ Θυσίᾳ ἀφαιρέσεως τοῦ σιηθυνίου καὶ τῆς πλάσεως (l. πλύσεως) τῆς κοιλίας¹.

ρμγ'. Περὶ τοῦ ῥήματος τοῦ, πορεύση ἐπὶ τῷ σίθητι (l. σήθει).

ρμδ'. Περὶ τῆς τηρήσεως (l. τειρήσεως) τῆς κεφαλῆς τοῦ νοητοῦ ὄφους τοῦ διαβόλου καὶ τῆς πτέρνης τοῦ ἀνθρώπου.

ρμε'. Ἀναγωγή τοῦ ἐμπρησμοῦ ὃν ἐποίησεν ὁ Σαμψὼν εἰς τὰ Θέρη τῶν ἀλλοφύλων, συνδήσας τὰς οὐράς τῶν ἀλοπέκων (l. ἄλωπ.) ἀντιστρέψας τὰς αὐτῶν κεφαλὰς, καὶ Φεῖς λαμπάδα (l. λαμπάδας vel λαμπάδια) μέσων ἐκείνων (l. μέσον vel potius ἀνὰ μέσον ἐκείνων).

ρμς'. Τί δηλοῖ τὸ, Ἄδὰμ ποῦ εἶ;

ρμζ'. Διατί τοὺς μὲν ἀνθρώπους ἐρωτᾷ ὁ Θεὸς, καὶ φησὶ τῇ Εὐᾶ· τί τοῦτο ποιήσας (l. ἐποίησας), τὸν δὲ ὄφιν καταδικάζει λέγων, ἐποί (l. ἐπεί, vel ut. Gen. 3, ὅτι) τοῦτο ἐποίησας.

ρμη'. Διατί οὐ συνεπάθησαν τότε οἱ ἄνθρωποι καὶ ἀνεκλήθησαν τοῦ πτώματος.

ρμβ'. Διατί τοὺς ἀνθρώπους πρῶτον ἐρωτήσας ὁ Θεὸς οὐκ ἀντίκα ἐκόλασεν, ἀλλὰ τὸν ὄφιν πρῶτον ἐτιμωρίσατο (l. ἐτιμωρήσατο), εἶτα ἐκείνους, καὶ πάλιν πρὸ τοῦ Ἄδὰμ τὴν γυναῖκα ἐκόλασεν.

Τίς² ἡ κόλασις τῆς γυναικός.

ρμν'. Τίς εὐεργεσία ἐγένετο τῇ γυναικὶ ἢ δοκοῦσα κόλασις διὰ τῶν θλίψεων.

ρμα'. Τί ἐστὶ λύπη.

ρμβ'. Τί ἐστὶ τὸ, ἐν λύπαις τέξῃ τέκνα.

ρμγ'. Τί ἐστὶ τὸ, πρὸς τὸν ἄνδρα σου ἢ ἀποστροφή σου, καὶ αὐτός σου κυριεύσει.

ρμδ'. Ἀναγωγή τῆς Εὐᾶς καὶ τῶν περὶ αὐτοῦ (?).

ρμε'. Τί δηλοῖ τὸ κληθῆναι τὴν Εὐᾶν ζῶν παρὰ τοῦ Ἄδὰμ μετὰ τὴν παράβασιν.

ρμς'. Τί δηλοῖ νοητῶς τὸ, πληθύνω (l. πληθυνῶ) τὰς λύπας σου καὶ ἐν λύπαις τέξῃ τέκνα.

ρμζ'. Περὶ τῆς τοῦ Ἄδὰμ καταδίκης ἱστορικῶς.

¹ Levit. c. vii. — ² Pas de numéro.

MANUSCRITS
GRÆCS
DE MADRID.

- ρνη'. Διατί εἶπεν τὸ, ἐν τοῖς ἔργοις σου.
- ρνηθ'. Ἐρώτησις ἀναγωγὴ τῶν κατὰ τὸν Ἀδάμ.
- ρξ'. Ἀπόκρισις (l. ἀποκρισις).
- ρξα'. Δευτέρα ἀναγωγὴ τῶν (l. τῶν) κατὰ τὸν Ἀδάμ.
- ρξβ'. Τρίτη ἀναγωγὴ τῶν (l. τῶν) κατὰ τὸν Ἀδάμ.
- ρξγ'. Ἀναγωγὴ, τίνες εἰσὶν οἱ δερμάτινοι χιτῶνες οἷς ὁ Θεὸς τοὺς πρωτοπλάστους ἐνέδυσσε.
- ρξδ'. Ὅτι ἄλλο σῶμα καὶ ἄλλος (l. ἄλλο) σὰρξ.
- ρξε'. Θεωρία φυσικωτέρα περὶ τῆς τοῦ σώματος ἡμῶν κατασκευῆς ἐν ὀλίγοις.
- ρξς'. Ὅτι τρεῖς εἰσὶν αἱ διοικοῦσαι τὸ σῶμα ἡμῶν δυνάμεις.
- ρξζ'. Περὶ τοῦ ἐγκεφάλου καὶ τοῦ κατ' αὐτὸν ὑμένος.
- ρξη'. Περὶ τῆς καρδίας.
- ρξθ'. Περὶ τοῦ ἥπατος.
- ρο'. Περὶ τοῦ πνεύμονος.
- ροα'. Περὶ ἀναπνοῆς πῶς γίνεται.
- ροβ'. Πῶς τρεφόμεθα.
- ρογ'. Ἐτι περὶ τῆς καρδίας.
- ροδ'. Ἐτι περὶ τῆς τροφῆς.
- ροε'. Περὶ τοῦ πόρου δι' οὗ εἴσῃσι (l. εἴσεισι) τροφή, καὶ τὸ ἄλλο (l. τοῦ ἄλλου) δι' οὗ τὸ πνεῦμα εἰσέρχεται.
- ρος'. Περὶ ὀρέξεως τί ἐστίν, καὶ πῶς συμβαίνει.
- ροζ'. Ἐτι περὶ τοῦ ἥπατος πῶς ἐξαιματοῖ τὴν τροφήν, καὶ ἄλλοιοῖ.
- ροη'. Περὶ τῶν δύο σωληνοειδῶν πόρων (l. πόρων) τῶν ἀπὸ τοῦ ἥπατος ἐξερχομένων.
- ροθ'. Περὶ τοῦ ἐγκεφάλου πῶς συνίσταται καὶ τρέφεται.
- ροπ'. Πῶς ἐκ μιᾶς καὶ τῆς αὐτοῦ τροφῆς τὰ διάφορα μέλη καὶ μέρη τοῦ σώματος, καὶ αὐτὸ τὸ δέρμα, καὶ ὀνυχες, αἱ τρίχαις (l. τρίχες), καὶ πάντα ἀπλῶς τρέφονται καταλλήλως τῇ ἑαυτῶν φύσει.
- ροπα'. Περὶ ἀναπνοῆς.
- A la fin du chap. Ταῦτα μὲν καὶ ὁ Νεμέσιος.
- ροβ'. Ἐτέρα οὖν (παρέλκει τὸ οὖν) ἀπόδειξις τοῦ ὅτι εὐθύς ἐξ ἀρχῆς ὀργανικὸν κατεσκευάσθη τὸ σῶμα τοῦ ἀνθρώπου.

ρηγ'. Απόδειξις ἄλλη (l. ἄλλη) ὅτι οἱ δερμάτινοι χιτῶνες (l. χιτῶνες) οὐ τὸ ὀργανικὸν τοῦτο σχῆμα τοῦ σώματος ἦσαν, ἀλλὰ ἡ παχύτης καὶ ἡ θμητότης (l. θνητότης) μόνη.

ρηδ'. Ἐτι περὶ τῶν δερματίνων χιτῶνων, ὅτι καὶ πρὸ τῆς παραβάσεως ὀργανικὸν ἦν τὸ τοῦ ἀνθρώπου σχῆμα.

ρηε'. Παράδειγμα, πῶς οὐκ εὐθύς ἐξ ἀρχῆς, ἐκ βρέφους τέλεια φαίνεται ἡ ὅλη ψυχικὴ δύναμις ἐπὶ τῷ ἀνθρώπῳ.

ρης'. Ἐτι περὶ τῶν δερματίνων χιτῶνων.

ρηζ'. Ὅτι μόνη ἐστὶν ἀληθινή (l. ἀληθινή) ψυχὴ καὶ τέλεια ἡ ἀνθρωπίνη.

ρηη'. Ἐτι περὶ τῶν δερματίνων χιτῶνων.

ρηθ'. Περὶ τῆς ἀναστιάσεως· οἱ (l. οἷς) ἀνίσταται τὸ σῶμα.

ρηγ'. Σύντομος ἐπανάληψις καὶ διήγησις τῆς ἀνθρωπίνης πλάσεως, καὶ τῆς παραβάσεως, καὶ τῶν δερματίνων χιτῶνων.

ρηα'. Διατὶ ἐπλάσθη ἄρβεν καὶ Θῆλυ.

ρηβ'. Πῶς εἰκὼν καὶ ὁμοίωμα τοῦ Θεοῦ ὁ ἀνθρώπος ἐν ᾧ ἐστὶν τὸ ἄρβεν καὶ Θῆλυ.

ρηγ'. Περὶ τοῦ θυμικοῦ καὶ ἐπιθυμητικοῦ (l. ἐπιθυμητικοῦ).

ρηδ'. Τί δηλοῖ τὸ αὐξάνεσθαι (l. ε.) καὶ πληθύνεσθε.

ρηε'. Περὶ τῶν δερματίνων χιτῶνων.

ρης'. Ἀναγωγὴ τοῦ γινῶναι τὸν Ἀδὰμ τὴν Εὐαν, καὶ τοῦ τόκου τοῦ Κάιν.

ρηζ'. Ὅτι οἱ νοοῦντες τοὺς δερματίνους χιτῶνας τὴν πλάσιν εἶναι τοῦ ὀργανικοῦ τούτου σχήματος τοῦ ἀνθρωπίνου σώματος εἰς πολλὰ ἐμπόλουσιν ἄτοπα.

ρηη'. Ὅτι ἐκ τοῦ ὄντων (l. οὕτως) νοεῖν κακῶς τοὺς δερματίνους χιτῶνας, συνάγεται τὸ δόγμα τὸ ὠριγενιακὸν τὸ λέγων (l. λέγον), σφαιροειδῆ μέλλειν ἀνίστασθαι τὰ σώματα.

ρηθ'. Ὅτι ἐκεῖνοι ἀπὸ τοῦ περὶ ἀναστιάσεως λόγου (l. λόγου) κακῶς πιστοῦνται τὸν ἑαυτοῦ λόγον· ἡμεῖς δὲ μᾶλλον ἐκ τούτου ποίσωμεν (l. πείσωμεν) αὐτοὺς ὅτι ὀργανικά¹ (l. ὀργανικῶν) ἐξ ἀρχῆς ἐπλάσθη τὸ σῶμα, διὸ καὶ τοιοῦτον ἀνασίσσεται.

¹ Paul., Ad Galat., cap. i.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

- σ'. Απόδειξις¹ τῆς ἀναστιάσεως τῶν νεκρῶν σωμάτων.
- σα'. Ἐτι ἕτερα ἀπόδειξις περὶ τῆς ἀναστιάσεως.
- σβ'. Ἐτι ἀπόδειξις τῆς ἀναστιάσεως ἐκ τοῦ μείζονος (scilicet Θαύματος, de quo in hoc cap.).
- σγ'. Ἐτέρα ἀπόδειξις τῆς ἀναστιάσεως ἐκ τοῦ ἔτι μείζονος.
- σδ'. Μαρτυρία τῆς ἀναστιάσεως ἐκ τοῦ Δαβίδ.
- σε'. Ἀντίρρυσις (l. ἀντίρρησις) πρὸς τοὺς ἀντιλέγοντας περὶ τῆς ἀναστιάσεως διὰ τοὺς ἰχθυοδρώτους, ἢ Ψηριοδρώτους, ἢ πυρικαύσιους, ἢ πρὸ πολλοῦ φθαρέντας.
- σς'. Ἐτέρα ἀντίρρησις τῆς ἀναστιάσεως καὶ ἀνατροπὴ αὐτῆς τῆς ἀντιρρήσεως.
- σζ'. Σημένη διὰ τὸ (l. σημαίνει διατί) ἀνώνυμος ὁ πλούσιος, ὁ δὲ πτωχὸς μετὰ τοῦ ὀνόματος ἐκπεφώνηται.
- ση'. Κατασκευὴ τοῦ εἶναι τὴν ἀνάστασιν καὶ γενήσεσθαι ἐκ τῆς εἰς ἄτοπον ἀπαγωγμένην (l. ἀπαγωγῆς).
- σθ'. Ἀπόδειξις τῆς ἀναστιάσεως τῆς παλαιᾶς (l. ἐκ τῆς παλαιᾶς) γραφῆς.
- σί'. Περὶ τοῦ ὅτι ὡς ἀνέστη ὁ κύριος οὕτω καὶ ἡμεῖς ἀνασθησόμεθα (l. ἀνασθησόμεθα).
- σια'. Τὸ πεινῆν, τὸ διψῆν, τὸ κοπιᾶν, τὸ δειλιᾶν, καὶ τὰ τοιαῦτα οὐ μὴν καὶ τὰ μωμητά· διότι κατὰ λόγον ἐχρᾶτο τοῖς τοῦ ἀλόγου μέρους καὶ ἀπαθῶς καὶ ὡς ὀρθὸς λόγος ἀπαιτεῖ, ὡς ἐξ ἀρχῆς ὁ Ἄδὰμ ἤρχε τῶν ἀλόγων, οὐ μόνον ζῶον (l. ζῶων) ἀλλὰ καὶ τῶν μερῶν τῆς ψυχῆς καὶ εἶχεν αὐτῶ ἰπήκοα.
- σιβ'. Περὶ ὄρου ψυχῆς (leg. περὶ ὄρου vel περιόρου).
- σιγ'. Ὅτι καινοτάτη ἐστὶν ἡ ἔνωσις τοῦ σώματος καὶ τῆς ψυχῆς καὶ τῶν δυνάμεων αὐτῆς.
- σιδ'. Λύσις τῆς ἀπορίας πῶς ἢνωται ἡ ψυχὴ καὶ τὸ σῶμα ὡς εἶναι ἐν τὸν ἄνθρωπον.
- σιε'. Ὅτι ὁ Θεὸς οὐκ ἐβούλετο τὴν τοῦ ἀλόγου μέρους δύναμιν ψυχικὴν ἐνθεῖναι τῷ ἀνθρώπῳ· ἀλλὰ γνοὺς ποῦ ῥέπει ὁ ἄνθρωπος, μᾶλλον δὲ προγενιώσκων δέδωκε τῇ ψυχῇ καὶ τὸ ἄλογον μέρος.

¹ Hæc et quæ seq. Greg. Nyss., *De Opific. hom.*, a cap. xxv et p. 108.

σις'. Σημαίνει αναγκαῖον διὰ τὴν ἀνάσπασιν τοῦ ὀργανικοῦ σώματος τούτου.

σιζ'. Ὅτι ἄλλος ὁ νοῦς καὶ ἄλλη ἡ ψυχὴ εἰ καὶ μὴ ἄλλοια.

σιη'. Πῶς εἰκῶν ὁ ἄνθρωπος τοῦ Θεοῦ.

σιθ'. Ὅτι ἐν τῇ ἀνασπασίσει παυθήσεται τὸ ἄλογον τῆς ψυχῆς μέρος ἐπεὶ καὶ τὸ Θῆλυ.

σικ'. Περὶ τῶν παθῶν τοῦ θυμοῦ καὶ τῆς ἐπιθυμίας.

σκα'. Περὶ¹ τῆς ἐπιθυμίας πῶς συνίσταται καὶ πῶς ἡ ἡδονή, καὶ πῶς ὁ φόβος, καὶ πῶς ἡ λύπη.

σκβ'. Περὶ² τοῦ ἐνδιαθέτου λόγου καὶ τοῦ προσφορικοῦ (l. προφορικοῦ).

σκγ'. Περὶ τῶν πέντε δυνάμεων καὶ ἐνεργειῶν τῆς ψυχῆς.

σκδ'. Περὶ³ τοῦ φανταστικοῦ τί ἐσίν, καὶ τῆς φαντασίας καὶ τοῦ φαντάσματος.

σκε'. Περὶ⁴ τοῦ διανοητικοῦ.

σκς'. Τί⁵ ἐσίν αἰσθησις.

σκζ'. Περὶ⁶ ὀράσεως καὶ τίνα τὰ ἐσθητήρια (l. αἰσθητήρια) ὄργανα αὐτῆς καὶ τίνα ὑπόκεινται αὐτῇ.

σκη'. Περὶ⁷ ἀκοῆς, καὶ τίνα τὰ αἰσθητήρια ὄργανα αὐτῆς καὶ τίνα ὑπόκεινται αὐτῇ.

σκθ'. Περὶ ὀσφράσεως (l. ὀσφρήσεως) καὶ τίνα αὐτῇ ὑπόκεινται καὶ πῶς γίνεται.

σκι'. Περὶ γεύσεως καὶ τίνα τὰ ὄργανα αὐτῆς καὶ τίνα ὑπόκεινται αὐτῇ.

σκι' (leg. σλα'). Περὶ⁸ ἀφῆς, τίνα τὰ ὄργανα αὐτῆς, καὶ τίνα ὑπόκεινται αὐτῇ.

σκιβ'. Διατί διπλοῦν αἰσθητήριον ἕκαστον ἐποίησεν ὁ δημιουργός.

σκιγ'. Πῶς γίνεται ἡ ὄρασις.

¹ Hæc usque ad cap. σλθ' Damascen. lib. II, *De Fid. orth.*, 13-23.

² Damasc. c. xxi, p. 185, Nemes. cap. xiv, p. 178.

³ Dam., cap. xvii.

⁴ Dam. cap. xix.

⁵ *Id.*, cap. xviii.

⁶ Plut., *De Placit. philos.*

⁷ Nemes., cap. x et Dam., cap. xviii.

⁸ Nemes., cap. viii et Dam., *ibid.*

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

σλδ'. Ἐπι¹ περὶ τῶν γνωστικῶν πάντε δυνάμεων τῆς ψυχῆς καὶ τῶν ζωτικῶν.

σλε'. Τί νόησις, καὶ τί ἔννοια (l. ἔννοια) καὶ τί ἐπιθύμησις (l. ἐπιθύμησις) καὶ τί φρόνησις, καὶ τί λόγος ἐνδιάθετος.

σλς'. Περὶ² τῆς τῶν ἀλόγων ὀρέξεως.

σλζ'. Περὶ τοῦ δυνάμει καὶ τοῦ ἐνεργείᾳ.

σμ³'. Περὶ τῶν ἀρετῶν καὶ κακῶν τριῶν μερῶν τῆς ψυχῆς (l. περὶ τῶν ἀρετῶν καὶ κακιῶν κ. τ. λ.). Τίνες αἱ ἀρεταὶ τοῦ λογικοῦ τῆς ψυχῆς αἱ θεωρητικαί, καὶ τίνες αἱ κακίαι αὐτοῦ. Τίνες αἱ ἀρεταὶ καὶ κακίαι αἱ πρακτικαὶ τοῦ λογιστικοῦ μέρους τῆς ψυχῆς.

σμα'. Περὶ τοῦ κακοῦ.

σμβ'. Περὶ ἐκουσίου καὶ ἀκουσίου.

σμγ'. Περὶ τοῦ κατὰ ἄγνοιαν ἀκούσιον (l. ἀκουσίου).

σμδ'. Περὶ τοῦ οὐχ ἐκουσίου (l. ἐκουσίως)· ὄρος τοῦ ἀπλῶς ἀκούσιον (l. ἀκουσίου).

σμε'. Περὶ τῆς (del.) τοῦ αὐτεξουσίου ἦτοι τοῦ ἐφ' ἡμῖν.

σμς'. Περὶ τοῦ τίνα τὰ ἐφ' ἡμῖν.

σμζ'. Περὶ τοῦ τίνα τὰ οὐκ ἐφ' ἡμῖν.

σμη'. Περὶ εἰμαρμένης κεφάλαιον.

σμβ'. Περὶ τῆς διὰ τῶν ἀστέρων εἰμαρμένης.

σν'. Περὶ τοῦ Στοιικῶν δόξης.

σνα'. Περὶ τοῦ τίνων ἐστὶ πρόνοια.

σνβ'. Περὶ ἐγκαταλήψεως (l. ἐγκαταλήψεως).

σνγ'. Περὶ προγνώσεως τοῦ Θεοῦ καὶ περὶ προορισμοῦ.

σνδ'. Διατί οὐκ ἐστὶ παρὰ τοῖς δαίμοσι μετάνοια.

σνε'. Τί ἐστὶ τὸ, ἰδοὺ γέγονεν Ἀδὰμ ὡς εἶς ἐξ ἡμῶν.

σνς'. Εἰς τὸ, καὶ νῦν μὴ ποτε ἐκτείνῃ τὴν χεῖρα αὐτοῦ, ἐν ᾧ καὶ διατί μετὰ τὴν παράδασιν ὑπέπεσε τῷ Θανάτῳ.

σνζ'. Ἀντιλογία πρὸς τοὺς λέγοντας κακὸν εἶναι τὸν Θάνατον, καὶ διατί οὐ συνεχώρισε (l. συνεχώρησε) τὸν ἄνθρωπον ὁ Θεὸς ἀπαξ πλάσαντα.

¹ Dam., cap. xii, § 5 et 6. — ² Id., cap. xxii, § 12, 13, 15, 16. — ³ La copie d'Iriarte passe ainsi de σλζ' à σμ'.

σνη'. Περὶ τοῦ φυτοῦ τοῦ ἀπηγορευμένου διατί ὄλωσ' ἐφυνεύθη ἐν τῷ Παραδείσῳ.

σνθ'. Πρὸς τοὺς λέγοντας, διατί ὁ Θεὸς προειδὼς τὴν ἀνθρωπίνην συμφορὰν ἐπλασεν αὐτόν.

σξ'. Πρὸς τοὺς λέγοντας διατί ὁ Θεὸς ὡς δυνατὸς οὐκ ἐκώλυσε τὸν Ἀδὰμ καὶ ἄκοντα τοῦ μεταλαβεῖν τοῦ ἀπηγορευμένου ξύλου.

σξα'. Τί ἐσσι τὸ, ἐξαπόσειλεν (l. ἐξαπέσειλεν) αὐτόν ὁ Θεὸς καὶ τὰ ἐξῆς.

σξβ'. Τί ἐσσι τὸ, ἐξέναντι τοῦ Παραδείσου.

σξγ'. Περὶ τῆς φλογίνης ῥομφαίας διατί ἐκλήθη τρεφομένη (l. σρεφομένη). Ἀναγωγὴ τῆς φλογίνης ῥομφαίας καὶ τῶν χερουβίμ.

Fol. 119 v°. Ῥητέον λοιπὸν ἐν τῷ δευτέρῳ βιβλίῳ περὶ τῆς πνευματικῆς ζωῆς καὶ ἀγγελικῆς τῆς ὑπὲρ φύσιν, ἣν ὁ Χριστὸς ἠσήγαγεν (l. εἰσήγ.) ἀρχὴν αὐθις ἐτέραν ποιησαμένους (l. ποιησάμενος) τοῦ δευτέρου βίου τὴν πρέπουσαν καὶ ἀφηγητέον κατὰ τοῦ δευτέρου Ἀδὰμ καὶ τῶν καθ' ἐξῆς.

119 v°. Senarii iambici.

Τὸ τέρμα θείας τῆσδε πληρώσας βίβλου
τοῦ Δόξα πατρὶ ῥητορευούσης λίαν
καὶ ἰσλορούσης μέροπος πᾶσαν πλάσιν,
δόξαν ἀγαθῶν καὶ πρυτάνι τῶν ὄλων¹
Χριστῷ Θεῷ μου προσφέρω παντουργέτη².
Γέγραφα γὰρ καὶ ἅπασαν καταμέρος
τοῦ Παραδείσου καὶ μέροπος τὴν πλάσιν,
τὸ πῶς, διατί, τί πέπονθεν ἐν πᾶσι,
πῶς πάλιν ἐκλήρωσε πείραν θανάτου,
τί τὸ ξύλον πέφυκε βρώσεως πλάνη.
Ἀλλὰ ποθεῖται (l. ποθητά) κρεττόν ἢ πολυτίμων
λίθων σαμφείρων, ἢ χρυσῶν πολυπλόκων,
αἰτῶν ἀμοιβῆν τῶν βλέποντων ἐνθάδε
εὐχεσθὲ μοι χάριτι τῷ πεσφαλμένῳ.

¹ Iriarte propose, contre la mesure, une correction fautive πατρὶ πάντων ὄλων, il faut lire πρυτάνει τῶν ὄλων, *optimum gubernatori*.

² La forme ordinaire est παντεργέτης. On dit aussi πανεργέτης. Dans la pièce suivante, notre versificateur se servira du composé πλαστοουργέτης.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

On lit encore un peu plus loin, fol. 121 :

Τοῦ Δόξα πατρι τῆς βίβλου πίναξ πέλω
γεγραμμένην ἔχουσα¹ τὴν Ἱστορίαν
Ἀδάμ Θεουργοῦ δευτέρου πλαστουργέτου²,
καὶ τῆς κατ' αὐτὸν σαρκικῆς πανολβίας
ζωῆς ἀγαθῆς καὶ πολιτείας ἄλις,
κεφαλαιώδη³ προφέρουσα τῇ βίβλῳ
τὴν Ἱστορίαν τοῦ Θεανθρώπου λόγου.

Suit la liste des chapitres du II^e-livre.

(α'). Κεφάλαιον πρῶτον⁴.

β'. Περὶ τῆς μιᾶς ὑποστάσεως τοῦ λόγου.

γ'. Πῶς νοητέον τὸ ῥητὸν τοῦ ἀγίου Κυρίλλου τὸ λεγόμενον, μίαν φύσιν τοῦ λόγου σεσαρκωμένην.

δ'. Περὶ τῶν δύο φύσεων τοῦ κυρίου εἰς ἀλλήλας περιχωρήσεων.

ε'. Ἀπάντησις πρὸς τοὺς λέγοντας μὴ εἶναι φύσιν ἀνυπόστατον.

ς'. Περὶ τοῦ τρισαγίου.

ζ'. Περὶ οἰκειώσεως.

η'. Περὶ τρόπου τῆς ἀντιδόσεως τῶν δύο φύσεων.

θ'. Περὶ τῆς ἐν εἶδει καὶ ἐν ἀτόμῳ Θεωρουμένης φύσεως, καὶ περὶ διαφορᾶς ἐνώσεως καὶ σαρκώσεως καὶ πῶς ἐκλειπτέον (l. ἐκληπίεον) τὸ μίαν φύσιν τοῦ λόγου σεσαρκωμένην.

ι'. Περὶ τοῦ πᾶσαν τὴν Θεῖαν φύσιν ἐν μιᾷ τῶν ὑποστάσεων αὐτοῦ (l. αὐτῆς) ἐνωθῆναι πάσῃ τῇ ἀνθρωπίνῃ φύσει, καὶ οὐ μέρος μέρει.

ια'. Περὶ τοῦ ὅτι ἡ ἀγία πᾶρθενος Θεοτόκος κυρίως καὶ ἀληθῶς ἐσίτε καὶ λέγεται.

ιβ'. Περὶ τοῦ οἰκονομικῶς.

ιγ'. Περὶ τῶν τοῦ Χριστοῦ ἰδιωμάτων, καὶ τῶν δύο Θελημάτων, καὶ τῶν δύο ἐνεργειῶν, καὶ τῶν δύο αὐτεξουσιῶν φυσικῶν.

ιδ'. Σημειῶσαι ὅτι ἐπὶ Χριστοῦ οὐ δεῖ λέγειν γνώμην καὶ προαίρεσιν.

ιε'. Περὶ τῶν δύο ἐνεργειῶν τοῦ Χριστοῦ.

ις'. Τί ἐσὶν ἐνέργεια, καὶ τί ἐνεργητικόν, καὶ τί ἐνέργημα καὶ τί ἐνεργῶ (l. ἐν ἔργῳ vel potius ὁ ἐνεργῶν).

¹ Il fait πίναξ du féminin.

² Ce composé manque aux lexiques.

³ Fort. κεφαλαιώδει.

⁴ Sans titre.

- ιζ'. Περὶ τῆς Θεανδρικῆς ἐνεργείας.
- ιη'. Ἐτι περὶ τῶν δύο Θελημάτων τοῦ Χριστοῦ.
- ιθ'. Ἐτι περὶ τῶν δύο φύσεων, καὶ Θελημάτων καὶ ἐνεργειῶν.
- κ'. Ἐτι περὶ τῆς Θεανδρικῆς ἐνεργείας.
- κα'. Διατί γέγονεν ὁ Θεὸς ἄνθρωπος.
- κβ'. Ὅτι ὁ Χριστὸς ἐννοῦν καὶ ἐμψυχον σῶμα ἔλαβε.
- κγ'. Ὅτι καὶ πάντα τὰ ἀνθρώπινα καὶ ἀδιάβλητα πάθη ἀνέλαβεν ὁ Χριστὸς δέχα μόνῃ τῆς ἀμαρτίας.
- κδ'. Πρὸς τοὺς ἐρωτοῦντας (l. ἐρωτῶντας) [εἰ] ἢ ὑπόσλασις τοῦ Χριστοῦ κτιστὴ ἐστὶν ἢ ἄκτιστος.
- κε'. Πρὸς τοὺς λέγοντας εἰ δύο φύσις (l. φύσεις) ὁ Χριστὸς, ἢ τῇ κτίσει λατρεύεται (l. λατρεύετε) φύσιν κτιστὴν προσκυνοῦντες, ἢ μίαν φύσιν λέγεται (l. λέγετε) προσκυνητὴν, καὶ μίαν ἀπροσκύνητον.
- κς'. Περὶ προκοπῆς τοῦ Χριστοῦ.
- κζ'. Διατί ὁ Θεὸς καὶ λόγος ἐγένετο ἄνθρωπος καὶ οὐχ ἕτερος τῆς τριάδος καὶ τί κατόρθωσεν ἐνανθρωπήσας.
- κη'. Διατί ἔπαυσεν ὁ Χριστὸς τὰς ἰουδαϊκὰς θυσίας.
- κθ'. Θεωρία περὶ τῆς τῶν δαιμόνων θυσίας καὶ παχύτητος.
- λ'. Περὶ τοῦ πότε ἐκλήθη Χριστὸς.
- λα'. Πρὸς τοὺς ἐρωτοῦντας (l. ἐρωτῶντας) εἰ δύο φύσεις ἐγέννησεν ἢ ἀγία Θεοτόκος, ἢ δύο φύσεις ἐπὶ τοῦ σλαυροῦ ἐκρέμαντο.
- λβ'. Πῶς λέγεται πρωτότοκος ὁ μονογενὴς υἱὸς τοῦ Θεοῦ.
- λγ'. Περὶ τῆς δειλίας καὶ τῆς προσευχῆς τοῦ Χριστοῦ.
- λδ'. Περὶ οἰκειώσεως.
- λε'. Περὶ τοῦ ἐν τῷ θανάτῳ τοῦ Χριστοῦ μεῖναι τὴν αὐτοῦ θεότητα ἀχώριστον καὶ τῆς ψυχῆς αὐτοῦ καὶ τοῦ σώματος.
- λς'. Περὶ φθορᾶς καὶ διαφθορᾶς.
- λζ'. Περὶ τῆς ἐν τῷ ἄδῃ καθόδου.
- λη'. Περὶ τῶν μετὰ τὴν ἀνάσλασιν.
- λθ'. Περὶ τῆς ἐκ δεξιῶν καθέδρας.
- μ'. Περὶ τῶν λεγομένων ἐπὶ Χριστοῦ.
- μα'. Ὑπόσχεσις τῶν μελλόντων ἔτι ρηθῆναι περὶ τῶν χρησίμων τῶ ἡμετέρῳ δόγματι.

MANUSCRITS
GRÆCS
DE MADRID.

μβ'. Τίνα ἐποίησεν ἢ ἔδειξεν ὁ Χριστὸς μετὰ τὸ γενέσθαι τριακονταετῆς ἐν συνόψει ἕως τῆς ζωῆς αὐτοῦ.

μγ'. Περὶ τῶν αὐτῶν καὶ περὶ τῆς πεντηκοστῆς.

μδ'. Διήγησις λεπτομερῆς περὶ τῶν κατὰ τὸν Χριστὸν, καὶ τοῦ προδρόμου Ἰωάννου.

με'. Πόθεν ἤρξατο ὁ Κύριος τῆς διδασκαλίας, καὶ περὶ τῶν μακαρισμῶν.

μς'. Ὅρος δικαιοσύνης.

μζ'. Περὶ τῆς διδασκαλίας τοῦ Χριστοῦ.

μη'. Τὰ ὀνόματα τῶν δώδεκα ἀποστόλων καὶ περὶ τῆς ἀποστολῆς αὐτοῦ (l. αὐτῶν).

μθ'. Περὶ τῶν αἰτούντων σημειῶν.

ν'. Πρώτη παραβολὴ περὶ τοῦ σπόρου.

να'. Δευτέρα παραβολὴ ὁμοία.

νβ'. Τρίτη παραβολή.

νγ'. Τετάρτη παραβολή (l. παραβολή).

νδ'. Πέμπτη παραβολή.

νε'. Ἑκτη καὶ ἑβδόμη παραβολή.

νς'. Ὀγδόη παραβολή.

νζ'. Περὶ τοῦ ἐσθίειν τοὺς μαθητὰς ἀνίπτοις χερσίν, ἀπολογία.

νη'. Περὶ τῆς ζύμης τῶν Φαρισαίων.

νθ'. Περὶ τῶν μὴ ἐπιτρεπομένων ἀκολουθεῖν.

ξ'. Περὶ τοῦ ἐν τῇ οἰκίᾳ τοῦ τελώνου τοῦ δείπνου τοῦ Χριστοῦ καὶ τοῦ γογγυσμοῦ τῶν Ἰουδαίων.

ξα'. Περὶ τοῦ μὴ νισιεύειν (l. νησιεύειν) τοὺς μαθητὰς.

ξβ'. Περὶ τῶν ἐκβληθέντων ἐκ τοῦ ἱεροῦ κατὰ Ἰωάννην.

ξγ'. Περὶ Νικοδήμου.

ξδ'. Περὶ τῆς ζητήσεως τοῦ καθαρισμοῦ.

ξε'. Περὶ τῆς Σαμαρείτιδος.

ξς'. Περὶ τοῦ ἰαθέντος υἱοῦ τοῦ βασιλικοῦ.

ξζ'. Περὶ τοῦ ἐν τῇ σίῳα τοῦ Σολομῶντος παραλυτικοῦ.

ξη'. Περὶ τοῦ, ὁ πατήρ μου ἐργάζεται ἕως ἄρτι καὶ γὰρ ἐργάζομαι.

ξθ'. Περὶ τοῦ θαύματος τῶν πέντε ἄρτων καὶ τῶν δύο ἰχθύων.

- ο'. Περὶ ὧν εἶπε μετὰ ταῦτα τοῖς Ἰουδαίοις.
- οα'. Περὶ τοῦ μὴ κατακρίνειν τοὺς ἀμαρτάνοντας, καὶ ἦτις (l. εἴ τις) οὐχ ἡμαρτεν βαλλέτω λίθον ἐπ' αὐτῶ (l. ἐπ' αὐτήν).
- οβ'. Περὶ τῆς ἐν Σαμαρίᾳ (l. Σαμαρείᾳ) ἐπερωτήσεως, τίνα με λέγουσιν οἱ ἄνθρωποι εἶναι τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου.
- ογ'. Περὶ τῆς τοῦ Χριστοῦ μεταμορφώσεως.
- οδ'. Περὶ τοῦ σεληνιαζομένου καὶ περὶ τῆς ἀπιστίας.
- οε'. Περὶ τῶν αἰτούντων τὸ δίδραγμα (l. δίδραχμον).
- ος'. Περὶ τῶν ἐρωτούντων (l. ἐρωτώντων) τίς μείζων ἐν τῇ βασιλείᾳ τῶν οὐρανῶν.
- οζ'. Περὶ ταπεινοφροσύνης, καὶ δε, φησὶν, δέξεται (l. δέξηται) τὸ παιδίον τοῦτο ἐπὶ τῷ ὀνόματί μου ἐμὲ δέχεται.
- οη'. Περὶ τῶν ἑκατὸν προβάτων, παραβολή.
- οθ'. Περὶ ἀγάπης.
- οι'. Περὶ μνησικακίας, καὶ εἰς τὴν ἐρώτησιν Πέτρου.
- οια'. Περὶ ἱερέων ἀμαρτωλῶν, καὶ εἰς τὸ κρεῖττόν ἐστι κυκλόν, ἢ μονόχειρον, ἢ μονόφθαλμον εἰσελθεῖν εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, ἢ σῶον εἰς τὴν γέεναν (l. γέενναν) τοῦ πυρός.
- οιβ'. Περὶ τῶν ἀναδειχθέντων ἐβδομήκοντα μαθητῶν.
- οιγ'. Περὶ τοῦ ἐρωτήσαντος τοῦ νομικοῦ.
- οιδ'. Περὶ εἰς τοὺς λησῖας ἐμπεσόντι (l. ἐμπεσόντος et adde initio περὶ τοῦ).
- οιε'. Περὶ Μάρθας καὶ Μαρίας.
- οις'. Περὶ φιλοξενίας καὶ διδασκαλίας.
- οιζ'. Περὶ τῶν αἰτούντων σημεῖον ἐκ τοῦ οὐρανοῦ.
- οιη'. Περὶ τῶν ἐρωτησάντων, εἰ ἔξεσθιν ἀπολύσαι τὴν γυναῖκα αὐτοῦ κατὰ πᾶσαν αἰτίαν.
- οιθ'. Σημείωσαι περὶ μοιχείας, ἀναγκαῖον ὄλον τὸ χωρίον τοῦ λόγου (l. σημείωσαι περὶ μοιχείας τὸ, οὐ πάντες χωροῦσι τὸν λόγον τοῦτον).
- ι'. Ἐρώτησις ἀναγκαίας (l. ἀναγκαία) διὰ τὴν οὐ λύεται (l. ἀπολύεται) ὁ μοιχὸς ὡσπερ ἡ μοιχαλὶς.
- ια'. Περὶ παρθενίας καὶ εὐνούχων.
- ιβ'. Περὶ τῆς τῶν παιδῶν προσαγωγῆς.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

- 4γ'. Περὶ ἀκακίας.
- 4δ'. Περὶ τοῦ ἐρωτήσαντος πλουσίου τὸν Χριστὸν νομικοῦ καὶ εἰπόντος· Διδάσκαλε, τί ἀγαθὸν ποιήσω ἵνα σωθῶ.
- 4ε'. Περὶ τῶν ἐντολῶν τοῦ Χριστοῦ, ποία ἐντολὴ μεγάλη ἐν τῷ νόμῳ.
- 4ς'. Περὶ πλούτου καὶ ἀκτημοσύνης.
- 4ζ'. Περὶ τῶν μισθωτῶν ἐργατῶν.
- 4η'. Περὶ τοῦ πάθους παρόρρησις καὶ τῆς ἀπιστίας (l. ἀπιστίας) τῶν Σαδδουκαίων.
- 4θ'. Περὶ τῶν υἱῶν Ζεβεδαίου.
- ρ'. Περὶ τοῦ καλέσαντος τὸν Κύριον Φαρισαίου εἰς τὸν δεῖπνον.
- ρα'. Περὶ ἐλεημοσύνης.
- ρβ'. Περὶ τῆς ζύμης τῶν Φαρισαίων, ἥτοι ὑποκρήσεως (l. ὑποκρίσεως).
- ργ'. Περὶ ὑποκρήσεως (l. ὑποκρίσεως).
- ρδ'. Σημαίνει περὶ τῶν προσφορῶν τῶν θανόντων.
- ρε'. Περὶ τῆς τοῦ Θεοῦ προνοίας.
- ρς'. Περὶ μαρτύρων.
- ρζ'. Περὶ τῆς εἰς τὸν Ἅγιον Πνεῦμα βλασφημίας, ἢ εἰς τὸν φαινόμενον Χριστόν.
- ρη'. Περὶ τοῦ μὴ μεριμνᾶν τί ἀπολογησώμεθα τοῖς τυράννοις.
- ρθ'. Περὶ τοῦ αἰτοῦντος μερίσασθαι τὴν κληρονομίαν μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ.
- ρι'. Περὶ τοῦ πλουσίου οὗ ἐφόρησεν (l. εὐφόρησεν) ἡ χώρα.
- ρια'. Κατὰ τῶν μὴ εἰς Θεὸν πλουτούντων.
- ριβ'. Περὶ τῶν (l. τοῦ) μηδὲν περὶ τῶν ἀναγκαίων μεριμνᾶν.
- ριγ'. Περὶ ἐλεημοσύνης.
- ριδ'. Περὶ πράξεως καὶ θεωρίας.
- ριε'. Περὶ τοῦ ἄδηλον εἶναι τὸν θάνατον, καὶ δεῖ διὰ τοῦτο αἰεὶ γρηγορεῖν.
- ρις'. Περὶ τοῦ μὴ καταπίπτειν ἀλλὰ χορηγεῖν ἐν τοῖς πειρασμοῖς.
- ριζ'. Περὶ τοῦ δεῖ ἐν πᾶσι (l. δεῖν ἐν πάσῃ) ἡλικίᾳ ποιεῖν τὸν λόγον.

ρη'. *Περὶ διδασκαλίας καὶ ἀρχιερέων, καὶ ἡ παραβολὴ τοῦ πιστοῦ δούλου καὶ φρονήμου (l. φρονίμου).*

ριθ'. *Περὶ τοῦ μὴ πᾶσαν εἰρήνην εἶναι καλήν.*

ρκ'. *Περὶ εἰρήνης καλῆς.*

ρκα'. *Περὶ τῶν Γαλιλαίων τῶν ἐν τῷ Σιλωάμ.*

ρκβ'. *Περὶ τοῦ ἡμᾶς σωφρονίζεσθαι ἄλλων κολαζομένων.*

ρκγ'. *Περὶ τῆς παραβολῆς τῆς ἀκάρπου συκῆς.*

ρκδ'. *Περὶ τῆς εἰς ἡμᾶς τοῦ Θεοῦ μακροθυμίας.*

ρκε'. *Περὶ τοῦ ἐρωτήσαντος τὸν Κύριον, εἰ ὀλίγοι οἱ σωζόμενοι.*

ρκς'. *Περὶ τῶν τῷ Χριστῷ διὰ Ἡρώδη ὅτι μέλλει σε ἀποκτεῖναι.*

ρκζ'. *Περὶ προορισμοῦ.*

ρκη'. *Σημαίνει κατὰ τῶν πραγματευομένων.*

ρκθ'. *Περὶ τῆς ἰάσεως τοῦ ὑδροπικοῦ.*

ρλ'. *Κατὰ κενοδοξίας καὶ περὶ ταπεινοφροσύνης.*

ρλα'. *Περὶ ἐλεημοσύνης.*

ρלב'. *Περὶ τῶν καλουμένων ἐν τῷ δεῖπνῳ.*

ρλγ'. *Προτροπὴ εἰς τὸ μαρτύριον.*

ρλδ'. *Παραβολὴ περὶ οἰκοδομῆς (l. οἰκοδομῆς) πύργου, δι' ἧς διδάσκει μὴ δεῖν (μὴ παρέλκει) τοὺς ἀρξαμένους ἐναρέτου πολιτείας σπεύδειν τελειῶσαι.*

ρλε'. *Παραβολὴ περὶ τοῦ μὴ δεῖν εἶναι διγνώμους.*

ρλς'. *Περὶ τοῦ ὅποιους δεῖ εἶναι τοὺς χριστιανούς.*

ρλζ'. *Παραβολὴ τῶν ἑκατὸν προβάτων.*

ρλη'. *Περὶ τοῦ οἰκονόμου τῆς ἀδικίας καὶ πῶς δεῖ τοὺς πλουσίους οἰκονομεῖν τὸν πλοῦτον αὐτῶν, καὶ περὶ ἐλεημοσύνης καὶ κατὰ ἀνελεημόνων.*

ρλθ'. *Περὶ τῆς τοῦ νόμου τελειώσεως.*

ρμ'. *Περὶ τοῦ πλουσίου καὶ τοῦ Λαζάρου.*

ρμα'. *Τί τὸ χάσμα.*

ρμβ'. *Τίς ὁ τοῦ Ἀβραάμ κόλπος.*

ρμγ'. *Ἀναγωγὴ τῶν εἰρημένων.*

ρμδ'. *Περὶ τῶν σκανδάλων καὶ περὶ πίστεως.*

ρμε'. *Περὶ τοῦ μὴ ἐπαίρεσθαι ἐπὶ τοῖς κατορθώμασιν.*

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

- ρμς'. Περὶ τοῦ, κατήνησεν εἰς Ἱεροσόλυμα.
 ρμζ'. Περὶ τῆς ἀναστιάσεως τοῦ Λαζάρου.
 ρμη'. Περὶ τιμῆς ἀρχιερέων καὶ ἀναξίων προφητῶν.
 ρμβ'. Περὶ τοῦ ἰαθέντος τυφλοῦ ἐγγύς τῆς Ἱεριχώ.
 ρν'. Περὶ Ζακχαίου τοῦ ἀρχιτελώνου.
 ρνα'. Περὶ τοῦ πορευθέντος ὠνήσασθαι βασιλείαν ἑαυτῶ.
 ρνβ'. Περὶ τῶν δύο τυφλῶν τῆς Ἱεριχώ.
 ρνγ'. Περὶ τοῦ πρὸ ἕξ ἡμερῶν τοῦ πάσχα.
 κνδ'. Περὶ τῆς Μαρίας τῆς ἀλειψάσης τοὺς πόδας τοῦ Κυρίου μύρον
 (l. μύρω).
 ρνε'. Περὶ τῆς ὄνου καὶ τοῦ πώλου (l. πώλου).
 ρνς'. Περὶ τῶν τυφλῶν καὶ χολῶν (l. χολῶν).
 ρνζ'. Περὶ τῆς ξηραυθείσης συκῆς.
 ρνη'. Περὶ τῆς ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἐκβολῆς, καὶ τῶν πωλουμένων· καὶ
 περὶ τοῦ μὴ κυνοῦν (l. κοινοῦν) τὰ ἅγια.
 ρνθ'. Περὶ τοῦ (l. τῆς) πείσεως ὀρθῆς, καὶ εἶπητε τῶ ὄρει τοῦτο
 (l. τούτω) ἄρθητι καὶ βλήθητι εἰς τὴν Θάλασσαν, καὶ γενήσεται.
 ρξ'. Περὶ τῆς εἰς Θεὸν πείσεως.
 ρξα'. Περὶ τῶν ἐρωτησάντων ἀρχιερέων, ἐν ποίᾳ ἐξουσία ταῦτα
 ποῖεις, καὶ τὸ βᾶπτισμα Ἰωάννου πόθεν ἦν.
 ρξβ'. Παραβολὴ περὶ τῶν δύο υἱῶν τῶν ἐν τῷ ἀμπελῶνι παρὰ τοῦ
 πατρὸς πεμφθέντων.
 ρξγ'. Παραβολὴ περὶ τοῦ ἀμπελῶνος.
 ρξδ'. Παραβολὴ περὶ τῶν κληθέντων εἰς τὸν γάμον.
 ρξε'. Περὶ τῶν ἐρωτησάντων διὰ τὸν κῆνσον.
 ρξς'. Περὶ τῶν Σαδδουκαίων τῶν ἀντιλεγόντων μὴ εἶναι ἀνάσλασιν,
 καὶ εἰς τὸ, ἦσαν παρ' ἡμῶν ἑπτὰ ἀδελφοί.
 ρξζ'. Περὶ τοῦ ἐρωτήσαντος νομικοῦ, ποία ἐντολὴ μεγάλη ἐν τῷ
 νόμῳ.
 ρξη'. Περὶ τῆς ἐρωτήσεως τοῦ Χριστοῦ, τί ὑμῶν δοκεῖ περὶ τοῦ
 Χριστοῦ καὶ τίνος υἱὸς ἐστί.
 ρξθ'. Περὶ τοῦ ταλανισμοῦ τῶν Φαρισαίων καὶ τὸ, οὐαὶ ὑμῶν γραμ-
 ματεῖς καὶ Φαρισαῖοι ὑποκριταί.

- ρο'. Περὶ τῆς χήρας τῆς βαλούσης τὰ δύο λεπτά.
- ροα'. Περὶ τῆς ἀλώσεως Ἱερουσαλήμ καὶ τῆς συντελείας καὶ εἰς τὸ, μὴ μείνη λίθος ἐπὶ λίθον· καὶ τί τὸ σημεῖον τῆς παρουσίας.
- ροβ'. Περὶ τῆς ἡμέρας καὶ ὥρας οὐδεὶς οὐδὲν, οὐδὲ οἱ ἄγγελοι τῶν οὐρανῶν.
- ρογ'. Περὶ τῶν ἐμπιστευθέντων ἐκ Θεοῦ ἀρχῆς ἢ ἐξουσίας, καὶ οὐκ οἶδατε ποία ὥρα ὁ Κύριος ἔρχεται.
- ροδ'. Περὶ τοῦ κριτοῦ τῆς ἀδικίας, καὶ περὶ τοῦ ἰδεῖν (l. δεῖν) αἰετῶς ἐπιμένως (l. ἐπιμόνως) προσεύχεσθαι ἐν ταῖς θλίψεσιν.
- ροε'. Περὶ τῆς φιλαυτίας καὶ ὑπερηφανείας.
- ρος'. Περὶ τοῦ τελώνου καὶ τοῦ Φαρισαίου.
- ροζ'. Περὶ τῶν δέκα παρθένων, καὶ ὅτι οὐδὲ ἡ παρθενία ὠφελεῖ ἄνευ ἐλεημοσύνης.
- ροή'. Περὶ τῶν ταλάντων (l. τάλαντα) λαβάντων.
- ροθ'. Περὶ τῆς ἐλεύσεως τοῦ Χριστοῦ, καὶ στήσεως τῶν προδάτων καὶ ἐρίφων.
- ροπ'. Περὶ τῆς τετράδης (l. τετράδος) καὶ ὅτε ἦν τὸ συμβούλιον, καὶ εἰς τὴν ἀλέψασαν τὸν Κύριον μύρον (l. μύρω).
- ροπα'. Σημαίνει πότε προτιμῆσης τὴν εἰς τοὺς πτωχοὺς ἐλεημοσύνην.
- ροπβ'. Περὶ τοῦ πάσχα τοῦ νομικοῦ.
- ροπγ'. Περὶ τοῦ ἀζύμου ὅτι οὐκ ἔφαγεν τοῦτο (l. τοῦτον) ὁ Χριστὸς, καὶ τοῦ μουσικοῦ δεπνοῦ.
- ροπδ'. Ἀναγωγή τῶν ῥηθέντων περὶ τῆς ἐτοιμασίας τοῦ δεπνοῦ, καὶ ἀναγωγή τοῦ ἀνθρώπου τοῦ βασιάζοντος κεραμίον (l. κεράμιον) ὕδατος καὶ τοῦ ἀνωγαίου (l. καὶ περὶ τοῦ ἀνώγειω).
- ροπε'. Περὶ τοῦ νυπλήρος (l. νυπλήρος).
- ροπς'. Ὅτι οὐ προέφαγεν τὸ νομικὸν πάσχα ὁ Κύριος.
- ροπζ'. Περὶ ἀγάπης καὶ ταπεινοφροσύνης.
- ροπη'. Ὅτι πρὸ πάντων ἐνίψε τοὺς πόδας τοῦ προδότου.
- ροπθ'. Περὶ ἐνστάσεως βλαβεραῆς ἐν ὄρκῳ γινομένης ὅτι οὐ δεῖ ἐνίστασθαι διὰ τὸν ὄρκον· καὶ τοῦ (l. περὶ τοῦ) προδότου καὶ τοῦ ποτηρίου ἀμφιβολῆς (l. ἀμφιβολία) ἀναγκαία τῶν εὐαγγελιστῶν.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

ρζ'. Περὶ τῶν ἀζύμων.

ρζα'. Διατί τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ ἐξ ἄρτου καὶ οἴνου, καὶ οὐχὶ ἄλλου
τινός.

ρζβ'. Παραίνεσις ἀναγωγικὴ καὶ περὶ τοῦ προδότου.

ρζγ'. Σημαίνει περὶ ἐλεημοσύνης καὶ περὶ τοῦ προδότου.

ρζδ'. Περὶ ταπεινοφροσύνης καὶ περὶ τῆς βουλῆς τοῦ διαβόλου τοῦ
συνιάσαι (l. σινιάσαι) ὡς τὸν σῖτον.

ρζε'. Σημαίνει περὶ τὸ (l. τοῦ), πῶς δυνάμεθα κατορθοῦν τὸ καλόν.

ρζς'. Σημαίνει ὅτι οὐ δεῖ τὰ καθ' ἡμᾶς ἀπλῶς ἀνατιθέσθαι τῷ Θεῷ
πάντα, ἡμᾶς δὲ μεριμνεῖν (l. ἀμεριμνᾶν), ἀλλὰ δεῖ καὶ τὰ ἐαυτῶν εἰσ-
φέρειν, καὶ ἰδοὺ ὧδε μάχαιραι δύο.

ρζζ'. Περὶ διδασκαλίας τῆς καινῆς διαθήκης, δογμάτων, καὶ παρα-
δώσεων (l. παραδόσεων).

ρζη'. Ἀντιλογία πρὸς τοὺς μείζονας ὅτι βλαβερόν.

ρζθ'. Ὅτι Κύριον ὁ Παῦλος τὸ Πνεῦμα ὠμολόγησεν, καὶ εἰς τὸ,
Πατήρ μου μείζων μου ἐστίν.

σ'. Περὶ τῆς δειλίας τοῦ Χριστοῦ.

σα'. Περὶ τῆς ἐκ τοῦ Πατρὸς μόνου ἐκπορεύσεως τοῦ Ἁγίου Πνεύ-
ματος.

σβ'. Τί ἐστὶν παροιμία, τὸ λέγειν, ταῦτα ἐν παροιμίαις λαλῶ (l. τί
ἐστὶν παροιμία, καὶ περὶ τῶν, ταῦτα ἐν παροιμίαις λελάληκα ὑμῖν).

σγ'. Περὶ τῆς παραδόσεως (l. παραδόσεως) τοῦ Χριστοῦ, καὶ τῆς
ἀρνήσεως Πέτρου, καὶ τοῦ ἐκκοπέντος¹ ὠτίου τοῦ Μάλχου, καὶ τὸ
(l. τοῦ) ἐφ' ᾧ πάρει.

O. 2.

In-folio, en papier de coton, de 264 feuillets et de la même main
que le précédent. Ce manuscrit, écrit sur deux colonnes, est incom-
plet; des mots ont été laissés en blanc.

¹ Iriarte propose à tort ἐγκοπέντος au
lieu d'ἐκκοπέντος; il faut conserver la
leçon du manuscrit. Le verbe ἐγκόπτω

signifie *impedio, interpello*, et ἐκκόπτω,
separo, excido, amputo.

Fol. 1. Saint Denys l'Aréopagite sur la Hiérarchie céleste et sur les noms divins.

Fol. 10 r°. Ἱεροθέου¹ τοῦ ἀγιωτάτου ἐκ τῶν ἐρωτικῶν ὕμνων. Κεφάλαιον πρῶτον ἐκ τῶν ἐρωτικῶν ὕμνων (*leg.* ὕμνων) *Init.*, Τὸν ἔρωτα εἴτε Θεῖον ἀγγελικόν. . . Le texte est suivi d'une interprétation.

Fol. 53 v°. Saint Denys l'Aréopagite sur la Hiérarchie ecclésiastique, sur la Théologie mystique, et ses lettres.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 3. = Bibl. Nacional cod. 4593 (1946)

Grand in-folio, en papier, du xvi^e siècle et de 85 feuillets. Un ancien n° 2009.

Fol. 1 r°. Ὀλυμπιάδι Γρηγόριος². Πρόλογος τῆς ἐρμηνείας τοῦ ἄσματος τῶν ἀσμάτων. *Init.*, Ἀπεδεξάμην ὡς πρέπουσαν τῷ σεμνῷ σου βίῳ.

Fol. 3 r°. Τοῦ ἐν ἀγίοις πατρὸς ἡμῶν Γρηγορίου ἐπισκόπου Νύσσης εἰς τὴν ἐρμηνείαν τοῦ ἄσματος ἀσμάτων. Λόγος α'. *Init.*, Ὅσοι κατὰ τὴν συμβουλήν.

Fol. 5 r°. Ἐρμηνεία τῆς ἐπιγραφῆς τοῦ βιβλίου. *Init.*, Πολλῶν γὰρ ὄντων κατὰ τὴν.

Fol. 8 r°. Λόγος β'. Τοῦ αὐτοῦ εἰς τὰ λοιπὰ. *Init.*, Μέλαινα εἰμὲ καὶ καλή.

Fol. 13 r°. Λόγος γ'. *Init.*, Τῇ ἵππῳ μου ἐν ἄρμασι.

Fol. 18 v°. Λόγος δ'. *Init.*, Ἴδου εἰ καλή ἡ πλεσιον μου.

Fol. 25 r°. Λόγος ε'. *Init.*, Φωνὴ τοῦ ἀδελφιδοῦ μου,

Fol. 31 v°. Λόγος ἕκτος. *Init.*, Ἐπικοίτην μου ἐν νυξίν.

Fol. 36 v°. Λόγος ζ'. *Init.*, Φόριον ἐποίησεν ἑαυτῷ.

Fol. 45 r°. Λόγος η'. *Init.*, Δεῦρο ἀπὸ Λιβάνου νύμφη.

Fol. 48 r°. Λόγος θ'. *Init.*, Τί ἐκαλλιώθησαν.

Fol. 54 r°. Λόγος ι'. *Init.*, Ἐξεγέρθητι Βορρᾶ.

Fol. 57 v°. Λόγος ια'. *Init.*, Φωνὴ τοῦ ἀδελφιδοῦ μου.

¹ Fabric., XI, p. 636. — ² Opp., t. I, p. 468. Voir Fabricius, IX, p. 105.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

Fol. 62 r°. Λόγος ιβ'. *Init.*, Ἀνέσι. ἐγὼ ἀνοίξαι τῶ.

Fol. 67 r°. Λόγος ιγ'. *Init.*, ἤρκισα ὑμᾶς.

Fol. 72 r°. Λόγος ιδ'. *Init.*, Σιαγόνες αὐτοῦ.

Fol. 78 r°. Λόγος ιε'. *Init.*, Ποῦ ἀπῆλθεν.

A la fin : Τέλος. Δόξα σὺ (*leg.* σοί) Χριστέ τῶ δεδοκίτι (*leg.* δεδω-
κίτι) χάριν.

O. 4.

In-folio, en papier, du xv^e siècle et de 347 feuillets.

Fol. 1. Δαμασκίου Διαδόχου¹ Ἀπορίαί καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. *Init.*, Πότερον ἐπέκεινα τῶν πάντων.

Fol. 175 r°. Δαμασκίου Διαδόχου² Ἀπορίαί καὶ λύσεις εἰς τὸν Πλά-
τωνος Παρμενίδην ἀντιπαραινόμενοι τοῖς εἰς αὐτὸν ὑπομνήμασι τοῦ

¹ Voir l'édition donnée par M. Kopp, d'après deux manuscrits, l'un de Munich et l'autre de Hambourg, *Francof. ad M.*, 1826, in-8°. Dans la préface, p. xii : « Præterea hic liber in bibliothecis aliis, v. gr. Venetiana D. Marci, Oxoniensi et fortasse adhuc etiam Madritensi asservatur. » M. Kopp avait raison, et le mot *fortasse* doit être retranché de sa phrase.

² Voir M. Kopp, *loc. cit.*, *præf.*, p. xii. Le manuscrit de Munich donne incorrectement ἀντιπαραινόμενοι τοῖς αὐτόν. Le manuscrit de Madrid est probablement celui qui faisait autrefois partie de la bibliothèque de Hurtado de Mendoza, et dont parle Morelli, *Bibl. Mscr. Ven.*, p. 137, 138, cité par M. Kopp (*præf.*, *l. c.*): « Commentarium in Parmenidem habuit olim Bibliotheca cl. viri Hurtado de Mendoza, n° cxlv, ita inscriptum : Damascius De primis principiis in Parmenidem; in quo titulo conjunctionis et prætermisæ suspicor (Iriarte loquitur) mendum; di-

versus enim liber plane est a libro *περὶ ἀρχῶν*. Is autem in Parmenidem una cum hoc in unum volumen compactus exstat hodie Venetiis in Græca D. Marci Bibl., codd. 245 et 246. » M. Kopp n'est pas de cet avis; il pense que ce dernier ouvrage fait partie du premier. M. Ruelle, à qui j'avais communiqué cette notice, l'a reproduite dans son travail intitulé *le Philosophe Damascius, etc.*, p. 49, extrait de la *Revue archéologique*; voy. une rectification, p. 118. Voy. aussi *Arch. des miss.*, 3^e série, t. II, p. 572. « Selon M. Miller, dit M. Ruelle, c'est probablement le n° 145 de l'ancienne bibliothèque Hurtado de Mendoza. J'ai cherché en vain ce numéro sur et dans le volume. » Ce savant, qui prépare une édition de Damascius, m'informe qu'il a relevé récemment grand nombre de leçons communes au Cod. Madrit. O. 4 et au Cod. Venet. 245, dont O. 4 pourrait, paraît-il, provenir directement, ainsi que le Cod. Monac. gr. 5.

φιλοσόφου. Les premières lignes ont été laissées en blanc, et on lit à la marge : Οὗ ἡ ἀρχὴ οὐχ εὕρηται.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 5.

In-folio, en papier, du xvi^e siècle et de 347 feuillets; un ancien n° 2012.

Parallèles de saint Jean Damascène.

O. 6.

In-folio, en papier, de 688 feuillets et du xvi^e siècle.

Fol. 1. Τοῦ μακαρίου Κυρίλλου¹ ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρείας προσφώνημα πρὸς τὸν εὐσεβέστατον καὶ φιλόχριστον βασιλέα Θεοδόσιον. *Init.*, Ἀξιόκουσθα μὲν καὶ ἐξαιρετα. Des mots ont été laissés en blanc.

Fol. 3^{ro}. Saint Cyrille d'Alexandrie, Πρὸς τὰ τοῦ ἐν ἀθέοις Ἰουλιανοῦ, en dix livres.

Fol. 237^{vo}. Saint Cyrille d'Alexandrie, Πρὸς² Καλοσίριον ἐπίσκοπον τὸν Ἀρσενούτην κατὰ ἀνθρωπομορφιτῶν.

Fol. 259^{ro}. D'une autre écriture : Ἀναστασίου³ ἐλαχίστου μοναχοῦ πρόνημα περὶ πίστεως ὀρθοδόξου ἀνωλογηθὲν (sic) ἐκ τῶν ἀγίων γραφῶν καὶ διδασκάλων.

¹ Cyrill., *Opp.*, t. VI, p. 1.

² *Opp.*, t. VII, p. 363.

³ Fabricius, t. X, 597, mentionne un ouvrage d'Anastase d'Antioche intitulé : *Ἐκθεσις σύντομος τῆς ὀρθοδόξου πίστεως. Inc.*, Πολὴς θρησκείας εἶ, ἀνθρώπου; mais ce n'est certainement pas le même que celui qui est indiqué ici, et il n'est pas non plus question du même Anastase. Le catalogue imprimé des manuscrits grecs de Paris mentionne à tort, sous le nom *Anastasius Sinaita*, l'ouvrage intitulé : *Expositio orthodoxæ fidei*, et cite deux ma-

nuscrits comme le contenant, les n° 887 et 898. La notice du premier donne : « *Anastasio, patriarchæ Antiocheni, ut et Cyrilli expositio orthodoxæ fidei.* » Il n'y a donc point d'accord entre la table et la notice. Dans le manuscrit, le titre est : *Ἀναστασίου πατριάρχου Θεουπόλεως καὶ Κυρίλλου Ἀλεξανδρείας ἐκθεσις τῆς ὀρθοδόξου πίστεως.* Quant au n° 898, c'est à tort qu'il figure dans la table, car il ne contient pas cet ouvrage, et la notice qui lui est consacrée n'en parle pas.

Fol. . . . *Synodicum* de Sophronius.

Fol. 382 v°. Extraits de saint Grégoire sur la Foi.

Fol. 385. Les huit livres d'Origène contre Celse¹,

A la fin on lit cette souscription, dont une partie est cryptographique : *αφνε'. ἀπριλλ. ιη'. ζεσθ ζζ' σ ψ σ ψ ρ χ σ φ ν*, C'est-à-dire le 18 avril 1555, par George Tryphon, *Γεωργίω τῷ Τρυφῶνος*².

O. 7.

In-folio, en papier, de 409 feuillets et du xv^e siècle. Sur la couverture on remarque un écusson contenant un chapeau de cardinal et les armes de Castille et de Navarre. Ce sont les armes du cardinal de Burgos³. A partir du folio 38 l'écriture change.

1° Commentaires d'Eusèbe⁴ sur les psaumes.

2° Fragments sur les livres saints.

3° Extraits de l'explication de saint Grégoire de Nysse⁵ sur les psaumes.

4° Préface de saint Athanase⁶ sur l'explication des psaumes.

5° Extraits de l'*Hypomnestique* de Josèphe : chap. c, sur les gestes de David⁷, et chap. CLVIII, sur les livres de l'Écriture sainte⁸.

6° Extrait du commentaire sur les psaumes de saint Hippolyte⁹.

7° Partie de l'homélie de saint Basile¹⁰ sur le premier psaume.

¹ Fabric., VII, 218.

² Voy. Graux, *Essai*, p. 78.

³ *Id.*, p. 73 et 420.

⁴ Publiés par Montfaucon, *Nov. collect. Patr.* Paris., 1706, in-folio, t. I. Voy. Fabricius, VII, p. 396.

⁵ Fabricius, IX, p. 104.

⁶ *Id.*, VIII, p. 191. Dans le ms. de Paris n° 146, fol. 6 v°. *Incip.*, *Ἄγαμαί σε τῆς ἐν Χριστῷ προαιρέσεως.*

⁷ Ce chapitre est le 73° dans la liste donnée par Fabricius, XI, p. 57 : *Τίνα ἐστὶ τὰ τῷ Δαβὶδ πεπραγμένα καὶ εἰς αὐ-*

τὸν θάνατον ἀξία πραχθέντα. Dans le ms. de Paris n° 146, fol. 12 v°, il porte le n° 100, avec cette variante : *ἀξία θάνατος πραχθέντα πρὸς τῷ τέλει.*

⁸ Dans Fabricius, *loc. cit.*, p. 59, ce chapitre porte le n° 120. Le manuscrit de Paris, d'accord avec celui de l'Escurial pour le n° 158, ajoute δὲ après *οὐχ εὐρισκόμενα.*

⁹ Fabricius, VII, p. 194. Dans le ms. de Paris, n° 146, fol. 13 v°. *Inc.*, *Ἡ βίβλος τῶν ψαλμῶν.*

¹⁰ *Id.*, IX, p. 19.

8° Fragments d'Eusèbe¹ sur les psaumes.

9° Chaînes des Pères sur ci psaumes².

10° Chaîne des Pères sur le Cantique des Cantiques³.

Le volume se termine par des sermons et des hymnes accompagnés de notes.

O. 8.

In-folio, en papier, de 755 feuillets, écrit en 1584 par Antoine Calosynas⁴, qui a mis en tête une lettre dédicatoire : Τῷ λαμπρῷ ἀρχidiaκόνῳ τῷ κανονικῷ Γαρζία Λοαίσα, Ἀντώνιος ὁ Καλοσυνᾶς ἰατρός φυσικός εὖ πράττειν. *Init.*, Πράγματα μέγала τῇ Ἑλλάδι.

La date est ainsi conçue : Ἐν Τολέτῳ πόλει ἐνάτη (sic) καὶ δεκάτη τοῦ Ἰουνίου μηνός, ἐν ἑκατομβαιῶνα φασὶ εἶναι ἔτη (leg. ἔτει) ἀπὸ τῆς Θεογονίας (leg. Θεογονίας) ω³ δ^ο πρὸ (leg. πρὸς) τοῖς αφ'. Ce manuscrit porte un ancien n° 1950.

1° Extraits de la Préface de saint Basile de Césarée⁵ sur Isaïe et de l'argument de Théodoret⁷ sur le même prophète.

2° Préface d'un anonyme sur Isaïe.

3° Chaîne des Pères sur Isaïe⁸, suivie d'un fragment d'André le Prêtre⁹.

4° Extrait des commentaires de saint Jean Chrysostome¹⁰ sur Jérémie.

5° Préface d'un anonyme sur Jérémie.

6° Chaîne des Pères sur Jérémie et Baruch¹¹.

7° Lettre de Jérémie avec les scholies d'Olympiodore¹².

8° Chaîne des Pères sur Ézéchiël et Daniel¹³.

¹ Fabricius, VII, p. 396.

² *Id.*, VIII, p. 650.

³ *Ibid.*, p. 660.

⁴ Voy. Graux, *Essai*, p. 343, et mon *Catal. de l'Esc.*, p. xxii.

⁵ Il faut sans doute lire un ω pour un ω, c'est-à-dire 1584.

⁶ Fabricius IX, p. 23.

⁷ Fabricius, VIII, p. 284.

⁸ *Ibid.*, p. 662.

⁹ *Id.*, VII, p. 398.

¹⁰ *Id.*, VIII, p. 551.

¹¹ *Ibid.*, p. 665.

¹² *Id.*, X, p. 628.

¹³ *Id.*, VIII, p. 667 et 668.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 9.

In-folio, en papier, de 430 feuillets et de plusieurs mains, appartenant au xv^e siècle. Provient du cardinal de Burgos, ainsi que le suivant¹.

- 1° Explication sommaire de l'office divin, par Nicolas Cabasilas².
- 2° De la vie dans le Christ, en six livres³, par le même.
- 3° Sur la nativité de la Vierge Marie, par le même.
- 4° Sur l'annonciation, par le même.
- 5° Iambes sur la Passion de Jésus-Christ, suivis de deux homélies, l'une sur la Passion et l'autre sur l'Ascension, par le même.
- 6° Explication de la vision d'Ézéchiël, par le même.
- 7° Contre les usuriers, par le même.
- 8° Éloge de Demetrius le martyr⁴.
- 9° Lettre de Nil Cabasilas à Nicolas Cabasilas⁵.
- 10° Apologétique d'Eunomius⁶.

¹ Graux, *Essai*, p. 73 et 422.

² Publiée par Fronto Ducas, *Auctar.*, t. II, p. 200, d'après les manuscrits de Paris. Voy. Fabricius, X, p. 25.

³ Fabricius, *ibid.*, p. 26. Le ms. de Paris n° 1213, art. 17°, est noté par le catalogue imprimé comme contenant le même ouvrage en six livres. C'est une erreur; il y a sept livres, comme dans le ms. Coislin, n° 315. Outre le ms. de Paris n° 1248, mentionné par le catalogue, on en trouve encore un autre qui a été oublié. Il s'agit du n° 1283, décrit de la manière suivante : « 1° Anonymi tractatus, initio mutilus, et in varia capita tributus. Illius titulus videtur fuisse de vita in Christo. » Ce n'est autre chose que l'ouvrage de Nicolas Cabasilas, contenant aussi sept livres.

⁴ Fabricius, X, p. 27, auquel on peut ajouter : *Ἀγαπητοὶ ἐλθωμεν εἰ δοῦσι*. Cod.

Paris., 1485. — Ἀλλ' οὐδ' ἐκείτω. *Ibid.* — *Ἔοικεν ὡς ἀληθῶς*. Cod. Paris., 501.

⁵ Dans le ms. de Paris n° 1213, art. 8, cette lettre est mal indiquée : « Ejusdem (Nicolai Cabasilæ) epistola inedita ad Nilum metropolitam Thessalonicensem. » L'erreur a été répétée par Fabricius (X, p. 29), qui ajoute : « et nr. 27 variæ epistolæ : (quot vero sint et ad quosnam scriptæ, non indicatur in cat.) » Si l'on veut connaître la notice de ces lettres, on peut consulter Montfaucon sur le ms. Coislin n° 315, à partir du fol. 709, parce qu'il contient les mêmes lettres et dans le même ordre.

⁶ Fabricius, IX, p. 212. Dans le fonds du Supplément grec de la Bibliothèque de Paris, le n° 294 contient l'apologétique d'Eunomius. Ce manuscrit porte en tête : *Ex bibliotheca Friderici Lindebrogii J. C.*

- 11° Satire d'Hermias¹ contre les philosophes.
 12° Hymne sur saint Jean-Baptiste, par Manuel d'Adramyttium.
 13° Lettre à Ange Politien.
 14° Cantique sur la Vierge Marie.
 15° Lettre à Manuel de Cappadoce.

16° Théosophie ou Oracles sibyllins, avec les commentaires du même Manuel. *Init.*, Ὅτι εἰς Θεὸς, ἀλλ' οὐ πολλοί. Σιβύλλα ἡ Ἐρυθραία. Εἰς Θεὸς δὲ μόνος ἐσθλὸς ὑπερμεγέθης ἀγέννητος. *Fin.*, Καὶ δοξολογοῦντες αὐτὸν μετὰ τῶν ἄνω πνευμάτων ὡς Θεὸν καὶ ἅγιον ἅγιον καὶ ὡς ζωὴν κατὰ φύσιν, καὶ ζωῆς χωρηγόν (l. χορηγόν)· δι' οὗ καὶ μεθ' οὗ δόξα τῷ Θεῷ καὶ Πατρὶ σὺν Ἁγίῳ Πνεύματι νῦν καὶ ἀεὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν. La souscription est : Τέλος τῆς Θεοσοφίας σχεδιασθείσης ἐν Μοιραδούλῃ αὐπγ'. Ces trois derniers mots sont effacés et répondent à l'année 1483.

- 17° Notes sur la naissance, la doctrine et les écrits d'Hermès.
 18° Fragments sur le déluge universel.
 19° Lettre adressée à Caton.
 20° Lettre à François Marianus.
 21° Compendium anonyme des sept livres des Institutions théologiques d'Albert le Grand.
 22° Sur la fin du monde, par saint Hippolyte².
 23° Martyre de sainte Catherine³.
 24° Sermon d'Alexandre, moine, sur la découverte de la croix⁴.
 25° Vie de sainte Anastasie⁵.

¹ Fabricius, VII, p. 114.

² *Ibid.*, p. 188.

³ *Id.*, X, p. 209. Le ms. de Paris n° 1021 contient une vie de sainte Catherine qui n'est point indiquée par Fabricius. Elle commence par les mots : Ἐποὺς τριακοσίου. Cette vie existe aussi dans les mss. 1538, 1539 (probablement la même, dont les premiers mots sont changés). A la fin, un feuillet de remèdes très anciens. Dans le ms. 1632, en langue vulgaire : *Inc.*, Εἰς

τοὺς τριαντάπεντε χρόνους ὅπου ἐβασίλευεν.

⁴ Publiée par Gretzer, t. II, *De Cruce*, p. 1. Voy. Fabric., p. 248.

⁵ Fabricius, X, p. 193, mentionne les suivantes : Ἀναστασία γυναικῶν. Dans les mss. de Paris, 921, 1217, 1451, 1490, 1496, 1531, 1535, 1550, 1553; Coisl., 147. — Δεδοξασμένα ἐλαλήθησαν (al. ἐλαλήθη). Coisl., 110. — Διείλες ἡμῶν. Par. 1480, 1484, 1490, 1495, 1503.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

- 26° *Σύνταγμα* des auteurs du concile de Nicée.
 27° Saint Athanase d'Alexandrie, sur l'opinion de Denys d'Alexandrie¹.
 28° Lettre encyclique de saint Athanase² contre les Ariens.
 29° Théodore³ *Rhithuensis*, sur la Divine Incarnation.
 30° Cinq sermons de saint Anastase d'Antioche⁴, le premier sur les dogmes de la vérité.

O. 10.

In-folio, en papier, de 542 feuillets et du xv^e siècle; il portait anciennement la marque O. 37.

Chaîne des Pères sur la Genèse et sur l'Évangile de saint Jean.

O. 11.

In-folio, en parchemin, de 216 feuillets, du x^e siècle et sur deux colonnes; il a porté antérieurement les n^{os} O. 111 et O. 19. Ce manuscrit et le suivant, qui forme le second volume, contiennent les homélies de saint Grégoire de Nazianze; l'écriture est très belle et très correcte. Voici l'ordre des homélies.

Fol. 1 r°. *In Pascha et in tarditatem.*

Fol. 2 v°. *Apologeticus in fugam.*

Fol. 27 r°. *In Cæsarium fratrem.*

Fol. 38 v°. *Epitaphius in Sororem.*

Fol. 47 v°. *De pace oratio prima.*

Fol. 57 r°. *De pace oratio secunda.*

1512, 1543; Coisl., 145. — Κατὰ τοὺς καιροὺς. Par. 770. On peut ajouter les suivantes : *S. Anastasiæ patriciæ. Εὐνοῦχος τις ἔμενεν.* Coisl., 283. — *S. Andronici et Anastasiæ uxoris ejus. Ἦν τις ἀνὴρ ὀνόματι Ἀνδρόνικος.* Coisl., 283. Sous le nom d'Andronic, Fabricius en indique

une qui commence autrement. — *S. Anastasiæ et S. Theodotæ. Ἰπποστρέφοντος τοῦ Διοκλετιανοῦ.* Coisl., 95.

¹ *Opp.*, t. I, p. 243.

² *Opp.*, t. I, p. 270.

³ *Fabric.*, X, p. 430.

⁴ *Ibid.*, p. 595.

- Fol. 62 r°. *Apologeticus in Gregorium patrem.*
 Fol. 65 r°. *Post reditum ex fuga.*
 Fol. 66 v°. *In Gregorium fratrem Basilii.*
 Fol. 69 v°. *Eis éautón καί τόν γέροντα.*
 Fol. 72 r°. *De plaga grandinis et sterilitate.*
 Fol. 82 v°. *Epitaphius in Basilium.*
 Fol. 102 v°. *In Julianum.*
 Fol. 109 v°. *Πρὸς τοὺς πολιτευομένους. Init., Τὴν κοιλίαν μου.*
 Fol. 115 r°. *In sanctum Basilium.*
 Fol. 152 v°. *Περὶ πτωχοτροφίας.*
 Fol. 168 v°. *In Athanasium.*
 Fol. 183 r°. *In Cyprianum.*
 Fol. 191 v°. *In Macchabæos.*
 Fol. 198 r°. *In Heronem philosophum.*
 Fol. 211 r°. *Ad Eunomianos.*

Les deux derniers feuillets ont été coupés en long par la moitié.
 La dernière homélie, cotée κδ', est incomplète.

O. 12.

In-folio formant le second volume des homélies de saint Grégoire de Nazianze. Il portait autrefois les numéros O. 112 et O. 20.

La première homélie, *Περὶ Υἱοῦ*, est incomplète au commencement.

- Fol. 3 v°. *Περὶ Υἱοῦ, λόγος β'.*
 Fol. 11 r°. *De S. Spiritu.*
 Fol. 21 v°. *In nativitatem Christi.*
 Fol. 26 v°. *In S. Lumina.*
 Fol. 32 v°. *In Baptisma.*
 Fol. 51 r°. *In S. Pascha. Init., Ἐπὶ τῆς φυλακῆς.*
 Fol. 63 r°. *In novam Dominicam.*
 Fol. 65 r°. *In Pentecosten.*
 Fol. 72 r°. *Εἰρηνικὸς γ'.*

TOME XXXI, 2^e partie.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

Fol. 78 v°. *Ad Arianos.*

Fol. 85 v°. *Περὶ τῆς εὐταξίας τῆς ἐν ταῖς διαλέξεσι.*

Fol. 105 r°. *Εἰς ἑαυτὸν ἐξ ἄγρου. Init., Ἐπόθουν ἡμᾶς.*

Fol. 112 r°. *In illos dicentes, etc.*

O. 13.

In-folio, en papier, du xvr^e siècle et de 617 feuillets. Provient du cardinal de Burgos¹, ainsi que les sept suivants.

1° Scholies de saint Maxime sur la Hiérarchie céleste et ecclésiastique de Denys l'Aréopagite.

2° Scholies de Germain² de Constantinople et de Maxime sur les Noms divins de Denys l'Aréopagite.

3° Scholies de saint Maxime sur la Théologie mystique et sur les Lettres de Denys l'Aréopagite.

4° Le Pimandre d'Hermès Trismégiste³.

5° Six livres de Proclus⁴ sur la Théologie de Platon.

6° Commentaires de Proclus⁵ sur le 1^{er} Alcibiade.

7° Dissertations de Maxime de Tyr⁶.

8° Quatre livres des sections coniques d'Apollonius de Pergé⁷.

9° Sections cylindriques et coniques en deux livres, par Serenus d'Antissa⁸.

10° Les *Annibalica* et les *Iberica* d'Appien⁹.

O. 14.

In-folio, en papier, de 500 feuillets et du xvii^e siècle; écrit de plusieurs mains.

¹ Graux, *Essai*, p. 73 et 420.

² Fabric., VII, p. 10 et 15; XI, p. 170.

³ *Id.*, I, p. 51.

⁴ *Id.*, IX, p. 407.

⁵ *Id.*, III, p. 83.

⁶ Fabricius, V, p. 517.

⁷ *Id.*, IV, p. 192.

⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 195.

⁹ *Id.*, V, p. 244.

1° Commentaires de saint Jean Chrysostome sur les Actes des Apôtres.

2° Les homélies III, VII, VIII, X, XIII, XVI et XXI de saint Jean Chrysostome sur les Statues.

3° Commentaires de Nicétas sur trois homélies de saint Grégoire de Nazianze.

4° Vie de saint Antoine par saint Athanase¹.

5° Homélie de Macaire Chrysocéphale² sur les neuf ordres des vertus spirituelles et sur saint Michel.

6° Homélie de saint Jean Damascène sur la nativité de la Vierge Marie. Cette homélie est attribuée aussi à George de Nicomédie³.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 15.

In-folio, en papier, du XVI^e siècle et de 448 feuillets.

1° Homélie de Nectaire⁴ de Constantinople sur le Jeûne.

2° Homélie sur les Saintes Images⁵. *Init.*, Τοῦ βασιλέως Θεοφίλου.

3° Homélie sur la fête τῆς ἀκαθίστου⁶. *Init.*, Ἐν τοῖς χρόνοις Ἡρακλείου.

4° Plusieurs homélies de saint Jean Chrysostome.

5° *Cyrillus in præsentationem pueri Jesu*⁷.

6° Amphilochius, *in occursum Domini*⁸.

7° Saint Jean Damascène⁹ sur la nativité de la Vierge.

¹ Fabricius, X, p. 197.

² *Id.*, XI, p. 595. Cette homélie, qui est inédite, se trouve aussi dans le ms. Coisl. n° 106, fol. 1. Le Mémorial donne *Politus*, corrigé par Graux, p. 420.

³ Fabric., X, p. 278. Cette homélie a été publiée sous le nom d'André de Crète par Combefis (*Auctar. nov.*, t. I, p. 1305).

⁴ Fabric., IX, p. 309. Peut-être la même que celle sur saint Théodore, cé-

lébré par les Grecs le premier samedi du jeûne.

⁵ Publiée dans Combefis, *Auctar. nov.*, II, p. 716. Le Mémorial porte *Historia victoriæ de Scythia et Persis*. Voy. la note de Graux.

⁶ *Id.*, *ibid.*, p. 805.

⁷ Fabric., X, 240.

⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 241.

⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 277.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

8° Différentes définitions¹ selon la tradition et la foi de la Sainte Église d'après saint Clément et les autres Pères, tels que saint Maxime, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Anastase et saint Cyrille.

9° Scholies anonymes sur les Panathénaïques d'Aristide et autres de ses discours.

10° Théophraste, *De Sensibus*².

11° Appien, *Les Romaïca*, *Les Iberica* et *Les Annibalica*.

12° Commentaires d'Asclepius de Tralles³ sur le premier et le second livre de l'Arithmétique de Nicomaque.

13° Jean Pediasimus⁴, *Σύνοψις περὶ μετρήσεως καὶ μερισμοῦ γῆς*.

O. 16.

In-folio, en papier, du xv^e siècle et de 520 feuillets.

1° Vie de saint Jean Chrysostome⁵. *Init.*, *Ἀγαθὸν ὡς ὄντως*. (Dans Saville, t. VIII, p. 293.) Les homélies qui suivent sont de saint Jean Chrysostome.

2° *Adversus Judæos*.

3° *In Seraphim*.

4° *Quod non dicere ea quæ scimus pauperiorem efficiat*.

5° *In eos qui primo paschate jejulant*.

6° *In Petrum et Eliam*.

7° *In illud evang. Simile est regnum cælorum*.

8° *Demonstratio prophetias de Christo de gentibus et Judæis utiliter obscuras esse*.

9° Discours sur l'obscurité de l'Ancien Testament.

¹ Dans le *Mémorial Clementis Romani definitiones verborum Sacræ Scripturæ*.

² Publié d'après les manuscrits de Paris et de Florence par M. Herm. Diels, dans sa *Doxogr. gr.*, Berol., 1879, in-8°, p. 409.

³ Fabric., V, p. 635.

⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 649.

⁵ Dans le *Mémorial* : *Vita S. Chrysostomi per Socratem historiographum et alios XVI scriptores veteres*.

- 10° *Homilia adversus eos qui dicunt dæmones gubernare humana.*
 11° *In illud apostoli, Propter fornicationes.*
 12° *Quales oporteat uxores duci.*
 13° *Sermo in crucem.*
 14° *In annunciationem Deiparæ.*
 15° *In dictum apostoli, Non quod volo.*
 16° *In eos qui ad ludos Circenses, etc.*
 17° *In apostoli dictum, Habentem eundem Spiritum.*
 18° *De elemosyna.*
 19° *In prophetæ dictum, Ego Deus feci lumen.*
 20° *De pœnitentia.*
 21° *In dictum David, Ne timeas cum dives.*
 22° *Homiliæ tres in psalmum L.*
 23° *Quod non sufficiat jejunium quadragesimæ ad digne comm.*
 24° *In sanctam Babylam.*
 25° *Laudatio S. Romani.*
 26° *Laudatio SS. Bernices et Prodoces.*
 27° *Laudatio Dominæ matris.*
 28° *Laudatio martyrum Ægyptiorum.*
 29° *Laudatio SS. Luciani, Ignatii Antiocheni, Meletii Antiocheni, Eustathii Antiocheni, Pelagiæ, Juliani.*
 30° *Epistolæ CLXII.*

O. 17.

In-folio, sur papier, de 661 feuillets écrits au XVI^e siècle.

- 1° *Chrysostomi expositio in psalmos a IV ad CL.*
 2° Opuscules de Philon le Juif, dont voici le détail :
 1° *Vita sapientum.*
 2° *De fortitudine.*
 3° *Legum SS. Allegoriæ.*
 4° *De Cherubim et flammeo gladio.*
 5° *De generatione Abel et de sacrificatis ab ipso et Cain.*

- 6° *De creatione mundi a Mose descripta.*
 7° *De mercede meretricis in sacrarium non accipienda.*
 8° *De gigantibus.*
 9° *Quod divinum sit immutabile.*
 10° *In decalogum Mosis.*
 11° *De vita Mosis lib. III.*

O. 18.

In-folio, en papier, de 384 feuillets, écrit en 1556. Ce manuscrit portait un ancien numéro 2011.

- 1° Grégoire de Nysse, *Περὶ τῆς ἁγίας Τριάδος.*
 2° Collection anonyme de différentes définitions théologiques et philosophiques. *Init., Ἀσχημάτιστόν ἐστι τὸ ᾧ μὴ πρόεσσι.*
 3° Fragment d'Eusèbe de Césarée.
 4° Saint Jean Damascène¹, *Περὶ τῶν ἐν τῷ Χριστῷ δύο Θελημάτων καὶ ἐνεργειῶν καὶ λοιπῶν φυσικῶν ἰδιωμάτων.*
 5° *S. Maximi quænam fuerint illa quæ comederint angeli apud Abraham.*
 6° Saint Basile de Césarée, *ἐκ τοῦ πρὸς Ἀμφιλόχιον περὶ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος.*
 7° *Ex ejusdem ad Eunomium sermone III de Spiritu Sancto.*
 8° Saint Maxime², *Κεφάλαια ἰ' περὶ τῶν δύο Θελημάτων. Inc., Εἰ ὡσπερ μιᾶς ὑποστάσεως.*
 9° Traité anonyme sur les Manichéens. *Inc., Οἱ ἀπὸ Μανέντος τοῦ Πέρσου.*
 10° Saint Jean Damascène³, *Κεφάλαια φιλοσοφικά.*
 11° Saint Jean Damascène, *Ἐκδοσις ἀκριβῆς τῆς ὀρθοδόξου πίστεως.*
 12° Τοῦ μακαρίου Ἐπιφανίου ἐπισκόπου Κύπρου διήγησις σύντομος τῶν ἐκτεθεισῶν αἱρέσεων πασῶν ἤτοι δογμάτων. Cet ouvrage, qui est

¹ Opp., I, p. 529. — ² Fabric., IX, p. 646. — ³ Opp., I, p. 1.

de saint Jean Damascène¹, a été extrait du *Panarion* de saint Épiphane; le même titre se trouve dans le manuscrit de Vienne (*ap. Lambecium*, VIII, p. 426).

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

13° Histoire succincte des hérésies extraite de l'ouvrage de saint Jean Chrysostome intitulé Πάνδεκτος.

14° Deux lettres, l'une de Julien, et l'autre de saint Basile.

15° Chaîne de Néophyte² sur le Cantique des Cantiques.

16° Chaîne de Procope de Gaza sur les Proverbes³.

17° Argument du premier chapitre de l'Ecclésiaste de Salomon. *Inc.*, Τῶν ὄντων τὴν γνῶσιν ἀψευδῆ.

18° La Sagesse de Salomon.

Après le feuillet 185, on en trouve un autre non coté, sur lequel on lit cette souscription : Κουρέλιος⁴ Μούρμουρις ὁ Ἀνδρέου Ναυπλιεύς ἐνετίησι διατρίβων ἐξέγραψεν ἔτους ἀπὸ τῆς τοῦ Σωτῆρος γεννήσεως αἴφνης', c'est-à-dire en 1556.

O. 19⁵.

In-folio de 885 feuillets et du xvi^e siècle, écrit de plusieurs mains.

1° Saint Grégoire de Nysse, Ἀπολογητικὸς περὶ τῆς ἑξαήμερου.

2° *In defunctos*.

3° Saint Grégoire de Nysse, τὰ Μακρίνια, περὶ ψυχῆς καὶ ἀναστάσεως.

4° Eustathe d'Antioche⁶ eis τὴν ἑξαήμερον.

5° Explications de Théophylacte sur les prophètes Sophonias, Aggée, Zacharias, Malachias, Joël, Amos, Abdias.

6° Fragment d'une chaîne sur Isaïe.

7° Explication de l'Apocalypse par André de Césarée⁷.

¹ Fabric. VIII, p. 265.

² *Id.*, *ibid.*, p. 661.

³ *Id.*, VII, p. 564.

⁴ Graux, *Essai*, p. 78, et mon *Catal. de l'Escorial*, p. 420, où il s'appelle Κορηλιος. Voy. plus loin les n^{os} O. 23, 24, 25, 29 et 35.

⁵ Une notice d'Iriarte : « O. xix. Chart., fol. xvi. Isidori Pelus. epist. » C'est peut-être un double emploi avec N. 132.

⁶ Fabric., IX, 133. Le *Mémorial*, p. 421, porte *Eustachius*.

⁷ *Id.*, VIII, p. 696.

MANUSCRITS
GRÈCS
DE MADRID.

O. 20.

In-folio, en papier, de 337 feuillets.

1° Commentaires de Proclus sur le Parménide de Platon, en sept livres. A la marge, beaucoup de notes en latin et d'une main italienne. A la fin, on lit cette souscription : Τέλος εἴληφε τὸ παρὸν βιβλίον, διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἰωάννου Μαυρομάτου, τοῦ ἐκ Κερκύρων, κατὰ μῆνα Ἰανουάριον κς' τοῦ ρφν' ἔτους τῆς κατὰ σάρκα γεννήσεως τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, c'est-à-dire le 26 janvier 1550¹.

O. 21.

In-folio, en papier, de 293 feuillets; ancien n° 1956. Sur le premier feuillet on lit : *Messanæ emi a Georgio Constantinop. vi calendæ Octobris M. D. LII.* Ce manuscrit est du commencement du xv^e siècle.

1° Fragment de Philon le Juif, tiré du livre III de la Vie de Moïse, commençant ainsi : Πρῶτον ἀναγράφει μῆνα Μουσῆς (*sic*). Beaucoup de mots ont été laissés en blanc.

2° Le *Chronicon Paschale*.

O. 22.

In-folio, en papier, de 231 feuillets et du xv^e siècle; ancien n° 2022. Provient du cardinal de Burgos, ainsi que les six suivants.

Histoire byzantine par George Pachymère, en treize livres. En tête on trouve la table des cinq premiers livres. Il n'y a qu'un feuillet pour le treizième. Συγγραφικῶν ἱστοριῶν γ'. *Init.*, Ἡδη μὲν οὖν τοῖν βασιλέσιν ἀμφοῖν.

¹ Graux, *Essai*, p. 78, et mon *Catal. de l'Escorial*, p. xxv, et plus bas O. 30, 34 et 40. — Dans le Catalogue manuscrit d'Iriarte je trouve : « O. xx. chart. fol. 259.

• Michaele Malea Epidaurio, anno 1550, « 15 juin. — Georg. Pachim., *De univ. philos. Aristot.*, lib. X. »

O. 23.

In-folio, en papier, de 440 feuillets et du xv^e siècle.

Chaîne des Pères sur les cinquante-huit premiers psaumes, par Eusèbe. On lit en tête :

Τὸ θαῦμα καινὸν ᾧδε τῶν ὁρωμένων
 Χριστὸς προτείνει δεξιᾷ ζωηφόρῳ
 Ἐξ οὐρανοῦ τὸ στέμμα σύμβολον κράτους
 Πιστῶ κραταιῶ δεσπότη βασιλείῳ.
 Κάτωθεν οἱ πρότιστοι τῶν ἀσωμάτων,
 Ὁ μὲν λαδῶν ἤνεγκε καὶ χαίρων στέφει,
 ὁ δὲ προσάπλων τῷ κρέτει καὶ τὰς νίκας
 βομφαῖαν, ὅπλον ἐκφοσοῦν τοὺς ἐναντίους,
 φέραν δίδωσι χειρὶ τῆ τοῦ δεσπότη·
 οἱ μάρτυρες δὲ συμμαχοῦσιν ὡς φίλῳ
 ῥίπτοντες ἐχθροὺς τοὺς ποσὶ προκειμένους.

Les premiers mots de cette Chaîne sont : Μακάριος ἀνὴρ ὃς οὐκ
 κ. τ. λ.

Sur le dos de ce manuscrit on lit ce titre : *Prima pars Psalterii graecum cum interpretatione.*

O. 24.

Ce manuscrit, de 430 feuillets, et qui porte^r un ancien n^o 2023, est de la même main que le précédent, et contient la seconde partie de la Chaîne des Pères sur les psaumes, depuis le psaume LIX jusqu'au commencement du psaume xc.

O. 25.

De 438 feuillets et portant l'ancien n^o 2023, contenant la troisième partie de l'ouvrage précédent.

A la fin de la Chaîne sur les Cantiques on lit les vers cités plus haut, dans le dernier desquels manque le mot *τούς*. Puis à la suite la souscription du calligraphe : Ἡ βίβλος αὕτη μετεγράφη ὑπ' ἐμοῦ Κορ-

νηλίου τοῦ Ναυπλίας τῶν Μουρμουρέων¹, υἱοῦ Ἀνδρέου, ἐν ἐτίησι διάγοντος. Ἐτεῖ τῷ ἀπὸ τῆς Θεογονίας αφυς' μονιχιῶνος εἰκάδι, c'est-à-dire le 20 de munychion 1556.

O. 26.

In-folio, de 300 feuillets, du xv^e siècle et de deux écritures différentes.

Commentaires de saint Basile sur les dix premiers chapitres d'Isaïe, avec un supplément tiré de la Chaîne des Pères sur Isaïe.

O. 27.

In-folio, de 236 feuillets, du xv^e siècle et de deux écritures.

1° Vie de saint Antoine, par saint Athanase.

2° Nicétas de Byzance² : Réfutation de la lettre envoyée par le roi d'Arménie sur le quatrième Synode.

3° Fol. 58 r°. Traité anonyme sur les deux natures du Christ. *Inc.*, Ὅτι ἀριθμὸς οὔτε διαιρεῖ.

4° Extraits des Commentaires de Basile le Jeune sur la première des *Stéliteutiques* de saint Grégoire de Nazianze.

5° Homélies de Léon le Philosophe³ :

De Christo de cruce deposito,

De sancta resurrectione,

De Christi ascensione,

De omnibus Sanctis,

De morte beatæ Virginis,

De decollatione beati Joannis Baptistæ,

De Pentecoste,

De Annuntiatione,

De ramis palmarum.

¹ Voy. plus haut, O. 18.

² Voir Fabric., VII, 746, où cette lettre n'est pas mentionnée. Dans le Mé-

morial, p. 421 : *Nicetæ confirmatio fidei christianæ.*

³ Fabric., *ibid.*, p. 698.

- 6° Commentaires de Syrianus sur la métaphysique d'Aristote.
7° Fragments sur les idées et sur la Providence.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 28. (Iriarte, 30¹.)

In-folio, en papier, du xvi^e siècle et contenant 300 feuillets.

- 1° Histoire universelle, *Ἱστορία οἰκουμένης*, de Théophylacte Simocatta² divisée en huit livres.
2° Commentaires d'Asclepius de Tralles sur l'arithmétique de Nicomaque.

O. 29. (Iriarte, 31.)

In-folio, en papier et contenant environ 300 feuillets, écrit en 1557.

- 1° Vie d'Ignace, patriarche de Constantinople, par Nicéas le Paphlagonien³.
2° Éloge du même Ignace, par Michel le Moine⁴.
3° Quatrième concile de Constantinople.
4° Actes du Synode de Constantinople sous Photius.
5° Traité de Photius⁵ contre les Latins sur la procession du Saint-Esprit.

À la fin on trouve cette souscription : Ἡ βίβλος αὕτη μετεγράφη ὑπ' ἐμοῦ Κορνηλίου τοῦ Ναυπλιέως τῶν Μουρμουρέων, υἱοῦ Ἀνδρέου ἐν Ἐτίησι διάγοντος, ἔτει τῷ ἀπὸ τῆς Σωτηῆρος γεννήσεως αΦνζ', c'est-à-dire 1557.

¹ Les numéros du catalogue manuscrit d'Iriarte ne concordent plus avec les numéros actuels. J'indiquerai les premiers entre parenthèses.

² Dans le manuscrit cette histoire est faussement attribuée à Procope; voy. Photius, *Bibl. cod.*, ξε'.

³ Publiée en grec et latin, t. III, *Concilior. Binii*, ed. 1618, part. II, p. 692-724, etc. Voy. Fabric., X, p. 254. Voir aussi, sur ce manuscrit, la note de Graux, *Essai*, p. 420.

⁴ Fabric., X, p. 254.

⁵ Fabric., XI, p. 25.

O. 30. (Iriarte, 32.)

In-folio, en papier et de 327 feuillets; il portait anciennement le n° 2027. Provenant du cardinal de Burgos, ainsi que les deux suivants¹.

1° Les antirrhétiques de Sextus Empiricus contre les mathématiciens, en onze livres. Le commencement manque.

2° Les Hypotyposes Pyrrhoniques ou Institution sceptique de Sextus Empiricus, en trois livres.

Ce manuscrit est de deux mains; après le folio 228, le premier copiste a mis cette souscription : Τέλος εἴληφε τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἰωάννου Μαυρομάτου τοῦ ἐκ Κερκύρων, κατὰ μῆνα νοεῦριον ᾠ, αὐμθ' ἔτους τῆς κατασάρκα (sic) γεννήσεως τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, c'est-à-dire le 1^{er} novembre 1549.

O. 31. (Iriarte, 33).

In-folio, en papier, de 177 feuillets et de plusieurs mains du xvi^e siècle; l'ancien n° 2051.

Commentaires de Théodoret sur quelques difficultés des saintes Écritures, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Jésus, les Juges, Ruth, les Rois, les Paralipomènes et les Prophètes. A la suite on trouve quelques détails sur les différentes éditions du texte des Écritures saintes.

O. 32. (Iriarte, 36.)

In-folio, en papier, de 306 feuillets, écrit au xvi^e siècle, un ancien n° 2033.

1° Jugement d'un auteur anonyme sur la doctrine et les écrits

¹ Graux, *Essai*, p. 74, et le *Mémorial*.

d'Origène¹. *Inc.*, Πολλῶν τὸν Ὠριγένην αἰρετικὸν ὑπάρχειν. Suivant Iriarte ce jugement serait de l'empereur Julien.

2° Trente-deux livres des Commentaires d'Origène sur l'évangile de saint Jean.

Souscription cryptographique placée à la fin : ἀφνε' ἐν μηνί αὐγουσίῳ κ' καθ' ἕξασθ, ζθ' σψ ψηχφθν ἐξθθφθ. D'après les alphabets connus on retrouve Παρὰ Γεωργ. . . . Τρυφῶν ἐγράφη. Peut-être le copiste a-t-il voulu écrire Παρὰ Γεωργίῳ τῷ Τρυφῶνι ἐγράφη. La date est le 20 août 1555.

MANUSCRITS
GREGS
DE MADRID.

O. 33. (Iriarte, 37.)

In-folio, en papier. Édition du Nouveau Testament de Robert Étienne², imprimée à Paris en 1550, exemplaire expurgé avec le paraphe de l'inquisition. Sur les marges, un grand nombre de variantes à l'encre rouge. On y lit cette note : « Locupletatus ex Novi Testamenti volumine transcriptis lectionibus, quem Petrus Faxardus, Marchio Velezius castigandum et illustrandum curavit. »

O. 34. (Iriarte, 38.)

In-folio, en papier, de 630 feuillets. Provenant du cardinal de Burgos, ainsi que les dix suivants³.

1° Fol. 1. Lettre de saint Nil à Christodule. *Init.*, Ἐπειδὴ σε βούλεσθαι οἶδα.

2° Fol. 2^{ro}. Réponse de Christodule. *Init.*, Ἐπήνεσά σου τὸν τρόπον, ᾧ φίλε.

3° Histoire byzantine de Cantacuzène en quatre livres.

A la fin on lit cette souscription : Τέλος εἰληφε τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἰωάννου Μαυρομάτου³, τοῦ ἐκ Κερκύρων κατὰ μῆνα

¹ Dans le *Mémorial* : *Origenes in Joannem*.

² Remis parmi les livres imprimés. Voy. Graux, *Essai*, p. 61.

³ Graux, *Essai*, p. 74, et le *Mémorial*, p. 425, où on lit : *Chioduli* (lisez *Christoduli*) *historia*. Et en note : « Il s'agit de l'Histoire de Cantacuzène. »

Φευρουάριον ιε' τοῦ ἀφνε' ἔτους τῆς κατὰ σάρκα γεννήσεως τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ἐγράφη ἐν Βουωνία, c'est-à-dire le 15 février 1555.

O. 35. (Iriarte, 39.)

In-folio¹, en papier, de 500 feuillets, écrits au xvi^e siècle.

Fol. 1. Les Harmoniques de Ptolémée en trois livres.

Fol. 73 r^o. Commentaire de Porphyre sur le premier et le second livre des Harmoniques de Ptolémée.

Fol. 200 r^o. Traité d'Aristide Quintilien sur la musique, en trois livres.

Fol. 261 r^o. Éléments d'Harmonie en trois livres, par Aristoxène.

Fol. 288 v^o. Manuel d'Harmonie en deux livres; par Nicomaque de Gérase.

Fol. 305 r^o. Les Harmoniques de Manuel Bryenne en trois livres.

Fol. 418 v^o. Souscription du calligraphe : Ἡ βίβλος αὕτη ὑπ' ἐμοῦ Κορηλίου τοῦ Ναυπλιέως τῶν Μουρμουρέων υἱοῦ Ἀνδρέου², μετὰ τὴν τῆς πατρίδος ὑπὸ Τούρκων ἄλωσιν ἐνετήσῃ (sic) διατρίβοντος ἐξεγράφη, ἔτει τῷ ἀπὸ τῆς Θεογονίας ἀφνδ', c'est-à-dire en 1554².

Fol. 419 r^o. Autre exemplaire des Harmoniques de Ptolémée.

O. 36.

In-folio, en papier, de 470 feuillets et du xv^e siècle.

1^o Liste chronologique des patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

2^o Métropoles qui dépendent de Constantinople : Τῶν ὑποκει-

¹ M. Ruelle a donné une notice très détaillée de ce manuscrit dans les *Archives des missions*, 3^e série, t. II, p. 563.

² D'après M. Ruelle il y aurait à

δρῆους, qu'il a corrigé. Plus loin il a oublié devant *Θεογονίας* l'article *τῆς*, que j'ai lu dans le manuscrit.

μένων μητροπολιτῶν καὶ ἀποστολικῶ καὶ πατριαρχικῶ νόμῳ τῆς Θεο-
φυλάκτου καὶ βασιλίδος Κωνσταντινουπόλεως.

3° Fol. 10 v°. Offices de la Grande Église.

4° Fol. 13 v°. Tables du soleil et de la lune, à l'encre rouge.

5° Fol. 14 r°. Ordre des métropoles placées sous la juridiction
d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Cette liste et la précédente
ne s'accordent point avec la notice des évêchés publiée par Banduri
et par Charles de Saint-Paul¹.

6° Fol. 20 r°. Sur les villes et les territoires concédés au patriarche
de Jérusalem par celui d'Antioche, sous le règne de Justinien.

7° *Ibid.* Sur l'évêché d'Antioche.

8° Fol. 21 r°. Fragment sur les orthodoxes.

9° Fol. 22 r°. Différents extraits théologiques.

10° Fol. 27. Exposition canonique de Jean Zonare².

Ce manuscrit a été copié sur un autre incomplet; beaucoup de
mots ont été laissés en blanc par le copiste.

O. 37. (Iriarte, 10.)

In-folio, en papier, de 479 feuillets.

Fol. 1 r°. Scholies anonymes sur l'anthologie extraites des écrivains
grecs et latins. Elles sont plus considérables que celles qui ont été
publiées dans l'édition de Francfort, in-folio.

Fol. 58 v°. Épigrammes de Constantin Lascaris.

Fol. 60 r°. Scholies sur le Prométhée d'Eschyle³.

Fol. 86 r°. Scholies sur les Sept Chefs devant Thèbes.

Fol. 107 r°. Scholies sur les Perses. Ces différentes scholies se
trouvent déjà dans les éditions.

Fol. 130 r°. Scholies sur le premier livre des Halieutiques d'Op-
pien.

¹ Comparez avec les listes données par
G. Parthey dans son édition d'Hiérocès;
Berlin, 1866, in-8°.

² Fabric., XI, p. 223.

³ L'ordre est différent dans le Mémo-
rial. Voy. Graux, *Essai*, p. 426.

MANUSCRITS
GRÆCS
DE MADRID.

Fol. 151 r°. Deux épigrammes, dont l'une est intitulée : *Εἰς τὸν ἀρχισιράτηγον ἐσίῳτα πρὸ τῶν πυλῶν καὶ σπάθην ἐπιφερόμενον.*

Ὁ ταξιάρχης στρατιωτῶν τῶν ἄνω
ἐν τῶν ἀδύτων οὐρανοῦ σφαιρωμάτων
ἄρτι κατιῶν πλινθῆς, αἰθεροδρόμος¹,
Ἐδέμ καθάπερ τοῦ νοῦ τηρεῖ πύλας,
γυμνήν ἀβάλε δεξιᾷ ἀφέρων² σπάθην,
τί τοῦτο δηλῶν, ἢ τομὴν ὀλεθρίαν
τοῖς μὴ καθαροῖς μηδὲ χωρὶς σπιλάδων
προσχῶμεν οὐκοῦν, μὴ διχασθῶμεν φίλοι.

La seconde porte pour titre : *Εἰς τὸν Ἄγγελον.*

Πρώτου φάους ὦν δεύτερον θεῖον σέλας
τρίτου φωτὸς φάτιζε τὸν τρίτῳ ζόφον,
καὶ τὴν τετρακτὴν³ τὴν θύραν τὴν πεντάδα
τὴν μὲν χαλίνου τὴν δὲ σωφρονῶν δίδου
τὴν ἐξάδος γοῦν τὴν διπλῆν ἀταξίαν
μερῶν μελῶν τε τὴν δισέβδομον⁴ θέσειν
πρὸς τάξιν ἰθυεῖας ἐν τῷ σῶ σθένει.

Fol. 151 v°. Scholies de Jean Tzetzès⁵ sur le second livre des Halieutiques d'Oppien.

Fol. 169 r°. Scholies sur le quatrième livre des Halieutiques, sans le commencement.

Fol. 179 r°. Institution théologique par Proclus.

Extraits des scholies de Proclus sur le Cratyle et sur l'Eutyphron⁶.

¹ Les derniers éditeurs des Poésies de saint Grégoire de Nazianze (*Christ. pat.*, 256) ont imprimé *αἰθεροτρόμφ βοῆ* au lieu de *αἰθεροδρόμφ*. Le ms. 2707 donne *ἀνεμοδρόμφ*.

² Au lieu d'*ἀφέρων*, on serait tenté de lire *ἀφαιρών*, mais le vers aurait une syllabe de trop. Il faut corriger *δεξιᾷ φέρων σπάθην*.

³ Dans le manuscrit, *τετρακτὴν*.

⁴ Dans le manuscrit, *δυσέβδομον*. Anon. cod. Ven., ap. Nan., fol. 155 v° : *Κἀνταῦθα γὰρ ὁ τῶν παρ' ἡμῖν εὐνοείρων ἐνυπνίων*

δισέβδομος τὸ τεσσαρσεκαδεκάτεσ' ἄπαν συναπαρτίζει σοι πειρατήριον. Ce passage justifie la forme *τρισεκαδεκάτης*.

⁵ Ces scholies se trouvent aussi dans un manuscrit de l'Escurial. Voy. mon *Catalogue*, p. 492.

⁶ Les fragments sur le Cratyle ont été publiés par M. Boissonade. Leipsick, 1820; in-8°. Quant aux scholies sur Eutyphron, je n'en trouve l'indication dans Fabricius ni parmi les ouvrages publiés ni parmi les ouvrages perdus de Proclus.

Morale adressée à Nicomaque, en dix livres, par Aristote.

On lit à la fin : Κάμλλος Γιάνετος γραφεὺς τῆς παρούσης βίβλου ἐν Ῥώμῃ μεταγραφθείσης ἐν τῷ ἔτει ἀρχιερατεύοντος Παύλου τοῦ τρίτου ἐν τῷ ἔτει ρφνβ', c'est-à-dire 1552. Cette souscription est très mal écrite et n'est pas de la main du copiste, laquelle, au contraire, est très élégante.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 38. (Iriarte, 41.)

In-folio, en papier, de 300 feuillets et du xvi^e siècle. Ancien numéro 1955.

Chaîne des Pères grecs sur Job.

O. 39. (Iriarte, 42.)

In-folio, en papier, de 550 feuillets et du xvi^e siècle. Ancien numéro 2030.

Chaîne des Pères sur Isaïe, Jérémie, Baruch, Ézéchiel et Daniel.

O. 40. (Iriarte, 43.)

In-folio, en papier, de 404 feuillets. Ancien numéro 2029.

Fol. 1. Scholies d'Olympiodore¹ sur le Gorgias, l'Alcibiade, le Phédon et le Philèbe de Platon.

Fol. 347. Syllogismes dont le commencement est : Πᾶς ἄνθρωπος εὐθὺς γενόμενος.

Fol. 349. Extraits de Plutarque. *Init.*, Εἰ ἀφ' ἑτέρου ἕτερον ἐνοοῦμεν.

Fol. 354. Difficultés (Ἀπορίαι). *Init.*, Ὅτι ὁμοίως ἐροῦμεν ὥσπερ τὴν ψυχὴν, φησί.

Fol. 355. Doutes ou Difficultés de Straton². *Init.*, Εἰ μὴ τῶν ἐφθαρμένων τὰ ὄντα.

¹ Comparez avec le manuscrit de Paris, n° 1823, qui donne les mêmes extraits et dans le même ordre. — ² Fabric., III, 506.

MANUSCRITS
GREGS
DE MADRID.

Fol. 355 v°. Ἀπορία Στράτωνος πρὸς τὸν ἀπὸ τῶν ἀναμνήσεων λόγον. *Init.*, Εἰ πρὸ χρόνον ἔχουσι τὰς ἐπισήμας.

Fol. 356. Περὶ τοῦ τελευταίου λόγου.

Depuis le titre Συλλογισμοὶ (fol. 347) jusqu'à celui du folio 356, on trouve à la marge l'indication d'une série d'articles qui vont jusqu'au n° 157.

Fol. 368 v°. Sur le Philèbe. *Init.*, Ὅτι περὶ ἡδονῆς ὁ σκοπός, φασιν, ὡς δηλοῖ ἢ τε ἐπιγραφή.

Fol. 404. Souscription du calligraphe : Τέλος εἴληφε τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἰωάννου Μαυρομάτου¹, τοῦ ἐκ Κερκύρων, κατὰ μῆνα Φεβρουάριον γ' τοῦ αὐτοῦ ἔτους τῆς κατὰ σάρκα γεννήσεως τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, c'est-à-dire le 3 février 1553.

Les marges contiennent quelques notes écrites à l'encre rouge.

O. 41. (Iriarte, 44.)

In-folio, en papier, de 307 feuillets.

Commentaires d'Asclepius¹ de Tralles sur les sept premiers livres de la métaphysique d'Aristote. *Init.*, Πάντες ἄνθρωποι τοῦ εἰδέναι ὀρέγονται φύσει. Les derniers mots sont : Θεωρεῖται καὶ ἐν κηρῶ καὶ ἐν ξύλῳ καὶ σιδήρῳ καὶ χαλκῶ καὶ ἀργύρῳ καὶ χρυσῶ.

De la même main que le précédent : Τέλος εἴληφε τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἰωάννου Μαυρομάτου τῶν (leg. τοῦ) ἐκ Κερκύρων κατὰ μῆνα ἰούλιον δ' τοῦ αὐτοῦ ἔτους τῆς κατὰ σάρκα γεννήσεως τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, c'est-à-dire le 4 juin 1549.

O. 42. (Iriarte, 46.)

In-folio, en papier, de 401 feuillets. Ancien numéro 2043.

¹ Voy. mon *Catal. de l'Escorial*, p. 265.

1° Traité d'Athénée sur les machines de guerre, *Περὶ Μηχανημάτων*. (*Mathem. vet.*, p. 1-12.)

2° De la construction des machines de guerre et des catapultes, *Κατασκευαὶ πολεμικῶν ὀργάνων καταπελτικῶν*, par Biton. (*Mathem. vet.*, p. 79-104.)

3° Construction et mesure de la Falarica, *Χειροβαλλίστρας κατασκευὴ καὶ συμμετρία*, par Héron d'Alexandrie. (*Mathem. vet.*, p. 105-114.)

4° Sur les *Armes missiles*, *Βελοποιϊκά*, par Héron d'Alexandrie. (*Mathem. vet.*, p. 116-120.)

5° Extraits de l'ouvrage d'Apollodore sur les machines de guerre, *Πολιορκητικά*. (*Mathem. vet.*, p. 13-48.)

6° Quatrième et cinquième livre de l'ouvrage de Philon de Byzance sur les *Armes missiles*, *Βελοποιϊκά* ou *Ὀργανοποιϊκά*. (*Mathem. vet.*, p. 49-104.)

7° Extraits des *Cestes*, *Κεστοί*, de Jules Africain, sur l'art militaire. (*Math. vet.*, p. 275-316.)

8° Extrait anonyme intitulé : *Ὅπως χρῆ τὸν τῆς πολιορκουμένης πόλεως στρατηγὸν πρὸς τὴν πολιορκίαν ἀντιτάττεσθαι, καὶ οἷοις ἐπιτηδεύμασι ταύτην ἀποκρούεσθαι*. (*Mathem. vet.*, p. 317-330.) A la suite des mots *ἐπὶ τῷ σίματι τοῦ λιμένος* de la page 330, où Thévenot a indiqué une lacune, on trouve le fragment donné dans les notes de la page 361, d'après un manuscrit de la bibliothèque Colbert, et qui est extrait d'Arrien. (*Anabas.*, lib. II, 22, §§ 5 et suiv.) Dans le manuscrit de Madrid le fragment ne commence qu'à la ligne 10, *τοῦ λιμένος ἐλήφθησαν*.

9° Fol. 165 r°. *Παρεκβολαί¹ ἐκ τῶν στρατηγικῶν παρατάξεων περὶ τοῦ ὁποῖον εἶναι δεῖ τὸν στρατηγόν. Init.*, Ὅτι ἐπιμελητὴν καὶ ὄξυν καὶ ἀνδρεῖον. Les derniers mots sont : *εἶη δὲ τὸ ἀπληκτον ἐν τῇ ὄχθη τοῦ ποταμοῦ*.

¹ Attribué à Héron dans un manuscrit de la Bibliothèque de Vienne. Voy. Fabric., IV, 238.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

10° Fol. 204 r°. Éléments de tactique, par Léon le Sage¹. Ce manuscrit présente des différences avec les éditions, dans les titres, dans la coupure des chapitres, dans les titres particuliers, etc., etc.

11° Fol. 327 v°. Traité² anonyme de l'art militaire, *Περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, καὶ ὅτι ὁ στρατηγὸς κ. τ. λ. Init., Οἱ τῶν στρατηγῶν ἄριστοι καὶ πολλὴν ἐμπειρίαν. Fin., Παρήκαμεν τὴν ὑπόθεσιν ἡγησάμενοι περιττὸν εἶναι περὶ τῶν τοῖς πολλοῖς ἐγνωσμένων γράφειν.*

12° Fol. 353. Tactique de Nicéphore Phocas³ intitulée : *Περὶ παραδρομῆς πολέμου*, en trente-cinq chapitres. *Init., Τὴν τῆς παραδρομῆς μέθοδον. Fin., Μᾶλλον δὲ κατακράτος ἠτήθησονται ἔτι τοῦ ἀληθινοῦ Θεοῦ.*

Après le feuillet 390, on en trouve un blanc, sur lequel on lit : *Τέλος σὺν Θεῷ τοῦ τακτικοῦ βιβλίου. Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον ἐν ἔτει ἀπὸ Χριστοῦ γεννήσεως ἀφνδ' μηνὶ αὐγούστῳ ς'. Ἐξισώθη τῷ ἑαυτῷ πρωτοτύπῳ ὡς ἦν δυνατὸν, c'est-à-dire le 6 août 1554.*

13° Fol. 391 r°. De la guerre maritime, par Léon le Sage, manuscrit plus complet que le texte de Meursius, et qui contient les suppléments publiés par Fabricius⁴.

O. 43. (Iriarte, 47.)

In-folio, en papier de 375 feuillets. Ancien numéro 2026.

Première partie de la Bibliothèque de Photius, sans la lettre dédicatoire. Ce premier tome s'arrête au *cod. σλβ'*.

O. 44. (Iriarte, 48.)

In-folio, en papier, de 372 feuillets. Ancien numéro 2026.

Seconde partie de la Bibliothèque de Photius. La table des ou-

¹ Publiés en grec et en latin dans les *Œuvres de Meursius*, t. VI, p. 535. Voir Fabric., VII, p. 701.

² Fabric., IV, p. 340.

³ Fabric., IV, p. 342. Voir surtout la note de M. Hase (*Not. et extr. des mss.*, t. VIII, p. 313).

⁴ Tom. VII, p. 710.

vrages lus par Photius est placée à la fin du volume, et le texte d'Aristide l'Orateur a été ajouté à la marge en regard de l'analyse de Photius.

A la fin de ce manuscrit¹, qui est de la même écriture que le précédent, on lit cette souscription : Τέλος εἴληφε τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἰωάννου Μαυρομάτου τοῦ ἐκ Κερκύρων κατὰ μῆνα αὐγούστου 15' τοῦ μηνὸς ἔτους τῆς κατὰ σάρκα γεννήσεως τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, c'est-à-dire le 16 août 1552.

O. 45.

In-folio, en papier et de 36 feuillets.

Vie des philosophes et des sophistes.

A la fin on lit cette souscription cryptographique : ἐξῆθ' φθ χ κλυες θλψζεσ θζζ' λχ ψθχφσν. αφνε'. Cette souscription est, comme celle du n° 32, de George Tryphon, et je n'en puis déchiffrer que les mots Ἐγράφη ὑπὸ Γεωργίου Τρυφῶν. 1555.

O. 46. (Iriarte, 49.)

In-folio, de 315 feuillets et du xvi^e siècle. Ce manuscrit portait anciennement le numéro 2045 et appartenait autrefois à Juan Paez de Castro, historiographe du roi. Les cent premiers feuillets contiennent, à la marge, des notes, des variantes et des gloses écrites de sa main. Provient du cardinal de Burgos, ainsi que le suivant².

1° Sur la secte pythagoricienne, en quatre livres, par Jamblique.

2° Des mystères des Égyptiens, par Jamblique.

3° Vers dorés de Pythagore, avec les commentaires d'Hiéroclès.

A la marge, quelques notes en latin.

¹ Voir plus loin, O. 53 et 54, une copie de ces deux manuscrits. — ² Graux, *Essai*, p. 74.

MANUSCRITS
GREGOS
DE MADRID.

O. 47. (Iriarte, 50.)

In-folio, en papier et de 225 feuillets. Ancien numéro 2032.

1° Commentaires d'Origène sur l'évangile de saint Matthieu depuis le chapitre x jusqu'au chapitre xvii inclusivement.

2° Fol. 224 r°. Souscription cryptographique : *αφνέ δατωδρίου β'. ἐξελθὼς κθθθ ζεσηξήσ ψδ ψαχφσν*, c'est-à-dire *Ἐγράφη παρὰ Γεωργίου τῷ Τρυφῶν[ι]*, le 2 octobre 1555.

3° Fol. 225 r°. Fragment sur Origène : *Πολλῶν τὸν Ὠριγένην αἰρετικόν*.

O. 48. (Iriarte, 51.)

In-folio, en papier, de 400 feuillets environ. Ancien numéro 2016.

Traité de saint Cyrille, en dix-sept livres : *Περὶ τῆς ἐν πνεύματι καὶ ἀληθείᾳ προσκυνήσεως καὶ λατρείας*.

A la fin on lit : *Μετηγράφηται τὸ παρὸν ἀφοῦ μὲν διευρίου εἰς τὰς κζ'*, c'est-à-dire le 27 décembre 1577.

O. 49. (Iriarte, 52.)

In-folio, en papier et du xv^e siècle. Ancien numéro 2047. En tête on lit : « Jacobi Hurtadi¹ Mendozæ Iliberitani et Antonii fratris. Olim Georgii Merulæ² Alexandrini. » Provient, ainsi que les deux suivants, du cardinal de Burgos.

Abrégé de Dion Cassius, par Xiphilin. Voici le titre, qui est écrit en belles majuscules : *Ἐπιτομὴ τῆς Δίωνος τοῦ Νικαέως Ῥωμαϊκῆς ἱστο-*

¹ Dans la bibliothèque de l'Escurial on trouve un manuscrit qui a appartenu à un Jacques de Mendoza, *Jac. Mendozæ granatensis*. Voir mon *Catalogue*, p. 449. Antoine Hurtado de Mendoza, du diocèse de Burgos et commandeur de l'ordre de Calatrava sous Philippe IV, est auteur

de quelques comédies. Voir son article dans la *Bibliothèque* de D. Antonio. Voir Graux, *Essai*, p. 77.

² George Merula, savant célèbre du xv^e siècle. Voir son article dans la *Biographie universelle*. Le manuscrit est contemporain de George Merula.

ρίας ἢν σηνέτεμεν Ἰωάννης ὁ Ξυφιλῖνος, περιέχουσα μοναρχίας Καισάρων εικοσιπέντε ἀπὸ Πομπηίου Μάγνου μέχρις Ἀλεξάνδρου τοῦ Μαμαίας.

MANUSCRITS
GRÈCS
DE MADRID.

L'écriture de ce manuscrit est très belle et très correcte. Ses marges sont couvertes de notes, de gloses, de variantes et de corrections en grec et en latin. Un grand nombre sont de la main d'Alvaro Gomez¹.

O. 50. (Iriarte, 53.)

In-folio, en papier et de 577 feuillets.

Commentaires de saint Cyrille sur Isaïe, en cinq livres.

A la fin on lit cette souscription : Τέλος εἴληφε τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Ἰωάννου Μαυρομάτου τοῦ ἐκ Κερκύρων κατὰ μῆνα μᾶϊον ἰς' τοῦ ἀφνδ' ἔτους τῆς κατὰ σάρκα γεννήσεως τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Ἐν Φλορεντία (sic). C'est-à-dire le 16 mai 1554.

O. 51. (Iriarte, 59.)

In-folio, en parchemin, de 364 feuillets et du xi^e siècle. Les deux premiers feuillets contiennent des fragments d'un lectionnaire.

Homélies de saint Basile, dont le détail suit :

Fol. 3. Sur le commencement du premier psaume.

Fol. 12 v^o. Εἰς τό· Πρόσεχε σεαυτῷ². Inc., Τοῦ λόγου τὴν χρῆσιν δέδωκεν ἡμῖν.

Fol. 22 v^o. Περὶ πλεονεξίας. Inc., Διπλοῦν τὸ εἶδος τῶν πειρασμῶν. (Garner., ed., tom. II, p. 43.)

Fol. 31. Πρὸς τοὺς πλουτοῦντας. (Ib., p. 51.)

Fol. 41 v^o. Seconde homélie sur le psaume xiv.

Fol. 49. Περὶ νηστείας. Inc., Σαλπίασάτε, φησιν. (Ib., p. 1.)

Fol. 57. Περὶ νηστείας, seconde homélie. Inc., Παρακαλεῖτε, φησιν, ἱερεῖς τὸν λαόν. (Ib., p. 10.)

¹ Alvaro Gomez de Castro, très habile helléniste du xvi^e siècle. Voy. D. Antonio, *Bibl. Nov.*, t. I, p. 58. — ² Fabric., IX, p. 27.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

Fol. 63 v°. Κατὰ μεθύντων. *Inc.*, Κινεῖ μὲν με πρὸς τὸν λόγον. (*Ib.*, p. 122.)

Fol. 73. Κατὰ ὀργιζομένων. *Inc.*, Ὡσπερ ἐπὶ τῶν ἰατρικῶν παραγγελμάτων. (*Ib.*, p. 83.)

Fol. 82. Περὶ φθόνου. *Inc.*, Ἀγαθὸς ὁ Θεός. (*Ib.*, p. 91.)

Fol. 88. Περὶ εὐχαριστίας. *Inc.*, Ἰκούσατε τῶν ῥημάτων τοῦ Ἀποστόλου. (*Ib.*, p. 24.)

Fol. 96. Εἰς τὴν μάρτυρα Ἰουλίταν¹. *Inc.*, Ἡ μὲν ὑπόθεσις τῆς ἐκκλησίας.

Fol. 108. Εἰς τὴν ἀρχὴν τῶν παροιμιῶν. *Inc.*, Ἀγαθὸς ὁ τῆς εὐπειθείας μισθός. (*Ib.*, p. 97.)

Fol. 124 v°. Ὅτι οὐκ ἔστιν αἴτιος τῶν κακῶν ὁ Θεός. *Inc.*, Πολλοὶ τῆς διδασκαλίας οἱ τρόποι. (*Ib.*, p. 72.)

Fol. 136. Sur le cent cinquantième psaume.

Fol. 140 v°. Sur le soixante et unième psaume.

Fol. 147. Sur le cent quatorzième psaume.

Fol. 152. Sur le cent quinzième psaume.

Fol. 157 v°. Εἰς τοὺς ἀγίους τεσσαράκοντα μάρτυρας. *Inc.*, Μαρτύρων μνήμης τίς ἂν γένοιτο κόρος. (*Ib.*, p. 149.)

Fol. 165. Εἰς τὴν ἀγίαν τοῦ Χριστοῦ γέννησιν².

Fol. 173. Προτρεπτικὴ εἰς τὸ ἅγιον βάπτισμα. *Inc.*, Ὁ μὲν σοφὸς Σολομῶν. (*Ib.*, p. 113.)

Fol. 183 v°. Περὶ πίστεως. Fabricius cite deux homélies sur ce sujet. Voir *Bibl. gr.*, tom IX, p. 29 et 38.

Fol. 187. Εἰς τὴν ἀρχὴν τοῦ κατὰ Ἰωάννην Εὐαγγελίου. *Inc.*, Πᾶσα μὲν ἡ τῶν Εὐαγγελίων φωνή. (*Ib.*, p. 134.)

Fol. 192. Κατὰ Σαβελλιανῶν καὶ Ἀρείου καὶ τῶν Ἀνομοίων. *Inc.*, Μάχεται Ἰουδαϊσμός Ἑλληνισμῶ. (*Ib.*, p. 189.)

Fol. 200. Εἰς μάρτυρα Γόρδιον. *Inc.*, Νόμος ἐστὶ φύσεως ταῖς μελίσσαις. (*Ib.*, p. 141.)

Fol. 208 v°. Ἐν λιμῶ καὶ αὐχμῶ. *Inc.*, Λέων ἐρεύξεται. (*Ibid.*, p. 62.)

¹ Fabric., IX, p. 27. — ² Fabric., IX, p. 35 et 41.

- Fol. 220. *Περὶ μετανοίας.* (Voy. Fabricius, IX, p. 43.)
 Fol. 225 v°. *Ῥηθεῖσα ἐν Λακίλοις.* (*Ibid.*, p. 41.)
 Fol. 235. Lettre aux évêques d'Occident. (*Ibid.*, p. 70.)
 Fol. 238. Lettre à l'évêque Optimus. (*Ibid.*, p. 74.)
 Fol. 243 v°. Sur le septième psaume.
 Fol. 254. Sur le quarantième-cinquième psaume.
 Fol. 260. Sur le vingt-huitième psaume.
 Fol. 271 v°. Sur le vingt-neuvième psaume.
 Fol. 279 v°. Sur le trente-deuxième psaume.
 Fol. 291 v°. Sur le trente-troisième psaume.
 Fol. 310. Sur le quarante-quatrième psaume.
 Fol. 323 v°. Sur le quarante-cinquième psaume.
 Fol. 331. Sur le quarante-huitième psaume.
 Fol. 342. *Περὶ τοῦ ὅτι ἀκατάληπτός ἐστὶν ὁ Θεός.* (*Ibid.*, p. 65.)
 Fol. 347 v°. *Εἰς Βαρλαάμ μάρτυρα.* (*Ibid.*, p. 30.)
 Fol. 351 v°. *Πρὸς τοὺς νέους, ὅπως ἀν ἐξ ἐλληνικῶν ὠφελοῦντο λόγων.* *Inc.*, *Πολλά με τὰ παρακαλοῦντά ἐσσι.* (Garn. t. II, p. 173.)
 Les deux derniers feuillets faisaient partie du même lectionnaire que les deux premiers dont nous avons parlé plus haut.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 52. (Iriarte, 57.)

In-folio¹, sur vélin, imprimé chez les Aldes, à Venise, au mois de mai 1534.

« Themistii² opera omnia, hoc est paraphrases et orationes. Alexandri Aphrodisiensis libri duo de anima et de fato, unus græce. »

O. 53. (Iriarte, 61.)

In-folio, en papier et de 400 feuillets environ.

Première partie de la Bibliothèque de Photius jusqu'au *Cod. σλς'* (232).

¹ Renvoyé à la réserve des livres imprimés. Voir Graux, *Essai*, p. 61. — ² Sur cette édition, voir le *Lexicon bibliographicum* de F. G. Hoffmann, t. III, p. 657.

A la fin : Τέλος τοῦ πρώτου τόμου · ἀφογ' μηνὶ μαρτ. ιε', 15 mars 1573.

O. 54. (Iriarte, 62.)

In-folio, second tome du précédent.

Fin de la Bibliothèque de Photius, avec une table des ouvrages.

On y lit cette note : « Este libro se saco de original el qual lo escrivò uno llamado Juanes Mauromatis¹ de la isla de Corfu, isla de los Venecianos, el qual lo trasladò año del Señor 1551. Scriptor Joannes Calasinas medicus physicus. »

O. 55. (Iriarte, 63.)

In-folio, en papier et de 250 feuillets environ.

Les Ennéades de Plotin.

O. 56. (Iriarte, 64.)

In-folio, en papier, de 300 feuillets environ et de la main d'Antoine Calosynas².

1° Commentaires de saint Cyrille sur l'Écriture sainte.

2° Livre I^{er} de saint Cyrille sur Abacuc, avec une version latine par Calosynas et une dédicace à Garcia Loaysa datée du 1^{er} novembre 1575.

O. 57. (Iriarte, 65.)

In-folio, en papier, de 593 feuillets et de deux écritures appartenant au xvi^e siècle. Provient, ainsi que les deux suivants, du cardinal de Burgos³.

1° Opuscules de Nicétas⁴ et d'Anastase le Moine.

¹ Voy. plus haut les n^{os} O. 43 et 44, d'après lesquels Jean Calosynas a fait cette copie. Le manuscrit de Mauromatis a été écrit en 1552 et non en 1551.

² Voy. mon *Catal. de l'Escorial*, p. xxii.

³ Graux, *Essai*, p. 74.

⁴ Probablement de Nicétas de Byzance.

2° Lettre synodique de Sophronius à Sergius, patriarche de Constantinople.

3° Différents opuscules de saint Grégoire de Nazianze.

4° Discours adressé à l'empereur Constantin dans le concile général.

5° Traité de saint Nil Cabasilas sur le Saint-Esprit.

6° Profession de foi des Pères au concile de Nicée.

7° Traité¹ en douze livres sur l'Hexaéméron, par Anastase le Sinaïte, avec ce titre : *Εἰς ἀναγωγὴν τὴν πνευματικὴν τῆς ἑξαημέρου κτίσεως λόγοι ιβ'.*

N. 58.

In-folio, en papier, de 460 feuillets et de deux mains. Ancien numéro 2067.

1° Fol. 1. Commentaire de saint Jean Chrysostome sur l'épître de saint Paul aux Romains, formant quarante homélies, dont la première manque.

2° Questions et réponses de Cæsarius², frère de saint Grégoire de Nazianze, au nombre de cent quatre-vingt-quinze.

3° Fol. 409 r°. Πίναξ τῆς βίβλου.

Διατί μὴ ἐξ ἀρχῆς ἐν τῷ Θυσιαστηρίῳ τίθεται τὰ τίμα δῶρα. α'.

Cette liste contient quarante-six titres.

4° Fol. 410 v°. Ἐρμηνεία τῆς Θείας ἱερουργίας. *Init.*, Προσήμετο δῶρα τῷ Θεῷ παρὰ τῶν παλαιῶν.

5° Fol. 459 r°. Question de saint Basile adressée à saint Grégoire de Nazianze sur les prêtres et sur l'Église. *Init.*, *Εἰπέ μοι, διατί ἱερεὺς καὶ κατὰ ποῖον τρόπον.*

6° Fol. 459 v°. Autre question : *Διατί ἐκκλησία Ἀπόκρισις. Ἡ μὲν ἐκκλησία ἐστὶν οἶκος τοῦ Θεοῦ κ. τ. λ.*

¹ Sur cet ouvrage, dont les onze premiers livres n'avaient pas été publiés en grec, voir Fabricius, X, p. 589. — ² Fabric., VIII, p. 436.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 59. (Iriarte, 66.)

In-folio, en papier¹ et de 243 feuillets.

Les quarante-six premières homélies du commentaire de saint Jean Chrysostome sur l'évangile de saint Jean.

A la fin on lit : Τοῦτο τὸ βιβλίον ἐγένετο διὰ συνδρομῆς καὶ συνεργίας τοῦ πανοσιωτάτου καθηγουμένου τῆς σεβασμίας βασιλικῆς μονῆς τοῦ Μεσοποταμοῦ ἀρχιμανδρίτου καὶ πρωτοσυγγέλλου ἐν ἱερομονάχοις κυρίου Γαβριὴλ τοῦ Βρανᾶ, διὰ χειρὸς δὲ ἡμετέρας Ματθαίου μοναχοῦ ἔτους ς'ωνγ', Ν. ιγ'. C'est-à-dire en 1345.

O. 60. (Iriarte, 67.)

In-folio, en papier, de 604 feuillets et du xvi^e siècle.

1^o Organum ou Paradigmes des divisions de la logique, de la métaphysique et de la physique.

2^o Division de la dialectique traduite en grec du latin de Boèce².

3^o Paraphrase en douze livres de toute la philosophie d'Aristote. Il n'en a été publié que trois parties³.

4^o Iambes de Manuel Philé sur la mort de Georges Pachymère, publiés par Léon Allatius dans sa dissertation *De Georgiis*, p. 373.

Au fol. 7 v^o, on lit une pièce de vers publiée dans Fabricius (VII, p. 784) et qui commence ainsi :

Δέχνησο ἡμέτεροιο πόνου ἐριοβνιον ὕφος.

O. 61. (Iriarte, 58).

In-folio, en papier, de 224 feuillets et du xvi^e siècle. « Liber olim

¹ Voy. Graux, *Essai*, p. 418, où le nom du copiste, Gabriel Branas, n'est pas indiqué.

² Graux, *Essai*, p. 71, note.

³ Voy. Schœll., *Hist. de la littér. gr.*, t. VII, p. 173.

presbyteri Georgii Cribelli. • Provient, ainsi que les trois suivants, du cardinal de Burgos¹.

Fol. 1. Rhétorique de Denys d'Halicarnasse.

Fol. 39 v°. *Περὶ τοῦ Θουκυδίδου χαρακτῆρος καὶ τῶν λοιπῶν τοῦ συγγραφέως ἰδιωμάτων.* Du caractère de Thucydide et de ce qui distingue son style, par Denys d'Halicarnasse.

Fol. 44 v°. *Περὶ συνθέσεως ὀνομάτων.* De l'arrangement des mots, par Denys d'Halicarnasse,

Fol. 76. *Περὶ ἐρμηνείας,* De l'élocution, par Demetrius de Phalère.

Fol. 101. Rhétorique d'Apsinès. *Ἰνίτ., Εἴρηται μὲν τινα καὶ τοῖς πρὸ ἡμῶν.*

Fol. 143. Sur les syllogismes, *Περὶ ἐπιχειρημάτων,* par Minucianus.

Fol. 146. Du style politique et du style simple, *Περὶ πολιτικοῦ καὶ ἀφελοῦς λόγου,* par Aristide.

Fol. 182 v°. De la division des causes dans le genre démonstratif, *Διάρρσις τῶν ἐπιδεικτικῶν,* par Ménandre le rhéteur.

O. 62. (Iriarte, 69.)

In-folio, en parchemin, de 281 feuillets et du xii^e siècle².

Chaîne des Pères sur saint Matthieu.

O. 63. (Iriarte, 70.)

In-folio, en papier, de 182 feuillets et du commencement du xvi^e siècle.

Fol. 1. Cinq lettres de saint Basile.

¹ Graux, *Essai*, p. 75.

² Il y a là une confusion. Graux, *Essai*, p. 75, place ce manuscrit au xiv^e siècle. Le Mémorial dit, sous les deux n^{os} O. 62 et 63 : *Cathena in Matthæum, in duobus*

voluminibus, in. car. perga. Je n'ai trouvé qu'un seul manuscrit de la Chaîne sur saint Matthieu, O. 62. Le suivant, O. 63, contient tout autre chose et est du xvi^e siècle.

Lettre de saint Grégoire de Nazianze. *Inc.*, Ἐρωτᾶς πῶς τὰ ἡμέτερα.

Fol. 4 r°. Chaîne des Pères sur le Cantique des cantiques, par Neophytus¹. Les principaux Pères cités dans cette chaîne sont saint Cyrille, saint Grégoire de Nazianze, saint Nil, Apollinaire, Origène, Procope, Proclus, Philon, saint Basile, Théophile, Théodoret et Polychronius.

Fol. 78. Sur les Proverbes.

Fol. 80 r°. Explication des Proverbes par Procope, avec de nombreuses notes marginales.

Fol. 150 v°. L'Écclésiaste, avec des notes marginales.

Fol. 161 r°. La Sagesse de Salomon, avec des scholies marginales.

Fol. 174 r°. Discours de saint Basile sur la lecture des livres. *Inc.*, Πολλά με τὰ παρακαλοῦντα.

Fol. 181 v°. Discours pour l'empereur. *Inc.*, Ὁ αἰώνιος Θεὸς καὶ ἀθάνατος.

Autre discours sur le même sujet. *Inc.*, Δέσποτα παντοκράτορ μεγαλώνυμε.

O. 64. (Iriarte, 71.)

In-folio, en papier, de 154 feuillets et du xvi^e siècle. Ce manuscrit, écrit d'une manière très élégante, est de deux mains.

Fol. 1 r°. Extraits des dix-sept premiers livres de Polybe, tels qu'ils ont été déjà publiés.

Fol. 148. Extraits du dix-huitième livre.

Fol. 152. Extraits du dix-neuvième livre, avec ce titre : Πολυβίου ἐκ τοῦ 19' λόγου περὶ τῆς περὶ Σικελίως τοῦ Ἀφρικανοῦ ἡγεμονικῆς ἐμπειρίας (*sic*). *Init.*, Κατὰ δὲ τὸν καιρὸν τοῦτον νεανίσκον. Cet extrait n'appartient point au dix-neuvième livre. Voir l'édition de Casaubon, p. 593, c.

Fol. 154. Fragment sur la Médie. Voir Polybe, édit. Casaubon, p. 597, a.

¹ Fabric., VIII, p. 661.

O. 65.

In-folio, en papier, de 139 feuillets, du xv^e siècle, et provenant de la bibliothèque du comte de Miranda.

Tactique de l'empereur Alexis, Πολεμικῶν παρασκευῶν διατάξεις οἷ. Les cinq premières διατάξεις manquent.

Fol. 1. Πολεμικῶν παρασκευῶν διάταξις ε'. Περὶ ὀπλίσεως καβαλλαρικῶν καὶ πεζικῶν, comprend trente-neuf articles. *Init.*, Δεῖ τοῖσιν ὀπλισθῆναι τοὺς στρατιώτας διὰ τῶν ἰδίων αὐτῶν ἀρχόντων.

Fol. 7 r^o. Διάταξις ζ'. Περὶ γυμνασίας. Soixante-treize articles.

Fol. 18 r^o. Διάταξις η'. Περὶ στρατιωτικῶν ἐπιτιμιῶν. Vingt-deux articles.

Fol. 20 v^o. Διάταξις θ'. Περὶ ὁδοπορίας. Quatre-vingt-un articles.

Fol. 30 r^o. Διάταξις ι'. Περὶ τοῦλδου καὶ ἀπλήκτου. Soixante et un articles. Il en manque dix entre les n^{os} onze et vingt et un.

Fol. 36 r^o. Διάταξις ια'. Περὶ καβαλλαρικῆς καὶ πεζικῆς τάξεως. Cent treize articles. Les deux premiers manquent.

Fol. 53 r^o. Διάταξις ιβ'. Περὶ πολιορκίας. Soixante-huit articles; les n^{os} cinquante-six et cinquante-sept manquent.

Fol. 62 v^o. Διάταξις ιγ'. Περὶ (fort. add. τῶν) μετὰ τὸν πόλεμον. Seize articles; les n^{os} douze et treize manquent.

Fol. 65 r^o. Διάταξις ιδ'. Περὶ ἐφόδων ἀδοκῆτων. Cent cinq articles; la fin du premier, le second, et le troisième manquent.

Fol. 78 v^o. Διάταξις ιε'. Περὶ μελέτης διαφορῶν ἐθνικῶν τε καὶ ῥωμαϊκῶν παρατάξεων. Cent trois articles; il en manque neuf, depuis le numéro 42 jusques et compris le cinquantième.

Fol. 94 r^o. Διάταξις ις'. Περὶ ναυμαχίας. Quatre-vingt-un articles.

Fol. 105 v^o. Διάταξις ιζ'. Περὶ διαφορῶν γνωμικῶν κεφαλαίων. Deux cent onze articles; la fin du cent cinquante-cinquième, le cent cinquante-sixième et la fin du cent cinquante-septième manquent.

Fol. 133 v^o. Διάταξις ιη'. Ἵπόθεσις περὶ ἐπαγγελμάτων. Les articles ne sont point numérotés; il y en a vingt-trois, et la fin du vingt-

deuxième est en blanc. Les derniers mots sont : Πολλάκις ἀχρησίον
τὴν δύνάμιν τινες ἀπεργάζονται.

O. 66. (Iriarte, 72.)

In-folio, en papier et de 97 feuillets.

1° Vie de Plotin, par Porphyre.

2° Première Ennéade de Plotin.

On trouve à la fin la date αφλε' (1535).

Ce manuscrit est de Darmarius, qui n'a point mis de souscription.

O. 67. (Iriarte, 73.)

In-folio, en papier, de 56 feuillets et du xv^e siècle.

Fol. 1. Sur l'usage de l'astrolabe, par Jean Philoponus.

Fol. 20 r°. Fragment intitulé : Πῶς δεῖ εὐρίσκειν ἀντιγέννησιν.

On trouve ensuite quelques extraits anonymes sur l'astrolabe. En voici le détail :

Fol. 21. Περὶ τοῦ εὐρίσκειν ἀκριβῶς τὴν ὥραν τῆς ἡμέρας ἐν τῷ ἀστρολάβῳ.

Fol. 22. Πῶς δεῖ ἡμᾶς εὐρίσκειν μεσοπελαγοῦντας¹, ἢ ἐν ἐρήμοις τόποις διάγοντας, ἐν ποίῳ κλίματι ὑπάρχομεν.

Ibid. Πῶς δεῖ γινῶναι ὑπὸ τοῦ ἀστρολάβου ἐν νυκτὶ ἀπὸ οἰουδήτινος ἀστέρος ἐν ὁποίῳ κλίματι τυγχάνομεν, εἴπερ ἀγνοοῦμεν.

Fol. 22 v°. Περὶ τοῦ γινῶναι εἰ ὀρθῶς ἐστίεν ἐγκεχαραγμένος ὁ ἀστρολάβος, ἢ μή.

Ibid. Περὶ τοῦ πῶς δεῖ γνωρίζειν τοὺς ἀστέρας ἐν τῷ οὐρανῷ τινες εἰσὶ διὰ τοῦ ἀστρολάβου.

Fol. 23 v°. Περὶ προγνώσεως ἀνέμων.

Fol. 24. Ψῆφος τῶν ἐ' ἀστέρων ἀπὸ χειρός.

¹ Le Thesaurus de M. Didot ne donne que μεσοπέλαγος.

Fol. 26. *Περὶ ἐκλείψεως σελήνης.*

Fol. 27. *Ἐκ τοῦ Δωροθέου ἀποτελεσματικῶν, περὶ ὀρθῶν καὶ πλανητικῶν ζωδίων.*

Fol. 30. *Traité de Galien, De tempore decubitus.*

Fol. 50. *Méthode du persan Siamps (Σιαψ) sur l'astrolabe.*

Le volume se termine par quelques extraits du même genre que ceux cités plus haut.

MANUSCRITS
GRECS
LE MADRID.

O. 68. (Iriarte, 74.)

In-folio, en papier, de 71 feuillets et du xv^e siècle. Provient du cardinal de Burgos¹.

Fol. 1. Des machines à vent, *Πνευματικὰ*, par Héron d'Alexandrie, avec des figures très bien dessinées.

Fol. 52 r^o. De la fabrication des automates, *περὶ Αὐτοματοποιητικῶν*, par le même. La fin manque.

O. 69. (Iriarte, 75.)

In-folio, en papier, de 325 feuillets et du xv^e siècle.

1^o. Différents traités de Nil Cabasilas contre les Latins sur le Saint-Esprit.

2^o. Fragment anonyme sur le même sujet.

O. 70. (Iriarte, 76.)

In-folio, en papier, de 177 feuillets et du xv^e siècle. Ancien numéro 2086. Provient, ainsi que les deux suivants, du cardinal de Burgos².

Fol. 1. Histoire Byzantine de Nicéphore Grégoras. Ce manuscrit ne contient que les dix premiers livres et des fragments du onzième.

¹ Graux, *Essai*, p. 75. — ² *Id.*, *ibid.*

Fol. 177. Fragment de l'oraison funèbre de Manuel Paléologue par Joseph Hieromonachus.

Une partie des marges a été détruite par l'humidité.

O. 71. (Iriarte, 77.)

In-quarto, en parchemin, de 378 feuillets et du XIII^e siècle¹.

1^o. Quatrième livre des explications du Psautier.

2^o Chaîne des Pères sur le cent quatorzième psaume et les suivants jusqu'au cent trente-quatrième, extraite des œuvres de saint Athanase, Basile, saint Jean Chrysostome, Cyrille, Didyme, Eusèbe, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, Maxime, Nil, Origène, Philon et Théodoret.

O. 72. (Iriarte, 78.)

In-quarto, en papier de coton, de 265 feuillets et du XIV^e siècle.

Commentaires de Nicéas d'Héraclée sur saint Grégoire de Nazianze. Le commencement manque et les derniers feuillets sont en morceaux. En tête on lit : Οὗτος (sic) ἡ βίβλος ἐστὶ τοῦ Κωνοῦ.

O. 73. (Iriarte, 79.)

In-quarto, en parchemin, de 276 feuillets, contenant les discours d'Aristide avec des scholies marginales, dans l'ordre suivant :

Fol. 1. Prolégomènes aux discours d'Aristide, par Sopater le Sophiste. (*Aristid. Opp. ed. Dind. t. III, p. 737.*)

Fol. 13. Le Panathénaïque. (*Id. t. I, p. 150.*)

Fol. 69 v^o. 1^{er} discours d'Aristide sur la Rhétorique. (*Id., t. II, p. 1.*)

Fol. 106. 2^e discours sur le même sujet. (*Ibid., p. 104.*)

Fol. 123. Argument du discours sur les quatre héros. *Inc., Πλάτων ὁ Ἀριστωνος ἐπισημότητος*².

¹ Graux, *Essai*, p. 75, le place au XII^e siècle. — ² Voir l'éd. t. II, p. 156, où l'argument manque; mes notes sont incomplètes pour les trois suivants.

Fol. 125. *Oratio Platonica.*

Fol. 224. *Oratio tertia.*

Fol. 232. Φιλίππου συμμαχία. *Inc.* Ούτε Φιλίππου Θαυμάσαι.

Fol. 239. Πρὸς Θηβαίους περὶ τῆς εἰρήνης δεύτερος. (*Ibid.*, t. I, p. 642.)

Fol. 247. *Oratio Sicula prima.* (*Ibid.*, t. I, p. 582.)

Fol. 255. *secunda.* (*Ibid.*, p. 571.)

Fol. 263 v°. *De pace ad Athenienses.* (*Ibid.*, p. 601.)

Manuscrit écrit en 1250, comme l'indique la souscription : Ἐν τῷ ἔτει εἴληφε τέρμα ασν'.

O. 74. (Iriarte, 81.)

Petit in-folio, en parchemin, de 159 feuillets écrits sur deux colonnes et du XIII^e siècle. Ancien numéro 2091. Provient du cardinal de Burgos¹, ainsi que les trois suivants.

Fol. 1. Discours ascétique de saint Nil², περὶ φιλοσοφίας καὶ οἴους ἦναι (*sic*) δεῖ τοὺς. Suivi de quelques autres traités du même genre.

Fol. 102. Εἰς Ἀλβιανὸν ἐρημίτην³. Λόγος ε'. *Inc.* Μέταλλα μὲν τῶν λεγομένων πολυτίμων λίθων.

Fol. 110 v°. Autre traité de saint Nil. *Inc.* Ἐβουλόμην ὑμῶν πνεύσεσθαι τῶν ἐν καιρῷ.

Fol. 121 v°. Λόγος ς'. *Inc.* Οὐδεὶς τῆς καθολικῆς ἐπιμελούμενος ὑγιαίας.

Fol. 124. Λόγος ζ'. *Inc.* Νῦν ἔμαθον ἀκριβῶς μὴ Θαυμάζειν.

Fol. 137. Martyre des moines du mont Sinaï par saint Nil⁴. *Inc.* Ἀλώμενος ἐγὼ μετὰ τὴν ἔφοδον.

¹ Graux, *Essai*, page 75, le place au x^e siècle.

² Fabric., X, p. 13.

³ Publié en grec et en latin par le Père Poussines, à Paris, en 1639, in-4°, p. 128.

mais d'après un mauvais manuscrit; celui-ci est très bon.

⁴ Fabric., X, p. 6. Dans l'édition du Père Poussines, p. 1.

Ce manuscrit contient quelques gloses marginales et provient de la bibliothèque du mont Cassin, comme l'indique cette note placée sur le premier feuillet : *Est sac. mon. Casin. sig. N.*

O. 75. (Iriarte, 80.)

Grand in-quarto, en papier de coton, de 328 feuillets et du xiv^e siècle.

1°. Commentaires d'Euthymius Zygabenus¹ sur les Psaumes, le Cantique des cantiques et les Odes;

2°. Fragment du livre de Jésus, fils de Sirach².

O. 76. (Iriarte, 82.)

In-quarto, en papier, de 106 feuillets et du xvi^e siècle. Sur le feuillet de garde : *Meus Mauri Userii Mantuani.*

Les Olympiques et les Pythiques de Pindare, précédées des arguments et de détails sur les strophes et les mètres³.

O. 77. (Iriarte, 83.)

In-quarto, en papier, de 313 feuillets et du xiv^e siècle; les derniers feuillets sont d'une main plus moderne.

Collection des écrits et des traités de Matthieu Panarète⁴, le Questeur, contre les Latins, conservés aussi en manuscrits dans la Bibliothèque de Vienne (Lambec., V, p. 176 et suiv.). Sur les tranches on lit ce titre : *Τουτὶ τὸ βιβλίον πέντε λόγοις Λατίνοις τοσοῦτοις καὶ Ἰουδαίοις μάχεται Ματθαίου.*

¹ Publié à la fin du tome IV des Œuvres de Théophylacte; Venise, 1754-1763, in-folio. Sur ce commentaire, voir Fabric., VIII, p. 341.

² Fabric., III, p. 718.

³ Fabric., II, p. 57 et suiv.

⁴ Fabric., XI, p. 680. Dans la notice manuscrite d'Iriarte : *Matthæi hieromonachi*. Il dit qu'il ne faut pas le confondre avec Matthieu Panarète.

Voici le détail des pièces qu'on rencontre dans ce manuscrit.

Fol. 1. *Init.*, Ἀλλ' αὐτὸς ὢν ἀρχὴ τῆς Θεότητος.

Fol. 22. Τῷ περιποθήτῳ Θεῷ τοῦ εὐσεβεσίου βασιλέως συργῆντε (*fort.* συργέντη) Λεζινιάνῳ, ὁ ἐλάχιστος ἐν ἱερομονάχοις Ματθαῖος. *Init.*, Πηρωμένῳ (*fort.* πειρωμένῳ) σε πολλάκις πειῖσαι.

Fol. 55. Ἐλεγχος ὧδε τῆς πλάνης τῶν Λατίνων, παρ' οἰκτροῦ Ματθαίου μονοτρόπου. *Init.*, Ἄρτι μὲν ἡ τοῦ Χριστοῦ ἐκκλησία.

Fol. 104. Six vers iambiques politiques :

Ματθαῖος εἰργεῖ τῶν Ἰουδαίων Θράσος,
ὡσπερ χαλινοῖς πέντε Φιμώσας λόγοις·
Ὅστις δὲ τούτων τὴν ἐπίρρητον πλάνην,
πλάνην ἀτεχνῶς ἐξελέγχει τῷ λόγῳ
ἀρδὴν ἀπάσας συγκαθεῖλεν αἰρέσεις,
μήτηρ γὰρ αὐτῶν ἡ Θεοτόκων ἐρις.

I^{er} livre, contenant trois chapitres.

Fol. 132. Livre II, contenant quatre chapitres.

Fol. 153. Livre III, contenant cinq chapitres.

Fol. 198. Livre IV, contenant quatre chapitres.

Fol. 219. Livre V, contenant dix chapitres.

Fol. 251. *Contra imaginum impugnatores seu Iconomachos epitome accurata ex actis septimi Synodi et ex Germano et Nicephoro CPol. et Theodoro Studita.* *Init.*, Ἀρχέτυπον ἐστὶν ἀρχὴ καὶ παράδειγμα.

Fol. 255. Τίτλος κ' κατὰ Ἀρμενίων. *Init.*, Μετὰ τὴν τετάρτην ἐν Χαλκηδόνι σύνοδον.

O. 78. (Iriarte, 84.)

In-quarto, en parchemin, de 62 feuillets et du xi^e siècle.

Commentaires de Théophylacte¹ sur les Actes des apôtres et les Épîtres catholiques, sans le commencement.

¹ Fabric. VII, p. 595 et 596.

MANUSCRITS
GRÆCS
DE MADRID.

O. 79. (Iriarte, 85.)

In-quarto, en papier, de 152 feuillets et du xv^e siècle. Provient du cardinal de Burgos¹.

Fol. 1. Éloges des apôtres saint Pierre et saint Paul².

Fol. 5. Extrait *ex Novo Paradiso. Inc.*, Ἐτυχωτι (*sic*) σου, Ἀπαμὺς ἀνὴρ.

Fol. 22. Martyre de saint Blaise³, par le Métaphraste.

Fol. 34. *Init.*, Θεὸς (*l. Θεῖος*) πατήρ Μάρκος διηγῆσατο.

Fol. 36. Τοῦ αὐτοῦ. *Init.*, Ὁ αὐτὸς διηγῆσατο ὅτι ἐπὶ τῶν.

Fol. 37^v. *S. Marci monachi narratio de quibusdam viris et mulieribus. Inc.*, Ὁ μακάριος καὶ ἐν ἀγίοις Μάρκος.

Fol. 40^v. *Id. Init.*, Ὁ αὐτὸς διηγῆσατο ὅτι ἐπὶ τῆς αὐτοκρατορίας.

Fol. 43. *Id. Init.*, Ὁ αὐτὸς διηγῆσατο ὅτι πρεσβύτερος.

Fol. 46^v. *Init.*, Ὁ αὐτὸς διηγῆσατο ὅτι πρεσβύτερός τις παρὰ τοῦ. ἐπισκόπου.

Fol. 47^v. *Scholia ex ore Theodori abbatis. Init.*, Ἀναγκαῖόν ἐστὶ ἄς χριστιανικῶν αἰρέσεων. Cet ouvrage est de Leontius Byzantinus.

Fol. 78. Cassianus, *de gastrimargia. Init.*, Πρώτην τὸν (*l. τῶν*) περὶ διατηπώσεως.

Versio periphrastica priorum capp. libri V de Cœnobiorum institutis.

Fol. 79^v. Ejusdem de spiritu fornicationis. Versio I, II, V, VI, XII, XIII, XVI, XVII et XVIII periphrastica. *Init.*, Δεύτερος ἀγὼν ἡμῶν.

Fol. 82^v. Maximi monachi expositio orthodoxæ fidei. *Init.*, Ὁμολογοῦμεν τὸν ἕνα.

¹ Les numéros donnés par Graux, *Essai*, p. 75, ne correspondent point avec ma notice. D'autres manuscrits y sont indiqués.

² Fabric., X, p. 310.

³ Le ms. gr. n° 1491, fol. 64^v, contient une vie de saint Blaise qui n'est point indiquée dans Fabricius, X, p. 207. Elle commence par les mots : Οἱ τὰς ἐξωθεν ἀριστίας.

Fol. 88. De Jesu Christo. *Init.*, Διὸ πιστεύειν ὅτι αὐτός.

Fol. 89. De ejusdem incarnatione. *Init.*, Ἐκ δύο φύσεων λέγομεν.

Fol. 89 v°. Id. *Init.*, Ὁραῖον πάνυ τοῦτι.

Fol. 92 v°. Quare Dominus tres dies in sepulcro duxit. *Init.*, Τῶν τριῶν τῆς ταφῆς.

Fol. 93. Theognostas de eadem re. *Init.*, Ἀλλὰ θαυμάζων.

Varia variorum theologicorum.

Fol. 102. Andreæ Cretensis in Virginis annunciationem.

Fol. 110. Nectarii¹ Constantinopolitani, Theodori martyrium. *Init.*, Ὡς πολὺ τὸ πλῆθος.

Fol. 125. Andreas Cretensis in vanam hominum vitam. *Init.*, Οὐ δὲν ὡς ἀληθῶς.

Fol. 152 v°. Ἐξήγησις γενεαλογικῆ. Expositio genealogiæ Josephi sponsi et Mariæ semper virginis ac deiparæ.

Ἐκ τοῦ Σολομώντος. Fragment d'une seule page.

O. 80. (Iriarte, 86.)

In-quarto, en papier, de 300 feuillets et du xvi^e siècle.

1^o Commentaire d'André de Césarée sur l'Apocalypse².

2^o Commentaire de Théophylacte sur le prophète Osée³.

O. 81. (Iriarte, 87.)

In-quarto, en papier, de 166 feuillets et du xvi^e siècle.

Eustathe d'Antioche, Ἰπόμνημα sur l'Hexaéméron⁴.

¹ Fabric., X, 335.

² Fabric., VIII, p. 696. La Bibliothèque de Paris possède dans l'ancien fonds cinq manuscrits de ce commentaire sous le nom d'André de Cappadoce. Le catalogue imprimé a donc tort de placer cet ouvrage sous le nom d'André de Crète, bien que cette dernière attribution soit justifiée par un manuscrit d'Italie, mentionné dans le

Diar. Italic., p. 221, de Montfaucon. L'erreur du catalogue est d'autant moins explicable que la notice de chacun de ces manuscrits cite ce commentaire comme étant d'André de Cappadoce. Il a été publié avec une version latine par *Theodorus Paltanus*; Ingolstadt, 1574, in-4^o.

³ Fabric., VII, p. 589.

⁴ Fabric., IX, p. 133.

MANUSCRITS

GRECS

DE MADRID.

O. 82. (Iriarte, 88.)

In-quarto, en papier, de 131 feuillets et du xvi^e siècle.

Fol. 1. Histoire du concile de Nicée, par Gélase de Cyzique¹.

Fol. 77 v^o. Sur Denys d'Alexandrie, par saint Athanase².

Fol. 91 v^o. Sur l'astuce des Ariens, par saint Athanase³.

Fol. 109. Satire d'Hermias contre les philosophes païens, *Διασυρμὸς τῶν ἔξω φιλοσόφων*⁴.

Fol. 113. Homélie d'Alexandre le Moine sur la découverte de la Croix⁵. *Inc.*, *Τὴν κέλευσιν τῆς ἡμετέρας ὀσιότητος δεξάμενος*.

O. 83. (Iriarte, 89.)

In-quarto, en papier, de 89 feuillets et du xvi^e siècle.

Fol. 1. Traité de Demetrius Cydonius⁶ contre Grégoire Palamas.

Fol. 65. *Ἐκ τῆς διαλεκτικῆς τοῦ μαγίστρου Πέτρου, τοῦ Ἰσπανοῦ, ἐρμηνεῖα κυροῦ Γεωργίου τοῦ Σχολαρίου*⁷. *Inc.*, *Διαλεκτικὴ ἐστὶ τέχνη τεχνῶν*.

O. 84. (Iriarte, 90.)

In-quarto, en papier, de 171 feuillets et de la fin du xv^e siècle.

1^o Fol. 1. Lettres du grand Logothète.

2^o Lettres anonymes, au nombre de cent soixante-dix-sept, et traitant de sujets moraux, philosophiques et littéraires. L'auteur, qui écrivait au commencement du xv^e siècle, dit qu'il s'est livré à l'étude de la rhétorique, des mathématiques et de la philosophie.

¹ Fabric., IX, p. 291.

² Fabric., VIII, p. 185. Publié dans les Œuvres de saint Athanase, Paris, 1698, in-fol., t. I, p. 243.

³ Extrait probablement de ses Traités contre les Ariens, t. I, p. 123 et 405.

⁴ Fabric., VII, p. 114.

⁵ Publiée dans Gretser, t. II, *De Cruce*, p. 1. Voir Fabric., X, p. 248.

⁶ Publié par Petrus Arcudius, *Opusc. aur. Theolog., græc., rom.*, in-4^o. Voir Fabric., XI, p. 402.

⁷ Fabric., XI, p. 392 : « Matriti in cod. regio LXXVI, fol. 12 v. »

3^o Fol. 114. Lettres de Manuel Chrysoloras¹, au nombre de quatre.

O. 85. (Iriarte, 91.)

In-quarto, en papier, de 133 feuillets et du commencement du xv^e siècle.

Homélies de saint Grégoire de Nazianze.

Fol. 1 r^o. *In Pascha*, sans le commencement.

Fol. 18 v^o. *In novam Dominicam*.

Fol. 24 v^o. *In Pentecosten*.

Fol. 34 v^o. *Ad Julianum tributorum exæquatorem*.

Fol. 43 v^o. *In Theophaniam*.

Fol. 49. *In sancta lumina*.

Fol. 60. Saint Jean Damascène², sur la naissance de la Vierge.

Fol. 70. Saint Germain³ de Constantinople, sur la mère de Dieu.

Fol. 77. *Ἀναστροφή*, sur Daniel.

Fol. 84 v^o. Narration sur le Christ.

Fol. 90. Amphilochius, sur la mère de Dieu, etc.

Fol. 97. Saint Jean Chrysostome, sur saint Étienne.

Fol. 99 v^o. Sur la parabole de l'Enfant prodigue, par le même.

Fol. 109. Saint Épiphane, sur la fête des Rameaux.

Fol. 115. Homélie de Josèphe⁴, patriarche de Thessalonique, sur la Croix.

86. (Iriarte, 92.)

In-quarto, de 472 feuillets en papier, écrit au xv^e siècle.

Histoire du Concile de Florence⁵.

¹ Fabric., VI, p. 325.

² *Id.*, X, p. 277.

³ *Id.*, *ibid.*, p. 279.

⁴ Probablement l'homélie publiée par Gretser, p. 89. Une autre, attribuée au même écrivain, a été publiée par Savile

dans le tome V des Œuvres de saint Jean Chrysostome.

⁵ Probablement par Sylvestre Syropule ou Sguropule, publiée en grec et en latin, Hagæ, 1660, in-folio, par Rob. Creyghthon. Voir Fabric., t. XI, p. 712.

MANUSCRITS
GRÈCS
DE MADRID.

O. 87. (Iriarte, 93.)

In-quarto, de 304 feuillets en papier, écrit au xvi^e siècle.

Fol. 1. Saint Basile, sur l'Hexaéméron.

Fol. 127. Homélie de saint Grégoire de Nysse sur le même sujet.

Fol. 155. Sur le monde, par le même.

Fol. 247. Périégèse de Denys le Géographe.

Fol. 277. Formulaire pour écrire des lettres.

Fol. 289. Tétrastiques d'Ignace le Moine.

Fol. 302. Distiques de Caton, traduits en grec par Maxime Planude.

O. 88. (Iriarte, 94.)

In-quarto, de 45 feuillets en papier, écrit au xvi^e siècle.

Συνοδικὸν περιέχον κ. τ. λ. « Libellus Synodicus omnes synodos tam orthodoxas quam hæreticas brevi compendio continens quæ ab apostolorum inde tempore usque ad octavam super unione Photii et Johannis Papæ institutam, sunt celebratæ, auctore Georgio Chomatiano. »

Ce *Synodicon* a été publié avec une version latine par Jean Pappus *Argentor.*, 1601, in-quarto, et reproduit par Fabricius dans sa Bibliothèque grecque, t. XI, p. 185, ancienne édition. Jean Pappus raconte dans sa préface qu'il tenait cet ouvrage d'André Darmarius, qui était venu lui proposer l'acquisition de plusieurs manuscrits grecs. La copie de Madrid a précisément été faite par Darmarius dans cette même ville, en 1571.

Quant à l'auteur, George Chomatianus¹, dont le nom manque dans l'édition de Pappus, il n'est point connu d'ailleurs. On possède quelques ouvrages de droit canonique d'un écrivain, nommé Demetrius

¹ Voir le ms. gr. n° LXXI de la Bibliothèque de Munich et le ms. gr. de l'Escurial, p. 167 de mon *Catalogue*, où j'ai

rectifié ce nom, mal donné par les auteurs du *Catalogue des manuscrits grecs de Paris*.

Chomatianus, archevêque de la Bulgarie. Ne serait-ce point là le même personnage? Pappus pensait que l'auteur du *Synodicon* en question était Nicéphore de Constantinople; mais ce patriarche est mort en 828, et l'ouvrage cite des faits qui se rapportent à l'année 869.

Voici la souscription¹ de Darmarius; elle est datée du 9 avril 1571:
 Ἐν τῷ ἔτει ρφοα' εἰληφε τέρμα σὺν Θεῷ ὑπὸ Ἀνδρέου Δαρμαρίου τοῦ Ἐπίδαυριώτου ἐν Μαδριλίῳ ἀπριλλίῳ θ'.

Χάριν Κυρίῳ Φιλίππῳ Αὐξονίῳ.

O. 89. (Iriarte, 95.)

In-quarto de 750 pages en papier; écriture très belle et très correcte du xvi^e siècle.

Ce manuscrit, sur lequel on remarque un ancien numéro 2100, contient le *Lexique* de Suidas.

O. 90. (Iriarte, 96.)

In-quarto en papier, de 979 pages, écrit au xvi^e siècle.

Commentaire de Cyrille d'Alexandrie, avec une traduction latine, par Antoine Calosynas, qui a écrit lui-même ce manuscrit.

O. 91. (Iriarte, 97.)

In-quarto en papier, de 66 feuillets, écrit au xvi^e siècle.

Noms des dignités et des offices de la cour de Constantinople par Pachymère.

L'ouvrage est de Codin, et ne commence dans ce manuscrit qu'au deuxième chapitre, dont il manque le commencement.

Souscription² du calligraphe, André Darmarius, datée du 6 avril

¹ Voir le n^o O. 91. — ² Voir le n^o O. 88.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

1571, αφοά, ἀπριλλίου ε' εἴληφε τέρμα ἡ παροῦσα βίβλος ὑπὸ Ἀνδρέου Δάρμαριου τοῦ Ἐπίδουριου, ἐν πόλει Μαδριλίου.

Χάριν Κυρίῳ Φιλίππῳ τῷ Αὐξίνῳ.

O. 92. (Iriarte, 98.)

In-quarto de 172 feuillets en papier, écrit au commencement du xvi^e siècle.

Homélies et Opuscules de saint Cyrille d'Alexandrie et de quelques autres Pères grecs. La première, de saint Cyrille, est « contre ceux qui ne veulent pas reconnaître la sainte Vierge », et commence par les mots Ἰσασι*n* ἰατρῶ*n* παῖδες¹.

O. 93. (Iriarte, 99.)

In-quarto, en parchemin, de 236 feuillets, écrit au xiii^e siècle.

Ouvrages ascétiques et règles monastiques de saint Basile.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque d'un monastère de Florence : *Questo libro e dal monasterio di Santa Maria degl' Angeli di Firenze.*

O. 94. (Iriarte, 100.)

In-quarto, de 29 feuillets, en papier, écrits au xvi^e siècle.

Traité de saint Cyrille d'Alexandrie contre les Anthropomorphites, publié en grec et en latin dans le tome VII de l'édition de Paris, p. 363.

O. 95. (Iriarte, 101.)

In-quarto de 171 feuillets, écrit au xvi^e siècle.

Fol. 1. Prologue d'Antoine Calosynas, *De re cibaria*, en grec et en latin.

Fol. 9. Épitome de Dion Cassius, par Xiphilin, avec une traduction latine.

¹ Ne figure point dans la liste donnée par Fabricius, IX, p. 478.

Fol. 38 v°. Chapitres historiques extraits de George Pachymère, avec une version latine inachevée.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 96. (Iriarte, 102.)

In-quarto de 305 feuillets, en parchemin, écrit au XII^e siècle. Les feuillets 201 et 202 manquent.

Commentaire sur les homélies de saint Grégoire de Nazianze.

O. 97. (Iriarte, 103.)

Grand in-octavo de 151 feuillets, en papier, écrit au XVI^e siècle. Un ancien numéro 1990.

Fol. 1. Denys d'Halicarnasse, sur les Orateurs.

Fol. 41. Le Panathénaïque d'Isocrate.

Ce volume porte la note suivante : « Este libro se saco de un original griego cotejado por el doctor Vergara. »

O. 98. (Iriarte, 104.)

In-octavo de 23 feuillets, en papier.

1^o Alphabets grecs.

2^o Différents extraits théologiques. Ce manuscrit, de la main d'Antoine Calosynas le Médecin, contient une lettre dédicatoire adressée à Philippe II, roi d'Espagne.

O. 99. (Iriarte, 105.)

In-octavo de 78 feuillets, en papier, écrit le 8 novembre 1579, *αφοθ' νοευβρίου η' εγράφη.*

Martyre de sainte Catherine¹.

¹ Fabric., X, p. 209.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

O. 100.

Jean Philoponus, *Eis τὰς ε' Φωνάς*¹.

N. 101.

Xenophontis *Œconomicus*. Paris, 1559, in-quarto.

O. 102.

Lettres de Photius.

O. 103.

- 1° Les *Antehomerica, etc.*, de Jean Tzetzés.
- 2° Collations de manuscrits grecs, par Iriarte.
- 3° Fragment d'une Chaîne des Pères.
- 4° Longs extraits ascétiques.
- 5° Tryphon, *Περὶ παθῶν*.
- 6° Lexique grec-latin jusqu'au mot *ἀνακαγκάζω*, *cachinnor*.
- 7° Épitome de la Physique d'Aristote.

Les manuscrits qui suivent sont d'une main moderne et sont intitulés : *Copies inédites*.

¹ Ce numéro et les numéros 102 et 103 sont sans doute des copies; mais ma mémoire ne me fournit rien de plus.

TABLE DES MATIÈRES.

A

- ABAMMON. Réponse à une lettre à Porphyre, 23.
ADAMANTION ou ADAMANTIUS NEMESIUS, 42. — De la nature de l'homme, 25.
AGATHÉMÈRE, Géographie, 25.
ALBERT LE GRAND. Institutions théologiques, 63.
ALEXANDRE D'APHRODISÉE. OEuvres imprimées, 89.
ALEXANDRE LE MOINE. Homélie sur la Croix, 63, 104.
ALEXIS, empereur. Tactique, 95.
ALPHABETS grecs, 109.
AMPHILOCHIUS D'ICONIUM, 67, 105.
ANASTASE (SAINT), 68.
ANASTASE D'ANTIOCHE, 59. Homélie, 64.
ANASTASE LE MOINE, 90.
ANASTASE LE SYRIEN. Sur l'Hexaéméron, 91.
ANASTASIE (SAINTE). Sa vie, 63.
ANDRÉ DE CÉSARÉE. Sur l'Apocalypse, 71, 103.
ANDRÉ DE CRÈTE. Homélie, 103.
ANDRÉ DARMARIUS, 26, 27, 94, 106, 107, 108.
ANGE POLITIEN, 63.
ANTHOLOGIE. Scholies, 79.
ANTIOCHE, 79.
ANTOINE CALOSYNAS, 61, 107, 108, 109.
APOLLINAIRE, 94.
APOLLONIUS DE PERGÉ. Les Coniques, 66.
APPIEN D'ALEXANDRIE. Extraits, 66, 68.
APSIÈS. Rhétorique, 93.
ARGYRUS. Voir ISAAC.
ARISTIDE (ÆLIUS). OEuvres, 98, 99. — Du style politique, 93. — Scholies, 68.
ARISTIDE QUINTILIEN. Sur la Musique, 78.
ARISTOTE, 20. — Paraphrasé, 92. — Épitome de sa Physique, 110.
ARISTOXÈNE DE TARENTE. Éléments d'harmonie, 78.
ASCÉTIQUES, 110.
ASCLÉPIUS DE TRALLES. Sur Nicomaque, 68, 75.
ASTROLABE. Traités anonymes, 96.
ASTRONOMIE. Extraits, 79.
ATHANASE D'ALEXANDRIE, 27, 64, 98. — Sur les Psaumes, 60. — Sur Denys d'Alexandrie, 104. — Vie de saint Antoine, 67, 74.

B

- BALSAMON. Voir THÉODORE.
BARUCH. Chaine des Pères, 61.
BASILE (SAINT), 27, 70, 71, 94, 98. —

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

Sur les Psaumes, 60. — Sur les Prophètes, 61. — Sur Isaïe, 74. — Sur la lecture des livres païens, 98. — Contre les Anthropomorphites, 108. — Sur l'Hexaéméron, 196. — Ascétiques, 108. — Lettres, 93. — Question à saint Grégoire de Nazianze, 91.

BASILE LE JEUNE. Sur saint Grégoire de Nazianze, 174.

BEBÆNIS. Voir GEORGE.

BLAISE (SAINT). Son martyre, 102.

BOËCE. Division de la dialectique, trad. en grec, 92.

BRANAS. Voir GABRIEL.

BRYENNE. Voir MANUEL.

C

CABASILAS. Voir NICOLAS et NIL.

CÆSARIUS. Questions ecclésiastiques, 91.

CALOSYNAS. Voir ANTOINE.

CANTACUZÈNE. Voir JEAN.

CANTIQUE DES CANTIQUES. Chaîne des Pères, 61, 73, 94.

CARNÉADE. Voir PIERRE.

CASSIEN. Ascétiques, 102.

CATHERINE (SAINTE). Son martyre, 63, 109.

CATON. Distiques, 106. — Lettre qui lui est adressée, 63.

CHAÎNE DES PÈRES. Fragment, 110.

CHOMATIANUS. Voir DEMETRIUS et GEORGE.

CHRISTODULE, 77.

CHRONICON PASCHALE, 72.

CHRYSOLORAS. Voir MANUEL.

CHRYSOSTOME. Voir JEAN.

CLÉMENT, 27.

CLÉMENT (SAINT), 68.

CODIN. Sur les offices, 107.

COLLATIONS de manuscrits grecs, 110.

CONSTANTIN, empereur, 91.

CONSTANTIN LASCARIS. Épigrammes, 79.

CONSTANTINOPLE. Quatrième concile, 75.

— Synode sous Photius, 75.

CORNELIUS MURMURIS, 74, 75, 78.

CRIBELLUS. Voir GEORGE.

CYDONIUS. Voir DEMETRIUS.

CYRILLE D'ALEXANDRIE, 27, 59, 68, 94, 98. — Commentaire sur l'Écriture sainte, 8, 9, 10, 90, 107. — Homélie, 108.

D

DAMASCÈNE. Voir JEAN.

DAMASCIUS, 58.

DANIEL. Chaîne des Pères, 61.

DARMARIUS. Voir ANDRÉ.

DÉLUGE UNIVERSEL. Fragment, 63.

DEMETRIUS (S.). Son éloge, 62.

DEMETRIUS CHOMATIANUS. Sur le droit canon, 106.

DEMETRIUS CYDONIUS. Contre Grégoire Palamas, 104.

DEMETRIUS DE PHALÈRE. De l'élocution, 93.

DENYS L'ARÉOPAGITE, 26, 57, 66.

DENYS DE BYZANCE. Sur le Bosphore, 25.

DENYS LE PÉRIÉGÈTE, 106.

DENYS D'HALICARNASSE. Œuvres, 93. — Sur les orateurs, 109.

DIADOCHUS. Sur la théologie de Platon, 22.

DIDYME, 98.

DIACLÈS. Lettre à Antigone, 251.

DION CASSIUS. Épitome, 108.

DOROTHÉE, 27.

DOROTHÉE, astronome, 97.

DOXOPATER. Traité théologique, 29.

E

ECCLÉSIASTE, 94.

ÉPIGRAMMES, 80.

ÉPIPHANE DE CHYPRE, 27, 70, 71. — Homélie, 105.

ÉSAÏAS L'ASCÉTIQUE, 27.

ESCHYLE. Scholies, 79.

EUNOMIUS. Apologétique, 62.

EUSÈBE DE CÉSARÉE, 70, 98. — Sur les Psaumes, 60, 61, 73.

EUSTATHE D'ANTIOCHE, 71. — Sur l'Hexaéméron, 103.

EUTHYMIUS ZYGABENUS, 100.

ÉZÉCHIEL. Chaîne des Pères, 61.

F

FLORENCE. Concile, 24. — Histoire du concile, 105.

FRANÇOIS MARIANUS, 63.

G

GABRIEL BRANAS, 92.

GALIEN, 97.

GARCIA LOAYSA, 90.

GÉLASE DE CYZIQUE. Histoire du concile de Nicée, 104.

GENÈSE. Chaîne des Pères, 64.

GEORGE BEBÆNIS, 8.

GEORGE CHOMATIANUS. *Synodicon*, 106.

GEORGE CRIBELLUS, 93.

GEORGE DE NICOMÉDIE, 67.

GEORGE PACHYMÈRE, 20, 21, 23, 107. — Histoire, 72. — Avec traduction latine, 109.

GEORGE TRYPHON, 60, 77.

GERMAIN DE CONSTANTINOPLE, 101, 105.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE, 27, 60, 68, 94, 98. — Homélie, 64, 65, 66, 105. — Opuscules, 91. — Lettre, 94. — Commentaire sur ses œuvres, 109.

GRÉGOIRE DE NYSSÉ, 23, 27, 38, 39, 40, 68, 70, 71, 98. — Opuscules, 57, 58.

TOME XXXI, 2^e partie.

— Sur les Psaumes, 60. — Sur l'Hexaéméron, 106.

GRÉGORAS. Voir NICÉPHORE.

GYLON, 6.

H

HERMÈS, 63. — Le Pimandre, 66.

HERMIAS, platonicien. Sur le Phèdre de Platon, 5.

HERMIAS, philosophe chrétien. Contre les Païens, 63, 104.

HÉRON D'ALEXANDRIE. Pneumatiques, 97. — Fabrication des automates, 97.

HIÉROTHÉE. Sur les hymnes, 57.

HIPPOLYTE (SAINT). Sur les Psaumes, 60. — Sur la fin du monde, 63.

HYMNES. Notées, 61.

I

IGNACE LE MOINE. Tétrastiques, 106.

IRÉNÉE (SAINT), 23, 27.

ISAAC ARGYRUS. Astronomie, 25.

ISAÏE, 61. — Chaîne des Pères, 71, 74.

ISIDORE DE PÉLUSE, 21, 22, 27.

ISOCRATE. Panathénaïque, 109.

ITALUS. Voir JEAN.

J

JEAN (SAINT). Chaîne des Pères, 64.

JEAN CANTACUZÈNE. Histoire, 77.

JEAN CHRYSOSTOME, 27, 36, 37, 98. — Œuvres, 68, 69, 71. — Sur Jérémie, 61. — Sur saint Jean, 92. — Sur saint Paul, aux Romains, 91. — Sur les Actes des apôtres, 67.

JEAN DAMASCÈNE, 27, 32, 33, 67, 70, 71. — Homélie, 105.

JEAN ITALUS. Œuvres, 18, 19.

JEAN MAUROMATI, 72, 76, 77, 90.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

JEAN PAPPUS, 106.
JEAN PEDIASIMUS. Mesure de la terre, 68.
JEAN PHILOPONUS, 110. — Sur l'astrolabe, 96.
JEAN TZETZÈS. Sur les Halieutiques d'Op-pien, 80.
JEAN ZONARE. Exposition canonique, 79.
JÉRÉMIE. Chaîne des Pères, 61.
JÉRUSALEM, 79.
JÉSUS, fils de Sirach, 100.
JOSÈPHE, le Chrétien. Hypomnestique, 60.
JOSÈPHE, *Hieromonachus*. Oraison funèbre sur Manuel Paléologue, 98.
JOSÈPHE DE THESSALONIQUE. Homélie, 105.
JULIEN, 74, 77.
JUSTINIEN, 26.

L

LASCARIS. Voir CONSTANTIN.
LÉON LE PHILOSOPHE. Homélie, 74.
LEONTIUS DE BYZANCE, 102.
LETTRES, anonymes, 104. — Formulaire, 106.
LEXIQUE GREC-LATIN, 110.
LIBANIUS. Œuvres, 10 et suiv.
LOAYSA. Voir GARCIA.

M

MACAIRE (SAINT), 27.
MACAIRE CHRYSOCÉPHALE, 67.
MALÉAS. Voir MICHEL.
MANICHÉENS, 70.
MANUEL D'ADRAMYTTIUM, 63.
MANUEL BRYENNE. Harmoniques, 78.
MANUEL DE CAPPADOCE. Commentaire sur les Oracles, 63.
MANUEL CHRYSOLORAS. Lettres, 105.
MANUEL PALÉOLOGUE, 98.
MANUEL PHILÉ. Vers, 92.

MARC LE MOINE, 27, 102.
MARIANUS. Voir FRANÇOIS.
MARIE (SAINTE), 63.
MARITIMES (LOIS), 26.
MATTHIEU (SAINT). Chaîne des Pères, 27, 93.
MATTHIEU LE MOINE, 92.
MATTHIEU PANARÈTE. Contre les Latins, 100, 101.
MAUROMATI. Voir JEAN.
MAURUS USERIUS, 100.
MAXIME (S.), 27, 39, 40, 68, 98. — Sur Denys l'Aréopagite, 26, 66.
MAXIME LE MOINE, 102.
MAXIME PLANUDE. Traduction des distiques de Platon, 106.
MAXIME DE TYR, 66.
MÉNANDRE, le rhéteur, 93.
MÉTROPOLES. Dépendant de Constantinople, 78. — Dépendant d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, 79.
MICHÉE. Vers sur lui, 10.
MICHEL LE MOINE, 75.
MICHEL MALÉAS, 21.
MICHEL PSELLUS, 7. — Sur Aristote, 7. — Sur les Oracles, 25.
MINUCIANUS, 93.
MURMURIS. Voir CORNELIUS.

N

NECTAIRE DE CONSTANTINOPLE, 67, 103.
NEMESIUS. De la nature de l'homme, 25, 42.
NÉOPHYTE. Sur le Cantique des cantiques, 71.
NICÉE. Concile, 64. — Profession de foi, 91.
NICÉPHORE DE CONSTANTINOPLE, 101, 107.
NICÉPHORE GRÉGORAS. Histoire, 97. — Sur Synesius, 25.
NICÉTAS DE BYZANCE, 74, 90.

NICÉTAS D'HÉRACLÉE. Sur saint Grégoire de Nazianze, 67, 98.
 NICÉTAS PAPHLAGON, 75.
 NICOLAS CABASILAS. Sur la liturgie, 62.
 NICOMACHE DE GÉRASE. Harmoniques, 78.
 NIL (SAINT), 77, 94, 98, 99.
 NIL CABASILAS. Lettre à Nicolas, 62. — Sur le Saint-Esprit, 91, 97.

O

OFFICES, de la grande église, 79.
 OLYMPIODORE. Sur Jérémie, 61.
 OLYMPIODORE, philosophe platonicien. Sur le Phédon de Platon, 6.
 OPIEN. Scholies sur les Halieutiques, 79, 80.
 ORACLES SYBILLINS, 63.
 ORIGÈNE, 77, 94, 98. — Sur saint Jean, 76. — Contre Celse, 60.

P

PACHYMÈRE. Voir GEORGE.
 PANARÈTE. Voir MATTHIEU.
 PAPPUS. Voir JEAN.
 PATRIARCHES. Liste chronologique, 78.
 PAUL (SAINT). Son éloge, 102.
 PEDIASIMUS. Voir JEAN.
 PHILÉ. Voir MANUEL.
 PHILOLAUS, 6.
 PHILON D'ALEXANDRIE, 72, 94, 98. — OEuvres, 69, 70.
 PHILOPONUS. Voir JEAN.
 PHOTIUS. Bibliothèque, 89, 90. — Contre les Latins, 75. — Lettres, 110.
 PIERRE (SAINT). Son éloge, 102.
 PIERRE CARNÉADE, 6.
 PINDARE. Olympiques et Pythiques, 100.
 PLANUDE. Voir MAXIME.
 PLOTIN. Ennéades, 90, 96. — Sa vie, par Porphyre, 96.

PLUTARQUE, 7.
 POLITIEN. Voir ANGE.
 POLYBE, 94.
 POLYCHRONIUS, 94.
 PORPHYRE, 23, 37. — Sur Ptolémée, 78. — Vie de Plotin, 96.
 PROCLUS, 94. — Sur le Cratyle et l'Eutyphron, 80. — Sur le Parménide, 72. — Sur le premier Alcibiade, 66. — Institutions théologiques, 80. — Sur la théologie de Platon.
 PROCOPE DE GAZA, 94. — Sur les Proverbes, 71, 94.
 PROVERBES. Explication, 94.
 PSAUMES. Chaîne des Pères, 61, 73. — Explication, 98.
 PSAUTIER SLAVE, 5.
 PSELLUS. Voir MICHEL.
 PTOLÉMÉE. Harmoniques, 78.
 PYTHAGORICIENS, 6.

Q

QUINTILIEN. Voir ARISTIDE.

R

RHODIENS. Lois, 26.

S

SALOMON. Ecclésiaste, 71. — La Sagesse, 71, 94.
 SRENUM D'ANTISSA. Sections coniques, 66.
 SEVERIANUS, 37.
 SEXTUS EMPIRICUS, 76.
 SIAMPS LE PERSAN. Astrologie, 97.
 SIMMIAS, 6.
 SIMOCATTA. Voir THÉOPHYLACTE.
 SOCRATE, 6.
 SOPHRONIUS, 60. — Lettre à Sergius, 91.

MANUSCRITS
 GRECS
 DE MADRID.

116 NOTICES DES MANUSCRITS.

MANUSCRITS
GRECS
DE MADRID.

STRATON. Difficultés, 7.

SUIDAS. Lexique, 107.

SYLVESTRE SYROPULE. Histoire du concile
de Florence, 24, 105.

SYNESIUS. OEuvres, 24, 25.

SYNODICON, 106.

SYRIANUS. Sur Aristote, 75.

SYROPULE. Voir SYLVESTRE.

Actes des apôtres et les Lettres catho-
liques, 101. — Dialogues, 25. — His-
toire, 75.

THÉOPHYLACTE SIMOCATTA. Dialogue, 25.
— Histoire, 75.

TITE, 27.

TRYPHON D'ALEXANDRIE. Sur les mots, 110.

TRYPHON. Voir GEORGE.

TZETZÈS. Voir JEAN.

T

TESTAMENT (NOUVEAU), imprimé, 77.

THEMISTIUS, 19. — OEuvres imprimées,
89.

THÉODORE BALSAMON. Constitutions ecclé-
siastiques, 26.

THÉODORE RHAITHUENSIS, 64.

THÉODORE STUDITE, 101.

THÉODORET, 94, 98. — Commentaires
sur l'Écriture sainte, 76. — Sur les
Psaumes, 22.

THEOGNOSTUS, 103.

THÉOPHILE, 94.

THÉOPHRASTE, *De sensibus*, 68.

THÉOPHYLACTE. Sur les Prophètes, 71. —
Sur le prophète Osée, 103. — Sur les

U

USERIUS. Voir MAURUS.

V

VERGARA, docteur, 109.

X

XÉNOPHON. *Oeconomicus*, imprimé, 110.

XIPHILIN. Épitome de Dion Cassius, 103.

Z

ZONARE. Voir JEAN.

ERRATA.

Page 26, ligne 13, au lieu de Tarente, lisez Trente.

NOTICE

SUR

LE NUMÉRO 17251

DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

PAR

M. HAURÉAU.

Ce volume est un de ceux que les chanoines de Notre-Dame offrirent, en 1756, au roi Louis XV. Il est composé d'œuvres diverses, copiées en divers temps. On constate que l'écriture des unes porte les marques du XII^e siècle, tandis que celle des autres paraît être du XIII^e.

Au XII^e appartient le premier cahier, qui nous offre le texte de l'Apocalypse, avec une glose continue qui commence par ces mots : *Hanc revelationem videre meruit Joannes in P(athmo) insula ob Evangelii prædicationem*. L'auteur de cette glose nous est inconnu. On lit, fol. 1 : « Sicut in sæcularibus libris quæritur quæ sit materia, quæ auctoritas, quæ auctoris intentio, cui parti philosophiæ supponatur, sic quoque in hoc prophetico quæri solet. » Où ces questions ont-elles été, pour la première fois, posées en ce qui regarde l'Apocalypse? C'est dans la glose ordinaire qu'on attribue communément à Walafrid Strabon. Or, entre Walafrid Strabon et le XIII^e siècle, tous les commentateurs connus de l'Apocalypse sont Haimon d'Halberstadt ou Remi d'Auxerre, Anselme de Laon, saint Bruno d'Asti, Rupert, Gilbert de La Porrée, Richard de Saint-Victor, l'abbé de Fiore Joachim, et la glose que renferme notre manuscrit diffère de toutes celles qui

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

portent ces noms. Elle est, d'ailleurs, considérable, car elle occupe soixante pages, bien que l'écriture en soit très fine.

A la suite est le dessin d'une sphère qu'accompagnent de courtes explications. Sur le même feuillet ont été transcrits, par une main plus moderne, quelques fragments de théologie scolastique, dont le premier, qui est le plus étendu, commence par ces mots : *Christus assumpsit hominem, id est animam et carnem, et, postquam semel assumpsit, non postea reliquit*. Il est difficile de savoir à qui ces fragments appartiennent; il est même douteux qu'il soient du même auteur. Les derniers ont pour matière des arguments sophistiques, qui sont bien ou mal réfutés. Nous citerons celui-ci pour exemple :

Quæritur si de unoquoque ordine angelorum ceciderunt aliqui. Ita. Ergo de ordine seraphim; ergo de illis qui ardebant caritate. Falsum; sicut hoc : De scolaribus magistri Petri quidam fuerunt ultra mare; ergo scolares ejus erant quando erant ultra mare.

Ces subtilités avaient eu tant de succès en Grèce qu'Aristote crut devoir prendre la peine d'en démasquer tous les artifices. Elles ne furent pas en moindre faveur dans nos écoles, au XIII^e siècle; ce qui fit le plus grand tort à la logique.

Viennent ensuite deux copies, l'une et l'autre incomplètes, l'une et l'autre anonymes, d'un commentaire sur les premiers versets de la Genèse. Le prologue, au verso du feuillet 33, commence par : *Tria sunt in veteri Testamento loca quæ ad intelligendum difficiliora esse sacræ Scripturæ (periti) censuerunt*. Le texte, aux feuillets 31 et 34, débute ainsi : *Immensam igitur abyssum profunditatis Geneseos triplici perscrutantes expositione*. C'est le commentaire de Pierre Abélard, publié, pour la première fois, par Martène, *Thesaur. nov. anecd.*, t. V, col. 1,361, d'après un manuscrit du Mont-Saint-Michel, imprimé de nouveau par M. Cousin, d'après Martène, *Petri Abælardi Opera*, t. I, p. 625. On n'a jamais contesté ce commentaire à Pierre Abélard. Son nom se lit dans le manuscrit du Mont-Saint-Michel, qui est aujourd'hui le numéro 135 de la bibliothèque d'Avranches. En outre, il se désigne clairement lui-même dans le prologue, quand, s'adressant à

l'abbesse du Paraclet, il lui dit : « Supplicando postulas et postulando supplicas, soror Heloissa, in sæculo quondam cara, nunc in Christo carissima, quatenus in expositionem horum tanto studiosius intendam quanto difficiliorem eorum esse constat intelligentiam et specialiter hoc tibi et filiabus tuis spiritalibus persolvam. »

Nous avons donc éprouvé le plus vif contentement quand, toute colation faite, nous avons pu nous dire : ce manuscrit anonyme est un exemplaire, jusqu'à ce jour ignoré, d'une glose précieuse; précieuse, puisque l'illustre Pierre Abélard en est l'auteur incontesté. Ce qui ne pouvait manquer d'accroître notre satisfaction, c'est que nous avons, bientôt après, reconnu que notre texte imparfait l'est moins toutefois que celui d'Avranches, qui finit, au verset 17 du deuxième chapitre, par une phrase inachevée. Voici la phrase entière et la suite de la glose :

• *In quacumque.* Comminationè pœnæ ad obedientiam eum adhortatur, dicens quod, quacumque die lignum illud vetitum attingat, ex morte animæ, id est peccato tunc commisso, mortem postmodum corporis incurret, quasi geminam mortem subiturus; vel morte in teipso morieris tu (et) in posteris tuis. Commotione pœnæ eum adhortatur; sed fortasse requiris cur illud prohibuit in quo sciebat eos transgressuros, et in quo nullum fieret peccatum si non præcessisset præceptum. Quis non videat quasi occasionem eum quærere qua tale quid committerent in quo transgressi punirentur, et, rei constituti, damnari mererentur? Sed dico : Quid, si occasionem quærebat ante hominis peccatum qua meliorem eum redderet post peccatum, eum scilicet per seipsum requirendo et propria morte redimendo, tantamque nobis caritatem exhibendo qua, sicut ipsemet ait, majorem dilectionem nemo habet! Ex hac quippe summa dilectione nobis exhibita tanto amplius Deum diligimus quanto diligendi eum majorem causam habemus. Quo vero amplius eum diligimus post peccatum meliores ex hoc effici-mur, et per ejus misericordiam ipsum malum nostrum, in martyrium nobis conversum, est bonum; plus quippe una femina modo apud Deum valet et gratior ei per meritum existit quam multa millia hominum facerent si semper sine peccato perseverassent. Si enim nulla esset adversitatum pugna, ubi esset victoriæ corona? Quod quidem ille diligenter attendebat qui, in benedictione cerei paschalis, super hac misericordia Dei exclamans, ait : « O mira circa nos • tuæ pietatis dignatio! O inæstimabilis dignatio caritatis! Ut servum redimeres, • filium tradidisti! O certe necessarium Adæ peccatum, quod Christi morte de-

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

N° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

« letum est! O felix culpa, quæ talem ac tantum meruit habere redemptorem! »
 Quod si etiam objicias neminem hominum peccaturum si illi primi homines non peccassent, vel si præceptum obedientiæ nullum accepissent, nulla id ratione vel auctoritate roborari potest. Quis enim ignoret e justis parentibus pessimos nasci, vel e converso? Unde etiam posteri eorum fortiores essent ad resistendum peccato quam illi quorum proprius et specialis auctor Deus ipse fuisse videtur? Quis denique nesciat per naturalem rationis legem, sine præcepto, nos posse cognoscere in quo Deum offendere vel peccare possemus? Non enim Caim, vel omnes qui ante legem fuerunt, quid Deo placeret et displiceret ignorabant, cum, hoc vitantes, illud appetent, vel e contrario pœnam incurrerent. Nequaquam igitur immunes a peccato eos persistere concedendum est, si præceptum obedientiæ nullum accepissent; omni sine præcepto quoque contra conscientiam agere possent inique. Dicis etiam quod tam modicum peccatum de gustu illo pomi, quod reparabile erat, nequaquam tanta pœna, in totam etiam posteritatem filiorum redundante, puniri debuit, cum majora quotidie peccata committantur et modicam satisfactionem habeant. Quibus respondeo quod in illo primo, etsi leviori, peccato homo debuit experiri quantum Deo graviore culpæ displicent, quas non corporalibus et transitoriis pœnis vindicaret, sed etiam perpetuis et his gravissimis, non illis mitissimis quas, ut ait Augustinus, parvuli non regenerati sustinent.

Dixit quoque. Tanquam si diceretur : Non solum illud quod præmissum est dixit, verum etiam id quod sequitur; quamvis illud aliter dixerit, per angelum loquendo, hoc apud se disponendo.

Esse hominem solum; id est unum hominem solum perseverare, sine societate feminæ.

Faciamus. Pluraliter dicit in creatione quoque feminæ, sicut superius in creatione viri pariter ac feminæ, cum ait : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.*

Ei; scilicet viro jam creato.

Adjutorium; ad illud præcipue quod superius dixisse perhibetur, dicens : *Crescite et multiplicamini.*

Simile sibi; id est ejusdem speciei cujus vir, cum ipsa quoque, ut dictum est, femina homo vocetur.

Formatis igitur. Istud igitur ita legendum est, quod, formatis cunctis animalibus terræ et cet., *igitur*, scilicet quæ jam formata erant, Dominus adduxit ea ad Adam.

Et universis volatilibus. Subaudi : formatis non tantum de humo, sed, ut supra dictum est, de aquis.

Adduxit ea. Si in archam de singulis animalibus vel volucris bina et bina et septena et septena ingressa sunt, quid mirum si de singulis speciebus unum aliquod animal capere potuerit paradus?

Ad Adam. Hoc loco primum nobis occurrit nomen hebraicum Adam, quod commune nomen est tam viri quam feminæ, tantumdem valens apud Hebræos quantum hoc speciale nomen « homo » apud Latinos. Unde et in sequentibus dicitur : *Hic est liber generationis Adam.* In die qua creavit Deus hominem ad similitudinem Dei fecit illum masculum et feminam; creavit eos et benedixit illos et vocavit nomen eorum Adam in die qua creati sunt. Cum ergo dicitur *Adduxit ea ad Adam*, incertum est utrum ad virum tantum adducta sunt, vel ad virum simul et feminam, quos jam sexta die creatos esse propheta commemoravit, licet tunc modum creationis non distinxit sicut postea facit. Josephus, *Antiquitatum* libro I : « Adam hebraica lingua significat rubeus, quoniam conspersa terra rubra factus est; creata est enim virgo tellus et vera. » Beda super Genesi, libro II : « Et vocavit nomina eorum Adam in die qua creati sunt. Adam interpretatur homo, ut utrique sexui possit aptari. Unde recte dicitur : Vocavit nomina eorum Adam; id est homo. » Sicut homo latine ab humo, ita apud Hebræos Adam a terra nominatur. Unde et terrenus, sive terra rubra, interpretari potest. Item inest nomini Adam aliud sacramentum. Habet enim litteras quatuor, a quibus quatuor orbis plagæ, cum græce nominantur, initium sumunt, ut nomen protoplausti omnes mundi plagas in se mystice contineret, per cujus progeniem mundus erat omnis implendus.

Ut videret; scilicet plus inspiciendo naturas eorum, ad quas designandas postmodum aptaret vocabula; ad quod peragendum nequaquam sufficere credimus partem illa dierum nostrorum a mane usque post meridiem, quando increpatus est a Domino ac postmodum ejectus. Quid est autem quod sola animantia terræ et volucres ad Adam adducta memorantur ut eis imponeret vocabula, et non piscibus quoque vel arboribus et ceteris insensibilibus rebus hoc imposuisse dicitur? Id credo, non quod his tantum nomina dederit, sed quod ad commendationem divinæ potentiæ id plurimum spectet quod ad eum ita congregata fuerint et adducta, et, fortassis, quia hæc sola animantia, non etiam pisces, in sacrificio Domini ponenda erant ut typum Christi gestarent, digna fuerunt adduci a Deo ut ab Adam nomina susciperent.

Omne enim. Sic construe : omne nomen animæ viventis quod vocavit, hoc est

N° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

imposuit Adam, ipsum est nomen, juxta hebraicam scilicet linguam, quæ aliarum dicitur mater et origo.

Appellavitque. Sicut adducta sunt ut ab eo nominarentur.

Cuncta animantia. Cum superius dictum sit de solis animantibus terræ et volucris quod adducta sint ut nominarentur, quomodo hoc dicitur de Adam quod nominavit cuncta animantia, et mox subditur *Et universa* et cet., tanquam hæc non sint de animantibus? Sed fortassis, ne generaliter acciperetur quod dixit *cuncta animantia*, quasi ad determinationem subditur *et universa*, tanquam si diceretur: scilicet hæc omnia quæ sequuntur. In hebræo, pro eo quod dicitur animantia, habetur quadrupedia, id est domesticæ bestiæ; ubi et quod subjungitur, *bestias terræ*, vel agri, silvestria designat, ut sunt feræ.

Adam vero. Postquam de impositione nominum dixit, redit ad illud quod intermiserat, de creatione scilicet feminæ. Unde superius scriptum est: *Dixit quoque Deus: Non est bonum esse hominem solum; faciamus ei*, etc. Unde movere nos potest cur adeo propheta hoc dicere distulerit ut de impositione nominum intersereret; sed fortassis ut innueret a solo viro, non etiam a femina, imponi, antequam creationem feminæ poneret hanc impositionem decrevit inserendam esse. Et nota quod cum ait *Adæ non inveniebatur adjutor* et cet., hoc nomen *Adam*, quod commune est tam viri quam feminæ, quasi proprium viri facit jam creati, et adjuncto illo quod ait: *Adjutor similis ejus*; adjutor, ut diximus, ad propagationem generis humani.

Similis ejus; ejusdem scilicet speciei, ut supra quoque meminimus. Quamvis de femina id dicat, non tamen *adjutrix*, sed *adjutor* ponit, cum sæpe masculino genere indifferenter utamur pro utroque scilicet sexu; ut equus, cum dicitur: *Omne hinnibile est equus*.

Immisitque. Non hunc soporem consuetam et naturalem dormitionem hominis credo, sed talem qua redderet hominem ipsum insensibilem ut ab extractione costæ nullam doloris incurreret passionem, sicut et medici nonnunquam facere solent his quos incidere volunt.

Unam de costis. De latere viri, non de superiori vel inferiori parte, mulierem formare decrevit, ut eam, quasi sociam et collateralem, non quasi prælatam vel subjectam, ante peccatum intelligeret; post peccatum namque in potestatem et dominium viri tradita est.

Carnem pro ea; scilicet costa, non aliam ei costam restituens. Quod nequaquam de aliis viris intelligendum est, ut videlicet singuli viri numero costarum, ut quidam suspicantur, non sint pares feminis. In illo itaque primo viro id fa-

cere decrevit ut videlicet non costam restitueret, sed pro costa carnem substitueret, ut per hoc maxime admoneretur, cum illum locum costa vacuum sentiret, et quasi se viribus infirmatum ut ex ipso femina fieret, quanti apud Dominum femina quoque sit, quam cum aliquo detrimento vel debilitate viri, vel roboris, ex ossea ejus fortitudine creare decrevit; hinc quoque vir illam amplius diligeret, quam non per se illam sed de ipso creatam agnosceret.

Et adduxit. Cum dicitur *adduxit* videtur Dominus separatim, in aliquo loco, mulierem creasse, unde postmodum adduceret. Vel *adduxit* dicitur dum eam in conjugem tradidit atque in uxorem fœderavit.

Dixitque Adam. Prophetia hæc prima est, qua repletus Adam vigilans recognovit quid de dormientis costa factum est. Utrum id audibili verbo dixerit, jamdudum fortassis hebraicæ linguæ verbis inventis, aut intelligibili verbo mente concepit, incertum est.

Nunc os. Tanquam per se jam existens et a materia prima separatum.

De carne mea. Cum tamen superius nihil de carne Adæ ad formandam mulierem extractum esse dicatur, sed sola costa, unde datur intelligi quod costæ illi aliquid carnis adhæserit, quæ in carnem mulieris transierit? Si quis forte requirat utrum illud solum quod de Adam sumptum est in corpus mulieris transierit, an de elementis aliquid superadditum sit ad tantam corporis quantitatem reddendam, sicut et de incrementis puerorum credimus, ista profecto sententia et pars quæstionis novissima sola subnixa est ratione. Et nota quod solummodo ea quæ corporis sunt ex corpore suo traducta esse Adam recognoscit, innuens patenter nequaquam animam traduci posse, nec ex anima animam unquam propagari, sed singulis nostris creatis corporibus animas infundi, sicut de Adam superius dictum est. Sola itaque corpora ex aliis corporibus per traducem habent generari, cum aliqua eorum portio seminarium sit istorum; animæ vero cum omnino res simpliciores sint, nec ulla in quantitate suæ essentiæ partes habeant, nihil ex illis per aliquam portionem traduci in alicujus alterius creationem potest. Nonnullæ tamen causæ animæ parentum esse videntur animarum filiorum; sicut enim corpora eorum qui generantur formas et qualitates ex corporibus parentum contrahunt, ita etiam animæ istorum ex animabus illorum; quippe, sicut animæ parentum rationales vel brutæ sunt, ita et animæ filiorum naturaliter similes sunt et in eisdem oblectantur alimentis, et frequenter filii hominum in moribus quoque parentes imitantur, sicut in qualitatibus corporum. Unde nonnullæ, ut dictum est, causæ naturales et quædam origines animæ parentum videntur esse animarum filiorum, sicut et qualitates quædam quas incorporeæ naturæ constat esse aliarum qualitatum quas inferunt et quodam

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

modo naturaliter generare habent, sicut infirmitas unius infirmitatem alterius, vel in eodem in quo est subjecto pallorem efficit tanquam ex se natum, non tamen per traducem, sed per quamdam id efficiendi naturalem vim atque facultatem.

Virago quoniam de viro. Ut sic quoque sit nomine conjuncta sicut est et natura, nomen videlicet ex viro contrahens sicut et substantiam, ut ex ipsis quoque nominibus admoneantur quantum se diligere debeant qui tam conjuncti sint. In hebræo dicitur vir *is*, et inde femina dicta est *issa*. Latinus vero interpres, derivationem hebraicam prout potuit imitatus, *virago* a viro pro femina generaliter posuit, quamvis in usu modo non sit quod quælibet femina virago dicatur, sed illæ solæ quæ virilis, id est fortis, sunt animi.

Quamobrem. Hæc verba tam ipsius Adæ adhuc esse possunt quam prophetæ scribentis continuatio, quia illa quæ futura fuerat uxor Adæ sic ei tam per substantiam de ipso assumptam quam per derivationem nominis est conjuncta.

Relinquet homo et cet. Hoc est : quilibet ex his parentibus primis nascituri, ex eo quod Dominus in istis egit tanto affectu dilectionis, debebunt suis uxoribus adhærere ut curam earum curæ priorum parentum anteponan, majori sollicitudine istis quam illis in omnibus providentes.

Et erunt duo. Hoc est : ita sibi invicem æquales ut, in usu carnis contra fornicationem concesso, neuter alteri præsit, sed æque mulier in hoc habeat potestatem corporis viri sicut vir corporis mulieris. Et nota quod non est dictum *relinquit, sed relinquet.* Adam quippe, qui adhuc ex omnibus viris unus erat, non habebat (patrem) nisi Dominum et matrem nisi terram, quæ utique non erant derelinquenda propter uxorem. Tale est ergo : *Erant duo in carne una;* tanquam si diceretur : Erunt ita sibi uniti et pares in usu illo carnalis voluptatis ut in hoc debito exigendo æqualis sint penitus potestatis. Quærendum est cur apostolus in istis verbis Adæ magnum sacramentum Christi et Ecclesiæ præfigurari dicat : utrum Adam, cum hoc dixerit sacramentum, hoc intellexerit, quod videlicet Filius Dei incarnandus Ecclesiam sibi tanquam sponsam esset copulaturus? Quod nequaquam credibile est, cum nequaquam incarnatio hæc nisi pro reparatione hominis post lapsum et pro redemptione nostra facta videatur, quem profecto lapsum nequaquam Adam præsciisse credendum est. At vero si Adam his in verbis suis sacramentum non intellexit, Spiritus tamen Sanctus, qui per eum loquebatur, id nullatenus ignorabat.

Erant autem. Quod dignior et melior ante peccatum fuerit status hominis quam postea manifeste declarat, cum nullam erubescentiæ passionem incurrere tunc posset de nuditate sua, vel genitalium suorum. Unde nunc maxime post

peccatum confundimur, quamvis in usu talium membrorum maximam voluptatem habeamus, ut tanto major sit erubescentiæ passio quanto hæc carnalis voluptas delectabilior. Quæ quidem erubescencia unde nunc post peccatum accidat manifestum est, cum nemo videlicet ad coitum modo moveatur nisi beluino more, id est sola carnis delectatione, non aliqua in Dominum habita intentione. Quisquis enim uxorem . . .

Ici, malheureusement, s'arrête notre glose; elle est donc imparfaite, comme celle d'Avranches, mais elle s'étend beaucoup plus loin. Nous ne pensons pas, à la vérité, que la publication de ce texte inédit ajoute quelque chose à la considération dont Abélard jouit parmi les philosophes. De ses explications subtiles, nous pouvons dire pué- riles, aucune ne sera sans doute acceptée. Mais tout écrit d'un homme aussi considérable doit être tiré des ténèbres. Est-il bien certain, d'ailleurs, qu'on ne trouve dans celui-ci rien d'intéressant? N'y a-t-il pas un renseignement digne d'être recueilli par les histo- riens de la médecine dans cette glose d'une clarté parfaite : « Non hunc soporem consuetam et naturalem dormitionem hominis credo, sed talem qua redderet hominem ipsum insensibilem ut ab extrac- tionem costæ nullam doloris incurreret passionem, sicut et medici nonnunquam facere solent his quos incidere volunt? » Malgré le témoignage d'Ambroise Paré¹, malgré celui de Théodoric², qui est bien plus précis encore, on doute que les chirurgiens du moyen âge aient jamais endormi leurs malades avant de les opérer. On n'en douterait plus. Nous n'entendons pas garantir l'efficacité de l'agent anesthésique dont Théodoric enseigne la confection et l'emploi; mais voici ce que nous tenons et devons tenir pour certain, sur le rapport d'Abélard, digne assurément de toute confiance, c'est que les chirur- giens du XII^e siècle usaient de procédés quelconques pour rendre leurs patients insensibles à la douleur.

La glose d'Abélard finit au feuillet 46. Sur le même feuillet, se lisent quelques notes théologiques et quelques extraits de décisions canoniques. Ces notes et ces extraits sont sans aucun intérêt.

¹ *Œuvres*, liv. XXI, ch. XLIII. — ² *Theodorici Chirurgia*, lib. IV, cap. VIII.

n° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

Au feuillet 47 commence un assez gros recueil de sermons, intitulé : *Sermones secundum magistrum Gaufridum Babionem*. Ce Geoffroi Babion a été connu de Leland, qui, par conjecture, l'a dit Anglais et l'a fait vivre au XIV^e siècle. Plusieurs diplômes cités par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*¹ prouvent qu'il était scolastique d'Angers et qu'il vivait en 1110. Il est probable, ajoutons-nous, qu'il était né soit dans cette ville, soit aux environs, car tel est le titre d'un autre recueil de ses sermons, conservé dans le n° 499 de Douai : *Exhortationes seu admonitiones Goiffredi Babionis, Andegavensis, viri catholici, in solemnitatibus Domini et sanctorum ejus*. Ce manuscrit de Douai est du XII^e siècle, et du même temps est la copie que contient notre n° 17251. Ainsi nous voilà plus certains encore que Leland a rajeuni l'auteur d'environ deux siècles.

Les sermons de Babion ayant été, de son temps, très goûtés, il en existe d'assez nombreuses copies. Nous venons d'en citer deux; il y en a d'autres dans les n° 8433, 14933, 14934 de la Bibliothèque nationale, 940 de la Mazarine, 500 de Douai, 501 de Tours, et 228 du collège Balliol, à Oxford. Toutes ces copies ne sont pas complètes. Nous avons, du moins, constaté qu'il y a des lacunes dans toutes celles que possède la Bibliothèque nationale.

Ces sermons jadis si prisés sont-ils restés inédits? On croit qu'ils le sont encore; mais on se trompe; en effet ils ont été presque tous publiés par Beaugendre sous le nom d'Hildebert. Beaugendre a commis beaucoup de semblables erreurs; c'était bien le moins sagace des critiques. Dans le copieux recueil de sermons qu'il a donnés au public comme étant d'Hildebert, il y en a très peu qui soient de cet illustre évêque. On a déjà reconnu qu'il y en a bon nombre de Pierre Le Mangeur²; à peu près tout le reste appartient à Geoffroi Babion. Voici dans quels termes il nous raconte lui-même, avec sa grande naïveté, comment, en ce qui regarde Babion, il s'est laissé tromper. Ayant, dit-il, rencontré, dans le n° 468 de Saint-Victor, une liasse

¹ *Hist. litt. de la Fr.*, t. IX, p. 520. — ² *Hist. litt. de la Fr.*, t. XIV, p. 16.

de sermons anonymes dont le premier avait été plusieurs fois mis au compte d'Hildebert, il a dès l'abord supposé que l'auteur du premier pouvait être l'auteur des suivants; et puis, les ayant lus, et les ayant tous trouvés du même ton, du même style, il n'a plus alors douté qu'ils ne fussent tous d'Hildebert. Or le manuscrit de Saint-Victor qui portait le n° 468 du temps de Beaugendre est aujourd'hui le n° 14933 de la Bibliothèque nationale, et la liasse des sermons anonymes, qui commence au feuillet 97, contient un des recueils les plus considérables des sermons de Babion, le premier n'étant pas plus d'Hildebert que les autres. C'est là ce que Beaugendre aurait pu facilement constater sans sortir de la bibliothèque de Saint-Victor; les mêmes sermons s'y trouvaient en effet, sous le nom de Babion, dans le n° 1031, qui présentement est notre n° 14934.

Nous allons donner ici les premiers mots de tous les sermons de Babion qui nous sont connus, avec l'indication des volumes de la Bibliothèque nationale et de la Mazarine où ils se trouvent, ainsi que des auteurs auxquels ils ont été faussement attribués :

1° *Dicite, pusillanimes, confortamini... Ante adventum Domini, fratres carissimi...* N° 8433 (fol. 7), 14933 (fol. 97), 14934 (fol. 140), 17251 (fol. 47). Mazarine, n° 940 (fol. 1). Par ce sermon commence le recueil de Babion dans tous les manuscrits que nous avons cités. Dans les Œuvres d'Hildebert il est à la colonne 211.

2° *Sanctam ac delectabilem, gloriosam et singularem solemnitatem, hoc est nativitatem Domini.* N° 8433 (fol. 8), 14933 (fol. 98), 14934 (fol. 140), 17251 (fol. 48). Mazarine, n° 940 (fol. 2). Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 258.

On a fait à ce deuxième sermon l'honneur de l'attribuer encore à plusieurs Pères. Il a été publié sous le nom de saint Augustin au tome X, p. 209, de ses Œuvres, dans l'édition de Louvain. Il se lit, en outre, avec une fin différente, sous le nom de Maxime, évêque de Turin, dans les *Mélanges* de Baluze, t. II, p. 453; d'où il a passé dans

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

l'édition de Maxime, publiée à Rome en 1784; app., p. 21. Baluze l'avait tiré d'un manuscrit du XIV^e siècle.

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

3° *Apparuit benignitas et humanitas Salvatoris nostri Domini non ex operibus justitiæ quæ fecimus nos.* N° 8433 (fol. 9), 14933 (fol. 99), 14934 (fol. 141), 17251 (fol. 48). Mazarine, n° 940 (fol. 3). Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 260.

4° *Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderant vos, ut sitis filii patris vestri qui in cælis est. Dominus ac redemptor.* . . . N° 8433 (fol. 10), 14933 (fol. 100), 14934 (fol. 151), 17251 (fol. 49). Mazarine, n° 940 (fol. 4). Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 627.

5° *Vulpes foveas habent et volucres cæli nidos. . . De impietate hominum Dominus et redemptor noster.* . . . N° 8433 (fol. 11), 14933 (fol. 101), 14934 (fol. 142), 17251 (fol. 50). Mazarine, n° 940 (fol. 5). Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 635. Une phrase de ce sermon a causé beaucoup d'embarras à Beaugendre et à d'autres. Il s'agit de saint Jean l'évangéliste, dont la mort et les funérailles sont prolixement racontées par le prédicateur. Dans le texte édité par Beaugendre, on lit donc, col. 638 : « Benedicens omnes, se deposuit in sepulchro suo et jussit se operiri, et statim reddidit spiritum. Et protinus manna exiens de sepulchro apparuit, quod usque hodie *glunit* locus iste. » N'ayant, dit-il, trouvé ce mot *glunit* dans aucun lexique, Beaugendre a proposé plusieurs manières de l'entendre. Cela n'importe guère; mais ce qui importe, c'est qu'ayant fourni le mot à Carpentier, l'auteur des premières additions au *Glossaire* de Ducange, il l'a contraint de l'interpréter à son tour. C'était le mettre dans un grand embarras. Comment celui-ci s'en est-il tiré? *Glunnire*, lisons-nous dans le *Glossaire*, « in Sermonibus Hildeberti Cenoman., p. 638, pro *Grunnire*. Vide in hac voce; » et nous voyons, au mot *Grunnire*, qu'il signifie « grogner ». Ainsi, dit le prédicateur, la terre qui couvre le tombeau de l'apôtre « grogne » encore l'encens. La locution doit être

jugée vraiment singulière. Mais voici le texte du passage dans le manuscrit de Notre-Dame : « Et protinus manna exiens de sepulchro apparuit; quod usque hodie *gignit* locus ille. » Rien de plus clair.

6° *Cum natus esset Jesus in Bethleem, in diebus regis Herodis... Cum creator omnium, fratres carissimi...* N^{os} 8433 (fol. 12), 14933 (fol. 103), 14934 (fol. 142), 17251 (fol. 51). Mazarine, n^o 940 (fol. 6). Dans les Œuvres d'Hildeberr, col. 286.

7° *Cum descendisset Jesus de monte, secutæ sunt eum multæ turbæ... Quando Christus, fratres carissimi...* N^{os} 8433 (fol. 13), 14933 (fol. 104), 14934 (fol. 143), 17251 (fol. 52). Mazarine, n^o 940 (fol. 7). Dans les Œuvres d'Hildeberr, col. 289.

8° *In omnibus, fratres carissimi, exhibeamus nosmet ipsos sicut Dei ministros... Dominus et redemptor noster...* N^{os} 14933 (fol. 145), 14934 (fol. 162, 8^o), 17251 (fol. 53, 8^o). Dans les Œuvres d'Hildeberr, col. 681. A bon droit Beaugendre trouve très obscure une phrase de son texte; mais il y a dans ce texte une lacune considérable. On y lit :

Servi Domini dicuntur qui non ad oculum serviunt, sed qui voluntati Dei in omnibus fideliter obediunt et tunc in tantam Dei familiaritatem promoventur, terreno commodo, non pro hominum salute, et, cum judicantur specialius servire Deo, serviunt mundo.

Cela est tout à fait incompréhensible. Mais, dans le manuscrit que nous avons sous les yeux, nous lisons :

Servi Domini dicuntur qui non ad oculum serviunt, sed qui voluntati Domini fideliter obediunt, et tunc in tantam familiaritatem Domini promoventur quod jam non servi sed amici vocantur, sicut Spiritus ait : *Nuntii mei estis si feceritis quæ ego præcipio vobis*. Sed sic ait Apostolus : *Divisiones gratiarum sunt et divisiones ministeriorum sunt*. Alius autem habet officium sacerdotis, alius levitæ, alius subdiaconi, alius acolyti, alius exorcistæ, alius lectoris, alius ostiarii, alius custodiæ martyrum, alius decanatus, alius cantoris, alius archidiaconatus, alius

n° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

canonicatus, alius prædicationis, alius doctoris, et unusquisque de officio suo fideliter servire ad honorem Dei et ad utilitatem proximi. Præcepit enim Apostolus : *Singuli sitis alter alterius membra ministrando*. Si enim sacerdos est, subveniat proximo ex dilectione in missa cantanda; si levita, in évangelio; si subdiaconus, in epistola, et ita eritis membra ministrando; sive qui docet sit membrum alterius in doctrina, nec doceat pro pecunia, sed pro doctrina fratrum. Sunt enim quidam qui donum Sancti Spiritus vendunt, qui non cantant nisi ex intentione nummi, non ex dilectione proximi, et qui prædicant pro tereno commodo, non pro hominum salute, et, cum videantur specie tenus servire Deo, potius serviunt nummo.

9° *Postquam impleti sunt dies purgationis Mariæ . . . Consuetudo, fratres carissimi, erat in veteri lege . . .* N° 8433 (fol. 14), 14933 (fol. 105), 14934 (fol. 144), 17251 (fol. 56). Mazarine, n° 940 (fol. 8). Dans les OEuvres d'Hildeberr, col. 506. Nous ne continuerons pas à donner l'indication des feuillets, les sermons se succédant en même ordre dans les divers manuscrits. Quand par hasard cet ordre sera troublé, les feuillets seront indiqués de nouveau.

10° *Audi, Israel, mandata vitæ . . . Admonet vos Dominus, fratres carissimi, per Hieremiam . . .* N° 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n° 940. Dans les OEuvres d'Hildeberr, col. 316.

11° *Si quis diligit me sermones meos servabit . . . Unde Psalmus: Furor illis secundum similitudinem serpentis.* N° 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n° 940. Dans les OEuvres d'Hildeberr, col. 351.

12° *Maria, soror Moysi, peccavit marmurando contra eum.* N° 8433, 14933, 14934. Mazarine, n° 940. Dans les OEuvres d'Hildeberr, col. 297. Trompés par Beaugendre, les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont vu dans ce sermon une allusion à certaine pratique, conservée de leur temps, sous une forme adoucie, dans l'église du Mans ¹. Le sermon n'étant pas d'Hildeberr, l'allusion est à tort supposée.

¹ *Hist. litt. de la Fr.*, t. XI, p. 317.

13° *Nolite diligere mundum neque ea quæ in mundo sunt, quoniam omne quod est in mundo concupiscentia carnis.* N^{os} 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 347.

N^o 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

14° *Excutere de pulvere, consurge sede, filia Jerusalem . . . Quia hoc dicit Dominus . . . Audite, fratres carissimi, quam dulciter.* N^{os} 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 342.

15° *Noli æmulari in malignantibus . . . Multi in mundo sunt, fratres carissimi, qui cum videant homines hujus sæculi florere.* N^{os} 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 755.

16° *Dicite, filie Sion . . . Mandat vobis rex cælestis, fratres carissimi, per prophetam Zachariam, gaudium sui adventus.* N^{os} 8433, 14933, 14934. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 367.

17° *Dominus noster Jesus Christus, fratres carissimi, ut per suum sanguinem sanctificaret populum suum.* N^{os} 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 435. Beaugendre signale, dans ce sermon, plusieurs allusions historiques. Il en trouve d'abord à des cérémonies qui n'avaient lieu, dit-il, que dans l'église du Mans; ensuite il en trouve d'autres à des évènements dont cette église fut le théâtre, au temps de Guillaume le Roux ou de Henri I. Tout cela n'a pas le moindre fondement.

18° *Scitote, fratres carissimi, quia vetus homo noster crucifixus est ut destruat corpus peccati.* N^{os} 8433, 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 761.

19° *Ecce odor filii mei . . . Adgratulatur vobis, fratres carissimi, pater*

N° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

cœ/estis. N°s 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 362. Interprétant à sa manière un passage de ce sermon où il est parlé de moines et de laïques, Beaugendre en conclut qu'il fut prononcé dans l'abbaye de Cluni, où, dit-il, étudiaient pêle-mêle laïques et moines; ce qui prouve, s'empresse-t-il d'ajouter, qu'Hildebert fut, dans sa jeunesse, moine à Cluni. On voit ce que vaut cette preuve. A la vérité, Beaugendre l'appuie sur d'autres; mais les autres ne valent pas mieux.

20° *Dominus noster Jesus Christus in qua nocte tradebatur accepit panem, gratiam agens*. N°s 8433, 14933, 14934. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 421.

21° *Estote imitatores Dei, sicut filii carissimi, et ambulate in dilectione*. N°s 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 431.

22° *Cum intinxisset Dominus Jesus panem, dedit Judæ Simonis Scariotis et post bacellam introivit in illum Satanæ . . . Satis novit caritas vestra, fratres carissimi*. N°s 8433, 14933, 14934. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 417.

23° *Sciens Jesus quia venit ejus hora . . . Vos autem, fratres carissimi, Dei gratia intelligatis quæ a Domino nobis præcipiuntur*. N°s 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 753.

24° *Venite, filii, audite me . . . Audite, fratres carissimi, quam dulci voce, quali affectu*. N°s 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 389. Beaugendre dit n'avoir pu comprendre les dernières phrases de ce sermon, altérées par le copiste du manuscrit de Saint-Victor. Nous lisons ainsi ces dernières phrases dans le manuscrit de Notre-Dame :

Sicut ergo estis præparati in exterioribus, fratres carissimi, ita in interioribus

mentis habitaculum mundum, ad Dominum nostrum suscipiendum, præparetis, ut vos, membra Christi cum capite juncti, possitis in cœlesti aula cum eo vitæ perpetuæ fieri participes. Sed qui reconciliantur alii finitive parati sunt ad corpus Domini percipiendum, alii nondum digni sunt sacramentorum quia nondum pœnitentiam finierunt, sed ad gaudium tantæ festivitatis communicandum ex indulgentia ad tempus in ecclesia recipiuntur, ut integrum corpus esse gaudeat de capitis resurrectione et possit per resurrectionem hujus solemnitatis ad superna gaudia pervenire.

Ce texte est, en effet, tout autre que celui de Saint-Victor, lu par Beaugendre.

25° *Popule meus, quid feci tibi. . . Diu toleravit nos Dominus, fratres carissimi, diu distulit pœnam, invitans nos ad pœnitentiam.* N^{os} 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 748.

26° *Paulus apostolus ait: Etenim. . . Si enim Pascha Christus nostrum, pensandum est nobis quid de Pascha lex loquatur.* N^{os} 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 454, 839.

27° *Divina Scriptura, fratres carissimi, nos aliquando ad lacrymas, aliquando ad gaudium invitat.* N^{os} 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 463.

28° *Dominus noster, nolens aliquem nostrum perire et ecclesiam suam velut in agrum. . .* N^{os} 8433, 14933, 14934. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 759.

29° *Verbum crucis pereuntibus quidem stultitia est; his autem qui salvi sunt virtus est Dei. Quia fidelibus, fratres carissimi.* N^{os} 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n^o 940. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 586.

N^o 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

n° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

30° *Quis vestrum habebit amicum et ibit ad illam media nocte et dicet illi : Amice . . .* N° 8433, 14933, 14934. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 465.

31° *Confitemini alterutrum peccata vestra . . . Cum in aliis diebus, fratres carissimi, ad confessionem et pœnitentiam debeatis invitari . . .* N° 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 469.

32° *Quotiescumque, fratres carissimi, sanctorum martyrum solemnia celebramus.* Ce sermon n'existe que dans le n° 14934 (fol. 160). Ainsi n'est-il pas certain qu'il soit de Geoffroi Babion. Les éditeurs de Louvain l'ont inséré dans les Œuvres de saint Augustin, t. X, p. 428; mais à tort. C'est un sermon du moyen âge, puisqu'on y lit : « Potest dicere : *Non possum res meas totas pauperibus dare et in monasterio Deo servire.* » Comme il manque dans notre n° 14933, il manque aussi dans les Œuvres d'Hildebert.

33° *Elevatus est sol in cœlum . . . Hodie, fratres carissimi, est Ascensionis Domini jocunda festivitas.* N° 8433, 14933, 14934, 17251. Mazarine, n° 940. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 472. On va voir comment une erreur en cause une autre, souvent plus grave. Dans ce sermon il est dit que Dieu créa d'abord un ange supérieur, plus beau, plus sage que les autres. C'est une opinion que Beaugendre ne condamne pas, mais qu'il juge particulière. Or, ayant rencontré, dans un manuscrit de Lire, à la suite du sermon, un écrit anonyme où la même opinion se trouvait aussi clairement exprimée, il a supposé que l'auteur du sermon l'était aussi de l'écrit anonyme, qu'il a publié pareillement sous le nom d'Hildebert; *quem proinde, dit-il, ut ejus legitimum factum publica luce donandum consumimus.* Il nous en coûte d'en vouloir à Beaugendre, qui, nous le reconnaissons, a bien des titres à notre respect; cependant nous ne lui pardonnons pas de nous avoir ici trompé, nous après beaucoup d'autres. Il a donc inséré l'écrit ano-

nyme dans les OEuvres d'Hildebert; c'est le *Tractatus theologicus*, qui commence à la col. 1,009. Mais dans cet écrit, à côté du théologien, se montre un philosophe. C'est ce qu'on a depuis longtemps constaté; d'où l'on a conclu qu'Hildebert avait eu, comme beaucoup d'autres théologiens, ses opinions, sa doctrine philosophique. La conclusion était rigoureuse; mais les prémisses en étaient fausses. Nous l'avons reconnu¹, mais trop tard, après avoir discoursu sur la philosophie d'Hildebert². En fait, le sermon est de Geoffroi Babion et le *Tractatus theologicus*, inséré, pour la raison que l'on sait, dans les œuvres d'Hildebert, est le *fœtus legitimus* du célèbre chanoine Hugues de Saint-Victor, publié sous son nom, dès l'année 1648, par ses confrères, sous le titre de *Sententiæ*. Quant à la thèse de l'ange primitif et supérieur, il paraît qu'elle avait, au XII^e siècle, plus d'un partisan.

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

34° *Verbo Domini cœli firmati sunt . . . Fratres carissimi, scire debetis quæ et quanta sit solemnitas.* N°s 14933, 14934, 17251. Dans les OEuvres d'Hildebert, col. 482.

35° *Apposita nobis ad manducandum caro Christi et sanguis ejus ad bibendum. Non est hominis apparatus, sed Dei.* N° 17251. Dans les OEuvres d'Hildebert, col. 495.

36° *Dum complerentur dies Pentecostes . . . Congruum satis est, fratres carissimi, ut in his diebus . . .* N°s 14933, 14934. Dans les OEuvres d'Hildebert, col. 485.

37° *Ubi venit plenitudo temporis, misit, Deus . . . Fratres carissimi, magna dispensatione voluit Dominus.* N°s 14933, 14934. Dans les OEuvres d'Hildebert, col. 869.

¹ *Quelques lettres d'Innocent IV*, p. 66.
(Extrait du t. XXIV, II^e partie, de ces
Notices et Extraits, p. 222).

² *Histoire de la phil. scolastique*, prem.
pér., p. 308.

n° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

38° *Beati Laurentii martyris, cujus natalis hodie, clamamus passionem.*
 N° 14934.

39° *Audite omnes in populo et, negligentes aliquando, sapite. Ite ad sepulcra mortuorum. . .* N° 14934. Ces deux sermons de Babion n'existant pas dans le n° 14933, Beaugendre ne les a pas connus. Aussi ne les trouve-t-on pas dans les Œuvres d'Hildebert.

40° *Cum egrederetur Loth de Sodomis, locuti sunt ad eum angeli, dicendo : Salva animam tuam. . . Novistis, fratres carissimi, quod Loth, nepos Abrahæ. . .* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 805.

41° *Ecce quam bonum et quantum jocundum habitare fratres in unum. Sic gratulatur dilectissimi. . .* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 797.

42° *Legitur, fratres carissimi, quod Jacob habuit duas uxores.* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 813.

43° *Quæsivi dilectum meum. . . Hæc verba, fratres carissimi, sunt ecclesiæ contemplativæ.* N° 14933, 14934. Ce sermon ne paraît pas avoir été publié par Beaugendre. C'est une omission que nous ne lui reprochons pas.

44° *Omnis gloria ejus, filiæ regis. . . In hoc versu prophetico, filiæ carissimæ. . .* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 828. Une note du xvi^e siècle, qu'on lit à la fin des n° 14933 et 14934, attribue ce sermon et le suivant à Pierre Le Mangeur. Mais c'est une attribution qui, dans les deux cas, ne semble pas devoir être admise. Les deux volumes où nous trouvons cette note offrent l'un et l'autre un recueil assez considérable de sermons qu'on ne peut contester à Pierre Le Mangeur. Or les deux sermons dont il s'agit ne sont pas

dans ce recueil. Remarquons, en outre, que Pierre Le Mangeur ne prêche pas du tout sur le même ton que Geoffroi Babion; il a beaucoup plus de vivacité, mais beaucoup moins de bonhomie.

45° *Dixit Paulus apostolus : Non est potestas nisi a Deo . . . Audite, fratres carissimi, quod apostolus Domini clamat . . .* N^{os} 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 707. Ce sermon a donc déjà été réclamé pour Hildebert et pour Pierre Le Mangeur. Il l'a pareillement été pour Yves de Chartres, mais par simple conjecture. Cette conjecture est d'un chanoine de Rouen, Jean Prévost, qui, ayant rencontré ce sermon et cinq autres dans un manuscrit de Bigot, où ils étaient anonymes, les a publiés en 1679, à la suite du *Traité des Offices* de Jean, évêque d'Avranches¹, comme pouvant être attribués à l'évêque de Chartres. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont, disent-ils, « solidement réfuté » cette attribution dans leur tome X^e. Ils ont en effet, dans ce tome X^e, convaincu d'erreur le chanoine Jean Prévost²; mais ils n'auraient pas dû plus tard, dans leur tome XI^e, reprocher à Beaugendre de n'avoir admis que trois de ces sermons dans les Œuvres d'Hildebert³. Trois sur six, c'était encore trois de trop.

Une autre faute commise par les auteurs de l'*Histoire littéraire*, faute certainement plus grave, a été de mentionner parmi les écrits de Babion, après les sermons, un traité sur la puissance royale qui commence, disent-ils, par *Dicit Paulus apostolus : Non est potestas*⁴. Leland, Pits et Fabricius, avaient déjà cité ce traité purement imaginaire. Ce traité, c'est le sermon dont il vient d'être parlé.

46° *Homo quidam, peregre proficiscens, vocavit servos suos . . . Hæc parabola, fratres carissimi, dicta est a Domino discipulis.* N^{os} 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 692.

¹ Ils sont reproduits dans le t. CXLVII de la *Patrologie* de M. l'abbé Migne, col. 219 et suiv.

² *Hist. litt. de la Fr.*, t. X, p. 138.

³ Tome XI, p. 352.

⁴ Tome IX, p. 521.

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

47° *Locutus est Dominus ad Moysen, dicens: Homo, de semine . . . Fratres carissimi, timeo ne quosdam vestrum tangat hæc sententia.* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 697.

48° *Locutus est Dominus ad Moysen, dicens: Sacerdos qui habuerit maculam . . . Fratres carissimi, omnia quæ in veteri lege de sacerdotio jubentur, ad nostrum sacerdotium spiritualiter intellecta . . .* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 678. C'est encore un des sermons faussement attribués par Jean Prévost à Yves de Chartres¹.

49° *Posuit Moyses in tabernaculo labrum æneum in quo lavarentur Aaron et filii ejus . . . Hujus rei figura.* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 689.

50° *Designavit Jesus et alios septuaginta duos . . . Elegit, fratres carissimi, Dominus in primitiva ecclesia . . .* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildeberty, col. 855.

51° *Væ pastoribus qui disperdunt et dilacerant greges . . . Deus Israel ad pastores qui dispergunt populum suum.* N° 14934. Attribué pareillement par Jean Prévost à Yves de Chartres².

52° *Factum est verbum Domini ad Ezechielem . . . Filii hominis, propheta de pastoribus Israel.* N° 14934.

53° *Deus stetit in synagoga . . . Fratres carissimi, cum Dominus noster Jesus Christus, Deus ante sæcula, homo in sæculo.* N° 14934.

54° *Dicit Dominus per Hieremiam prophetam: Præparamini contra Babylonem et omnes qui intenditis . . .* N° 14934. Ce sermon est dans le n° 16699 (fol. 136) de la Bibliothèque nationale sous le nom de Pierre Le Mangeur.

¹ Migne, *Patrologie*, t. CXLVII, col. 225. — ² *Ibid.*

55° *Convertimini et agite pœnitentiam . . . Audite, fratres carissimi, quantæ misericordiæ, quantæ patientiæ.* N° 14934.

56° *Audite verbum Domini, filii Israel... Fratres carissimi, cum Dominum nostrum iratum vobis culpa vestra videret.* N° 14934.

57° *Filii hominum, usque quo . . . Fratres carissimi, si filii Dei estis, audite patienter correptionem.* N° 14934.

58° *Exsurge qui dormis, exsurge a mortuis... Fratres carissimi, satis obdormistis hucusque pigritati,* N° 14934.

59° *Exite, populus meus de Babylonia . . . Sunt ergo, fratres carissimi, in mundo duo regna.* N° 14933, 14934. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 787.

60° *Audivimus, fratres carissimi, prophetam dicentem : Ne tardes converti ad populum.* N° 14934.

61° *Facta sunt encœnia in Hierosolymis . . . Fratres carissimi, œdificavit Salomon templum.* N° 14933 (fol. 161).

62° *Facta sunt encœnia in Hierosolymis . . . Fratres carissimi, œdificavit Salomon templum.* N° 14933 (fol. 161 v°). Ce sermon, qui commence par les mêmes mots que le précédent, est néanmoins un sermon différent. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 639.

63° *Fundamenta ejus in montibus . . . Gloriosam super omnia tabernacula Jacob, fratres carissimi.* N° 14933. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 641.

64° *Salomon œdificavit domum Domini in Jerusalem septem annis et dedicaverunt eam in octavo.* N° 14933. Dans les Œuvres d'Hildebert,

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

col. 657. Ce sermon fut prononcé dans une église nouvellement consacrée et voici dans quels termes cette église y est désignée :

Hæc ergo ecclesia ab omnibus fidelibus veneranda est, ubi tam pretiosi confessoris memoria habetur, videlicet beati et venerabilis sancti Nicolai . . . Præterea est quædam prærogativa hujus ecclesiæ quare reverentiam et honorem ei præcipue debeatis et ei servire, quia Beatus Petrus per suum vicarium, papam Romanæ ecclesiæ, eam visitavit, eam dedicavit. . .

Il s'agit évidemment de l'église Saint-Nicolas d'Angers, consacrée par le pape Urbain II, le 12 février 1096. C'est ce que Beaugendre a lui-même reconnu. Il a donc supposé qu'Hildebert était venu dans la ville d'Angers pour y réciter ce sermon. Cependant d'assez graves raisons l'auraient dû détourner de faire cette conjecture. A la cérémonie de la consécration assistait Noël, évêque du Mans, absent depuis plusieurs années de son église, qui ne l'avait pas abandonnée si longtemps sans charger quelqu'un de l'y suppléer. Or ce suppléant ne pouvait être que l'archidiacre Hildebert. Quel besoin, d'ailleurs, avait-on pour la cérémonie d'un prédicateur étranger? Pour faire en cette occasion un sermon solennel, on avait l'archidiacre d'Angers, Marbode, orateur et poète de grand renom; on avait le scolastique Geoffroi Babion dont l'église d'Angers n'était pas moins fière. Ce fut le scolastique qu'on choisit.

65° *Inquit apostolus Paulus : Christus dilexit ecclesiam et seipsum tradidit pro ea.* N° 14933. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 645.

66° *Nemo mittit vinum novum . . . Dominus Jesus Christus, fratres carissimi, loquens hominibus aliquando.* N° 14933. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 835.

67° *Venite filii ad me, omnes qui laboratis . . . Audite, fratres carissimi, quantum affectum.* . . . N° 14933. Dans les Œuvres d'Hildebert, col. 739.

Ainsi nous avons, dans les manuscrits de la Bibliothèque natio-

nale, soixante-sept sermons conservés sous le nom du scolastique Geoffroi Babion, que Beaugendre a presque tous introduits dans le recueil d'Hildebert, avec un nombre égal d'autres sermons dont l'auteur véritable est Pierre Le Mangeur.

On s'explique, d'ailleurs, en lisant les sermons de Babion, le succès qu'ils ont obtenu. Nous regrettons, pour notre part, d'y trouver peu d'allusions aux mœurs de son temps. Hormis quelques phrases sur la simonie des clercs et l'ivrognerie des laïques, il n'y a rien qui se rapporte à l'histoire. Les citations d'auteurs profanes y sont aussi très rares. Peut-être le grave prédicateur s'est-il fait un devoir de s'en abstenir. Mais, quant aux citations de l'Écriture, il en est prodigue. C'était un très savant théologien.

C'est ce qu'il a prouvé mieux encore dans un écrit dogmatique sur lequel nous croyons devoir donner ici des explications que les bibliographes ont rendues nécessaires. Il s'agit d'un commentaire sur l'évangile de saint Matthieu, revendiqué tour à tour pour Anselme de Cantorbéry, Anselme de Laon, Gilbert de La Porrée, Hervé de Bourgdieu, Guillaume d'Auvergne et Geoffroi Babion. La question est en elle-même obscure, et les copistes en ont rendu la solution encore plus difficile. Nous devons avant tout prouver que la contestation a bien lieu sur le même texte, car c'est ce qui dès l'abord semble douteux. En effet le commentaire imprimé sous le nom d'Anselme de Cantorbéry commence par ces mots : *Liber generationis. In ipso exordio satis ostendit quod de humanitate Christi sit acturus*, et celui que, d'après certains manuscrits, on réclame pour Geoffroi Babion, débute ainsi : *Dominus ac redemptor noster, ad commendationem evangelicæ fidei, evangelium voluit non solum omnibus prædicari, sed etiam contra hæreticam pravitatem scripto retineri*. Enfin nous avons un texte cité par les partisans d'Anselme de Laon dont telle est la phrase initiale : *Evangelium græce bonam nuntium interpretatur; eu enim grece, latine bonum; angelium dicitur nuntium*. Voilà certes de notables dissemblances. Mais elles tiennent à ce que, dans le premier de ces textes, manque un prologue qu'on lit dans le second; puis, à ce qu'il manque dans le second une

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

n° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

glose grammaticale qui, dans le troisième, précède le prologue et ne s'y rapporte aucunement. En fait, où le commentaire aborde la lettre de saint Matthieu, les trois textes sont conformes. Les uns et les autres commencent ainsi :

Liber generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham. In ipso exordio satis ostendit quod de humanitate Christi acturus sit, cum a carnali generatione incipiat. Generationem enim ejus divinam quis enarrabit? Notandum est quod secundum materiam exordii libro suo nomen imposuit, morem Hebræorum secutus quorum libri ex primordiis intitulantur. Sicut primus liber Moysi Genesis vocatur quia in exordio de genitura mundi dicit...

Il nous semble inutile de prolonger cette citation; l'identité des trois commentaires est manifeste. Disons néanmoins que les trois textes n'ont pas plus la même fin que le même commencement, et que, si l'on en compare d'autres parties, on trouve ici d'autres additions, ou là d'autres lacunes. L'auteur a-t-il donc, à plusieurs reprises, augmenté son œuvre? Ou plutôt divers copistes l'ont-ils abrégée? On peut faire, sur ce point, telle ou telle conjecture. Nous n'en faisons, pour notre part, aucune; il nous suffit d'avoir montré que, sous les différences, existe un fond commun.

Mais l'auteur quel est-il? La plupart des manuscrits n'offrent aucun nom. Parmi ces manuscrits anonymes nous pouvons citer les n° 14809 de la Bibliothèque nationale, 504 de Douai, 72 d'Amiens, 63 de Valenciennes, 298 de Saint-Gall, 56 de Bruges et 1296 de Vienne. Mais on en rencontre où il y a des noms. Dans le n° 4828 de Vienne, l'auteur est ainsi désigné : *Anselmus Anglicus*. Un manuscrit plus ou moins semblable aura sans doute fait attribuer le commentaire à l'illustre archevêque de Cantorbéry. Introduit pour la première fois dans le recueil de ses Œuvres, en 1560, par l'imprimeur de Cologne Materne Cholin, il se voit encore dans quelques-unes des éditions postérieures. S'il manque, dans la plupart, la glose grammaticale et le prologue, on trouve le prologue à la page 457 de l'édition donnée en 1630 par Théophile Raynaud. Cependant cette attribution n'est plus admise, Gerberon l'ayant rejetée. Il ne pouvait, à

la vérité, lui faire un meilleur accueil. Saint Anselme est un écrivain très original et pas une ligne du commentaire n'est de son style. Mais Gerberon s'est trompé quand il a nommé l'auteur Hervé de Bourgdieu, et d'autres bibliographes n'ont pas été mieux avisés lorsqu'ils l'ont nommé Guillaume d'Auvergne. Ces noms ne se lisent dans aucun manuscrit. Mais on en lit d'autres. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* indiquent un exemplaire, autrefois conservé dans la bibliothèque de Saint-Ouen, à Rouen, qui portait le nom de Gilbert de La Porrée¹; cependant, après avoir signalé cette attribution, les auteurs de l'*Histoire littéraire* ne l'ont pas acceptée. Elle n'est pas, en effet, acceptable, le subtil logicien a qui l'on doit le livre des *Six principes*, le profond et téméraire interprète du traité sur les *Deux natures du Christ*, n'a rien de commun avec le commentateur verbeux, mais banal, de saint Matthieu. Voici comment l'ouvrage est intitulé dans un ancien manuscrit du roi qui est aujourd'hui le n° 2491 de la Bibliothèque nationale : *Glosæ magistri Anselmi de Monte Leonis et Remensis archiepiscopi super Matthæum*. Quel est ce lieu dit en latin *Mons Leonis*? Et quel est cet Anselme, archevêque de Reims? On ne sait. La ville de Reims n'ayant conservé le souvenir d'aucun prélat de ce nom, Oudin a proposé de lire, non pas *de Montis Leonis*, mais *de Monte Laudano*, de traduire *Mons Laudanum* par Laon et de négliger *et archiepiscopi Remensis* comme un titre faux. Au moyen de ces corrections et de ces omissions, l'auteur est devenu le célèbre Anselme de Laon. C'est ce qu'a facilement admis Fabricius²; c'est ce que paraissent également admettre, à la page 185 de leur tome X, les auteurs de l'*Histoire littéraire*, ne distinguant pas en ce lieu deux gloses très différentes sur le même évangile, qui l'une et l'autre se rencontrent dans les anciennes éditions d'Anselme, archevêque de Cantorbéry. L'une de ces gloses, la plus courte, est peut-être d'Anselme de Laon; mais non pas assurément la plus longue, que les mêmes auteurs de l'*Histoire littéraire*, à la page 521 de leur tome IX, revendiquent pour Geoffroi

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

¹ *Hist. litt. de la Fr.*, t. XII, p. 475. — ² *Bibl. med. et inf. ætat.*, t. I, p. 114, 116.

N° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

Babion. Le titre de notre n° 2491 doit être évidemment corrigé. Il est d'un copiste qui a mal lu son original. Or, l'auteur étant nommé dans le n° 4828 de Vienne, comme on l'a dit plus haut, *Anselmus Anglicus*, telle est la correction que, pour notre part, nous proposons très timidement : *Glosæ magistri Anselmi, monachi Beccensis et Cantuariensis archiepiscopi*. Mais, comme l'ouvrage n'est pas, ainsi que tout le monde l'a depuis longtemps reconnu, de cet Anselme, citons enfin les copies qui nous désignent un autre auteur. Dans un manuscrit de Clairvaux que signale l'*Histoire littéraire*¹, il est nommé Geoffroi Babuin. Ce manuscrit de Clairvaux, qui date du XII^e siècle, est aujourd'hui le n° 227 de la bibliothèque de Troyes. Son âge recommande son témoignage. Dans le n° 109 de Laon, provenant de Vauclair, on lit : *Glosæ G. Babionis*. Voilà le nom de Babion correctement écrit. On nous atteste qu'une copie semblable, où se lisait le même nom, était autrefois chez les moines de Saint-Germer². Enfin, dans le n° 624 de la Bibliothèque nationale, le même commentaire est sous ce titre : *Expositio Babionis super Matthæum*. Il nous semble que la question est maintenant résolue. Anselme de Laon et Geoffroi Babion auront chacun leur glose sur saint Matthieu : l'une très brève, l'autre très longue, car elle n'occupe pas moins de six cent soixante colonnes in-folio dans ce n° 624. Il ne restera rien, il est vrai, pour Anselme de Cantorbéry; mais divers critiques ont surabondamment prouvé qu'il ne lui doit rien rester.

Retournons maintenant à notre n° 17251 et continuons l'examen des pièces qu'il renferme. Aux sermons de Geoffroi Babion succèdent divers extraits du pape Léon, de saint Augustin, de saint Grégoire, de Beda, etc. Ces extraits s'étendent du feuillet 76 au verso du feuillet 80. On lit après un sermon anonyme, commençant par ces mots : *Quod nos hortatus est Dominus noster in evangelio, fratres carissimi* . . . Nous n'en connaissons pas l'auteur.

Au feuillet 81 v°, un opuscule, pareillement sans nom d'auteur et

¹ T. IX, p. 521. — ² *Hist. litt. de la Fr.*, t. XII, p. 475.

même sans titre, sur les heures canoniales. Il commence par ces mots : *Quia quatuor elementis subsistentes Dominum nocte et die offendimus*. Un autre exemplaire du même opuscule est dans le n° 14869 de la Bibliothèque nationale, provenant de Saint-Victor.

A la suite, une généalogie de la Vierge, des notes liturgiques et des explications sur les divisions de l'année, les mois, les jours, etc. Ces explications commencent par : *Quæ sunt species annorum? Una species est solaris, alia species est lunaris annus*. La copie de ces notes est du XI^e siècle.

Au feuillet 85, un autre sermon anonyme, dont voici les premiers mots : *David, futura in spiritu prævidens : Liberavit, inquit, Deus pauperem a potente*. Dans les n^{os} 2484 (fol. 51) et 14867 (fol. 133) de la Bibliothèque nationale, Hildebert est l'auteur désigné de cette homélie, que Beaugendre n'a pas publiée.

A la suite, d'une écriture différente, mais du même temps, le texte de Priscien *De constructione*, avec des gloses interlinéaires et marginales qui ne paraissent pas très intéressantes. M. Thurot les a connues, mais n'en a rien extrait.

Au feuillet 128 v^o, sans titre, le traité *De sex alis Cherubim*, souvent imprimé parmi les Œuvres de saint Bonaventure et parmi celles d'Alain de Lille. Si nous comparons notre copie à l'édition donnée par Charles de Visch sous le nom d'Alain, nous trouvons entre elles quelques différences. Dans le manuscrit se voit aussi la grande image du chérubin avec ses ailes croisées; mais les détails accessoires qui complètent l'ornementation mystique de cette image ne sont pas les mêmes dans le manuscrit et dans l'imprimé. Ajoutons que le manuscrit ne contient pas l'explication de l'image, qui, dans le texte édité par de Visch, commence par ces mots : *Ad explanationem hujus figuræ*. Quant au reste, les dissemblances ne sont pas nombreuses.

Le nom de l'auteur est incertain. Ce n'est certes pas dans l'*Histoire littéraire* que l'on trouvera la solution des difficultés que la question présente. On lit au tome XIX, p. 283 : « Tout s'accorde, les témoignages des historiens et les caractères de l'ouvrage, pour établir » qu'il

n° 17251
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

est de saint Bonaventure. C'est l'opinion qu'exprime ici M. Petit-Radel. Cependant, au tome XVI, p. 413, dom Brial avait dit : « Cet opuscule a été jugé assez bon et assez solide pour être attribué au Docteur séraphique; » mais Alain « en est le véritable auteur. » Comme on le voit les deux critiques se contredisent ouvertement, ayant l'un et l'autre une égale confiance dans leurs sentiments opposés. La lumière nous viendra-elle d'ailleurs ?

M. Petit-Radel nous invite à consulter Casimir Oudin. Casimir Oudin, qui penche pour saint Bonaventure¹, cite néanmoins cet opuscule sous le nom d'Alain, évêque d'Auxerre², qu'il confond avec Alain de Lille, et le cite encore sous le nom du chanoine régulier Clément Langthon à qui Leland en avait fait honneur³. Ainsi Casimir Oudin, au lieu de nous tirer d'embarras, accroît notre perplexité. Fabricius va-t-il nous venir en aide ? Aux trois auteurs que nous venons de nommer Fabricius rapporte successivement le même opuscule⁴, sans critiquer les unes ou les autres de ces attributions discordantes. Jean de Tritenheim n'avait pas été mieux informé. Il n'avait pas, il est vrai, nommé l'auteur Clément Langthon, n'ayant pas connu ce chanoine; mais il l'avait nommé tour à tour Alain et Bonaventure⁵. On nous dispense de citer les autres bibliographes. Ceux que nous avons encore interrogés ne nous ont rien appris.

Les manuscrits ne sont pas ici beaucoup plus instructifs. Aucun de ceux que nous avons rencontrés n'indique Clément Langthon ou saint Bonaventure; mais ils sont presque tous anonymes, comme celui dont nous allons tout à l'heure achever l'examen. Sont anonymes les exemplaires contenus dans les nos 14289, 14500, 14926, 15988, 16497 de la Bibliothèque nationale, 146 de Laon, 9572 de Munich et 45 de l'Université d'Oxford; le nom d'Alain ne nous est offert que par les nos 891 du Catalogue d'Arras et 3769 de la Bibliothèque na-

¹ *Comment. de Script. eccles.*, t. III, col. 420.

² *Ibid.*, t. II, col. 1305.

³ *Ibid.*, t. II, col. 1523.

⁴ *Bibl. med. et inf. ætat.*, t. I, p. 35, 254; t. IV, p. 242.

⁵ *De Script. eccles.*, p. 87 et 89 de l'édition de 1531.

tionale, qui sont, le premier, du xiv^e siècle, le second du xv^e siècle, et n'ont, en conséquence, qu'une très faible autorité. En l'absence de plus sûres indications nous hésitons à conclure. L'œuvre est d'un homme subtil, ingénieux, qui s'appliquait et s'entendait à beaucoup dire en peu de mots. Trois mots, en effet, lui suffirent pour dicter une sentence morale : un nom (quand il n'est pas sous-entendu) un verbe et un régime. Autant que d'autres recherchent les ornements littéraires, autant il les fuit. Ce n'est pas là certainement le style de saint Bonaventure, qui est travaillé d'une tout autre façon. C'est plutôt celui d'Alain. Mais cette manière d'écrire était, au temps d'Alain, fort à la mode, tant chez les chanoines réguliers que chez les cisterciens. Pour nous l'auteur n'est pas saint Bonaventure; mais nous nous arrêtons là.

Enfin, au feuillet 130, un dernier opusculé intitulé : *Mag. Hugo sic ait*. Dans le recueil des Œuvres de Hugues de Saint-Victor, le titre est : *De amore sponsi ad sponsam*. Les auteurs de l'*Histoire littéraire*, ayant trouvé le style de cette pièce « bas et rampant », n'ont pas voulu qu'elle fût de l'élégant prieur. Elle est bien de lui, comme tous les manuscrits l'attestent. Mais c'est une paraphrase du *Cantique des Cantiques*, et, dans tous les écrits de ce genre, il y a des choses que nous trouvons aujourd'hui peu convenables. C'est que nous n'avons pas en tout le même goût que nos aïeux.

N° 17251
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.



NOTICE

SUR

UN MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE LUXEUIL

COPIÉ EN 625,

PAR

M. LÉOPOLD DELISLE.

L'étude des écritures onciales soulève des problèmes dont la solution présente de grandes difficultés parce que l'on connaît un très petit nombre de types dont la date soit établie sur des témoignages directs et incontestables. Dans le beau livre que MM. les docteurs Zangemeister et Wattenbach¹ ont consacré aux manuscrits latins copiés en capitales et en onciales, je ne vois guère que six volumes en caractères onciaux dans lesquels la date de la copie ou de la collation soit énoncée en termes formels. Les voici, rangés par ordre d'ancienneté :

1° Année 509 ou 510. Le saint Hilaire du Chapitre de Saint-Pierre de Rome, n° D 182. — « Contuli in nomine Domini Jhesu Christi aput Karalis² constitutus anno quarto decimo Trasamund regis³.

2° Année 517. Le Sulpice Sévère du chapitre de Vérone, n° XXXVIII. 36. —

¹ *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum*. Heidelbergæ, 1876. In-folio. — *Supplementum*. Heidelbergæ, 1879. In-folio.

² La lecture de ce mot paraît aujourd'hui certaine. Pendant longtemps on l'avait lu *Kasulis*.

³ Sur le saint Hilaire de Saint-Pierre de Rome, qui est en demi-unciaire, il faut consulter, outre l'ouvrage de MM. Zangemeister et Wattenbach, le recueil de la Société paléographique de Londres, n° 136. — Voir encore Mabillon, *De re diplom.*, p. 355.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

« Obsecro quicumque haec legis ut Hieronymi peccatoris memineris, cui si Dominus optionem daret, multo magis elegeret tunicam Pauli cum meritis ejus quam regum purpuras cum meritis suis. Explicit vita beati Pauli monachi Thebei. Perscriptus codex hec (Verona)¹ de vita beati Martini episcopi et confessoris et beati Pauli, SS. Sub die kal. aug. Agapito V. CC. indictionis decimae, per Ursicinum lectorem ecclesiae Veronensis². »

3° Année 546. Le Nouveau Testament de Fulda. — « Victor, famulus Christi et ejus gratia episcopus Capuae, legi sexto nonas maias die, indictione nona, quinquens post consulatum Basilii viri clarissimi consulis. . . Victor, famulus Christi et ejus gratia episcopus Capuae, legi apud basilicam Constantinianam, die XIII kalendas maias, indictione nona, quinquens post consulatum Basilii viri clarissimi consulis. Iterato legi indictione X, die pridie iduum aprilium³. »

4° Année 569. Le commentaire sur les Épîtres de saint Paul; ms. 150 (jadis 346) du Mont-Cassin. — « Donatus, gratia Dei presbiter, proprium codicem, Justino Augusto, tertio post consulatum ejus, in aedibus Beati Petri in castello Lucullano, infirmus legi, legi, legi. »

5° Année 719. Le saint Prosper, ms. 36 de Trèves. — « Ab exordio mundi usque ab passionem Domini nostri Jhesu Christi sunt anni V^m CC XXVIII, a passione vero Domini nostri Jhesu Christi usque in praesentem annum, id est per II indictionem, sunt anni DC XCII, qui faciunt simul annos V^m DCCCC XVIII. »

6° Année 754. L'évangélaire n° 3 du séminaire d'Autun. — « In nomine sancti Trinitatis alme matris familiae. Fausta, superno amore accinsa, hoc opus optimum in honore sancti Johannis et sanctae Mariae, matris Domini nostri Jhesu Christi, patrare rogavit devota. Ego, hacse inperitus, Gundohinus, poscente Fulculfo monacho, et si non ut dibui, psaltim ut valui, a capite usque ad sui consummacionis finem perficere cum summo curavi amore. Magis volui meam detegere inprudencia, quam suis renuere petitionibus per inobœdienciam. Sicut in pelago quis positus desideratus est porto, ita et scriptore novissemus versus.

¹ Mot écrit en interligne.

² J'emprunte la lecture de cette souscription à Reifferscheid, *Bibliotheca patrum latinorum italica*, p. 112. Reifferscheid supposait que la souscription n'était pas originale et que le Sulpice Sévère de Vérone avait été copié au VIII^e siècle d'après un exemplaire de l'année 517. Telle

était aussi l'opinion de Halm, qui, dans son édition de Sulpice Sévère, page VIII, attribue le ms. de Vérone au VII^e siècle.

³ Une étude complète du Nouveau Testament de Fulda a été faite par le docteur Ernest Ranke, dans le volume intitulé : *Codex Fuldensis* (Marbourg et Leipzig, 1868, in-8°).

Queso, orate pro me scriptore inperito et peccatore, si Deo habiatis propicio et adjuturo, et aliquid mihi deregitis in vestra visitacione, ut melius commemorarem vestrum nomen. Gaudete in Domino semper sorores qui legitis. Feliciter patravi Vosevio in minse julio, anno tertio regnante gloriosissimo domino nostro Pippino rege, qui regnet in aevis et hic et in aeternum. Amen ¹.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

A ces six manuscrits je puis en ajouter un septième, qui n'est pas le moins curieux.

C'est un exemplaire des dix homélies de saint Augustin, de l'année 625, qui a passé sous les yeux de Mabillon. Le savant auteur du *De re diplomatica* ² en a tiré un modèle de l'écriture du VII^e siècle. De leur côté, les Bénédictins s'en sont servis pour établir le texte des traités de saint Augustin sur l'épître de saint Jean ³. Ce manuscrit appartenait à l'église de Beauvais. Le docteur Zangemeister exprimait récemment le regret de n'avoir pu l'employer; il s'est borné à renvoyer au facsimilé de Mabillon, en déclarant qu'on ignorait où le manuscrit original pouvait se conserver : *Ubi nunc exstet nescitur* ⁴. J'ai eu le plaisir de trouver ce précieux volume, il y a peu de mois, dans la riche bibliothèque du château de Troussures (Oise), et, grâce à l'obligeance du propriétaire, M. Le Caron de Troussures, j'ai pu l'étudier à loisir et en faire reproduire plusieurs pages en héliogravure.

Ce volume se compose de 133 feuillets de parchemin, hauts de 255 millimètres et larges de 176. Il vient de la cathédrale de Beauvais et porte tous les signes auxquels on reconnaît les anciens manuscrits de cette église. Différents bibliothécaires du XII^e et du XIII^e siècle y ont tracé :

1° Au haut de la première page du texte (fol. 2), une cote composée de deux lettres (d b) et accompagnée du premier mot et du

¹ *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e série, IV, 217. Deux pages de l'évangélaire d'Autun sont reproduites en lithographie sur une planche insérée dans ce volume.

² Pages 358 et 359.

³ Migne, *Patrologia latina*, vol. XXXV, col. 1977.

⁴ *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum*, *Supplementum*, page 4.

UN MANUSCRIT
DE

L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

titre de l'ouvrage : *Meminit. Augustini super epistolam Johannis, omelie decem.*

2° Au commencement et à la fin du manuscrit (fol. 2 et 133 v°) le nom de l'église de Beauvais et le nombre des cahiers du volume : *Sancti Petri Belvacensis. Quaterni XVII.*

3° Sur la marge inférieure de la première page de plusieurs cahiers (fol. 73 et 96), les mots : *Sancti Petri Belvacensis.*

Le titre de l'ouvrage, en onciales allongées, est disposé sur six lignes alternativement rouges et noires. Il couvre en entier le verso du premier feuillet :

IN NOMINE SCE TRI
NITATIS EXPOSITVM
BEATI AVGVSTINI EPI
DE EPIST·SCI IOHANNIS
APOST·OMELIAE NVM
X·LEGE IN DNO·AMEN

Voici maintenant les rubriques initiales et finales et les premiers et les derniers mots de chacune des dix homélies :

Fol. 2. « Meminit sanctitas vestra evangelium secundum Johannem ex ordine lectionum nos solere tractare, sed quia nunc interposita est solemnitas sanctorum dierum. . . » — Fol. 20. « . . . quia cum offenduntur in afri separant se ab orbe terrarum quia non tolerant pro pace Christi quos infamant et tolerant pro parte Donati quos damnant. Explicit omelia I. »

Fol. 20. « Incipit secunda ab eo quod scriptum est : Scribo vobis filioli quia remittuntur vobis peccata per nomen ejus, usque ad id quod scriptum est : Qui autem fecerit voluntatem Domini manet in aeternum sicut ipse manet in aeternum. Omnia quæ leguntur (fol. 20 v°) de scripturis sanctis ad instructionem et salutem nostram intente oportet audire. . . » — Fol. 35. « . . . et mundus transit et concupiscentia ejus; qui autem facit voluntatem Dei manet in aeternum sicut et Deus manet in aeternum. Explicit omelia secunda. »

Fol. 35. « Incipit omelia tertia, ab eo quod scriptum est : Pueri, novissima hora est, usque ad id quod scriptum est : Et non habetis necessitatem ut aliquis doceat vos, unctio ipsius docet vos de omnibus. Pueri, novissima hora est; in hac

lectione pueros alloquitur ut festinent crescere. . . » — Fol. 47. « . . . sive plantemus sive rigimus loquendo non sumus aliquid sed illi (*sic*) qui incrementum dat Deus, id est unctio illius qui docet vos de omnibus. Explicit III. »

Fol. 47 v°. « Incipit omelia quarta feliciter, ab eo quod scriptum est : Unctio ipsius docet vos de omnibus, et vera est, et non est mendacium, usque ad id : In hoc manifestatus est filius Dei ut solvat opera diabuli. Meministis, fratres, hesternam lectionem ad hoc terminatam quia non habetis necessitatem ut aliquis doceat vos de omnibus. . . » — Fol. 58. « . . . magna quaestio est et angusta, et ad hanc solvendam intentam fecerim karitatem vestram. In nomine Domini, cras quod inde dederit Deus disserimus. Explicit omelia quarta feliciter. »

Fol. 58. « Incipit omelia quinta. Amen. (Fol. 58 v°.) Ab eo quod scriptum est : Omnis qui natus est ex Deo non peccat quia semen ejus in ipso manet, usque ad id quod scriptum est : Filioli, non diligamus verbo tantum sed opere et veritate. Intendite, audite, obsecro vos, quia res non minima versatur in medio, et non dubito qui hesterno die intenti adfuitis. . . » — Fol. 69 v°. « . . . Sed potius crescat seges et gaudeat agricola et horreum vobis praeparet tamquam frumentis, non ignem tamquam paleis. Explicit omelia V. »

Fol. 69 v°. « Incipit sexta, ab eo quod scriptum est : In hoc cognoscimus quia ex veritate sumus, usque ad hoc quod scriptum est : Omnis spiritus qui confitetur Jhesum in carne venisse ex Deo est, et omnis spiritus qui solvit Jhesum ex Deo non est, et reliqua. (Fol. 70.) Sic meministis, fratres, hesterno nos clausisse sermonem ad istam sententiam quae sine dubio manere debuit et debet in corde vestro. . . » — Fol. 85. « . . . et vereor ne ipsa epistola istis diebus sicut promiseram non finiatur. Sed quod Domino placet melius est servare reliquias quam onerare corda nimio cybo. Explicit omelia VI. »

Fol. 85 v°. « Incipit omelia septima, ab eo quod scriptum est : Jam vos ex Deo estis filioli et vicistis eum, usque ad quod ait : Et misit filium suum litatorem pro peccatis nostris, et cetera. Mundus iste omnibus fidelibus quaerentibus patriam sic est quomodo fuit heremus populo Israel. Errabant quidem adhuc et patriam quaerebant. . . » — Fol. 94 v°. « . . . sed quid fit in catholica? Agnoscitur titulus, intrat possessor sub titolis suis, quo intrabat praedo sub titolis alienis. Explicit omelia septima feliciter. »

Fol. 94 v°. « Incipit omelia octava, ab eo quod scriptum est : Deum nemo vidit umquam, usque ad id quod scriptum est : Et qui manet in dilectione in Deo manet, et Deus in eo manet. (Fol. 95.) Dilectio dulce verbum est, sed dulcius factum, semper de illa loqui non possumus, multa enim agimus, et diversae actiones distendunt nos. . . » — Fol. 108 v°. « . . . ne sitis ingrati tantae gratiae illius qui, cum haberet unicum, noluit illum esse unum, sed ut fratres haberet

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

adoptavit illi qui cum illo possiderent vitam aeternam. Amen. Explicit omelia VIII. »

Fol. 108 v°. « Incipit omelia VIII, ab eo quod dicit : In hoc perfecta est dilectio in nobis ut fiduciam habeamus in die iudicii, usque ad id : Hoc mandatum habemus ab ipso ut qui diligit Deum, diligat et fratrem suum. (Fol. 109.) Meminit caritas vestra ex epistula Johannis apostoli ultimam partem restitisse nobis tractandam et exponendam vobis quantum Dominus donat. . . » — Fol. 121 v°. « . . . ut gloriemur in praesentia ipsius et securi manebimus in eo modo per fidem tunc per speciem cujus tantas arras habemus donum Spiritus sancti. Explicit omelia nona. »

Fol. 121 v°. « Ab eo quod ait : Omnes qui credit quod Jhesus sit Christus, usque ad id : Haec est enim dilectio Dei ut praecepta ejus servemus. Meminisse vos credo, qui adfuistis hesterno die, ad quem loco in progressu hujus epistulae pervenerit nostra tractatio, id est : Qui enim non diligit fratrem suum quem vidit, Deum quem non videt quomodo poterit diligere. . . » — Fol. 133. « . . . ecce crede Christum, sed quia intellegis si credideris Christo non te habere quod dicas de traditoribus : tibi vis ut credam et parentibus meis malidicenti quam tu credas Christo predicanti. Amen. »

« Omelie decem. »

Le volume est tout entier en onciales; on n'a employé la minuscule que pour rétablir en marge des mots ou des membres de phrase que le copiste avait omis, par exemple sur les fol. 28, 32, 35, 122 et 133. — Un membre de phrase copié en onciales au bas du fol. 38 v° est précédé des lettres H S (*Hic supple*); la place de l'intercalation est marquée par les lettres H D (*Hic deest*).

L'écriture est à longues lignes. Elle s'appuie sur des raies profondément tracées à la pointe. Le nombre des lignes varie de 22 à 27 par page.

Les titres et les premières lignes des homélies sont d'ordinaire en capitales ou en onciales allongées. — Dans les titres les mots sont séparés par trois points superposés. Çà et là on y a employé l'encre rouge alternativement avec l'encre noire.

Les abréviations usitées dans le texte sont fort simples : \overline{DM} , \overline{DNM} , \overline{XPS} , pour *Deum*, *Dominum*, *Christus*; \overline{FFS} pour *fratres*; Q. pour *que*; B. pour *bus*. Un trait au-dessus d'une voyelle tient lieu

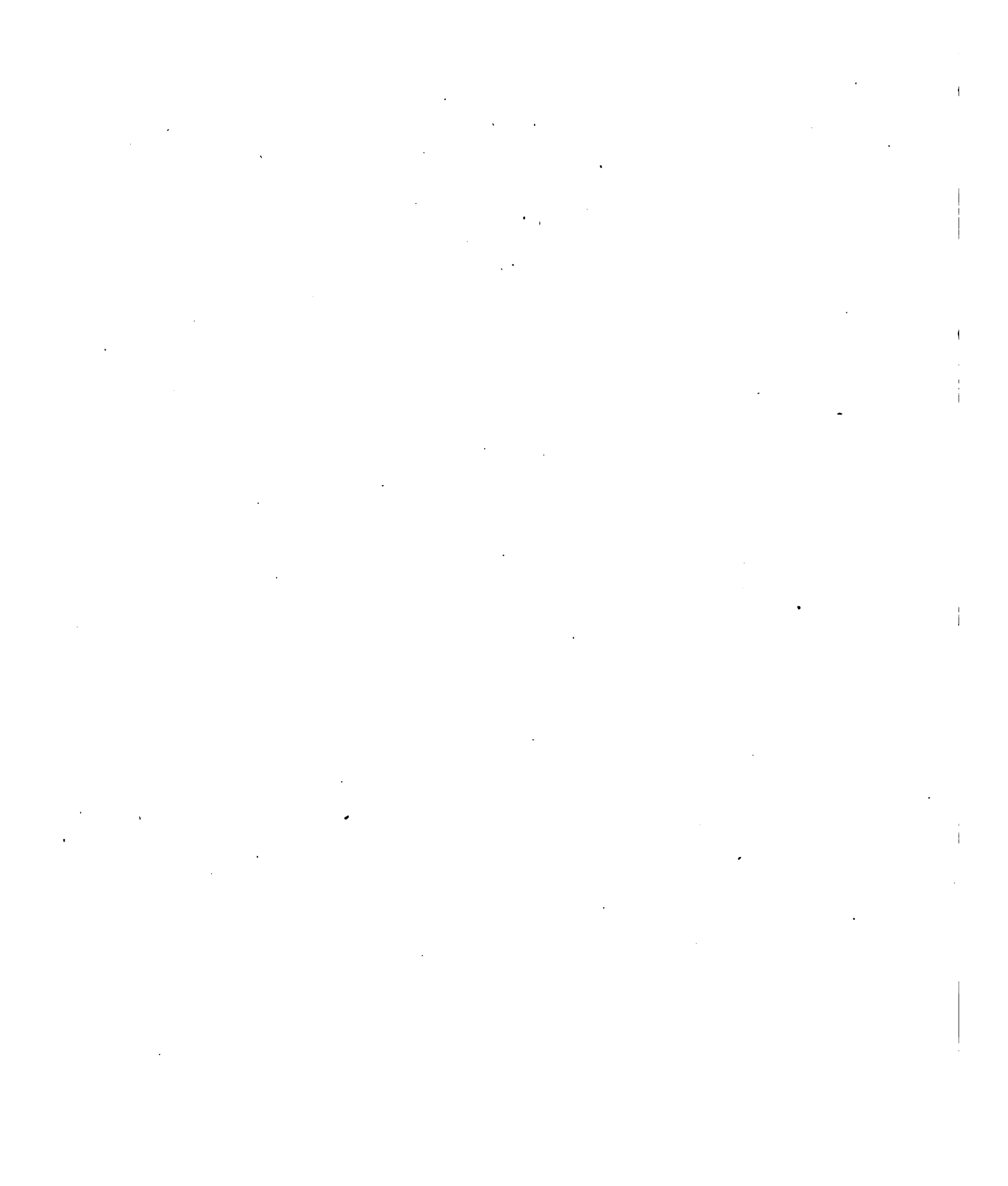


Rationum operum pulchritudine,
Opus autem suum probet unus
quisque et tunc in se metipso
gloria habebit et non in alie-
ro; non quando illi perhibet
testimonium lingua aliena. Sed quan-
do perhibet conscientia propri-
a. hoc ergo hic commendat ...
In hoc cogitur quia ex uer-
tate sumus: quando opere et
ueritate non uerbis et lingua
tam diligimus: Et coram ipso per-
suademus corde nostro; Quid est
coram ipso ueripse uideri; UN-
DE DOMINUS IN EUANGELIO CAUET IN

St. Augustin, mss. de Laverd., fol. 72. V^o

111
2
I

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000





RECEPIT TAVIE MUNDO MULTA MITRA
RECEPIT SINISTRA OPERATUR NON
RECEPIT DEXTRA DEBET OPERARI
RECEPIT PRESENTES SINISTRA UT RECONIS
RECEPIT SUPPOTRAS SAECULI QUANDO
RECEPIT NON DILECTIONE OPERAMUR
RECEPIT COGNOSCENS CIENS ANTEDONES
RECEPIT A CORTUUM VIOGARDI FESIS
RECEPIT APPETISU SALUTEM VAM
RECEPIT HOMINUM VENIOSA COINTEUS
RECEPIT HOMO IUDICARE NON PONDIT
quem videre non potest, Si persua
demus corde nostro coram ipso per
suadeamus, quia se male sentiat
cor nostrum. id est accuset nos in
tus. quia non eo amico facimus quo
faciendum est. Quia maior est deus com

FRUENTUM EST: ADHOC EST COR
DE NOSTRO ET NOUIT OMNIA: CORTE
UM ABS CONDITIS AB HOMINE: AD OAB
SCONDISIPOTES, QUOMODO ABS CON
DIS AB EO CUIDICITUM EST: A PECCATO
RE QUODAM TIMENTI ET CONFIDENTI,
QUO ABIBO A SPU TUO ET A FACIE TA
M PROFUCIAM: QUAREBAT QUATUCE
RET ET EUADERE IUDICIUM DI: ET
NON INVENIEBAT: UBI ENIM NON EST
DŌS, SI ASCENDERO INQUIIT IN CAELŪ

SERPENTIS
SERPENTIS. 10

1

2

1

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses and income.

In the second section, the author details the process of reconciling bank statements with the company's records. This involves comparing the bank's record of transactions with the company's ledger to identify any discrepancies. Common reasons for these differences include timing differences, such as deposits in transit or outstanding checks, as well as errors in recording.

The third section covers the preparation of the income statement. It explains how the data from the general ledger is used to calculate the company's net income for a specific period. The author provides a step-by-step guide to identifying the various components of revenue and expenses, and how they are classified into different categories.

Finally, the document concludes with a discussion on the importance of regular financial reviews. It suggests that management should conduct periodic analyses of the company's financial performance to identify trends, assess risks, and make informed decisions about future operations. This ongoing monitoring is essential for the long-term success and sustainability of the business.

IN NOMINE DOMINI AMEN

IN NOMINE DOMINI AMEN

IN NOMINE DOMINI AMEN

IN NOMINE DOMINI AMEN

IN NOMINE DOMINI AMEN

IN NOMINE DOMINI AMEN

IN NOMINE DOMINI AMEN

IN NOMINE DOMINI AMEN

PLAET SCRIBA NOVISSIMU UERSO
SUL CAUUM

EXPLICIT UOPUS JAUENTE JO

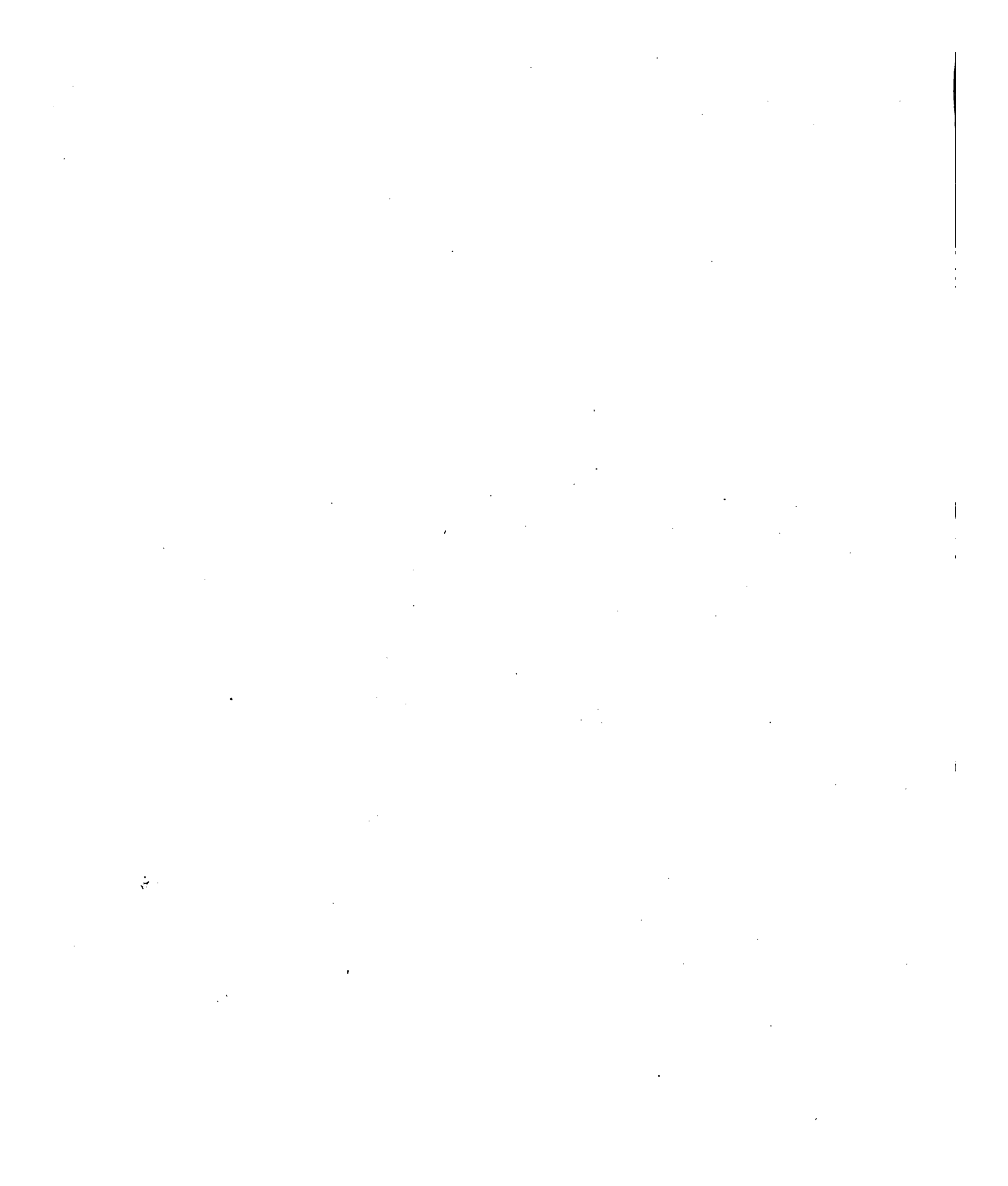
APUD COE NAZIU LUSSOUU ANNO

DUODECI MO REGIS CHLOTHACHA

RII IN DIE HONORABILIA DECEN

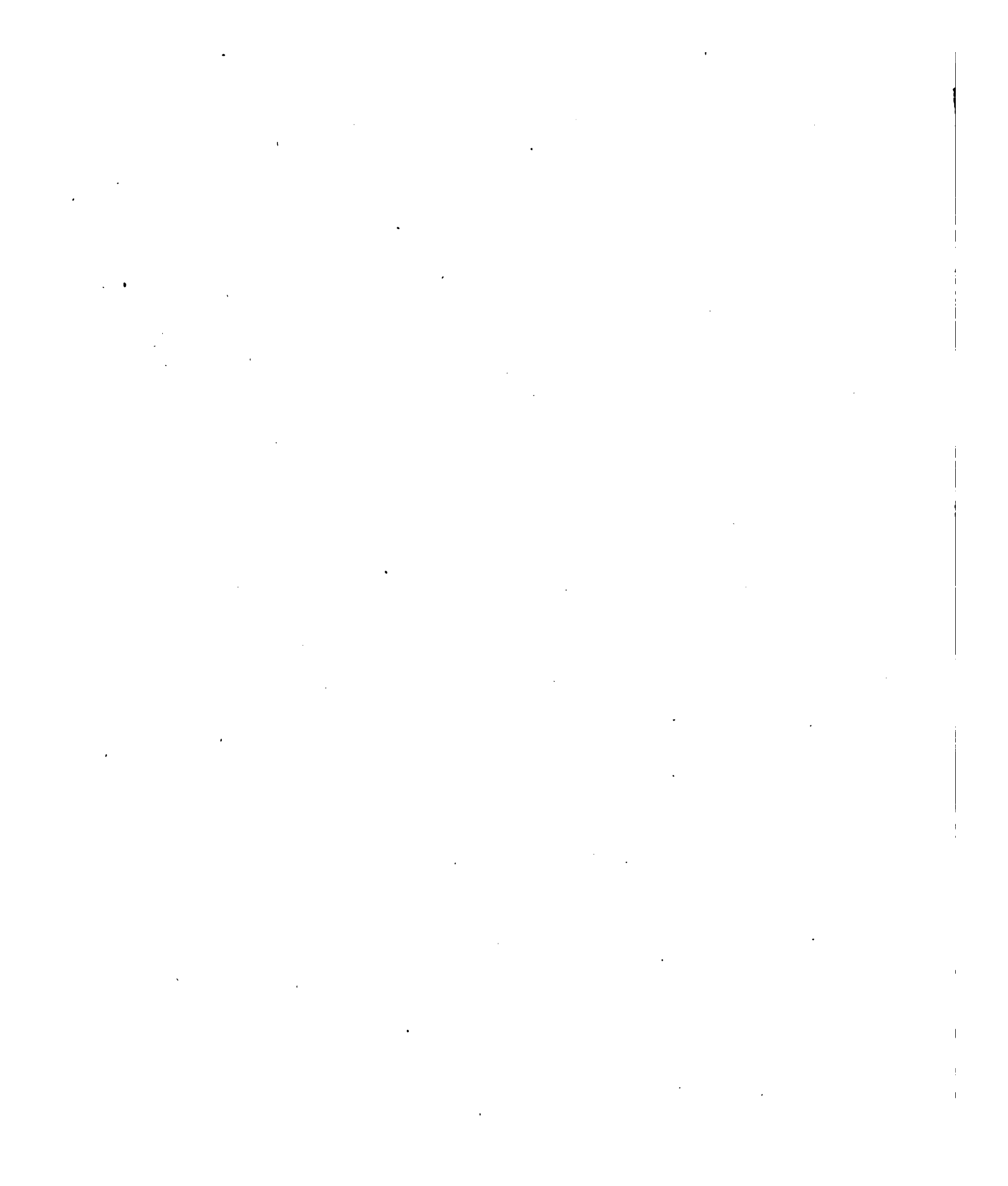
ANXILISIMO PIA NI JET P ACSI

Sancti Petri Beluacensis. Quatuor. xvii.





rones. Omnis qui cadit uerbum regni & non
 intellegit. uanum uultus. Et respicit quosdam
 est. In displicens. hic est. qui seculum suum
 est. Qui uiam suam per seculum suum
 hic est qui uerbum cadit. Et condignus cum
 alio accipit illud. Non habet uiam inferendam.
 Et est amplexus. Et est uiam ambulatione
 & per se uiam. Propriet uerbum. Condignus
 secundum seculum. Qui uiam est seculum
 inf. hic est qui uerbum cadit. Et seculum
 seculum suum. Et seculum diuina seculum
 uerbum. Et seculum officium. Quod in seculum



de *m* ou de *n*. A la fin des mots on trouve assez souvent les lettres NT et VS conjointes. Dans les mots *quis*, *quid*, etc., l'*u* est souvent figuré par un petit *v* tracé au-dessus du *q* et ayant un peu la forme de l'*y*.

De courts morceaux en notes tironiennes se lisent sur la marge des fol. 38 v° et 105.

Les titres courants du haut des pages sont en lettres onciales assez semblables à celles du corps du volume.

Il n'y a qu'une seule lettre historiée, l'initiale de la première homélie, au haut du fol. 2. C'est un M oncial, dans la composition duquel sont entrés deux oiseaux et trois poissons; il a été complètement tracé à l'encre noire. Nous en avons une figure exacte dans le *De re diplomatica* de Mabillon (p. 359).

Les cahiers sont régulièrement composés de 8 feuillets¹; les signatures en sont marquées sur la dernière page, au milieu de la marge inférieure; elles se composent des lettres A, B, C, etc., souvent accompagnées du mot *quaternio* (Q. ou QVA.) et d'un numéro d'ordre en chiffres romains, par exemple, au fol. 80 v° : QVA. K. X. — La signature du neuvième cahier² est figurée par la lettre I et par un épiséma suivi de trois I (fol. 72 v°).

Pour donner une idée de l'orthographe, qui est assez régulière, je copierai la fin de la quatrième homélie (fol. 56 v° — 58) :

Qui facit peccatum de diabolo³ est, quia ab initio diabolus peccat. De diabulo est, nostis quid dicat imitando diabolum⁴. Nam neminem facit diabolus, neminem genuit, neminem creavit; sed quicumque fuerit imitatus diabolus, quasi de illo natus fit, filios diabuli imitando, non propriae nascendo. Quomodo filius Abrahae? Numquid Abraham te genuit? Quomodo Judaei, filii Abrahae, non imitantes fidem Abrahae, facti sunt filii diaboli? De carne Abraham nati sunt, et fidem Abraham non sunt imitati. Si ergo qui inde nati sunt exhereditati sunt, quia non sunt imitati, tu, qui non de illo natus es, efficeris filius, et sic eris

¹ Il n'y a que sept feuillets au cahier XII (fol. 89-95), et le cahier XVII (fol. 128-133) n'en a que six.

² Voyez le fac-similé ci-joint.

³ Il y avait d'abord *diabulo*.

⁴ Il y avait d'abord *diabolom*.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE L'AEUIL.

filius imitando. Et si diabolum fueris imitatus, quia ille superbus extetit et impius adversus Deum, eris filius diaboli, non quia creavit te aut genuit te. *In hoc manifestatus est filius Dei.* Heia, fratres, omnes peccatores ex diabulo nati sunt in quantum peccatores. Adam a Deo factus est. Sed quando consensit diabulo, ex diabulo natus est, et tales omnes genuit qualis erat. Cum ipsa concupiscentia nati sumus, et antequam nos debita nostra addamus, de illa damnatione nascimur. Nam si cum nullo peccato nascimur, quid est quod cum infantibus ad baptismum curritur ut solvatur? Ergo duas nativitates adtendite, fratres, Adam et Christum. Duo sunt homines, sed unus ipsorum homo homo, alter ipsorum homo Deus. Per hominem hominem peccatores sumus; per hominem Deum justificamur. Nativitas illa dejecit ad mortem; nativitas ista erexit ad vitam. Nativitas illa trahit secum peccatum; nativitas ista liberat a peccato. Ideo enim venit Christus homo ut solverit peccata hominum: *In hoc manifestatus est filius Dei ut solvat opera diaboli.* Cetera conmiendo caritate vestrae, ne vos gravem. Ipsa enim quaestio est in qua solvenda laboramus, quia peccatores nos dicimus. Si enim quis dixerit se esse sine peccato, mendax est. Et in ipsius epistula Johannis invenimus: *Si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus.* Meminisse enim debetis priorum: *Si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, et veritas in nobis non est.* Et rursus in consequentibus audis: *Qui natus est ex Deo non peccat; qui facit peccatum non vidit eum, neque cognovit eum. Omnis qui facit peccatum de diabulo est.* Ex Deo non est peccatum. Iterum terret nos quomodo sumus nati ex Deo, et quomodo nos fatemur peccatores? An dicturi sumus quia de Deo nati non sumus? Et quid faciunt ista sacramenta in infantibus? Quid dixit Johannis? *Qui natus est ex Deo non peccat.* Ipse Johannes iterum dicit: *Si dixerimus quia peccatum non habemus, nosmetipsos seducimus, et veritas in nobis non est.* Magna quaestio est et angusta, et ad hanc solvendam intentam fecerim karitatem vestram. In nomine Domini; cras quod inde dederit Deus¹, disserimus.

La dernière page du manuscrit est occupée par une souscription en lettres onciales, dont quelques parties avaient été tracées en lettres rouges. L'usure a fait disparaître les mots tracés en rouge; la photographie n'a pu les saisir, et ce n'est pas sans peine que j'en ai déchiffré quelques lettres à la troisième ligne.

Le sens n'est pas douteux. Dans la première partie de la souscrip-

¹ Le mot *Deus* a été ajouté après coup; il est figuré par un petit *d* accompagné du signe².

tion nous avons le développement de deux idées qui ont été souvent exprimées à l'époque mérovingienne et à l'époque carlovingienne.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

IGNORAT QVIS SACROS
CONSCRIBERE LIBROS
VNT. INCVMBERE.
TRIBVS NAMQVE DIGITIS SVLCANTE
MEMBRANA
. VT ENIM MVL
TVM VINVM AVSTVM TIMO LE[TV̄]
HOMINEM REDDIT. ET.
.
AVT CERTE VT NAVTA GAVDET LI
TORE POST PONTV̄ EVECTVS
ITA ET SCRIBA NOVISSIMV̄ VERSV̄
SVLCATVM

EXPLECITV̄ OPVS FAVENTE DÑO
APVD COENVBIV̄ LVSSOVIV̄ ANNO
DVODECIMO REGIS CHLOTHACHA
RII INDICIONE TERCIA DECIMA
AN̄ XLSIMO PIS̄ NĪ FEL̄ PACTO¹

On fait d'abord l'éloge des copistes, dont les ignorants ne soupçonnent pas les fatigues : en effet, le copiste n'a pas seulement à remuer trois doigts pour sillonner le parchemin; il dépense à ce travail toute l'activité de son corps. Nous retrouvons la même pensée dans les souscriptions de beaucoup de manuscrits. Il suffit de citer les suivants :

1° Manuscrit mérovingien du monastère de Couches au diocèse d'Autun : *Tres digiti scribant, et totum corpus laborat*²; 2° manuscrit de Saint-Amand : *Qui scribere nescit, nullum putat esse laborem. Tres enim digiti scribunt, tota membra laborant*³; 3° et 4° deux manuscrits de

¹ Ce mot doit sans doute se lire *peracto*, quoique le *p* surmonté d'un trait horizontal doive ordinairement s'interpréter *pre* et non pas *per*.

² Ms. 84 de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier.

³ Ms. 382 de Valenciennes. Voyez le catalogue rédigé par M. Mangeart, p. 373.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

l'abbaye de Corbie : *Ille homo qui nescit scribere, nullum se putat habere laborem*¹. . . — *Tres digiti scribunt, sed totum corpus laborat*². . . 5° et 6° deux manuscrits d'origine incertaine : *Scribere qui nescit, nullum putat esse laborem. Tres digiti pendant, totum corpus laborat*³. — *Et qui nescit scribere, nullum putat esse laborem. Tres enim digiti scribent, et totum membrum corpus corrumpunt*⁴.

Plus le travail du copiste est fatigant, plus il éprouve de satisfaction quand il arrive au terme de sa tâche : il est alors joyeux comme l'homme qui boit d'excellent vin, ou comme le marin qui aborbe au rivage après une longue navigation. Entre beaucoup d'exemples de cette comparaison qui pourraient être rappelés ici, je mentionnerai seulement les vers tracés à la fin d'un évangélaire du XI^e siècle :

Nauta rudis pelagi ut sævis ereptus ab undis,
In portum veniens, pectora læta tenet :
Sic scriptor fessus, calamum sub calce laboris
Deponens, habeat pectora læta quidem⁵.

Après les banalités relatives au mérite et à la satisfaction du copiste, la souscription se termine par une date très clairement exprimée : *Le travail a été achevé, par la grâce de Dieu, dans le monastère de Luxeuil, la douzième année du roi Clotaire, indiction treizième, l'année quarantième de notre père.* Pour expliquer cette date il faut rechercher quel est le roi Clotaire, dont la douzième année du règne correspondait à l'année XIII de l'indiction.

Nous laissons de côté Clotaire I^{er}, qui était mort avant la fondation de l'abbaye de Luxeuil.

Sous le règne de Clotaire III, l'indiction XIII tomba en 655 et 670. Or Clotaire I^{er} monta sur le trône en 655 ou 656 et mourut en 670

¹ Ms. latin 12296 de la Bibliothèque nationale.

² Ms. latin 12234 de la Bibliothèque nationale.

³ Ms. latin 5566 de la Biblioth. nat.

⁴ Ms. latin 7491 A de la Bibliothèque nationale.

⁵ Ms. latin 11960 de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit a fait partie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Près.

ou 671. Dans aucun système, ni l'année 655 ni l'année 670 ne peut correspondre à la douzième année de son règne.

Nous voilà donc réduits à chercher dans le règne de Clotaire II l'année que les religieux de Luxeuil comptaient pour la douzième de ce roi, et dans laquelle le chiffre de l'indiction était XIII. Clotaire II commença à gouverner la Neustrie en 584; il fut reconnu roi d'Austrasie et de Bourgogne en 613, et mourut en 628. Dans la période comprise entre les années 584 et 628, l'indiction XIII arriva en 595, en 610 et en 625. Les années 595 et 610 me paraissent devoir être écartées, puisqu'elles sont antérieures à l'époque où Clotaire II régna en Austrasie et en Bourgogne. Reste l'année 625. C'est apparemment la date du manuscrit; car elle correspond à la fois à l'indiction XIII et à l'année douzième du règne de Clotaire II en Austrasie et en Bourgogne.

Mabillon était arrivé au même résultat; il ajoutait toutefois que l'indiction XIII s'était aussi rencontrée en 670 sous le Clotaire III; mais il n'a pas essayé de montrer comment l'année douzième de Clotaire III pourrait concorder avec l'année 670 de l'incarnation.

Je tiens donc pour démontré que le manuscrit de saint Augustin, aujourd'hui possédé par M. Le Caron de Troussures, a été copié dans l'abbaye de Luxeuil en 625, la douzième année de Clotaire II et la treizième du cycle de l'indiction. — La souscription contient encore un élément chronologique : *Anno quadragesimo patris nostri*. Mabillon¹ a cru qu'il s'agissait là de l'arrivée de saint Colomban en Bourgogne, événement dont la date serait ainsi fixée à l'année 585 ou 586. Cette hypothèse est très plausible, et je crois qu'elle doit être acceptée jusqu'à preuve du contraire.

Rien n'indique dans quelles circonstances le manuscrit de saint Augustin sortit de l'abbaye de Luxeuil. Mais on est autorisé à supposer qu'il entra au XI^e siècle dans la bibliothèque du chapitre de Beauvais, où nous avons vu qu'il était conservé au XII^e et au XIII^e siècle. Je crois,

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

¹ *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, sæc. III, part. II, p. 452 et 453.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

en effet, le reconnaître, au premier rang, sur la liste des livres qu'un personnage du XI^e siècle, *Roscelinus grammaticus*, donna au chapitre de Beauvais :

Roscelinus grammaticus dedit libros suos Sancto Petro :

1. Augustinum super Johannem.
2. Augustinum de doctrina christiana.
3. Prissianum.
4. Macrobiium.
5. Arismetiam.
6. Dialecticam.
7. Rethoricam de inventione.
8. Boetium de consolatione.
9. Virgilium.
10. Oratium.
11. Juvenalem.
12. Ovidium metamorphoseon.
13. Statium Thebaidos.
14. Et troparium.

J'ai relevé ce curieux catalogue dans un martyrologe de la cathédrale de Beauvais, copié au XI^e siècle et annoté au XII^e, qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. Le Caron de Troussures. Outre le catalogue, on y trouve une note relative à la mort de Roscelin :

Nonis julii. Obiit Roscelinus gramaticus, qui dedit nobis suam domum in claustru, et octo arpennos vinearum in Hosdenco, et libros suos numero quatuordecim.

Ce Roscelin pourrait bien être Roscelin, chantre de l'église de Beauvais, qui, de concert avec Névelon, chanoine de Compiègne, établit des chanoines réguliers en 1072 dans l'église de Saint-Vast-de-Soissons¹.

Le volume donné par Roscelin figure en ces termes sur un inven-

¹ *Histoire litt. de la France*, IX, 364.

taire des livres de la cathédrale de Beauvais dressé au xv^e siècle, et dont je dois encore la communication à M. Le Caron de Trousures :

Item homiliae sancti Augustini in Johannem, in quodam volumine parvo, de antiqua littera, cum una margine¹. Incipit in secundo folio *et manus nostræ*, et in penultimo folio *verba firmentur*². Pretii x solidorum.

À en juger par cette évaluation, les chanoines du xv^e siècle n'attachaient guère d'importance à un manuscrit de saint Augustin copié en lettres onciales. Ceux du xvii^e siècle étaient plus éclairés. Nous en avons la preuve dans la communication que l'un d'eux, Godefroi Hermant, crut devoir faire à Mabillon d'un aussi curieux morceau d'antiquité.

Le volume dont je viens de retracer les destinées était assurément l'un des plus anciens livres de la bibliothèque de Luxeuil. La destruction de cette bibliothèque est consommée depuis longtemps; mais les débris qui en sont dispersés en France et à l'étranger nous font entrevoir l'éclat dont elle brilla, surtout pendant la première période du moyen âge. Je termine ce mémoire par une indication sommaire des manuscrits de Luxeuil dont j'ai reconnu l'existence dans diverses collections publiques ou particulières.

I. Commentaire sur les psaumes. Gros volume in-folio, du xii^e siècle. — N^o 4 de la collection du baron de Marguery, vendue à Paris en 1857. C'est peut-être le volume que les bénédictins Martène et Durand virent à Luxeuil en 1709 et qu'ils désignent en ces termes³: « Un commentaire sur les psaumes, d'environ sept ou huit cents ans, dont les premiers feuillets sont déchirés, que quelques personnes conjecturent avoir été composé par saint Colomban⁴. »

II. Les quatre évangiles. Ms. du ix^e siècle. N^o 356 de la collection de manu-

¹ C'est-à-dire à longues lignes, par opposition aux volumes copiés sur deux colonnes *cum duplici margine*.

² Le second et l'avant-dernier feuillet du ms. dont je donne la description com-

TOME XXXI, 2^e partie.

mencent bien par les mots *et manus nostræ* et *verba firmentur*.

³ *Voyage littéraire de deux bénédictins*, I, 1, 168.

⁴ Voir *Hist. litt. de la France*, III, 521.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

scrits vendus par Libri à Londres, en 1859. Dans le catalogue de vente ¹, Libri déclare qu'il y a toutes raisons de croire que le volume a jadis appartenu à l'abbaye de Luxeuil.

III. Fragments d'un évangélaire copié et peint par les soins de Gérard, abbé de Luxeuil, au milieu du XI^e siècle. Ms. latin 2196 des nouvelles acquisitions à la Bibliothèque nationale ². Il a fait partie du cabinet de M. Didot, n^o 9 de la vente de l'année 1879.

IV. Sacramentaire du IX^e siècle. N^o 891 de la collection de manuscrits vendue par Libri à Londres en 1859. Libri ³ attribue formellement ce volume à l'abbaye de Luxeuil, et renvoie au *Voyage littéraire de deux bénédictins* (I, 1, 168), où il n'en est pas question.

V. Lectionnaire Gallican, contenant les leçons des prophéties, des épîtres et des évangiles qui se récitaient à la messe et aux offices des grandes fêtes de l'année. Ms. du VII^e siècle, auquel s'est attachée une grande célébrité depuis l'usage que Mabillon en a fait pour son ouvrage sur sa Liturgie gallicane ⁴. Ce volume, qui offre un magnifique exemple d'un des genres les plus élégants de minuscule mérovingienne, et dont une page est reproduite ici en héliogravure, formait le n^o 1 de la collection des manuscrits du baron de Marguery vendue en 1857; il est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale sous le n^o 9427 du fonds latin ⁵.

VI. Lectionnaire contenant des homélies sur les évangiles, probablement du IX^e siècle. N^o 495 de la collection de manuscrits vendue par Libri à Londres en 1859. Le vendeur attribuait ce volume à l'abbaye de Luxeuil ⁶, et l'inscription qu'il a remarquée sur le fol. 10 vient à l'appui de cette attribution :

Has litteras in lapidibus scultas
ita invenimus extra positas.
LVXOVIO ET BRIXIÆ G. IVL.
FIRMAR. IVS V. S. L. M.

¹ *Catalogue of the extraordinary collection of splendid manuscripts*, p. 82.

² Voyez mes *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 154-156, et le catalogue Didot, vente de 1879, p. 22.

³ *Catalogue of the extraordinary collection of splendid manuscripts*, p. 203.

⁴ Voyez le vol. LXXII de la *Patrologia latina* de Migne.

⁵ Voyez *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, III, 220.

⁶ *Catalogue of the extraordinary collection of splendid manuscripts*, p. 106 et planche XIII.

VII. Recueil d'homélie, du ix^e ou du x^e siècle. N^o 3 de la collection de manuscrits du baron de Marguery vendue à Paris en 1857.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

VIII. Commentaire de Bède sur l'évangile de saint Marc; manuscrit fait selon toute apparence au ix^e siècle et attribué à l'abbaye de Luxeuil par Libri, qui l'a compris sous le n^o 139 dans la vente faite par lui à Londres en 1859¹. C'est aujourd'hui le n^o 16249 de la collection de feu sir Thomas Phillipps à Cheltenham.

IX. Commentaire de Smaragde sur les épîtres et les évangiles. Manuscrit du x^e siècle. Il formait le n^o 2 de la collection du baron Marguery vendue à Paris en 1857. Il doit être aujourd'hui au Musée britannique, sous le n^o 21914 du fonds additionnel.

X. Ouvrages de Nicolas de Clémangis. Manuscrit du xv^e siècle, dont la présence à Luxeuil a été signalée par les bénédictins Martène et Durand². Il a figuré en 1857 sous le n^o 20 à la vente des manuscrits du baron de Marguery. Depuis il est passé au Musée britannique, où il a reçu le n^o 21918 dans le fonds additionnel.

XI. Vies de saint Augustin, saint Grégoire et saint Jérôme. Ms. du ix^e siècle. Ce volume était compris sous le n^o 18 dans la collection du baron de Marguery vendue en 1857. Il est maintenant à la Bibliothèque nationale, n^o 10863 du fonds latin.

XII. Vies de sainte Cécile, saint Vital, sainte Paule, saint Romain, saint Gengulfe, saint Gordien, saint Maximin et saint Vit. Manuscrit du x^e ou du xi^e siècle, qui a figuré en 1857 à la vente de la collection du baron de Marguery. J'ignore entre quelles mains il est passé.

XIII. Vies de saints, et notamment de saint Colomban, saint Eustase, saint Walbert, saint Philibert, etc. Manuscrit du xi^e siècle, n^o 16 de la collection du baron de Marguery vendue en 1857. Aujourd'hui n^o 21917 du fonds additionnel au Musée britannique.

XIV. Vies de saints en abrégé, examen de conscience, sermons, méditations et traité sur le mariage. Manuscrit du xiii^e siècle. N^o 17 de la collection du baron de Marguery vendue en 1857. On ignore ce qu'est devenu ce volume.

¹ *Catalogue of the extraordinary collection of splendid manuscripts*, p. 32.

² *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, I, 1, 168.

UN MANUSCRIT
DE
L'ABBAYE
DE LUXEUIL.

XV. Géométrie de Boëce, etc. Ms. 87 de la bibliothèque de Berne. — Au fol. 17 v° se lit cette souscription : « Ego Constantius, peccator et indignus sacerdos Sancti Petri Luxoviensis cœnobii, scripsi, ad serviendum ei, hos libros Boetii de geometria, diebus tantum XI, infra idus junii et VI kalendas julii, anno MIII ab incarnatione Domini, conversionis autem nostræ II, præcepto pii patris Milonis. Sit ergo utenti gratia, scriptori venia, fraudatori anathema¹. » — Ce Constance, maître des écoles de Luxeuil, composa un traité sur la nature des liquides². Sa mort, arrivée du temps de Milon, abbé de Luxeuil, du roi Robert et de l'empereur Henri II, par conséquent avant l'année 1023, a donné lieu à un poème d'un certain « Gudinus », que Mabillon³ a mis en lumière.

¹ Hagen, *Catalog. codicum Bernensium*, p. 107. — Comparez le catalogue de Sinner, I, 297.

² *Histoire litt. de la France*, nouvelle édition, VI, 686.

³ *Analecta*, in-folio, p. 217 et 218.

NOTICE

SUR

UN POÈME CONTENU DANS LE NUMÉRO 386

DES MANUSCRITS DE CAMBRAI,

PAR

M. HAURÉAU.

Le numéro 386 des manuscrits de Cambrai, volume du XII^e siècle, contient, du feuillet 122 au feuillet 129, un poème historique dont la composition originale et le style vraiment littéraire nous ont d'abord causé quelque surprise; et plus nous l'avons étudié, plus nous l'avons jugé digne d'être tiré de l'oubli.

Les graves évènements dont il s'agit dans ce poème se sont accomplis dans les dernières années du XI^e siècle. Le temps est affreux pour l'Église. Un pape choisi par l'empereur, l'intraitable Henri IV, occupe militairement la ville de Rome sous le nom de Clément III; un autre pape, plus régulièrement élu, réclame, sous le nom d'Urbain II, sa tiare qu'il dit usurpée. Entre ces deux prétendants le clergé se partage. Les partisans d'Urbain sont, à la vérité, les plus nombreux; mais ils n'ont pour combattre que des armes inoffensives, des malédictions, des anathèmes, tandis que, dans les pays où l'empereur domine, les partisans de Clément proscrivent, exilent tous leurs subordonnés qui montrent ou font soupçonner qu'ils sont favorables aux dissidents.

Notre poète est un de ces proscrits. Moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Laurent, à Liège, s'il n'a pas eu l'honneur d'être personnellement persécuté, il a du moins suivi dans l'exil son abbé, chassé par

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

un évêque impérialiste. Il ne paraît pas, d'ailleurs, beaucoup regretter son pays; ce n'est pas, comme on dit, un patriote; mais c'est un clerc que passionne l'idéal d'une papauté plus qu'indépendante, d'une papauté qui maîtrise les empereurs et les rois. Il entre donc en matière par un prologue où, voyant toutes les choses en fervent papiste, il décrit ainsi l'état présent de l'Église :

Nunc agit bellum draco bellicosus.
Hei mihi! Quantis spoliis onustus!
Tertias stellas trahit illigatas
Cauda draconis¹!

Spiritus, cœlos faciens et ornans,
Fecerat solem pariterque lunam;
Fecerat stellas etiam minores,
Ordine ponens.

Præsules tales hodie videmus
Sol quod elapsus superis videtur;
Talis abbatum status ut ruisse
Luna putetur.

Siderum non est numerus minorum
Quæ trahit secum draco de supernis,
Clerici tot sunt monachique tanti
Prava sequentes.

Dixerat quondam tenebrosus ille
Quod super Sion montem ascenderet;
Nunc sedens, tanquam fuerit locutus
Vera, superbit.

Hinc tumens calcat populum fidelem,
Ordines sacros emit atque vendit,
Et Dei servos melius volentes
Longius arcet.

¹ La constellation du Dragon se composait, suivant Ptolémée, de trente et une étoiles.

Hinc et abbates profugos videmus,
 Atque propulsi monachi vagantur,
 Et vident terras alias et urbes
 Exiliati.

Sic, Sion foetam gravidamque partu
 Impetens, sævit draco tortuosus;
 Ut trahi possit, fluvium profundit
 Parturienti,

Illa quantumvis graviter prematur,
 Plus gravat matrem fuga filiorum;
 Nam dolor, natos cruciando, matris
 Viscera pungit.

Plorat et plangit laniatque crines,
 Verberat pectus laceratque vestem,
 Clamat in cœlum sequiturque caros,
 Crine soluto.

Quam potestatem roget ut juvet se?
 Vel quis afflictæ poterit mederi,
 Cum Nero Romam teneat, Simonque
 Papa vocetur?

Le ton de ce prologue devant être lugubre, le rythme qui convenait le mieux ici, c'est bien, on le reconnaît, celui dont Horace avait fait choix pour peindre le deuil et le trouble de Rome après la mort de César :

Jam satis terris niviis atque diræ
 Grandinis misit pater¹.;

et l'imitation n'est certainement pas trop malhabile. Il n'y a d'ailleurs, qu'on le remarque, rien de païen dans ce prologue; nous voulons dire rien qui dénote un pédant.

Mais poursuivons. Voici, d'un côté, Sion, c'est-à-dire l'Église,

¹ Horatii, *Carm.*; lib. I, ode 2.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 366
DES
MSS. DE CAMBRAY.

seule, opprimée, foulée, et, de l'autre côté, conjurés contre elle, Satan, Néron, c'est-à-dire l'empereur, et Simon, c'est-à-dire Clément III. Ayant un jour longuement médité sur les succès lamentables de cette conjuration, le poète affligé s'endort et se voit en rêve dans un navire battu par une mer furieuse. Mais, à l'instant où le navire, prenant eau de toutes parts, allait être englouti, la Vierge Marie, pieusement invoquée, se montre sur le rivage, tend la main aux naufragés et les sauve. Avec la description de cette tempête le rythme change; chaque strophe est composée de trois asclépiades et d'un glauconique¹ :

Cum mecum tacitus ista revolverem,
Nam tunc expulerat me Simon exulem,
Post noctem mediam, gratus, uti solet,
Mœstum me tenuit sopor.

Statim² pervideo quale periculum
Nunc est Ecclesiæ, quamque periculis
Nobis in mediis proximus est Deus
Et Virgo genitrix Dei.

Quamdā naviculā per mare turbidum
Venti dispulerant, undaque turgida
Compages laterum pene resolverat.
Pars turbæ trepidæ fui.

Venti quattuor hinc undique corruunt.
Hinc arcton Boream, meridiem Nothum,
Torquent, et Zephyro perstrepat occidens.
Eurus solus adest domo.

Concertant validis undique viribus
Quis de navicula plus sibi vindicet;
Vinci non patiens alter ab altero,
Nunc vincit, modo vincitur.

¹ Horatii, *Carm.*, lib. I, ode 6 :
Scriberis Vario fortis et hostium
Victor.....

² On faisait long, au moyen âge, l'a de

statim. Cette infraction à l'usage antique est une règle pour Alexandre de Villedieu. Voir Thurot, *Notices et extraits des mss.*, t. XXXII, II^e partie, p. 435, 436.

Tunc sic omne latus combibit æquora,
 Quod summas tabulas jam mare vicerat;
 Intus pontus erat, pontus erat foris,
 Intus turba, foris chaos.

Cetus præterea cernitur insequi;
 Nos sorbere volens, ore minax hiat;
 Caudæ verberibus cum mare turbidat,
 Undarum cumulos agit.

Heu! heu! quantus erat Leviathan vorax,
 Qui, sorbens leviter grandia flumina,
 Confidit quod in os ipsius influat
 Jordanis, lavacrum Dei!

Nos clamare Deum : « Mitte cito, Deus,
 Hamum quem timet hæc saucia bellua!
 Nostras huic animas tradere ne velis!
 Assis, genitrix Dei! »

Cum Virgo, Domini mater amabilis,
 Vere stella maris, portus et anchora,
 Ad littus veniens, visa procul fuit,
 Jam spes tota refugerat.

Nobis illa manum porrigit, et suam
 Prudens naviculam fluctibus eruit,
 Et tuto tremulam littore collocat.
 Cognosci quoque se dedit.

Le rêveur, considérant alors avec plus d'attention le navire miraculeusement sauvé des eaux, reconnaît que c'est l'Église même. Aussitôt l'image de ce navire disparaît à ses yeux; il ne voit plus que l'Église sans mitre, sans couronne, sans collier, sans bracelets, sans ceinture, échevelée, misérable, et cependant encore belle, malgré la maturité de son âge, qui, s'adressant à la Vierge, mère de son époux, la supplie d'intervenir en sa faveur et de lui faire rendre justice par cet époux qui l'a sans grief, sans cause, abandonnée.

Suivent quatorze strophes dont le rythme est conforme à celui du prologue :

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAY.

Certior statim¹ docuit figura
Illa quæ navis fuit inter undas;
Scilicet cœpit mulier videri,
Jam gravis ævi.

Cœpit agnosci Sion illa mater
Cujus angores vigilans dolebam;
Quamlibet tristi miseranda cultu,
Pulchra videri.

Regii cultus nihil afferebat;
Crinibus passis pedibusque nudis,
Pulverem spargens capiti soluto,
Pectora tundens.

Non habens mitram, nec habens inaures,
Non ei torques, nec erat monile,
Non tenens palmam, nec habens coronam,
Nec diadema.

Pectoralis fascia, brachiale,
Fibulæ, dextralia, zona, vittæ,
Quilibet cultus alii, dolentem
Non decuere.

Attamen prudens annulum reservat,
Quem dedit sponsus digitis puellæ,
Nuptias quando celebres agebat
In cruce pendens.

Talis accedit dominam Mariam,
Ut sui sponsi Dominique matrem,
Unicum fontem pietatis, unam
Spem miserorum.

¹ Sur la quantité de *statim*, voir plus haut.

• Hei mihi ! dixit; Simon atque Nero
Nunc revixerunt, miseramque matrem
Rursus oppugnant; iterum dolores,
Et fuga rursus.

Scis, mei sponsi genitrix, Maria;
Natus est quidam coluber pusillus,
Quando sponsabar; draco factus ingens,
Hic modo regnat.

Nemo tam sævus fuit : Antichristus,
Arrius, quamvis fuerit malignus,
Attamen tales poterant caveri,
Prava loquentes.

Hic nihil verbis, sed agit venenis;
In Dei templo sedet, aureumque
Heu mihi matri ! populus fidelis
Mammon adorat.

Israel, quis rex Baal invocarit,
Qui sacerdotes Baalim sacrarint,
Qui super montes statuas locarint,
Tu bene nosti.

Quis locus, vel quæ domus orbe toto
Est modo concors heresimque ¹ nescit ?
In locis cunctis, domibus sacris,
Turba redundat.

Tres modo fratres sedeant in unum;
Tertius pro me bona si loquatur,
Vera dicenti duo mox repugnant
Lisque rotatur. •

¹ Nous devons écrire, comme dans le manuscrit, *heresim*; si nous écrivions *heresim*, le vers serait plus manifestement faux. Mais n'accusons pas notre poète d'avoir ignoré la quantité du mot *heresis*;

en faisant bref l'e initial d'*heresis* il suivait la règle de son temps, ainsi promulguée :

Est heresis curta, quamvis sit ab hæreo dicta.

Voir Thurot, *Notices et extraits des Man.*, t. XXII, II^e partie, p. 430.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAY.

Le rêveur, écoutant ces paroles, s'aperçoit que l'Église se tourne de son côté, et paraît se plaindre soit à lui, soit de lui :

Audiebamus, simul intuentes,
Cum magis nos his peteret querelis;
Namque se vertens ubi nos videbat,
Mœsta profatur.

C'est un moine ! s'est dit l'Église, et la vue d'un moine l'a troublée. En effet, combien de moines l'ont, dans ces derniers jours, indignement trahie ! Au souvenir de toutes ces trahisons, l'Église interrompt brusquement son discours à Marie pour adresser aux moines une vive apostrophe. Lasse enfin de se plaindre ici-bas sans être entendue, elle va, dit-elle, aller au ciel trouver son divin époux, à qui certes elle a des reproches à faire. Que lui répondra-t-il pour justifier son infidélité ? C'est là ce qu'elle veut savoir :

• O vos, monachi, parcite matri¹ !
Cur vos etiam me laceratis ?
Vos esse decet sidera cœli
Puræque jubar fundere lucis ;
Vos omne decet cernere verum,
Odisse malos matris amore.
Spectate, rogo, Cluniacenses
Fundere bonum semper odorem ;
Nam papa mihi sumptus ab illis².
Grege ille suum servat ovile ;
Quicumque via vadit eadem
Me carus amat grege monachorum.
At sunt aliqui vana sequentes
Æquumque vocant quod fit inique.
Væ qui tenebras lumen appellat³,
Qui dulce quod est dicit amarum !

¹ Chacun de ces vers se compose d'un spondée, d'un anapeste, d'un dactyle et d'un spondée. C'est un rythme dont Horace ne fournit pas d'exemple, mais il est fréquemment employé par Sénèque :

Audax nimium qui freta prima
Rate tam fragili perfida rapit.

² Urbain II avait été religieux de Cluni.

³ Le poète a retranché un *p* au mot *appellat* pour obtenir une brève.

En vim patiens vociferabor,
 Clamabo, nec est auxiliator.
 Quæro quod amo, nec datur illud.
 Manant oculis fletibus imbres,
 Nam longius hinc ille recessit
 A quo poteram lætificari;
 Cujus¹ veniunt sæpe latrones
 Et me spoliant prætereuntes.
 Ejus solium nunc adeamus,
 Præsens ut eum cernere possim.
 Audire volo quid mihi dicat.
 Secura fides arguet illum
 Quare thalamos negligat illos
 Quorum pretium se dedit ipsum. »

POÈME
 CONTENU
 DANS LE N° 386
 DES
 MSS. DE CAMBRAI.

Ici le poète intervient à la manière des chœurs antiques. Pendant que l'Église se dirige vers le ciel, allant interroger son infidèle époux, le poète célèbre l'ancienne gloire de l'épouse délaissée et gémit sur sa honte présente. Après avoir été la reine du monde, l'arbitre de toutes les contestations humaines, la voilà si déchue qu'elle a pour maitres des gens qui jadis auraient été fiers de vivre dans son chenil :

Quam tibi condoleo, filia regis²,
 Usta quod es rapidi sidere cancri,
 Nigra, rugata, tremens, arida, pallens.
 Quis tibi præteritos afferat annos,
 Quando tuo solio tuta sedebas,
 Ad medias posita sede plateas;
 Quando superba jugo colla premebas,

¹ Le mot *cujus* est très obscur. Le copiste a peut-être ici commis quelque erreur.

² Deux dactyles, césure, dactyle et spondée. Ce vers est une sorte de choriambique. On en trouve des exemples dans Boèce :

Mens hebet, et, propria sede relicta. . . .
Consol., lib. I, 2. Mais nous ne voyons

pas que Boèce l'ait jamais employé seul. Au premier pied et au second Boèce place indifféremment soit un dactyle soit un spondée :

Heu quam præcipiti mersa profundo
 Mens hebet, et, propria sede relicta,
 Tendit in externas ire tenebras. . . .

Notre poète n'use qu'une fois, au troisième vers, de cette liberté.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

Judiciumque sedens perficiebas,
Principibusque tuis imperitabas;
Vivida quando tibi petra solebat
Mellifluos olei fundere rivos,
Teque lavare pedes lacte decebat;
Quando refringebas ora leonis¹,
Quodque tibi tulerat rursus habebas,
Expositæ nec erant vulpibus uvæ?
At modo nec pueri te reverentur,
Jamque licenter eis cornua surgunt;
Ante tuam faciem qui fugiebant
Quique prius nec erant vivere digni,
Quos steriles eremi rodere glebas
Egerat atra fames, te modo rident;
Quosque tuis nimium grande fuisset
Vivere cum canibus, nunc tibi præsent,
Inque tua resident sede feroces.
His igitur dominis subdita ploras,
Hos patiens dominos nigra videris.

Durant cet intermède, l'Église, précédée par Marie, monte vers le ciel, allant gourmander son époux. Mais cet époux, c'est un dieu, c'est un juge. Il siège sur un trône de feu qu'entoure un lac enflammé. Une verge arme sa main droite. A ses côtés sont assis Élie, Phinéas, Judith, glorieux instruments de ses tragiques vengeances. Aura-t-il à frapper quelqu'un? Ses ministres sont là, muets, attendant ses ordres. Mais il faut qu'auparavant la cause soit plaidée. Que les plaignants s'avancent, exposent leurs griefs; il va les entendre. La mère et l'épouse parleront tour à tour. Mais c'est la mère qu'il entend la première :

Judicis itur²
Ante tribunal.

Prævia vadit
Sancta Maria.

¹ Ce vers n'est conforme ni à ceux qui précèdent ni à ceux qui suivent, le second pied étant un spondée.

² Série de vers adoniques, à l'imitation de Boèce, *Consol.*, I, 7 :

Nubibus atris
Condita nullum

Fundere possunt
Sidera lumen...

Judicis ardet
 Thronus ut ignis¹;
 Flamma rotarum
 Lucet et urit.
 Ante sedentem
 Flammeus amnis
 Undat et ardet,
 Currit et urit.
 Ipse capillis
 Candidus albis.
 Alba renidet
 Mundaque vestis.
 Ipsius ornat
 Virgula dextram,
 Aurea virga,
 Virgula recta.
 Sede parata,
 Virgo residet,
 Namque jubebat
 Filius ejus.
 Pone resedit
 Barjona Petrus.
 Ultio sanctæ
 Prima columbæ,
 Sedit Helias.
 Proximus illi
 Phinees, inde
 Judith honesta.
 Ille prophetas
 Ense cecidit;
 Hic pugione
 Madianitem;
 Hæc Holophernis

Inclyta trunco,
 Sidus honestum,
 Lux speciosa.
 Tunc sedet omnis
 Ordo virorum
 Qui simili re
 Promeruerunt.
 Adstitit illic
 Regia conjux.
 Nec modo sedit,
 Dum quereretur.
 Utraque plangit
 Flebile coram
 Judice nato,
 Judice sponso.
 Sponsa dolenter
 Plorat et orat;
 Adjuvat orans
 Sancta Maria.
 Rex bone, dixit,
 Hæc tua sponsa
 Languet amore.
 Num patieris
 Semper amicam
 Ferre labores
 Exiliumque?
 Nonne vides quod
 Nunc nimius sol
 Urat eam, nunc
 Imber hiemsque?
 Frigora, nimbos,
 Vellet abesse;
 Tempora vellet

POÈME
 CONTENU
 DANS LE N° 386
 DES
 MSS. DE CAMBRAI.

De même, saint Coloman :

Accipe, queso,
 Nunc bipedali
 Conditâ versu

Carminulorum
 Munera parva.

¹ Notre poète aurait dû savoir que l'o de *thronus* est bref.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAY.

Verna dehisse,
Quo revireret
Gramine terra,
Vinea flore,
Frondebis arbor;
Ut resonarent
Carmine valles,
Custus et ales
Læta sonaret.
Nunc Aquilonis
Vis vada stringit,
Et bonus Auster
Parcius obstat.
Respice, fili,
Quanta laborat.
Jam neque virtus
Est parienti,

Quam modo totis
Æquore ventis
Moverat omnis
Quadruus orbis.
Comprime ventos,
Subtrahe nimbos,
Frigora pelle,
Redde serenum.
Talibus orans
Ubera nudat,
Quæ puer idem
Suxerat olim.
• Nil mihi, dixit,
Jure negabit
Quæ tibi matrem
Gratia fecit. •

Si vive que soit cette plainte, si touchante que soit l'action jointe
aux paroles, le juge ne se laisse pas émouvoir et répond :

• Sicut disposuit pater¹,
Sic rerum seriem currere competit,
Donec pro meritis suis
Unumquemque suos suscipiat locus.
Quid vult sponsa queri mea,
Quod tristi facie tempus inhorruit?
Ni desit sibi mens sua,
Numquam conqueritur de vice temporum.
Ortum seminis expedit
Quod nunc æther humum verberat imbribus,
Nunc stridens aquilo coquit,
Nunc Phœbi² radiis Scorpius æstuat;
Nam, si defuerint ea,
Frustra cespitibus semina subruis;

¹ Nous avons maintenant un glyco-
nique suivi d'un asclépiade, sur ce mo-
dèle fourni par Horace, *Carmina*, lib. I,
ode 3 :

Sic te, diva potens Cypri,
Sic fratres Helene, lucida sidera.

² On ne s'attendait guère, sans doute,
à voir Phœbus en cette affaire.

Tunc non invenies rosas
 Ad solem folium quæ reserant suum.
 Numquid non fuit utile
 Quod strinxit glacies arva rigens mea?
 Ne cultrum raperet merum,
 In palma potius scandere præstitit.
 Numquid non fuit utile
 Quod sol igne suo tam grave canduit,
 Sub Nerone vel alteris,
 Quando tanta seges venit ad horreum?
 Nam sol semina fervidus
 Comburit sterilem jacta super petram,
 Sed maturat et erigit
 Granum quod melior terra receperit.
 Mittat nunc glacies queri
 Ventos et pluvias, prætereunt enim;
 Nam spes et patientia
 Quævis dura solent lævia reddere;
 Nam me cura tui manet.
 Fumantem puteum prospicis? Huic ego
 Vectem, Leviathan, premam.
 Quod turbavit aquas his luet ignibus.
 Quid mirum calices meos,
 Ut debet merito, si bibat interim?
 Nam debet mea me sequi,
 Quam sic mitto velut me genitor meus.
 Mater, tu specialius
 Nostri conjugii conscia crederis;
 Nam nubentibus in tuo
 Nobis præbucras ventre cubiculum.
 Tu nosti, nec es immemor,
 Talis conditio conjugii fuit,
 Sponsus sponsaque quod dare
 Deberent animas alterutrum suas.
 Feci dicta fideliter;
 De torrente bibi jam prior in cruce;
 Servet sponsa fidem suam,
 Si contingat ei ferre molestiam. »

POÈME
 CONTENU
 DANS LE N° 386
 DES
 MSS. DE CAMBRAL.

FORME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAY.

Ainsi le juge n'est pas du tout convaincu qu'il y ait lieu de sévir. Ayant certainement lu le traité célèbre de saint Augustin contre Faustus, il sait, il répète que le mal est nécessaire, car du mal procède le bien. Tel est sur la terre le train normal des choses; et se révolter contre cette loi générale, c'est avoir perdu le sens. L'époux connaît assurément les souffrances de son épouse; mais lui-même n'a-t-il pas souffert? Oui, les bons pâtissent et les méchants jouissent. Si cela ne doit avoir qu'un temps, il ne convient pas encore que cela cesse. C'est plus tard, à la fin des siècles, au jour fixé pour la reddition de tous les comptes, que Néron et Simon seront punis.

Mais l'épouse n'a pas l'esprit ouvert à ces considérations philosophiques. Tout ce qu'elle comprend ou ce qu'elle veut comprendre, c'est qu'elle est abandonnée et n'a pas mérité de l'être. Elle ne fait donc aucune objection à la théodicée de son savant époux, mais elle s'efforce de le ramener vers elle en lui chantant cette tendre cantilène :

• Olim quando juvencula,
Dixit sponsa, virens eram,
Tunc quærebar ego placens,
Et tunc pro foribus meis
Sponsi pulsus erat frequens.
Carus tunc thalamus meus.
At nunc, quando senilibus
Annis primus abit nitor,
Effæctum quoniam meum
Laxæ corpus arant rugæ,
Clausum non resonat meum
Totis noctibus ostium.
Incesti tamen obsident
Nostrum limen adulteri;
His necdum videor vetus,
His multum videor nitens;
Sed non his resero flores,
Et conservo tibi fidem.
Ipsi vero licentius
Conquassant viduam domum;

Tot fortes quia regnum
 Non servant modo lectulum,
 Nec, si sunt vigiles, habent
 Accinctum gladio femur.
 O si nunc venias semel!
 Sim fœcunda minus licet,
 Noster lectus adhuc tamen
 Sanis fragrat odoribus,
 In quo candida lilia
 Sunt, et cum violis rosæ,
 Cedrinamque retro domum
 Hortus deliciosus est,
 Vernans floribus, areis
 Exornatus aromatum,
 Et pomis redolentibus
 Arbor fœta refringitur;
 Nam, quamvis glacies furit,
 Non messis mea friguit :
 Thus et myrrha, conus, cypres,
 Nardus, fistula, balsamum;
 Necdum vinea fertilis
 Amisit laticem suam.
 Membris præterea, licet
 Defectis, rediet viror,
 Cum tu sæpe reviseris
 Integræ fidei thorum;
 Infœcunda parens novam
 Prolem parturiam tibi.
 Sin vero nec adhuc venis
 Nec sponsam repetis tuam,
 Lætabuntur adulteri
 Qui matrem miseram premunt,
 Infantesque tuos magis
 Confusamque domum premunt (*sic*). »

POÈME
 CONTERU
 DANS LE N° 386
 DES
 Mss. DE CAMBRAY.

Cette série de vers glyconiques a certainement beaucoup de charme. Aussi l'époux ne peut-il se défendre d'être touché par une plainte si mélodieuse. Il descend donc de sa philosophie, et, sur le

POÈME
CONTIENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

ton non plus d'un juge, mais d'un accusé, demande qu'on lui prouve quand et comment il a violé sa foi :

« Quam criminose me, soror, arguis¹ !
Quo tendit ista² increpitatio?
Cur esse te dicis relictam?
Conjugiine fidem reliqui?

Non promovebor, sed patiar libens
Te disputantem; stemur enim simul
Ut judicemur; stemur, inquam;
Jam tibi iudicio reponam.

Nunc ergo narra, si quid habes, ubi,
Quando, vel in qua re, tibi defui,
Nam questa me contra videris
Quod sedeas quasi derelicta. »

L'épouse répond sur le même rythme, et dans les explications qu'elle s'empresse de donner commence l'intéressant détail des faits historiques :

• Si nunc placerem taliter ut prius,
Me de Libano quando vocaveras,
Felicis starem, nec esset
Fracta mei capitis corona;

Turrimque David nemo refugeret;
Pugnante quovis deforis, ex ea
Penderet armatura fortis,
Unde revincere posset hostes.

¹ Ces strophes se composent de deux alcaïques, d'un iambique archilochien et d'un dactylique trochaïque, sur ce modèle (Horat. *Carm.*, lib. II, ode 14) :

Eheu! fugaces, Posthume, Posthume,
Labantur anni; nec pietas moram
Rugis et instanti senectæ
Affert indomitæque morti.

² Si la copie n'est pas fautive, le poète s'est permis ici deux licences, d'ailleurs autorisées de son temps : il n'a pas élidé l'a d'*ista* et a fait longue à la césure une brève de nature.

Nunc hostis antiquus ruit a mari
 Septemque victor collibus imperat.
 Pugnavit, et magno molari
 Perculit hoc caput ecce fractum.

Nonne vides ubi nunc sedeat Simon¹,
 Nerone fretus, rege simillimo;
 Qui cornibus finguntur agni,
 Sed faciunt veluti dracones?

Ipsi fugarunt hos vigiles bonos
 Qui civitatem protegerent tuam;
 Pseudo-prophetas subrogarunt,
 Omne sacrum pretio trahentes.

Summus sacerdos crimina persequens,
 Aususque morbum pungere regium,
 De sede Romana fugatus
 Est, et in exilio sepultus.

Metensis antistes, profugus diu,
 Papam secutus, plurima pertulit;
 Sed digna sese fecit is qui
 Non tulit igne domum peruri,

Cum civitates ardula² gallicas
 Flammis cremaret; de Stephano loquor,
 Servare qui novit suam rem,
 Pontificemque suum reposcit,

Tres subrogatos stravit episcopos,
 Et tunc reduxit pontificem suum.
 Defunctus est nunc, alterumque
 Martyr ei similem tuetur.

Nunc usque lugens Herbipolis sedet,
 Antistitem deflens venerabilem,
 Quod functus est exul, nec ejus
 Vel cineres habuit sepultos.

¹ Ce vers n'est pas régulier. — ² Pour *ardea*; l'aigle qui était sur les armes du roi des Romains.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MES. DE CAMBRAI.

Et civitatem Vangionum vides;
Vivente sponso, servit adultero.
Scissam diocesim Timavi
Vir suus hinc tenet, hinc adulter.

Longum tot urbes dicere quas trahit
Diffusus error, nempe quis angulus
Est orbe toto tam remotus
Qui nihil hac heresi¹ laboret?

Mirum nec est quod capitis malo
Sic omne corpus debile redditur;
Cum scinditur Romana sedes,
Non erit orbis in unitate.

Tu quo modo, Leodium, sedes,
Quondam meus flos, dulce decus meum,
Urbs David, mons altus, hortus
Deliciosus, ager serenus?

Quantum decoris deperiit tui,
Heinricus ex quo carne solutus est,
Insigne sceptrum, virga fortis,
Et baculus mihi gloriosus!

Si viveres nunc, de tenebris lupi
Non prodiissent, qui modo cursitant;
Nec publicam cepisset arcem
Qui merito fuit inde pulsus.

Vestitus alba pelle, Lupus modo
Cum fuste longo servat ovilia
Verusque pastor vult videri;
Sed Lupus ipse lupis jocundat.

Quem tu fugaras Haspaniæ² lupum
In nostra rursus misit ovilia,
Cum Publici montis³ leone,
Quem melior pepulit sacerdos.

¹ Voir, plus haut, notre remarque sur la quantité d'*heresi*.

² *Haspania* ou *Hasbania*, la Hasbaie,

dont la ville principale était Saint-Tron.

³ Pblemont, quartier de Liège où était l'abbaye de Saint-Laurent.

Abbas probatus longius exulat,
 Indigna passus cum monachis suis,
 Quos usque nunc praesens Maria,
 Mater ut est, fovet aede parva. »

POÈME
 CONTENU
 DANS LE N° 386
 DES
 MSS. DE CAMBRAY.

Ici l'épouse s'arrête, et la mère, dont l'épouse vient de prononcer le nom, continue, sur un autre rythme, dans une série d'asclépiades, l'exposé des violences commises dans l'église de Liège :

Hæc effata; Dei mater ad hæc ait :
 « O qui res hominum noster homo regis,
 Horum res egomet nunc regeram, quia
 Commisere mihi seque suasque res.
 Mons ut Leodii publicus est tibi,
 Stat sacrata domus nomine martyris
 Laurenti; satis hæc pulchra situ loci;
 Heinrico satis hæc præsole floruit,
 A quo pulsus erat Wolbodo de domo
 Prædicta, sapiens nemo quod improbat,
 Et Berengarius redditus in loco,
 Non errante meo iudicio, probus.
 Quo postquam caruit præsole civitas,
 Is qui pulsus erat, spe sibi reddita,
 Ad regem cupidum tendit et impetrat
 Primum iudicium, dando pecuniam;
 Nam vis est hodie magna pecuniæ;
 Claras scit dominis auriculas dare;
 Surdi sunt aliter, nil aliter vident.
 Petrus, quidlibet est clavifer ætheris,
 Accedat modo, vel Paulus : « Abi foras, »
 Dicetur. « Quis homo? » Si veniat Simon,
 Statim notus hic est, et baculum levat
 Hic de quo loquimur; cum manibus quia
 Non venit vacuis, non abiit foras.
 Comparatur ad hoc illa calumnia
 De Berengario, quod maledixerit
 Regem, quod fuerit Gregorii sequax,
 Heinrico per hoc et carus episcopo.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

Statim præcipitur pontifici novo,
Qui præsens aderat, isque fidem dedit,
Jurans ecclesiam prodere venditam.
Ipsi pars fuerat pacta pecuniæ,
Propter quam modo sunt prædia vendita.
Sic ejectus abit pastor idoneus,
Pastoremque suum pars sequitur gregis,
Illi nota quibus vox erat illius;
Externum nec enim collibuit sequi¹.
Occurri profugis sic, quasi filiis,
Suscepique casa paupere; sunt ibi,
Donec præcipias ut sileat mare
Ventorumque gravis concidat impetus.
Annus post ea jam tertius exiit,
Quartus nunc agitur, spesque diutina
De te pendet eis, cum patientia.
Hoc anno monachos qui patientia²
Suscepere lupum vituperabili
Præsul Leodii, vir bonus, expulit.
Dum clamant Simonis fœda negotia,
Ipsi quæsierant me specialius;
Dispersis ideo non ego defui,
Per terras, per aquas, dux comes extiti,
Donec cum socio composui grege.
Nunc omnes pariter servo fideliter,
Qui venere prius quique novissime,
Reddendos numero, si placet, integro,
Præter Gunduinum, qui tumultatus est.
Nec Laurentius hinc jure potest queri,
Primum namque meus quam suus hic fuit.
Tungris hunc alui, nunc igitur meum
Suscepi, quoniam carus erat mihi. »

¹ Un chroniqueur contemporain dit de l'abbé proscrit, Bérenger : « Assumptis secum fratribus quos placuit sibi, secessit ad ecclesiam B. Huberti. » (*Chronicon S. Huberti Andaginensis.*)

² Le poète n'a pas dû terminer par le même mot deux vers qui se suivent. Cette répétition est sans doute imputable à l'étourderie d'un copiste.

Après Marie, saint Laurent paraît en scène. Le poète néglige de nous apprendre qu'on l'ait prié de venir. Quoi qu'il en soit, il est présent et parle à son tour. L'objet principal du poème étant la persécution subie par ses moines, il s'empresse de témoigner que tout s'est passé comme il vient d'être dit :

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

Præsens erat Laurentius¹,
Miles David fortissimus,
Qui passus est martyrium
Propter Mariæ filium,
Vicitque mundi principem,
Desiderabilem sequens,
Perenne desiderium
Perpetuorum collium.
Cui debitor spontaneus,
Et redditor justissimus,
Duas coronas reddidit;
Duas enim promeruit,
Unam misericordiæ,
Quam fecerat in paupere,
Et alteram victoriæ
Qua vicit impurum Jovem.
Surrexit hic et adstitit,
Ab igne qualis rediit,
Auro probato similis,
Quando per ignem transiit.
« O Christe, dixit, nunc meus
Tortor revixit Decius,
Rursus parat craticulam,
Rursusque thesauros avet,
Et quos ego congesseram
Dandos in usus pauperum,
Furatus, illi prodidit,
Mercator impurus Simon;
Nam primus assultus tuli
Leodiensis Simonis.

¹ Série de vers iambiques dimètres, avec cette licence que le troisième pied est quelquefois un trochée.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

Tu scis mihi quid fecerit,
Me quomodo nudaverit;
Sic est enim sicut tibi
Virgo parens innotuit.
Memento, qui judex meus
Et testis es et conscius,
Quod cor meum probaveris,
Examinans incendiis,
Et non meis in renibus
Iniquitas inventa sit.
Ob hoc precor, munda prece,
Detur locus voci meæ,
Jam res jacentes releva,
Causam meam jam judica. »

D'autres témoins seront encore entendus. Mais, avant de les introduire, résumons les faits qui viennent d'être rapportés et montrons ce qu'ajoute le poème aux récits des chroniqueurs.

Simon, c'est-à-dire Clément III, est à Rome; Urbain II, coupable d'avoir osé tenir tête à l'empereur, est en exil. Les événements dont il s'agit ici sont donc postérieurs à l'année 1091, date de la fuite d'Urbain, antérieurs au mois de novembre de l'année 1096, date de son retour dans la Ville éternelle¹. Sur ce point n'insistons pas.

L'évêque de Metz, tardivement secouru par le patron de son église, saint Étienne, c'est Hérimann, zélé fauteur de Grégoire VII. Il avait été surpris, voyageant en Italie, par une bande d'impériaux, et retenu longtemps prisonnier en Toscane. Enfin rétabli sur son siège, il y était mort le 14 mai 1090², et Poppon, adversaire, comme lui, de l'Empire, l'avait remplacé. — En la même année 1090, le 6 décembre, était mort dans l'exil, en Autriche, Adalbéron de Laimbach, évêque de Wuerzburg (*Herbipolis*), chassé de son église en l'année 1088, et, depuis ce temps, cette église était sous la main d'un évêque réputé schismatique, Éginard de Rothenburg. — Celle de Worms (*civitas Vangionum*) et celle de Trieste (*diocesis Timavi*) ont

¹ Jaffé, *Regesta pont. Roman.*, p. 458. — ² *Gall. christ.*, t. XII, col. 734.

à la fois, l'une et l'autre, deux évêques. L'anarchie est partout; mais nulle part, dit l'épouse, elle ne fait plus de mal qu'à Liège.

Au mois de novembre de l'année 1092, l'évêque de Liège, qu'on nommait Henri, venant de mourir, l'empereur l'a remplacé lui-même par Otbert. Quel était cet Otbert? C'était le prévôt de Sainte-Croix, grand ami de Wolbodon, ancien abbé de Saint-Laurent, que l'évêque précédent avait chassé, comme indigne, de son abbaye. Le premier acte d'Otbert est de rétablir Wolbodon à Saint-Laurent; le second, de remettre les religieux de Saint-Tron sous la discipline d'un autre impérialiste, au moins aussi mal famé, *Lupus*, ou *Luipo*. Il ne faut pas s'étonner si le poète, jouant sur le nom de cet abbé, le traite fort mal; des historiens assurent qu'il fit de Saint-Tron une caverne de voleurs¹. On doit aussi le croire lorsqu'il rapporte que Wolbodon paya cher la dignité qui lui fut rendue. Celui-ci donna, dit-on, trois cents marcs, que se partagèrent l'empereur et l'évêque². Le témoignage du poète n'est pas moins conforme à celui des historiens en ce qui regarde l'ancien abbé de Saint-Laurent, Bérenger. Dès le temps de Grégoire VII, il s'était, avec son évêque, déclaré contre les prétentions impériales; mais, comme on n'avait rien autre chose à lui reprocher, son expulsion fit scandale. Il se retira d'abord à l'abbaye de Saint-Hubert, dans les Ardennes, que gouvernait un de ses amis, nommé Thierry; mais, comme il était là trop près de Liège, il se vit bientôt contraint de quitter cette retraite et de passer en France, dans le diocèse de Reims, où le prieuré d'Évernicourt le reçut avec tous ses compagnons d'exil. L'empereur et ses évêques étaient sans aucune pitié pour leurs contradicteurs.

Enfin ne négligeons pas de faire remarquer que nous avons, dans le discours de la Vierge, la date précise du poème. Trois ans, dit-elle, se sont écoulés depuis que Bérenger a quitté Liège et le quatrième est en cours. Or on sait qu'Otbert l'exila de Saint-Laurent

¹ Rupertus, *Chron. S. Laurentii*, dans *Monum. Germ. hist. Script.*, t. VIII, p. 278.

— ² *Idem, ibid.*, p. 273.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

dans les premiers jours du mois de février 1093; donc le poème est de l'année 1097.

La suite n'en est pas moins intéressante. Après avoir entendu le plaidoyer de Laurent, le juge touché, mais non pas entraîné, demeure silencieux :

Tunc Dominus, qui simplicis
Respexit Abel hostiam,
Respexit ad Laurentium,
Qui, concrematus ignibus,
Odor suavitatis est,
Ut viva factus hostia.

Sur ces entrefaites, de l'abbaye de Florennes, dont il est le patron, arrive saint Jean-Baptiste. Traité, lui aussi, comme saint Laurent, il vient porter la même plainte :

Ecce desertis redit a Florenis¹
Ille præcursor Domini Joannes,
Afferens scissam tunicam, cameli
Vellere textam.

Non erat sponsus, sed amicus ejus,
Et tamen, sponsam quia diligebat,
Fornicatores et adulterantes
Oderat omnes.

Propter hoc, ira subigente justa :
« Sunt, ait, justæ nimium querelæ
Quas agit conjux; pateris malignos
Vivere mæchos.

Quis ferat quod Leodium, fidelis
Civitas quondam, Simonis forum sīt?
Cum tua sponsa modo vendidit me
Venditor ille.

¹ Trois saphiques et un adonique.

Quid modo cessas, o Petre, qui solebas
 Fortiter quondam gladio ferire,
 Non ferens pennas Simonis procaces
 Alta subire?

Mitte jam verbi jaculum potentis,
 Et cadat rursus redivivus hostis,
 Quando judex tam patienter omnes
 Portat iniquos. *

POÈME
 CONTENU
 DANS LE N° 386
 DES
 MSS. DE CAMBRAY.

Les auteurs de la *Gaule chrétienne* rapportent qu'Otbert vendit l'abbaye de Florennes à Gislebert, prévôt d'Hastière, soit, disent-ils, à la fin du xi^e siècle, soit au commencement du xii^e siècle¹. Notre poème montre que ce vilain marché se fit, au plus tard, dans les premiers mois de l'année 1097. Il faut d'ailleurs remarquer dans quels termes le saint demande justice de la trahison dont il est victime. Ayant le titre de précurseur, il ne descend pas aux prières; il fait des remontrances, et les fait sur un ton très rude; il va même jusqu'à provoquer saint Pierre à frapper lui-même les félons, sans attendre que la patience du juge soit enfin lassée.

— Non, non, répond saint Pierre; tant que je n'aurai pas d'ordres, je ne frapperai pas. Cependant on ne m'a pas, moi non plus, épargné :

In Dei verbo Petrus : « In quocumque²
 Nil agam Verbi nisi sit voluntas;
 Nempe, si vellet, modo vindicasset
 Me quoque tecum.

Tu vides illum Bonii³ latronem,
 Qui, domus claves quia non habebat,
 Præsulis palo sibi clausa subtus
 Limina fodit.

¹ *Gall. christ.*, t. III, col. 978.

² Le poète ignorait que dans *quocumque* l'o est toujours long.

³ Nous lisons ainsi ce mot, qu'on retrouve plus loin. Il faut peut-être lire *Bovii*.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

Se présentent ensuite saint Tron, dont une bête fauve, un monstre, opprime les moines, et saint Hubert, dont l'abbaye n'est plus, depuis le départ de Thierry, qu'une solitude :

Nec minus Trudo, venerabilis vir,
De suo monstro queritur dolenter;
Pontifex dignus sibi quem reduxit
Quemque sacrauit.

Sanctus Hubertus, venerandus ævo,
Mœstis accedens, aliis locutis,
De suis rebus lacrymabili sic
Voce profatur :

• Quamdiu solus senior sedebo,
Quamdiu natos profugos videbo?
Nonne te tanget mea solitudo,
Maxime princeps?

De meis nullus monachus remansit;
Exules abbas monachique secum,
Propter illum qui sibi consecrauit
Mammonis aras.

Terruit gentes nova res eorum,
Quod vident monstro Simonem volentem,
Clara qui cœli petit astra pennis
Non sibi natis.

Quid sibi vult hoc quia iudicavit
Clerus abbatem : • Reus, inquit, est hoc
• Quod recusavit, toties vocatus,
• Dicere causam. •

Non erat nobis ea causa nota.
Cum refugisset Jezabel Helias,
Scilicet tollit Dominus prophetas,
Diruit aras.

Veritatem si nihil impediret,
 Vos magis staret fore judicandos,
 In foro quorum lupus est sacratus
 Haspaniensis.

Ille damnatus fuit ore nostro,
 Præsul Heinricus maledixit illum,
 Stantibus nobis *amen* addidistis
 In maledictum.

Attamen vos nunc ibi constitistis,
 Talis hic abbas ubi consecratur.
 Nonne vos partem sceleris tulistis,
 Hoc patientes?

Præter hoc autem, rogo vos, videte
 Publicum montem, Bonium, Florenas.
 Wolbodonem vos quoque judicastis;
 Rursus habetis.

Et meus Berengarius, rogatum
 Quem dedi vobis alias in horas,
 Pulsus est ulla sine lege, nulla
 Cum ratione.

Quid modo vultis meus abba dicat?
 Quæritis causas ubi tot videtis!
 Judicastis, vos potius nocentes,
 Theodericum!

Judices tales, dominator orbis,
 Perdoce, quæso, meliore sensu,
 Quo suam culpam fateantur atque
 Nostra reponant. »

On voit d'abord ici que les auteurs de la *Gaule chrétienne* se sont trompés lorsqu'ils ont dit de *Luipo* qu'il mourut deux années après son retour à Saint-Tron¹. Il vivait encore, les vers cités le prouvent, en 1097.

¹ *Gall. christ.*, t. III, col. 957.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

Les détails relatifs à Thierry sont aussi très intéressants. L'évêque l'a cité devant son tribunal comme accusé d'avoir offert un asile à l'abbé de Saint-Laurent, Bérenger, ancien moine de Saint-Hubert. A cette citation Thierry n'a pas cru devoir répondre, et, suivi, par tous ses religieux, il a pris aussi la route de l'exil. On sait d'autre part qu'après avoir fait quelque séjour dans un prieuré voisin, il habitait, depuis le 1^{er} septembre 1096, l'abbaye de Saint-Remi de Reims¹.

L'épilogue du poème est un dernier discours de l'Église, qui fait un bref résumé de tous ses maux :

Mater nostra Sion, dum stat et audit²
Quæ mala pertulerit dinumerari,
Sic oculis lacrymæ prosiluere,
Sicut aromatici virgula fumi,
Thure sub apposito, surgit ab igni.
• Sic, ait, excutior, summe creator;
Hæc mala cuncta super me ceciderunt;
Quæ sum passa meo crimine nullo.
Heu me! Quanta tuli, quot mala vidi,
Ex quo fratris Abel concidit ictu!
Qui tunc me feriit, malleus idem
Durat adhuc, superest et faber idem,
Jam mea continuo fracta labore
Venit ad usque gravem vita senectam!

Ainsi le poème se termine, sans que, toutes les parties entendues, le juge rende aucune sentence. L'Église paraît même ne plus demander le châtimeut de ses oppresseurs. Oui, cela est vrai, depuis son enfance jusqu'à sa jeunesse, toujours elle a souffert; elle a souffert parce qu'elle a vécu. Vivre c'est lutter et souffrir. Combien d'autres persécutés sont arrivés à cette conclusion mélancolique! D'abord on n'a pas voulu croire à la durée de l'épreuve, au long succès de l'iniquité; enfin on se résigne à désespérer de la justice et l'on met

¹ *Gall. christ.*, t. III, col. 972. — ² Vers dont les deux premiers sont indifféremment des dactyles et des spondées.

au compte des lois générales ce dont on a beaucoup gémi comme d'un accident particulier.

Mais, quand on a bien pris son parti de supporter patiemment un mal nécessaire, souvent alors, contre toute attente, la face des choses change subitement, et l'on voit reparaître sur la scène, avec honneur, ceux que d'autres circonstances en avaient chassés. C'est là ce qui précisément advint à Bérenger, le héros de notre poème. Wolbodon, revenu triomphalement à Saint-Laurent, s'y comporta si mal qu'Otbert se vit lui-même contraint de l'en éloigner et d'y rappeler Bérenger. L'exil de Bérenger ne dura, disent les chroniqueurs, que trois ans et demi¹. Il cessa donc à peu près au moment où notre poète finissait de chanter ses infortunes.

Presque rien n'est banal dans le poème que nous venons de reproduire. Il contient d'abord des informations nouvelles sur des événements qui ne sont pas encore assez connus. On l'accorde volontiers, la papauté ne pouvait longtemps se maintenir à ce faite de puissance où l'avait élevée le génie, le courage et l'adresse de Grégoire VII; il paraît bien néanmoins qu'elle n'en fut sitôt précipitée que par la trahison de ses ministres. Qui voudra maintenant écrire l'histoire de ces évêques vendus à l'empereur, devenus, en son nom, persécuteurs de l'Église, persécuteurs plus violents que lui-même, devra lire le poème heureusement conservé par le manuscrit de Cambrai. Il les montre peut-être pires qu'ils n'ont été. Non, sans doute, on ne doit jamais s'en rapporter complètement au témoignage des proscrits parlant de leurs proscripteurs; cependant, on l'a toujours reconnu, ce témoignage est de bien plus grand prix que les froides narrations des indifférents. C'est affaire aux historiens de dégager plus tard le faux du vrai dans les documents où la passion domine. Il faut, en outre, remarquer que tous les vers de notre poème sont métriques, et le sont avec la plus grande variété de combinaisons. Cela est, en effet, très remarquable. Presque partout, dès le xi^e siècle, en France, en

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

¹ *Gallia christ.*, t. III, col. 989.

POÈME
CONTENU
DANS LE N° 386
DES
MSS. DE CAMBRAI.

Angleterre, en Italie, on ne fit plus d'autres vers métriques que des hexamètres et des pentamètres. Ici, contre l'usage commun, point de pentamètres ni d'hexamètres, mais à peu près toutes les autres formes de vers dont on avait ailleurs perdu le secret. Cela prouve que les bonnes traditions s'étaient au moins conservées quelque part, et fait le plus grand honneur à la célèbre école de Liège.

NOTICE

SUR

LE NUMÉRO 17813

DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

PAR

M. HAURÉAU.

Tout le monde sait quelle fut en France, dans la première moitié du XII^e siècle, l'ardeur du débat qui s'éleva de nouveau sur la nature des espèces et des genres. Les divers épisodes de cette controverse ont été racontés par M. Cousin avec tant de passion et d'éloquence que le détail en est gravé dans toutes les mémoires. M. Cousin n'a pourtant écrit cette belle page d'histoire que sur un très petit nombre de documents imparfaits, quelques fragments d'opuscules laissés par un des interlocuteurs, Pierre Abélard, le plus brillant sans contredit, mais on ne peut dire le plus digne de confiance. Oui, nous tenons qu'Abélard a plaidé la bonne cause; oui, nous le répétons, nous sommes de son parti. Mais nous louons sa doctrine sans louer son caractère, et, n'hésitons pas à le reconnaître, son témoignage doit être suspect quand il expose, avant de les combattre, les opinions de ses adversaires, car il était évidemment un peu caustique et très glorieux.

Tous les autres monuments de cette grande controverse sont-ils donc perdus? De nouvelles et longues recherches nous en avaient fait jadis découvrir un de plus, mais un seul, et voici que le hasard vient aujourd'hui de nous en offrir quatre, réunis dans le même

n° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

volume. La satisfaction que nous cause cette bonne fortune est très vive. Cependant, si vive qu'elle soit, les futurs historiens de la philosophie ne jugeront pas qu'elle l'est trop, ces quatre monuments étant, les uns et les autres, d'une importance qui sera bientôt reconnue.

Le volume qui les contient, le n° 17813 de la Bibliothèque nationale, était autrefois possédé par les religieux bénédictins de Saint-Corneille, à Compiègne. Il est tout entier de la même main, et des marques certaines l'ont fait attribuer au XII^e siècle par le plus expérimenté de nos paléographes. On entend bien qu'il s'agit ici de notre confrère, M. Delisle. Ce volume étant donc du XII^e siècle, le copiste à qui nous le devons était contemporain des maîtres dont il a transcrit les œuvres. Ajoutons qu'il a fait sa copie, peut-être pour lui-même, en homme très versé dans la matière, à qui de simples lettres suffisaient pour indiquer toute une suite de mots d'un emploi fréquent. Assurément nul autre qu'un logicien n'aurait pu, même au XII^e siècle, interpréter cette libre sténographie. Cela rend d'autant plus précieux les textes que ce copiste nous a conservés. Quand, en effet, on a surmonté les difficultés de la lecture, on constate que ces textes sont corrects et clairs.

Du premier feuillet au seizième, soixante-trois colonnes sont occupées par un commentaire sur l'*Isagoge* de Porphyre, dont tel est le début : « Ingredientibus logicam liber Porphyrii quia primus legendus occurrit, inter hujus libri initia ipsius logicæ ortus prælibandus videtur. » Ayant donc brièvement raconté comment et pourquoi fut inventée la logique, l'auteur se demande, avec Boèce, si c'est vraiment une partie de la philosophie. On l'a, dit-il, contesté, mais à tort; c'en est une partie, et même une partie très instructive, quoiqu'elle ne traite des choses qu'à propos des mots. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le livre des *Catégories*. Or, comme on n'a pas, dans ce livre, l'explication des termes techniques que dès l'abord on y rencontre, Porphyre a bien mérité de la jeunesse studieuse en prenant le soin de les expliquer sommairement. Ce prologue est rédigé sur celui que Boèce a placé devant sa traduction de l'*Isagoge*. Ce

n'est pas toutefois une paraphrase servile, et nous pourrions en citer quelques phrases d'une incontestable originalité. Mais l'intérêt n'est pas là; il est, au folio 3, dans le commentaire de l'épître de Porphyre à Chrysaore. Ce commentaire, le voici tout entier :

« Quæstiones autem illæ perutiles et secretæ sunt tentatæ quidem, ut dicit B[œtius], a doctis viris, nec a pluribus dissolutæ. » Sunt autem tres, et prima est hujusmodi : utrum genera et species sint an non sint; quia omne quod intelligitur aut est aut non est. Quæ si esse constiterit, restat alia quæstio, scilicet qualia sint, an corporea, an incorporea; omne enim quod est aut corporeum aut incorporeum esse necesse est. Quæ si sint incorporea, subest quæstio ubi sint; utrum sint in sensibilibus an extra sensibilia, id est utrum sint talia incorporea quæ per se habeant subsistere, an talia quæ per se, id est sine alio sustentamento, esse non possint. Tres quippe incorporeorum sunt species : alia quæ præter corpora esse possunt et separata a corporibus in sua incorporeitate perdurant, ut Deus et angeli; alia quæ in corporibus et extra corpus esse possunt, ut anima; alia vero, quorum natura cum incorporea sit, tamen non nisi circa corpora esse possunt, nec ab illis divelli queunt, et, si separata fuerint, nullo modo permanent, ut lineæ superficies. Hic prædicendum est quod esse corporeum et incorporeum, sensibile et insensibile, diversis modis accipiuntur. Accipitur enim esse stricte in designatione rerum actualiter existentium, et tunc solum convenit individuïs quæ sola actu existunt. Large esse accipitur quando scilicet convenit tam universalibus quam individuïs, et hoc modo accipitur in prima quæstione, quia, si stricte acciperetur, tunc prima quæstio esset eadem cum secunda. Corporeum vero et incorporeum accipiuntur pro duabus differentiis oppositis suppositis substantiæ, potentialiter scilicet, et sic incorporeum acceptum non convenit corporali animali et hominï, quibus corporeum est substantiale, quia nulla res suscipit oppositum suæ essentiæ. Alio autem modo accipiuntur accidentaliter, scilicet sicut accidentalia vocabula; corporeum enim per hoc quod subjacet sensibus individuïs accipitur, incorporeum vero per hoc quod non subjacet sensibus, sed intellectui tantum, sicut universalia; et hoc ultimo modo accipiuntur in quæstionibus. Eodem modo sensibile et insensibile pro differentiis illis quæ dividunt animatum corpus, et rursus sensibile pro individuo, insensibile pro universali, ut in hoc loco. Quas quæstiones, licet sit arduum dissolvere, B. tamen in commento, Alexandro consentiente, solvit; sed antequam eas solvat, ut solutio illa clarius appareat, quasdam argumentationes deceptorias præmittit, quasi istud probare intendat quod disputatio generis et speciei sit superflua, quia genera et species neque sunt neque bene intelliguntur. Nota hic accipi genera et species ut genera et species, non in quantum sunt (in) individuïs,

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

N° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

quia tunc probatio non procederet. Sunt etenim stricte hic accipi, scilicet actualiter, et quod non sunt primum probat; postea quod non bene intelligatur. Omne quod est unum numero est; sed genera et species non sunt unum numero; quare genera et species non sunt. Probatio syllogismi hujus sic probatur cum inductione inconvenientis. Aut omne quod est unum est numero, aut quoddam quod est est multiplex; sed genus non est multiplex, quia tunc nullum genus esset generalissimum; si enim omne genus multiplex esset, tunc et generalissimum; si omnia multiplicia, ejusdem naturæ intellige, id est ejusdem prædicamenti, in aliquo simplici uniuntur; generalissimum vero, cum sit multiplex secundum adversarium, sub quo simplici convenit compositis? Sub nullo utique; non igitur omne genus multiplex. Ejusdem naturæ determinatum est, quia non esset verum de rebus diversæ naturæ. Assumptio vero sic probatur. Nullum commune pluribus est unum numero; sed genera et species sunt communia pluribus; quare non sunt unum numero. Hoc sic intellige: genus non est unum numero, species non est unum numero. Probatio hujus syllogismi sic est intelligenda: nullum quod ita est commune pluribus ut eodem tempore totum sit in pluribus et eorum substantiam constituat materialiter est unum numero et individuum. Commune vero sic determinamus: quod commune multis dicitur; nam una res numero, dico si communis est pluribus, aut talis est quod per partes communis est pluribus et non tota, ut puteus; aut talis quod per diversa tempora sit unius habentium, ut equus; aut eodem tempore communis pluribus, non tamen constituens eorum substantiam quibus est communis, ut theatrum; et de istis omnibus non est verum dicere quod nullum commune pluribus sit unum numero; sed de tali communi neque genus vel species, quod omnino diversum est ab illis. Quocirca si genus neque unum, quia commune est, neque multiplex, quoniam ejus quoque multitudinis aliud genus inquirendum est, et sic nullum genus erit primum, quod est contra Aristotelem, videtur genus omnino non esse. Idemque de specie intelligendum est. Item quod non bene intelligatur sic probat. Omnis intellectus fit de re subjecta, aut ut res se habet aut ut res sese non habet. Quod si genera intelliguntur in rebus subjectis ut res omnino se habent, jam non in intellectu posita sunt, sed in rerum veritate consistunt, et rursus quærendum est an sint unum an multiplex, ut superius. Quod si intellectus eorum sumitur ex rebus aliter quam res se habent, necesse est esse etiam vanum et vacuum. Id enim falsum est quod aliter atque res est intelligitur. Si igitur genus (et) species nec sunt nec bene intelliguntur, nec eorum bonus et sanus est intellectus, deponenda est cura disputandi de his. Hæc quidem quæstio a B., Alexandro consentiente, hac ratione solvitur: genera et species esse quidem habent in suis individuis, non tamen habent existere per se in sua simplicitate, discreta ab individuis. Quando tamen intelliguntur discreta, non est

eorum vanus intellectus, licet habeatur de eis aliter quam sint; et ideo sciendum est quod tota supradicta argumentatio bene solvatur, ut dicit B., nisi ubi dicit : « Si intellectus sumitur ex rebus aliter quam res sint, ille vanus est¹; » non enim semper verum est ut intellectus habitus de re aliqua aliter quam res se habet sit vanus et falsus. Duobus enim modis habetur intellectus de rebus aliter quam sunt, vel per conjunctionem vel per abstractionem. Per conjunctionem semper est falsus, ut si quis conjungat hominem et equum et intelligat centaurum; ideo falsus est, quia non concordat naturæ rei. Quod si rem quæ naturaliter est alii conjuncta consideremus non ita tamen ut intelligamus ei non inesse cui inest, sed quid ipsa sit consideremus, non est falsus intellectus. Sunt enim plura qui ita sunt in aliis ut sine eis esse non possunt; eorum tamen esse sine his in quibus sunt potest considerari, ut linea ita est in corpore quod sine eo esse non potest, tamen quid sit linea sine respectu corporis potest intelligi. Si quis igitur abstrahat lineam a corpore, quia essentiam rei existentis concipit, verus est ejus intellectus. Si vero ita abstrahat ut intelligat lineam non esse in corpore, falsus est ejus intellectus, quia quæ naturaliter sunt conjuncta intelligit non esse conjuncta. Eodem modo si quis intelligat genera et species non esse in individuis, falsus est. Si vero quid ipsa sint sine respectu individuorum conciperet, verus est. Et quoniam genera et species, non tantum incorporalium individuorum, sed etiam corporalium, solo intellectu concipiuntur in sua simplicitate, non sensibus, incorporea dicimus, id est non subjecta sensibus; nec possunt esse sine individuis, quia nihil sunt aliud quam individua, sed alio modo considerata. Eadem enim res et individuum et species et genus est diversis modis considerata; sicut eadem res et Socrates est et homo et animal. Quando intelligitur formata animatione et sensibilitate, genus est; quando vero intelligitur formata rationalitate et mortalitate, species est; cum autem intelligitur discreta et determinata accidentibus, individuum est. Itaque eadem res est et singularis et universalis, alio et alio modo considerata, quemadmodum eadem linea et cava et concava.

His igitur determinatis, omnis quæstio dissoluta est. Ipsa enim genera et species subsistunt quidem alio modo in individuis, intelliguntur alio modo, id est absque individuis, et sunt incorporalia quia solo intellectu concipiuntur, sed subsistunt in sensibilibus quia nunquam actu sunt sine eis, id est individuis, sed solo intellectu.

Tout ce passage est, on ne le contestera pas, très digne de re-

¹ Voici la phrase de Boèce : « (Intellectus) vanus est qui de nullo subjecto capitur, nam ex nullo subjecto fieri intellectus non potest. »

marque. Le commentateur est un nominaliste déclaré, qui s'exprime sur toutes les questions débattues avec une fermeté que rien ne trouble. Abélard n'a jamais été ni plus franc ni plus clair. Les genres, les espèces, ces universaux localisés dans l'espace en l'état d'êtres simples, n'existent pas; il n'y a dans l'espace que des substances individuellement déterminées. Abusés par une fausse considération des choses, Platon et les platonisants ont imposé des choses fictives pour matière aux choses réelles. Assurément les individus sont nés pourvus de formes, de propriétés similaires; les sens en témoignent: Socrate et Platon sont des hommes; mais l'homme en soi n'a pas plus vécu que la Chimère. Accusera-t-on néanmoins notre commentateur de méconnaître la valeur des universaux conceptuels? Il semble redouter qu'on ne lui fasse cet injuste reproche, et, pour s'en défendre, il use d'un artifice qui n'est pas, il faut l'avouer, très loyal; il accommode à sa façon une phrase de Boèce, pour donner à cette phrase obscure, mais, croyons-nous, innocente, l'apparence d'une thèse qu'il dit fausse et combat. Condamnons l'artifice; mais signalons, approuvons la réfutation de la thèse. S'il y eut jamais des nominalistes outrés à qui les universaux conceptuels ont semblé de fausses idées, notre commentateur dit nettement que telle n'est pas son opinion. Et ce qu'il dit ici, vingt fois il le répète dans la suite.

Ce long travail sur le texte de l'*Isagoge* est savant et subtil. Il y a réponse à toutes les questions que provoque ce texte, qu'elles appartiennent soit à la grammaire, soit à la logique, et toutes les difficultés y sont résolues avec la même aisance, la même confiance dans la vérité de la doctrine nominaliste. Cette confiance est, d'ailleurs, modeste; c'est celle d'un disciple persuadé qu'il reproduit fidèlement les dires de ses maîtres: Aristote, Porphyre, Priscien, Boèce. Fait-il donc autre chose? Non pas, à notre avis.

Nous voudrions bien connaître cet habile homme. Mais notre manuscrit est sans titre, rien n'y fait soupçonner le nom de l'auteur. Nous ignorons même s'il suivit ou précéda Pierre Abélard. Ce n'est pas que les allusions manquent dans son commentaire; il y en a plus

d'une; mais elles sont toutes si vagues qu'on ne sait à qui les rapporter.

A ce commentaire succède, du feuillet 16 au feuillet 19, un traité particulier, sans nom d'auteur, sur les genres et les espèces, dont voici le solennel début :

Quoniam de generali et speciali statu rerum universalium impliciter et quasi insolubiles quæstiones oriuntur, nos, pro facultate ingenii, ad communem utilitatem peripateticæ disciplinæ, subjectorum¹ diversorum diversas sententias, quarum quædam errores potius quam sententiæ dici possunt, cæmum tam objectiones quam solutiones conemur ostendere.

Prius ergo quæritur utrum genera et species sint vel non sint, et, si non sint, qua ratione generalitatem retineant, vel, si sint, quid sint. Quoniam vero communis sententia omnium nulla quippe est et diversi diversa sentiunt, nulla communis sed multimoda erit responsio; sed quia diversæ responsiones ex diversis sententiis proveniunt, prius diversas sententias ponamus.

Ainsi, dit l'auteur, il n'y a pas de sentiment commun, parmi les philosophes, sur la nature des espèces et des genres. Il va donc, pour traiter prudemment cette question obscure, énoncer, discuter d'abord toutes les thèses proposées. Telle est la première :

Est autem antiqua sententia, et quasi antiquis erroribus inveterata, quod unumquodque genus naturaliter præjacet suis inferioribus, cui naturaliter subjacenti superveniunt formæ quædam quæ redigunt ipsam generalem naturam ad inferiora; sicut in animali genere videre possumus quod in natura præjacet, cui superveniunt hæ differentiæ, rationale et irrationale, mortale et immortale, quæ animal dividunt et ipsum divisum specificant; nec tamen quælibet dividunt vel constituunt, quippe oppositæ dividunt, cohærentes constituunt; quæ per se quilibet perspicere poterit. Quemadmodum autem animal est una res naturaliter præjacens ante susceptionem accidentium, sic eadem natura animalis, si omnia accidentia per quæ inferioratur ab ea separentur, una et eadem quæ prius ante susceptionem accidentium remanere posset. Ideo dico • posset • quia, nisi prorsus desipiant, non concedunt actu remanere animal, destructis omnibus accidentibus quibus inferioratur. Si enim rationale et irrationale et cet. quæ accidunt animali

¹ Il faut lire, pensons-nous, *aactorum*, ou, suivant l'orthographe habituelle du manuscrit, *actorum*.

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

destruerentur, necessario quodlibet et individuum animal destrueretur; quod si fieret, nec animal actu remaneret, cum dicat Aristoteles : « destructis primis substantiis impossibile est aliquid aliorum remanere. » Cum autem, ut supra dictum est, animal sit una essentia naturaliter, est etiam materia omnium suorum inferiorum et eadem essentia tota et essentialiter in singulis suis inferioribus existit.

Cette exposition est d'une clarté parfaite. Suivant quelques maîtres, dit notre auteur, les genres, les espèces précèdent, en ordre de génération, les simples individus, créatures inférieures, subalternes. L'universel est le fond même de l'être; le particulier n'est qu'une forme superficielle. Ainsi les individus de l'espèce humaine existent en cette espèce, par cette espèce, comme toutes les espèces du genre animal existent en ce genre, par ce genre, comme tous les genres existent au sein de l'être le plus général, l'être unique, supôt commun de tous les êtres; et cependant on doit reconnaître que chacun de ces êtres possède toute l'essence de l'être, de tel ou de tel genre, de telle ou de telle espèce. Voilà le système. Nous savions déjà que ce système avait eu des partisans parmi les maîtres du XII^e siècle. L'un d'eux fut, au rapport d'Abélard, Guillaume de Champeaux. Voici, en effet, les informations que nous donne Abélard sur la doctrine professée par Guillaume de Champeaux à l'école de Notre-Dame. Dans la première de ses lettres, celle qu'on intitule *Epistola calamitatum*, l'élève, s'applaudissant d'avoir battu son maître, dit : « Inter cætera disputationum nostrarum conamina, antiquam ejus de universalibus sententiam . . . destruere compuli. Erat autem in ea sententia de communitate universalium ut eadem essentialiter rem totam simul singulis suis inesse adstrueret individuis; quorum quidem nulla esset in essentia diversitas, sed sola accidentium multitudine varietas¹. » Ailleurs Abélard résume ainsi la même opinion : « Alii quasdam essentias universales fingunt, quas in singulis individuis suis essentialiter esse credunt . . . Homo quædam species est, res una essentialiter, cui adve-

¹ Abelardi *Opera*, éd. V. Cousin, t. I, p. 5.

niunt formæ quædam et efficiunt Socratem. Illam eandem essentiam eodem modo informant formæ facientes Platonem et cetera individua hominis. . . Et hoc intelligunt de singulis speciebus ad individua et de generibus ad species. . . Secundum eos, etsi rationalitas non esset in aliquo, tamen in natura remaneret ¹. » Comme on le voit, Abélard et notre auteur présentent la même doctrine presque dans les mêmes termes. La conformité de leurs témoignages en prouve donc la véracité.

Il faut remarquer aussi qu'ils s'accordent à dire que cette doctrine est l'ancienne doctrine : *antiqua sententia*. Elle est, en effet, très ancienne, puisque Aristote lui-même ne la qualifie pas autrement lorsqu'il l'impute à Melissus, à Parménide. Mais ce n'est pas dans sa *Logique* qu'Aristote cite et réfute ces deux anciens; c'est dans sa *Métaphysique*, dont rien n'était connu ni d'Abélard ni de notre auteur. Les mots *antiqua sententia* ne semblent donc pas pouvoir être ici rapportés au système commun de Parménide et de Melissus. Nous n'éprouvons néanmoins aucun embarras à les interpréter. Cette *antiqua sententia*, c'est la doctrine généralement enseignée durant le XI^e siècle, vivement combattue par Roscelin, mais plus vivement défendue par Odon de Tournai, par saint Anselme. Contester, dit Anselme, la simplicité substantielle des genres, des espèces, nier que tous les hommes soient réellement un seul homme, c'est se mettre en révolte contre le bon sens, c'est déraisonner ². Un tel personnage ne se serait pas ainsi déclaré pour une telle doctrine s'il n'avait pas cru défendre l'opinion traditionnelle, l'opinion de tous les bons maîtres, contre un novateur imprudent.

Nous retournons au texte de notre auteur :

Sunt autem alii qui non concedunt in hac sententia antiqua eandem rem actualem esse in Socrate et in Platone, quia, cum homo sit res naturalis per se, suscepta socratitate, non est aliud homo quam Socrates, et, suscepta platonitate, non est aliud quam Plato; sed tamen credunt eandem rem naturalem esse in

¹ *Ouvrages inéd. d'Abélard*, p. 513 et suiv. — ² *Ouvr. inéd. d'Abélard*, introd. p. civ.

n° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

diversis, non eadem personaliter, et est aliud agere de homine simplici, aliud de homine circa inferiora, aliud de homine inferiorato. Quando agitur de homine in sua simplicitate, nec ad ipsius hominis individua nec ad formas inferiores respicitur; unde cum dicimus « homo est species », de homine simplici agimus, nullo modo de homine circa inferiora; cum vero agimus de homine circa inferiora, non simplicitatem hominis attendimus, sed hominem in inferioribus; unde cum « homo est animal » dicimus, hominem circa inferiora subijcimus; item cum agimus de inferiorato per Socratem vel per Platonem, jam de ipso Socrate vel Platone agimus, et secundum hanc sententiam est oppositio inter Socratem et hominem simplicem, ita quod homo simplex nec est Socrates nec Socrates homo simplex. Quod si cohærent homo simplex et Socrates, consequentur et Socratem esse prædicabilem de pluribus et esse materiam multorum et habere specialitatem in vi relationis sicut et homo simplex; quod secundum hanc sententiam non procedit. Item, homo simplex esset, et Socrates jam non communis pluribus, nec materia multorum, sed quiddam discretum in actu rei et de uno solo prædicabile. Quoniam ex concessione illa, quod ipsum simplex est individuum, supra dicta sequuntur inconvenientia, dicunt oppositionem esse inter simplex et individuum; verumtamen, quia ipsum superius est materia inferioris, propter hanc affinitatem non habetur in usu actorum ut dicantur opposita. Sic sentiunt quidam de rebus universalibus et secundum hanc sententiam videtur velle Boetius in commento; ubi enim dicit hominem communem naturam diffusam in pluribus, sed non per partes, quippe partibus caret integralibus, sed totaliter; et Priscianus in Constructionibus, ubi dicit omnia quæ appellativa sunt esse propria quantum ad generales et speciales formas rerum quæ in mente divina intelligibiliter constituuntur antequam in corpora prodirent. Videntur etiam Porphyrius et alii actores, ubicumque tractant de universalibus, hoc sensisse quod superius dictum est.

Eadem essentia, disait-on tout à l'heure, tota et essentialiter in singulis suis inferioribus subsistit. Mais les termes de cette décision n'ont pas été favorablement accueillis; ils ont sans doute été jugés obscurs ou choquants. On les a donc modifiés et l'on n'a plus dit : l'homme est essentiellement tout entier dans Socrate, tout entier dans Platon; mais on a dit : cette chose indivisible, l'homme en tant qu'espèce, est l'essence même de chacun des individus humains, et cependant chacun d'eux ne l'absorbe pas tout entière; elle est en tous, elle n'est intégralement dans aucun. Qu'on veuille bien se rappeler comment

Guillaume de Champeaux, revenant à la charge contre son vainqueur, avait, dit celui-ci, modifié les termes de sa proposition. La même chose, il l'avouait, n'est pas essentiellement, intégralement, dans chacun des individus; mais l'essence commune à tous supporte les attributs de chacun, et, sous la forme individuelle, particulière, elle est tout entière, sans partage, à la fois chez Platon, chez Socrate et les autres individus de la même espèce¹. C'est donc la seconde thèse de Guillaume que vient d'exposer notre auteur, en nous la rendant plus claire par des explications qu'Abélard a négligé de nous fournir. A la vérité, notre auteur semble attribuer les deux thèses à des personnes différentes. Mais cette distinction de personnes peut être ou n'être pas admise. Après avoir proposé la première, Guillaume, la voyant perdue, s'est rejeté sur la seconde, disant que son adversaire l'avait mal compris. Mais cette seconde thèse, il ne l'a pas inventée; c'est la thèse commune à tous les docteurs de son école qui se sont compris eux-mêmes. Il s'était fait remarquer par la nouveauté de son langage; dès qu'il eut été réduit à parler comme d'autres, il disparut dans la foule et l'on ne s'occupa plus de lui. Ainsi, quand Abélard et notre auteur paraissent se contredire, ils ne se contredisent pas.

Il ne faut pas d'ailleurs s'y tromper, les deux thèses sont la même, aux mots près. Or les mots importent peu. Quels que soient ceux qu'on emploie, si l'on professe que les espèces, les genres, sont les substances des choses, on est réaliste. C'est pourquoi nous voyons Abélard, dans son traité *Des genres et des espèces*, argumenter à la fois contre les deux thèses. Il les a distinguées en écrivant une page d'histoire; mais, comme logicien, il les confond et doit les confondre. Ainsi fait notre auteur dans le fragment qui va suivre :

Mihi autem videtur quod quicumque huic sententiæ consentiunt veritati contradicunt, dum fabulam tenent, quia, si sic intellexerunt ut verba sonant, dico quod plane decepti sunt, pulchra tamen mentientes. Est autem rei veritas et intentio actorum nostra in sententia omnibus manifesta. Sed, antequam proponamus eam, videamus si quod falsum et impossibile ex prædicta sententia pro-

¹ *Hist. de la phil. scol.*, première période, p. 343.

N° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

cedat, et in primis removeatur omnis oppositio et inquisitio, et attendat unusquisque rerum essentias uti sunt, et inveniet eas sic discretas et oppositas ut neutra sit alia. Quod cum ita sit, miror quare aliquis pro quocumque sermone concedat unam et eandem substantiam, in eodem tempore, essentialiter in rebus sic oppositis et spatio remotis existere, cum et ratio sic esse dissuadeat et natura repugnet. Procedunt autem ex hac sententia multæ absurditates et inconvenientia. Primum omnium hoc absurdum et, ut mihi videtur, inconveniens, scilicet quod qui hanc sententiam tenent singulare Dei privilegium attribuunt asino; quippe asinus, illa res universalis, existit in diversis locis uno et eodem tempore, scilicet hic et Romæ, sicut dicunt; quod nefas est dicere, cum Deus et asinus in nullo conveniunt prorsus. Si quis opponat mihi, dicens illa duo convenire in hoc quod utrumque est substantia et in hoc quod utrumque existit, nihil dicit, quia, cum dialectice agamus, ut dialecticus opponere debet; quod si ut dialecticus opponit, mentitur ubi dicit Deum esse substantiam et existere, quia secundum dialecticam non potest vere dici quod Deus existat; quidquid enim dialectici dicunt existere est vel substantia vel accidens actu; quorum neutrum, secundum dialecticos, Deum esse omnibus manifestum est; quidquid enim, secundum dialecticos, est substantia, vel est corporea vel incorporea substantia; sed quidquid est corpus scilicet corporeitatem habet et quidquid est incorporeum incorporeitatem habet; sed secundum rei veritatem in Deo nullum accidens est; quidquid enim in Deo est Deus est. Quod si Deus nullum accidens retinet, neque corporeus, neque incorporeus; quod si neutrum, secundum hanc sententiam non est substantia. Cum autem, secundum hanc sententiam, neque substantia neque accidens sit, tamen non potest concludi: ergo nihil est; quia secundum rei veritatem vere existit et est substantia et solus verum esse habet, et tamen non est illa substantia de qua agit dialectica; sed nescimus neque scire possumus quomodo. Etiam, sicut ostensum est, falsum est Deum et asinum convenire in aliquo. Quod si sic est, deceptus est quicumque de Deo et asino vel idem vel consimile prædicavit.

Item opponitur: cum homo actualiter sustentet socratitatem in Socrate existente Cenomagnis et eadem essentia sustentet platonitatem in Platone existente Andegavis, spolient hominem in Socrate a proprietatibus Socratis, quæ hominis sunt accidentia, patitur natura remanere animal rationale mortale. Item spolient hominem in Platone. Si nullo modo posset remanere animal rationale mortale, et hæc duæ essentiæ, quas natura rei patitur remanere, si remanerent, dico quod prorsus oppositæ essent ita ut neutra esset alia, vel esse posset quo modo simul convenirent, quo modo colliderentur; simul autem colliderentur, et illa duo opposita unum aliquid efficerentur, si staret antiquus error, quia, secundum antiquos, sicut homo una res naturaliter per se est, susceptis autem accidentibus sit

plura, ita, remotis accidentibus illis, pateretur natura quod homo remaneret, jam non plura, sed unum proprie, sicut prius erat; quod falsum esse præ ostendimus.

Item opponitur: cum animal rationale mortale quod est in Socrate agat et patiat, quæritur utrum agant et patiantur ipsa accidentia vel ipsa materia Socratis, vel utrumque. Sed de accidentibus non concedunt quod patiantur, neque de utroque, scilicet de materia et de ejus accidentibus, quia tunc concederent de accidentibus, quod jam negatum est; concedunt ergo materiam pati, cum hoc vel illud esse debeat. Sed quotiescumque homo qui est in Socrate agit vel patitur, et homo qui est in Platone agit vel patitur, cum sit eadem essentia, et sic, (Platone) agente aliquid, agit Socrates et quælibet alia substantia, et, flagellato Socrate, flagellatur quælibet alia substantia; quod est inconueniens et etiam hæresis. Si attendere volueris, inuenies, secundum hanc sententiam; quamlibet humanam animam cœlesti gratia perfrui et perpetuis pœnis puniri. Sed fortasse nullum membrum supradictæ disjunctæ concedunt, quia nec dicunt accidentia Socratis pati, nec materiam, nec utrumque; sed ipsum inferius, id est Socratem. Sed propter hoc non evadunt; quidquid enim sustentat ipse Socrates illud idem sustentat homo qui est in Socrate, qui est materia, et; ut dictum est, hæc eadem sustentat homo materia Platonis, cum sit una et eadem essentia.

Item opponitur secundum positionem: quod, natura rei patiente, destruat omne individuum hominis præter Platonem et Socratem, et existat unus in Francia, alter Romæ, erit homo species illa, et, cum sit actualiter in utroque, aut occupat spatia illa quæ sunt inter illa duo, vel minime; sed si non occupat spatia illa, quomodo in illis diversis, tanto spatio remotis, fuerit? Et si occupat spatia illa, mirabiliter est instatus¹ homo ille. Item, si occupat, vel sic occupat quod est in eis, vel sic quod non est in eis. Sed sic occupare non potest quod non sit in eis; relinquatur ergo quod homo, illa res universalis, in istis spatiis sit quæ sunt inter illa duo individua. Sed si homo, illa species, ibi existit actu, hæc oportet ut per aliquod suum individuum existat; alioquin non potest existere actu, nec secundum eorum sententiam nec secundum aliam; sed inter alia duo prædicta nullum individuum est hominis, quippe, secundum positionem, destructum est omne individuum hominis præter duo prædicta quorum nullum inter illa duo subsistit, et sic homo non est in istis diversis.

Item opponitur: quando nascitur aliquis puer, statim homo est in eo; qui homo vel idem qui est in aliis individuis, vel creatus novus. Sed, si creatus novus, non jam est in eodem res universalis quæ est in istis diversis. Quod si non creatus novus, sed est ille idem qui est in aliis, vel transit ab eis in puerum, vel descendit a regione naturæ, vel aliunde devenit. Sed aliunde non. Item ab

¹ Au-dessus de ce mot, le copiste ou un de ses contemporains, a mis: *vel inflatus*.

N° 17813
 DKS
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

aliis individuis non transit in puerum, quia, si hoc esset, vel sic transiret ab eis quod prorsus dimitteret ea, et tunc tantum esset in puero; quod non est, cum alia individua hominis remaneant sub homine, et sic transiret in puerum quod in aliis individuis prorsus eadem substantia remaneret; quod verum non est, quia nulla creatura est in rei veritate quæ in aliud tota et essentialiter transeat et essentialiter remaneat. Ideo non transit. Item, a regione naturæ non descendit homo species in puerum; nec sciunt quid sit vel ubi sit regio naturæ. Sed si quis dicat quod regio naturæ nihil est aliud quam locus naturæ, exponit obscurum per obscurius. Oportet autem quod oratio illa aliquo modo significativa (sit), vel nullo modo; sed si nullo modo est significativa, nullum verum generat intellectum de sua sententia, dum cassam vocem proferunt; quod si est significativa, vel significat id quod existit actu, vel id quod non existit actu, vel utrumque. Sed utrumque non concedunt. Sed id quod non est actu non significat, quia quid esset dicere: homo descendit a regione naturæ, id est ab eo quod nihil est; et quomodo id quod nihil est comprehenderet omnia universalia? Restat ergo ut illa oratio significet tantum id quod est actu. Quod si hoc est, tunc significat individuum; quidquid enim existit, etiam secundum eorum sententiam, individuum est. Quod si significat individuum, vel singula omnia individua, vel plura sic quod non omnia, vel unum tantum. Sed omnia non significat, quia, si hoc esset, quid esset dicere aliquam rem universalem vel in omnibus illis esse, vel ab omnibus illis descendere aliquo modo? Item, non significat plura sic quod non omnia, quia, si hoc esset, quando diceretur secundum hoc aliquid universale transire ad individuum a regione naturæ, diceretur transire ab individuis aliquibus ad aliquod individuum; quod non potest esse, sicut superius ostensum est per hominem. Item, illa oratio non significat unum individuum tantum, quia, si significat unum individuum, unum vel significat unum individuum substantiæ vel accidentis; sed neutrum horum potest esse, quia nullum individuum invenitur in actu rei quod sit locus et regio naturæ et unde procedant omnia universalia; et sic relinquatur quod locus naturæ nihil sit. Idem dico de hoc simplici nomine quod est natura, vel de hoc adverbio quod est naturaliter.

Item opponitur: animal genus est sufficiens fundamentum, etc. Et ita oportet quod illud genus actu sustentet illa accidentia; alioquin non est sufficiens fundamentum. Quod cum ita sit, quæritur utrum animal simplex ita ut est simplex sustentet illa duo. Quod si concedatur, potest inferri quod animal eo modo quod est simplex non est purum ab inferioribus formis, et ex alia parte contingit illa duo contraria esse in eodem actu; quod contradicit Porphyrius ubi dicit: «Potestate quidem omnes habet (differentias sub se), actu vero nullam¹.» Item

¹ *Isagoge*, lib. IV.

consequitur ex eodem quod animal, illud genus, eo modo quod nil est sustentat illa accidentia; quod impossibile est. Et sic animal simplex, ut simplex, non est sufficiens fundamentum illorum; sed nec animal formatum rationalitate est sufficiens fundamentum rationalis, quia omne sufficiens fundamentum alicujus accidentis, secundum illum statum secundum quem est sufficiens fundamentum, posset remanere illo accidente destructo; sed animal rationale non potest remanere in statu animalis rationalis destructa rationalitate; similiter est in irrationali animali respectu irrationalitatis; et ita animal formatum non est fundamentum prædictorum accidentium.

Sed forsitan neque dicunt animal simplex, ut simplex, esse sufficiens fundamentum illorum accidentium, nec animal formatum, sed animal circa sua inferiora. Restat ergo postea quæstio utrum animal circa sua inferiora ita sit sufficiens fundamentum quod ipsum animal purum sit fundamentum et inferiora non, vel utrumque. Sed, quodcumque concedant, aliquod inconueniens occurret, ut supra ostensum est.

Item opponitur: cum dicitur animal (est) genus, (genus) vel attribuitur animali in sua simplicitate, vel animali circa sua inferiora. Sed animali circa sua inferiora non attribuitur, quia ita esset indefinita et æquipolleret isti: quoddam animal est genus; quæ falsa est secundum eos; et sic vera æquipolleret falsæ. Quod autem falsum sit « quoddam animal est genus » per suam diuidentem comprobatur, quæ vera est, scilicet nullum animal est genus; et quod vera sit « nullum animal est genus » sic probatur, quia nec Socrates, nec Plato, nec aliquid aliorum; quod bona, super et vera, est assertio, secundum eos, scilicet nullum individuum est genus. Et si oportet quod generalitas animali simplici attribuat, et ut simplici, et sic attribuitur animali eo modo quod non existit animal, quippe animal secundum hanc sententiam acceptum ut simplex nil est, et sic quod est sustentatur ab eo quod non est, et eo modo quod non est. Hoc sic, secundum quosdam, solvitur. Cum dicitur animal est genus, agitur de animali eo modo quod non est et de generalitate eo modo quod non est, et ideo non est inconueniens. Sed hoc vel huic simile non est prædictæ oppositionis solutio, potius, ut mihi videtur, inconuenientis constitutio. Solvunt alii aliter. Cum dicitur animal est genus, non dicitur animali inesse generalitas, sed hoc solum dicitur quod animal invenitur in pluribus. Quærendum ergo in quo loco genus prædicet generalitatem, cum hic non prædicet animal est genus.

Item opponitur sic: aliquod tempus erit in quo nullum individuum, vel inferius animal, remanebit in proprietate animalis, et tunc animal, illa res universalis, per nullum inferius existet, quippe existere non potest in aliquo suo inferiori nisi illud animal sit; sed nec animal tunc erit individuum et ita universale, quia nec erit individuum, nec universale, nec erit substantia, quia nec

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

existet per aliquod suum inferius animalis, et ita quoddam, quod modo est substantia, aliquando non erit substantia; quod est inconueniens. Quod sic solvunt. Animal existens in proprietate animalis tunc non erit substantia, quia tunc nulla substantia erit animal in proprietate animalis; sed tamen illa eadem essentia quæ fuit animal corpus et substantia remanebit, quia, postquam est aliquid substantia, non potest non esse substantia.

Item opponitur quod, cum dicitur « Socrates est animal », vel hic prædicatur animal de Socrate quod est in Socrate, vel illud quod non est in Socrate, vel utrumque. Quod si dicant illud animal prædicari de Socrate quod non est in Socrate, tunc concedunt aliquid esse in Socrate quod non est in Socrate; quod falsum est. Quod si concedunt illud animal prædicari de Socrate quod est in eo, cum animal quod est in Socrate secundum rei veritatem non aliud sit quam Socrates, concedunt Socratem prædicari de Socrate, et sic habebit quod hæc propositio quæ prædicat tantum genus de individuo, scilicet « Socrates est animal », prædicat individuum de individuo, quod est falsum. Quod si concedant utrumque, scilicet et illud animal prædicari de Socrate quod est in eo et illud quod non est in eo, utrumque inconueniens incurret, scilicet et illud esse in eo quod non est in eo et individuum prædicari de individuo, nisi tamen genus prædicetur de individuo.

Abélard nous avait déjà fait connaître presque toutes ces objections, ces réponses, ces répliques; nous savions à quelles arguties les deux partis avaient eu recours pour défendre logiquement leurs thèses contestées. Cependant il doit nous être utile de posséder un nouveau texte du débat. Il y a d'ailleurs ici plusieurs choses qu'Abélard n'a pas dites. Ces mots *pulchra mentientes* sont, dès le début, à signaler. Le réalisme est, suivant l'adversaire de cette doctrine, erroné, mensonger. Mais le beau mensonge! Quels attraits a cette idée simple de la nature des choses! De la base au faite de l'édifice construit par la main de Dieu, quelle harmonie! Cela n'est pas réel, cela n'est qu'idéal; mais à qui n'a pas le scrupule de s'en tenir à ça, qu'il sait vrai combien doit plaire la contemplation de cet ensemble si correctement ordonné! Si donc notre auteur condamne le réalisme, il reconnaît qu'il est bien propre à séduire. Nous appelons aussi l'attention sur la critique qu'il fait de cette thèse: l'être se dit dans le même sens de toute chose et de Dieu. Cette thèse n'est pas moins séduisante

pour les esprits enclins au dogmatisme. S'il nous faut comprendre, est-il rien qui se comprenne mieux que ceci : tout effet est, quant à l'essence, identique à sa cause ; ainsi tous les êtres qui participent de l'être sont, au même titre, des substances, Bruneau, Socrate et Dieu ? Voilà Dieu compris par la raison, après avoir été défini suivant la logique. Mais voici comment on démontre, suivant les principes d'Aristote, les graves inconvénients de cette définition. Puisqu'il n'y a pas de matière sans forme, à toute substance adviennent des accidents qui la caractérisent. Elle peut être sans ceux-ci, sans ceux-là ; elle ne peut être sans aucun. Or supposer en Dieu quelque chose d'accidentel, c'est évidemment commettre un blasphème. On ne doit donc pas traiter de Dieu suivant la méthode des logiciens. Il est, sans aucun doute, mais ne cherchons pas à le comprendre ; il ne se comprend pas : *Secundum rei veritatem vere existit . . . ; sed nescimus neque scire possumus quomodo*. On a reproché durement au nominalisme de nier les vérités éternelles. C'est, répond-il, un injuste reproche ; on ne le fait qu'en jouant sur les mots. Qui donc ici les compromet, ces vérités éternelles ? Il est impossible de le contester, c'est le réalisme, tandis que le nominalisme cherche et trouve, pour elles, un sûr refuge. Le nominalisme, entendu comme il convient de l'entendre, nie simplement ce qui est niable : la compétence illimitée de la logique humaine. Mais n'insistons pas.

Après avoir si copieusement argumenté contre la thèse des universaux substantiels, notre auteur déclare enfin son propre sentiment sur ce grave problème. Cette déclaration, la voici :

His itaque præmissis, quid nos de rebus universalibus sentiamus mediocriter exprimamus. Est autem primum propositum sententiæ nostræ : quidquid est est individuum ; quod ex ipso rerum effectu omnibus rei veritatem intuentibus manifeste judicatur. Unde, si genera et species sint, sunt autem quippe materia individuorum sunt, oportet quod individua sint. Sed et ipsa individua sunt et genera et species ; est igitur eadem essentia et genus et species et individuum, ut Socrates est individuum et species specialissima et genus subalternum et genus generalissimum. Quod qualiter sit per diversas attentiones discernitur. Nullam vim tamen faciunt in rerum essentias attentiones hominum ; nullius enim at-

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

n° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

tentio confert ipsis rebus vel esse quod non sunt, vel non esse quod sunt. Si quis ergo Socratem attendat tanquam Socratem, id est in omni proprietate socratitatis, inveniet illum cum nullo convenientem, potius ab omnibus differentem per socratitatem quæ in illo solo reperitur et in aliis esse non potest, vel eadem, vel consimilis, cum nil sit consimile Socrati secundum statum Socratis, et sic Socrates, secundum hunc differentem statum, est individuum. Unde convenienter datur sibi hoc vocabulum quod est Socrates, quod significat eum secundum talem statum. In Socrate autem sic attento existit generalitas et dicimus quod Socrates, ut Socrates, est genus; et nihil aliud significamus nisi: Socrates est sustentamentum generalitatis. Hæc autem sustentatio videtur prædicari, non generalitas. Quod si quis tamen ipsam generalitatem attendat secundum simplicem naturam accidentium, poterit eam de Socrate prædicare, sed non respectu inferiorum. Hoc modo Socrates est genus; id est: generalitas inhæret Socrati; quod per simile videri potest. Paternitas cum sit in aliqua parte Socratis, si posset convenienter prædicari de parte illa Socratis per hoc vocabulum quod est pater, non tamen respectu relationis deberet prædicari, cum non sit in parte illa respectu relationis, sed in toto; sic et generalitas cum sit in Socrate, tamen non propria forma, non prædicatur de eo respectu inferiorum. Sed simpliciter attendatur Socrates non ut Socrates, id est non in omni proprietate Socratis, sed in quadam, scilicet in eo quod est animal rationale mortale, jam secundum hunc statum est differens et indifferens; differens a qualibet alia re existente hoc modo, quod ipse Socrates, nec secundum statum hominis, nec secundum aliquem alium, est essentialiter aliquod aliorum; item indifferens est, id est consimilis cum quibusdam, scilicet cum Platone et cum aliis individuis hominis, in eo quod in unoquoque eorum est animal rationale mortale. Et attende quod Socrates et unumquodque individuum hominis, in eo quod unumquodque est animal rationale mortale, sunt unum et idem; non dico idem essentialiter, quia et secundum hunc statum et secundum quemlibet adeo opposita sunt in esse suo quod nullum eorum est aliquid aliorum, nec etiam esse potest; sed sunt idem, id est indifferentes, secundum statum hominis. Ecce Socratem. Secundum speciem hominis est species specialissima, quia secundum hunc statum cum individuo hominis tantum convenit. Item ipse Socrates secundum statum animalis est genus et species, quippe animal est genus hominis et species corporis. Item Socrates secundum statum substantiæ est genus generalissimum. Et attendas quod cum Socrates secundum statum hominis est species, secundum eundem statum est in pluribus et materia multorum, non dico essentialiter, sed per indifferentiam, scilicet materia sui ipsius essentialiter et Platonis et aliorum individuorum hominis per indifferentiam, quia, cum unumquodque eorum secundum statum hominis sit materia sui ipsius essentialiter, et Socrates est materia

eorundem, quia unum et idem est Socrates et alia individua hominis secundum statum hominis. Item, Socrates secundum statum animalis est genus et materia omnium animalium, sui ipsius essentialiter, aliorum per indifferentiam, quia, sicut superius dictum est, cum unumquodque aliorum sit materia sui ipsius essentialiter, et Socrates est materia eorumdem, cum Socrates et omnia illa sint unum et idem in eo quod sunt animal, id est indifferentes. Item Socrates secundum statum substantiæ est genus omnium substantiarum, sui ipsius essentialiter, aliorum per indifferentiam. Et hic diligenter attendendum est qualiter Socrates secundum statum hominis sit materia sui ipsius secundum statum Socratis. Non enim sic est in homine sicut in quibusdam aliis rebus quæ actualiter existunt ante susceptionem quarundam formarum, quibus postea susceptis fiunt ipsa materiata, sicut ipsum æs actualiter existit prius, et postea, susceptis quibusdam formis quas ipsum æs prius non habebat, redigitur in statuam. Non autem sic est in Socrate quod ipse prius esset homo actu quam Socrates, quia simul fuit homo et Socrates; sed per quamdam similitudinem dicitur esse sui ipsius materia, quia, sicut æs actualiter præcessit formas illas quibus susceptis redigebatur in statuam, sic intelligitur quod illa essentia, quæ simul fuit Socrates et homo prius, potuisset esse animal rationale mortale prius quam Socrates, et, ut mihi videtur, dum esset paternum semen, et habuerit habilitatem prius habendi formas hominis quam Socratis, has rationalitatem, mortalitatem, quam socratitatem, quæ est forma Socratis. Unde Socrates secundum formam hominis prior est seipso secundum formam Socratis, id est dignior, sicut determinatum est, et, eo destructo, secundum statum hominis non potest remanere Socrates. Esset quidem impossibile aliquam essentiam et hominem non esse et Socratem esse; sed quanquam Socrates destrueretur secundum statum Socratis, id est quanquam socratitatem amitteret, tamen pateretur natura rei quod illa essentia animal rationale mortale remaneret. Item notandum est quod in hac sententia prius solebat dici, secundum magistrum W., quod in hac propositione « Socrates est homo », Socrates prædicatur de Socrate, et in hac « Plato est homo », Plato de Platone; sed quia subjicitur « Socrates tanquam Socrates », et illa essentia prædicatur secundum statum hominis, et sic de aliis, ideo dicitur unum prædicari de multis ac diversis, quia omnia illa secundum statum hominis sunt unum, secundum individua vero diversa. Nobis autem videtur quod in hac propositione « Socrates est homo » non magis prædicatur Socrates secundum statum hominis de Socrate quam Plato vel aliquod aliorum secundum eundem statum, et illa vox quæ est « homo » non magis nos mittit ad unum quam ad alium, tum quia si hoc esset, scilicet quod « Socrates est homo » semper prædicaret Socratem secundum statum hominis de Socrate, et hoc inde consequeretur, et vera esset consequentia : « Si Socrates est homo, Socrates est Socrates »; et

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

N° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

hæc : « Si Socrates est homo, Socrates non est Plato; » et non esset vera : « Si Socrates non est homo, Socrates non est Plato; » quia si per « Socrates est homo » prædicatur status Socratis, per suam dividendem, scilicet « Socrates non est homo », removeretur idem, scilicet Socrates secundum statum hominis, et nil aliud. Quod si hoc esset, Socratis essentia remota, nunquam removeretur Plato. Et item « Socrates non est homo », quæ tantum removeret essentiam Socratis, non posset simpliciter converti hoc modo : « Nullus homo est Socrates. » Secundum enim hanc propositionem « nullus homo est Socrates », remaneret Socrates ab omnibus individuis aliis hominis secundum statum hominis; falsum esset consequenter. Non enim sequeretur quod, si essentia Socratis a se removeretur, ideo removeretur ab omnibus individuis hominis. Item, si illa propositio « nullus homo est Socrates » ageret de solo Socrate et in subjecto et in prædicato, vera quidem esset consequentia, sed minus ¹ abusive acciperetur « nullus », quod est collectivum multorum, agendo de solo Socrate. Dicamus ergo, quod nobis melius videtur, quod cum dicimus « Socrates est homo » nulla res hic prædicatur de Socrate, quia neque Socrates per se nec aliquod aliorum; nec tamen negamus quia Socrates prædicetur (de) Socrate, sed non significatur hoc per hanc propositionem « Socrates est homo »; potius hoc vocabulum quod est « homo » mittit nos æqualiter ad Socratem et ad ceteros, ad nullum tamen mittit per se; et est sensus talis : Socrates est aliquis hominum; sed hoc quod hæc vox quæ est « homo » hic agit de individuis tantum quæ actu sunt, ideo determino actum agendi ipsius vocis, quia si acciperetur vox illa quæ est « homo » secundum propriam inventionem, forsitan nec prædicaret ea tantum quæ sunt nec ea tantum quæ non sunt, cum « homo » generet intellectum de animali rationali mortali æqualiter, sive sit, sive non sit; sed hæc alias.

Opponitur autem huic sententiæ : cum eadem essentia sit genus et individuum ut Socrates, nil est inferius, nil est superius. Quod sic solvitur : cum eadem essentia sit genus et individuum in Socrate, secundum statum animalis est superius, quia comprehendit seipsum essentialiter et alia per indifferentiam; illa etiam essentia secundum statum hominis vel Socratis est inferius, quia pauciora comprehendit. Item opponitur : cum Socrates secundum statum hominis sit species, oportet ut prædicaretur (*sic*) de pluribus et ut sit materia multorum. Solutio hujus oppositionis est in positione sententiæ. Dictum est enim quod Socrates secundum statum hominis est materia sui ipsius essentialiter, aliorum per indifferentiam, quia, cum Plato sit materia sui ipsius essentialiter secundum statum hominis, et Socrates est materia ejusdem secundum statum hominis; idem enim sunt Socrates et Plato secundum statum specialem. Item opponitur :

¹ Il faut peut-être lire *minis*.

dicit Boetius « genera sunt et non sunt », et ita oportet quod Socrates secundum statum animalis sit et non sit. Quod sic est determinandum : secundum statum animalis est hoc quidem verum, quia et in hoc statu est et iste status confert ut sit; quidquid enim huic statum habet illud est. Item, secundum hunc statum non est. Quod si sic intelligatur : ille qui est in hoc statu non est, vel status ille aufert ei ne sit, falsum est. Si vero sic : secundum statum animalis non est; hoc est dicere : non est ille quin habeat alias proprietates quas (sic) illas quæ notantur per hoc vocabulum quod est « animal »; vel sic : ille status non confert ei quod sit aliquod individuum determinate; vel ita : dum attenditur esse animal, non attenditur esse in omni proprietate sua, verum est. Ideo secundum simplicem statum animal dicitur non esse, quia nulla res invenitur in actu quæ tantum sit substantia animata sensibilis. Item opponitur quod « omnis homo est animal » est multiplex propositio, quamlibet vocet usum, quia, secundum nostram sententiam, hic subjiciuntur Socrates et Plato et alii. Quod ita solvitur. Subjiciuntur quidem singuli, non tamen ut singuli, quæ non subjiciuntur secundum statum Socratis, et sic de reliquis, sed omnes secundum speciem statum secundum quem sunt indifferentes, id est statum hominis, et ideo non est multiplex propositio, sed una. Item opponitur quod, secundum hanc sententiam, non fiant recte syllogismi, ut hic cum dicitur « omnis homo est animal, sed Socrates est homo, ergo est animal »; hic subjiciuntur omnia hominis individua in prima positione, in hoc quod sunt homo determinate; in assertionem vero non ponuntur omnia illa eodem modo, quia falsa esset propositio, potius omnia ponuntur indeterminate, et sic non recte fit syllogismus. Solutio : quicumque sit modus agendi, sive determinate, sive non, quis et in subjecto primæ propositionis et in prædicato secundæ agitur de eisdem rebus et secundum eundem statum acceptis, fit recte syllogismus, et sic fit in primo modo primæ figuræ sicut in prædicto¹, nisi forte sit ibi singularis terminus per quem agatur de re determinate. Item opponitur : cum Socrates secundum statum animalis sit genus, prædicatur de pluribus; quod est omnis generis; et item, cum Socrates secundum statum Socratis sit individuum, prædicatur de uno solo, auctoritate Porphyrii, et ita non prædicatur de multis. Quod si Socrates prædicatur de multis et non prædicatur de multis, veræ sunt duæ dividentes; quod est impossibile. Solutio : cum dicimus Socratem secundum statum animalis prædicari de pluribus, hæc determinatio, scilicet « secundum statum animalis » refertur ad prædicatum, et est sensus talis : plura conveniunt in hoc quod sunt animalia. Cum vero dicimus Socratem prædicari de uno solo, illa determinatio secundum statum Socratis refertur ad prædicatum², et est sensus : non est verum quod plura conveniant in hoc quod

N° 17813

DES

MSS. LATINS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

¹ Il faut lire peut-être *prædicato secundæ*. — ² Il faut lire ici *subjectam* au lieu de *prædicatum*.

N° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

sunt Socrates; et ita non sunt dividentes, et verum est utrumque, scilicet quod plura sunt animal et quod plura non sunt Socrates. Item, opponitur: habemus a Porphyrio quod (per) prædicari de pluribus differt genus ab individuis, quæ, ut dictum est, prædicantur de uno solo. Quod si (per) prædicari de pluribus ponitur aliqua proprietas in genere, quæritur quomodo per illam proprietatem differat genus ab individuo suo, cum ipsum individuum eadem proprietate participet; quidquid enim fundatur in aliquo superiori fundatur in inferiori ejus e converso. Et quod sic solebant quidam solvere: prædicatio illa, proprietas et generalitas, consimiles proprietates sunt in ipsis superioribus ex natura superiorum et respectu inferiorum, et illæ eadem sunt in ipsis individuis actualiter et sustentantur ab eis, sed non sunt ibi ex natura individuorum nec respectu inferiorum. Nobis autem non placet hæc solutio, quia si per supradictas determinationes nil ponitur in rebus nec ab eis removetur, jam per hoc non videntur differre superiora ab individuis. Si autem ponitur per ea aliqua proprietas in superiori quæ non sit in inferiori, ut habeant per hoc differentiam superiora ab inferioribus, jam erit illud falsum quod auferatur ab inferioribus hoc quod est in suo superiori, quia, ut dictum est, quidquid est in uno et in alio, et e converso, et nil valet eorum solutio. Dicamus ergo: Porphyrius, cum dicat genera differre ab individuis per prædicari de pluribus, nullam ponit proprietatem in genere quæ non sit in individuo, ipsius generis scilicet, utroque; intendit dare differentiam inter genera et individua in hoc scilicet quod genera ponuntur de pluribus, id est plura convenient in generali statu, individua non ponuntur de pluribus; id est non est verum quod plura convenient in individuali statu, vel ponatur aliqua proprietas per prædicari de pluribus, et dicatur quod Socrates secundum statum animalis differt a seipso secundum statum Socratis non per illam prædicationem quæ in eo essentialiter, sed per illam quam habet per indifferentiam, scilicet per illam quam habet Plato secundum statum animalis essentialiter. Quam habet Plato secundum statum animalis essentialiter habet eadem Socrates secundum statum animalis per indifferentiam; sed secundum statum Socratis nec essentialiter nec per indifferentiam habet illam prædicationem quæ est in Platone essentialiter secundum statum animalis. Quod proprietas illa quæ est in Platone essentialiter non est in Socrate essentialiter omnibus manifestum est, quia nil in diversis est essentialiter. Item, quod eadem proprietas non sit in Socrate secundum statum Socratis per indifferentiam verum est, quia nil est indifferens cum Socrate secundum statum Socratis. Vel aliter solvitur: prædicta proprietas et in genere est et in individuo; et tamen, quod mirum est, per illam proprietatem differt genus ab individuo, quia de genere prædicatur in adjacentia hoc modo: Socrates secundum statum animalis prædicatur de pluribus; et eadem removetur a Socrate secundum statum Socratis

in adjacentia hoc modo : Socrates secundum statum Socratis non prædicatur de pluribus. Non prædicari dico, quod proprietas illa, si qua est, non in Socrate; sed simpliciter illam proprietatem in adjacentia remove a Socrate secundum statum Socratis. Quod patet per simile. Contrarietas, proprietas illa secundum quam albedo est contraria nigredini, in albedine est, quia informat eam actualiter, et in substantia est, quia substantia est suum sufficiens fundamentum; propter quod videretur quia per eam differe non possent. Tamen per eam differunt, quia de albedine prædicatur in adjacentia hoc modo : albedo est nigredini contraria; et a substantia, in qua ipsa proprietas est ut in sufficienti fundamento, removetur in adjacentia hoc modo : substantia non est contraria; et sic differunt. Item opponitur : secundum hanc sententiam quod si hoc est, tunc, destructo Socrate secundum statum animalis, destrueretur rationalitas, et, ea destructa, posset Socrates secundum statum animalis permanere. Socrates est, secundum statum animalis, sufficiens fundamentum rationalitatis, quippe ita est in quolibet sufficienti fundamento et in quolibet suo accidente. Sed, destructo Socrate secundum statum animalis, quanquam rationalitas Socratis destruat, tamen rationalitas non prorsus destrueretur, cum ipsa in Platone remaneret; et sic, secundum statum animalis, videtur quod Socrates non sit sufficiens fundamentum rationalitatis. Solutio : Socrates quidem, secundum statum animalis, est sufficiens fundamentum et actuale hujus rationalitatis quæ in eo est essentialiter, sive illa attendatur secundum statum hujus, sive secundum statum rationalitatis, et ideo, destructo Socrate secundum statum animalis, propria rationalitas Socratis secundum nullum suum statum vel remaneret vel remanere posset; sed Socrates (nec) secundum statum animalis, nec secundum aliquem statum est sufficiens fundamentum illius rationalitatis quæ est in Platone, nisi per indifferentiam. Unde, nisi destruat Socrates secundum statum illum secundum quem est sufficiens fundamentum illius rationalitatis quæ est in Platone, id est nisi destruat per indifferentiam, hoc est dicere nisi destruat Plato secundum statum animalis et sic de ceteris, non destruetur rationalitas prorsus, id est illa quæ est in Platone et omnes aliæ; sed destruetur Socrates secundum statum animalis et essentialiter et per indifferentiam; id est, omni animali destructo secundum statum animalis, destruetur rationalitas prorsus.

Ainsi finit ce traité, dont nous avons reproduit le texte tout entier, pensant qu'il aura pour d'autres l'intérêt qu'il a pour nous. Nous voulons dire pour les historiens de la philosophie; non pas sans doute pour les philosophes, à qui cette mise en œuvre de laborieuses arguties doit aujourd'hui sembler aussi dépourvue d'utilité que d'agrément.

n° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

ment. En tout cas, on nous permettra d'expliquer brièvement ce qui nous fait attribuer certaine importance à ce texte souvent très obscur, où tant de vrais sophismes compromettent quelques bonnes raisons.

La thèse préférée par notre auteur est cette thèse de la non-différence dont nous avons déjà trouvé la formule dans les écrits d'Abélard. Mais cette thèse est ici produite avec des développements qui la font mieux comprendre, mieux juger.

Contraint de renoncer à ses premiers dires, ingénieusement raillés par le jeune et brillant Abélard, Guillaume de Champeaux est rentré plus tard en lice avec de nouvelles armes. C'est là ce que tous les historiens nous racontent à peu près dans les mêmes termes; mais ils ne sont pas d'accord en ce qui concerne ces armes nouvelles avec lesquelles Guillaume vint recommencer le combat, diverses leçons étant offertes par diverses copies de l'épître où Pierre Abélard rapporte comment Guillaume changea la forme de sa proposition pour la rendre plus acceptable. Les unes donnent : « Erat autem in ea sententia de communitate universalium, ut eandem essentialiter rem totam simul singulis suis inesse adstrueret individuis. . . Sic autem istam suam correxit sententiam, ut deinceps rem eandem non essentialiter sed individualiter diceret¹. » Mais en d'autres on ne lit pas *individualiter*, on lit *indifferenter*, et cette leçon, acceptée par M. Cousin, l'a conduit à mettre au compte de Guillaume la thèse de la non-différence. Cependant c'est la variante *individualiter* que nous avons, pour notre part, recommandée, l'interprétant autrement que M. Cousin et nous efforçant de montrer qu'elle exprime en de meilleurs termes l'opinion constante de Guillaume². Cette phrase du texte que nous venons de reproduire prouve, pensons-nous, que notre variante est la bonne : « Notandum est quod in hac sententia prius solebat dici secundum magistrum W., quod in hac propositione « Socrates est homo » Socrates prædicatur de Socrate, et in hac « Plato est homo » Plato de Platone; sed quia subjicitur « Socrates tanquam Socrates »,

¹ *Opera Abælardi*, éd. V. Cousin, t. I, p. 5.

² *Hist. de la phil. scol.*, 1^{re} pér., p. 337 et suiv.

et illa essentia prædicatur secundum statum hominis, et sic de aliis, ideo dicitur unum prædicari de multis ac diversis, quia omnia illa secundum statum hominis sunt unum, secundum *individualement* vero diversa. Nobis autem videtur. . . » Il ne faut pas hésiter à voir dans ce *magister W.*, *magister Wilhelmus*, maître Guillaume. En effet ce qui suit va bien montrer qu'il s'agit de lui. Guillaume ayant d'abord prétendu qu'une même chose, l'humanité, l'espèce humaine, est tout entière, à la fois, en Socrate, en Platon, on lui répondait : puisque, selon vous, Socrate pris à part est identique à l'homme même, quand vous dites que Socrate est un homme vous définissez Socrate par Socrate; ce qui n'est certes pas une définition valable. — Cela serait vrai, répliquait Guillaume, si, pour prévenir cette confusion astucieuse de l'universel et du particulier, je ne disais : Socrate en tant que Socrate. En m'exprimant ainsi je montre clairement que le sujet de ma définition est bien cet individu qu'on nomme Socrate, et non pas l'universel dont il est le supôt. Cet universel, je le reconnais, n'est une chose, un tout essentiel, qu'étant observé dans tous les hommes; observé dans tel et dans tel individu de l'espèce humaine, *secundum statum individualement*, c'est sous la forme du multiple qu'il apparaît. Voilà précisément ce que rapporte Abélard : « Sic suam correxit sententiam ut deinceps rem eandem non essentialiter (in singulis) sed individualiter diceret. » Ainsi nous avons eu raison de préférer la variante *individualiter*.

Ce n'est pas à dire que la seconde thèse de Guillaume n'ait rien de commun avec celle de la non-différence. Au fond elles se ressemblent beaucoup; mais la forme de l'une n'est pas la forme de l'autre, et, dans un temps où la logique décidait de tout, la meilleure forme d'une thèse était celle contre laquelle il était le moins facile d'argumenter. *Individualiter* ne fit pas fortune; *indifferenter* prévalut, du moins quelque temps. Qui le fit surtout prévaloir? Jean de Salisbury nous l'apprend; ce fut Gautier de Mortagne : « Eorum, dit-il, qui rebus inhærent multæ sunt et diversæ opiniones. . . . Quia impossibile est substantialia non esse existentibus his quorum sunt substantialia,

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

n° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

denuo colligunt universalia singularibus quoad essentiam unienda. Partiuntur itaque status, duce Gautero de Mauritania, et Platonem in eo quod Plato est dicunt individuum, in eo quod homo speciem, in eo quod animal genus, sed subalternum, in eo quod substantia generalissimum¹. » Tels sont, presque sans aucune dissemblance, les termes de la thèse que notre auteur vient de nous exposer comme sienne : « His præmissis, quid nos de rebus universalibus sentiamus mediocriter exprimamus. Est autem primum propositum sententiæ nostræ . . . » S'il veut dire que cette thèse est de son invention, il se trompe. Adelhard de Bath y donnait déjà son adhésion dans un écrit antérieur à l'année 1116², et, vers le même temps, Pierre Abélard la discutait, la combattait. Mais peut-être veut-il simplement dire qu'il la prend à son compte et va la défendre; et en effet, s'il ne réussit pas à nous persuader qu'il faut l'admettre, il argumente fort bien en sa faveur. La cause de cette thèse n'a jamais, à notre connaissance, été plus résolument et plus habilement plaidée. Notre auteur n'est-il donc pas Gautier de Mortagne? Ce n'est là sans doute qu'une conjecture; mais nous la tenons pour vraisemblable. Cet auteur cite comme un ancien maître Guillaume de Champeaux, qui laissa sa chaire en 1108, et, d'autre part, c'est en 1136 que Jean de Salisbury, venant à Paris, y trouva Gautier de Mortagne chef, *dux*, de la secte qui tenait pour la non-différence. Or, s'il est constant que cette secte eut, entre les années 1108 et 1136, un certain nombre d'adhérents, aucun d'eux n'a marqué. Adhélard s'est fait connaître non comme logicien, mais comme physicien. Les disciples de Gautier ne jouèrent pas non plus un grand rôle : « Habuit hæc opinio, dit Jean de Salisbury, aliquos assertores, sed pridem jam nullus profitetur. » On nous accorde certainement qu'il n'est pas téméraire d'attribuer à Gautier l'écrit anonyme dont le texte ne paraît avoir été conservé que dans le n° 17813 de la Bibliothèque nationale.

¹ Joann. Sarisber. *Metalogicus*, lib. II cap. XVII. — ² *Hist. de la phil. scol.*, 1^{re} pér., p. 349.

Sur la doctrine de cet écrit nous ne croyons pas devoir donner ici des explications étendues. Pour la rendre acceptable aux nominalistes, logiciens très redoutés, l'auteur leur fait, dans les mots, de nombreuses concessions. Il ne combat pas même moins vivement qu'eux le vieux système, le réalisme de saint Anselme, tombé, depuis la retraite, la fuite de Guillaume, dans un complet discrédit. On le croirait jaloux de passer pour un des leurs. Cependant Abélard, Jean de Salisbury, M. Cousin, s'accordent à ranger parmi les thèses réalistes celle de ce non-différent substantiel, qu'on ne voit pas il est vrai des yeux du corps, mais qui n'en est pas moins défini l'essence même des êtres. Il nous suffit de déclarer que nous sommes en cela de leur avis. La doctrine vraiment nominaliste n'a pas cette conclusion.

Nous en avons déjà lu, dans un écrit précédent, une exposition fidèle, mais sommaire. En voici maintenant une autre, au feuillet 19 du même volume, sinon plus franche, du moins plus développée :

Sententia de universalibus secundum magistrum R.

Cum de universalibus rebus secundum¹ diversæ habeant sententiæ, quippe cum quisque pro libitu suo ipsos actores qui inde tractaverunt diversis modis exponit, magis prout nobis videtur distrahens auctoritatem quam applicans se ad eam, nos, magis laborantes ad facilitatem intelligentiæ quam ut nova fingendo placere possimus, communi utilitati elaborabimus non quod a nobis sed ab actoribus sane expositis accepimus. Sed quia secundum diversas vocum acceptiones res subjectæ diversis modis considerantur, ideo sententiam per voces aggrediamur.

Nemo tamen nos existimet per considerationem nostram aliquid rebus auferre vel dare, vel quod habent vel quod non habent. Quælibet itaque vox generalis vel specialis et propria et appellativa potest accipi; quod testatur Priscianus, in Constructione. Gratia autem exempli, hanc vocem quæ est « homo » accipiamus. Quando autem vox ista appellativa accipitur, nominat unumquodque individuum hominis et signat in eis quamdam universalem naturam, scilicet animal rationale mortale, quæ est communis omnium illorum. Quod videtur velle Priscianus ubi dicit : Appellativum naturaliter est commune multorum quos exigit eadem substantia generalis vel specialis, sive qualitas, sive quantitas. Illa vero

¹ Peut-être faut-il lire : *secundum diversos modos diversæ habeantur sententiæ.*

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

individua quæ nominat nec subjicit, nec prædicat, sed illam rem universalem quam in eis signat omnibus et propter quam ipsa judicatur universalis. Natura autem illa, secundum quod signatur per illud vocabulum universale appellativum, universalis est, quasi versa in plures, et non ut species, id est sua simplicitate consideratur. Item, ista eadem vox quæ est « homo » accipitur ut proprium et rem signat illam in sua simplicitate et non (in) inferioribus suis, nec aliquam inferiorem in ea notat proprietatem; nominat eam et subjicit eam quasi singulariter, ut hoc : « homo est species. » Si enim hic appellativum acciperetur, consequeretur vel quemdam vel omnem hominem esse speciem; quod absonum est. Et notandum quod quando dicitur « homo est species, » per « species » nulla ponitur proprietas, sed est figura cujus talis est sensus : species id est (quod) in omnibus suis invenitur; itaque est quid eorum. Per hoc ita nulla ponitur proprietas. Quod si alicui non sufficit hæc expositio, dicens hanc esse figurativam, quærat meliora verba sibi et hæc eundem sensum habeant.

Considerandum etiam quod homo, illa res secundum hunc statum accepta, quod figuratur vocabulum per illud ut proprium, est potentialis materia omnium suorum inferiorum et est et figura. Cum enim dicimus « est potentialis materia », quasi modalem facimus, et est sensus talis : est potentialis materia, id est potest esse materia. Nec etiam in illa sua puritate accepta aliquam formam habet inferiorem; quod videtur velle Porphyrius, ubi dicit : animal ipsum nihil hoc est; quamvis ipse loquatur de genere, nos vero de specie, quia similiter de specie intelligendum est respectu suarum inferiorum formarum. Item, accepta secundum hunc statum, quod est signatum per illud vocabulum ut appellativum, est actu animal mortale; figurative tamen, non enim per se et personaliter est actu animal mortale, sed per ipsum inferius quod proprie est animal mortale. Quod quomodo sit diligenter attendas. Homo, res illa, vel habet sub se hunc hominem Socratem, qui diversus est ab homine per propriam naturam et actualiter etiam per socratitatem. Ideo dico « actualiter, » quia si socratitas removeretur ab homine et remaneret hic homo, tunc tamen differret per propriam naturam. Quid autem sit differre hominem et hunc hominem per propriam naturam attendatur. In quo attendantur differre per simile monstrandum est.

Substantia et qualitas, illa duo generalissima, si sine proprietatibus intelligantur, tunc attenduntur in propria natura. Similiter ex hac parte. Cum autem hic homo sit proprie materia actualis Socratis, idem est in actu quod Socrates et tamen præcedit Socratem natura, quia prius potuit esse sine Socrate, antequam Socrates esset, nec exigit Socratem ad hoc ut sit. Sed Socrates nunquam potuit esse prius sine hoc homine, antequam esset hic homo, et exigit hunc hominem ut sit. Dicitur autem hic homo ideo actualis materia Socratis quia Socrates ex eo, ut ex materia, nascitur et ex Socrate etiam, ut ex forma, et inde quoquo

modo Socrates potest vocari forma Socratis vel causa, non subalterna tamen. Sicut autem homo est in Socrate per hunc hominem et in Platone per hunc alium, et est actualis materia utriusque per utrumque, scilicet Socratis et Platonis per hunc et per hunc hominem, et ita habemus quod eadem proprie est actualis materia Socratis et Platonis, actualis, inquam, per figuram, quia si de proprie diceretur actuali, falsum esset, cum actualis materia utriusque sit diversa ab alia ex toto, nisi in superioribus in quibus conveniunt; in homine scilicet et in animali, et in aliis superioribus. Sicut autem de hac specie quæ est homo dictum est, sic et in aliis intelligatur, et de generibus similiter. Sed de eis super addendum est quam¹ nunquam sint actualis materia, nisi per individua specialissimæ speciei.

Ut autem hæc omnia quæ diximus sint certiora, vias quæ ad hanc considerationem pertinent, ut dicit Boetius, quasi quidam gradus, sensus scilicet et imaginationem et rationem et intellectum, diligenter inspiciamus. Sensus igitur comprehendit res actualiter existentes et uti sunt. Per sensus autem accipimus quinque corporis sensus, visum scilicet et cet. Imaginatio etiam easdem res; sed in hoc superat sensum quod potest operari de eisdem rebus ut de absentibus, utrumque tamen confuso modo. Ut autem, gratia exempli, agamus de modo actuali materiæ Socratis, scilicet de hoc homine, dicamus quam sensus et imaginatio comprehendunt eum secundum quod est in materiato, scilicet informatum socratitate, confuso tamen modo, ut jam dictum est. Hanc autem eandem rem ratio suscipit a sensibus et comprehendit ut existentem in inferioribus suis, scilicet ut universalem, et in quantum signatur per illud vocabulum ut appellativum. Nec autem ut speciem eam considerat, id est ut extractam ab inferioribus; sed oculus intelligentiæ, celsior existens et supergressus universalitatis ambitus, in sua puritate eam considerat et extractam ab inferioribus secundum quod ipsa est species; quod videtur velle Boetius ubi dicit: Species substantialis similitudo collecta ex omnibus suis inferioribus. Quamvis tamen res illa eo modo quo tantum per intelligentiam comprehenditur sit species, actores tamen in faciendis consequentiis agunt de illa accepta circa inferiora quasi de specie, ut cum dicitur: « quidquid prædicatur universaliter et de specie similiter; » et ubi dicitur: « species prædicatur de suis individuis universaliter; » et sic in multis aliis.

Cet opuscule, que nous n'avons peut-être pas complet, est néanmoins d'une grande importance. Abélard et tous ses contemporains

¹ Notre auteur emploie souvent *quam* pour *quod*.

N° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

font de fréquentes allusions à certaine doctrine, aujourd'hui même, sur leur commun rapport, très mal famée, qui, disent-ils, réduisait tous les universaux à de purs sons de voix. La voilà, comme il semble, sincèrement exposée cette *sententia vocum* contre laquelle tant de protestations se sont élevées. On désespérait d'en retrouver jamais aucun texte. Félicitons-nous donc d'en avoir découvert un.

A qui faut-il l'attribuer? L'auteur est désigné par la lettre R. Or, parmi les nominalistes du XI^e, du XII^e siècle, qui, par la sincérité de leurs critiques, s'attirèrent le reproche d'avoir traité les universaux comme de purs vocables, nous en connaissons deux seulement dont le nom commence par cette lettre, Roscelin de Compiègne et Raimbert de Lille. Il est donc à peu près certain que l'opuscule est de l'un ou de l'autre. S'il est de Roscelin, Abélard sera facilement convaincu d'avoir calomnié son précurseur.

« Quia, » dit le clairvoyant logicien, « secundum diversas *vocum* acceptiones res subjectæ diversis modis considerantur, ideo sententiam per *voces* aggrediamur. » De bonne foi, n'est-il pas vrai que, dans leurs disputes sur la nature des genres, des espèces, les deux écoles, les deux sectes, ont fait souvent usage des mêmes mots pour désigner des choses diverses? Si cela n'est pas contesté, et ne peut l'être, il faut d'abord, afin de se comprendre, fixer le sens des mots.

J'entends, poursuit l'auteur, considérer les choses, comme elles sont, n'y rien ajouter et n'en rien retrancher. Certes on ne l'accusera pas d'y rien ajouter. Mais qu'en retranche-t-il? C'est ce qu'il faut voir. Ce mot « homme » est, dit-il, entendu de plusieurs manières. Ainsi l'on désigne par ce mot la nature commune de tous les individus compris dans l'espèce : « Quamdam universalem naturam, scilicet animal rationale mortale, quæ est communis omnium illorum; » et cette nature, ici désignée par le vocable universel « homme, » est vraiment universelle, « universalis est, quasi versa in plures, » vraiment réelle en tous. Mais quand on dit, par exemple « l'homme est une espèce », le mot « homme, » tout autrement employé, ne signifie plus une chose sous laquelle soient d'autres choses en l'état de réalités subalternes;

en effet, s'il n'est pas vrai que tel ou tel homme soit une espèce, il ne l'est pas davantage que tous les hommes pris ensemble en soient une. L'humanité, composée d'hommes, est; mais l'espèce en soi, « in sua simplicitate, » n'est pas. Dans cette locution « l'homme est une espèce, » le mot « homme » est donc pris au figuré.

Écoutez maintenant l'âpre censeur de cette doctrine. Elle n'admet pas, dit Abélard, au mépris d'Aristote et de Boèce, que les genres et les espèces soient des choses quelconques. Nous répondons, abrégant le texte que nous venons de reproduire : elle n'admet pas, il est vrai, que les espèces, les genres, soient, dans la nature, des choses définies, en état de simplicité, des substances plus ou moins universelles; mais elle proclame hautement la réalité de ces choses, qu'elle consent même à nommer des natures universelles, si l'on veut bien reconnaître qu'elles n'existent nulle part en cet état de simplicité que supposent les réalistes et leur maître, non pas Aristote, non pas Boèce, mais Platon. Eh bien, la doctrine d'Abélard diffère-t-elle, sur ce point, de celle qu'il traite si mal? Ces universaux, définis des êtres simples, sont-ils donc, à son avis, autre chose que des mots? Non, sans doute, ils ne sont pas réellement autre chose. S'il ne l'a pas dit en termes exprès, il l'a fait très clairement entendre, et les uns l'ont approuvé, les autres l'ont blâmé d'avoir eu cette opinion.

Continuons l'analyse du texte cité. Quelquefois, poursuit le franc nominaliste, on dit de telle espèce qu'elle est la matière de tous les individus compris en elle. Mais c'est une façon de parler répréhensible. L'espèce prise en elle-même, dépourvue de toute forme, n'est qu'en puissance une matière quelconque. Ainsi l'on ne peut pas dire que l'espèce appelée l'homme, l'humanité, soit la matière en acte de tous les hommes et de chacun d'eux, car il n'existe pas en acte une chose discrète, douée des attributs nécessaires de la personnalité, qui soit l'animal raisonnable et mortel. Aucune forme créée n'est sans matière; soit! Mais la matière de Socrate ce n'est pas l'homme, c'est cet homme; en d'autres termes, le principe de l'existence est la détermination individuelle; la matière susceptible de recevoir toutes les

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

N° 17813
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

formes est l'individu déjà déterminé. Or que dit Abélard ? Voici comment M. Cousin résume toute sa doctrine sur l'universel *in re* : « La doctrine d'Abélard repose sur ce principe qu'il n'existe que des individus, et, dans l'individu, rien que d'individuel. Dans l'individu Socrate, il n'y a pas autre chose que la forme qui le fait être Socrate, la socratité ; et le sujet de cette forme n'est pas l'humanité en soi, mais ce quelque chose de la nature humaine qui est la forme de Socrate ¹. » L'accord nous semble complet.

Il est enfin un dernier point sur lequel les historiens de la philosophie, n'ayant pas sous les yeux tous les instruments de la controverse, ont généralement admis qu'Abélard avait pu différer d'opinion avec Roscelin. Il s'agit, non plus de l'universel *in re*, mais de l'universel *post rem*, et la question est celle-ci : s'il n'y a pas d'essences universellement subsistantes, de là faut-il conclure que nos concepts universels sont vains et faux ? Quatre voies, dit notre auteur, nous conduisent au but, la connaissance. Les sens perçoivent les objets tels qu'ils sont ; l'imagination a la puissance de les observer encore en leur absence ; la raison recueille ensuite la notion des similitudes réelles qu'ont entre eux ces objets distincts pour l'imagination et les sens ; enfin le regard supérieur de l'intellect, *oculus intelligentiæ celsior existens*, dégageant toutes ces similitudes de la matière qui leur est unie là où les sens, l'imagination, la raison les ont perçues, en forme les concepts abstraits du genre, de l'espèce ; et le genre, l'espèce en vérité, les voilà. Sur ce point encore, on le voit, Abélard ne s'est pas mieux exprimé.

Nous avons autrefois supposé qu'Abélard, trop jaloux de n'être pas taxé de connivence avec un hérétique, un proscrit, avait présenté la thèse de Roscelin d'une manière peu fidèle et s'était ainsi procuré le moyen de le prendre à partie ². Nous n'avons pas encore une preuve tout à fait certaine de cette manœuvre déloyale. On peut, en effet, douter que l'opuscule dont nous venons d'exposer la doctrine soit

¹ *Ouvr. inéd. d'Abélard*, p. CLXXIV. — ² *Hist. de la phil. scolast.*, première période, p. 258.

vraiment de Roscelin. Cela toutefois est, à notre avis, bien probable, la renommée de Raimbert n'ayant jamais, croyons-nous, franchi les murs de Lille, et le manuscrit qui nous a fourni l'opuscule venant de Compiègne où Roscelin était né.

Des quatre traités contenus dans ce manuscrit, le dernier est un très ample commentaire sur les *Catégories* d'Aristote dont voici le début : « Decem sunt collectiones rerum a se invicem naturaliter diversæ, quæ prædicamenta vocantur, in quibus omnium rerum includitur multitudo. » Ce début n'est pas clair. Ce qui suit l'est davantage, mais manque tout à fait d'originalité :

Idcirco Aristoteles hic non de infinita multitudine vocum, sed de primis vocibus tractat prima rerum genera significantibus. Quoniam dictum est intentionem esse de primis vocibus tractare, quomodo inde tractet dicendum est. Tractat autem de eis non in eo quod secundum aliquam proprietatem figuramque vocis formantur, sed in eo quod res subjectas significant. Duobus enim modis voces considerantur, scilicet secundum hoc quod postea ipsis vocibus alia nomina fuerunt imposita ad declarandam figuram ipsarum vocum, et ille ¹ quod voces quæ casibus possunt inflecti vocata sunt nomina, quæ vero temporibus distribui verba. Prima igitur illa fuit nominum impositio ut rebus ipsis nomina imponerentur, secunda fuit impositio ut ipsis nominibus rerum alia nomina imponerentur per quæ quales essent ipsæ voces ostenderetur, scilicet an essent tales quod possent casibus inflecti, quod designatur per hoc vocabulum quod est nomen; an tales quod possint distribui per tempora, quod designatur per verbum. Quoniam igitur his duobus modis voces considerantur, tractat hic A. de vocibus non secundum formam vocis, sed secundum quod res subjectas significant.

Ces explications, lesquelles n'importent guère, sont presque littéralement empruntées à Boèce. C'est encore à Boèce que le commentateur doit la meilleure part de sa glose sur la nature de la substance. Nous en reproduisons néanmoins plusieurs fragments, pour qu'on y remarque ce qu'il ajoute à Boèce. Ces additions étant, en effet, des réponses à des objections réalistes, les objections et les réponses ont ici le même intérêt :

Substantia est quæ proprie et principaliter et maxime dicitur; id est propria et

¹ Lisez : *illud*.

N° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

principalis et maxima substantia est illa res quæ neque prædicatur de subjecto, id est non inhæret rei inferiori; per quod removentur omnia universalialia; et, ad removenda omnia individua omnium prædicamentorum, addit : « Neque est in subjecto; » id est non habet existere in alio, sed per se subsistit. Subdit exempla, « ut aliquis homo, vel aliquis equus »; id est ut hic homo vel hic equus. Objiciunt quidam definitionem non esse bonam, quia hæc rationalitas non dicitur de subjecto, quia individuum est, neque est in subjecto, cum sit individuum differentiæ quæ in subjecto non est, tamen non est prima substantia. Quæ objectio parum valet, quia, secundum hoc quod hic accipitur esse in subjecto, differentiæ et individua differentiarum sunt in subjecto, quia non existunt per se, sed in alio. Quod si etiam acciperetur esse in subjecto ita ut non conveniret differentiis, tamen individua differentiarum essent in subjecto quia non sunt substantialia; nihil est enim in dividuo substantiale. Sub sua specie, propria et principali et maxima substantia, tantumdem valent quantum prima substantia quæ hic describitur; tantum sunt opposita ad notandas diversas proprietates primarum substantiarum, quæ ideo dicuntur proprie substantiæ quia proprietatibus suis informatæ ab omnibus discernitur¹, et primo loco subjectæ sunt sensibus, ex quarum cognitione colliguntur superiora; principaliter substantiæ dicuntur quia primo loco substant accidentibus, universalialia secundo loco. Ideo dicitur individuum maxime substantia quia plus omnibus substat. Cum enim omnis res vel substantia vel accidens, et omnis substantia et prima et secunda, accidens neque primæ neque secundæ substat, secunda vero substantia solum accidentibus substat, non primæ substantiæ. Prima vero substantia et secundæ substat lege prædicationis, lege foundationis, et ideo est maxima substantia.

Secundæ vero substantiæ. Post diffinitionem primarum substantiarum diffinit hic secundas sic. Secundæ substantiæ dicuntur species, non quælibet, sed illæ species in quibus insunt, id est continentur in lege prædicamenti, illæ substantiæ quæ dicuntur principaliter substantiæ. Per hoc removetur albedo. Et non solum species dicuntur secundæ substantiæ, sed hæ, inquam, species et genera harum specierum, id est continentia has species lege prædicamenti. Per hoc removetur color². . . .

Secundæ ergo substantiæ. Infert a simili sic. Quando quidem homo est secunda substantia quia est species continens primam, et animal est secunda, quia est genus speciei continentis primam, ergo omnia illa quæ sunt ut homo et animal, id est species continentes primas substantias vel genera specierum continentium

¹ Lisez : discernuntur. — ² Fol. 23, v°, col. 2 et fol. 24, r°, col. 1.

primas, dicuntur substantiæ secundæ. Vel sic : quia homo est species continens primam substantiam, ergo homo est secunda substantia a parte secundæ substantiæ, et quia animal est genus speciei continentis primam, ergo animal est secunda substantia item a parte secundæ substantiæ. Sed dicat aliquis quemadmodum individua poterunt esse primæ substantiæ, cum omne quod prius est sublatum auferat id quod est posterius, posterioribus vero sublatis priora non pereunt. Homo namque si pereat, Socrates quoque peribit ; si vero Socrates interierit, homo continuo non interibit. Si igitur sublatis generibus et speciebus individua peribunt, sublatis individuis genera speciesque permanebunt, magis primas substantias genera et species nominari dignum fuit quam individua¹. Quod sic solvitur. Licet destructo uno individuo non destruaturs genus et species, tamen destructis omnibus individuis in quibus est destruitur, sicut non ex uno individuo intelligitur sed ex omnibus singulis individuis concipitur, et cum ita destructis omnibus individuis destruantur genera et species, individua priora veniunt ad cognitionem, et ita sunt priora secundum nos, quamvis non sunt natura. Alio modo iterum solvitur. Quoniam hoc libro de vocabulorum significatione tractatus habetur, ea (priora occurrunt) quibus vocabula prius imposita sunt; prius autem eis vocabula sunt indita quæ prius sub sensibus cadere patuerunt²; sensibus vero objiciuntur prima individua : merito igitur individua primam substantiam vocavit. Eodem quoque modo ea quæstio solvitur, cum naturaliter primæ intelligibiles substantiæ sunt, ut Deus vel anima, cur non has primas substantias nuncupavit. Quoniam hic de nominibus tractatus habetur, nomina autem primo illis indita sunt quæ principaliter sensibus fuerunt subjecta, posteriora vero nomina ponenda putavit quæcumque ad intelligibilem pertinent incorporalitem, ut ad Deum vel animam, vel ad genus vel species³. . . .

On a pu trouver que, sur la question la plus agitée de son temps, celle des genres et des espèces, le langage de notre commentateur n'a pas beaucoup de fermeté. Il semble même faire aux réalistes une concession grave en accordant que les genres, postérieurs aux individus suivant l'ordre de nos connaissances, leur sont antérieurs en ordre de génération, « priora secundum nos, quamvis non sunt natura. » Mais cela veut simplement dire qu'avant la naissance de cet homme, de Socrate, il y avait, ce qui n'est pas contestable, d'autres

¹ Tout ce passage appartient au commentaire de Boèce, sauf quelques mots ajoutés pour l'éclaircir.

² On lit entre les lignes la variante *potuerunt*.

³ Fol. 24, r°, col. 1 et 2.

N° 17813
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

hommes, et qu'ainsi l'espèce était de quelque manière avant cet homme dont l'observation a fait concevoir ce qu'est son espèce. Non, certainement notre auteur n'est pas un réaliste. Le passage suivant le prouve de reste :

Notandum est omnia individua contineri sub specialissimis speciebus, nec habere unumquodque universale sua propria individua primo loco sibi supposita, ut quidam volunt. Dicunt enim hoc animal esse individuum animalis, nulli speciei illius, sed ipsi tantum animali suppositum. Quod non valet. Si enim hoc animal soli animali supponeretur, tunc ex sola substantia animalis informata accidentibus efficeretur; sed in natura nil tale invenitur quod sit tantum substantia animata sensibilis informata accidentibus. Quia igitur considerantes res individuas cum toto suo esse eas accipimus, nulli recte debemus individua supponere nisi solis speciebus¹.

Cela suffit; pour faire profession de nominalisme, au XII^e siècle, il suffit de déclarer qu'on refuse de compter les universaux au nombre des substances. Sur les universaux *ante rem* et *post rem*, réalistes et nominalistes étaient alors à peu près d'accord.

Quelques pages manquent au manuscrit, qui finit par une glose inachevée sur les mots *motus autem*.

On voudra bien reconnaître que cette notice est vraiment impartiale, qu'elle a pour simple objet de faire connaître des textes jusqu'alors ignorés, nullement de censurer une doctrine et d'en justifier une autre. L'occasion nous était pourtant offerte de montrer, d'une part, que le nominalisme n'a pas la témérité que lui reprochent la plupart de ceux qui le condamnent, et, d'autre part, que le réalisme mène plus loin que ne veulent aller la plupart de ceux qui l'approuvent; mais nous avons résolu de n'en pas profiter.

¹ Fol. 25, v°, col. 2.

NOTICE
SUR
DES FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE ARITHMÉTIQUE,

PAR
M. PAUL TANNERY.

I

UN PASSAGE DES *PHILOSOPHUMENA*.

L'histoire des superstitions peut parfois offrir autant d'intérêt que celle des sciences elles-mêmes; elle peut aussi venir singulièrement en aide à cette dernière. Je réunis ici quelques documents sur un mode de divination d'après les noms propres, mode particulièrement remarquable en ce qu'il constitue un argument sérieux pour établir la connaissance chez les Grecs de la *preuve dite par neuf*, dont l'origine a vainement été cherchée jusqu'à présent chez les Hindous, quoique ce procédé arithmétique s'adapte évidemment beaucoup mieux au système de numération de ces derniers qu'à celui des Grecs.

Pour exposer en quoi consistait le mode de divination dont il s'agit, je ne puis mieux faire que de traduire *in extenso* le passage où il est décrit tout au long (*S. Hippolyti... Refutationis omnium hæresium librorum decem quæ supersunt*, ed. Duncker. Goettingue, 1859, livre IV) par un auteur chrétien de la première moitié du III^e siècle de l'ère chrétienne :

« Telle ou telle de ces spéculations a été prise au sérieux ou a excité l'admiration de tel ou tel, et ainsi sont nées sans fin d'innombrables hérésies. Ainsi Colarbasos essaie d'exposer le culte divin par des mesures et des nombres; ainsi d'autres, dont je vais parler tout à l'heure, s'attachent au *calcul pythagorien* comme si c'était une chose possible; sur les nombres et les lettres, ils improvisent de vaines prédictions comme des certitudes philosophiques, et on leur emprunte leurs théories pour tromper les simples, pour affirmer que l'on connaît l'avenir, quand après quantité de prédictions on est tombé juste une seule fois et qu'on peut se glorifier de ce hasard unique, sans avoir honte de tant d'autres mauvais succès. Je ne passerai pas non plus sous silence leur sagesse de fous, je vais l'exposer pour convaincre ceux qui partent de là pour essayer de fonder la religion que la racine de leur enseignement ne tient à rien, qu'il n'y a là que fourberie.

« Ceux qui prétendent prédire par des calculs, des nombres, des lettres et des noms, ont comme point de départ de leur théorie ce qu'ils appellent le *pythmène* de chaque nombre. Pour les mille, c'est autant d'unités qu'il y a de mille : ainsi pour six mille, le *pythmène* est 6 unités; pour sept mille, c'est 7 unités; pour huit mille, c'est 8 unités, et ainsi pour les autres. Pour les centaines, leur *pythmène* est d'autant d'unités qu'il y a de centaines : ainsi pour sept cents il y a 7 centaines, le *pythmène* est 7 unités; pour six cents il y a 6 centaines, le *pythmène* est 6 unités. De même pour les dizaines : pour quatre-vingts 8 unités, pour soixante 6 unités, pour quarante 4 unités, pour dix 1 unité. Pour les unités, le *pythmène* est le nombre d'unités lui-même : ainsi pour neuf, c'est 9; pour huit, 8; pour sept, 7.

« Maintenant pour les lettres il faut faire de même; car chaque lettre représente un nombre déterminé; ainsi le ν vaut cinquante unités, le *pythmène* de cinquante unités est 5, le *pythmène* du ν sera de même 5.

« Soit à prendre le *pythmène* d'un nom, par exemple $\text{Ἀγαμέμ-}\nu\omega\nu$. On a pour α , 1; pour γ , 3; pour le second α , 1; pour μ , 4;

pour ϵ , 5; pour μ , 4; pour ν , 5; pour ω , 8; pour ρ , 5. Faisant la somme,

$$1 + 3 + 1 + 4 + 5 + 4 + 5 + 8 + 5 = 36.$$

On prend encore les *pythmènes* de ces unités λs : celui de λ est 3, et celui de s est 6; la somme $3 + 6 = 9$, dont le *pythmène* est 9. Le nom *Ἀγαμέμνων* revient ainsi au *pythmène* 9.

« Soit la même opération à faire pour un autre nom, *Ἐκτωρ*. Les lettres de ce mot sont $\epsilon, \kappa, \tau, \omega, \rho$; leurs *pythmènes* 5, 2, 3, 8, 1; la somme 19. Maintenant, le *pythmène* de 10 est 1, celui de 9, 9; la somme est 10, qui a pour *pythmène* l'unité. Ainsi le calcul du *pythmène* donne l'unité pour le nom *Ἐκτωρ*.

« Il est plus facile de faire comme il suit : après avoir trouvé la somme des *pythmènes* des lettres, par exemple 19 pour *Ἐκτωρ*, on divisera par 9; le reste sera le *pythmène*. Ainsi je divise 19 par 9, il reste 1; car 9 fois 2, 18; retranchant de 19, reste 1; ainsi le *pythmène* d'*Ἐκτωρ* est 1. Soit encore le nom *Πάτροκλος*; les *pythmènes* des lettres sont les nombres 8, 1, 3, 1, 7, 2, 3, 7, 2, dont la somme fait 34. Il reste 7, 3 pour 30 et 4 pour 4. Ainsi le *pythmène* du nom *Πάτροκλος* est 7.

« Si l'on calcule suivant la règle du novénaire, on divisera par 9 la somme des *pythmènes*, et le reste sera le *pythmène*; d'autres, suivant la règle du septénaire¹, divisent par 7. Ainsi pour le nom *Πάτροκλος* on a trouvé 34 comme somme des *pythmènes*; divisant par 7, il vient 4; 4 fois 7, 28, reste 6; le *pythmène* du nom *Πάτροκλος* sera 6 suivant la règle du septénaire. Si l'on avait 43, le septième est 6; 6 fois 7, 42, reste 1. Le *pythmène* de 43 suivant la règle du septénaire sera donc 1.

« Il faut remarquer que si le dividende donne un quotient entier, si, par exemple, la somme des *pythmènes* d'un mot donné est 36,

¹ On pourrait faire la preuve par 7 comme on fait la preuve par 9; toutefois alors les résidus ne peuvent plus être ob-

tenus par la sommation des valeurs absolues des chiffres, mais bien par la division par 7.

qui, divisé par 9, donne 4, sans reste (4 fois 9, 36), le *pythmène* sera évidemment le nombre 9 lui-même. De même, si l'on a à diviser 45; le quotient est entier, 5 fois 9, 45, sans reste; dans tous les cas semblables on dit que le *pythmène* est 9. De même pour le septénaire; si, par exemple, on divise 28 par 7, le quotient est entier (4 fois 7, 28, il ne reste rien), on dit que le *pythmène* est 7.

« Quand on calcule les noms et qu'on trouve deux fois la même lettre, on ne la compte qu'une fois¹; ainsi pour Πάτροκλος, où α entre deux fois, on ne la prendra qu'une. D'après cette règle, les *pythmènes* seront 8, 1, 3, 1, 7, 2, 3, 2; la somme est 27, et le *pythmène* du nom sera 9 par rapport à 9, et 6 par rapport à 7. De même Σαρπηδών calculé donné comme *pythmène* 2 par rapport à 9; Πάτροκλος donnait 9; Patrocle l'emporte; car, lorsque l'un est impair et l'autre pair, l'impair l'emporte, lorsqu'il est le plus grand. Au contraire, si l'on a 8 pair et 5 impair, c'est 8 qui l'emporte, comme plus grand. Si les deux nombres sont tous deux pairs ou tous deux impairs, c'est le plus petit qui l'emporte.

« Mais comment Σαρπηδών donne-t-il 2 comme *pythmène* par rapport à 9? C'est qu'on laisse la lettre ω ; car, lorsque dans un nom se

¹ La règle que donne ici l'auteur des *Philosophumena*, et qu'il n'a pas suivie jusqu'alors, n'est pas non plus rigoureusement appliquée dans les exemples suivants.

Dans celui de Sarpédon, η et ω ayant tous deux pour *pythmène* 8; on n'a compté qu'une fois ce *pythmène*; mais celui de π , qui est le même, est compté.

La règle spéciale donnée dans cet exemple de Sarpédon, de ne compter qu'une fois les *pythmènes* identiques, n'est donc pas applicable, comme on le voit d'ailleurs par l'exemple précédent (Patrocle), lorsque ces *pythmènes* (ou l'un des deux) correspondent à des consonnes.

Dans l'exemple d'Ajax, α n'est compté qu'une fois; mais ι , qui a le même *pythmène*, est compté.

Dans l'exemple de Paris, α et ι , qui ont tous deux le même *pythmène*, sont comptés; en fait, la règle de l'exemple de Sarpédon n'est pas suivie ailleurs.

Dans l'exemple d'Ulysse (Ὀδυσσεύς), les deux ν ne sont comptés que pour un, mais tous les trois σ sont comptés.

Au contraire, dans l'exemple d'Achille, on ne compte qu'un seul λ .

En somme, les exemples supposent l'application de la règle pour les voyelles; mais en ce qui concerne les consonnes il y a doute, car on pouvait avoir écrit Ἀχιλλεύς.

trouvent les lettres ω et η , on laisse l' ω pour ne garder qu'une lettre. On dit en effet qu'elles ont la même puissance, et qu'il ne faut pas compter deux fois la même lettre, comme on l'a vu plus haut. *Aïas* donne 4, *Ἐκτωρ*, 1, par rapport à 9; 4 est pair, 1, impair; dans ce cas nous avons dit que le plus grand nombre l'emporte; Ajax est victorieux. Alexandre et Ménélas : le nom propre d'Alexandre est *Πάρις*, qui donne 4 par rapport à 9; *Μενέλαος* donne 9, qui l'emporte sur 4; car, si l'un est pair et l'autre impair, comme on l'a dit, c'est le plus grand qui l'emporte; si tous deux sont pairs ou tous deux impairs, c'est le plus petit. Amycos et Pollux : *Ἄμυκος* donne 2, par rapport à 9; *Πολυδεύκης* donne 7; Pollux l'emporte. Mais Ajax et Ulysse luttent dans les jeux funèbres. *Aïas* donne 4 par rapport à 9; *Ὀδυσσεύς*, 8 par rapport à 9. Est-ce donc qu'*Ὀδυσσεύς* serait un surnom et non pas le nom propre? car il fut vainqueur. D'après les nombres, c'est Ajax qui l'emporte; d'après l'histoire, c'est Ulysse. Achille et Hector : *Ἀχιλλεύς* donne 4 par rapport à 9, *Ἐκτωρ*, 1; c'est Achille qui l'emporte. Achille et Astéropée : *Ἀχιλλεύς* donne 4, *Ἀστεροπαῖος*, 3; Achille l'emporte. Ménélas et Euphorbe : *Μενέλαος* donne 9, *Εὐφορβος*, 8; Ménélas l'emporte.

« Par rapport à 7, les uns ne prennent que les voyelles; les autres prennent à part les voyelles, à part les semi-voyelles, à part les muettes, disposent trois rangées, calculent séparément les *pythmènes* et les comparent pour chaque groupe. D'autres n'emploient pas les nombres habituels, mais les changent; ainsi pour ϖ ils veulent que le *pythmène* soit 5 et non pas 8; pour ξ , qu'il soit 4; ils se retournent de toutes manières sans arriver à rien de bon. Lorsqu'il s'agit d'un second combat, on retranche la première lettre de chaque nom; on en retranche deux pour un troisième combat, et on calcule pour faire la comparaison sur le reste.

« Je crois avoir clairement expliqué l'invention des arithméticiens pour connaître la vie d'après les nombres et les noms. Je vois ces gens, exercés au calcul dès leur enfance, occuper leurs loisirs à prétendre arriver par cet art à se faire réputer comme devins, boule-

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANGIE
ARITHMÉTIQUE.

verser les lettres dans leurs comptes pour aboutir à des niaiseries. Quand leurs règles échouent, ils recourent à une question insoluble, tel nom doit être un surnom et non pas le nom donné à la naissance; ressource qu'ils ont invoquée pour Ulysse et Ajax. Comment ne pas se faire admirer quand on part de cette merveilleuse philosophie et qu'on veut être chef d'hérésie? . . . »

II

LA TRADITION PYTHAGORIENNE.

On a pu remarquer que, si l'auteur des *Philosophumena* constate une notable diversité dans les règles secondaires suivies de son temps en onomatomancie, il fait remonter à Pythagore le principe même du calcul, en même temps que l'origine de ce mode de divination arithmétique. Si l'on fait abstraction des modifications successivement imaginées, il est clair d'ailleurs que le procédé du calcul du *pythmène* d'un mot grec est identique au procédé du calcul par sommation, sur un nombre écrit dans le système de numération des Grecs, du reste de la division de ce nombre par 9, c'est-à-dire à l'opération préliminaire pour toute *preuve par neuf*. Historiquement, nous devons faire remonter l'emploi du terme technique de *πυθμήν*, dans le premier sens indiqué par les *Philosophumena*, au moins à Apollonios de Perge. L'analyse d'un traité de ce géomètre, faite par Pappos au livre II de sa *Collection mathématique*, témoigne suffisamment du fait.

Les anciens pythagoriens ont dû employer le même terme, au moins dans un sens plus général, qu'on retrouve également ailleurs dans Pappos comme dans Nicomaque, celui de « plus petit nombre jouissant d'une certaine propriété ». On peut le prouver par le passage de Speusippe, *Sur les nombres pythagoriques*, conservé dans les *Theologumena*, aussi bien que par l'expression de Platon : *ἐπίτριτος πυθμήν* (*Civitas*, VIII, 546 c), qui signifie « le plus petit nombre qui soit les $\frac{4}{3}$ d'un autre », c'est-à-dire le nombre 4. Il n'y a, en somme, aucune absurdité à attribuer aux premiers pythagoriens les connais-

sances arithmétiques que conduit à leur supposer le langage de l'auteur des *Philosophumena*.

Quant à l'antiquité du mode de divination correspondant, il est de fait admis par Jamblique (*De vita pythagorica liber*, Leipzig, 1815, p. 202 et 310). Il raconte que Pythagore, pour détourner Abaris de la divination sanglante par les sacrifices, lui enseigna à prévoir l'avenir par les nombres, « ce qu'il jugea être plus pur, plus divin et plus conforme aux nombres célestes des dieux ». Il est malheureusement impossible de discerner quelle est, pour ces passages, la source où puise Jamblique. Mais, si sa donnée ne remonte pas aux fables racontées sur Abaris par Héraclide du Pont, le disciple de Platon, elle est en tout cas certainement liée à l'attribution à Pythagore des écrits *Περὶ Φύσεως* et *Περὶ Θεῶν*, regardés comme composés pour Abaris, et elle suppose de même l'existence d'un écrit apocryphe touchant la divination arithmétique et mis sous le nom de Pythagore comme adressé à Abaris.

Nous n'avons aucun autre indice de l'existence d'un pareil écrit; mais, si nous en trouvons ayant le même sujet et attribués à Pythagore, nous serons certainement fondés à les regarder comme antérieurs au III^e siècle de l'ère chrétienne et comme contemporains, en thèse générale, des premiers écrits pseudo-pythagoriens. Or, en dehors des *Vers dorés* et de la *Lettre à Hiéron*, plusieurs fois publiée, notamment dans les *Epistolographi græci* de la collection Didot, la table du catalogue du fonds grec de la Bibliothèque nationale attribue à Pythagore : 1^o *Epistola Pythagoræ ad Telaugem de laterculis magicis*, 2256; 2^o *Tabula cujus ope futura divinari possunt*, 2009, 2426; 3^o *Epistola Pythagoræ ad Laidem*, 2009.

Harles (*Fabricius*, I, p. 678) dit que la lettre à Télaugès a été publiée par Iriarte (*Regiæ Bibliothecæ Matritensis codd. gr. ms. 1769*, p. 336), d'après le manuscrit LXXXIV de Madrid. Mais de fait Iriarte n'a publié que le premier tiers de la lettre et n'a donné rien de ce qui indique proprement le mode de divination, lequel est celui décrit dans les *Philosophumena*.

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

L'indication du catalogue pour la lettre à Télaugès, *De laterculis magicis*, est malheureuse. Il n'y a rien de magique dans la table ($\omega\lambda\upsilon\theta\iota\varsigma$) annexée à cette lettre à Télaugès; elle donne simplement toutes les combinaisons des *pythmènes* de 1 à 9, et indique lequel des deux l'emporte, selon la règle des *Philosophumena*. C'est d'ailleurs la même table en fait, seulement avec des dispositions différentes, qui se retrouve dans les manuscrits 2009 et 2426. Dans le second, elle est accompagnée d'un texte explicatif spécial, que je publie plus loin (Fr. II). Dans le premier, au contraire, elle accompagne la lettre à Laïs. Or cette dernière est seulement une autre rédaction de la lettre à Télaugès. Il n'est guère douteux que le nom de ce dernier n'ait été mal lu et la syllabe initiale supprimée, après avoir probablement été prise pour l'article $\tau\eta$.

J'ai rencontré une troisième version de cette même lettre dans le manuscrit 2419. Ici le destinataire s'appelle *Hélias*, par une corruption analogue à celle que nous venons de signaler; mais le premier rédacteur de cette version, qui se rapproche d'ailleurs plutôt de la lettre à Tégaulès, n'a pas eu la prétention de la faire prendre comme émanant de Pythagore lui-même. Il y intercale en effet une longue phrase où il parle, pour son propre compte, de Thrasylle, le philosophe bien connu qui fut l'astrologue de Tibère; il fait suivre d'autre part une collection de règles diverses, collection qui a pu, au reste, recevoir des additions ultérieures, et qui contient nombre de choses en réalité étrangères au système d'onomatomancie arithmétique qui est l'objet de la lettre. Je publie comme Fr. III l'ensemble de ces interpolations. Le Fr. I représente le texte commun des trois versions de la lettre à Télaugès.

III

NOTICES SUR LES MANUSCRITS DE PARIS.

J'aborde maintenant les questions relatives à l'état des textes et aux manuscrits dont je me suis servi et qui sont désignés dans les va-

riantes par les lettres L=2009, T=2256, H=2419, M=2426, I représentant le texte d'Iriarte.

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

L=2009. — Le texte, précédé du titre : *Ἐπιστολὴ Πυθαγόρα πρὸς Λαίδα*, occupe les trois premières pages du manuscrit in-octavo sur parchemin, d'une belle écriture du XI^e siècle; la table occupe la quatrième page; le reste du volume est occupé par le traité de Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, édité par Meursius (Leyde) en 1610 et en 1617.

J'ai reproduit la table divinatoire à la suite du fragment I, toutefois en corrigeant *ἐγκαλῶν* au lieu d'*ἐγκαλούμενος*, mais contrairement à la règle énoncée dans la lettre, pour le couple ε-ε. J'ai également supprimé les additions *καὶ νεώτερος* faites à *ὁ ἐγκαλῶν* pour les couples α-α, γ-γ, ζ-ζ, et *καὶ πρεσβύτερος* faites à *ὁ ἐγκαλούμενος* pour les couples β-β, δ-δ, ε-ε, ς-ς. Il s'agit là en effet, pour les cas douteux, d'un motif de distinction que le texte de la lettre ne reconnaît pas. Enfin je n'ai reproduit ni le titre donné à la table divinatoire et qui est évidemment très postérieur :

Πλεθὺς Πυθαγόρα περὶ ζωῆς καὶ θανάτου, νίκης καὶ ἥττης, καὶ ἄλλων πολλῶν πραγμάτων, εὐρέσεως καὶ ἀπολείας, κέρδους καὶ ζημίας, καλῆς ὁδοῦ καὶ κακῆς,

ni une glose de quelques lignes d'une écriture très fine, à peu près illisible et de date récente, qui suit ce titre au bas de la troisième page. Le glossateur constate que la lettre explicative ne parle que du cas de deux rivaux, et il se demande comment il faut agir pour prévoir l'issue d'une maladie (*ζωῆς καὶ θανάτου*), s'il faut opérer sur le mot *θάνατος* comme représentant l'adversaire du malade.

En dehors de ces additions postérieures, qui n'ont pas touché le corps même de la lettre à Laïs, le texte de cette lettre, malgré la corruption du nom du destinataire, est relativement en bon état, et il m'a paru représenter la version la plus ancienne beaucoup plus fidèlement que celui des autres lettres, dont il s'écarte d'ailleurs assez

sensiblement sur beaucoup de points. Il est inutile de motiver longuement cette opinion, que justifiera l'examen des variantes; je me contente de signaler l'indication, particulière à ce texte, que le calcul s'opère sur les doigts, évidemment d'après les règles spéciales qui permettaient aux anciens de représenter avec une seule main tous les nombres jusqu'à 99. Mais ici on employait une main pour chacun des deux mots, ce qui était une dérogation aux habitudes ordinaires de ce calcul, d'après lesquelles la main droite était réservée pour exprimer les centaines et les mille. Enfin le résidu par rapport à 9, d'après la lettre à Laïs, s'obtient non pas en faisant la division par 9, comme l'indiquent les *Philosophumena* et la lettre à Tégaulès, mais en retranchant 9 autant de fois que possible, ce qui est plus élémentaire.

On remarquera que l'exemple de la lettre, Hector et Patrocle, est donné par les *Philosophumena*, mais que notre lettre ne connaît ni le terme de *pythmène* ni la règle de ne pas compter deux fois la même lettre, règle que l'auteur chrétien applique au second calcul du *pythmène* de Πάτροκλος. En ce qui concerne la table divinatoire, il est facile de voir qu'elle est construite suivant la règle donnée par les *Philosophumena*.

Ces rapprochements sont suffisants pour établir que notre fragment I représente très authentiquement la tradition pseudo-pythagorienne, dont les documents ont été dépouillés par l'auteur des *Philosophumena*.

T=2256. — Manuscrit du xvi^e siècle, de la main de Démétrius Pépagomène, recueil d'ouvrages médicaux commençant par Hippocrate. Le texte de la lettre à Télaugès occupe le verso du folio 593 et le recto du 594; il suit des fragments d'Hermès Trismégiste et précède un *orneosophion*. Il n'est accompagné d'aucun titre ni d'aucune glose.

La disposition de la table divinatoire est indiquée par celle des tableaux dont j'ai fait suivre la table du manuscrit L. Elle se trouve

en fait divisée en neuf *πλινθίδες* inégales. Les mots *καὶ ὁ νεώτερος* (*νικᾶ*) sont ajoutés pour les couples 3-3, 5-5, 7-7, 8-8 (par erreur évidemment pour ce dernier), et les mots *καὶ ὁ πρεσβύτερος* sont ajoutés pour les couples 4-4, 6-6, 9-9 (par erreur encore pour ce dernier).

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

En tout cas, la disposition de la table doit s'éloigner beaucoup plus que celle du manuscrit L de la disposition des tables néo-pythagoriciennes, qui devaient représenter plutôt notre table de multiplication avec une colonne verticale à gauche, une ligne horizontale au-dessus, où l'on cherchait les nombres formant le couple à comparer, et des cases en regard de ces nombres où étaient inscrits seulement les nombres vainqueurs; c'est ce qui me paraît résulter du passage suivant du commentaire de Jamblique sur Nicomaque (ed. Tennulius, 53, B-C), passage qui ne peut d'ailleurs s'expliquer que comme une allusion à nos tables divinatoires :

Ἐάν δὲ καὶ τὰς μὲν ἐπὶ πλάτος μονάδας ἀφέλωμεν, ὡς ἂν μηδὲν ποικίλον ἐχούσας, τὸν δὲ συνεχῆ ἀριθμὸν ἀντ' αὐτῶν προτάξωμεν ὑπὸ τῆς αὐτῆς μονάδος, γλαφυρίαν τινὰ ἐνοψόμεθα, καὶ σπερματικῶς ὑποφαινόμενον τὸν λόγον τῆς τῶν μαντικῶν πλινθιδίων ἐφόδου, ὅς ἐν τοῖς ἐπανθήμασι τῆς ἀριθμητικῆς εἰσαγωγῆς παραδίδοται.

Le texte du manuscrit T est en bon état; il représente une réédition revue, augmentée et corrigée de la lettre à Laïs. On peut y remarquer l'expression de *κανών*, employée comme synonyme de *πλινθίς* (table), et qui doit avoir été empruntée aux astronomes, peut-être à Ptolémée.

H = 2419. — Manuscrit écrit vers 1462 par un Georges Midiates, qui y a compilé une foule de documents d'astrologie, de cabale, de magie et d'alchimie.

La lettre à Hélias commence au bas du recto du folio 32, et la fin du fragment publié ci-après (III) va jusqu'au bas du recto du folio 33. Il est suivi d'un *Ménologe*, tandis que la lettre à Hélias est précédée

d'une lettre de Petosiris au roi Necepsos, où il s'agit de calculs semblables à ceux du fragment III, 12, mais avec des règles un peu différentes.

Avant la lettre à Hélias, on trouve le titre :

Ψῆφος μαθηματικῶ Πιθαγόρου περὶ τοῦ γνῶναι διὰ τῆς μονομαχίας τίς νικᾷ καὶ τίς ὁ νικώμενος καὶ περὶ γάμου εἰ συμφέρει καὶ περὶ κοινωνίας εἰ συμφέρει· καὶ περὶ καὶ περὶ ἀπολέσαντος εἰ εὐρήσει καὶ περὶ τοῦ γνῶναι τὸν κλέπτην καὶ περὶ ἀρρώστων περὶ ἀποδημίας καὶ ἀπλῶς περὶ πάντων.

Le texte, d'une écriture assez laide, mais généralement facile à lire, est encore plus incorrect que le titre; mais je me suis fait d'autant moins de scrupule de me contenter d'indiquer les incorrections en variantes que ce texte a été incontestablement retranscrit en grec d'une transcription faite en caractères palmyréniens (juifs), comme le prouvent trois mots laissés sous cette forme et que M. Léon Rodet m'a aidé à déchiffrer. Ce fait singulier n'est pas unique dans ce curieux manuscrit; d'autres fragments considérables, notamment un de l'astrologue Vettius Valens, y proviennent également d'une transcription en caractères palmyréniens, que le copiste appelle d'ailleurs chaldaïques, et de nombreux mots grecs conservés sous cette forme barbare y émaillent le texte.

J'ai déjà signalé le genre d'interpolations qu'a subies dans ce manuscrit le texte de la lettre à Télaugès; je reviendrai un peu plus loin sur les particularités qu'offre le fragment III, et je me bornerai à indiquer ici la disposition de la table divinatoire. Les colonnes de la table à Télaugès sont juxtaposées au lieu d'être rangées en trois séries successives; les inscriptions au-dessus des différentes colonnes (*α πλινθίς*, etc.) ont disparu; enfin chacune des colonnes procède en sens inverse. L'ensemble forme un triangle. Quant aux inscriptions pour les couples de nombres égaux, sauf en ce qui concerne le couple 1-1, les distinctions de *ἑγκαλῶν* et de *ἑγκαλούμενος* ont disparu.

Le manuscrit H donne :

ὁ πρῶτος νικᾷ pour les couples 2-2, 7-7 (par erreur pour ce dernier);

ὁ νεώτερος νικᾷ pour le couple 3-3;

ὁ παλαιός νικᾷ pour les couples 4-4, 6-6, 8-8;

ὁ νέος νικᾷ pour les couples 5-5, 9-9.

D'autre part, pour le couple 9-8, il donne la victoire à 9, sans doute par erreur.

M=2426. — Le fragment II occupe le recto du folio 16 d'un manuscrit consacré à l'astrologie, comme le précédent, et daté de 1562. L'écriture est parfois difficile à lire, et le texte, généralement assez correct, a subi, surtout au commencement, quelques altérations auxquelles il est difficile de remédier.

Le titre du fragment se trouve inscrit entre les deux branches d'un grand T dessiné au milieu de la page et formé d'un rectangle vertical que surmontent deux parallélogrammes obliquant à droite et à gauche et reposant sur un rectangle horizontal. Dans le rectangle vertical sont inscrites les demi-voyelles de l'alphabet grec : à gauche, de haut en bas, λ, ν, σ, ξ; à droite, dans le même ordre, μ, ρ, ζ, ψ. Dans les parallélogrammes supérieurs devraient, d'après le texte, être inscrites : à droite probablement, les sept voyelles; à gauche, les neuf muettes. Dans le rectangle horizontal est écrit au-dessous de la branche verticale : γενέσεως ἀρχή; puis à gauche et à droite les mots : βάσις, γεννᾶ.

Au-dessous de cette figure en est une autre circulaire, qui se rapporte au texte du verso du folio 6 (*Lettre de Petosiris*).

Le texte court à gauche et à droite des figures; en bas est la table divinatoire, mais très corrompue; elle est disposée en triangle rectangle, les colonnes de la table à Télaugès étant placées horizontalement, la plus longue en haut, et la rangée des cases pour les couples de nombres égaux formant une colonne verticale à gauche. Mais ces nombres manquent, et dans chacune de ces neuf cases est répétée la phrase ὁ ἐγκαλῶν εἰς συλλαβήν; d'ailleurs dans tout le tableau les

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

points qui devraient, d'après le texte, indiquer les nombres vainqueurs font défaut.

Je vais dire pourquoi je considère ce fragment comme représentant un document véritablement ancien.

IV

LA CORRUPTION DE LA TRADITION.

Que Pythagore ait connu la pratique des calculs de la preuve par neuf, appliquée au système de numération alphabétique des Grecs, on ne serait en droit de le supposer que si l'on avait d'abord démontré que de son temps ce système de numération était déjà en vigueur, ce qui, dans l'état actuel de la science, paraît au moins douteux. Mais rien n'empêche d'admettre qu'il connaissait le principe de ces calculs et savait l'appliquer sur l'abax à jetons. En tout cas, le texte de Jamblique établit d'une façon péremptoire que, de son temps, le « procédé des tables divinatoires » était donné dans les « épanthèmes de l'Introduction arithmétique », c'est-à-dire dans les développements qui, pour l'instruction des jeunes gens se destinant à l'étude de la philosophie, étaient d'ordinaire ajoutés au Manuel de Nicomaque. Ce passage de Jamblique fixe en effet le sens qu'il donne au mot *épanthème* et permet d'affirmer que, quand il parle de l'épanthème de Thymaridas (règle pour la solution d'un système particulier d'équations du premier degré en nombre indéfini), il entend un développement analogue, et non pas une règle à laquelle Thymaridas aurait lui-même donné ce nom d'épanthème.

Je m'arrête sur ce point, parce qu'il est intéressant, pour le sujet qui nous occupe, d'établir que ces épanthèmes de l'Introduction arithmétique devaient être beaucoup moins des inventions nouvelles, à une époque où le génie d'invention était à peu près épuisé, que des emprunts faits aux travaux d'une période antérieure à Nicomaque.

J'ai déjà ailleurs (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, III, p. 101) combattu les raisons mises en avant par Th.-H. Martin pour

repousser l'opinion émise par M. Cantor, que le Thymaridas de Jamblique faisait partie de l'ancienne école pythagoricienne. Je puis donner ici de nouvelles preuves à l'appui de cette assertion, que son savant auteur avait cependant abandonnée dans ses *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik* (I, p. 370), en présence de la contradiction qu'il rencontrait.

La remarque de Th.-H. Martin n'aurait de valeur que si l'on pouvait regarder Thymaridas comme postérieur à Théon de Smyrne, à cause de la désignation d'*εὐθυγραμμικοί* appliquée aux nombres premiers, et que Jamblique lui attribue, tandis que l'on ne trouve dans Théon de Smyrne que celles d'*εὐθύμετρικοί* et de *γραμμικοί*, cette dernière étant d'ailleurs connue de Speusippe, comme je l'ai établi. Mais il est certain au contraire que Thymaridas est antérieur à Théon; car l'autre définition qu'attribue Jamblique au premier (*περαίνουσα ποσότης* pour l'unité, p. 12) se trouve dans le second; d'autre part, Jamblique lui-même regarde incontestablement Thymaridas comme un ancien pythagoricien, puisqu'il attribue à des auteurs plus récents (*οἱ δὲ νεώτεροι, καθ' ἣν ἕκαστον τῶν ὄντων ἐν λέγεται*) la définition de l'unité par Euclide.

Je reviens à mon sujet, c'est-à-dire à l'épanthème formé par le « procédé des tables divinatoires ». Pour que ce procédé méritât d'être enseigné à la suite de l'Introduction arithmétique et à côté de l'épanthème de Thymaridas, il fallait sans doute qu'il offrît un véritable intérêt; je n'y puis donc voir, en fait, que le procédé de la preuve par neuf; si d'ailleurs Jamblique le désigne par une tout autre appellation, c'est que les tables divinatoires devaient être très connues de son temps, et qu'elles s'étaient sans doute elles-mêmes glissées dans l'épanthème, comme application secondaire des mêmes procédés de calcul, et à la faveur de la tradition qui les faisait remonter à Pythagore.

Je vois précisément dans le fragment II une confirmation de cette hypothèse; dans ce fragment, pour expliquer la méthode, on l'étend aux lettres marquées du signe qui leur donne une valeur mille fois

plus grande, extension bien inutile pour la pratique de la seule onomatomancie. Ce passage du fragment II représente donc à mes yeux un débris de l'épanthème dont parle Jamblique, et il est à remarquer que la même extension se trouve indiquée dans les *Philosophumena*.

Le début du fragment II expose d'ailleurs un procédé particulier que connaît également notre auteur chrétien et dans lequel les voyelles, les semi-voyelles et les muettes étaient considérées séparément. L'exposition de ce procédé a, au reste, une couleur néo-pythagorienne incontestable.

On y remarquera, pour la décision des cas d'égalité, l'introduction des motifs d'âge, etc., qui ont été insérés dans les tables divinatoires, mais que ne connaît pas le texte des lettres attribuées à Pythagore; il est singulier toutefois que ces motifs secondaires décident dans un sens opposé à celui des insertions que je viens de mentionner, et que, d'autre part, la règle générale pour les couples de deux nombres soit inverse de celle que supposent les tables divinatoires des lettres à Télaugès, Laïs et Hélias, et explicitement énoncée dans les *Philosophumena*. On peut cependant penser que le document primitif représenté par notre fragment II remonte à peu près à l'époque de l'exégète chrétien ou à celle de Jamblique. Les détails donnés dans les *Philosophumena* montrent suffisamment que ceux qui prenaient ou voulaient faire prendre au sérieux cette méthode de divination ne se faisaient pas scrupule d'en diversifier à l'infini les procédés. Les puérités du fragment III doivent au contraire être considérées comme relativement plus récentes, malgré l'invocation du nom de Thrasyllé.

On peut se demander si, dans ce fragment, ce qui suit la lettre à Hélias représente bien ce qui s'y trouve annoncé. Les règles spéciales des n^{os} 3, 4, 5, 6, 7, 8 paraissent correspondre au *καρών* promis; l'emploi du singulier peut venir d'une erreur de transcription; mais l'expression de *καρών* paraît détournée en tout cas de son sens technique de *table*, qui se rencontre dans les autres fragments. D'autre part il est clair que le n^o 5 est une inutile répétition du n^o 2, qui fait partie du corps même de la lettre à Hélias. La table de Thrasyllé

serait celle qui suit le n° 11, et la *table générale*, celle qui suit le n° 12. Mais plusieurs difficultés se présentent.

D'après le témoignage d'Iriarte, dans le manuscrit de Madrid, la lettre à Télaugès est suivie d'un bien plus grand nombre de chapitres (dix-sept) ou règles analogues; ces additions semblent donc indépendantes, au moins primitivement, des interpolations de la lettre à Hélias.

D'autre part le n° 10 semble être un titre particulier aux n° 11 et 12, et l'on y rencontre une expression, celle de *λαξευτήριον* (que j'ai traduite par *ciseau*), qui dans les manuscrits astrologiques se trouve bien liée au nom de Pythagore, mais semble être reprise à une tradition conservée dans les pays mahométans après les conquêtes des Arabes, et représenter la traduction d'un mot persan, transcrit *ράβούλιον* ou *ράμπλιον* en grec. La question demanderait, pour être résolue, des recherches beaucoup plus étendues. Le mot *λαξευτήριον* signifie proprement outil de tailleur de pierre. J'ai supposé, dans ma traduction, qu'il était donné aux tables des n° 11 et 12, principalement à cause de leur forme allongée, en ciseau.

Le n° 9 demande une explication. Les nombres inscrits en regard de chacun des jours de la semaine sont respectivement les sommes des lettres, prises avec leur valeur numérale, des mots *πρώτη*, *δευτέρα*, etc. Ces nombres sont exacts, à l'exception du second, calculé comme s'il y avait *δευτέρα*. Ce tableau du n° 9 devait servir évidemment pour les calculs des n° 6, 11 et 12; mais on ne comprend guère pourquoi il a été prolongé pour le huitième et le neuvième jour. En tout cas, si les nombres n'ont pas été remplacés par leurs résidus par rapport à 9, c'est que dans les n° 11 et 12 on se sert d'autres diviseurs, 36 et 30.

La façon d'opérer des n° 11 et 12 peut, dans les détails, occasionner quelques doutes; en tout cas le principe des tables est tout nouveau; on arrive à un seul nombre, heureux ou malheureux, ou encore intermédiaire (n° 11).

L'intervention de la date du 18 mai comme époque pour le calcul

du n° 11 est singulière, et semble être le seul élément qui puisse permettre de déterminer l'âge véritable d'une règle divinatoire attribuée à Thrasyllé, mais dont la puériorité dans l'arrangement de la table y relative peut bien faire croire que l'attribution est aussi fautive que celle à Pythagore de la lettre à Télaugès.

On peut faire remarquer que dans les ménologes qui avaient cours sous l'empire romain, le 18 mai est donné comme époque de l'entrée du Soleil dans les Gémeaux, et aussi comme le commencement de l'été (*Θέρος*) d'après Eudoxe. Quant à la bizarre disposition des nombres de la dernière table (12), la loi qui y a présidé me semble une véritable énigme; mais elle ne me paraît pas valoir la peine que demanderait sa solution.

IV

FRAGMENT I.

Lettre de Pythagore à Télaugès.

Πυθαγόρας Τηλαυγεῖ¹ χαίρειν.

Πολλὰ καταμαθὼν² καὶ πολλὰ πειράσας³, ἐπέστειλά σοι τοῦτο τὸ βιβλίδιον⁵, ἔχον ἐν αὐτῷ πλινθίδα σφόδρα⁶ χαριεσίτην· ἐντυχὼν γὰρ τις⁷ αὐτῆ⁸ διὰ τῶν προγεγραμμένων⁹ εἴσεται¹⁰ τὰ τε¹¹ ἐνεστώτα καὶ τὰ προγεγονότα¹² καὶ τὰ¹³ αὐθις ἐσόμενα. Ὑπέταξα οὖν, ὡς εἴρηται, ἐννεάδος πλινθίδιον¹⁴ δοκιμαζόμενον¹⁵ τούτῳ τῷ

Pythagore à Télaugès, salut.

Après de longues études et de nombreux essais, je t'envoie ce petit écrit, qui renferme une table bien précieuse, car celui qui la possède pourra, grâce aux explications qui la précèdent, connaître et le présent, et le passé, et aussi bien l'avenir.

Voici comment doit se faire l'épreuve de cette table de neuvaine, qui, comme

¹ Τηλαυγεῖ IT, λαίδη L, πρὸς ἡλιόδα H. — ² μαθὼν ITH. — ³ πειρασθεὶς H, καὶ πολλὰ πειράσας om. T. — ⁴ ἐπέστειλα (κα) ἀπετέλεσα T. — ⁵ τοῦτο τὸ βιβλίδιον T (qui ensuite a ἔχον), τότε τὸ βιβλίδιον T, τότε βιβλίδιον I, τὸ παρὸν βιβλίδιον H. — ⁶ σφόδρα L, πάνυ IT, ἀσφαλῆ καὶ δφέλιμον (sans χαριεσίτην) H. — ⁷ τις LH, εἷς I, om. T. — ⁸ αὐτῆ TH, αὐτὴν LI. — ⁹ προγεγραμμένων L, γεγραμμένων γραμμάτων T, ὑποκειμένων γραμμάτων I, ὑποτεταγμένων γραμμάτων H. — ¹⁰ εἴσεται LH, εἶση T, εἶσι I. — ¹¹ τε om. T. — ¹² καὶ τὰ προγεγονότα om. H, καὶ γεγονότα T. — ¹³ τὰ om. ITH. — ¹⁴ ὑπέταξα. . . . πλινθίδιον est remplacé dans H par une longue phrase publiée ci-après (Fr. III, 1), ὡς εἴρηται om. IT, πλινθίδα ἐννεάδος I, πλινθιδ. διὰ ἐννεάδος T. — ¹⁵ δοκιμαζόμενον I, καὶ δοκιμάζεται T, δοκιμάζεται δὲ H.

τρόπων¹. λάβε δύο ὀνόματα ἐκ γενε-
τῆς² μὴ ὄντα³ ἐπιθετα ἤτοι ἀντιδίκων
ἢ μονομάχων ἢ⁴ καθόλου δικαζομένων
πρὸς ἀλλήλους⁵ τινῶν⁶ ἤτοι⁷ ὑπὲρ
πολέμου⁸ ἢ ἀγωνίσματος⁹ ἢ σιεφά-
νου¹⁰. Ψήφισον ἀμφοτέρων τῶν ὀνο-
μάτων τὰ γράμματα κατ' ἰδίαν ἐκατέ-
ρου· ψήφισον¹¹ δὲ οὕτως¹².

τὸ μὲν α¹³, ι, ρ, τίθει ἀνά¹⁴ ᾠ¹⁵,
τὸ δὲ β, κ, σ, ἀνά β̄,
τὸ δὲ γ, λ, τ, ἀνά γ̄,
τὸ δὲ δ, μ, υ, ἀνά δ̄,
τὸ δὲ ε, ς, φ, ἀνά ε̄¹⁶,

καὶ ἐπὶ τῶν ἐξῆς γραμμάτων ἀκολου-
θως· καὶ μετὰ τὸ ψηφίσαι¹⁷, ἐφ' ἐκα-
τέρων τῶν χειρῶν χωρὶς συνηγμένων
τῶν ψήφων, ἀφελε ἐννεάδας ὅσας ἐνδέ-
χεται καὶ τὰ λοιπὰ¹⁸ ἀποσημειωσάμε-
νος ἐκατέρου¹⁹ σκόπει τοὺς ἀριθμοὺς²⁰
ἐκ²¹ τῆς ὑποκειμένης πλινθίδος κα-
τὸν νικῶν μέλλοντα γνώση²² ἢ τὸν
ἠτλώμενον²³· ἐπίκειται γὰρ τὰ σημεῖα

je l'ai dit, se trouve plus loin. Prends
deux noms qui soient ceux donnés à
la naissance, non pas des surnoms,
pour deux adversaires, soit dans un
procès, soit dans un combat singulier,
soit en général pour disputer une vic-
toire, un prix, une couronne. Fais
pour chacun des deux noms séparé-
ment le calcul des lettres, en comp-
tant comme suit :

pour α, ι, ρ, pose 1,
pour β, κ, σ, 2,
pour γ, λ, τ, 3,
pour δ, μ, υ, 4,
pour ε, ς, φ, 5.

et ainsi de suite pour les lettres qui
viennent après. Après ce calcul, ayant
fait les sommes séparément sur tes
deux mains, retranche neuf autant de
fois que possible et note les deux restes ;
cherche ensuite ces nombres dans la
table ci-dessous, et tu connaîtras celui

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

¹ τούτων τῶν τρόπων L, τῶν τοιούτων I, τούτων τὸν τρόπον T, τὸν τρόπον τούτων H. — ² λάβων τῶν
δύο τὰ ὀνόματα τὰ ἐκ γενετῆς TH, γεννητῆς LI. — ³ ὄντα I, om. L; καὶ μὴ τὰ H, καὶ πόρια ἀλλὰ
μὴ τὰ T. — ⁴ μονομάχων ἢ I ajoute οἰωνοθήποτε; TH ἠρώων ἢ βασιλέων ἢ, et de plus H αὐτοκρα-
τόρων ἢ; enfin T a τῶν avant καθόλου. — ⁵ ἀγωνιζομένων πρὸς ἀλλήλους H, πρὸς ἀλλήλους ἀγωνι-
ζομένων T. — ⁶ τινῶν om. IT. — ⁷ ἤτοι I. — ⁸ πολέμων T, πόλεως I. — ⁹ ἢ ἀγωνίσματος L, ἢ ὑπὲρ
πραγμάτων I, ἢ πραγμάτων TH. — ¹⁰ σιεφάνων TH; I ajoute ἢ ἐτέρου πράγματος, TH ἢ οἴου
δήποτε τρόπου· οὕτως. — ¹¹ ψήφισον LI; la phrase précédente Ψήφισον (Ψήφισον) ἐκα-
τέρου ne se trouve que dans L. — ¹² δὲ τὸν ἀριθμὸν στοιχείων οὕτως I, qui s'arrête ici; au con-
traire ἐκάστου τὰ ὀνόματα TH. — ¹³ TH intercalent καὶ entre toutes les lettres; H met de plus
τὸ devant ρ et μ; tous deux suppriment τίθει; enfin L omet τὸ δὲ devant γ, λ, τ. — ¹⁴ ἀνά ἀντι T.
— ¹⁵ μίαν et pour les nombres suivants, δύο, τεσσάρων L, ἐνός, τριῶν, τεσσάρων T, ἐνός, τριῶν,
δ' H. — ¹⁶ H répète ἀνά; après ε̄ et au lieu de καὶ ἀκολούθως, TH continuent: τὸ δὲ ξ [κα
T seul] χ ἀνά ἐξ, τὸ δὲ ζ καὶ [τὸ H] ο καὶ [τὸ H] ψ ἀνά ἐπ' ἀ, τὸ δὲ η καὶ π καὶ ω ἀνά ὀπτῶ, τὸ
δὲ θ [μόνον H seul] ἐννέα. — ¹⁷ ψηφίσαι H; TH continuent comme suit: [τὸν ἐξ T seul] ἐκατέρου
συναγόμενον (συναγαγόμενον H) ἀριθμὸν, μέρισον παρὰ τὸν (τῶν H) θ̄, καὶ τὰ καταλειπόμενα κάτωθεν
τῶν θ̄ ἀποσημειωσάμενος au lieu de ἐφ' ἐκατέρων ἀποσημειωσάμενος. — ¹⁸ τὰς λοιπὰς (peut-
être μονάδας om.) L. — ¹⁹ ἐκατέρων T, om. H. — ²⁰ τοὺς ἀριθμοὺς σκόπει TH. — ²¹ ἐκ τῆς ὑποκει-
μένης πλινθίδος T, εἰς τὴν ὑποκειμένην πλινθίδα H. — ²² γνώσει H, γνώσει L; H et T placent ce mot
avant τὸν νικῶν μέλλοντα. — ²³ ἠτλώμενος ἢ τὸν τεινεύοντα L, ἢ τὸν νενικημένον TH.

τοῖς νικῶσιν ἀριθμοῖς¹. οἶον² ὑπο-
δείγματος χάριν· Ἐκτωρ³, ε̄, β̄, γ̄, η̄,
ᾱ, γίνονται⁴ ιθ̄· ὕφελε⁵ δύο ἐννεάδας
καὶ μένει ᾱ⁶. Πάτροκλος³, η̄, ᾱ, γ̄, ᾱ,
ζ, β, γ, ζ, β, γίνονται⁴ λδ̄· ὕφελε⁵
τρεῖς ἐννεάδας καὶ μένουσι ζ⁷. Ἐκτωρ
δὲ εἶχεν ᾱ⁸· ἐλθέ ἐπὶ τὴν πλινθίδα⁹
καὶ εὐρήσεις¹⁰ τὴν μίαν¹¹ νικῶσαν
τὰς¹² ζ, καὶ καθόλου¹³ ἐπὶ πάντων
ὁ αὐτὸς ψηφίζεται τρόπος¹⁴. Εἰ¹⁵ δὲ
ισόψηφοι οἱ δικαζόμενοι¹⁶ γενήσου-
ται¹⁷, γνώσει¹⁸ τὸν νικῶντα οὕτως·
ἐὰν μὲν¹⁹ καταλειφθῶσιν ᾱ καὶ ᾱ²⁰, ὁ
ἐγκαλῶν νικᾷ²¹, ἤτοι²² ὁ προκαλέσα-
μενος²³, εἰ²⁴ δὲ β̄ καὶ β̄, ὁ ἐγκαλούμε-
νος²⁵, εἰ²⁴ δὲ γ̄ καὶ γ̄, ὁ ἐγκαλῶν²⁶,
καὶ καθόλου ἐπὶ μὲν¹⁹ τῶν περισσῶν
ἀριθμῶν²⁷ νικᾷ ὁ ἐγκαλῶν²⁸, ἐπὶ δὲ
τῶν ἀρτίων²⁹ ὁ ἐγκαλούμενος ἢ ὁ προ-
κληθεὶς³⁰.

qui doit vaincre et celui qui suc-
combe; car les nombres vainqueurs
sont marqués comme tels. Ainsi par
exemple : Hector (Ἐκτωρ), 5 + 2 + 3 +
8 + 1 = 19. Retranche deux fois 9, il
reste 1. Patrocle (πάτροκλος), 8 + 1 +
3 + 1 + 7 + 2 + 3 + 7 + 2 = 34. Re-
tranche trois fois 9, il reste 7. Pour
Hector, il restait 1. Cherche dans la
table, tu trouveras que 1 l'emporte
sur 7. Le calcul se fera de la même
façon dans tous les cas. Si les deux
adversaires te donnent le même nom-
bre, voici comment tu connaîtras le
vainqueur. S'il reste 1 et 1, c'est celui
qui accuse ou qui provoque qui l'em-
porte; s'il reste 2 et 2, c'est celui qui
se défend; si 3 et 3, celui qui attaque;
en général pour les nombres impairs,
celui qui attaque; pour les pairs, l'ac-
cusé ou le provoqué.

¹ ἐπίκειται ἀριθμοῖς L, ἐπέκεινα γὰρ οἱ νικῶντες ἀριθμοὶ H, ἐπίκεινται γὰρ οἱ νικῶντες καὶ οἱ νικώμενοι ἀριθμοὶ T. — ² οἶον om. TH, qui intercalent δὲ avant χάριν. — ³ TH intercalent ἐχει γράμματα. — ⁴ γίνονται) ὁμοῦ TH. — ⁵ ὕφελε) ὕφειλε L. — ὕφελε ᾱ) μεριζόμενα παρὰ τὸν (τῶν H) θ ὑπολείπεται α (ὑποτελεῖται ἐν H) καὶ TH. — ⁶ ᾱ) ἐν L. — ⁷ ὕφελε ζ) (καὶ T) μεριζόμενα παρὰ τὸν (τῶν H) θ ὑπολείπονται (ἀποτελεῖ H) ζ TH. — ⁸ ᾱ) μίαν L. — Ἐκτωρ ᾱ om. TH. — ⁹ ἐλθέ πλινθίδα) (καὶ H) κατέρχου ἐπὶ τὸν (τῶν H) κανόνα TH. — ¹⁰ εὐρήσεις H. — ¹¹ μίαν) ᾱ TH. — ¹² τὰς) τὴν T. — ¹³ καθόλου) ἐπὶ τῶ ἄλλων H. — ¹⁴ ἐπὶ τρόπος) ὁμοίως καὶ ἐπὶ μονομάχων καὶ ἐπὶ δικαζόμενων καὶ ἐπὶ ζητούστων τι πρῶγμα TH. — ¹⁵ Εἰ) ὅταν TH. — ¹⁶ οἱ δικαζόμενοι om. TH. — ¹⁷ γένωνται T, γίνονται H. — ¹⁸ γνώσει L, γνώσει τὸν νικῶντα om. TH. — ¹⁹ μὲν om. TH qui après καταλειφθῶσιν intercalent οἱ ἀριθμοί. — ²⁰ ἐν καὶ ἐν L, et de même plus loin, δύο καὶ δύο et τρία καὶ τρία. — ²¹ νικᾷ en interligne L. — ²² ἢ TH. — ²³ προκαλούμενος L; H ajoute καὶ ὁ μονομαχῶν καὶ ὁ πολέμων καὶ ὁ πρῶτων. — ²⁴ εἰ) ἐάν TH. — ²⁵ προκαλούμενος ἢ ὁ προκληθεὶς TH; L (seconde main) ajoute νικᾷ. — ²⁶ L (seconde main) et TH ajoutent νικᾷ. — ²⁷ τὸν περιττὸν ἀριθμὸν T, τῶν περιττῶν ἀριθμῶν H. — ²⁸ ὁ ἐγκαλῶν νικᾷ TH. — ²⁹ τὸν ἀρτίον T. — ³⁰ καὶ (au lieu de ἢ ὁ) προκληθεὶς L, οὕτως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ὁμοίων εὐρήσεις TH. Ce dernier continue : ὁμοίως καὶ περὶ κλεπτῶν x. t. e. Fr. III, 2, puis viennent la table et ensuite les autres parties du fragment III.

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

1 ^{re} TABLE.		2 ^e TABLE.		3 ^e TABLE.	
9 et 1	1 triomphe.	9 et 2	9 triomphe.	9 et 3	3 triomphe.
8 et 1	8 <i>idem.</i>	8 et 2	2 <i>idem.</i>	8 et 3	8 <i>idem.</i>
7 et 1	1 <i>idem.</i>	7 et 2	7 <i>idem.</i>	7 et 3	3 <i>idem.</i>
6 et 1	6 <i>idem.</i>	6 et 2	2 <i>idem.</i>	6 et 3	6 <i>idem.</i>
5 et 1	1 <i>idem.</i>	5 et 2	5 <i>idem.</i>	5 et 3	3 <i>idem.</i>
4 et 1	4 <i>idem.</i>	4 et 2	2 <i>idem.</i>	4 et 3	4 <i>idem.</i>
3 et 1	1 <i>idem.</i>	3 et 2	3 <i>idem.</i>	3 et 3	L'attaque triomphe.
2 et 1	2 <i>idem.</i>	2 et 2	La défense triomphe.		
1 et 1	L'attaque triomphe.				

4 ^e TABLE.		5 ^e TABLE.		6 ^e TABLE.	
9 et 4	9 triomphe.	9 et 5	5 triomphe.	9 et 6	9 triomphe.
8 et 4	4 <i>idem.</i>	8 et 5	8 <i>idem.</i>	8 et 6	6 <i>idem.</i>
7 et 4	7 <i>idem.</i>	7 et 5	5 <i>idem.</i>	7 et 6	7 <i>idem.</i>
6 et 4	4 <i>idem.</i>	6 et 5	6 <i>idem.</i>	6 et 6	La défense triomphe.
5 et 4	5 <i>idem.</i>	5 et 5	L'attaque triomphe.		
4 et 4	La défense triomphe.				

7 ^e TABLE.		8 ^e TABLE.		9 ^e TABLE.	
9 et 7	7 triomphe.	9 et 8	9 triomphe.	9 et 9	L'attaque triomphe.
8 et 7	8 <i>idem.</i>	8 et 8	La défense triomphe.		
7 et 7	L'attaque triomphe.				

FRAGMENT II.

Πυθαγόρου μέθοδοι συμβολικαί
περί δίκης ἀντιδίκων.

Τὸ¹ Υ στοιχείον τριμερὲς ὑπάρχον
προδείκνυσι τοῦ βίου ὑπόσταςιν ὅποια
τίς ἐστίν· ἡ γὰρ πρώτη εὐθεία γραμμὴ
ἢ τοῦ παιδὸς ἡλικία τυγχάνει· αἱ δ' ἐτέ-
ραι αἱ διεσπῶσαι γραμμαὶ² μία μὲν ἀγα-
θοῦ δαίμονος, ἡ δὲ ἑτέρα κακοῦ, ὑπερ-
ἐστὶ μετὰ τῆς νεότητος ἐπιγιγνόμενον³.
ἐπεὶ οὖν γράμματα μὲν κδ, ἐκ τούτων
φωνήεντα μὲν ζ, ἡμίφωνα δὲ η, θ δὲ
ἄφωνα, τούτων οὕτως ἐχόντων, ἐπεμέ-
ρισεν ἐκάσῃ εὐθείᾳ ταῦτα τὰ εἶδη τῶν
γραμμάτων οὕτως· ἐπὶ μὲν τῆς πρώτης
εὐθείας τὰ ἡμίφωνα διὰ τὴν τῆς παι-
δίας ἐμφανισιν⁴ μηδέπω ἔχειν † ὅποιῃ-
τινι ἔσονται καὶ ὡσανεὶ μεταξὺ ἀγα-
θοῦ καὶ κακοῦ ὑπάρχουσιν †, ὡσπερ καὶ
τὰ ἡμίφωνα μεταξὺ τῶν φωνήεντων
καὶ τῶν ἀφώνων εἰσίν· ὁρθῶς οὖν ὑπο-
σπασάμενος ὁ Πυθαγόρας διώρισεν⁵ τὰ
λοιπὰ προσηγῆσθαι τῇ μὲν τοῦ ἀγαθοῦ
δαίμονος εὐθείᾳ⁶ τὰ φωνήεντα, τῇ δὲ
τοῦ κακοῦ ὁμοίως τὰ ἀφωνα.

Τῶν γοῦν ὀνομάτων ἀμφοτέρων ἐκ-
δοθέντων σοι, ψηφίσας ἐκάστου ὀνόμα-
τος⁷ πρῶτον τὰ φωνήεντα γράμματα,

Méthode symbolique de Pythagore pour
le jugement entre des adversaires.

La lettre Υ signifie par ses trois par-
ties quelle est la nature de la vie. La
première ligne droite représente l'âge
de l'enfance; les deux autres qui di-
vergent appartiennent, l'une au bon
génie, l'autre au mauvais, ce qui sur-
vient avec la jeunesse. Comme d'ail-
leurs il y a vingt-quatre lettres, dont
sept voyelles, huit semi-voyelles et
neuf muettes, il a distribué sur chaque
droite ces différentes espèces de let-
tres; sur la première droite, il a in-
scrit les semi-voyelles par cette raison
que l'enfance ne manifeste pas encore
quel sera le caractère des hommes,
parce qu'ils sont alors comme entre le
bien et le mal, de même que les demi-
voyelles se trouvent entre les voyelles
et les muettes. Sur ce juste fondement
Pythagore a continué la distinction des
autres lettres, en attribuant les voyelles
à la droite du bon génie, et les muettes
à celle du mauvais.

Les deux noms étant donnés, fais
d'abord pour chaque nom le compte
des voyelles, puis celui des demi-

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

MANUSCRIT M = 2426.

¹ Le commencement, corrompu par l'introduction dans le texte d'une glose dubitative (?), est dans le manuscrit : *εἰ μὲν οὖν ἀρχὴ τὸ Πυθαγόρας ἐγένετο τῆς θεωρίας ὑπὸ τοῦ στοιχείου ἐπιτριμερὲς ὑπάρχον προδεικνύων*. On peut conjecturer diverses restitutions; en tout cas le sens général n'est pas douteux. — ² γράμματα. — ³ ἐπιγιγνόμενος. — ⁴ ἐμφανισιν, forme douteuse, est très lisiblement écrit. Un peu plus loin, le texte a subi une altération que je me suis contenté d'indiquer, le sens étant d'ailleurs très clair. — ⁵ διώρισεν. — ⁶ τὴν εὐθείαν. — ⁷ ὄνομα.

εἶτα τὰ ἡμίφωνα, καὶ οὕτω τὰ ἄφωνα, καὶ ἐκάστου τὴν ψῆφον ἰδίαν ἀνακεφαλαιώσας συγκρινεῖς¹ τοῖς τοῦ ἐτέρου ὀνόματος² ἀριθμοῖς οὕτως· τῶν φωνέντων τὰ³ ἐτέρου ὀνόματος· ὁμοίως ποιήσεις⁴ καὶ ἐπὶ τῶν ἡμιφώνων καὶ τῶν ἀφώνων· ἐπὰν οὖν νικήσῃ ὄνομα οὕτως ἀδιστάκτως, ἀποφαίνου ὡς ἐκεῖνο κρατεῖ τοῦ ἀντιπάλου· ἐὰν δὲ νικᾷ⁵ [τὸ] μὲν ἄπαξ, εἶτα [τὸ] δὲ ὁμοίως ἄπαξ, τότε ζητήσεις⁶ τὴν τρίτην ψῆφον τίμη βέπει καὶ τότε ἀποφαίνου. Ἐὰν δὲ ἀμφοτέροί εἰσι διαμπὰξ⁷ ἴσοι, γενομένης μὲν περισσῆς, τῷ ἐγκαλοῦντι καὶ ἀρσενικῷ προσώπῳ, πρεσβυτέρῳ τε ὄντι ἐνδοξοτέρῳ καὶ ἐλευθέρῳ καὶ ἄπαξ ἀπλῶς ὑπερέχοντι δώσεις τὴν ψῆφον· γενομένης δὲ ἀρτίως, εἶσαι τῶν ὑποδεστέρων καὶ ἐγκαλουμένων καὶ δούλων καὶ νεωτέρων⁸ καὶ θηλυκῶν βοηθός.

Χρήση⁹ δὲ τῆ μεθόδῳ ταύτῃ, τὰς χιλιάδας καὶ ἑκατοντάδας καὶ δεκάδας εἰς μονάδας ἀριθμήσας· οἷον τὰ $\bar{\alpha}$ μία, τὰ $\bar{\rho}$ ¹⁰ μία, τὰ $\bar{\iota}$ μία· καὶ πάλιν τὰ β δύο, τὰ γ τρία καὶ τὰ ἐξῆς ὁμοίως· ἐτι τὰ σ δύο, τὰ τ τρία καὶ τὰ ἐξῆς ὁμοίως· ὡσαύτως καὶ ὁμοίως τὰ λοιπὰ ἕως τέλους.

Ὅρα οὖν ἐνταῦθα κανόνιον ἕτερον ἀκριβές περὶ νίκης ἐκάστου τῶν κατε-

voyelles et de même celui des muettes; la somme étant faite séparément pour chaque sorte, fais la comparaison avec les nombres de l'autre nom: les voyelles de part et d'autre, puis les semi-voyelles et enfin les muettes. Si dans cette comparaison un nom l'emporte sans conteste, déclare-le vainqueur de l'adversaire; si un nom l'emporte une fois, et qu'ensuite l'autre l'emporte aussi à son tour une fois, tu chercheras pour lequel penche le troisième calcul, et alors tu prononceras. S'il y a égalité de part et d'autre entre les deux nombres: s'ils sont impairs, tu attribueras l'avantage au parti qui attaque, au sexe masculin, au plus âgé, au plus marquant, à l'homme libre, quand il n'aurait eu qu'un seul avantage simple; si les nombres sont pairs, ce sera en faveur des plus humbles, des défenseurs, des esclaves, des plus jeunes, des femmes.

Tu te serviras de la méthode où l'on réduit en unités les mille, les centaines et les dizaines; ainsi pour 1000, 1, pour 100, 1, pour 10, 1; de même pour 2000, 2, pour 3000, 3, et ainsi de suite; pour 200, 2, pour 300, 3, et ainsi de suite; de même pour les autres nombres jusqu'à la fin.

Voici ci-dessous un autre petit tableau exact pour la victoire dans les

MANUSCRIT M = 2426.

¹ συγκρινῆς. — ² ὀνόματα. — ³ τὰ τοῦ; on désirerait ensuite ἐκατέρου; peut-être ἀριθμοῖς τοῦς τῶν φ. τοῦ ἐτέρου ὀνόματος. — ⁴ ποιήσης. — ⁵ νικᾷται; j'ai ajouté deux fois τὸ pour rétablir le sens. — ⁶ ζητήσης. — ⁷ διαμπὰξ ἴσοι) διαμεινει. — ⁸ νεωτέρων. — ⁹ χρήσει. — ¹⁰ ἑκατὸν, et plus loin δέκα, διακόσια, τριακόσια au lieu des lettres numériques.

χομένων καὶ ἐγκαλουμένων· ἵνα δὲ καὶ συντόμως ὄρθῳ διὰ μνήμης ἔχεις, γέγραφα τοῦ κανόνος ἡμίτομον· οἱ τοίνυν ἔχοντες τὰς σίγμᾶς νικῶσιν· οἱ δὲ μὴ ἔχοντες οὐχί. Ἔστιν οὖν οὗτος· ὁ μέγας ἀριθμὸς νικᾷ τὸν ὑφ' αὐτὸν ὁμογενῆ ὄντα· οἷον ἄρτιος¹ ὁ μελλῶν νικᾷ τὸν μικρότερον ἄρτιον· ὁμοίως δὲ καὶ ὁ μελλῶν περισσὸς νικᾷ τὸν μικρότερον περισσόν· καὶ νικῶνται ὑπὸ τῶν λοιπῶν, δεῖ γὰρ ἑκάστον ἀριθμὸν νικᾷν τετράκις καὶ νικᾶσθαι² τετράκις. Ἐννέα γὰρ ὄντων πάντων ὁ πρότερος αὐτῶν ἀναζητεῖται³· εὐρίσκεις ὡς εἶναι λοιποὺς ὀκτώ.

affaires et les procès; pour que tu puisses le retenir immédiatement dans ta mémoire, j'ai dressé ce tableau coupé par la moitié; les nombres qui portent les points sont les vainqueurs; ceux qui n'en ont pas succombent. Voici d'ailleurs la règle : le grand nombre l'emporte sur l'inférieur de même espèce, ainsi le pair plus grand triomphe du pair plus petit; de même l'impair plus grand triomphe de l'impair plus petit; autrement ils succombent, car il faut que chaque nombre soit quatre fois victorieux, quatre fois vaincu. Or ils sont neuf en tout, et le premier groupe (du tableau) donne lieu à la recherche (du cas d'égalité); tu trouves par suite qu'il en reste huit.

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

MANUSCRIT M = 2426.

¹ ἄρτιος. — ² νικᾷσιν seulement; τετράκις est écrit au-dessus de la ligne et d'une autre main. — Le manuscrit offre une lacune de quelques lettres.

FRAGMENT III.

1. Ὑπέταξα δέ σοι σὺν τῇ ἡμετέρᾳ πλεινίδι καὶ τὴν τοῦ πολυμαθοῦς¹ αἰσατᾶ καὶ τοῦ πρεσβυτέρου ἡμῶν Θρασύλλου ἑτέροις τρόποις πεπραγματευμένην καὶ δεδοκιμασμένην ὑπὸ τῶν πρὸ ἡμῶν ἀνθρώπων καὶ τῶν κατ' ἐμὲ ἀκμασάντων, ὅπως δι' ἐκατέρων τὰς ἀποφάσεις² ποιούμενος μὴ διαπέσῃ³.

1. Je t'ai donné plus loin, avec notre table, celle du très savant. . . . et de notre aîné Thrasyllé, table dont on se sert d'une autre manière et qui a été éprouvée par les hommes qui nous ont précédés et par ceux de notre temps; de la sorte, en te servant de ces deux tables pour tes assertions, tu

MANUSCRIT H = 2419.

¹ πολυμαθοῦς (de même plus loin πολυχρόνιος); le mot suivant αἰσατᾶ est écrit très lisiblement, et le dernier transcripateur l'a pris pour un nom propre (cf. Δίονητος); la vraie leçon est peut-être simplement πολυμαθεσίτου. — ² δι' ἐκατέρων est répété après ἀποφάσεις. — ³ La finale est ει au lieu de γ.

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

πρὸς αὐταῖν¹ μέντοι καὶ ὃν ἐποίησα-
μην κανόνα² περὶ συμπαθειῶν γυναι-
κῶν πρὸς ἀνδράς³ καὶ φίλων πρὸς φί-
λους καὶ πραγματείας αὐτῶν. Ἐξῆς δὲ
τὴν καθολικὴν ὑπέταξα πλινθίδα, ὅπως
μαθῶσιν οἱ ἐντυγχάνοντες αὐτῇ⁴ εἰ ὁ
νοσῶν περιέσται τῆς νόσου καὶ ὑγίαι-
νεῖ, σφόδρα ἀναγκαίαν.

2. Περὶ κλεπῶν. — Βαλὼν πάν-
των τῶν ὑπονοουμένων τὰ ὀνόματα,
σύζευξον ἀνὰ δύο δύο, καὶ ψήφισον⁵
κατὰ τὴν εἰρημένην μέθοδον· εἶτα μέ-
ρισον παρ' αὐτῶν ἡγουν τῶν θ', καθὼς
εἴρηται· τοὺς ἐναπολειφθέντας ἀριθ-
μοὺς πάντων ὀνομάτων τῶν ἀνὰ δύο
δύο, σκόπει τίνες αὐτῶν νικῶσι καὶ
τίνες νικῶνται, καὶ τοὺς μὲν νικωμέ-
νους ἀπόλυσον, τοὺς δὲ νικῶντας πάλιν
σύμβαλλε ἀνὰ δύο δύο, καὶ ἐκβαλλε
πάλιν τοὺς νικωμένους ἕως ὃ εἶς πάν-
τας νικήσῃ, καὶ ὁ πάντας νικήσας
ἐκείνός ἐστί ὁ κλέψας.

3. Περὶ γάμου. — Λάβε τὰ ὀνό-
ματα τῶν δύο, ἡγουν τοῦ ἀνδρὸς καὶ
τῆς γυναικὸς τὰ κύρια καὶ μὴ ἐπίθετα,
καὶ εἰ μὲν νικᾷ ὁ ἀνὴρ, συμφέρει, εἰ
δὲ ἡ γυνή, οὐ συμφέρει.

4. Περὶ ἀπολέσαντος. — Λάβε
τὸ ὄνομα αὐτοῦ καὶ τοῦ κλέπτου, εἰ

ne te tromperas pas; j'y ai ajouté la
règle que j'ai composée pour les rap-
ports des femmes avec les hommes,
des amis entre eux et pour leurs af-
faires. Enfin j'ai donné la table géné-
rale, qui est de la plus grande né-
cessité pour enseigner à ceux qui la
posséderont si un malade triomphera
de la maladie et guérira.

2. *Sur les vols.* — Prends les noms
de tous les individus soupçonnés, as-
semble-les deux à deux et fais le calcul
suivant notre méthode; puis divise
toujours par 9, comme il a été dit, et
considère les nombres des restes dans
chaque couple de noms; vois quels
nombres sont vainqueurs, quels nom-
bres sont vaincus; tiens quittes les
vaincus et compare les vainqueurs en
formant de nouveaux couples; rejette
toujours les vaincus, jusqu'à ce que tu
trouves le vainqueur de tous les au-
tres; c'est ce vainqueur qui est le vo-
leur.

3. *Pour le mariage.* — Prends les
noms des deux, de l'homme et de la
femme, les noms propres, pas les sur-
noms; si l'homme l'emporte, il y a
avantage; si c'est la femme, il y a dés-
avantage.

4. *Pour une perte.* — Prends le nom
de celui qui a perdu et celui du vo-

MANUSCRIT H = 2419.

¹ αἰτεῖν. — ² κανόνας; de même plus loin deux fois ὄνομα pour ὄνομα. — ³ γυναικῶν πρὸς ἀν-
δράς est écrit en caractères juifs (palmyréniens). — ⁴ αὐτοῦ. — ⁵ ψήφισον.

ἐπίσπασαι¹ τὸ ὄνομα, καὶ ἐὰν νικᾷ ὁ ἀπολέσας, εὐρεθήσονται τὰ κλαπέντα, εἰ δὲ τὸ ἀπόλεσαν νικήσῃ, οὐχ εὐρεθήσεται· μᾶλλον δὲ εἰ τῶν κλαπέντων εἰδῶν τὴν ψῆφον² λάβῃς.

5. Περὶ τοῦ γινῶναι τὸν κλέπτην. — Λάβε πάντων τῶν ὑπονοουμένων τὰ ὀνόματα, καθὼς εἰρήκαμεν ἐν τῇ ἀνωθεν εἰρημένη μεθόδῳ, καὶ τοὺς μὲν νικωμένους³ ἄφελε, τοὺς δὲ νικῶντας πάλιν σύζευξον, καὶ ψήφισε⁴ ἀνὰ δύο δύο, καὶ ῥίπτε τοὺς νικωμένους⁵. ἕως οὗτου ὁ εἶς πάντας νικήσῃ⁵, τοῦτο⁶ ποιεῖ, καὶ ὁ πάντας νικήσας ὁ αὐτός ἐστίν ὁ κλέψας.

6. Περὶ ἀρρώστου⁷ εἰ ζήσῃ ἢ τεθνήξῃ. — Ψήφισον⁸ τὸ ὄνομα τοῦ ἀσθενούντος, καὶ τὴν ἡμέραν τῆς κλίσεως⁹ αὐτοῦ καὶ εἰ μὲν τοῦ ἀσθενούντος τὸ ὄνομα νικᾷ¹⁰, ζήσεται, εἰ δὲ ἡμέρα νικᾷ τῆς κλίσεως⁹ αὐτοῦ, θνήσκει· ἐὰν δὲ ἰσόψηφοι γένωνται¹¹ [ἄρτιοι]¹², ταχέως ὑγίαινεῖ, εἰ δὲ περιττοί, εἰς μακρὸν¹³ νοσήσει.

7. Περὶ ἀποδημίας. — Ψήφισον⁸ τὸ ὄνομα τοῦ θελοντος καὶ τῆς πόλεως, καὶ εἰ μὲν εὖροις¹⁴ τὸ ὄνομα τοῦ θελοντος¹⁵ ἀποδημῆσαι¹⁶ νικῶν,

leur, si tu connais ce nom; si celui qui a perdu est vainqueur, les objets volés seront retrouvés; si c'est ce qui est perdu, on ne le retrouvera pas; j'entends qu'on fasse le calcul sur les noms des objets volés.

5. *Pour connaître le voleur.* — Prends les noms de tous les individus soupçonnés, comme nous l'avons dit dans la méthode exposée plus haut; enlève les vaincus; forme de nouveaux couples avec les vainqueurs. Calcule pour chaque couple, et rejette les vaincus; fais la même chose jusqu'à ce qu'un seul nom soit victorieux de tous les autres; ce victorieux de tous est le voleur lui-même.

6. *Pour un malade, s'il vivra ou s'il mourra.* — Calcule le nom du malade et le jour de son alitement; si le nom du malade l'emporte, il vivra; si c'est le jour de l'alitement qui l'emporte, il y aura mort. En cas d'égalité entre nombres pairs, il y aura prompt guérison; entre nombres impairs, longue maladie.

7. *Pour un voyage.* — Calcule le nom de celui qui veut partir et celui de la ville; si tu trouves victorieux le nom de celui qui doit s'absenter, il y

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

MANUSCRIT H = 2419.

¹ ἐπίσπασε. — ² τῶν ψῆφον. — ³ νικωμένους. — ⁴ ψη ζε. — ⁵ La finale est ει au lieu de η. — ⁶ τοῦτο. — ⁷ ἀρρώστου, forme constamment employée plus loin. — ⁸ ψήφισον. — ⁹ κλίσεως; de même plus loin κατεκλήθη, etc. — ¹⁰ νικᾷ. — ¹¹ γένονται. — ¹² J'ai ajouté ἄρτιοι et corrigé plus loin περι τῆς en περιττοί; peut-être ἀρτίως et περιττώσι. — ¹³ μακρὸς. — ¹⁴ εὖροις? — ¹⁵ τοῦ θελοντος θελοντος. — ¹⁶ ἀποδημῆσαι νικῶντα; ligne suivante, τοῦ τόπου : peut-être τὸ τοῦ τόπου.

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

συμφέρει· εἰ δὲ τὸν τόπον νικᾷ, οὐ
συμφέρει.

8. Περὶ προτελευτῆς. — Ψή-
φισον τῶν δύο τὰ ὀνόματα καὶ ὁ λει-
φθεῖς¹ τῆ ψήφῳ προταλευτᾶ· εἰ δὲ
ισόψηφοι, ὁ μικρότερος τελευτᾶ· εἰ δὲ
ὁμώνυμοι², ὁ μείζων.

9. Ἀριθμὸς τῶν ἐπὶ ἡμερῶν
τῆς ἐβδομάδος.

Ἡμέρα πρώτη.....	ασπη
Ἡμέρα δευτέρα.....	ωκβ
Ἡμέρα τρίτη.....	ψηγ
Ἡμέρα τετάρτη.....	αδ
Ἡμέρα πέμπτη.....	φγ
Ἡμέρα ἕκτη.....	τλγ
Ἡμέρα ἐβδομή.....	ρκβ
Ἡμέρα ὄγδοη.....	ρνε
Ἡμέρα ἐνάτη.....	υιδ

10. Μικρὸν λαξευτήριον ἀκκοῖον ἔ-
νοιοι· ἐνταῦθα τούτου τὰ κεφάλαια
σκόπει χρήσιμα τυγχάνοντα· βραχὺ
τῶ³ λόγῳ· τοῖς ἀσίρονόμοις ταῦτα
τῶν φιλοσόφων.

11. Ψῆφος δόκιμος περὶ ἀρ-
ρώσιων καὶ ἀλλων τινῶν. — Ψή-
φισον⁴ τὴν ἡμέραν ἣν κατεκλίθη⁵ ὁ
ἀρρώστος, ἢ ἐγενήθη τὸ παιδίον, ἢ
ἀπέδρασεν ὁ Φυγών, ἢ ἀπέπλευσέν τις,
ἢ περὶ ὧν βούλει μαθεῖν· καὶ ψήφισον
καὶ ἀπὸ τῆς ιη τοῦ μαίου μηνὸς ἀχρι
τῆς ἐκδοθείσης⁶ ἡμέρας καὶ τὸν συνα-

a avantage; si le nom de lieu l'em-
porte, il y a désavantage.

8. Pour la survivance. — Calcule
les noms des deux; celui qui succombe
au calcul mourra le premier. En cas
d'égalité de nombres, ce sera le plus
petit; mais pour des homonymes, le
plus grand.

9. Nombre des sept jours de la se-
maine.

Premier jour.....	1288
Second jour.....	822
Troisième jour.....	718
Quatrième jour.....	1014
Cinquième jour.....	513
Sixième jour.....	333
Septième jour.....	129
Huitième jour.....	155
Neuvième jour.....	414

10. Petit ciseau à ne pas communi-
quer aux étrangers; regarde ici les
chapitres qui peuvent te servir; c'est
très court et destiné à ceux des phi-
losophes qui sont astronomes.

11. Calcul assuré pour les malades et
diverses autres questions. — Calcule le
jour où le malade s'est alité, où l'en-
fant est né, où le fugitif est disparu,
où l'on s'est embarqué, enfin pour
tout ce que tu désires; compte aussi
depuis le 18 du mois de mai jusqu'au
jour donné, et du nombre obtenu re-

MANUSCRIT H = 2419.

¹ λειφθεῖς τῆ ψ. — ² ὁμώνυμοι. — ³ τὸ. — ⁴ ψήφισον. — ⁵ κατεκλίθη. — ⁶ ἐκδοθείσης.

χθέντα ἀριθμὸν¹ ὑφελού² ἐπὶ τῶν λς, καὶ τὰ ἐναπομείναντα κάτωθεν τῶν λς λάβε ἐν τῇ χειρὶ σου καὶ εἰσέρχου ἐν τῷ ὄργανῳ καὶ εἰ μὲν εὖροις³ ἐν τῷ πρώτῳ σίχῳ⁴, λέγε ὅτι ὁ ἀσθενῶν εὐρεθήσεται⁵ εἰς ζωὴν, ὁ πλείων εὐοδοῦται, ὁ φυγῶν εὐρεθήσεται, ὁ γενηθεὶς πολυχρόνιος⁶, καὶ τὰ ἅμωια· εἰ δὲ ἐν τῷ δευτέρῳ τύχοι, μακρονοσήσει ὁ ἀσθενῶν, πλὴν ἀκίνδυνος, ὁ δὲ φυγῶν βραδέως εὐρεθήσεται, τοὺς δὲ πλείοντας ζῆλη ὑποσήσεται, καὶ τὰ ἅμωια· εἰ δὲ ἐν τῷ τρίτῳ σίχῳ⁴ εὐρεθῆ, ἐπὶ νοσοῦντων θάνατος, ὁ⁷ φυγῶν μηδέποτε εὐρεθήσεται, καὶ τὰ λοιπὰ ἀχρησία.

tranche 36 autant de fois que possible; ce qui restera au-dessus de 36, prends-le sur tes doigts et cherche dans l'instrument; si tu trouves le nombre dans la première ligne, dis que le malade vivra, le navigateur fera un heureux voyage, le fugitif sera repris, l'enfant vivra longtemps, etc.; si le nombre est sur la seconde ligne, la maladie sera longue, mais sans danger de mort, le fugitif ne sera pas retrouvé de longtemps, les voyageurs essuieront des tempêtes, etc. Si enfin le nombre se trouve sur la troisième ligne, c'est la mort pour le malade, le fugitif ne sera jamais retrouvé, le reste ne sera que malheurs.

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

ζωή	α.	δ.	ζ.	ι.	ιγ.	ισ.	ιθ.	κβ.	κε.	κη.	λα.	λδ.	ἀγαθὰ
μέσα	β.	ε.	η.	ια.	ιδ.	ιζ.	κ.	κγ.	κς.	κθ.	λβ.	λε.	εἰς μακρόν
θάνατος	γ.	ς.	θ.	ιβ.	ιε.	ιη.	κα.	κδ.	κζ.	λ.	λγ.	λς.	ἐναντία

12. Ψῆφος ἐβδοματικὴ ἡμερῶν, διαγνωστικὴ ζωῆς καὶ θανάτου. — Μάθε ἀκριβῶς ποίαν ἡμέραν τῆς ἐβδομάδος κατεκλήθη⁸ ὁ ἀρρώστος καὶ πόσας ἡμέρας εἶχεν ἡ σελήνη, καὶ ψήφισον⁹ τὴν ἡμέραν καὶ τῆς σελήνης τὰς¹⁰ ψήφους καὶ τοῦ ἀρρώστου ἀκριβῶς¹¹ τοῦ κυρίου ὀνόματος καὶ πρότῃς καὶ ψήφοις¹² ἰ καὶ ἐνώσας πάντα

12. Calcul des jours de la semaine pour prévoir la vie ou la mort. — Informe-toi exactement quel jour de la semaine s'est alité le malade et combien de jours avait alors la lune; calcule le jour de la semaine, fais le compte pour la lune et pour le nom véritablement propre du malade; ajoute tous ces nombres et encore 10; après avoir

MANUSCRIT H = 2419.

¹ τῶν συναχθέντα ἀριθμῶν. — ² ὑφελόν. — ³ εὖροις (?). — ⁴ σίχῳ) στοιχείον. — ⁵ εὐρεθήσεται ici semble douteux et peut provenir du même mot, un peu plus bas. — ⁶ πολυχρόνιος. — ⁷ ὁ) τῶν; igne suivante εὐρεθῆναι pour εὐρεθήσεται. — ⁸ κατεκλήθη. — ⁹ ψήφισον. — ¹⁰ τὰς. — ¹¹ ἀκριβῶς. — ¹² ψήφοις; faut-il supposer que le calcul est ici, par exception, regardé comme fait avec les jetons et non sur les doigts?

FRAGMENTS
D'ONOMATOMANCIE
ARITHMÉTIQUE.

καὶ μετὰ τὸ ἐνώσαι, ἀφελε παρὰ τῶν λ̄,
καὶ τὰ ἐναπολειφθέντα κάτωθεν τῶν λ̄,
εἴσελθε ἐν τῇ πλινθίδι· καὶ εἰ μὲν εἴ-
ροισ¹ ἐν τῷ ὑπεργαίῳ², ζήσεται, καὶ
τὰ τοιαῦτα· εἰ δὲ ἐν τῷ ὑπογαίῳ,
θνήσκει· γίνωσκε καὶ τοῦτο ὅτι ἡ
πρώτη ἡμέρα τοῦ ἀβρώσιου λέγεται
ἀκατάκλισις³, καὶ μὴ ψηφίζεις⁴ αὐ-
τὴν ποτε, ἀλλὰ τὴν δευτέραν ψηφίζεις.

fait l'addition, retranche 30 autant de
fois que possible, et ce qui restera au-
dessous de 30, cherche-le dans la table.
Si tu trouves au-dessus de la terre,
c'est la vie et ce qui lui correspond;
au-dessous de la terre, c'est la mort. Il
faut savoir aussi que le premier jour
de maladie, qu'on appelle ἀκατάκλισις,
ne doit pas être compté, mais seule-
ment le second.

ζωή	ις, κη, κς, κγ, κα, κ, ιδ, ιγ, ια, ι, θ, ζ, γ, β, α.	ὑπὲρ γῆν
θάνατος	λ, ιζ, ιθ, κθ, κζ, κε, κδ, κς, ιη, ιε, ις, η, ς, ε, δ.	ὑπὸ

MANUSCRIT H = 2419.

¹ εἴροισ (?). — ² ὑπεργαίῳ et plus loin ὑπογαίῳ sont des formes employées en sens inverse de l'usage le plus fréquent. — ³ ἀκατακατακλισις. L'a qui commence le mot semble avoir originairement représenté πρῶτον et avoir été pris ensuite dans le sens privatif. — ⁴ ψηφίζεις.

NOTICE

SUR

LE NUMÉRO 3203

DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

PAR

M. HAURÉAU.

Le numéro 3203 de la Bibliothèque nationale est intitulé, dans le catalogue imprimé : *Simonis de Tornaco Summa de Sacramentis*. C'est l'exacte reproduction du titre qui se lit, non pas au commencement, mais à la fin du volume. Est-il exact? Et d'abord il n'est pas tout à fait exact en ce qui concerne la matière. Il s'agit, à la vérité, des sacrements dans le premier et dans les derniers chapitres de l'ouvrage; mais, d'une part, cet ouvrage n'a pas les sacrements pour unique objet, et, d'autre part, l'auteur les traite en canoniste plutôt qu'en théologien. En fait il s'est proposé de résoudre la plupart des questions qui forment le domaine de la jurisprudence canonique, et parmi ces questions, qu'il a rangées dans un ordre assez arbitraire, il a, non sans raison, considéré comme les plus importantes, quoique les moins obscures, celles qui ont pour objet l'administration des sacrements. D'autres manuscrits du même ouvrage l'intitulent simplement *Summa*. Ce titre plus vague nous semble devoir être préféré.

Les premiers chapitres concernent la pénitence, le pouvoir des clefs, l'excommunication. On y voit sur-le-champ que l'auteur est un casuiste très délié. Il voudrait facilement admettre les excuses des délinquants, pour n'avoir pas, dit-il, à condamner tout le monde.

N° 3203
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

Cependant il est sans pitié pour les simoniaques et les usuriers. C'est pour cela sans doute que ses deux chapitres sur l'usure et la simonie nous semblent les plus instructifs, les plus intéressants de tout son livre; en exposant les circonstances très diverses des cas sur lesquels il doit se prononcer, il nous fournit de curieuses informations tant sur les mœurs de ses contemporains que sur leurs préjugés économiques.

Nous citons d'abord un court fragment du long chapitre sur la simonie. Ce fragment fera connaître la méthode suivant laquelle le livre est composé, le style de l'auteur, qui, sans être très correct, est à la fois vif et clair, et la rigueur de ses principes en cette matière, rigueur néanmoins tempérée, dans l'occasion, par quelque condescendance pour des abus invétérés :

Si sciant sacerdotes episcopatus aliquem furciferum decanum promovendum in officialem episcopi, eo quod scit melius emungere bursas et excoiare sacerdotes, nonne tenentur modis omnibus arcere eum a promotione propter eminent periculum et confusionem ecclesie? Multo fortius ipsum jam promotum tenentur degradare, cum sciant eum simoniace intromissum et ideo de jure nullam habere administrationem, licet habeat de facto. A simili, si scias per confessionem aliquem esse hæreticum vel pessimum, qui creditur esse bonus et promovendus sit in episcopum, teneris niti ad impediendum promotionem aut projiciendo pecuniam aut revelando confessionem illi qui potest prodesse. Eadem ratione, si tu, abbas, intelligas episcopum tuum et archidiaconum tuum et sociam luporum multitudinem, scilicet officialium, sæpe irruere in domum tuam ad procurationes solitas extorquendas, tu debes occurrere vel redimendo tibi pacem et projiciendo illis summam aliquam pecuniæ; quia constat quod tales, cum non seminant in talibus locis religiosis nisi scandala et peccata, non debent de jure recipi ad bona pauperum devoranda, juxta illud Apostoli: *Qui nihil laborat nihil manducet*. Sed quid si nolunt manducare de his quæ apponuntur eis, sed lautiora, sicut prælatus ille Goliath qui una nocte millia michas et venalia exhausit et fora, et in salsamentis plus illa nocte quam sanctus Martinus tota vita sua consumpsit?

Ce n'est pas l'auteur que l'on vient d'entendre; c'est un interlocuteur supposé. Habituellement cet interlocuteur condamne en même

temps qu'il accuse, et ses arrêts sont très durs. Mais, dès qu'il a fini de parler, l'auteur intervient et donne son propre avis, qu'il appelle *solutio*, modérant quelquefois, pas toujours, la première sentence. Telle est ici la solution :

Solutio . . . Dicimus quod furcifer decanus arcendus est, et possunt licite sacerdotes projicere pecuniam ad impediendum promovendum et removendum jam promotum, ex quo hoc redundat in communem utilitatem; et sic dicimus de eo qui scit per confessionem hæreticam promovendum : si potest revelare crimen promovendi qui, ut dicit Augustinus, proderit prodesse et non obesse. Ad ultimum dicimus quod radix et initium cujusque rei in judicio est attendendum. Unde, si consideremus attentius unde ecclesiæ debent episcopis procuraciones, talem inveniemus causam initialem. Antiquitus domus religiosæ adeo erant remotæ ab urbibus et desolatæ a consilio et auxilio quod oportuit episcopos litteratos temporis visitare illas sæpius ad seminandum ibi verbum Dei et consulendum; et tunc de officio suo licet episcopo edere ibi de his quæ ei apponuntur; sed non lautiora debet quærere, et ita, secundum illas auctoritates, non obturabis os bovis triturantis; dignus est operarius mercede sua . . . Si vero non seminaret ibi nisi peccata et scandala et devoraret bona pauperum, potius tenetur ad restitutionem omnium quasi fenerator¹.

La décision de l'auteur paraît, sur le troisième cas, plus indulgente que celle de l'interlocuteur imaginaire. Cependant elle n'est pas au fond moins contraire à la pratique, tous les évêques faisant leurs visites en compagnie, suivis par une nombreuse escorte. Quand l'évêque aurait pu se contenter d'un repas frugal, sa suite aurait été moins accommodante. Ainsi l'auteur condamne en fait ces procurations qu'il vient de justifier en principe.

Ses décisions en matière d'usure sont plus absolues. On sait ce que l'Église du moyen âge entendait par l'usure. C'était le prêt avec un intérêt stipulé, si faible qu'il fût : *Usura est peccatum in aliquo consideratum ex eo quod aliquid supra sortem recipit aut recipere intendit* (fol. 80); c'étaient encore les marchés à terme, dans l'espérance d'un profit aléatoire, ou les achats à bas prix de marchandises réservées

¹ Fol. 63 r° et v°.

en prévision de prix plus hauts; c'était, en un mot, la spéculation sous une forme quelconque. Ainsi tout marchand était usurier, et tout fils oisif d'un marchand enrichi participait, vivant d'un bien mal acquis, au crime de son père. Sur ce point de doctrine les canonistes du moyen âge furent, on peut le dire, intraitables. Eh bien, aucun ne le fut au même point que notre auteur. Il ne supporte même pas que les usuriers dotent les hospices, les églises, faisant ainsi le plus utile emploi de leur fortune illicite. Leurs dons, il faut les repousser. Ce passage est curieux :

Cum fœneratores passim offerant ecclesiis, construendo eas totas vel in parte de fœnore, ut vitreas, vel dormitoria, vel eremitoria, vel hospitalia, aut domos leprosorum, quæritur quid faciat prælatus qui habet potestatem diruendi hæc, cum constiterit ei quod talia sunt ex fœnore? Nonne intelligit quod hujusmodi templa sunt tanquam templa Baal? Quomodo ergo possunt ibi viventes habere mundam conscientiam, scientes quod hæc sunt tabernacula peccatorum et ex peccatis constructa et quod in illis vix aliqua comedunt nisi ex rapina? Si autem diruit ea, sed ipsa consecrata sunt et habitantes in eis non habebunt alias ubi habitent vel unde vivant.

Solutio. Non videtur nobis quod tanta perniciës plene possit purgari nisi convocato generali concilio omnium episcoporum et principum sub domino papa, ubi ecclesia simul et principes indicerent omnibus sub pœna excommunicationis et condemnationis ut quilibet laboraret aut spiritualiter aut corporaliter, et ut unusquisque panem suum, id est sui laboris, manducaret, sicut præcepit Apostolus, et ne aliqui essent curiosi aut otiosi inter nos, et sic tollerentur omnes fœneratores et seditiosi et raptores, et sic possent fieri eleemosynæ et fabrica ecclesiæ et omnia sic reducerentur ad pristinum statum. Sed modo, per dissimulationem et dispensationem et per notorii protectionem,

Omne in præcipiti vitium stetit. . .

Quid ergo faciet in prædictis prælatus?

Dicimus quod ecclesiæ aut sunt consecratæ, aut non. Si consecratæ, redimendæ sunt a spoliatis; ut abbas et capitulum dent tantam summam pecuniæ spoliatis, vel pro animabus illorum, quantam credunt se accepisse illicite ad fabricam talis ecclesiæ. Si autem non habeant unde faciant hanc redemptioem, supplicent spoliatis et tantum faciant apud eos, vel per præsentia vel per futura, ut absolvant eos. Si non sint consecratæ et constructæ sint ex fœnore, simili

modo redimi possunt vel dirui aut vendi ad usum spoliatorum, et non est improbandum si in casu diruantur ut tale exemplum unius sit multorum instructio et terror ne similia construant in cathedralibus et domibus leprosoꝝ et hospitalium. Consilium esset sanum ut æstimatione laborarent ad restitutionem et satisfactionem faciendam spoliatis, vel animabus ipsorum, et per manus ecclesiæ aut per arbitrium in ecclesia. Est enim regula christianissima et indissolubilis quod nemo, dum vivit sciens et prudens de usura, vel de quocumque modo currit cum fure scienter, est in statu salvandorum ¹.

n° 3203
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

La solution est ici radicale. Un concile général doit être convoqué; les évêques, les princes réunis dans ce concile doivent promulguer un décret solennel qui supprimera tous les riches, tous les oisifs. Il n'y aura plus, dans le monde chrétien, que des curés et des manœuvres, vivant les uns et les autres du salaire de leurs travaux spirituels ou corporels. On n'a jamais, dans aucun lieu, dans aucun livre, rien dit, rien écrit de plus violent ni de plus absurde.

Mais ce concile sera peut-être bien tardivement convoqué, et il faut résoudre la question posée sur les choses présentes. Présentement, si les églises construites avec l'argent des usuriers ont été canoniquement consacrées, on estimera ce qu'elle valent et l'on restituera la somme aux victimes des spoliations usuraires, ou bien, ce qui sera plus facile, nullement dispendieux, on dira pour leurs âmes un nombre de messes déterminé. N'ont-elles pas encore été consacrées? on pourra soit les conserver aux mêmes conditions, soit les détruire, et il sera bon d'en détruire quelques-unes pour l'exemple. Qui participe d'une façon quelconque aux profits de l'usure s'est mis hors des voies du salut.

Cependant cette loi, rigoureusement observée, aura bien d'autres conséquences que le rachat ou la destruction de quelques églises; l'interlocuteur s'empresse d'en faire la remarque :

Item quæritur utrum in aliquo casu possit quis licite recipere fœnebreꝝ pecuniam; quod non videtur, ut supra probatum est multis locis.

¹ Fol. 84 v°.

N° 3203
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

Sed quid ergo erit de cruce signatis qui non habent aliqua nisi de illicite acquisito cum quibus meritorie proficisci non possunt, et, nisi illa secum asportent, oportebit eos remanere et ita excommunicabuntur? Quid ergo facient? Item quid erit de militibus stipendariis qui fere nulla recipiunt a principibus nisi quæ per usuram aut rapinam sunt acquisita? Et quid de filiafamilias fœneratoris quæ nubilis est, quæ nihil habet nisi de illicite acquisitis a patre, et de filiis fœneratorum in studiis, in claustris, et de uxore et de tota familia et sequela fœneratoris, quos omnes lepra usuræ percellit? . . . Et quid de prælatis et abbatibus et fere omnibus ecclesiis qui recipiunt oblationes et redditus et dona et tallias a talibus? Imo quid erit de toto mundo et de omnium hominum conditione, quia hac fœtulentia simoniæ et rapinæ inficitur, quia vix est pilus aut pellis aut in mercatoribus aut in cambiatoribus aut quibuscumque burgensibus aut subditis aut prælatis qui non nutriantur ex hujusmodi? Nonne penitus purgandi sunt ex lege veræ pœnitentiæ? Sed quis purgabit eos et quo modo?

L'objection est certainement grave : plus de croisés, plus de soldats mercenaires; les filles des usuriers ne pourront plus se marier; leurs fils ne pourront plus fréquenter les écoles, entrer dans les cloîtres; et les dîmes, les rentes, les tailles qui sont à la charge des usuriers, l'Église, l'État ne devront plus les recevoir. Soit; ce qui doit advenir adviendra. Nul ne saurait alléguer ses incommodités personnelles pour se dispenser d'obéir à la loi. Voici donc la réponse de l'auteur :

Respondemus. Videtur enim nobis quod, sicut in medicina corporis solent medici, ubi longa et valida ægritudo, non decoctionibus, sed scamonia uti in purgationibus, ita in foro pœnitentiæ scamonia asperrima est eis primo propinanda; quæ hodie videtur difficillima, et tamen sine ea non est salus. Ecce scamonia : restitue omnia ablata si potes, et, si non potes et postmodum aliquid pinguius tibi accedat, restitue¹.

En ce qui regarde les dîmes, notre auteur n'est pas beaucoup plus tolérant. Il existe encore un grand nombre d'églises qui reconnaissent pour patrons des princes, des seigneurs, et leur paient des rentes. C'est évidemment, selon notre auteur, un gros abus : les chefs tem-

¹ Fol. 85 v°.

poriels doivent honorer, protéger l'Église, mais l'Église n'est pas pour cela dans l'obligation de leur abandonner une part de ses dîmes. Tel est cependant l'usage en beaucoup de lieux; cet usage, la loi l'a consacré, et l'Église s'est résignée, dans la crainte d'une éclatante rupture, *metu schismatis*, à subir ce qu'elle n'a pas eu la puissance d'empêcher. Mais cette résignation n'a pas créé ce que l'auteur appelle un droit nouveau. Sur ce point voici quelle est sa décision : *Dicimus absolute quod neque per usum abutentium neque per taciturnitatem papæ excusetur laicus, qui, invita ecclesia, detinet decimas, quin peccet mortaliter* (fol. 96 v°). Il est donc plus que licite, c'est presque un devoir de protester constamment, de poursuivre, même sans espoir de succès, les spoliateurs :

Esto quod laicus spoliet me decimis ab ecclesia ad quam pertinent de jure, et ipse laicus impetret litteras ad delegatos judices ut restituatur, sicut contigit de facto coram cancellario ecclesiæ Parisiensis; quid facient illi judices? An cognoscent in illa causa?

Solutio. Non credo quod tales impetrari (possent) a summo pontifice, quia ipse non posset restituere laico, cum hoc sit contra jus naturale. Si tamen aliquas tales litteras afferret mihi, dicerem ei : « Recede, falsarius es. Non credo tibi, licet etiam in rei veritate scirem papam misisse litteras illas in hunc modum. Ego spoliatus ab annona illa peto restitutionem, suppresso scilicet nomine decimæ¹.

Les termes de cette solution prouvent qu'un curé plaidant pour ses dîmes contre un laïque peut tout se permettre, même de mentir, la chose qu'il revendique étant sienne en vertu d'un droit supérieur même à la compétence du pape, le droit divin.

Le canoniste traite ensuite des rapines, dont il définit un grand nombre, après avoir très fermement déclaré que les auteurs des plus condamnables sont les évêques et les rois (fol. 102 v°), et puis du sacrilège, des aumônes, des bénéfices, dont il blâme, cela va sans dire, le cumul. Il admet néanmoins que, dans certains cas, lorsqu'il s'agit d'une personne d'un rare mérite, que plusieurs églises réclament à la

¹ Fol. 99.

n° 3203
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

fois, le cumul peut avoir lieu; et à ce propos il cite l'exemple de Pierre le Chantre, qui conserva sa prébende dans l'église de Reims quand il fut appelé dans l'église de Paris :

Sæpe accidit quod tota ecclesia cathedralis rueret, sublata columna ei admodum necessaria. Sicut accidit de ecclesia Remensi, sublato Cantore Parisiensi ab illa ecclesia. Ipsum reclamantem compulit capitulum Remense ad retinendam illam præbendam propter illius ecclesiæ utilitatem, cum tamen in alia ecclesia esset præbendatus¹.

Après de courts chapitres sur la prescription, le droit de patronage, la correction fraternelle, les vœux, les cas douteux, les serments, le mensonge, les dispenses, le canoniste aborde enfin les sacrements sur lesquels il s'étend davantage; mais c'est la partie de son ouvrage qu'on lit avec le moins d'intérêt.

Il s'agit maintenant de rechercher si l'auteur de cet ouvrage est vraiment Simon de Tournai.

Nous en pouvons indiquer plusieurs manuscrits anonymes, notamment les n° 1175 de Troyes et 62 d'Arras; mais, dans les n° 3258 et 3259 de la Bibliothèque nationale, l'auteur est nommé Pierre le Chantre, et dans les n° 14524 de la même bibliothèque et 247 de Bruges, Robert de Courçon.

Il faut immédiatement écarter Pierre le Chantre, cité cinquante fois peut-être dans l'ouvrage comme étant le plus digne de confiance parmi les canonistes modernes². Il y est même parlé de sa mort dans le chapitre relatif à la pluralité des bénéfices. Si l'on a, dit l'auteur, joui simultanément, durant sa vie, de plusieurs bénéfices, il est prudent de mourir n'en ayant plus qu'un, et il désigne plusieurs maîtres, entre autres Pierre le Chantre, comme ayant eu cette prudence :

Non . . . in tali statu præsumant aliquandiu vivere in quo non audeant mori; et constans est quod in tali statu non auderent mori, sicut nuper vidimus de

¹ Fol. 117. — ² Voir fol. 51, 78, 80, 101, 162, 178, 195. Il suffit de renvoyer à ces citations.

magistro scholarum Aurelianensium et de magistro P. de Lovecienes et de magistro R. Modici Passus et magistro nostro Cantore Parisiensi et de aliis omnibus timoratis qui beneficiati erant in multis ecclesiis; non ausi sunt mori in illis, asserentes in morte neminem in pluribus talibus beneficiis posse salvari ¹.

N° 3203
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

Comme il n'est pas habituel qu'on raconte soi-même les circonstances de sa mort, évidemment l'auteur du livre n'est pas Pierre le Chantre. Restent Robert de Courçon et Simon de Tournai. Le choix semble entre eux, dès l'abord, difficile. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* avaient pris, au tome XV, p. 296, l'engagement d'examiner l'affaire dans la notice qu'ils devaient ultérieurement consacrer à Robert de Courçon; mais c'est un examen qui n'a pas eu lieu. C'est pourquoi nous avons à résoudre le problème.

La date du livre peut être approximativement fixée. Il est déjà prouvé qu'il fut écrit après l'année 1197, la mort de Pierre le Chantre y étant relatée. Un renseignement plus précis nous est fourni par un autre passage que nous allons citer :

Iste qui est simul comes et episcopus habet utrumque gladium; neutro potest quis uti sine episcopi auctoritate. Ergo officialis episcopi non potest uti ejus gladio materiali nisi de episcopi auctoritate, et ille facit rem cujus auctoritate fit. Ergo episcopus interficit, sicut princeps qui per suum præpositum suspendit latronem... Præterea baillivi episcopi sæpe tam potentes maleficos in jurisdictione episcopi inveniunt quod in eos non audent mittere manus per se, nisi de speciali mandato episcopi. Quid dicet episcopus in tali articulo? Si tacet, dimittetur abire. Si præcipit eum puniri, ut debet, reus est sanguinis. Iste casus accidit de facto de illo magno hæresiarcha Ewraldo, qui per testes omni exceptione majores convictus est in generali concilio Parisius, sub legato Romanæ curiæ, et quia probatum est contra ipsum quod ipse in hæresim erat lapsus et relapsus, judicatum est quod tradendus erat curiæ, id est sæculari potestati, puniendus ².

Un peu plus loin, fol. 180 v°, il est dit que ce concile de Paris eut lieu récemment (*nuper*) sous la présidence du légat Octavien. Ce concile est donc celui que les chroniques rapportent à l'année 1201,

¹ Fol. 121. — ² Fol. 177 v°.

n° 3203
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

qui jugea, condamna et livra finalement au glaive séculier le trop fameux Évrard de Châteauneuf, dont le moindre crime était d'avoir tenu des propos hérétiques¹. Ainsi la date du livre est environ l'année 1202.

L'Anglais Robert de Courçon ou de Curchum² (on écrit son nom de dix autres manières), chanoine de Noyon, était alors à Paris, où l'on suppose qu'il résidait depuis l'année 1195³. Il y présidait en 1213, récemment nommé cardinal, un autre concile qu'ont rendu célèbre ses durs statuts contre les usuriers. Il conduisait ensuite, en 1214, une croisade contre les Albigeois, qui sont plus d'une fois malmenés dans la Somme dont nous recherchons l'auteur. Enfin il allait mourir au delà des mers en 1218, s'étant engagé dans une autre croisade contre les Sarrasins, qui ne sont pas mieux traités dans la même Somme, la doctrine de l'auteur étant que tous les infidèles doivent être impitoyablement exterminés. Ainsi les informations que l'on a sur la vie de Robert ne contredisent en rien le témoignage des copistes à qui l'on doit les n° 14524 de la Bibliothèque nationale et 247 de Bruges. Mais ce qu'on sait de Simon n'infirme pas davantage le témoignage contraire du n° 3203. La vie de Simon est très mal connue; on ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Il est toutefois à peu près certain qu'il enseignait à Paris dans les dernières années du XII^e siècle; ce qui permet de supposer qu'il a pu voir les premières du XIII^e. D'où il faut conclure que la mention du concile de 1201 est aussi favorable à Simon qu'à Robert.

Mais nous avons à faire valoir d'autres arguments au profit de Robert. L'âge du seul manuscrit qui nomme Simon n'est pas très respectable, car ce manuscrit est du XV^e siècle, et les deux qui nomment Robert sont du XIII^e et du XIV^e. Or nous pouvons encore en citer un troisième, autrefois conservé chez Alexandre Petau, qui por-

¹ *Recueil des Historiens de la France*, t. XVIII, p. 264, 729. — ² Je lis Jean de Curchun dans un titre des *Rôles gascons* récemment publiés par M. Fr. Michel, p. 375. —

³ La Porte du Theil, *Notices et extraits des manuscrits*, t. VI, p. 138.

tait le même nom. Ce manuscrit a jadis été vu par le diligent éditeur du *Pénitentiel* de Théodore, Jacques Le Petit, qui en a publié d'assez nombreux extraits¹, sans aucune méfiance, sous le nom de Robert. Remarquons, en outre, qu'il existe, dans le n° 14886 de la Bibliothèque nationale, une Somme de Simon que termine une très longue digression sur les sacrements. Cette digression occupe en effet cinquante-six colonnes, et la fin nous manque. Est-il donc vraisemblable que Simon ait deux fois traité les mêmes questions en des écrits de pareille étendue, dont la forme diffère sans doute, mais diffère peu? Il faudrait, pour nous en convaincre, une preuve plus considérable qu'un titre fabriqué, selon toute apparence, par un copiste du xv^e siècle. Aussi croyons-nous fermement, avec Oudin, Fabricius et les autres bibliographes, que Robert de Courçon est l'auteur véritable de la Somme savante et curieuse que contient notre n° 3203.

Nous en citerons quelques autres passages relatifs à des personnes connues ou jusqu'à ce jour inconnues, sur lesquelles elle nous donne des renseignements utiles. On a déjà lu plus haut les noms de deux maîtres dont il n'a pas encore été parlé, sans doute parce qu'ils n'ont pas laissé d'écrits, P. de Louveciennes et R. *Modici Passus*. Cet R. *Modici Passus* devait être professeur de droit canonique, puisque, dans un autre lieu, Robert produit une de ses opinions en cette matière et la combat :

Magister R. Modici Passus et multi alii asserunt quod, cum capitur maleficus dignus morte, et quærit princeps a clerico quam pœnam debeat ei infligere, clericus potest licite respondere ei : « Iste talis maleficus pro tanto scelere dignus est morte; » et hoc potest dicere livore exercendæ justitiæ et non livore vindictæ. Nos dicimus, cum Cantore Parisiensi, quod nihil in jure debet clericus dicere vel facere quod sit efficiens causa mortis alicujus malefici vel mutilationis membri...²

¹ Theodori Cantuar. *Pœnitentiale*, editore J. Parvo; t. I, p. 367 et suivantes; t. II, p. 134. — ² Fol. 178 v°.

Nous trouvons ailleurs nommé Payen de Corbeil un autre maître dont le souvenir s'est aussi perdu :

n° 3203
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

Magister Paganus Corbuliensis dicebat quod impossibile est aliquem semel adeptum perfectam caritatem resurgere in statu imperfectæ caritatis. Imo, si semel fuit in statu perfectæ caritatis, resurgit in statu eodem si fuit resurrecturus ¹ :

Ces maîtres vécutent, notons-le, dans les dernières années du XII^e siècle, et, comme il est permis de le supposer, enseignèrent à Paris avant l'établissement légal de l'Université. Sur ces commencements obscurs d'une école si fameuse il faut curieusement recueillir toutes les informations que le hasard fait rencontrer. Voici une touchante anecdote sur certain maître Anselme, qui doit être Anselme de Laon : *Scolares magistri Anselmi mentiti sunt matri suæ, tribus diebus post obitum suum, illum non fuisse mortuum, ne ipsa simul subito dolore moreretur, dicentes illum ad archiepiscopum esse profectum* ². Nous devinons moins aisément quel est le maître Odon dont il s'agit ici : *Hæc fuit opinio magistri Odonis dicentis se centies prius dicere falsum quam per taciturnitatem vel alio modo dare occasionem occidendi aliquem quem posset liberare* ³. Quel qu'il soit, nous ne saurions recommander sa doctrine. Les cas sont rares où l'on ne doit pas à la justice toute la vérité. Dans l'anecdote suivante, c'est un évêque de grand renom, Yves de Chartres, qui joue le principal rôle :

Cum sacerdos scit quod pœna et culpa tolluntur per contritionem, ipse non debet injungere pœnitentiam. Sicut nec Yvo Carnotensis fecit, quando confugit ad eum quædam cum summa contritione, quæ cognita fuerat a patre proprio. Qui cum injunxit ei septennem pœnitentiam, ipsa se effundens in rivum lacrymarum petiit potius centennem pœnitentiam; quod ipse attendens, injunxit ei triennem, deinde biennem, deinde mensuram, tandem eam penitus absolvit, cum eam semper magis et magis videret in lacrymas effluere. Cum vero pater ejus, agrestis, durus et sine lacrymarum humore ad eum accessisset, erubuit primo peccatum confiteri et noluit peccatum confiteri ore proprio, sed ait :

¹ Fol. 50. — ² Fol. 168 v°. — ³ *Ibid.*

« Filia mea satis tibi notificavit peccatum meum, et sufficit. » Unde commotus episcopus duplicavit pœnitentiam; deinde, cum vidisset eum magis obstinatum, multiplicavit. At ille semper onus pœnitentiæ respuit. Episcopus tandem ei injunxit ut tota vita sua jejunaret in pane et aqua et nudus incederet et ecclesiam non intraret. At illo omnia respuente, ait ei episcopus : « Trado te corporaliter vexandum in manus Satanæ et ab Ecclesia tanquam membrum putridum præcido¹. »

N° 3203
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

Thomas de Cantimpré, racontant le même fait, mais en des termes un peu différents, ne nomme pas Yves de Chartres, l'évêque à qui fut déferé le cas d'inceste, cas réservé; il nomme Pierre de Corbeil, archevêque de Sens². Mais Thomas de Cantimpré n'est pas, on le sait de reste, un narrateur très digne de confiance. C'est en l'année 1200 que Pierre de Corbeil fut appelé au siège de Sens. Or peut-on admettre que Robert de Courçon, écrivant en 1202, ait mis au compte d'Yves de Chartres une sentence rendue la veille par son propre archevêque?

Voici maintenant, sur la mort de Maurice, évêque de Paris, des détails qu'on retrouve, avec quelques différences, dans les *Miracles* de Césaire³ :

Ægrotus quandoque adeo graviter laborat et adeo debilis est quod non potest nisi in periculo sumere corpus Christi. Unde, hoc attendentes, canonici Sancti Victoris obtulerunt episcopo Mauricio laboranti in extremis simplicem hostiam, loco corporis Christi. At ille, Spiritus Sancti instinctu, inclamavit : « Ut quid voluistis mihi illudere, offerentes mihi simplicem hostiam pro eucharistia? » Unde paulo post, offerentibus illis corpus Christi, agnovit illud subito et ei obviam occurrit quamvis valetudinarius, adorans illud, et, quia illud sumere non poterat, ait : « Ascende ad dexteram Patris et interpella pro me peccatore⁴. »

Cela, dit M. Daunou, ne doit pas être cru, n'étant raconté que par Césaire⁵. On vient d'entendre le même récit fait par un autre contemporain.

¹ Fol. 8 v°.

² *Hist. littér. de la France*, t. XVII, p. 226.

³ Voir *Cesarius Heisterbachensis*, II-

lustrum Miraculorum lib. IX, cap. XLIII.

⁴ Fol. 290.

⁵ *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 154.

n° 3203
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

Nous ne pouvons ne pas transcrire ce qui suit :

Ante episcopum qui habet utrumque gladium adducitur furcifer dignus morte et dicitur prælato : « Maleficos non patieris vivere; et iste maleficus confitetur crimen homicidii quod patravit. » Quid faciet in tali articulo? . . . Magister Michael, archiepiscopus Rothomagensis, fertur dixisse de talibus maleficis ei adductis : « In nomine Patris, *crevez luy leoil.* » Archiepiscopus Sanson Remensis fertur respondisse : « Talis amodo non morietur ex quo ductus est in præsentia mea¹. »

Il y a pourtant ici quelque erreur, aucun archevêque de Rouen n'ayant, avant le XIII^e siècle, porté le nom de Michel.

Nous terminons par cette décision d'une rigueur extrême sur le cas d'un riche armateur ou banquier, qui devait être, dans son temps, un personnage très considérable :

Item quæstio est de valetudinariis mercatoribus qui concedunt minoribus sænoribus summam pecuniæ ad mercimonias exercendas, tandem recepturi capitale suum et desuper partem lucri cum illis communicantes. Probatum ex dictis quod ipsi sunt sæneratores. Quia hac intentione concedunt talem pecuniam ut aliquid accrescat sorti ratione temporis, igitur ex hoc sunt sæneratores. Quod concedimus; sicut de facto accidit de Wilhelmo Cade, qui sic factus est ditissimus locando pecuniam suam innumeris sæneratoribus decurrentibus per omnia mundi climata, cum quibus ipse communicavit in lucro reservato, semper sibi salvo capitale. Sed esto quod talis valetudinarius mercator periculum subeat in mercimonia, sicut ipsi qui eam exercent quibus ipse pecuniam commisit, sed non laboret in emenda vel vendenda merce. Hic non laborat et tamen supra sortem accipit multa, non intuitu laboris, sed pro expectatione temporis. Ergo, cum non laboret, non manducet; ergo tenetur ad restitutionem².

¹ Fol. 157 v°. — ² Fol. 90.

NOTICE

SUR

LE NUMÉRO 8299

DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

PAR

M. HAURÉAU.

La première pièce de ce volume, ordinairement intitulée *De cura rei familiaris*, a joui longtemps d'une renommée qu'on peut, sans emphase, appeler universelle. Tels en sont les premiers mots : *Gratioso militi Raymundo, castri Ambrosii domino, Bertrandus in senium deductus*. Notons que l'auteur ici est nommé *Bertrandus*, comme dans les n^{os} 6395, 13963 de la Bibliothèque nationale et 599 de Tours. Jérémie de Montagnone a sans doute fait usage d'un manuscrit semblable. Maintes fois, dans son *Compendium moralium*, il cite l'opuscule dont il s'agit sous le titre plus rare d'*Yconomica*; mais, en ce qui concerne le nom de l'auteur, pour lui c'est toujours Bertrand.

Cependant ce nom se lit moins souvent qu'un autre. Au lieu de *Bertrandus*, nous avons fréquemment *Bernardus*. Pour ne citer que des copies conservées à la Bibliothèque nationale, *Bernardus* nous est offert par les n^{os} 3195, 6477, 6480, 7054, 10770; ce qui ne pouvait manquer de faire attribuer l'opuscule à saint Bernard. Ainsi, dans plusieurs manuscrits du xiv^e et du xv^e siècles, les n^{os} 207, 2927, 2937, 4289, 5698, 8513, 10622 et 12431 de la Bibliothèque nationale, et 1152 des Nouvelles Acquisitions, on lit *Beatus Bernardus, Sanctus Bernardus, ou Bernardus, Clarævallensis abbas, in senium*

N° 8299
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

deductus. Ajoutons que plusieurs éditions sont honorées du même nom. Le grand succès de l'épître justifiait, pensait-on, cette attribution.

On s'explique, d'ailleurs, ce succès, l'épître offrant, quoique très courte, plus d'un trait heureux. L'auteur dit, par exemple, au châtelain son ami : « Si tes dépenses sont égales à tes recettes, un événement imprévu pourra ruiner ta maison. — La dépense faite pour servir sous les armes est dépense honorable; pour aider un prodige, c'est dépense perdue; pour secourir des amis, c'est dépense raisonnable. — La recherche d'un vêtement somptueux prouve peu de sens. — Le meilleur des amis n'est pas celui qui s'offre lui-même; c'est celui qui fait l'offre de ses biens. — Si ton serviteur loue tes mœurs, éloigne-le de toi. — Vas-tu dicter ton testament? Donne aux gens de ta maison avant de donner aux prêtres. — On dit que tu fais bon accueil aux jongleurs; il faut les écarter. Celui qui se livre aux jongleurs aura bientôt une épouse nommée pauvreté, et le fils de cette épouse sera l'objet de la risée publique. — Celui qui se maintient sobre en face de vins abondants et divers est presque un Dieu sur la terre. L'ivrogne ne fait jamais rien de bien, si ce n'est quand il tombe dans la boue. — Si ta femme désire, après ta mort, se remarier, qu'elle se jette dans les bras d'un jeune homme, afin d'expier toutes ses fautes. Il l'épousera non pour elle-même, mais pour ses biens, et, ces biens dévorés, ils boiront ensemble le calice d'amertume. » Voilà quelques-unes des sentences.

Aucune n'est contraire à la saine morale. Les bons critiques ont néanmoins jugé peu vraisemblable que cet écrit soit de saint Bernard. On ne s'explique pas, en effet, saint Bernard dissuadant le châtelain de léguer à l'Église quelque part de ses biens. D'autres pensées, d'autres conseils, peut-être également bons à suivre, sont d'ailleurs exprimés dans un style libre et mondain qui n'est pas du tout celui de l'illustre abbé. Ayant donc rejeté l'attribution admise par quelques anciens éditeurs, Mabillon n'a cru devoir publier de nouveau cette pièce que parmi les œuvres supposées de saint Bernard.

Mais alors à quel Bernard, puisqu'on avait un Bernard, en faire

don? L'âge de plusieurs manuscrits l'a fait rechercher au XII^e siècle. Or le plus connu des Bernard de ce siècle étant, après l'abbé de Clairvaux, l'auteur de la *Cosmographie*, Bernard *Silvestris*, on a sans hésiter mis l'épître à son compte. Cette attribution paraît moderne; nous ne la trouvons confirmée par aucun manuscrit. C'est pourquoi, bien qu'elle soit généralement admise, nous n'hésitons pas à dire qu'elle ne mérite pas grande confiance.

Le nom du gracieux seigneur à qui l'épître fut envoyée ne peut-il pas du moins nous indiquer quand elle fut écrite? Partout il s'appelle Raymond; mais tous les manuscrits ne le disent pas seigneur du même lieu. Dans un seul, au Vatican, on lit, assure-t-on, *castrî Ambasii domino*. *Ambasii* serait Amboise; mais le château d'Amboise n'eut jamais aucun seigneur nommé Raymond¹. La plupart nous offrent *Ambrosii* ou *Sancti Ambrosii*, et nous voilà transportés en Angleterre; mais d'Angleterre nous sommes rejetés en Italie par un manuscrit de Cambridge qui donne la leçon *Sancti Angeli*². Enfin on lit quelquefois *castrî Ambitiosi*³, et nous ne savons plus alors où l'on nous conduit. Évidemment il n'y a rien à tirer d'un nom de lieu si peu certain.

Pour conclure, l'auteur, qui s'appelait peut-être Bertrand, peut-être Bernard, a très judicieusement, en quelques pages, critiqué les mauvaises mœurs, les travers mondains de son temps. Ajoutons que sa critique sans aigreur n'est pas d'un style banal. Il écrit en lettré, par aphorismes, chaque sentence réduite aux mots nécessaires. Le succès de son épître l'a fait, d'ailleurs, traduire en plusieurs langues. Nous en avons des traductions françaises, soit en prose, soit en vers, non seulement du XIII^e siècle, mais encore du XVI^e; il y en a même une paraphrase en vers écossais qu'a récemment publiée M. Rawson Lumby⁴.

La seconde pièce de ce volume est beaucoup moins littéraire, et la

¹ Voir Cartier, *Essais hist. sur la ville d'Amboise*.

² Bernardus, *De cura rei famil.*; édition de M. Rawson Lumby.

³ Ms. de Berne, n° 594.

⁴ Bernardus, *De cura rei famil.*, with some early scotish propheties, edit. by Rawson Lumby; London, 1870, in-8°.

n° 8299
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

copie que nous en avons ici paraît être la seule qu'on ait conservée. C'est une pièce historique, où sont longuement racontées, par un témoin certainement oculaire, toutes les circonstances de la mort du roi Charles V. Voici le texte de cette relation :

Rex Carolus quintus, regis Joannis filius, in domo Decoris¹ quam prope nemus Vicennarum supra Matronam noviter extruxerat, die dominica, xvii^a die septembris, anno octuagesimo, et ætatis suæ xliiii^o, diem clausit extremum; cujus exitus ab hoc sæculo et finis suæ vitæ temporalis talis fuit.

Nam media nocte per duos dies naturales integros præcedente diem qua viam universæ carnis ingressus est, mandatorum Dei semitas ac totius Ecclesiæ statuta canonica prædecessorumque suorum christianissimorum regum regulas sanctas observans, pro confessore suo fratre Mauricio de Colengiis vivo sermone, ordinis Prædicatorum, mandari fecit², et eidem, sicut consuevit pro venerabili suspicionem³ corporis Christi, ad majorem præparationem voluit humiliter confiteri; in cujus confessionis fine prædicto suo confessori, sub debito fidelitatis juramento, præcipiens injunxit ut, quotiens appareret sibi congruitas aut immineret articuli necessitas, eidem, sicut decebat, unctionis extremæ ministraret principi adjuvmentum. His confessor sic sibi injunctis missam immediate celebraturus accessit; qua celebrata ut moris est et audita a principibus, cubiculariis seu cambellanis aliisque quampluribus, rogavit rex catholicus pro sua communionem celebranda sibimet peregrinationis viaticum apportari; ante cujus conspectum, antequam ipsum sumere vellet, in hæc orando verba vel similia lacrymans dixit : « O Deus et redemptor meus, qui scis omnia et cordium secreta scrutaris, tu nosti quomodo ego peccator contra te multifarie multisque modis peccavi, et supra populum a te mihi commissum me forsitan contra ipsum injustum ostendi; sed tu, Domine, non ultor peccatorum, sed pie, clemens et misericors, qui graviter ægrotantis usque lectulum appropinquare dignatus es dulciter et venire, præsta ut, sicut tu ad me, sic ego ad te tua gratia valeam finaliter pervenire! » Hac oratione finita, portiuncula modica sacri viatici ob debilitatem valetudinis

¹ En français: « Dans sa maison de Beauté. »

² Ce passage paraît altéré. Nous serions d'abord tenté de lire : *Pro confessore suo fratrem Mauricium de Colengiis*. Mais cette correction ne suffit pas, *vivo sermone* n'ayant aucun sens. Or le lieu de Colanges, au diocèse d'Auxerre, patrie de Maurice, étant

surnommé les Vineuses, Colanges-les-Vineuses (Lebeuf, *Dissertations sur l'Hist. eccl. et civ. de Paris*, t. III, p. 481), nous supposons qu'il y avait dans l'original *de Colengiis Vinosus*, et que le copiste, ne comprenant pas ce mot *Vinosus*, en a fait *vivo sermone*.

³ Lisez : *susceptione*.

corporalis assumpta, manibus junctis et ad cœlum oculis levatis, gratias egit dicens : « Agimus tibi gratias, omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis, qui vivis et regnas Deus per omnia sæcula sæculorum, amen. »

Quibus dictis, confessor, cum reliquiis sanctis quæ de sacro viatico remanserant, revertitur ad altare, suum socium indui faciens, qui sine mora missam secundam citius quam potuit celebravit; post cujus celebrationem, hora quasi tertiarum, christianissimus rex, corporalis recreationis causa, mensam aggreditur. Sed ipse, qui in mala valetudine corporis qua fuerat semper sobrius extiterat, minus in infirmitatibus quam alias tam in cibis quam potibus excedebat; unde adeo mentis suæ compos erat et in tantum, ex sua laudabili consuetudine, rationis habenas frænabat, quod potius mallet esurire quam aliquid sumere quod in suæ personæ nocimentum aut in sui detrimentum verti potuisset honoris. Sic autem prædicto prandio facto, ad gratiarum actiones assurgit, credens per modicum horæ spatium quietari; sed, infirmitate magis invalescente, per medicorum consilium ad lectum revertitur multum gravis, et ibidem per totam noctem laborans, die sequente, circa primam, licet debilis corpore, sanus tamen et hilaris corde, de lecto surrexit, et, lotis manibus, lota facie, jocundoque spiritu, suos servitores sic alloquitur, dicens : « Lætamini et gaudete, vos confessor et medici, quia in brevi eripiar a manibus vestris. » Quem enim sensum haberet rex ipse in verbis ignorabant audientes, sed quem effectum habuerunt hoc¹ perceperunt postea sui fideles de morte dolentes.

Die autem sabbati præcedente diem mortis suæ, in magnis et variis doloribus ac angustiis cordis et corporis continuavit, in quibus constantissimum se ostendit, sicut qui, nullis displicentiæ aut impatientiæ verbis interpositis, matrem Dei sæpius in suum auxilium invocabat, verbaliter dicens : « O Virgo Maria, adjuva me! » Hac autem die, parum ante prandium, postquam divinis et sanctis orationibus intendisset, diu super cubiculum positus sedit, ibique de multis multipliciter et abundantius præter consueta perorans, visum fuit audientibus ipsum quamdam similitudinem² incurrisse; sed verborum abundantia magis ex debilitate et vacuitate capitis quam ex alio procedebat. Quis enim vidit aut percipere potuit ipsum errare in verbis aut titubare loquelis, cum incepta peroptime mediaret et per media debita concluderet fines suos? Absit hoc ab omni vivente ut dicat christianissimum dominum rationis usum amisisse aut ab ejusdem tramitate (*sic*) deviasse, nam tunc plusquam alias conceptus suos reseravit sagacius aut prudentius declaravit. Adveniente autem nocte, circa solis occasum, propter signa fallentia, crediderunt quamplurimi ipsum mortis articulum evasisse; sed

¹ Il faut lire sans doute : *sed per effectum quem habuerunt hæc*. — ² Le mot *dementiæ* paraît ici manquer.

N° 8299
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

media nocte clamor factus est, quia tum dolores et gemitus inceperunt succrescere, linguaque, (quæ) superfluitate reuolutis¹ descendente et fluente ad illam partem erat ligata, cœpit balbutiare, oculi seipsos in capite profundius abscondere et per retractionem labiorum dentes clarius apparere, facies, quæ cunctis videntibus grata fuerat, tota morbida, in brevi moritura, sub croceo colore pallescere; ita ut cum difficultate permaxima posset quibus vellet suæ mentis secreta verbo tenuis aperire. His tamen impedimentis non obstantibus, mane facto, die dominica, coram domino Petro de Ordeomonte², milite, regni Franciæ cancellario, domino comite de Haricurria³, dominis Parisiensi⁴ et Belvacensi⁵ episcopis, abbate S. Dionysii, cum pluribus religiosis monasterii prædicti S. Dionysii, præpositis ac scabinis Parisiensibus, necnon et ceteris multis de consilio ad hoc specialiter et singulariter evocatis, super cubiculum adhuc sedens et indutus, de tribus materiis tetigit et tractavit, et, voce qua poterat, incipiens ab Ecclesia, propositum sic expressit:

« Vos omnes, mei consiliarii et fideles, alias ex parte mea ad nos mandati venistis, sperantes nos vobis posse locuturos; sed, scientes per meos nos gravi infirmitate detentos, recessistis; postmodum autem, certificati de votis meis declarandis quæ in tantæ meæ necessitatis articulo eramus dicturi, redeuntes, læti fuimus vos videre. Vos igitur qui hic statis universi, in quorum fidelitate speramus et fidem adhibuimus pleniorum, novistis quomodo Ecclesiæ Romanæ cardinales, ad quos, ut credimus, spectat summi pontificis electio sacrosancta, vos etiam, sicut publice patuit, audistis quomodo prædicti cardinales insimul omnes, ac ipsorum aliqui nos certificantes, nobis de violenta Bartholomæi nominatione et papæ Clementis VII electione canonica rescripsere; quæ nominatio cum metu et timore et electio cum mentis securitate sic celebratæ fuerunt et adhuc sunt in populo scandalorum occasio et magnæ divisionis materia turbativa. Nos autem, super prædictis volentes scire quid essemus credituri, a ducibus, comitibus, baronibus, militibus et ecclesiarum prælatis pluribus inquisivimus diligenter quis de duobus illis qui se pro summis pontificibus gesserunt esset pro summo pontifice tenendus. Qui omnes, uno excepto, in eorum conscientis dixerunt quod, si scripta per cardinales essent vera, expediebat, ad sedandum scisma quod imminebat, citius nos mentem nostram declarare quam plus ulterius prolongare, adjunctes et dicentes Clementem habere majus jus in dignitate summi pontificatus quam posset pro se Barenis arguere Bartholomæus¹. Quorum consiliis ac

¹ Il faut lire sans doute *rheumatis*.

² Pierre d'Orgemont.

³ Le comte Jean d'Harcourt.

⁴ Aymery de Magnac, évêque de Paris.

⁵ Milles de Dormans, évêque de Beauvais.

opinionibus adhærentes, volentesque prædecessorum nostrorum, qui defensores Ecclesiæ verique catholici semper et hactenus in hodiernum diem extiterunt, fidei semitas imitari, viam etiam in hoc et aliis, prout est possibile, securiorem eligentes, credidimus et tenuimus, credimus firmiter et tenemus papam Clementem VII^m esse verum totius Ecclesiæ patronum simpliciter et pastorem, hac conditione et protestatione supposita et supponenda quod, si rei veritas aliter se haberet, quod absit, quod non credimus nec tenemus, vel quod quis crederet in hoc articulo nos male sensisse vel credidisse, nos, salutis nostræ providentes in præsentem et in futurum, sacrosanctæ matris et universalis Ecclesiæ, ex nunc prout tunc et ex tunc prout nunc, opinionibus, conclusionibus, judiciis et consiliis, si super his celebratura sint, firmiter acquiescimus summarie et de plano; et, licet ad perhibendum testimonium in hoc casu, vel majori, sufficeret præsentium pluralitas ad claudendum os iniqua loquentium, ad majorem rei evidentiam et certitudinem petimus et rogamus notarium vel notarios, si sit præsens vel præsentem, quatenus ipse vel ipsi de prædictis plura conficiat publica seu conficiant instrumenta. »

De corona autem in qua consueverunt Franciæ reges coronari, et quam per abbatem de S. Dionysio fecerat apportari, fuit sic in publico prosecutus. « O corona Franciæ, quam pretiosa et quam vilis es ! Quam pretiosa quidem, quinimo pretiosissima, considerato justitiæ mysterio quod in te virtualiter continet et geris, sed vilis et omni re viliori vilior existis² qui conciperet onera, labores, angustias, anxietates cordis et dolores quæ te deferentis humeris imponis; nam omnis prædicta perpendens potius te relinqueret in luto jacere quam per morulam temporis dignaretur super verticem capitis te deferre ». De thesaurisatis autem sub brevitate transeo, cum non sit laudabile, vel cui debitum, ditari, et ipse secundum statum regni minus in scriniis reliquerit quam crederetur. Relaxationem fogaigiorum et aliarum servitutum voluntarie faciens, affirmavit ipsam citius fecisse si ad hoc faciendum fuisset per consilium informatus.

His tribus peractis, ad audienda divina se disponit, missam etiam præparat auditurus. Quo facto, de cubiculo surgit et ad lectum redit, volens et credens se posse aliquandiu sensus corporales quietare. Sed cum, quacumque parte corpus læsum et confractum verteretur, nec requiem inveniret, pro consolatione spiritali ad organa dulces sonos et Dei laudes modulantia se convertit. Sed parum aut nihil profuerunt quin natura per successionem temporis, non per incrementa, sed per virium corporalium detrimenta, in sui diminutionem tenderet

¹ Urbain VI était, avant son élection comme pape, archevêque de Bari.

TOME XXXI, 2^e partie.

² Il faut lire sans doute : *existeres illi qui conciperet.*

N° 8299
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

atque finem. Modo pulsus debiliter pulsabat, modo formicans a pulsatione cessabat. Sed nec ob hoc rex illustris a sanctis meditationibus recedebat; quin imo Deum et sanctos semper in suis suspiriis et gemitibus exorabat. Et dum hos labores et agones a mane usque versus meridiem, suum primum expectando cubicularium, dominum de Riparia¹, qui inter ceteros in officio præsidebat et qui a sua memoria deleri non poterat, patientissime sustineret, passionem mortis et signa percipientes sui servitores et domestici separationemque corporis et spiritus imminere de propinquo, confessorem, qui, ut mos est, assistebat ægrotanti, voce concordi sollicitantur, dicentes quod, aliis astantibus et recte judicantibus, fore necessarium unctionis extremæ sacramentum afferri ac languenti citius quam tardius ministrari. Habita igitur deliberatione cum prælatis, comitibus, militibus qui personaliter illic eum visitabant, non inconsultus regem aggreditur et ad suscipiendum oleum infirmorum adhortatur, dicens: « Domine, die Jovis præterita, facta prius confessione vestra et demum sacræ communionis sumpto sacramento, mihi sub debito juramenti strictius præcepisti quod si et quando necessitas requireret vobis ultimum ad memoriam reducerem sacramentum; et licet, domine, in vobis non appareat magnæ necessitatis signum ut illud recipere debeatis, tamen, quia pluries potest recipi, et a convalescentibus postmodum articulo recitato susceptio replicari, et quia etiam confert ad meritum et tam corporis quam animæ præstat solatium et juvamen, esset vobis magna humilitas² si ad susceptionem hujus sacramenti vestra dignaretur benignitas inclinari. » Ad hoc plus corde quam voce vel ore rex nobilis respondens, dicit: « Quid enim debeo aut volo facere aliud quam recipere quæ nocumentum inferre nequeunt et ad salutem et sanitatem prodesse possunt, ac matri Ecclesiæ simpliciter obedire? Sitis omnes parati; ecce ego voluntarius et promptus. » Tunc affuerunt duo prædicti prælati, Parisiensis et Belvacensis, confessor, eleemosynarius ceterique quamplurimi prænominati, cum aliis in multitudine copiosa, tam cleri quam populi, cum lacrymis (et) suspiriis regis lectulum ambientes, qui ad inungendum regem convenerant, incipientes sacramentum unctionis extremæ et ad finem prosequi cupientes; in cujus prosecutione rex, nudus usque ad pectus et parum erectus, oculis et manibus in cælum erectis et protensis, ad ministrandum sibi sacramentum, quantum vires suppetebant, devotius quam poterat, se juvabat.

Et, nondum finitis et completis prædicti sacramenti solemnitatibus, advenit prædictus de Riparia dominus, flens et ejulans et quasi extra se positus pro nimia turbatione carnis et spiritus, et ultra id quam credi posset lacrymosus et gemens, usque ad os regis osculandum perveniens accessit; cujus accessus et agendi mo-

¹ Bureau de la Rivière, premier chambellan. — ² N'est-ce pas *utilitas*?

dus ad lacrymas et gemitus multos induxit et permovit. Peracto autem unctionis sacræ mysterio sicut mos est ceteris christianis ex statutis Ecclesiæ et consuetudinibus approbatis fieri, oblata sibi cruce quam ad osculum applausis amplexibus recepit, rogavit, ut in eam attentius respiceret, ipsam ad pedes suos decentissime collocari. Qua sic ad votum reposita, Christum, salvatorem nostrum, cujus figuram clarissime speculabatur et videbat, alloquitur in hunc modum : « Dulcissime mi salvator ac redemptor, qui in hunc mundum dignatus es venire ut me et genus humanum, per mortem quam in cruce voluntarie pati voluisti, redimeres, qui me indignum et insipientem ad regendum regnum Franciæ tuum vicarium instituisti, mea culpa, mea gravissima culpa, mea maxima culpa, te offendi, te ad iracundiam provocavi; sed scio et veraciter confiteor et credo quia tu es pius et miserator et quod non vis mortem peccatoris; ideo ad te, sicut ad patrem misericordiarum et totius consolationis, in meæ maximæ necessitatis articulo vociferans et clamitans peccatorum veniam postulo et requiro, et supplicans totis cordis visceribus ut ad meos defectus tua clementia non inspicias, sed magis de tuis beneficiis mihi conferas et condones. » Et, hac oratione finita, vertit faciem suam ad stantes, dicens : « Scio quod in regimine regni multos in multis, magnos, mediocres et parvos offendi servitores, etiam meos, quibus pius et benignus esse debui, turbaturus et ad iracundiam eos provocans, ingratus de beneficiis eorum extiti; » et subjunxit, aspiciens ad magnos : « Rogo indulgeatis et miseremini mei ! » Hoc autem verbum, extensis in altum brachiis et manibus junctis, ipsum verbum dirigendo ad alios status, tripliciter replicavit, et addens sic inquit : « Noverunt universi et novit Deus quod nulla temporalitas, nulla mundanæ vanitatis prosperitas me protrahit et inclinât ad volendum aliud quam quod ordinaverit de me vel placuerit ordinare. Videat ipse et judicet quoniam non est quæcumque res tam pretiosa propter quam velim aut appetam de hac infirmitate regressum. »

Et post pauca, appropinquante vitæ suæ termino, antequam obiret, more patrum antiquorum et approbatorum Veteris Testamenti, suo primogenito, Carolo nomine, tunc delphino Viennensi, benedicens, ait : « Sicut Abraham suum filium Isaac in rore cœli et pinguedine terræ et in abundantia frumenti, vini et olei constituit, eum ac benedixit, subjungens : *Qui benedixerit ei sit benedictus et qui maledixerit ei maledictionibus repleatur*, sic placeat Deo ut ipsi Carolo det de rore cœli et de pinguedine terræ abundantiam, serviant sibi tribus et sit dominus fratrum suorum et incurventur ante eum filii matris suæ ! Qui benedixerit ei sit ille benedictus et qui maledixerit ei maledictionibus repleatur ! » Quo filio sic benedicto, ad preces domini de Riparia benedixit etiam præsentem, sic inquit : « Et benedictio Dei Patris omnipotentis et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et

N° 8299
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

N° 8299
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

maneat semper ! » Qua finita, omnes qui ad spectaculum convenerant ad recessum monuit, dicens: « Recedite, inquit, amici mei, recedite et abite modicum ut a vexatione et labore quos assumpsi quiescam. » Tunc vertens super latus sinistrum, stans in agonia et certamine magno, Christi passionum audivit historias usque prope finem evangelii Joannis, circa quem cœpit in extremo laborare. Deinde ad paucos singultus mortis veniens et inter brachia domini de Riparia moriens, suum reddidit spiritum Redemptori, qui vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Nous n'hésitons pas à croire que cette relation sera jugée très intéressante. Il n'est guère vraisemblable que le roi mourant ait fait tous les beaux discours que le narrateur met dans sa bouche. Il a dû s'exprimer, disant, quant au fond, les mêmes choses, plus brièvement et plus simplement. Mais, à part la rhétorique, tout dans cette relation semble vrai, tout importe à l'histoire.

On ne peut douter que Christine de Pisan ne l'ait connue; elle en a fidèlement traduit tous les passages qui se rapportent à ce qu'elle s'est proposé, dit-elle, de démontrer, la très fervente piété du roi. Mais, soit qu'on ne l'ait pas mise tout entière sous ses yeux, soit qu'elle n'ait pas voulu mêler à son récit des choses que son protecteur, le duc de Bourgogne, n'eût pas lues sans quelque déplaisir, elle s'est soigneusement abstenue de traduire et même d'abrégier ce qui, dans cette relation, a pour nous, aujourd'hui, le plus d'intérêt.

On y remarquera d'abord les explications très étendues que donne le roi mourant sur le parti qu'il a cru devoir prendre en ce qui concerne l'élection pontificale. On l'accuse, il le sait, d'entretenir le schisme en soutenant Clément VII, c'est-à-dire Robert de Genève, contre son rival généralement préféré, Barthélemy Prignani, c'est-à-dire Urbain VI. Pour sa part, il n'avait pas d'abord, dit-il, plus d'inclination pour l'un que pour l'autre, et quand des cardinaux sont venus près de lui faire le procès à l'élection d'Urbain, il n'a pas voulu s'en rapporter, dans une affaire aussi grave, à son propre jugement; il a convoqué son conseil, lui demandant un avis, et, s'il s'est porté du côté de Clément, c'est par déférence pour ses conseillers, qui tous,

moins un, se sont prononcés contre Urbain. La résolution qu'il a prise n'est pas d'ailleurs immuable : fils soumis de l'Église romaine, il accepte par avance ce que, les parties entendues, finalement elle décidera, et, pour qu'on n'en doute jamais, il ordonne que des notaires l'écrivent, qu'ils enregistrent cette expresse déclaration de sa volonté dernière.

Ce qu'on lit ici touchant cette grosse question s'accorde avec le récit des Grandes Chroniques de France et avec la réponse faite par le duc d'Anjou, peu de temps après, aux ambassadeurs d'Espagne et de Hongrie. Le roi, qui se méfiait de lui, le croyait éloigné; mais il était, dit-on, dans une pièce voisine de la chambre à coucher royale¹, entendant ou se faisant rapporter tout ce qui s'y disait.

A lui surtout, et peut-être à nul autre de ses frères le roi n'aurait voulu confier le secret de ses épargnes, désirant que son jeune fils ne les connût lui-même et n'en pût faire usage que plus tard. Son langage donc paraît, sur ce point, avoir été très discret. Celui du narrateur l'est plus encore : *De thesaurisatis autem sub brevitate transeo*, et cette brièveté semble calculée. On racontait sous tous les toits que le roi Charles avait accumulé de grandes richesses et on le lui reprochait. Quand le narrateur assure que ce reproche n'est pas fondé, que le trésor royal ne contient pas tout ce qu'on suppose, *cum . . . et ipse . . . minus in scriniis reliquerit quam crederetur*, il paraît bien répéter ce qu'a dit Charles lui-même, mais c'est un point sur lequel le narrateur n'insiste pas, sans doute par prudence. Quoi qu'il en soit, le trésor fut découvert et mis au pillage. Il se composait, disent les Chroniques, de 18 millions, ce qui répond à 900 millions de notre monnaie. Le chiffre est, dit M. Vuitry, d'une exagération manifeste². Les chroniqueurs ont dû se faire les échos de faux rapports. Il paraît néanmoins certain que la somme des économies royales était, quand Charles mourut, très considérable.

Ce qui se rapporte à l'abolition des taxes publiques est encore plus

¹ Froissart, *Chroniques*, livre II, ch. LXX. — ² Vuitry, *Études sur le rég. fin. de la France*, nouv. série, t. II, p. 679.

N° 8299
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

notable. A tout gouvernement il faut des impôts; un gouvernement quelconque ne saurait sans impôts vivre et fonctionner. Mais il convient qu'ils soient doux, que la perception en soit peu sensible et qu'ils aient été consentis. Or les taxes de toute sorte qui pesaient alors sur les petites gens n'étaient pas seulement excessives; les plus dures, celles qu'aujourd'hui nous appelons directes, n'étaient pas même légales, n'ayant pas été votées par les états généraux. Il s'était donc fait contre elles un courant d'opinion très redoutable. Le chancelier Pierre d'Orgemont en avait, paraît-il, informé le roi. C'est pourquoi celui-ci, sentant sa mort prochaine, les abolit dans l'intérêt de sa mémoire : *Relaxationem fogaigiorum et aliarum servitutum . . . voluntarie faciens, affirmavit ipsam citius fecisse si ad hoc faciendum fuisset per consilium informatus*. Et, en effet, dans une ordonnance datée de ce lieu, « en notre hostel de Beauté sur Marne », de ce jour, 16 septembre, le roi déclare qu'ému de compassion pour ses sujets, il quitte, remet, abat, met « jus iceulx fouaiges », ordonnant qu'« aucune chose » n'en soit plus payée¹.

Cependant, quelques jours après les funérailles du roi Charles, une multitude furieuse envahit le palais, réclamant l'abolition des impôts et sommant le régent d'en faire l'immédiat abandon. Éconduite cette fois avec des paroles, avec des promesses dilatoires, elle revient bientôt armée, plus menaçante. Il faut enfin céder et l'on cède. Eh bien, chose remarquable, ni dans les véhéments discours du peuple ameuté, ni dans les réponses des gens du roi, ni dans la sincère narration du Religieux de Saint-Denys, il n'est question de l'ordonnance; le peuple ignore qu'elle existe; on l'a supprimée. Sait-on, du moins, que le roi mourant s'est prononcé contre ces odieux impôts? Ses déclarations ont été faites, la relation l'atteste, en présence de nombreux personnages, parmi lesquels figuraient les échevins et le prévôt de Paris. Or ces échevins et ce prévôt, sommés par le peuple d'intervenir et intervenant en effet, non pour condamner, mais pour justifier

¹ Delisle, *Mandements du roi Charles V*, n° 1955.

l'émeute, ce prévôt, ces échevins, soit dans leurs entretiens, soit dans leurs remontrances, ne parlent pas plus de ce qu'a dit le roi que de l'ordonnance par lui signée. Ainsi le secret fut bien gardé.

Dès le 1^{er} octobre Pierre d'Orgemont n'était plus chancelier, et Milles de Dormans, évêque de Beauvais, avait été sur-le-champ pourvu de sa charge vacante. C'est donc à celui-ci qu'il convient d'imputer la suppression de l'ordonnance et la défense, si scrupuleusement observée, de murmurer quoi que ce soit qui s'y pût rapporter. C'était avoir eu bien de l'audace pour descendre ensuite au dernier degré de l'humiliation. On nous a conservé le discours que le nouveau chancelier tint aux émeutiers en leur faisant la concession exigée, et, dans le préambule de ce discours, nous lisons : « Les rois auraient beau le nier cent fois, c'est par la volonté des peuples qu'ils règnent¹. » Oui sans doute; mais il eût certes mieux valu ne pas cacher l'ordonnance que se laisser réduire plus tard à conjurer par de telles paroles une populace déjà suffisamment éclairée sur ses droits et sa puissance.

Sur l'auteur de cette pièce nous ne pouvons faire qu'une conjecture; mais celle que nous allons proposer paraîtra, croyons-nous, vraisemblable. Après avoir fait ses déclarations touchant l'affaire du pape, le roi, comme on l'a vu, s'exprime ainsi : *Ad majorem rei evidentiam et certitudinem petimus et rogamus notarium vel notarios, si sit præsens vel præsentes, quatenus ipse vel ipsi de præteritis plura conficiat publica seu conficiant instrumenta*. Si donc il n'y avait pas eu de notaire présent, on en aurait sur-le-champ fait venir un, pour obéir au commandement du roi, et tout ce passage de la relation serait de son style. Mais, du commencement à la fin de cette relation, nous avons le même style. De là nous devons conclure qu'elle est d'un notaire toujours présent, et que c'est en conséquence une relation officielle. Or les notaires étaient sous les ordres du chancelier Pierre d'Orgemont. Ainsi Pierre d'Orgemont, qui avait conseillé l'abolition des impôts, a fait rédiger à la fois la relation dans laquelle le roi déclare les abolir

¹ *Chronique du Rel. de Saint-Denys*, t. I, p. 50.

N° 8299
 DKS
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

et l'ordonnance, immédiatement signée par le roi mourant, qui les abolit. C'est pourquoi, pensons-nous, après la retraite volontaire ou la disgrâce de Pierre d'Orgemont, la relation fut dissimulée comme l'ordonnance, et, communiquée plus tard à Christine de Pisan, elle n'a pourtant jamais été rendue publique.

La copie de ce document finit avec le septième feuillet. Une page du huitième est occupée par deux formules d'absolution dont on pourra faire usage en cas de mort imminente. Ensuite, du feuillet 13 au feuillet 84, s'étend le texte complet d'un poème justement célèbre, l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, avec des scolies interlinéaires et marginales dont le catalogue nomme l'auteur Gilbert d'Auxerre. Quel est ce Gilbert d'Auxerre, et d'où les rédacteurs du catalogue ont-ils tiré son nom? Ils l'ont tiré, pensons-nous, d'une note lue par eux au feuillet 15, mais mal lue. Cette note, la voici :

Mille quater versus, unum simul atque ducentos
 Et decies quinos continet iste liber.

·Glosavit ipsum magister Ws. Altissiodorensis, qui, pro expeditione negotii
 Universitatis Parisiensis, in Curia Romana decessit. Cujus anniversarium adhuc
 celebratur Parisius ab Universitate.

Il ne s'agit donc pas d'un *Gilbertus*, il s'agit d'un *Wilhelmus*, d'un Guillaume, surnommé l'Auxerrois ou d'Auxerre. Est-ce donc ce Guillaume d'Auxerre, archidiacre de Beauvais, qui fut, dans les premières années du XIII^e siècle, un des plus lettrés, un des plus versés dans la lecture des philosophes, et, néanmoins, un des plus prudents parmi les nouveaux théologiens? Nous ne pouvons guère en douter. Il est constant que l'archidiacre de Beauvais mourut en cour de Rome, comme le rapporte la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines; il est constant que son obit figurait, au 3 novembre, sur le calendrier du recteur de l'Université: la mention de cet obit nous a été transmise par du Boulay¹. Mais Albéric se trompe lorsqu'il le fait mourir

¹ *Hist. litt. de la Fr.*, t. XVIII, p. 115, 116. Voir aussi Ch. Jourdain, *Ind. chronol.*, t. I, p. 271.

en 1230. Le 23 avril 1231, Grégoire IX le chargeait de reviser, avec Étienne de Provins et Simon d'Authie, la *Physique* d'Aristote, proscrite par le concile provincial de l'année 1210; peu de jours après, le 6 mai, le même pape écrivait au roi de France que Guillaume, revenant de Rome à Paris, avait besoin de sa protection, allant se trouver en présence d'ennemis ligués pour l'empêcher de reparaitre dans sa chaire¹. Voilà des dates précises. Guillaume mourut, cela paraît certain, dans la ville de Rome, mais plus tard. La date de sa mort est incertaine. Il nous est néanmoins prouvé qu'il avait cessé de vivre plus ou moins de temps avant l'année 1247. C'est ce que nous atteste Salimbene. Ce religieux, grand voyageur, visitant alors la ville d'Auxerre, on lui parle de Guillaume, on lui fait visiter sa maison patrimoniale. C'était, lui dit-on, un grand logicien, un grand théologien; il n'avait pas de supérieur dans les disputes publiques. Mais, chose singulière, quand il se mêlait de prêcher, il ne savait que dire : *quando vero intromittebat se de prædicatione, nesciebat quid diceret*². Il mourut peut-être durant un autre voyage qu'il dut faire en cour de Rome, après avoir revisé la *Physique*, pour expliquer son travail et donner les raisons d'une indulgence que tout le monde n'approuvait pas.

Il ne paraît pas, en effet, que les corrections apportées par les trois commissaires au texte d'Aristote aient été bien importantes. En tout cas, nous ne reprochons pas à Guillaume d'Auxerre d'avoir mis la main à cette besogne; nous le remercions, au contraire, d'avoir peut-être sollicité, certainement préparé l'abrogation d'une sentence dont le maintien eût été ce qu'on peut imaginer de plus funeste pour l'École de Paris. C'est pourquoi tout ce qui touche ce docteur nous intéresse, et, sa glose sur l'*Anticlaudian* étant restée jusqu'à ce jour inconnue, nous nous félicitons de l'avoir rencontrée.

Est-elle tout à fait inconnue? Elle ne l'est pas tout à fait, si l'on doit considérer comme appartenant à cette glose un préambule que Charles

N° 8299
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

¹ *Notices et extr. des man.*, t. XXI, 2^e part., p. 223. — ² Salimbene, *Chronicon*, p. 89.

de Visch a publié, l'ayant, dit-il, tiré d'un vieux manuscrit. Mais, si ce préambule précède aussi, dans notre volume, le texte de l'*Anticlaudian*, il est complètement distinct de la glose, et d'une autre main. Nous le croyons même d'une main plus moderne.

Ce commentaire n'offre pas, à la vérité, beaucoup de passages notables. Il est d'un professeur qui, lisant à ses élèves un texte classique, leur en explique simplement les mots obscurs; ce n'est pas un travail fait pour ce grand public à qui l'on tient à montrer tout ce qu'on sait, tout ce qu'on vaut. Cependant les nombreuses citations qui s'y trouvent font juger que l'auteur avait une érudition très variée. Il cite, parmi les poètes, Horace, Virgile, Ovide, Juvénal, Lucain, Perse, Térence, Boèce; parmi les grammairiens, Priscien, Papias, Victorinus, etc.; parmi les philosophes, Platon, Aristote et même son commentateur Averroès. La citation d'Averroès est surtout à remarquer. La voici :

Omnis lux cum sit ignis species, ut vult Aristoteles, sunt enim species ejus carbo, lux et flamma, tunc lux est calida; nam, ut Aristoteles significat in primo *Metaphysicæ*, et commentator Averroes, et super quinto *Metaphysicæ*, calidum per se debetur igni et per ipsum omnibus aliis¹.

L'importance de cette glose doit être expliquée. En même temps que les commentaires d'Averroès, Guillaume cite la *Physique* (fol. 23), interdite, comme nous venons de le rappeler, dans les premiers mois de l'année 1210, le traité de la *Génération* (fol. 22 v°), atteint peut-être à la même date par le même interdit, enfin la *Métaphysique*, expressément exclue des écoles par un décret de 1215. Or la lecture de ces livres n'ayant été de nouveau permise aux maîtres et aux écoliers qu'après le 6 mai 1231, de ces dates fournies par les documents les plus authentiques il faut conclure que Guillaume rédigea son commentaire sur l'*Anticlaudian* soit après la révision de 1231, soit avant l'interdiction de 1210. Après la révision? Cela ne paraît pas admissible. Comment s'offre-t-il à nous, le 22 avril 1231, quand Grégoire IX le charge d'amender la *Physique*? Auteur de deux *Sommes*

¹ Fol. 46 v°.

renommées, c'est un théologien éminent, dignitaire de l'Église d'Amiens, très haut placé dans l'estime d'un pape, et déjà, comme il semble, d'un âge plus que mûr. En supposant donc qu'il ait survécu, comme le prétend du Boulay, même à l'année 1243, assurément il n'était plus alors, depuis bien longtemps, professeur de grammaire; il n'avait plus à sa charge de gloser un poème classique devant de très jeunes écoliers. Ainsi l'on est conduit à tenir pour à peu près certain qu'il fit cette glose avant l'interdiction de la *Physique*. Mais alors il ne faut plus croire, sur le rapport un peu vague de Roger Bacon, que les commentaires d'Averroès furent introduits dans l'École de Paris vers l'année 1230¹. Vingt ans plus tôt, dans cette école, on les lisait, on les citait. Comment donc convient-il d'interpréter ces termes souvent cités, souvent discutés, de la sentence de 1210 : *Nec libri Aristotelis de naturali philosophia nec commenta legantur Parisius? Commenta*, cela devient clair, c'est le commentaire d'Averroès. On en doutait, on en pouvait douter. Pour notre part, nous n'en doutons plus.

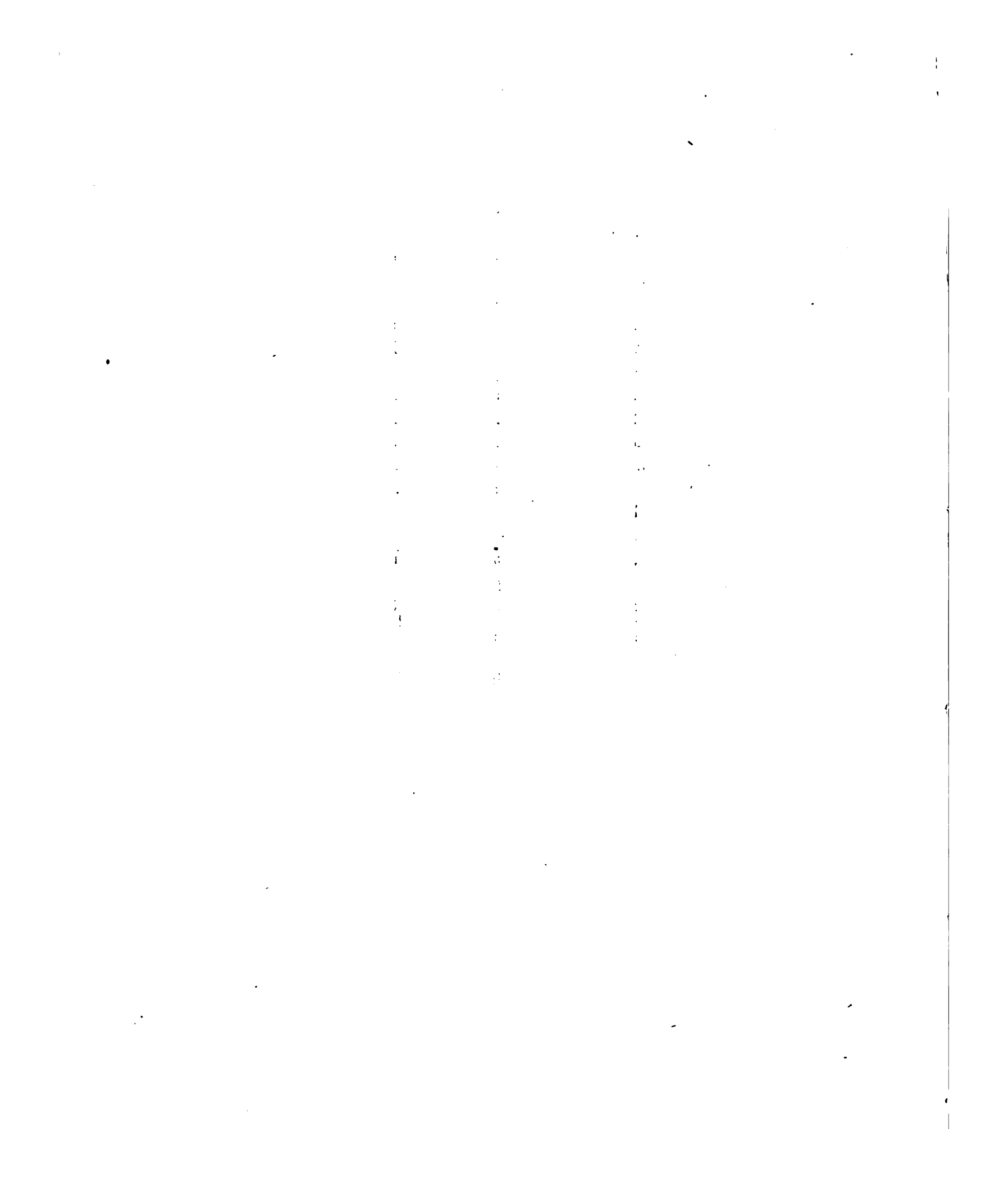
Vers la fin du volume, une main du xv^e siècle a transcrit quelques vers latins. L'objet des premiers est d'indiquer la valeur des chiffres dans un nombre, selon la place qu'ils occupent :

Unum prima, secunda decem, dat tertia centum,
Quarta dabit mille, millia quinta decem, etc.

Suivent deux vers où sont nommés les sept sacrements; puis dix-huit qui résument des préceptes d'hygiène; enfin trois sur les vertus de la bière. Le copiste de ces vers en a mutilé plusieurs. Nous en avons un meilleur texte dans les n^{os} 3751 et 8247. La page finale est occupée par des recettes, écrites en français, pour le traitement des maladies épidémiques.

¹ Renan, *Averroès*, p. 162.

N^o 8299
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.



NOTICE

SUR

LE NUMÉRO 14886

DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

PAR

M. HAURÉAU.

Ce volume, venu de Saint-Victor, est un recueil de pièces de diverses mains qui commence par trois pages de maximes sur les vices, toutes empruntées aux livres saints, aux Pères et à des poètes rarement nommés, dont quelques-uns sont des poètes profanes.

Suit un long traité, sans nom d'auteur et sans titre, dont voici les premiers mots : *Sicut in Orthographia legitur, d littera media est inter th aspiratum et t leve*. En d'autres manuscrits le titre est tantôt *Summa theologica*, tantôt *Institutiones in sacram paginam*. Quant au nom de l'auteur, il nous est indiqué par plusieurs de ces autres manuscrits, notamment par les n^{os} 3114 A de la Bibliothèque nationale, 519 de l'Arsenal et 132 du collège Merton à Oxford; c'est un des maîtres les plus justement fameux du XII^e siècle, Simon de Tournai. Il se nomme, d'ailleurs, lui-même en divers endroits de son livre. A la première page nous trouvons : *Tertio vox significat quod est et esse videtur, ut Symonem Tornacensem scribere hanc paginam*¹; plus loin, fol. 33, v^o, col. 1 : *Ego Symon, hujus paginæ scriptor, sine præjudicio melioris sententiæ dico*; plus loin encore, fol. 36, col. 1 : *Volunt quidam his et auctoritatibus firmare caritatem qua quis diligit Deum et proximum*

¹ Les trois textes contenus dans les n^{os} 3114 A, 14886 et 519 de l'Arsenal sont souvent corrompus. Nous corrigeons l'un avec le secours des autres:

n° 14886
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

esse et dici Spiritum Sanctum; hoc autem mihi Symoni Tornacensi non videtur. Simon a donc voulu que la postérité, lisant son livre, en connût bien l'auteur. C'était son droit, et nous ne lui reprocherons certes pas d'en avoir usé. Si tous ses contemporains avaient agi de même, ils nous auraient épargné bien des tortures.

Mais aux trois citations que nous venons de faire nous en pourrions joindre beaucoup d'autres semblables. Évidemment Simon prenait plaisir à se nommer; ce qui n'est pas d'un homme modeste. Nous remarquons, en outre, que le ton de son discours est vif, tranchant et même quelquefois arrogant. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il s'est fait des ennemis. Ce que généralement on pardonne le moins, ce sont les offenses de l'orgueil. Or nous avons la preuve que Simon eut des ennemis très passionnés dans les étranges propos qui lui sont attribués, d'après la rumeur publique, sans autre garantie, par Gérard de Barry, Thomas de Cantimpré et Matthieu Paris¹. Nous le reconnaissons, il est possible que Simon ait plusieurs fois tenu dans le particulier, *coram privatis*, comme on dit, quelques discours libres et choquants pour des oreilles catholiques; mais, ce qu'on refuse d'admettre, c'est qu'il ait raillé dans les termes les plus méprisants les dogmes capitaux de la théologie chrétienne. S'il l'avait osé faire il aurait été bien mal avisé de parler d'imposteurs. Le premier venu l'aurait facilement convaincu, montrant ses livres, qu'il n'avait jamais existé sous le ciel un imposteur plus effronté que lui.

On doit donc, ces fables mises de côté, prendre au sérieux ses livres, qui sont, en effet, très sérieux et même, on l'a reconnu, très orthodoxes.

Nous n'avons pas sous les yeux un exemplaire complet de la *Somme théologique*. Dans le n° 3114 A le texte finit au chapitre qui concerne le courage dans l'adversité, et ne nous offre que les premières phrases

¹ On a plus d'une fois cité les passages de Thomas de Cantimpré et de Matthieu Paris qui concernent Simon de Tournai; mais nous ne croyons pas qu'on

ait encore remarqué ce que rapporte sur lui Gérard de Barry : *Gemma Ecclesiae*, dist. I, cap. vi. Ce récit diffère des deux autres.

de ce chapitre. Cela correspond à ce que nous lisons au fol. 37 v°, col. 1 du n° 14886. Le texte contenu dans ce n° 14886 et dans le n° 519 de la bibliothèque de l'Arsenal est d'une étendue presque double. Cependant il y manque plus ou moins de pages; ce que nous prouvent ces mots qui le terminent : *De conjugali affinitate dictum est, superest dicendum de spirituali; est autem affinitas spiritualis compaternitas*. Nous nous croyons néanmoins en mesure de faire connaître le plan de cette *Somme* et la doctrine de l'auteur.

Il y est d'abord traité du langage propre à la théologie. C'est un préambule assez long et qui dut paraître assez original. Il s'agit ensuite de Dieu, de la nature divine philosophiquement considérée, de la Trinité, des anges, de la créature simplement corporelle, le ciel et la terre, de la créature composée d'un corps et d'une âme, c'est-à-dire de l'homme, de son état primitif et de son état présent, de ses vertus, de ses vices et de ses devoirs. Étant descendu jusqu'à ce degré de l'échelle des êtres, l'auteur s'arrête et s'abandonne à de longues digressions sur ce qu'il y eut d'humain dans la personne du Christ incarné : question très agitée de son temps. Il expose enfin les commandements de Dieu, et démontre la nécessité, la vertu des sacrements.

Il suffit de lire quelques chapitres de ce livre pour se rendre compte du succès qu'eurent les leçons de Simon dans l'école de Paris. C'est à la fois un théologien très savant et un logicien très subtil. Il est d'ailleurs, comme théologien et comme logicien, dans le courant des opinions dominantes; sa doctrine est le réalisme; son chef d'école, parmi les modernes, est Jean Scot Erigène, qu'il cite souvent. Cependant il ne peut se dissimuler qu'un tel maître est un guide dangereux, qu'il mène ses écoliers aveuglément dociles bien au delà des limites où la foi prétend enserrer la raison; prenant donc conseil d'Aristote, de Boëce, et par eux conseillé de ne pas aller si loin, il évite, avec leur approbation, le péril d'une conclusion rigoureusement conforme aux prémisses. C'est un réaliste très ferme et néanmoins très modéré. La preuve de sa clairvoyance et de sa modération nous

N° 14886
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

N° 14886
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

est dès l'abord fournie dans les chapitres où, le mieux qu'il peut, il définit l'essence de Dieu.

Nous en avons déjà cité quelque chose¹. Rien, dit-il, n'est en Dieu comme en un sujet. Telle créature n'est distinguée de telle autre que par des formes adventices; elle est un sujet que ces formes viennent affecter. Mais toutes les qualités de Dieu lui sont inhérentes; elles sont de sa substance. Il n'est pas bon, il n'est pas juste; il est la justice, la bonté. Jean Scot n'ayant pu se défendre de constater la diversité de ses théophanies, cette définition de Dieu ne contredit pas la sienne. Mais la contradiction est formelle dans un des chapitres suivants où Simon s'explique sur l'ubiquité divine. Voici ce chapitre :

Ut ait Boetius in libro de Trinitate² : « Ubi vel de Deo vel de homine prædicari potest : de homine ut in foro, de Deo ut ubique; sed ita ut non quasi ipsa sit res id quod prædicatur de qua dicitur. Non enim ita homo dicitur esse in foro quemadmodum est albus esse vel longus, nec quasi circumfusus et determinatus proprietate aliqua qua designari secundum se possit, sed tamen quod sit illud aliis informatum rebus prædicatione ostenditur; de Deo vero non ita, nam quia ubique est ita dici videtur, non quod in omni sit loco, omnino enim in loco esse non potest, sed quod omnis locus ei adsit ad eum capiendum, cum ipse non suscipiatur in loco; atque ideo nusquam in loco esse dicitur, quoniam ubique est, sed non in loco. » Ecce dicit prædicamentum ubi prædicari de homine ut homo est in foro, vel de Deo ut Deus est ubique, et determinat quomodo, dicens : « Sed ita dicitur vel homo esse in foro vel Deus esse ubique non ut dicatur quasi ipsa res de qua dicitur », scilicet homo vel Deus, « sit id quod prædicatur », id est habeat esse, eo vel affici. Quamvis enim sit quod in loco est, tamen in loco esse non est esse, nec prædicamento ubi insinuatur prædicati ad subjectum inhærentia, quo modo prædicamento qualitatis vel quantitatis; esse enim quale vel quantum est esse affectum proprietate, sed esse in foro non; imo esse in foro est esse alii collatum. Unde subdit : « Non ita dicitur homo esse in foro quemadmodum esse albus; » nam cum dicitur esse in foro intelligitur quidem circumfusus et determinatus; non tamen hoc est esse vel affici ex aliqua proprietate qua possit designari secundum se, non ad aliud facta collatione sui, sicut absque sui comparatione ad alterum per se designatur esse humanitate

¹ *Hist. de la philos. scolast.*, deux^e période, t. I, p. 60. — ² Can. iv.

homo, albedine albus, linea lineatus. His enim prædicationibus nulla concipitur unius ad aliud comparatio. Econtra in eo quod dicitur esse in foro intelligitur circumfusus et determinatus, nec per se dicitur sine relatione, sed collatione sui ad illa quibus extra se circumdatus continetur et offendens in ea suis finibus determinatur. Sic ergo per hoc quod homo dicitur esse in foro nequaquam homini inhærens proprietas notatur, sed, ut addit, per hanc prædicationem hoc tantum ostenditur quod illud quoque circumfusus et determinatum per esse in foro dicitur quod rebus aliis circumstantibus sit informatum; non forma inhærente affectum, sed informatum rebus circumstantibus, circumfusus vel vallatum. Sic ergo per prædicamentum ubi, ut per esse in foro, prædicatur de homine ejus circumstantia vel circumfusa vallatio. Nil vero est aliud esse rei ad rem collationem quam relationem. Patet ergo prædicamentum ubi, etiam de creaturis dictum, in prædicamentum relationis reduci. De Deo quoque quod dicitur in idem prædicamentum reducit, quamvis de Deo dictum aliter concipitur. Unde subdit: « De Deo non ita; » id est non eo sensu quo dicitur de creaturis; nam quod dicitur « Deus ubique est » dici videtur ita, scilicet non quod non sit in omni loco, id est quod circumfusus aliquibus contineatur aut offendens in aliqua terminetur circumstantia. Omnino enim non potest dici esse in loco ut circumfusus et determinatus; sed hoc sensu dicitur esse ubique quod omnis quorumlibet locus ei adsit ad eum capiendum qui intra se sine termino, cum ipse tamen non suscipiatur loco tanquam circumfusus aut terminatus aliquibus exterioribus, atque ideo, quia circumfusus non est aliquibus circumpositis, nusquam ut in loco esse dicitur, quoniam revera est totus ubique, sed non ut in loco circumfusus. Est ergo sensus: Deus est ubique, id est ubicumque aliquid locatum est Deus est; igitur hoc prædicamento ubique de Deo prædicatur collatio vel ejus ad loca vel ad ea quæ in locis sunt¹.

Comme on le sait, Jean Scot n'a pas recours à de telles subtilités pour mettre d'accord sa raison et sa foi; c'est bien réellement que partout est son Dieu.

Nous allons maintenant reproduire les explications que Simon donne, avec une précision remarquable, sur un point qui n'est pas moins important, sur la nature de l'âme humaine.

Simon est, parmi les maîtres de Paris, un des premiers à qui les traducteurs de Tolède aient communiqué les écrits d'Aristote qu'Abélard regrettait de n'avoir pas connus. Il cite la *Physique* et, s'il ne

¹ Fol. 6 v°, du n° 14886; fol. 9 du n° 3144 A; fol. 6, v°, du ms. de l'Arsenal.

n° 14886
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

cite pas le *Traité de l'âme*, il l'a certainement lu, sachant qu'on a défini l'âme une entéléchie. Mais il n'accepte pas cette définition. Une entéléchie n'est qu'une forme, et l'âme est, dit-il, plus qu'une forme; c'est une substance. Elle n'existe pas, à la vérité, comme une personne, individuellement; l'âme de Platon n'est pas, en Platon, une personne distincte de cette autre personne, le corps de Platon; la personne, c'est Platon, dont son corps et son âme sont des parties. Mais cela n'empêche pas que l'âme soit, en elle-même, une substance, sujet de formes, d'accidents divers :

Boetius in libro de Duabus naturis et una persona Christi, personam describit dicens : « Persona est naturæ rationalis individua substantia¹. » Secundum hanc definitionem humana anima videtur esse persona. Non enim, licet quidam hoc dixerunt, est entelichia, id est forma, sed potius substantia habens in se formas et diversorum generum accidentia. Est etiam anima naturæ rationalis. Intelligit enim atque discernit et separata et in corpore posita. . . Sed quoniam nulla persona pars personæ, anima autem personæ pars, anima non est persona. Sed anima, licet sit substantia naturæ rationalis, tamen non est individua, sed singularis. Refert enim inter singulare et individuum, inter singularem proprietatem et individua, cum omne individuum singulare sit, sed non convertitur; omnis ideo individualis forma singularis, non autem conversim. Est enim forma duplex. Forma similitudinis, qua quis alii assimilatur et unitur, ut albedo qua album alii albo conformatur; sed eadem a nigro secernitur et dividitur. Unde forma similitudinis etiam dividua dicitur. Nam licet rem subjectam uniat uni, ab alio tamen dividit. Est et alia quæ dicitur forma dissimilitudinis, ut qualitas quam proprium nomen significat, quæ a Boetio ficto nomine dicitur socratitas vel platonitas; quæ ideo dicitur forma dissimilitudinis quia sic est causa differendi quidem, nequaquam uniendi. Socrates enim, in eo quod Socrates, et Plato, in eo quod Plato, participio propriæ qualitatis ab omni alio differt et cum nullo alio convenit. Unde et hæc proprietas individua dicitur, id est valde dividua, eo quod rem subjectam ab omni alia dividit, ut propositio ista intensive intelligatur non remissive. Platonis autem est propria qualitas et individua qua discernitur ab omni alio et qua Plato dicitur individuum, id est valde dividuum, quia ab omni alia re divisum. Plato enim, in eo quod Plato, differt tam ab omni parte sua quam ab omni alia re; anima vero Platonis nullius proprietatis participio differt a Platone. Omnis enim proprietas partis est totius.

¹ *Liber de Natura et persona*, c. III.

Nam quidquid in parte et in toto, sed non quidquid est in toto et in parte, nec totius quævis proprietas statim suæ partis esse intelligitur. Unde nec anima Platonis nec alia Platonis pars aliqua proprietate participat qua differat tam ab eo toto cujus est pars quam ab omni alio. Quare nulla partis proprietas est individua, nec pars alicujus proprietatis participio individuum, etsi anima sit substantia, non tamen individua.

Item anima non solum non est individua individuali forma, sed etiam ratione locali. Non enim seorsum hinc positum est corpus, hinc autem anima; sed toti corpori tota est anima infusa, ut nusquam possit dici corpus esse ubi non sit anima, nusquam animam ubi et corpus non constet esse. Unde et Joannes Scotus super Hierarchiam Dionysii ponit hoc paradigma : « Sicut ignis infunditur toti carboni ut nulla pars carbonis relinquatur inaccensa, sic anima infunditur toti corpori ut nulla pars corporis relinquatur exanimis ¹ ». Ergo non locali positione anima est individua, id est valde ab omni re alia divisa, cum dicto modo corpori sit infusa. Persona igitur est substantia et in hoc differt a formis; individua, in quo differt ab animabus, prout sunt personarum partes; naturæ rationalis, in quo differt tam ab inanimatorum quam animantibus ratione carentibus. Sola igitur substantia naturæ rationalis, cum sit individua, id est eo quod participat individuali forma, est persona ².

Nous ne disons pas que cette définition de l'âme soit exactement celle que les spiritualistes modernes ont préférée. Ce qui, du moins, est ici notable, c'est que Simon l'oppose à celle d'Aristote, qu'il a bien comprise.

Après un court fragment où sont décrits les douze échelons qui composent l'échelle de l'humilité, commence, au feuillet 73, un traité sans titre dont tel est, au feuillet 83, l'explicit : *Explicit tractatus magistri Simonis Tornacensis super Quicumque vult*. Cette note finale est précieuse; le même traité *Super Quicumque vult*, c'est-à-dire sur le symbole de saint Athanase est, en effet, anonyme dans le n° 13576 (fol. 129) de la Bibliothèque nationale, et les moines du Mont-Cassin, le jugeant à bon droit digne d'estime, l'ont récemment publié sans nom d'auteur dans le tome IV de leur catalogue, p. 322 du *Flo-*

¹ Cette phrase est citée par M. Petit-Radel, *Hist. littér. de la Fr.*, t. XVI, p. 393, comme étant de notre Simon de Tournay.

Mais on voit qu'elle est de Jean Scot.

² N° 14886, fol. 11; n° 3144 A, fol. 15; n° 519 de l'Arsenal, fol. 10 v°.

N° 14886
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

rilegium. On ne peut douter que ce traité soit, en effet, de Simon; pour s'en convaincre, il suffit de lire ce qui concerne, au folio 75, les idées de Platon. Qu'on se porte ensuite au chapitre xxv de la *Somme théologique*¹, on y trouvera la critique de ces idées en des termes semblables; l'un des passages est certainement la copie de l'autre.

Ce traité sur le symbole étant maintenant imprimé, nous n'avons besoin d'en rien extraire. Il nous paraît toutefois utile de mettre les lignes suivantes sous les yeux de quiconque hésite encore à disculper Simon des gros blasphèmes qui lui sont reprochés :

Doctrina Aristotelis est de his de quibus ratio facit fidem, sed Christi doctrina de his quorum fides facit rationem. Hanc autem distinctionem doctrinarum christianæ et Aristotelicæ, naturalis philosophiæ et theologiæ, plerique non attendentes, in varios errores lapsi sunt, indifferenter in omni facultate ex ratione prævia fidem quærentes, et sic quod proprium est naturali facultati et doctrinæ Aristotelicæ theologiæ etiam christianæ communicantes².

Aucun théologien orthodoxe n'a plus recommandé cette distinction, et saint Thomas lui-même ne l'a pas mieux justifiée.

Deux pages sont ensuite occupées par des fragments théologiques dont on rechercherait vainement les auteurs. Ces fragments n'ont d'ailleurs aucune importance; mais ce qui vient après mérite plus d'attention. C'est une longue *Somme*, commençant au feuillet 85 pour finir au feuillet 180, dont voici les premiers mots : *Qui parce seminat parce metet... Ideo ut nos in futuro metamus seminarium verbi Dei proponimus.*

Cette *Somme* est d'un érudit plutôt que d'un théologien. Ce que l'auteur s'est, en effet, proposé, c'est moins d'expliquer ou même d'exposer les dogmes de la foi chrétienne, que de mettre sous les yeux de ses lecteurs tous les passages des deux Testaments qui se rapportent, dit-il, à ces dogmes et en démontrent conséquemment la vérité. Le but de cette compilation doit avoir été d'offrir des documents aux prédicateurs; c'est pour cela sans doute que l'auteur y a joint plusieurs modèles de sermons variés. Voici le dernier de ces sermons, qui n'est pas

¹ N° 14886, fol. 3 v°, col. 2. — ² N° 14886, fol. 73, col. 1.

sans rapport avec une pièce rythmique conservée dans le n° 11867, fol. 130, de la Bibliothèque nationale :

Misericordia et veritas obviaverunt sibi, etc.

Fuit quidam paterfamilias, scilicet rex quidam potens, qui quatuor habuit filias, quarum una vocabatur Misericordia, altera Veritas, tertia Pax, quarta Justitia; de quibus dictum est : *Misericordia et veritas, etc.* Habebat etiam filium sapientissimum, cui nemo in omni scientia poterat comparari. Habebat etiam famulum suum, quem exaltaverat, quem multo honore ditaverat, utpote quem ad imaginem et similitudinem fecerat, etiam nullo suo merito præcedente. Dominus vero, uti mos est hujusmodi dominorum sapientium, voluit mores cognoscere et explorare et fidem famuli sui : utrum esset famulus fidelis erga se, necne; dedit ei leve præceptum vel mandatum, dicens : « Die quacumque comederis fructum scientiæ boni et mali, morte morieris; istud mandatum si custodieris, ampliori honore honoraberis; sin autem, morte morieris. » Famulus, suscepto mandato domini sui, haud mora transgressus est id mandatum. Quid plura? quid verborum vos laciniis demorabor? Demum transgressam non tantum affectu, sed causam transgressionis quæsit¹. Famulus superbus, turgidus, contumeliosus, inflatus, totam culpam retorsit in dominum suum. Cum enim dixit « Mulier quam dedisti mihi ipsa me decepit », totam culpam impegit in auctorem. Dominus vero, non tam (pro) transgresso mandato quam pro illata contumelia offensus, quatuor vocavit tortores sævissimos, uni illorum præcipiens ut eum incarceraret, alteri ut vivum decollaret, tertio ut eum jugularet, quarto ut eum devoraret crudeli pœna. Postquam autem occasio se obtulit hos quatuor tortores propriis nominibus vobis designat², eorundem effrænatam insaniam in caput famuli enucleabo. Tortores igitur sua sævitia studentes arreptum miserum omnibus pœnis afficere cœperunt. Has autem famuli pœnas audiens una de filiabus regis, scilicet Misericordia, veloci cursu cucurrit ad carcerem et intro aspiciens vidensque famulum, tortoribus nequam mancipatum, pœnis affectum, non potuit non misereri, quia proprium est Misericordiæ misereri, et, laceratis vestibus et complois manibus expansisque per colla capillis, ululans et clamans recurrit ad patrem et ingeniculata ante paternos pedes, cœpit simplici et gemebunda voce dicere : « Heu! pater carissime, numquid ego sum filia tua Misericordia et non diceris misericors? Si misericors fueris, famuli tui miserearis, et, si famuli tui non miserearis, misericors non eris. Si misericors non fueris in me,

¹ Cette phrase est évidemment corrompue.

² Le copiste a encore altéré cette

phrase. Il faut lire : *Priusquam autem occasio se offerat hos quatuor tortores propriis nominibus vobis designandi.*

N° 14886
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

Misericordiam (filiam) non habebis. Taliter illa ante patrem arguente, advenit soror ejus Veritas, et cur Misericordia fleret quæsivit a patre. Cui pater : « Ista, inquit, soror tua vult ut miserear illius superbi transgressoris cui pœnam indixi. » Veritas, hæc audiens, admodum stomachata, torvis oculis intuens patrem, sic ait : « Numquid ego sum et filia tua Veritas (et) non diceris verax? (An) non verum est quod ei pœnam injunxisti et per mortem tormenta promisisti? Si verax fueris, verum persequaris. Si verum non persequaris, verax non eris. Si verax non fueris, Veritatem (filiam) non habebis. » Et ecce *Misericordia et Veritas obviaverunt sibi*. Has lites, has contentiones, has rixas, has causas audivit tertia soror, scilicet Justitia, et, clamoribus earum accita, cœpit a Veritate causam querelæ quærere; et Veritas, quæ non poterat nisi vera dicere, ait : « Ista, inquit, soror nostra Misericordia, si soror dici debeat, quia nobis non consentit, vult ut pater noster misereatur illius superbi transgressoris; » et Justitia, inflato vultu, versans in corde dolorem, sic ait ad patrem : « Numquid ego sum filia tua Justitia (et) non diceris esse justus? Si justus fueris, in transgressorem justitiam exercebis; si justitiam non exercueris, non eris justus. Si justus non fueris, me Justitiam filiam tuam non habebis. Ecce Veritas et Justitia hinc, illinc sola Misericordia;

Et virgo cæde madentes

Ultima cœlestum terras Astræa reliquit¹;

scilicet Pax fugit de regione longinqua². Ubi enim lis est et contentio ibi non est pax et quanto major est contentio tanto magis pacis elongatio. Pace igitur amissa et tribus filiabus regis in gravi dissensione positis, quid pater faceret, cui parti tutius audiret difficillime diffiniebat. Si enim Misericordiæ cederet, Veritatem et Justitiam offenderet. Si Veritati et Justitiæ cederet, Misericordiam filiam non haberet; et tamen necesse erat ut misericors esset et justus et pacificus et verax. Propterea consilio opus erat. Advocans itaque filium sapientissimum, super hoc negotio eum consuluit. Filius : « Committe, pater, præsens negotium prosequendum, et ego tibi de transgressore vindictam faciam, et quatuor filias tuas reducta pace tibi restituam. » Cui pater ait : « Magna sunt quæ promittis, nec vocem facta sequentur. Si dictis facta compensas, faciam quod hortaris. » Suscepto igitur mandato regali, filius sumpsit secum Misericordiam, sororem suam, et, saliens in montibus et transiliens colles, pervenit ad carcerem, et, respiciens per fenestras, prospiciens per cancellos, vidit famulum et incarceratum et positum in calamitate præsentis vitæ; vidit enim eum excoriatum, jugulatum, devoratum, quia ex quo homo moritur vermibus esca datur, et per ipsum mors intravit in mundum; et, quoniam occasio

¹ Ovide, *Metam.*, lib. I, v. 149. — ² Il faut lire sans doute : *in regionem longinquam*.

se obtulit, dicamus nomina quatuor tortorum. Primus tortor tortorum qui eum incarceravit est carcer exilii præsentis vitæ; de quo dictum est : « Heu mihi! quia intus la. » in Pro. Secundus, qui eum decollavit, miseria est mundi quæ nos omnes pœnis et miseriis afficit. Tertius, qui eum jugulavit, mors est, quæ nos omnes jugulat et occidit. Quartus, qui eum devoravit, vermis est, et, sicut dixi, ex quo homo moritur vermibus esca datur et vermes ad corrodendum eum suscipiunt. Quatuor, inquam, tortores isti, videlicet carcer hujus exilii et miseria hujus mundi et mors et vermis, isti, inquam, tortores a primo homine usque ad novissimum, per totam successionem, primi transgressoris pœnas exigunt. Carcer enim nos detinet, miseria mundi nos cruciat, quæ nobis miseris omnia mala infert, mors nos jugulat, vermis nos rodit. Videns igitur filius patrisfamilias his quatuor tortoribus famulum suum mancipatum, non potuit non misereri, quia Misericordiam comitem habuit, et, intro saliens in carcerem mortis, morte sua mortem devicit, et, alligato forti, id est diabolo, ejus vasa rapuit et spolia distribuit, et, cum copiosa præda ascendens in altum, captivam duxit captivitatem deditque dona hominibus et famulum duplicato honore ad patriam reduxit, dans ei stolam immortalitatis. Hoc videns Misericordia non habebat unde conqueretur, quia vidit famulum duplicato honore reversum, stola immortalitatis indutum. Veritas non inveniebat causam querelæ, quia pater inventus fuerat verax, jam famulus omnes pœnas exsolverat. Justitia, soror, jam nil conquereretur, quia in transgressore fuerat justitia comprobata, et, si revixit, perierat et inventus in¹. . . . Videns itaque Pax sorores suas concordantes reversa est et eas pacificavit. *Ecce misericordia et veritas obviaverunt sibi, justitia et pax osculatæ sunt.* Sic igitur per mediatorem Dei, hominum et angelorum, scilicet Christum Jesum, pacificatus et reconciliatus est homo et ad ovile Dei ovis centesima reducta est. Ad quod ovile nos perducatur Jesus Christus, cui est honor et gloria! Amen.

A la fin du volume, une note du XIV^e siècle nomme l'auteur de cette somme « frère Pierre de Poitiers ». Trois Pierre de Poitiers nous ont laissé des écrits : le premier, grand-prieur de Cluny; le second, chancelier de Paris; le troisième, chanoine de Saint-Victor. De ces trois homonymes le second n'a jamais été dit « frère », puisqu'il était séculier, et le premier, qui a fait beaucoup de vers, n'est connu comme auteur d'aucun ouvrage en prose. Il nous paraît donc que la somme dont il s'agit est du chanoine de Saint-Victor.

¹ Cette phrase n'est pas achevée.

n° 14886
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

Ce troisième Pierre de Poitiers, qui vécut au commencement du XIII^e siècle, n'a pas obtenu, dans l'*Histoire littéraire de la France*, la notice à laquelle il avait droit. Puisque l'occasion nous est offerte de combler cette lacune, nous ne saurions la négliger.

La somme contenue dans le n° 14886 est le plus considérable de ses ouvrages, mais non pas le plus intéressant. Nous allons en indiquer deux autres, pareillement inédits, où nous aurons à signaler quelques digressions moins banales et quelques renseignements utiles à l'histoire des doctrines ou des mœurs.

L'un de ces ouvrages est, sous le simple titre de *Tractatus*, dans le n° 14470 de la Bibliothèque nationale, fol. 182, où il commence par ces mots : *In capite jejunii nec cineribus caput aspergere nec nudis incedere plantis opus esset si omnes lugendi scientiam haberemus*. On lit au bas de la première page : *Tractatus mag. Petri Pictaviensis, canonici S. Victoris Parisiensis*, et cette attribution paraît mériter toute notre confiance; nous ne connaissons, du moins, aucune autre copie du même traité sous le nom d'un auteur différent. Quant à l'objet de ce traité, c'est la morale, et particulièrement l'article premier de la morale cénobitique, l'obéissance. Mais il y a de fréquentes digressions qui font perdre de vue cette question principale; ainsi le traité finit par un chapitre sur la dédicace du temple, qui ne paraît aucunement se rapporter aux précédents.

L'obéissance est, dit notre chanoine, une obligation commune à tous les hommes. Cependant on n'est pas tenu, dans toutes les conditions, d'obéir aussi passivement. Il reste au laïque, même au clerc séculier, quelque indépendance à l'égard de leurs supérieurs spirituels. Nous citons :

Vide quod aliter debet obedientiam laicus, aliter clericus sæcularis, aliter regularis. Laicus habet obedire plebano suo in his quæ spectant ad jus parochiale et parere sententiæ quam in eum tulit, sive juste sive injuste; quamdiu est ejus ordinarius, debet enim se gerere pro ligato; sed petat absolutionem a superiori prælato. Clericus sæcularis tenetur obedire suo episcopo in his quæ pertinent ad cathedram. Gloriantur quidam prælati, audientes ob favorem eorum Dominum

injunxisse subditis : « Quæcumque dixerint vobis servate et facite, » et glosa sic restringit universitatem, ne sit vaga : Quæcumque scilicet pertinentia ad cathedram, quæ sunt duo scilicet instructio et correctio. In his duobus habet tantum clericus obedire suo prælato, ut scilicet obedienter suscipiat cum instruitur ab eo, et sustineat libenter, vel saltem patienter, cum corrigitur; pro meritis tamen; in his enim in quibus non delinquimus pares sumus. Sic ita clericus sanam habens conscientiam, cujus nec fama laborat, potest, secunda conscientia et fronte non attrito, suo proponere prælato famosum illud verbum domini senatoris : « Si non habes me ut senatorem, nec ego te ut imperatorem ¹. »

Mais le clerc régulier doit à son chef une soumission complète, absolue. Son chef peut tout lui commander; si ce n'est pourtant, par abus d'autorité, d'enfreindre les prescriptions de la règle. Peut-il même, par charité, le dispenser de les observer? Il ne le peut; et, discourant à ce propos sur les graves inconvénients des dispenses, l'auteur rapporte que maître Hugues de Saint-Victor a fait dériver le mot *dispensatio* du mot *dispendium*, dommage. L'étymologie n'étant pas acceptable, nous supposons qu'elle n'a pas été sérieusement proposée par le savant prieur.

Pierre cite plus loin (fol. 186 v^o) ces vers :

Unde superbit homo, cujus conceptio culpa?
Nasci pœna, labor vita, necesse mori.

Nous regrettons qu'il n'en indique pas l'auteur. Mais ce n'est certes pas Gérard de Barri, à qui les a récemment attribués l'éditeur de ses œuvres². Ces vers étaient connus de Gérard, qui les a cités aussi, et, les citant, les a loués³. Il est donc évident qu'ils ne sont pas de lui. Ils sont d'un poète beaucoup plus ancien, ayant été recueillis par Herrade de Landsberg, qui les a fait transcrire dans son *Hortus deliciarum*⁴. En deux vers, d'ailleurs, la pièce est incomplète. Elle se compose en effet de trois distiques, qu'on trouve réunis dans les n^{os} 294 d'Angers et 710 de Berne.

¹ Bibl. nat., ms. lat., n^o 14470, fol. 184.

² Giraldus Cambrensis, *Oper.*, t. I, p. 371.

³ Giraldus Cambrensis, *Speculum Eccles.*, dist. IV, ch. xvii.

⁴ *Biblioth. de l'École des chartes*, t. I, p. 251.

n° 14886
 DES
 MSS. LATINS
 DE
 LA BIBLIOTHÈQUE
 NATIONALE.

Dans ce traité, comme dans tous les écrits que nous ont laissés les chanoines de Saint-Victor, le sentiment qui domine est le mépris du siècle. Les Victorins sont devenus bien plus tard des reclus modestes; ils le sont devenus quand le succès des ordres nouveaux eut fait baisser leur crédit. Au temps de Pierre, ils étaient doublement glorieux d'être cités comme les plus lettrés et comme les plus austères des réguliers. Aussi Pierre se plait-il à raconter l'anecdote suivante qui doit concerner un de ses rigides confrères :

Quidam nobilis regularis respondit aliis mirantibus de burello : « Tales mercatores sumus; » dicens : « Modo, Deo gratias, plus volumus lucrari in burello, quam perdere in scarlata, in qua nimis perdidimus¹. »

Un troisième ouvrage de notre chanoine est, sans nom d'auteur, au feuillet 254 du n° 14886, séparé du premier par quelques pièces auxquelles nous reviendrons. Ce troisième ouvrage est un Pénitentiel, qui commence par ces mots : *Compilatio præsens, materiam habens confessionem, nullum materiæ profitetur auctorem, sed tot habet auctores quot continet auctores. Unde illud :*

Cui pater est populus non habet ille patrem.

Il est, disons-nous, anonyme dans notre n° 14886. Il l'est aussi dans les n° 1520 et 1653 de Vienne; mais plusieurs autres manuscrits, parmi lesquels les n° 13455, 14525 de la Bibliothèque nationale et 388 de Laon, désignent ainsi l'auteur sans équivoque : Pierre de Poitiers, chanoine de Saint-Victor. Ajoutons que Jacques le Petit, reproduisant deux pages de ce Pénitentiel, déclare les avoir empruntées à un manuscrit de Petau dont le titre était : *Penitentiale Petri de S. Victore, emendatum a Jacobo, ejusdem S. Victoris canonico*². Enfin il est bien certain qu'il ne peut être mis au compte du grand-prieur de Cluny mort vers 1150, ni du chancelier de Paris mort en 1206; on y trouve en effet plusieurs fois cités le docte Prévostin, qui fut le successeur de ce dernier Pierre à la chancellerie, l'évêque Mau-

¹ Fol. 186. — ² Theodori Cantuar. *Penitentiale*, t. I, p. 341.

rice de Sully, mort en 1216 et plus souvent encore Innocent III, mort la même année. Il n'y a donc pas la moindre incertitude sur la personne de l'auteur.

Les phrases tirées du livre par Jacques Le Petit ont paru sans doute particulièrement instructives tant aux contemporains de cet éditeur qu'à lui-même; mais elles n'offrent plus qu'un faible intérêt, et beaucoup d'autres, qui sont encore inédites, contiennent des renseignements aujourd'hui plus utiles. Signalons d'abord celles qui nous font apprécier le caractère de l'auteur. Tous les Pénitentiels ne se ressemblent pas; il y en a d'indulgents, il y en a de rigides. Celui de notre chanoine se distingue par l'indulgence. Le confesseur est, lisons-nous ici, le médecin des âmes. Qu'il observe avec grand soin les malades, c'est-à-dire les pécheurs qui s'adressent à lui, et, si quelques-uns lui semblent capables de supporter le régime d'une pénitence sévère, qu'il se garde bien d'appliquer ce remède à des gens dont le tempéramment n'a pas une égale énergie. Pour traiter avec succès les maladies du corps et celles de l'âme, il faut composer avec la nature et non la violenter¹. Le métier du confesseur serait trop facile s'il consistait simplement à savoir par cœur les textes légaux qui prescrivent la peine applicable à chaque délit. Ces textes sont-ils, d'ailleurs, tous conformes? Non, ils ne le sont pas, et les plus anciens, qui sont les plus sévères, doivent être tenus pour surannés:

Sicut moderni physici temperant antiquarum violentiam potionum, sic et nos plerumque antiquorum rigorem canonum pœnitentialium, quia non possumus sustinere censuram illius temporis, quando et corda et merita defecerunt. Tunc enim in amore Christi ferventiores erant fideles quando recens erat cruor Christi, ideoque et valebant et volebant, non patienter solum, sed et libenter, pro ipso custodire vias duras. Tunc quidem robustiores homines, et præcipue in primis legum constitutionibus sæviori censura transgressores percellunt, sicut Petrus Ananiam. Unde multi falluntur et fallunt qui nil vel parum de jure vel theologia a magistris didicerunt, sed magistrum sibi fecerunt opinionem suam et se, sicut dicemus, docuerunt et quasi judaizantes litteræ adhærent antiquorum decretorum quæ antiquata sunt; quæ multa sunt in *Decretis Yvonis*².

¹ Fol. 260 v°, col. 2. — ² Fol. 261 v°, col. 1.

N° 14886
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

Aussi conseille-t-il de traiter avec ménagement même les seigneurs qui grèvent de taxes abusives les hommes de leurs terres, même ceux qui s'approprient les dîmes dues à l'Église. Il faut sans doute les réprimander, mais avec douceur; il suffit, par exemple, de les engager à faire un bon emploi des sommes mal acquises :

Milites qui detinent decimas, ut dicit Petrus, cantor Parisiensis, sustinet Ecclesia et communicat cum eis et in ecclesia et in sacramentis, quia multitudo est in causa. . . Item de corveis et talleis et de aliis exactionibus vel violentiis quas faciunt hospitibus vel alienis, quod emendent pro posse, saltem illis quos nimis se gravasse credunt vel probabiliter credere debent, vel parcant eis in aliis vel alias benefaciant, cum animo restituendi. Sed qua fronte personæ ecclesiasticæ audebunt super hujusmodi milites vel damnare, cum multi sint in eadem damnatione, vel etiam arguere? Videtur autem tunc quod hi quicumque non possunt reddere male habita debeant omnes eleemosynas quas faciunt facere animo restituendi, pro illis specialiter quos læserunt, et Deus colligat sic restituentes in illis eleemosynis quantum ei placuerit ¹.

Pierre ne censure avec un peu de vivacité que les chanoines séculiers :

Visum est aliquibus quod, sicut vivunt de communi, ita et deberent vivere in communi, id est habere refectorium commune, utinam et dormitorium; sicut existunt alicubi etiam circa ecclesias canonicorum sæcularium, et hic sunt officinæ regulares sicut et capitulum. Romæ sic se habent canonici regulares Sancti Petri, et simul dormiunt et simul comedunt. Omnes quidem hujusmodi permittuntur habere proprium et domos, quia non habent infirmarias communes nec hospitium commune ad recipiendos pauperes et religiosos et alios honestos, maxime familiares ecclesiæ. . . Deberent boni viri de præbendis currere ad parrochias; sed res cedit in contrarium; imo, quod mirari non sufficio, qui hodie refutat parrochiam, dicens se non esse sufficientem, cras recipiet baculum pastorem, vel archiepiscopi ².

Il est vrai que ces chanoines séculiers sont encore plus mal traités par la plupart des canonistes; ce qui ne peut surprendre, car, d'une part, leurs mœurs étaient généralement mauvaises, et, d'autre part, étant richement dotés, ils excitaient l'envie qui médit volontiers.

¹ Fol. 257 v°, col. 2. — ² Fol. 260, col. 2.

Il y a même à tirer de ce Pénitentiel quelques informations sur des écrivains du XII^e siècle. La plus précieuse concerne Pierre le Chantre, qui est souvent cité¹. Trois traités sur les sacrements ont été mis au compte de cet illustre docteur. L'auteur de sa notice dans l'*Histoire littéraire*, dom Brial, n'en admet qu'un, ordinairement intitulé *Liber de sacramentis et animæ consiliis*, dont il cite deux manuscrits dans le fonds de Saint-Victor². Nous en pouvons citer deux autres, dans les nos 263 de l'Arsenal et 276 de Troyes. Mais la vérité de cette attribution a besoin elle-même d'être prouvée. En effet, dans le volume de l'Arsenal, ce *Liber de sacramentis*, intitulé *Quæstiones scholares*, est sous le nom de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens; en outre, Launoy nous dit avoir eu dans sa bibliothèque un traité sous le même titre, portant le même nom³; enfin M. Daunou, dans sa notice sur Pierre de Corbeil, mentionne à son tour les *Quæstiones*, sans soupçonner que ces *Quæstiones* sont l'ouvrage précédemment revendiqué par dom Brial pour Pierre le Chantre⁴. Comme on le voit, l'affaire veut être éclaircie. Eh bien; elle va l'être en des termes très précis par un contemporain de Pierre de Corbeil. Nous lisons vers la fin de notre Pénitentiel, après une digression sur la nécessité des prières, du jeûne, etc.

In his et in aliis animarum consiliis, in quibus semper mallet audire quam audiri, consultius est recurrere ad scripta piæ recordationis Petri, cantoris Parisiensis, ad illam Summam præcipue quæ est de secretis animarum Consiliis, quæ sic incipit: *Quæritur de sacramentis legalibus quæ sunt data perfectis in signum, superbis in jugum, infirmis in pædagogum. Utrum opera sancta in eis essent meritoria, et cet.*⁵.

Il importait assurément de faire mieux connaître ce troisième Pierre de Poitiers. Il s'est à bon droit qualifié de compilateur; nous retrouvons en effet, dans son Pénitentiel, un assez grand nombre de phrases

¹ Voir notamment fol. 254 v°, col. 2; 257, col. 2.

² *Hist. littér. de la Fr.*, t. XV, p. 298.

³ *De celebrior. scholis*, cap. LIX, art. 6.

⁴ *Hist. littér. de la Fr.*, t. XVIII, p. 228.

⁵ Fol. 263, col. 2.

N° 14886
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

presque littéralement empruntées à celui d'Alain de Lille. Il n'était pas, malgré cela, plus indigne que bien d'autres d'être tiré de l'oubli. Retournons maintenant au feuillet 179 de notre manuscrit.

Nous y trouvons, après la Somme de Pierre, deux fragments intitulés *De statu primi hominis* et *De præcepto disciplinæ*. Ils n'occupent que deux pages. Y sont cités maître Gilbert, sans doute Gilbert de La Porrée, Pierre le Lombard, saint Anselme de Cantorbéry. Ces deux fragments semblent appartenir à quelque théologien du XIII^e siècle. L'écriture est du XIV^e.

Au verso du feuillet 180 se lisent ces trois vers :

Ex Joachim, Cleopha, Salome, tres Anna Marias
Quas habuit junxit Joseph, Alphæo, Zebedæo.
Unius hæc mater, hæc quattuor, illa duorum.

Ces vers sont pareillement sans nom d'auteur dans le n° 15952 de la Bibliothèque nationale, fol. 117 v°.

Le titre de la pièce suivante est *Expositio hymnorum*, et cette exposition commence ainsi : *Liber iste dicitur Liber Hymnorum. Hymnus est laus Dei cum cantico facta*. Ce recueil d'hymnes aurait été formé, lit-on plus bas, par un homme très avisé, nommé Hilaire :

Quatuor fuerunt principales auctores qui hymnos composuerunt : Gregorius, Prudentius, Ambrosius atque Sedulius; sed quidam vir prudens, nomine Hilarius, videns eos multos hymnos composuisse, placuit ei quosdam in unum colligere et compendio suum opus componere, id est brevem et utilem tractatum cui omnes hymni fuerunt materia¹.

On a de nombreux manuscrits de ces hymnes et de la glose qui les accompagne. L'ensemble a même été souvent imprimé sous le nom de cet Hilaire, que le répertoire de Hain confond (n° 8667) avec Hilaire de Poitiers. De telles erreurs se réfutent d'elles-mêmes. Antérieur d'un siècle à Sedulius, Hilaire de Poitiers n'a pu le commenter. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* croient que ce commentaire est du XII^e siècle,

¹ Fol. 181.

mais n'osent en désigner l'auteur parmi les Hilaire de ce temps-là⁽¹⁾. Nous imiterons leur prudence.

Sur le verso du fol. 207 commence un sermon anonyme dont voici les premiers mots : *Sol oritur et iterum revertitur. . . Per solem quandoque significatur Dominus, quandoque vir sapiens*. Ce sermon sans intérêt est de quelque moderne puisqu'on y trouve cité saint Germain d'Auxerre.

Le traité qui suit est bien connu. On lit à la fin le nom incontestable de l'auteur, le docte maître Alain de Lille. Le titre qui manque est *Ars prædicandi*. De cet écrit, qui fut jadis très goûté, nous avons des manuscrits nombreux et, en outre, plusieurs éditions. La dernière est dans le tome CCX de la *Patrologie*, col. 3. Mais à cette édition, qui reproduit fidèlement celle de Charles de Visch, nous devons faire un assez grave reproche : elle est incomplète, elle nous présente imparfait, tronqué, un des meilleurs écrits de cet Alain qui fut lui-même un des meilleurs écrivains de son temps. Charles de Visch nous avertit qu'après avoir tiré la première partie de l'ouvrage d'un manuscrit qui finissait avec le trentième chapitre, il a donné la suite d'après une copie plus moderne. Or, dans cette copie plus moderne, il y avait des lacunes que de Visch n'a pas soupçonnées, et qui n'existent pas plus dans notre n° 14886 qu'en d'autres manuscrits par nous consultés. Il nous suffit d'indiquer notre n° 14925 ainsi que le n° 335 des nouvelles acquisitions.

Ainsi l'on n'a pas dans les éditions un assez long chapitre intitulé, dans quelques manuscrits, *Invitatio ad pœnitentiam*, dont la place est immédiatement après le chapitre trentième. Il manque, en outre, dans les éditions toute la fin du trente-deuxième chapitre, où il y a des mouvements d'une remarquable éloquence. Ajoutons que les chapitres suivants sont, dans les éditions, plus ou moins abrégés ou corrompus. Par contre, le chapitre quarante-huitième, *Ad somnolentos*, est un hors-d'œuvre. De Visch n'a, dit-il, rencontré que douze sermons

N° 14886
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

¹ *Histoire littér. de la Fr.*, t. XII, p. 253.

d'Alain, et pourtant il en a publié treize; mais il a fait du treizième, par inadvertance, le chapitre final de l'*Ars prædicandi*.

Au verso, feuillet 250, commence, sans nom d'auteur, un autre traité d'Alain, celui que les éditeurs ont intitulé : *De sex alis Cherubim*. Mais cela n'est pas facile à reconnaître, les éditeurs en ayant supprimé le prologue dont voici les premiers mots : *Corporalis exercitatio ad modicum est utilis, pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est et futuræ*. Ce prologue, qui est très court, manque, à la vérité, dans la plupart des manuscrits; il est néanmoins utile, car il aide à comprendre la pensée de l'auteur. Les explications qui précèdent un écrit mystique ne sont, d'ailleurs, jamais superflues.

Le feuillet 253 finit par un autre fragment du même genre littéraire dont tel est le début : *Sex sunt species lacrymarum. Est enim lacryma compunctionis, id est cordis contritio, lacryma compassionis, id est compati proximo, lacryma peregrinationis*. Ce fragment est peut-être aussi d'Alain, mais, s'il est de lui, nous ne saurions dire auquel de ses ouvrages il appartient.

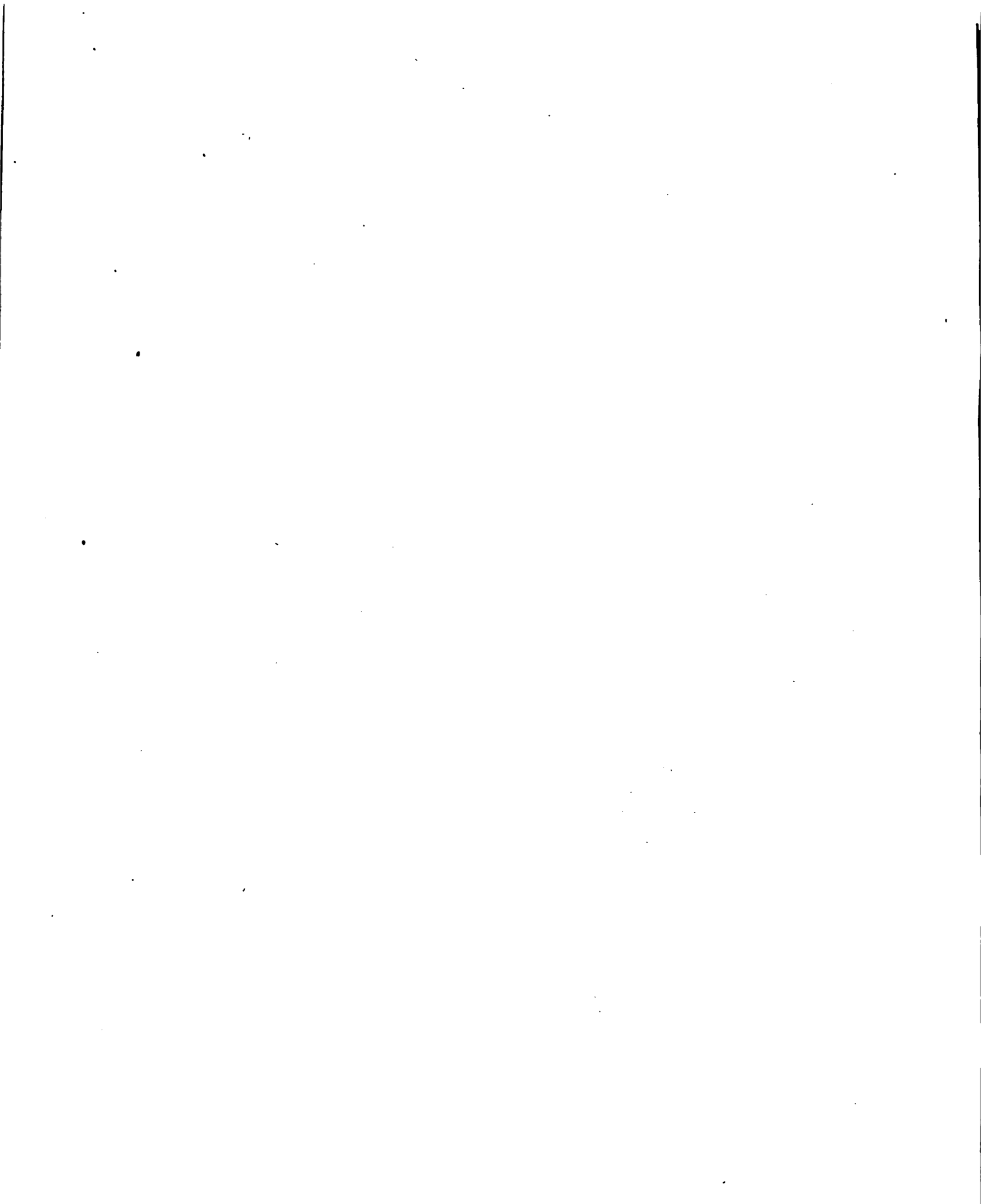
A ce fragment succède le Pénitentiel du chanoine Pierre de Poitiers. Quelques instructions pour les confesseurs occupent ensuite trois feuillets, instructions tirées sans doute d'un autre Pénitentiel.

Il faut aller chercher au feuillet 274 le commencement du dernier ouvrage qui compose ce recueil, ouvrage anonyme dont la suite est au feuillet 268. Les feuillets étant remis en bon ordre, les premiers mots sont : *Primi parentes generis humani per culpam suam se et suam sobolem morti et damnationi fecerunt obnoxios*. A ce début nous reconnaissons les *Allégories* sur le nouveau Testament qu'on a plusieurs fois publiées sous le nom de Hugues de Saint-Victor. Mais les chapitres ne sont pas ici rangés comme dans les éditions. Dans les éditions, chaque évangile est pris à part et sous le titre de chacun sont les allégories qui se rapportent au texte; ici tous les évangiles sont confondus. Mis en regard de l'édition de M. l'abbé Migne¹, notre exemplaire de

¹ Hugonis Opera, t. I, col. 731.

ces *Allégories* nous offre, après le prologue : Jean, ch. 1, 2 ; Matthieu, 1, 2, 16 ; Marc, 2 ; Jean, 6 ; Luc, 26 ; Marc, 8 ; Luc, 12 ; Matthieu, 26, 15 ; Jean, 10 ; Matthieu, 21, 22, 23, 24, 25, 18 ; Marc, 3, 1 ; Luc, 9, 4, 10 ; Matthieu, 34, 35, 3 ; Luc, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 30 ; Marc, 5 ; Jean, 7 ; Marc, 6, 7 ; Matthieu, 28 ; Luc, 31 ; Matthieu, 19, 27 ; Luc, 27, 29 ; Matthieu, 30, 20 ; Marc, 7, 8 ; Luc, 23, 11 ; Marc, 9 ; Luc, 25, 13, 1, 18 ; Matthieu, 31 ; Luc, 6, 5 ; Jean, 11, 4, 9, 8, 5 ; Matthieu, 32, 29 ; Luc, 14 ; Jean, 3 ; Luc, 3. Il nous a paru qu'il pouvait être utile de signaler cette différence de composition.

N° 14886
DES
MSS. LATINS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.



ERRATA.

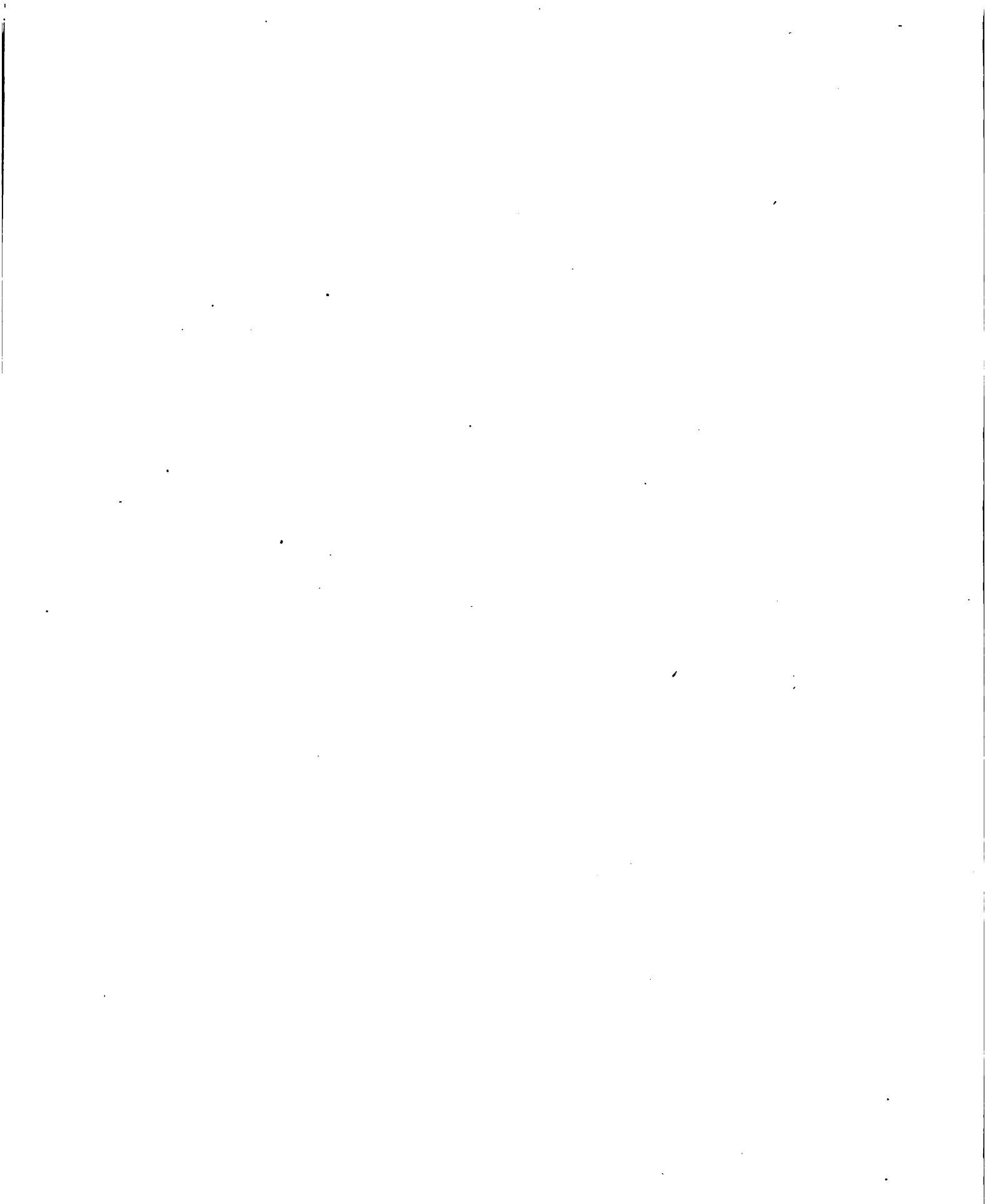
Page 238, ligne 18, *au lieu de Tégaulès, lire Télaugès.*

Page 240, ligne 11, *au lieu de Tégaulès, lire Télaugès.*

Page 250, ligne 7 des notes, *au lieu de τῶ, lire τῶν.*

Page 255, ligne 2 des premières notes, rétablir le renvoi 3 avant les mots **Le
manuscrit.**

Page 260, ligne 3 des notes, *au lieu de πρώμ, lire πρώτη.*



PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tomes I à XII épuisés; XIII à XXX, 1^{re} et 2^e parties; XXXI, 1^{re} et 2^e parties; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents..... 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires..... 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS À L'ACADÉMIE :

1^{re} série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IX, 1^{re} et 2^e parties.

2^e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV et V, 1^{re} et 2^e parties; tome VI, 1^{re} partie.

A partir du tome V de la 1^{re} série et du tome IV de la 2^e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXIII; XXIV, 1^{re} et 2^e parties; XXV, 1^{re} et 2^e parties; XXVI, 1^{re} et 2^e parties; XXVII, 2^e partie; XXVIII, 2^e partie; XXIX, 2^e partie, et XXXI, 1^{re} et 2^e parties, in-4°. Prix des tomes XI à XIII, chacun..... 15 fr.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXX, les Notices et Extraits se divisent en deux sections, la première orientale, et la seconde grecque et latine. Chaque section forme un volume à part, au prix de..... 15 fr.

Le tome XVIII, 2^e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend.. 45 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, NUNC NOVA RATIONE ORDINATA, PLURIMUMQUE AUCTA, JUBENTE AC MODERANTE Academia Inscriptionum et Humaniorum Litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume..... 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (l'ouvrage est terminé). Prix du volume..... 30 fr.

318 PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XIX épuisés; XX, XXI et volume de table, in-fol. Prix du volume..... 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XIX épuisés; XX à XXIII, in-fol. Prix du volume..... 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (Assises de Jérusalem.) Tomes I et II, in-fol. Prix du volume. 30 fr.

Historiens occidentaux. Tome I en 2 parties, in-fol..... 45 fr.

————— Tomes II, III et IV. Prix du volume. 30 fr.

Historiens arabes. Tomes I et III, in-fol..... 45 fr.

————— Tome II, 2^e partie, in-fol..... 22 fr. 50

Historiens arméniens. Tome I, in-fol..... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume..... 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tomes XI à XXIX (tomes XIV, XVII, XXI, XXIII épuisés), in-4°. Prix du volume..... 21 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume..... 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII. Prix du volume..... 20 fr.

————— Tome IX, 1^{re} et 2^e parties. Prix du demi-volume. 12 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM. Tome I, fascicules I et II. Prix du fascicule..... 25 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM. Tome I, fascicule III..... 37 fr. 50

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXXII, 1^{re} partie.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS À L'ACADÉMIE. Tome X, 1^{re} partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tome XXVIII, 1^{re} partie; tome XXXII, 1^{re} partie.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tome XXIV.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES : *Historiens occidentaux.* Tome V.

————— *Historiens arméniens.* Tome II.

————— *Historiens arabes.* Tome II, 1^{re} partie.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. Tome XXX.

ŒUVRES DE BORGHESI. Tome X.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM. Tome I, fascicule IV.

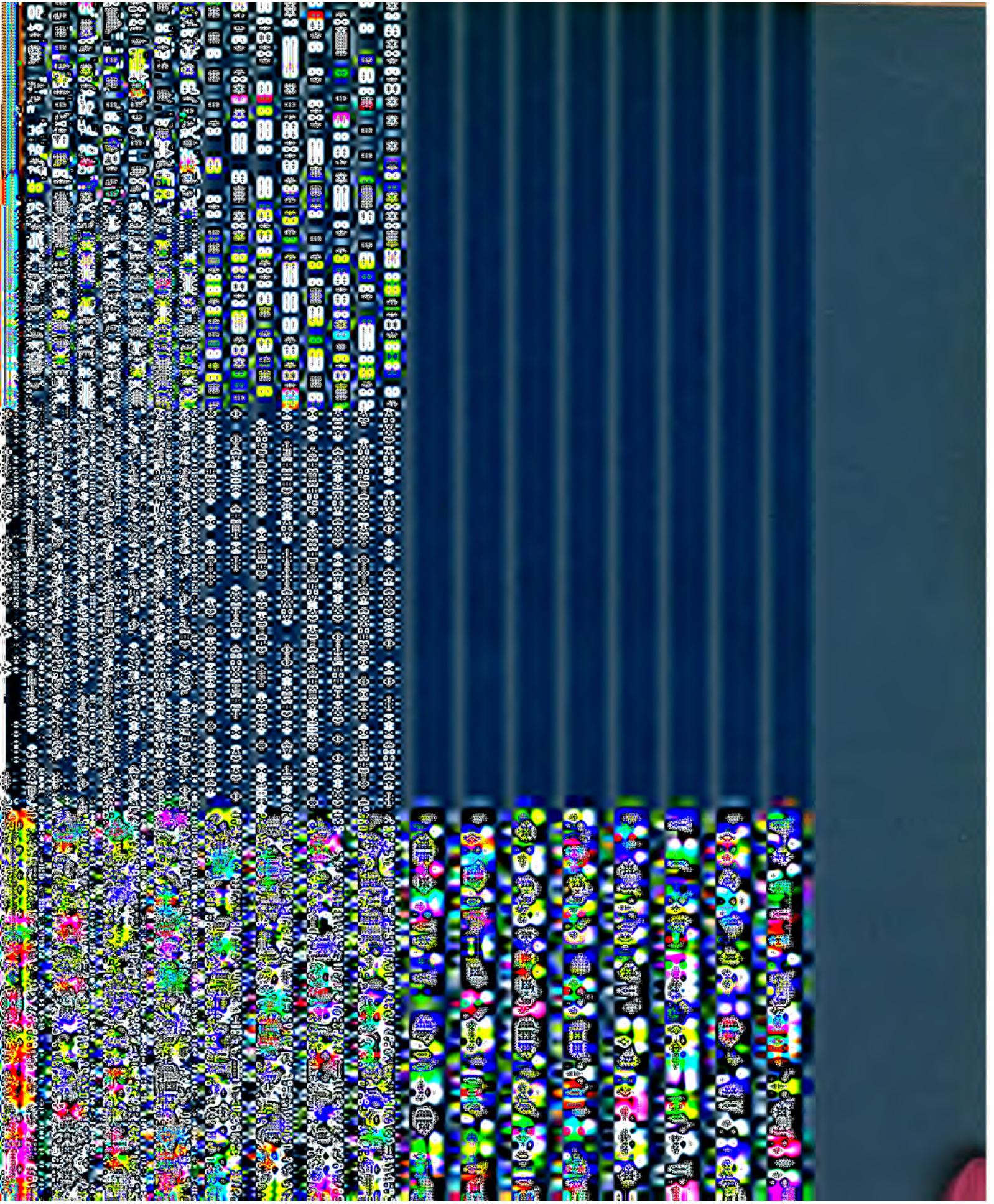


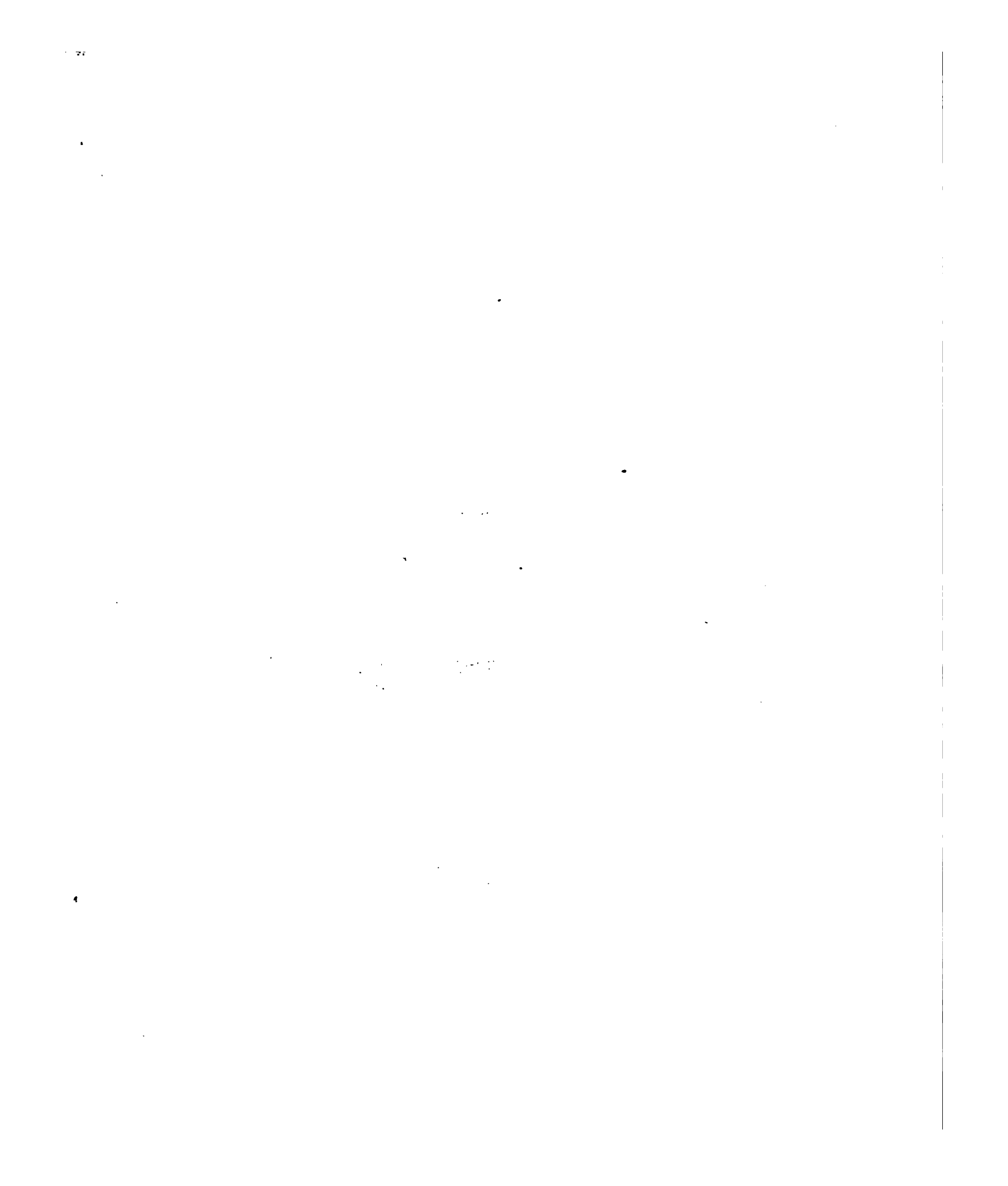
1

2

3









FOR USE IN
BUILDING

